NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

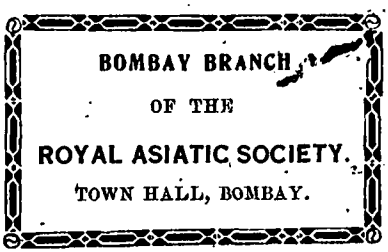

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018

Louis XVI.

Gravé par Levasseur, sous la direction de Henriquel Dupont, d'après le portrait de Duplessis, qui fait partie du Cabinet de M.r le M.is de Biencourt

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

MADAME ÉLISABETH

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

PAR F. FEUILLET DE CONCHES

32690

Nec illos Capitolii adspectus, et imminentium templorum religio, et priores et futuri principes terruere, quominus facerent scelus cujus ultor est quisquis successit.

TACITE, *Histor.*, I, XL.

TOME TROISIÈME

PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 8

MDCCCLXV

Tous droits réservés.

Fr
944.035
Ell / Lowe
32690

00032690

Une publication de la nature de celle qui m'occupe devait faire sortir de certaines archives publiques ou particulières des documents qui avaient échappé à mes anciennes recherches. En effet, depuis la mise au jour de mon second volume, des glanes nouvelles, des glanes précieuses sont venues enrichir mes moissons précédentes; et des pièces de dates diverses, dont quelques-unes même appartiennent aux premières années de l'entrée de Marie-Antoinette dans la maison de France, vont me forcer à intervertir l'ordre chronologique que j'allais poursuivre, à remonter en un mot à l'année 1770, après être arrivé déjà au commencement d'octobre 1791. J'en demande pardon à mes lecteurs; mais j'ai la confiance que l'intérêt des pièces qui m'imposent la nécessité de revenir sur mes pas me fera trouver grâce devant eux. Quelques-uns de ces documents m'ont été obligeamment offerts par des

curieux qui se plaisent à l'histoire ou par des hommes d'État qui la font. La découverte de beaucoup d'autres documents a été le fruit de nouvelles recherches dans des cartulaires princiers inexplorés encore. Ainsi le fils de l'illustre Prince Charles d'Autriche, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert, a bien voulu, avec une grâce particulière, me permettre l'entrée de ses archives, en partie formées de celles de la sœur aînée de Marie-Antoinette, l'Archiduchesse Marie-Christine, duchesse de Saxe-Teschen. Ces archives, d'une richesse incomparable pour l'histoire, la littérature et surtout pour l'art, m'ont fourni des lettres d'un haut intérêt, écrites par les Empereurs Joseph II et Léopold II à cette dernière Princesse, leur sœur, touchant les affaires de France.

A mon retour de Vienne, je puisai au Ministère de la Marine quelques documents pour l'histoire de la marine française, à laquelle le Roi Louis XVI donna un élan si patriotique, lors de la guerre de l'indépendance américaine; et, pour me guider dans les archives de ce département, je trouvai un homme obligeant, instruit, opiniâtre au travail, habile à la découverte, M. Pierre Margry, qui m'a donné, pour le commentaire des lettres trouvées à la Marine, des notes dont j'ai fait mon profit. Mais d'autres bonnes fortunes m'attendaient encore.

J'avais déjà recueilli un certain nombre de papiers inédits; j'avais obtenu, par exemple, de la bonté de M. le duc de Polignac, communication des lettres

qui lui restent de Marie-Antoinette et de Louis XVI à son aïeule, quand M. le comte Gustave de Reiset, aujourd'hui ministre de l'Empereur à la cour de Hanovre, et qui a résidé longtemps en la même qualité à celle de Darmstadt, me fit connaître que, pendant son séjour auprès du Grand-Duc de Hesse, il avait trouvé dans les archives de ce Prince vingt-sept lettres autographes de la Reine Marie-Antoinette. Toutes ces lettres avaient été adressées, de 1780 à 1792, à la Landgravine Louise, grand'mère du Grand-Duc régnant, femme d'un mérite accompli et encore en vénération dans le grand-duché. M. de Reiset avait été frappé, à son arrivée à Darmstadt, du nombre de portraits de la Reine de France qui se trouvaient dans le palais grand-ducal. L'un d'eux portait la signature de madame Vigée-Lebrun, avec cette inscription : « Donné par la Reine à la Princesse Louise, en 1783. » Inférant de là que la Landgravine avait eu des relations particulières avec Marie-Antoinette, il s'était enquis s'il en existait des traces écrites, et c'est alors que le Grand-Duc lui avait ouvert ses archives. M. de Reiset s'était promis de mettre au jour cette correspondance; déjà même son travail était prêt pour la presse, quand la publication de mes deux volumes et surtout sa bonne grâce lui suggérèrent l'amicale pensée de concourir à cet ensemble en versant son petit trésor dans mon escarcelle historique.

J'en étais là lorsque je reçus d'un homme éminent et par la délicatesse de son esprit et par sa position

politique, M. le comte de Manderström, ministre des Affaires Étrangères de Suède, la lettre suivante :

Stockholm, le 15 septembre 1864.

« Monsieur,

» Vous ne sauriez douter de l'intérêt et de la reconnaissance avec lesquels j'ai reçu votre aimable lettre du 28 août passé, ainsi que l'envoi que vous m'y annonciez du premier volume de votre grande publication des lettres de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth. Ce volume vient de m'arriver. Je n'ai pu lire encore que votre belle introduction, qui fixe si bien, dans un court espace, les points principaux de l'épopée si féconde en intérêt que vous illustrez par d'aussi précieuses révélations; mais je vais incessamment me plonger dans la correspondance même.

» Quoique privé, depuis plus de six ans, du plaisir de vous voir, ce souvenir bienveillant n'était point nécessaire pour vous rappeler à ma pensée : vos *Causeries d'un Curieux*, dont les trois volumes parus m'ont fait éprouver un bien véritable plaisir, s'étaient chargées de ce soin. Néanmoins votre lettre m'en a fait un plus grand encore, et je vous prie, Monsieur, d'en agréer mes bien sincères remercîments. En ce sens, je puis me vanter d'être un peu de vos collègues; que je suis aussi un Curieux et un grand amateur de vieilles lettres et de vieux papiers; malheureusement, mes loisirs sont devenus de plus en plus rares, mais je me plais toujours

à revenir à mes anciennes amours, pour lesquelles j'ai conservé une grande tendresse.

» Il y a de cela douze à treize ans, alors que mes occupations me le permettaient encore, j'ai réuni d'assez nombreux documents, jusqu'alors inédits, relatifs à l'histoire de Gustave III, et principalement à celle des deux dernières années de son règne, en vue d'une publication dont j'ai été plus tard forcé à abandonner l'idée. Tous ces documents ont été copiés de ma main sur les originaux, — ou bien, dans des cas plus rares, sur des copies parfaitement authentiques. Je ne les avais pas revus depuis des années, lorsque votre lettre est venue m'offrir un motif de les déterrer.

» Vous me demandez, Monsieur, la lettre intégrale du comte de Fersen à Gustave III, du 1er janvier 1792 : je vous l'enverrai avec les nombreuses et intéressantes annexes qui l'accompagnent. — Quant à la réponse de Gustave III à la lettre de la Reine Marie-Antoinette, de février 1776, il n'en existe pas chez nous de minute, et souvent, pour les lettres autographes de ce Prince, il n'en gardait aucune. Il y a bien des lacunes dans les correspondances de son temps : une partie de ses papiers — mais ceux-là tous antérieurs à 1789 — se trouvent, comme vous le savez, à la bibliothèque d'Upsal, à laquelle il les avait légués ; je les ai vus au galop, mais il ne m'a pas été possible de les dépouiller.

» Je ne sache pas ici d'autres lettres de la Reine Marie-Antoinette : on assure qu'il s'en trouve dans la famille Fersen ; mais personne n'a jamais pu les voir.

» Afin de vous être agréable, Monsieur, et afin de concourir, en ce qui dépend de moi, à compléter la précieuse collection que vous publiez, je viens de former un dossier de pièces qui pourront vous offrir de l'intérêt et dont quelques-unes au moins pourront entrer dans votre ouvrage. Afin d'éloigner, autant que possible, les erreurs trop fréquentes des copistes, je prends le parti de vous envoyer les copies que j'ai faites moi-même, et de l'exactitude desquelles je crois pouvoir répondre, y ayant apporté une scrupuleuse attention. Voici, d'après l'ordre des dates, les pièces que je me propose de vous transmettre :

» **1**. Lettre du Comte d'Artois à Gustave III, en date de Parme, le 8 avril 1791. Demi-feuille.

» **2**. Lettre de Gustave III au baron de Breteuil, en date de Haga, 17 mai 1791. Deux feuilles.

» **3**. Lettre du baron de Breteuil à Gustave III, en date de Soleure, 9 juin 1791. Deux feuilles.

» **4**. Lettre de *Monsieur*, frère du Roi, à Gustave III. Schönbornslust, 16 juillet 1791. Demi-feuille.

» **5**. Lettre du comte de Fersen au Roi de Suède. Vienne, 6 août 1791. Demi-feuille.

» **6**. Lettre du marquis de Bouillé à Gustave III. Aschaffenbourg, 11 août [1791]. Une feuille.

» **7**. Lettre du comte Fersen à Gustave III. Vienne, 17 août 1791. Demi-feuille.

» **8**. Lettre de l'Empereur Léopold à Gustave III. Vienne, 19 août 1791. Demi-feuille.

» 9. Lettre du Comte d'Artois à Gustave III. Dresde. 29 août 1791. Demi-feuille.

» 10. Lettre du comte Eszterházy au Roi de Suède. Dresde, 30 août 1791. Demi-feuille.

» 11. Lettre du comte Fersen à Gustave III. Prague, 18 septembre [1791]. Une feuille.

» 12. Du même au même. Prague, 6 septembre 1791. Trois feuilles.

» 13. Lettre collective de *Monsieur* et du Comte d'Artois à Gustave III. Schönbornslust, 14 septembre 1791. Demi-feuille.

» 14. Lettre de Louis XVI à l'Empereur Léopold. Paris, 18 septembre 1791. Demi-feuille.

» 15. Lettre du comte Fersen à Gustave III. Prague, 21 septembre 1791, avec annexes :

» A. Mémoire présenté à l'Empereur.

» B. Résumé des moyens à employer.

» C. Note remise au comte Cobenzl.

» D. Convention entre l'Empereur et le Roi de Suède.

» E. Réponse du comte Cobenzl.

» F. Réponse du Roi d'Espagne à la lettre de l'Empereur. 7 août 1791. En tout sept feuilles.

» 16. Lettre collective de *Monsieur* et du Comte d'Artois au Roi de Suède. Coblentz, 18 décembre 1791. Demi-feuille.

» 17. Des mêmes au même. Coblentz, 24 décembre 1791. Demi-feuille.

» **18.** Lettre du comte Fersen au Roi de Suède, en date de Bruxelles, le 1er janvier 1792, avec annexes :

» A. Lettre de la Reine Marie-Antoinette à l'Impératrice Catherine. Paris, 3 décembre 1791.

» B. Lettre de Louis XVI au baron de Breteuil. Paris, 14 décembre 1791.

» C. Lettre de Louis XVI au Roi de Prusse. Paris, 3 décembre 1791.

» D. Copie des instructions données au comte de Ségur [décembre 1791].

» E. Lettre de Louis XVI à Gustave III. Paris, 3 décembre 1791. En tout huit feuilles.

» **19.** Lettre du comte Fersen à Gustave III. Bruxelles, 8 juin 1792. Demi-feuille.

» **20.** Lettre du Roi de Prusse à Gustave III. Berlin, 6 février 1792. Demi-feuille.

» **21.** Lettre du comte Fersen au Roi de Suède. Bruxelles, 24 mars 1792 (arrivée après l'assassinat du Roi). Deux feuilles.

» Voilà ce que j'ai cru pouvoir servir à votre cadre. Je vous donne là-dessus *jus vitæ et necis :* servez-vous-en à votre guise ; supprimez ce qui vous paraîtra inutile, et soyez persuadé de la parfaite authenticité de tout ce que je vous transmets. Je me sentirai heureux d'avoir pu apporter quelques bonnes tuiles au magnifique édifice dont vous êtes le constructeur.

» Tout cela est trop volumineux pour pouvoir être expédié par la poste ; mais, dans cette saison, les voya-

geurs à Paris sont fréquents, et je me flatte de l'espoir de pouvoir vous envoyer mon paquet dans la huitaine : je profiterai de la toute première occasion.

» Si mes veillées d'autrefois peuvent vous être utiles, j'en serai amplement dédommagé. Je guetterai vos nouveaux volumes, et je serai charmé d'y retrouver quelques-unes des pièces dont je me dessaisis volontiers, si elles peuvent contribuer à jeter du jour sur l'histoire de l'auguste infortunée dont, comme vous, je suis l'un des amoureux.

» Croyez, Monsieur, à la sincérité de mes sentiments très-distingués.

» MANDERSTRÖM. »

Trois mois après, je recevais du même et généreux personnage la seconde lettre qui suit :

Stockholm, 3 décembre 1864.

« MONSIEUR,

» L'on ne saurait être plus aimable que vous l'êtes, et votre bonne lettre du 5 novembre, accompagnée du second volume de votre intéressante et précieuse publication, en offre un nouveau témoignage. Veuillez en agréer mes remerciments les plus empressés, et croyez que peu de lecteurs suivent avec autant de cœur l'intérêt toujours croissant qui s'y rattache. Les illustrations dont vous ornez votre correspondance y ajoutent encore un nouveau charme ; mais pour moi, ce sont les

lettres et vos remarques éclairées et judicieuses qui donnent le prix principal à cette monumentale publication.

» En fouillant dans mes vieux dossiers, j'ai retrouvé encore quelques pièces qui pourront vous offrir quelque intérêt, et que je me permets de joindre ici, vous laissant le maître de vous en servir ou non, d'après le plan que vous vous êtes tracé. Entre autres qualités, vous avez un *flair* excellent et vous jugez tout de suite la valeur des documents. Je vous garantis ceux-ci exacts comme les précédents. Vous trouverez donc ci-après .

» **1**. Lettre de Gustave III au Comte d'Artois, du 20 mai 1791.

» **2**. Un mémoire lu par Gustave III à une conférence à Aix-la-Chapelle, le 5 juillet 1791, entre le Roi, *Monsieur,* le Comte d'Artois et l'évêque d'Arras.

» **3**. Mémoire adressé à Catherine II par Gustave III. Aix-la-Chapelle, 9 juillet 1791.

» **4**. Mémoire du même au Roi d'Espagne, d'Aix-la-Chapelle, 16 juillet 1791.

» **5**. Lettre de *Monsieur* et du Comte d'Artois à Gustave III. Schœnburnslust, 30 octobre 1791.

» Si vous croyez que ma dernière lettre puisse devenir utile pour constater l'authenticité des pièces envoyées, il faut bien en passer par là, et vous autoriser à la publier. Seulement, je crains que mon baragouin semi-français ne défigure trop votre livre (1). Je vous prierai cepen-

(1) J'avais en effet demandé à M. le comte de Manderström la permission de publier sa lettre. J'étais heureux de me parer de son gracieux témoignage et de donner en même temps aux pièces que j'allais

dant, en ce cas, de vouloir bien supprimer la phrase qui a rapport aux lettres que je suppose existantes dans la famille Fersen, puisque je n'ai, à cet égard, aucune certitude. Je suis convaincu toutefois qu'elles sont conservées, mais je puis d'autant moins le constater que la comtesse de Gyldenstolpe se trouvant à l'étranger, je n'ai pu lui en parler. Elle n'a guère pu vous dire qu'à la suite de l'assassinat de Fersen, en 1810, son hôtel avait été incendié, puisque tel n'est point le cas : peut-être aura-t-elle voulu dire que le frère et la sœur de la victime, en proie à l'animadversion populaire, et craignant un assaut contre l'hôtel, auront jugé à propos de faire un holocauste de certains papiers; mais, en ce cas (et je n'en ai jamais entendu parler), il me paraît évident que ce sacrifice se serait borné à des papiers concernant la Suède (1).

---

publier d'après lui une garantie irrécusable d'authenticité. Il est merveilleux du reste de voir un étranger écrire d'une façon aussi parfaite notre langue, et renouveler les curieux phénomènes de l'Anglais Hamilton écrivant en français les Mémoires du comte de Gramont; d'Horace Walpole, de l'abbé Galiani, de Goldoni, de Grimm, du prince de Ligne, des deux Schlegel, des deux Humboldt, parlant notre langue du dernier siècle comme s'ils étaient nés à Paris; enfin, du Français Adalbert de Chamisso écrivant en allemand le roman si populaire de *Pierre Schlémil qui a perdu son ombre.* (*Note de l'éditeur.*)

(1) M. le comte de Manderström me pardonnera-t-il l'indiscrétion d'avoir laissé subsister le passage relatif à la correspondance présumée de Marie-Antoinette avec Fersen. Ce passage a un intérêt dans la question historique. Il y a trois ans à peu près que j'ai eu l'honneur de me rencontrer avec la petite-fille du comte de Fersen, madame la comtesse de Gyldenstolpe, et que je lui demandai s'il existait dans ses papiers de famille des lettres de la Reine Marie-Antoinette,

» Vous comprenez l'impatience avec laquelle j'attends la suite que vous voulez bien m'annoncer, mais je n'ose vous retenir :

. . . . . In publica commoda peccem,
Si longo sermone morer tua tempora.

» Mille compliments dévoués.

« MANDERSTRÖM. »

Après toutes ces conquêtes, il ne me manquait plus que d'ajouter à la série, déjà si abondante, des lettres de Madame Élisabeth, dont les premières ont eu une part si large dans le succès de mon recueil. Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, trois martyrs! Le premier, à qui il est trop facile de reprocher sa faiblesse, quand avant tout, pour être juste, on eût dû songer à glorifier son bon sens, son invariable droiture et son ineffable bonté. La seconde, née fière, sensible, ouverte, élégante, pleine d'âme, d'intelligence, et de

---

adressées au comte. Elle m'affirma qu'il ne s'y trouvait pas le moindre billet de la main de cette Princesse, et que, du reste, on professait, parmi tous les siens, pour cette grande infortune, un respect profond, une sorte de culte traditionnel.

Depuis, un petit-neveu de ce même seigneur suédois, M. de Klinckowström, dernièrement secrétaire de la légation de Suède en Autriche, et maintenant fixé à Stockholm, m'a fait confirmer par le ministre de France à la cour de Suède, M. Fournier, que ni dans la branche de Madame de Gyldenstolpe, ni dans la sienne propre, on n'avait en réalité aucun souvenir écrit quelconque de la Reine. Le préjugé plus fort que la vérité veut qu'il en existe. Le préjugé s'appuierait-il sur quelque exception? (*Note de l'éditeur.*)

cœur, méconnue, insultée, calomniée dans les régions les plus hautes, dans la propre famille qui lui avait été donnée, en même temps que dans les bas-fonds de la populace aveugle et de la littérature occulte. La troisième, une sainte, un ange, l'instinct même de la bonté et pureté céleste, mais une sorte de garçon volontaire, disant tout sans ambage, sinon parfois sans goût, mais l'ancien régime coulé en bronze, comprenant tout sans terreur, voyant avec calme et résignation, du haut de sa foi chrétienne, la formidable tourmente où le passé allait s'engloutir; pouvant se réfugier à l'étranger, et restant néanmoins au poste du devoir et du sacrifice, auprès du Roi son frère, jusqu'aux portes de l'éternité. Eh bien! de cette figure si curieuse, si originale et à la fois si sublime, constituant à elle seule, en quelque sorte, le chœur antique dans le drame terrible qui se jouait, — un trésor inappréciable m'était réservé : quatre-vingt-treize lettres autographes que m'a confiées M. le marquis de Castéja, qui appartient, comme on l'a vu par notre premier volume, à cette noble famille de Bombelles que Madame Élisabeth a tant aimée. On n'a pas plus de grâce, plus de généreuse bienveillance, plus de tact pour les choses de l'histoire, que n'en a le possesseur de cette correspondance. Ce sont toutes lettres adressées à la marquise de Bombelles et complétant celles que m'avait communiquées le comte de Bombelles en Autriche. Le temps finit toujours par distraire quelques feuilles des groupes de lettres. C'est ce qui déjà était un peu arrivé

pour la correspondance de Madame Élisabeth avec la marquise de Raigecourt; mais la série des lettres à la marquise de Bombelles a été plus disséminée encore dans une famille si nombreuse, et offrait plus de lacunes. Quelques-unes de ces lettres sont tombées aux mains du comte de Blosseville, qui en a détaché deux existant encore dans ses papiers, et qui, dit-on, a remis le reste à la nièce de la Princesse, madame la Duchesse d'Angoulême. D'autres se sont égarées, et la trace n'a pu en être suivie à travers les vicissitudes des révolutions et de l'exil.

Parmi les lettres, s'en trouvaient quatre qui portaient quelques indices confus d'écriture en encre sympathique. J'ai montré les feuilles à l'illustre chimiste M. Dumas, qui, avec une complaisance tout amicale, a tenté de faire revivre les caractères éteints. M. de Castéja s'était volontiers prêté à l'expérience : — qui n'aurait eu foi en un homme tel que M. Dumas?— De quelle nature pouvait avoir été cette encre sympathique, et dès lors par quels réactifs était-il possible de la faire revivre? Ce fut pour lui un jeu, et la résurrection a été rapide et complète. Avec quelle anxiété les yeux suivaient lettre à lettre, mot à mot, ligne à ligne, cette renaissance! avec quel intérêt et quelle gratitude je suis entré dans le secret de l'intime pensée de la Princesse, pour la livrer à mes lecteurs!

Telles sont les acquisitions nouvelles que je leur offre aujourd'hui, tels sont mes meilleurs arguments pour m'excuser dans ma revue rétrospective.

En réglant tous mes comptes de conscience, je ne dois pas oublier la presse française, qui m'a encouragé avec tant d'indulgence et d'unanimité dans la poursuite de mes recherches et de ma publication. Ce n'est pas que je ne voulusse soigneusement éviter ici l'attitude si comique d'humble fierté de l'éditeur ou auteur remerciant son public et ses juges d'avoir fait le succès de son livre. Cet orgueil sous le masque m'a toujours plaisamment rappelé le vers ridicule de M. de Belloy faisant dire avec emphase à son chevalier sans peur et sans reproche :

Contemplez de Bayard l'abaissement auguste.

Mais j'ai un devoir à remplir, c'est de remercier en toute sincérité quelques critiques des excellents conseils que j'en ai reçus. Les conseils profitent plus que les éloges; j'en suis avide et je les appelle. Ainsi, l'un de ces critiques aurait voulu qu'à chaque pièce j'en indiquasse l'origine, au lieu de me contenter de signaler mes sources d'une manière générale, au début de mon livre. L'observation était juste; mais, quand elle me fut faite, j'allais achever mon second volume, et je ne pus que me réserver d'y satisfaire, comme je l'ai, en effet, accompli, dans un second tirage. Un autre aurait demandé que je reproduisisse constamment l'orthographe des lettres. L'orthographe est, il est vrai, un des côtés de la physionomie des personnages; mais

c'est surtout pour les œuvres de littérature proprement dite, et quand il s'agit des maîtres de la pensée et du style, que l'orthographe a une signification et une valeur réelle. Dans les conditions qui ne sont pas essentiellement littéraires, il m'a toujours paru que si la première obligation d'un éditeur est de reproduire ses textes scrupuleusement, qu'ils respectent ou qu'ils blessent la langue, il suffit, quant à l'orthographe d'une collection de lettres, d'en imprimer quelques-unes telles quelles, et d'en donner de bons *fac-simile*. Autrement, qu'arrive-t-il? pour être tout à fait exact, il faut ou mal ponctuer, ou ne pas ponctuer du tout, conformément aux originaux, et l'on rend la lecture gênante et difficile, sans aucun profit. Qu'on se figure d'ailleurs la bigarrure d'un recueil où les lettres d'un même personnage ne sont pas toujours reproduites de première main sur les autographes eux-mêmes, quand autographes il y a, mais aussi d'après des copies qui, pour être d'une authenticité indubitable, n'en sont pas moins généralement transcrites avec l'orthographe moyenne et typographique du temps. Pour satisfaire à trois ou quatre délicats :

> Les délicats sont malheureux,
> Rien ne saurait les satisfaire,

a dit La Fontaine, — on indisposerait la plupart des lecteurs, qui veulent le vrai, mais sans l'acheter par la gêne. Autant donc j'applaudis à ce genre de minutieux scrupule, quand il a sa raison d'être,

autant j'ai cru devoir l'éviter quand il ne m'a point semblé strictement commandé. Les pédants s'en vont, et je les regrette; mais il faut qu'ils soient à leur place et viennent dans leur temps. Il ne faut pas se faire appliquer l'épitaphe du précepteur du chevalier de Boufflers, l'abbé Porquet :

> D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules ;
> Il approfondit l'art des points et des virgules;
> Il pesa, calcula tout le fin du métier,
> Et sur le laconisme il fit un tome entier.

Tous mes scrupules se sont donc portés sur l'examen critique et sur le choix des pièces; sur l'exacte reproduction des textes; sur la tâche si ingrate, si difficile et si longue d'en fixer les attributions et les dates. J'avais acquis de deux conventionnels beaucoup de lettres autographes de Louis XVI et un très-petit nombre d'originaux et de minutes de Marie-Antoinette. Toutes ces pièces ont trouvé leur place dans mon recueil. Or, après plus de vingt ans d'étude sur les documents du règne de Louis XVI, je croyais avoir acquis quelque expérience; et certes la dernière critique à laquelle je me fusse attendu, c'était de voir taxer de supposition des pièces si sévèrement examinées sous toutes les faces, comparées, pesées, percées à jour; des pièces tirées pour les quatre-vingt-dix-neuf centièmes d'archives publiques où la vérification en serait si facile. Et cependant voilà que l'Allemagne essaie de jeter du doute sur l'authenticité des premières : l'Allemagne qui excelle

dans la critique minutieuse, subtile et raffinée, comme si elle se complaisait à fendre un cheveu en quatre et à broder sur toile d'araignée; l'Allemagne qui, pour juger la moindre lettre moderne, déploie tout l'appareil de son microscope, comme s'il s'agissait d'un manuscrit palimpseste ou de quelque monument vingt ou trente fois séculaire d'une hypogée. A des articles anonymes, j'aurais dédaigné de répondre; mais celui qui s'est fait l'organe de la critique s'est nommé. C'est le docteur von Sybel, professeur à l'Université de Bonn, auteur d'une *Histoire de Prusse* et d'une *Histoire de la Révolution française*. Aussitôt les journaux allemands et les correspondants allemands des feuilles accréditées à l'étranger d'obéir au signal et de faire écho.

C'est à cette attaque que je vais répondre (1).

Pour plus de clarté dans la position de la question, je rappellerai ici les trois recueils épistolaires de Marie-Antoinette qui sont en jeu.

M. le comte Vogt d'Hunolstein a publié chez Dentu un volume qui a obtenu et devait obtenir du succès, ne fût-ce que parce qu'il offrait un ensemble de lettres de Marie-Antoinette, une autobiographie de cette Princesse, en quelque sorte un fragment de toutes les époques de sa vie, surtout des commencements (2).

---

(1) M. de Sybel a inséré son article dans la Gazette historique allemande de Munich, Hiſtoriſche Zeitſchrift; septième année, première livraison.

(2) *Correspondance inédite de Marie-Antoinette, publiée sur les documents originaux*, par le comte Paul Vogt d'Hunolstein. Paris, 1864.

Quelques semaines après, je mettais au jour les deux premiers volumes du recueil dont je donne ici le troisième.

Un littérateur allemand, M. le chevalier Alfred d'Arneth, auteur d'une *Histoire du Prince Eugène de Savoie* et d'une *Histoire de Marie-Thérèse* en cours d'exécution, directeur-adjoint des Archives impériales de Vienne, avait découvert dans un carton oublié sous la poussière, à la bibliothèque particulière de l'Empereur d'Autriche, une correspondance de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, embrassant une période de dix années, — de 1770 à 1780, — par conséquent de l'époque du mariage de la jeune Archiduchesse, jusqu'à la mort de sa mère. Il *publia* sa découverte dans le dernier mois de 1864, en un volume à Vienne et à Paris, avec préface et notes allemandes (1).

On applaudit beaucoup en Allemagne à ce dernier volume, dont l'éditeur est justement estimé. Mais sur-le-champ on en prit texte pour crier haro sur ce qui venait de France. « C'est faux! c'est faux! » s'exclama en un concert de voix le *servum pecus*, qui fleurit outre Rhin comme ailleurs. Le faux est démontré devant la science : flagrant, indubitable, comme pour les Livres saints. Malheureuse infirmité de notre

(1) *Maria-Theresia und Marie-Antoinette; ihr Briefwechsel während der Jahre* 1770-1780, Herausgegeben von Alfred Ritter von Arneth. Paris, 1865 : Ed. Jung-Treuttel. Wien : Wilhelm Braumüller.

époque de tout ébranler, de crier à la supposition d'un document historique, quand une chose ne s'y explique pas du premier coup! On se donne si facilement par le doute un air de connaisseur! et le doute, en notre temps de scepticisme, fait si bien son chemin en tout pays, en Allemagne surtout quand il s'agit de la France! Avant de taxer de supposition des documents publiés avec bonne foi par des hommes de quelque expérience historique et paléographique, il serait louable cependant d'y regarder à plus d'une fois; et de pays à pays, d'homme de lettres à homme de lettres, on se devrait plus d'égards et plus de respect. Qui publie appartient au public, je le sais; et tout critique qui signale et prouve le faux sert la vérité; mais à la condition de le prouver péremptoirement et sans conteste. J'ai toujours eu, pour mon compte, une répugnance invincible pour les pastiches, les suppositions et interpolations, pour les mémoires et correspondances apocryphes. A plus forte raison ai-je horreur du faux, notre ennemi personnel à nous Curieux d'études et de documents historiques. Toutes ces supercheries et roueries littéraires, tous ces jeux de l'esprit, de l'esprit de mensonge, qui ne sont qu'une variété du faux, sont, comme le faux lui-même, des crimes contre un des premiers biens de la conscience humaine, contre l'honnêteté de l'histoire. La certitude en toute chose de bonne foi est déjà assez fragile sans qu'on la vienne fausser encore de gaieté de cœur. Est-ce dans l'intérêt, est-ce contre l'intérêt d'un

personnage qu'on a voulu agir? Eh! bon Dieu! laissez faire la vérité, elle servira toujours mieux que la supposition, en quelque sens que ce soit. Il faut donc qu'il y ait à faire des dupes une jouissance bien vive pour que des hommes qui, ce semble, auraient mieux à faire de bonne foi, usent leurs veilles à ces mensonges pour le plaisir d'un instant, suivi le plus souvent de sifflets. On comprend au moins ces imposteurs qui taillèrent leurs impostures dans le granit, ceux-là par exemple qui fabriquèrent la *Chronique* de Turpin et ces Décrétales qui, depuis le huitième siècle, furent la clef de voûte de la puissance pontificale. Oh! que s'il s'agissait d'une action dramatique feinte, il n'y aurait, touchant telle ou telle parole, qu'à s'occuper de la vérité de sentiment, de la vérité relative. En effet, peu importe, en matière purement littéraire, qu'un mot ait été dit en réalité, pourvu qu'il ait pu l'être. Quand la ressemblance morale est conservée, embellir par l'expression est un mérite de plus. Mais lorsqu'il s'agit d'une situation, d'une parole, d'une épître marquée au sceau de l'histoire elle-même, je n'y veux que la vérité vraie. La fiction, encore une fois, serait, dans ce cas, une atteinte portée à notre bonne foi et à notre conscience. Ce n'est pas qu'en repoussant les jugements de M. de Sybel, je veuille les taxer de mauvaise foi, non ; si je le croyais de mauvaise foi, je ne lui ferais pas l'honneur de lui répondre ; mais je l'accuse de légèreté, de prévention et de partialité. Or, tout esprit d'exclusion offusque le jugement.

Je ne sais qui a dit : « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre. » M. de Sybel aurait dit le mot que je ne m'en étonnerais pas. Une fois qu'on s'est chaussé d'une idée, tout vient y converger, toüt s'y moule ; on y fait tout rentrer bon gré, mal gré, comme un coin dans le bois. C'est de la demi-science qui n'a encore su voir qu'un côté des choses. Dans tous les cas, l'attaque était aujourd'hui d'autant plus intempestive qu'en un second tirage de mon recueil, j'ai, comme il est dit plus haut, donné l'origine, une à une, des pièces que j'ai publiées, et que, bien entendu, je continue le même système dans le présent volume, pour le continuer dans les deux suivants.

Examinons.

Que le livre de M. Alfred d'Arneth se compose de pièces authentiques, personne ne le conteste ; moi, moins qu'aucun autre. Ces pièces ne sortiraient pas du cabinet particulier de l'Empereur d'Autriche, que le savoir et le caractère personnel de l'éditeur jureraient suffisamment pour elles, à mes yeux. Mais, en vérité, on a fait trop de bruit autour de cette correspondance, qui n'avait pas besoin pour faire sa voie du glas de tocsin sonné contre les publications françaises.

De ce qu'elle est authentique, s'ensuit-il qu'elle soit l'unique parangon de toute droiture, et que d'autres lettres de la même époque et des mêmes personnages n'aient pas la même valeur d'authenticité? Ces lettres de M. d'Arneth ne constituent en définitive qu'une petite portion de la correspondance échangée dans la

réalité entre Marie-Thérèse et sa fille pendant dix années (1). Elles sont loin de se répondre toujours l'une à l'autre. M. Arneth n'a pas trouvé en originaux même la moitié des pièces qu'il a imprimées; il lui a fallu recourir à des copies du baron de Pichler, un des secrétaires de l'Impératrice et le chef de son cabinet noir : des copies exécutées évidemment après coup, on ne sait à quelle date. Comment explique-t-on les lacunes si considérables de cette correspondance de famille? Comment explique-t-on la disparition des originaux aujourd'hui manquants? Ainsi, Marie-Thérèse avait accoutumé de donner à chacune de ses filles de longues instructions écrites, au moment de leur mariage. On connaît celles qu'elle remit à Marie-Christine en 1760, quand elle l'unit au duc de Saxe-Teschen. On connaît également celles qu'elle écrivit pour la Reine de Naples. Comment la collection de M. d'Arneth n'a-t-elle pas eu en copie celles qu'emporta Marie-Antoinette et que possédait l'illustre chancelier de France, M. le duc Pasquier? C'était là cependant un document capital (2). Les

(1) Le volume ne se compose que de soixante et onze lettres de Marie-Thérèse et de quatre-vingt-douze de Marie-Antoinette. Or, celle-ci écrivait régulièrement tous les quinze jours par le courrier de l'ambassade d'Autriche, sans préjudice des envois par les courriers français. A ne supputer que deux lettres par mois, il devrait se trouver deux cent quarante lettres de la Reine de France.

(2) On trouve au supplément du présent volume la pièce importante des instructions de l'Impératrice à Marie-Christine. Nous donnerons dans notre prochain volume celles qu'elle destina à Marie-Antoinette, et que nous avons songé trop tard à demander à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, fils adoptif du chancelier, pour les faire entrer ici.

révolutions, qui ont mis la main sur tant de documents, les invasions, la négligence des secrétaires et des archivistes, après un certain nombre d'années écoulées, peuvent fournir matière à bien des conjectures. A moins qu'elles n'aient été détruites, il faut cependant que ces feuilles, absentes du giron autrichien, se trouvent quelque part. Les vicissitudes que le hasard (si le mot hasard n'est pas vide de sens) inflige parfois aux papiers les plus précieux, même les plus secrets, ouvrent un vaste champ à l'imagination. « Brûlez ma lettre, » ce mot suffit pour la faire garder; un demi-siècle s'écoule, et cette lettre intime, cette lettre écrite même d'une main royale, figure dans la collection du premier Curieux. De ces lettres de Marie-Antoinette à sa mère, j'en possède, depuis plus de trente-cinq ans, quelques-unes, apparemment sans avoir recouru à la générosité coupable d'archives se dépouillant en faveur d'un étranger. Il y a donc place dans la correspondance entre l'Impératrice, la Dauphine et la Reine, pour d'autres lettres que pour celles de la série de M. Arneth.

Assurément je n'ai point à me constituer le défenseur officieux des lettres imprimées par M. d'Hunolstein, qui d'ailleurs me semblent suffisamment protégées par leur qualité d'autographes. M. d'Hunolstein est un ancien Curieux, un connaisseur, et il n'a besoin de personne pour se défendre. Je me borne donc à répondre sur ce qui me regarde personnellement.

M. le docteur de Sybel n'a pris à partie que deux ou trois de mes pièces, et le procès qu'il m'intente est

plutôt une sorte de procès de tendance, difficile à discuter, en ce sens qu'on ne peut saisir que ce qui a un corps. Pour essayer de battre en brèche ce qu'il affronte, il se jette à travers les généralités, les suppositions et les hypothèses. Le curieux en tout cela, c'est l'outrecuidance, c'est le ton absolu de ses décisions au pied levé. Ce que j'admire en ce siècle, c'est qu'on soit toujours si certain de toute chose. « Je suis effrayé de la certitude que je vois partout, » disait Fontenelle. Montaigne avait dit : *Que sais-je?*

Que reproche M. de Sybel à mes lettres?

Il accuse les premières de différer d'allure et de style, de signature et de courtoisie finale, avec celles de M. d'Arneth. Ainsi, hors de l'éditeur allemand point de salut :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

comme l'a prévu Molière. Conclusion : — Mes lettres, comme celles de M. d'Hunolstein, sont accusées d'avoir été fabriquées avec les Mémoires de madame Campan, rien de plus, rien de moins.

Voilà, il faut l'avouer, un fabricateur de lettres qui eût été curieusement imbécile, sans compter ses dupes ingénues. En général cependant un faussaire est plus malin et mieux renseigné. Le sophiste grec Alciphron, du troisième siècle, qui fabriqua des lettres de pêcheurs, de parasites et de courtisanes, n'était pas un sot. Psalmanasar, Fourmont, Caraccioli, Daniel de Foë, Ar-

chibald Bower, Chatterton, Lauder, Crébillon fils, Angliviel de la Beaumelle, Mᶜ Pherson, Surville, Sénac de Meilhan, qui se transforma en princesse palatine; Courchamp, qui s'affubla des coiffes de la marquise de Créquy, n'étaient pas non plus des mystificateurs maladroits. Il n'y a guère que le fils du pauvre tisserand de Spithafields, le pseudo-Shakspeare Ireland, et les modernes fabricateurs de poésies du Tasse et de lettres de Schiller et de saint François de Sales qui se soient montrés de véritables niais. Il fallait aussi qu'il fût bien avisé et bien subtil ce Constantin Simonides qui, dans ces dernières années, tint en échec les savants les plus éminents de la Prusse :

Omnes cœlicolas, omnes supera alta tenentes;

qui fit accueillir à Berlin une prétendue rédaction grecque du *Pasteur* d'Hermas, et se joua si méchamment des lumières transcendantes des professeurs de cette ville, en leur présentant des manuscrits antiques de sa fabrication, en leur promettant des comédies de Ménandre et leur servant un faux Sanchoniathon publié à Brême par Wagenfeld.

Oh! maintenant je comprends la préoccupation de M. de Sybel. Depuis les audacieuses supercheries de cet incorrigible Simonides qui s'essaie aujourd'hui même à Londres, où l'on a si vite jugé un homme, et qui déjà y est démasqué; depuis les mésaventures de l'Hermas et du Sanchoniathon, messieurs de la Prusse

sont ombrageux; toutes leurs vedettes littéraires sont sous les armes et voient partout le faux et la peste : « Quand on a la jaunisse on voit tout en jaune » :

Lurida præterea fiunt quæcumque tuentur arquati.

Marie-Antoinette, objecte-t-on tout d'abord, ne signait que *Antoinette* dans ses lettres intimes et de famille et n'en recevait que ce nom (1). C'est une erreur pour le premier point. Elle a signé, à la même époque, tantôt d'une manière, tantôt de l'autre, une fois qu'appelée à mettre sa signature sur son acte de mariage, déposé à l'église de Saint-Louis de Versailles, elle eut signé *Marie-Antoinette,* et non pas *Antoinette* tout court. C'est *Marie-Antoinette* qu'elle a signé son premier billet à sa mère en sortant de la chapelle où elle venait de recevoir l'anneau de Dauphine. Est-ce que l'on taxera de supposition les lettres de Louis XVI signées *Louis,* parce qu'au recueil Arneth, le recueil-type de ces Messieurs, Marie-Thérèse l'appelle *Louis-Auguste*, et que déjà Roi, il avait parfois continué cette signature de Dauphin? Je possède des minutes autographes de lettres de Marie-Antoinette à sa sœur Christine, non signées; mais à côté de deux lettres autographes à Marie-Thérèse, signées seulement *Antoinette*, j'en ai deux autres, également à sa mère, signées *Marie-Antoinette*. De ces dernières, il s'en est trouvé une en copie

(1) Voir page 85 du présent volume.

parmi celles qu'a publiées M. d'Arneth. Ce sont des autographes tout aussi authentiques que les authentiques du recueil viennois.

Reste la gouvernante des Pays-Bas, l'Archiduchesse Marie-Christine, qui, dit-on, était la Marie par excellence dans sa famille, et que dès lors Marie-Antoinette n'a pu appeler Christine tout court. Or, j'ai vu chez Son Altesse Impériale et Royale Monseigneur l'Archiduc Albert, à Vienne, des lettres de la Gouvernante signées de ses deux noms à son mari le duc de Saxe-Teschen. Depuis que Marie-Antoinette, arrivée en France, eut adopté son nom de *Marie*, qui pu[illegible]e que la Dauphine n'ait pas donné à sa sœur ce nom de *Christine* ou *Marie-Christine*, qui était son nom politique? Qu'on me montre plusieurs lettres de la Reine lui attribuant ce nom exclusif et d'intimité de Marie, tandis que j'ai des minutes, provenant des papiers de Vermond, où elle la qualifie de *ma chère sœur* ou *ma chère Christine*. Il est dangereux de tomber dans les assertions.

M. de Sybel se tire d'affaire pour démontrer la supposition des lettres de Marie-Antoinette à Marie-Christine, en disant que la Reine n'a jamais écrit qu'une ou deux lettres à sa sœur la Gouvernante des Pays-Bas, en 1791 et 1792, et que les deux Princesses n'avaient entre elles aucune relation. Et pourquoi le dit-il? parce que l'historien de Marie-Christine, M. Wolf, n'a donné que ces deux lettres. Belle raison à mettre à côté de celle qu'il avance sur la non-

Versaille le 14 Juin 1773

Madame ma très chere Mere,

il est vrai que le depart de l'empereur
m'a laissé un vuide dont je ne puis
revenir, j'etois si heureuse pendant ce
peu de tems que tout cela me pesoit
Songe dans ce moment-cy, merci tout
qui n'en sera jamais un pour moi c'est
tous les bons conseils et avis qu'il m'a
donné et qui sont gravés a jamais e
mon coeur
j'avouerai a ma chere maman qu'il m'
donné une chose que je lui ai bien
demandée et qui me fait le plus gra
plaisire, c'est des conseils par ecrit q

m'a laissé: cela fait ma lecture principale
dans le moment present, et si jamais ce
dont je doutte, je pouvois oublier ce qu'il
m'a dit j'aurois ailleurs ce papier tousjours
devant moi qui me rappelleroit bientot a
mon devoir
Ma chere maman aura vu par le courier
qui est parti hier combien le roi s'est bien
conduit dans les derniers moments que mon
frere a été icy, en tout j'ose assurer ma
chere maman que je le connois bien et
qu'il a été veritablement affecter de ce depart
comme il n'a pas tousjours les formes
pour lui, il lui est moins aisé de prouver a
l'exterieure ses sentiments, mais tout
que j'en vois me prouve qu'il est bien
veritablement attaché a mon frere et qu'il
beaucoup d'amitié pour lui. dans le
moment de ce depart ou j'étois le plus au

desespoir le rien a eu des attentions et des recherches de tendresse pour moi que je n'oublierai de ma vie et qui m'y attacheroit si je ne l'etois deja.

il est impossible que mon frere n'ait pas été content de la nation, dieu, car pour lui qui sait examiner les hommes il doit avoir vue que malgré la grande legerété qui est etablie, il y a pourtant des hommes faits et d'esprit et en general un coeur excellent et beaucoup d'envie de bien faire, il n'y a qu'a bien mener. il en voit un exemple a cette heure dans la marine dont il est tres content et dont j'imagine il rendra compte a ma chere maman

je recois a l'instant par la poste une lettre de ma chere maman, qu'elle bonté que dans le moment ou elle a tant d'affaires elle veut bien encore penser a mon jour de nom, cela me rend bien confuse. elle veut

faire des vœux pour mon bonheur, celui le
plus grand de tous est de la savoir
contente de moi, de mériter toujours ses
bontés et de pouvoir lui persuader que
personne au monde ne l'aime plus tendrement
et plus respectueusement que moi

Marie Antoinette

authenticité des lettres de la Reine à l'Impératrice : Parce qu'elles ne sont pas dans le recueil Arneth! Comme s'il était admissible que deux Archiduchesses, deux sœurs, dont les intérêts, comme les États, se touchaient de si près, pussent ne pas être en relation! Qu'elles ne se soient pas beaucoup écrit dans les années d'ébullition révolutionnaire, à cause de la difficulté des rapports, cela se conçoit, bien que Marie-Antoinette, même à cette époque, ait trouvé le moyen d'écrire à Christine en même temps qu'à Mercy, on le voit par la correspondance de ce dernier. Mais les lettres discutées ne sont pas de cette date : elles sont des premiers temps du séjour d'Antoinette en France. Un peu plus tard, la politique mit du froid entre les deux sœurs : le voisinage qui devait les unir les avait divisées. Comment ces lettres sont-elles sorties des archives de Saxe-Teschen? comme sont sorties des archives de l'Impératrice les lettres qui lui avaient été adressées. M. Wolf n'a donné que ce qu'il a trouvé.

Quand on parle de la différence de ton et d'allure des lettres de Marie-Antoinette qui ouvrent mon premier volume, avec celles du recueil de M. Arneth, différence qui ne me paraît pas aussi tranchée ni aussi générale qu'on le suppose, on ne songe pas assez à l'âge qu'avait alors cette Princesse ; on oublie qu'il est acquis à l'histoire, nous l'avons déjà dit dans notre premier volume, que l'abbé de Vermond, d'abord son précepteur, puis son lecteur, ou plutôt son confident jusqu'en 1789, écrivait souvent les lettres de la Reine et les revisait toutes,

et que celle-ci se bornait à les copier de sa main, ou bien les écrivait sous sa dictée (1). Et ici je veux parler de lettres intimes, car les réponses à des placets, les lettres officielles étaient du domaine d'hommes spéciaux (2). Plus d'une fois, dans les premiers temps, durant quelques voyages de l'abbé, elle s'était risquée à écrire sans conseils, et s'en était mal trouvée : une de ses lettres relative à madame de Boufflers avait été tournée en ridicule dans la famille des Broglie, et elle l'avait su. Une autre fois, elle était dans une mortelle inquiétude, et avait « grande peur », comme elle dit, des critiques de la Du Barry sur la première lettre qu'elle venait d'écrire au Roi, la Du Barry les lisant toutes. Ce n'est pas cependant qu'on ne s'exposât à une grande erreur en poussant à l'extrême cette observation. Si Marie-Antoinette se faisait aider par Ver-

---

(1) Copier ne l'empêchait pas de faire des fautes d'orthographe. Qui ne sait pas l'orthographe ferait des fautes en copiant un imprimé. L'orthographe fixe, il faut le reconnaître, est une science toute moderne. Au siècle de Louis XIV, chacun à peu près avait la sienne. Mesdames de Sévigné, de La Fayette, de Maintenon faisaient des fautes nombreuses. On n'inventerait pas l'orthographe de madame de Montespan, qui est digne de Martine, la servante du bon Chrysale. Le système général était en quelque sorte de n'en point avoir : on se bornait à écrire comme on prononçait. Voltaire, par système et par *lapsus*, accumulait les fautes. Plus tard, quand l'éducation est devenue plus grammaticale, sous la Restauration, par exemple, la petite-fille corrigeait les fautes de sa grand'mère.

(2) « L'abbé de Vermond revoyait toutes les lettres qu'elle envoyait à Vienne. La fatuité insoutenable avec laquelle il s'en vantait dévoilait le caractère d'un homme plus flatté d'être initié dans les cercles intimes, que jaloux d'avoir rempli dignement les importantes fonctions d'instituteur. » (*Mémoires de madame* DE CAMPAN, t. I, p. 42, 43.)

mond, devant lequel elle ne rougissait pas de son peu de savoir ; si elle se faisait parfois corriger par Louis XVI lui-même, ainsi qu'il résulte d'intercalations de la main de ce Prince sur le brouillon d'une lettre de la fille à la mère, je n'en suis pas moins convaincu qu'elle n'a pris le conseil de personne pour la plus grande partie de ses lettres à Marie-Thérèse, desquelles Louis XVI, — Dauphin ou Roi, — était le sujet trop confidentiel pour qu'elle en fît l'ouverture à qui que ce fût. Ma remarque n'en subsiste pas moins pour ce qui n'avait pas un caractère essentiellement intime, et Vermond n'est pas le seul qui ait rédigé des lettres pour elle. C'est ainsi que s'expliquent et la différence dans les nuances du style et la différence dans les formules. La révélation des lettres si heureusement trouvées par M. le chevalier d'Arneth n'a fait que me confirmer dans cette pensée que j'avais pressentie et déjà exprimée en voyant un registre de lettres de la Reine tenu par Vermond, et où je crus reconnaître qu'il s'était borné à faire entrer celles qu'il avait écrites pour elle ou bien retouchées sur les minutes de son ancienne élève. Dans les correspondances de cette catégorie, il y a évidemment, non pas de l'élégance, — il n'y en a jamais, — mais certains idiotismes, certaines locutions essentiellement françaises qu'un long usage de la langue peut seul fournir et qui accusent la main de l'homme ; mais il est rare qu'il n'y ait pas en même temps çà et là quelqu'un de ces traits d'individualité qui fasse reconnaître la griffe de la jeune lionne, ou plutôt la jeune

fille qui avait ses éclairs, sans être femme encore. Voilà un fait pour moi évident et palpable qui ne s'est point présenté à l'esprit de ces ouvriers de la dernière heure qui naguère se souciaient si peu de Marie-Antoinette, et qui daignent aujourd'hui s'empresser autour de sa statue relevée par d'autres mains que les leurs.

La vérité est que les préoccupations du trône et le poids de l'âge avaient empêché Marie-Thérèse de donner à sa dernière enfant tous les soins de sa tendresse. On a imprimé que Marie-Antoinette était fort instruite, et qu'un jour même elle avait improvisé en latin une réponse à un discours en cette langue. C'est une erreur. De telles harangues n'étaient que des phrases dynastiques apprises par cœur sans qu'elle les comprît; et il n'y avait (elle en convenait elle-même) que la flatterie qui pût la donner comme humaniste et aussi comme véritable auteur des dessins qu'elle présentait à Marie-Thérèse le jour de sa fête, et qui font encore avec les crayons et les lavis des autres Archiduchesses et des Archiducs, l'ornement de l'un des petits salons d'un palais impérial d'Autriche. En réalité, son éducation avait été fort négligée, et elle avait beaucoup plus deviné qu'elle n'avait appris, alors qu'enfant de quinze à seize ans, elle apparut en France. Née avec un génie intuitif, elle avait même, dans sa première jeunesse, de ces saillies frappées de bon sens qui ne sont pas rares près des marches du trône, et que venaient, en quelque sorte, offusquer les premiers bouillons de la jeunesse. Elle n'acquit son développement d'esprit et de

caractère que par degré et ne se mit tout entière dans ses correspondances que vers la Révolution, alors qu'elle eut mûri en pleine lutte contre les faiblesses de son mari, contre les défiances et les haines du palais et de la rue qui méconnaissaient son âme et son cœur. Elle avait commencé à faire quelques lectures. Elle en donne même la liste. Son mari, qui avait aimé les livres, l'y aidait, ainsi que Vermond. En somme toutefois, elle s'instruisit peu par l'esprit des autres ; elle dut beaucoup plus au temps, à l'épanouissement de son âme, à l'observation, au malheur, à ce qu'on appelle l'expérience. Mais encore une fois, dès l'époque où elle acceptait des secrétaires, elle avait, pour *ainsi parler*, des accès et saillies de bon sens *qui éclatent dans ses* lettres. C'est alors que *le besoin d'expansion, les pétillements d'une gaieté native, la recherche de vives distractions*, l'inquiétude latente des satisfactions intimes du cœur que son mariage lui avait promises et n'avait pas tenues, la jetaient dans les exercices violents de l'équitation et du bal, et donnaient à ses instincts féminins un air de légèreté excessive dont elle ne devait que trop se guérir. Sa mère elle-même, prévenue par les médisances de cour, les cailletages des gazettes et les méchancetés, cachées sous le masque de l'intérêt, s'y est parfois méprise. La correspondance donnée par M. d'Arneth a le mérite de fixer l'opinion sur plusieurs points délicats, touchant la nature des rapports existants entre la mère et la fille. On y voit avec un vif intérêt combien la tendresse de l'Impératrice s'anima

des plus vives sollicitudes pour Marie-Antoinette, quand elle l'eut donnée à la France ; et l'on se prend, à son insu, pour la grande souveraine, de je ne sais quel attendrissement qui est plus que le respect ; mais ce sentiment diminue en même temps que l'on poursuit la lecture. Marie-Thérèse couve d'abord sa fille, en tremblant, avec un redoublement de cœur, elle la soutient comme à la lisière, pour prévenir les faux pas que cette enfant pourrait faire encore. Aux conseils sur la santé, sur la tenue, elle en joint sur la conduite. Elle observe et surveille, donne des avis, commande et ordonne, loue peu, gronde souvent, trop souvent même. Il est vrai que souvent aussi l'espiéglerie de la jeune femme sans expérience méritait des reproches. Poussée par madame de Péquigny, sa première favorite (elle l'a reconnu plus tard), elle lançait des volées de sarcasmes un peu vifs contre les douairières et les collets montés, et s'aliénait ainsi, par étourderie, sans méchanceté réelle, des familles influentes. Tout a son importance sur le trône ou sur les marches du trône ; mais l'aimable Princesse, qui ne demandait qu'à bien faire, n'avait auprès d'elle, depuis Choiseul, aucune amitié considérable qui veillât sur sa personne ; de loin, bien des nuances échappaient ; et Vermond pouvait la conseiller dans une certaine mesure, non pas la conduire.

Dauphine, Marie-Antoinette reçoit d'abord avec la plus filiale déférence, comme à Schœnbrunn, les gronderies maternelles. On la voit s'incliner avec sou-

mission et humilité ; on la voit rougir tout en essayant de s'expliquer timidement et de se défendre. Mais à mesure qu'elle avance dans la vie, elle se fatigue de tant de minutieuses remontrances et d'impérieuses fâcheries. Sa vénération pour l'Impératrice dominera toujours son indépendance et sa fierté natives ; mais en revanche, on la verra, sans jamais se mutiner ouvertement ni se cabrer, sans jamais manquer de respect ni de mesure, commencer à protester avec vivacité, avec fermeté, et finir par éluder les reproches et n'y plus répondre. On voit qu'au fond son cœur se serre, et le lecteur se révolte avec elle. La question de madame Du Barry surtout fut une des pierres d'achoppement. Si les maîtresses avaient fait perdre à Louis XV le sentiment moral, Marie-Thérèse, dans sa politique, dans son affection même pour la trop jeune Dauphine, livrée sans défense à tous les écueils, ne voulait pas que celle-ci manquât aux bienséances envers Louis XV dans la personne de la favorite. L'Impératrice, renseignée de tout côté par le zèle de Vermond, de Mercy, de voyageurs, et particulièrement du baron Corneille de Neny, conseiller d'État, premier secrétaire de son cabinet, qu'elle avait expressément envoyé à Paris pour observer la Dauphine, savait à merveille que madame Du Barry avait en aversion Marie-Antoinette, qu'elle n'appelait devant le Roi que la *petite rousse ;* elle savait qu'elle travaillait de toutes ses forces à lui aliéner le cœur de Louis XV, et menaçait la Dauphine des conséquences d'une telle influence.

***.

Marie-Thérèse, la femme forte et religieuse, que la raison d'État avait poussée un jour à capituler avec elle-même en ménageant madame de Pompadour; elle qui avait su l'enivrer dans l'intérêt de Vienne, en lui écrivant, ce qui était beaucoup; en l'appelant *Ma Cousine,* ce qui était trop, voulait que sa fille adressât au moins la parole à la favorite régnante, comme à toute autre dame reçue à la Cour. Elle lui écrivait :

« Vous êtes la première sujette du Roi, vous lui devez obéissance et soumission; vous devez l'exemple à la Cour, aux courtisans, que les volontés de votre maître s'exécutent. Si on exigeoit de vous des bassesses, des familiarités, ni moi ni personne pourroit vous les conseiller; mais une parole indifférente, de certains regards, non pour la dame, mais pour votre grand-père, votre maître, votre bienfaiteur? et vous lui manquez si sensiblement dans la première occasion où vous pouvez l'obliger et lui marquer votre attachement, qui ne reviendra plus de sitôt..... Vous avez peur de parler au Roi, et vous n'en avez pas de lui désobéir ou le désobliger. » Et ailleurs, toujours sur le même sujet, elle lui écrivait encore : « ..... Vous devez cela au Roi et à moi. En faisant son devoir, on ne doit pas penser au *qu'en dira-t-on*, et vous n'avez à rendre compte qu'à nous de vos actions. »

A la bonne heure; mais, ce semble, elle avait aussi à rendre compte à son mari, à qui la favorite répugnait

et qui avait une brusque volonté à ménager. Deux mois après son mariage, elle avait écrit à sa mère :

« Le Roi a mille bontés pour moi, et je l'aime tendrement; mais c'est à faire pitié la foiblesse qu'il a pour madame Du Barry, qui est la plus sotte et impertinente créature qui soit imaginable. ».

Voilà la première impression. Mais la favorite a-t-elle fait quelque acte de bienfaisance, car elle n'avait pas mauvais cœur; la Dauphine, qui l'avait excellent, la trouvait au fond bonne femme, et le disait. Ses changements de langage sur cette femme sont un des caractères de la jeunesse de Marie-Antoinette, toute de premier mouvement. Elle croyait en faire assez en n'étant point agressive; mais sa mère, à qui le terme moyen de cette neutralité n'agréait pas, harcelait la malheureuse Dauphine de remontrances. Et, à ce propos, M. de Sybel range tout d'abord parmi les apocryphes une lettre de mon recueil qui ferait dire à Marie-Antoinette, écrivant à sa mère : « *Je ne vous ai pas encore parlé de madame Du Barry.* » La réponse est facile. Dans la minute autographe, surchargée, que je possède, on lit *reparlé,* et non parlé. Dans l'imprimé, la faute typographique, qui a été reconnue pendant le tirage, n'est pas en tous les exemplaires. Le mot équivoque existât-il d'ailleurs dans la minute et dans l'original, ce serait un *lapsus :* il en a échappé bien d'autres à la jeune Princesse!

Ensuite, est-il bien équitable d'arguer de telle ou telle date d'une lettre contre l'authenticité de l'épître elle-même, quand la date, comme tel est le cas pour nombre de lettres du recueil Hunolstein, publié trop vite, n'est qu'une conjecture plus ou moins heureuse d'éditeur? Tous deux, M. d'Hunolstein et moi, avons imprimé, — lui sur l'original, moi sur la minute, — une même lettre de Marie-Antoinette à sa mère, sur l'état d'esprit de Madame Élisabeth, après le mariage de sa sœur et compagne, madame Clotilde, devenue princesse royale de Savoie. Marie-Antoinette a suggéré l'idée de constituer une maison à la jeune Élisabeth pour l'enlever à des pensées de cloître. La lettre qui, dans le recueil Hunolstein, est donnée au 17 août 1775, doit être datée du 17 avril [1778], d'après une annotation de la minute et le fait qui y est traité. Les adversaires allemands nient l'authenticité de la pièce. Quelles sont leurs objections chargées d'un fastidieux enchevêtrement de dates? C'est que :

1° La Reine a écrit le 25 du mois précédent à sa mère sur la politique, sans plus;

2° Qu'elle lui a écrit de nouveau le 19 avril — deux jours après la lettre en question — pour lui annoncer sa grossesse qu'elle regrette de ne pas avoir fait connaître depuis huit jours, comme elle se le proposait;

3° Que, dans sa réponse du 2 mai, l'Impératrice ne parle que de grossesse et de politique, et ne fait aucune mention de Madame Élisabeth ni de la lettre du 17 avril qui lui est exclusivement consacrée.

4° Enfin, que la Reine, écrivant de nouveau à sa mère, à la date du 5 mai, dit les paroles qui suivent :

« Ma santé et mes espérances continuent toujours à être bonnes, et on les croit si sûres que l'on commence à nommer la maison d'Élisabeth, dont l'éducation ne pourroit se continuer avec celle de mes enfants. »

Ah ! c'est pour le coup, si une pareille phrase se fût trouvée dans une des lettres de mon recueil, que l'Allemagne ameutée eût crié à l'apocryphe ! Quoi donc? aurait-elle dit, « est-ce que la Reine peut escompter ainsi un avenir obscur et parler de *ses enfants,* quand elle en est encore au premier mois de grossesse du premier? Peut-elle s'inquiéter de la concurrence qui s'ouvrirait entre l'éducation de Madame Élisabeth, parvenue aujourd'hui à sa majorité princière, Madame Élisabeth, à qui l'on donne maison,—et l'éducation d'enfants encore à naître, d'enfants à la mamelle quand Élisabeth, arrivée à seize ou dix-sept ans, aurait pu être mariée et avoir aussi des enfants en éducation? Et disons-le en passant, si j'avais comme l'Allemagne critique du temps à perdre et le goût du cheveu fendu en quatre, je trouverais dans le recueil de M. d'Arneth, si authentique cependant, d'autres étrangetés de même force, par exemple des impossibilités de dates, qu'on s'explique aisément d'ailleurs quand on apporte dans l'examen calme et bienveillance, et non prévention et parti pris.

Mais revenons aux objections contre cette lettre du

17 avril [1778]. Et d'abord, qu'importe que la Reine ait écrit sur la politique sa petite lettre du 25 mars? En quoi cela implique-t-il contradiction avec la lettre qui ne parle que d'Élisabeth, le 17 avril suivant? En quoi celle du 19 serait-elle incompatible avec cette dernière? Marie-Antoinette dit que, depuis huit jours, elle voulait déclarer sa grossesse; qui sait? peut-être le 17 s'était-elle mise à son bureau pour révéler cet important secret, quand soudain elle aura changé d'avis, et au lieu de s'ouvrir encore, elle n'a parlé que de l'entretien qu'elle venait d'avoir avec le Roi sur un autre sujet dont elle était toute remplie. Disputez donc sur un fait aussi délicat, sur les volontés et caprices d'une femme grosse! J'en demande pardon à M. de Sybel, mais il est humiliant de se voir opposer de si vaines objections. Est-il donc besoin d'être un grand clerc ou un grand physiologiste pour s'en étonner? Mille motifs intimes et secrets, dont le cœur et la raison d'une femme sont seuls juges, peuvent lui faire hâter ou suspendre l'annonce d'une grossesse, et les critiques n'ont rien à y voir.

L'objection tirée du silence de l'Impératrice, de 21 mai suivant, sur la lettre du 17, traitant exclusivement de Madame Élisabeth, est aussi frivole. N'était-il pas tout simple que Marie-Thérèse ne répondit que sur la politique qui l'obsédait, que sur la grossesse de la Reine de France, une nouvelle si grave, si importante, si désirée, si peu attendue! Et puisque, suivant le système de l'écrivain allemand, la Reine n'aurait parlé pour la première fois à sa mère que le 5 mai, de la maison consti-

tuée à Madame Élisabeth, et que sa mère aurait dû lui répondre à ce sujet, quand donc l'a-t-elle fait?

Jugez encore d'une autre légèreté de M. de Sybel. « Ces exemples, » dit-il, après des critiques sur quelques pièces du recueil Hunolstein, que je n'ai point à relever, « n'admettent ni doute ni contradiction. La question est de savoir quelle est la valeur des autres pièces. » Et alors il fait une sortie contre moi, à propos d'une lettre de la Reine à sa sœur Christine, en date du 27 juillet 1770. « Antoinette mande à sa sœur qu'elle est sur le point d'établir son séjour à Compiègne, tandis qu'en réalité elle demeurait déjà, le 18, à Compiègne. » C'est M. de Sybel qui parle, mais le fait parle autrement, et rien, on le sait, n'est obstiné comme un fait. Ouvrez la *Gazette de France*, un journal qui court les rues, et vous y verrez que le Roi et la famille royale étaient le 4 juillet à Marly, le 10 à Choisy; que Louis XV s'était proposé de partir pour Compiègne le 17; mais qu'une fièvre survenue à M. le Dauphin, par suite d'un gros rhume, fit suspendre le départ royal; vous y verrez que le plus fort des accès étant passé le 20, le Roi se détermina à partir et que le Dauphin demeura à Versailles avec la Dauphine; que de la sorte ils n'assistèrent point avec le Roi à la messe patronale du château, fête de Saint-Jacques, et qu'enfin ce fut seulement le 30 que Marie-Antoinette fut conduite par son mari à Compiègne où la famille royale les attendait. Qui veut trop prouver ne prouve rien. « Et voilà justement comme on écrit l'histoire. » Je ne

connais pas celle de la Révolution par M. de Sybel, mais si elle est écrite dans un pareil esprit de critique, je ne la mettrai pas, je l'avoue, sous mon chevet, comme le grand Alexandre mettait Homère sous le sien.

Le Critique a été bien mal inspiré en avançant que les lettres de mon recueil auxquelles il a fait allusion ont été combinées d'après madame Campan. En effet, qu'était-ce que madame Campan ? La femme de chambre de la Reine ; femme de chambre un peu maniérée et prétentieuse, mais instruite et insinuante, ancienne lectrice de Mesdames, et que Marie-Antoinette employait volontiers aussi au même titre ; qu'elle voulait bien mettre assez souvent dans la confidence de délicates affaires ; une femme qui écoutait aux portes, était parfois chargée de fermer les lettres que la Reine venait d'écrire, et entendait à la volée la lecture de certains billets de Marie-Antoinette et de Marie-Thérèse ; qui tenait note, au moment même, de tous les mots qu'elle recueillait par surprise ou dans les conversations directes et suivies. Ses manuscrits en font foi, manuscrits sur lesquels, plus tard, elle rédigea ses Mémoires, et qui de temps à autre contiennent plusieurs versions du même fait, suivant sans doute les récits divers qu'elle avait entendus successivement des seigneurs de la Cour. Or, dans une Cour tout se sait, à plus forte raison des officiers et domestiques de l'intimité. Les princes ne se méfient pas assez de leurs entours ; il y a là parfois tels indiscrets, tels espions qui n'ont d'yeux et d'oreilles que pour la postérité. Voyez par exemple cette caillette de

cour sans vergogne, ce Procope hardi et délibéré, si digne de la Cour de Bas-Empire où il vivait, ce Brantôme, le familier des princes : — il ne les a pas quittés que déjà sa plume va les trahir! A peine si la vie privée des simples particuliers réussit à se murer; que sera-ce pour les princes? Leur vie est ouverte, et leur maison de verre. Qu'y a-t-il donc de surprenant à ce que la femme de chambre ait été l'écho de Marie-Antoinette? Qu'y a-t-il de surprenant à ce que le portrait des trois tantes coïncide chez madame Campan avec celui qu'en fait la Dauphine? Qu'y a-t-il de surprenant à ce que celle-ci, assez encline à une nuance de moquerie fort pratiquée par sa première favorite, se rie légèrement de Madame Sophie qui ne regarde pas en face, et mentionne le nez de Madame d'Artois? Apparemment cette princesse avait un long nez pour tout le monde : y a-t-il donc tant à s'étonner qu'une jeune personne, qu'une enfant en prenne la mesure quand elle fait à sa sœur le portrait de la nouvelle venue! La remarque est au moins oiseuse, et, pour mon compte, au lieu de nuire dans mon esprit à l'authenticité des lettres, ces rapports entre les lettres et les Mémoires me la confirment, en même temps que les lettres donnent, à mes yeux, plus de crédit à madame Campan elle-même.

L'Empereur Joseph a été l'objet d'une ovation au théâtre de l'Opéra. La Reine l'a tiré du fond de sa loge pour se parer de son frère. Elle en parle à sa mère. Cet incident qui a remué la Cour, et dont madame

Campan a peut-être dix fois entendu le récit, est mentionné par elle. Il n'en faut pas davantage pour faire taxer de fausseté la lettre de Marie-Antoinette. *Ab uno disce omnes.*

La Reine dit à sa sœur que Joseph II « a causé et plaisanté avec une bienveillance très-grande avec Élisabeth, qui est maintenant charmante de caractère et fort grandie. » C'est faux encore, suivant M. de Sybel, parce que madame Campan a écrit que « Joseph montra de l'intérêt à la princesse Élisabeth, qui sortait alors de l'enfance et avait toute la fraîcheur de cet âge. » Eh bien, qu'y a-t-il là qui n'ait pu être dicté ni par l'une ni par l'autre? Joseph II était veuf; il parut alors aux contemporains qu'on aurait volontiers dirigé ce prince vers une alliance avec la jeune Princesse. La Reine et madame Campan devaient y faire allusion. Seulement, la Reine appuie moins que ne le fait la suivante, ce qui donne à penser que le projet de mariage était moins dans la réalité que dans les conjectures de l'entourage. On songeait alors, un peu de loin, à un prince de Portugal.

La Reine parle de ses soupers en famille, rien de plus simple. La suivante, qui tient registre, le dit également. La Reine exprime son ennui des dîners en public, alors qu'elle est Reine; et comme madame Campan rapporte que l'usage des dîners en public était fort désagréable à Marie-Antoinette « tant qu'elle était Dauphine », M. de Sybel trouve indubitable qu'il y a là anachronisme, et que ces dîners publics n'ont pu

être désagréables à la Princesse quand elle était Reine. Voilà les objections auxquelles un homme du rang littéraire de M. de Sybel a cru pouvoir descendre. Est-il bien certain qu'il y voie en effet des arguments sérieux et irréfragables? mais, sous son drapeau, les gens à la suite sont tout prêts à crier plus fort que lui.

C'est encore sur le thème éternel de la répugnance de la Reine pour certaines exigences de « l'étiquette de chambre et toute intérieure », comme dit cette Princesse, que va triompher M. le docteur de Sybel. Est-ce que, demande-t-il, on peut attribuer à la Reine une expression aussi louche et aussi peu technique [étiquette *intérieure*]? — Distinguons. Il y avait, comme il y a encore aujourd'hui, le cérémonial public auquel se soumettait la Reine, parce qu'il était utile à la représentation. Il y avait l'étiquette de l'intérieur du palais, l'étiquette de la chambre. Les petits cabinets n'admettaient point d'étiquette, et c'est là qu'Antoinette aimait le plus à se retirer, là qu'elle se sentait le plus elle-même, comme à son Trianon. Qu'y a-t-il donc après cela qui ne soit, suivant la langue de cour, dans l'expression qu'il a plu à la Reine d'employer? Je ne doute pas que M. de Sybel ne soit un homme de cour : — il en est digne par ses talents ; — mais je crains qu'il n'en ait oublié la langue. — Il incrimine cette correspondance pour ce qu'il y rencontre ; faudra-t-il donc encore qu'il l'attaque pour ce qu'il n'y trouve pas? Ainsi, la Reine dit à sa sœur que « l'étiquette de chambre et toute intérieure » lui est odieuse. « Il y a des détails

qui m'obsèdent. Si je vous voyois, j'en aurois long à vous dire là-dessus. » Alors M. de Sybel évoque sur-le-champ l'étiquette de la chemise mentionnée par madame Campan, qui eût pu en citer encore bien d'autres, plus ou moins gênantes pour une Reine. Et là-dessus le Critique s'enflamme et proteste qu'une femme ne saurait faire allusion à « des détails aussi dégoûtants », quand après tout cette femme s'adresse confidentiellement à qui? — à sa sœur. Une presbytérienne anglaise n'aurait pas mieux dit. Mais en somme, qui prouve que la pensée de Marie-Antoinette se portât expressément sur cette fatale chemise et n'ait pas eu ici quelque autre détail en vue? On dirait d'ailleurs que cette fameuse étiquette de la chemise fût une monstruosité inqualifiable; ce n'était, à le bien prendre sans exagération, qu'un ennui. Peut-être ai-je mal saisi la phrase du docteur, embrouillée ici comme le nœud gordien. Toujours est-il que le fait de l'abstention de la Reine à citer le mot propre dans cette lettre est pour l'adversaire la preuve indubitable de l'apocryphe. Retournez la question et supposez que la lettre n'eût rien omis, infailliblement le jugement eût été le même. On croira peut-être que j'exagère. Non, je n'invente rien, ami lecteur; c'est bien là textuellement comme discute et prononce *ex cathedra* un professeur de l'illustre Université de Bonn, un historien lu et estimé : « O physique, préserve-moi de la métaphysique! » disait tous les matins le grand Newton.

Ce n'est pas tout, la Reine mentionne un couplet des poissardes que chante le Roi ravi à la naissance de *Madame Royale*. Comme ce couplet, le plus joli de la chanson qui courut alors par milliers d'exemplaires et dont un bouquet de roses contenait pour la Reine une copie imprimée sur satin ; comme ce couplet, dis-je, est rapporté par madame Campan, c'est encore chez madame Campan que le fabricateur serait allé s'inspirer. Une pareille critique relève-t-elle de la justice? Est-elle bien digne d'une revue historique, et ne suis-je pas fondé à plaindre M. de Sybel qui n'a de séve qu'en épines, et qui, de gaieté de cœur, s'est ainsi évertué à se diminuer en me cherchant une querelle d'Allemand?

Que dirait-il donc si partout on voyait comme lui des bâtards de l'histoire, et si l'on faisait en face de la correspondance publiée à Vienne l'opération faite par lui à l'égard de mon livre? si l'on établissait un contrôle du recueil viennois au moyen des Mémoires de madame Campan et de Weber, et du manuscrit de Hardy, que possède notre Bibliothèque impériale (1)? Voyez, par exemple, dans la première lettre de Marie-Antoinette, du livre de M. Arneth, ces mots (2) :

« Pour mon cher mari, il est changé de beaucoup, et tout à son avantage. Il marque beaucoup d'amitié

(1) *Notice d'événements remarquables et tels qu'ils parviennent à ma connoissance*, par HARDY. Bibl. Imp., mss., supplém. français, n° 2886.

(2) Lettre du 9 juillet 1770, p. 3.

pour moi, et même il commence à marquer de la confiance. Il n'aime certainement point M. de La Vauguyon, mais il le craint. Il lui est arrivé une singulière histoire l'autre jour. J'étois seule avec mon mari, lorsque M. de La Vauguyon approche d'un pas précipité à la porte pour écouter. Un valet de chambre, qui est sot ou très-honnête homme, ouvre la porte, et M. le duc s'y trouve planté comme un piquet sans pouvoir reculer. Alors, je fis remarquer à mon mari l'inconvénient qu'il y a de laisser écouter aux portes, et il l'a très-bien pris. »

Or, il n'est pas certain que la leçon ait corrigé le duc.

Madame Campan parle en effet des intrigues de ce gouverneur attardé pour éloigner le Dauphin de sa femme; elle en donne de curieux détails; mais Hardy, plus explicite, parle des espionnages de ce fâcheux qui s'obstinait à s'interposer entre les jeunes époux, et s'oubliait jusqu'à une persécution fatigante; il raconte enfin une scène identique à celle qu'on vient de lire, et les paroles que la Dauphine excédée adressa à M. de La Vauguyon : « Monsieur le duc, Monsieur le Dauphin est d'un âge à n'avoir plus besoin de gouverneur, et moi je n'ai pas besoin d'espion : je vous prie de ne pas reparaître devant moi (1). »

Dira-t-on que Marie-Antoinette a copié sa lettre

(1) Hardy, second volume, 4 février 1772.

de 1770 dans le manuscrit de Hardy, ou que Hardy a fait son récit d'après celui de la Dauphine? De même, quand les Mémoires de Weber et ceux de madame Campan racontent les mêmes faits presque dans les mêmes termes, ce qui n'est pas rare, en inférera-t-on aussi qu'ils se sont mutuellement copiés?

Vilain métier que celui de la chicane; du dénigrement et de l'ergoterie cassante, dirai-je rondement et privément à M. le professeur Sybel. Encore une fois, il n'y aurait qu'à gagner à se respecter davantage les uns les autres, à ne pas se donner les airs d'exécuter les gens en effigie, comme si l'on était de ces grands qui marchent sur les multitudes. Laissez donc de côté vos haines nationales, pour ne vous occuper que de la sainte Vérité. Essayez de faire la lumière, et que le feu ne s'allume nulle part. Vous qui n'êtes point un des condottieri de la science et de la littérature, je vous conseillerais, en toute cordialité, de vous abstenir d'émousser vos armes courtoises à imiter ces preux du pédantisme, indignes et de vous et de nous. Notre époque si active, où l'on perd son temps d'une manière violemment affairée, a peu de minutes de reste pour contrôler le mystère des mauvais dires, du vide et de l'inconsistance des griefs allégués, et ces dires ne font que trop leur chemin. Il y a là ce que, par politesse, j'appellerai ces guerriers de l'Iliade qui, plus faibles, se cachent derrière le bouclier du plus fort, pour lancer leurs flèches; il y a là, derrière M. de Sybel, les écoliers qui, sans jamais entrer intimement dans aucune discussion

didactique et technique, jurent *in verba magistri*, et se mettent bien vite en devoir de suivre les moutons de Panurge. Elle ne voit donc pas, cette partie agressive de la grande Allemagne, qu'ici au fond ce n'est pas seulement de nous qu'il s'agit, mais de la plus infortunée des Reines, mais d'une Princesse qui fut Allemande? Que si nous l'avons tuée; que si, au dernier siècle, nos fureurs révolutionnaires n'ont eu qu'un « cercueil de sept francs pour la veuve Capet », les générations présentes se lèvent pour étendre pieusement un voile de deuil sur ce terrible souvenir, pour dresser à la noble Reine un monument expiatoire, une éclatante et pure statue. Et vous, pendant ce temps-là, que faites-vous? Vous vous amusez de statuettes indécentes de la victime; et en discutant ses lettres, qui sont sa plus glorieuse oraison funèbre, en vous jouant de l'adoration moderne, vous diminuez la Reine, vous la dépouillez du légitime respect qui lui revient. Oh! que si la critique se bornait à examiner la mise en œuvre, le choix des pièces, les attributions, les dates et les appréciations, on pourrait prêter l'oreille avec intérêt à d'utiles paroles de contradiction réfléchie, sensée et loyale. Mais en taxant d'apocryphes les pièces d'un recueil publié par un homme de vieille expérience, M. de Sybel n'a pas assez craint de se fourvoyer: il a trop oublié que c'est s'attaquer sans droit à la probité, même de son interlocuteur, ou lui donner, sans compétence, un brevet de *puerilia mentis*. Si j'avais reconnu l'inexactitude d'aucune des pièces que j'ai recueillies,

je l'aurais sacrifiée sur-le-champ. Mais je n'admets pas que qui que ce soit fasse étourdiment si bon marché de mon intelligence, et encore moins de ma bonne foi. Que M. de Sybel dédaigne, s'il lui plaît, les révélations originales fournies par les lettres de la Reine, de Mercy et de Brienne, par moi publiées sur la chute de ce dernier et sur le rappel de Necker, il est dans son rôle, bon ou mauvais. Mais quand il ajoute que cette série de lettres « aurait été instructive et importante, si un auteur contemporain, Soulavie, n'en avait déjà publié le contenu, tiré des papiers de Brienne », ici je l'arrête, en m'étonnant qu'un historien qui se respecte s'appuie *à priori* sur un compilateur aussi décrié, pour l'opposer à des documents authentiques de première main. Trivial, fastidieux, menteur et libelliste, Soulavie a enfanté des volumes condamnés au pilori des quais après une vogue éphémère, due, pour quelques-uns, au scandale. Il est vrai qu'il avait, en diplomatie, écouté aux portes; qu'il a possédé de bonnes pièces dérobées dans les bureaux des Affaires Étrangères ou achetées par corruption. Mais il n'est pas chez lui une pièce, pas une, quelle qu'elle soit, dont il ne faille contrôler avec une critique sévère la vérité; et, eussé-je seulement apporté cette lumière, que je m'en applaudirais et remercierais les archives de Vienne de m'en avoir fourni les moyens. L'approbation de M. de Sybel est secondaire.

Maintenant, qu'on veuille bien nous permettre

****.

un dernier mot touchant l'exposition publique de statues nues de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth, dans le Palais de Marbre (Marmorpallast) ou Nouveau Jardin, à Potsdam, sur lesquelles il s'est engagé une polémique qui a fait trop de bruit. Disons ce dernier mot, après quoi nous reprendrons notre joie et nos ailes pour voler, comme dit Joubert, à d'autres clartés.

Après avoir parlé de toutes les tribulations que Marie-Antoinette avait eu à subir dès son arrivée à la Cour de France, j'ajoutais, dans le second volume d'un livre paru deux ans avant le premier tome de celui-ci (1) :

« Et comme si l'étranger devait être complice de ces horreurs, un Roi voisin, qui n'avait dans son palais que des statues d'Antinoüs ou de Vénus impudique, outrageait à sa manière la jeune Reine en faisant sculpter, avec le nom de cette Princesse, deux figures en pied dont la nudité complète est la moindre indécence. Que le ciseau ait représenté entièrement nue madame Du Barry, une audace de nudité était dans le rôle de cette belle abandonnée : sa statue, en marbre blanc, de grandeur naturelle, et signée Houdon, 1780 (2), fait partie du musée de sculpture de

(1) *Causeries d'un Curieux*, p. 194.

(2) « La comtesse Du Barry, maîtresse de Louis XV (guillotinée le 12 décembre 1793), représentée en Diane, tenant l'arc dans sa main gauche. Une répétition de cette statue, mais en bronze, se trouve au Musée du Louvre. De Houdon. »

Telle est la notice du Musée impérial de l'Ermitage, imprimée à

l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Mais qu'un Roi tel que Frédéric II de Prusse (mort le 17 août 1786, quand Marie-Antoinette régnait depuis douze ans) ait accepté le naturalisme de son temps jusqu'à oublier de la sorte envers une jeune souveraine les droits du trône, de la morale et de la décence, c'est révoltant. Et cependant, c'est une profanation qui s'affiche encore, de nos jours, à Potsdam, et dont le goût d'une noble nation sur laquelle a régné la charmante Reine Louise eût dû nous épargner l'injure et s'épargner à elle-même le scandale et la honte. »

La Prusse ne dit mot, et les statues restèrent. Je reproduisis ces paroles dans la préface du premier volume de mon présent recueil de lettres de *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth,* paru en août 1864. La Prusse commença enfin à s'émouvoir, et le fait fut contesté, dans le fond et dans les détails, par l'éminent historiographe de la Prusse, M. J. D. E. Preuss, dans la *Gazette* qui s'intitule *Gazette privilégiée de Berlin* (1).

A tout cela cependant je n'ai rien aujourd'hui à retrancher, si ce n'est le nom du Grand Frédéric qui n'aurait pris aucune part à l'exécution de ces statues, dont l'une cependant, celle de la Reine, est datée de 1775. M. Preuss l'affirme, il le faut croire, car l'étude

---

Pétersbourg, en 1860. J'ai vu cette statue, cette même année, dans cette ville superbe, qui est tout : italienne, allemande, francaise, anglaise, avant d'être russe, et je n'ai pas été frappé de la ressemblance avec les traits de madame Du Barry.

(1) Erſte Beilage zur königlichen privilegirten berlinifchen Zeitung. N° 61, dimanche 12 mars 1865.

toute particulière qu'il a faite de ce prince, dont il écrit une savante biographie, lui donne une irrécusable autorité dans la question, d'autant mieux qu'il parle d'après des documents déposés aux archives de la Maison du Roi. Indépendamment de son article (1), il a rédigé sur cet incident un long mémoire où j'ai reconnu sa plume, et c'est à son apologie contentieuse trop absolue que je vais répondre.

M. Preuss commence par protester contre les vilains bruits accrédités sur Frédéric par Voltaire et par nombre d'autres écrivains. Il rappelle que l'existence de tableaux obscènes dans la résidence royale est une des nombreuses calomnies répandues par le coupable du dix-huitième siècle, ce même Voltaire contre Frédéric, à qui, de son côté, Joseph de Maistre refuse le titre de grand Homme, ne voyant en lui qu'un grand Prussien, qui a inoculé chez ses peuples le goût et l'audace des conquêtes. Il y a déjà quatorze ans, dit M. Preuss, que les calomnies sur les peintures ont été réfutées historiquement (2), et que des conversations du ministre de la guerre, de Rohdich, et du général baron de Schlieffen ont établi : « qu'ils n'ont jamais vu, dans aucune pièce des châteaux royaux, des tableaux obscènes, et encore moins le tableau hideux que décrit Voltaire. » Le point capital sur lequel se portent les

(1) Voici le titre de l'article inséré dans la *Gazette de Berlin* : Herr S. Feuillet de Conches gegen Friedrich den Großen.

(2) *Observations sur des fragments de M. le chevalier de Zimmermann sur Frédéric le Grand*, par un patriote du Brandebourg.

honorables et constants efforts de l'historiographe est l'exonération de la mémoire de son héros, qui fut sans contredit le père de la patrie. Ce serait seulement en 1834 que ces statues, qui ne dépassent pas de beaucoup la dimension de demi-nature, seraient entrées dans la possession du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. Elles auraient été proposées à ce prince par un comte François-Simon Pfaff de Pfaffenhofen (1). « Ce comte, qui avait habité Vienne, ensuite l'île d'Oberwerth près Coblentz, et demeurait alors au château de Reiffenberg près Vienne (c'est l'historiographe officiel qui parle), prétendait avoir rendu de grands services aux Bourbons, et espérait trouver, à un âge avancé, des ressources dans la vente de ces sculptures. Suivant lui, ces statuettes de Vénus en marbre *représentaient Marie-Antoinette et sa belle-sœur Madame Élisabeth plus jeune de neuf ans, et provenaient du château de Trianon.* » Voici ses paroles :

„ Mit der darauf folgenden Statuettengeſchichte des Herrn F. Feuillet de Conches aber verhält es ſich, nach den offiziellen Akten alſo. Beide Figuren ſind erſt im Jahre 1834, d. h. 48 Jahre nach dem Tode des großen Königs, und 24 Jahre

(1) A la base de l'une d'elles est en effet inscrit ce nom sur l'un des côtés. Cette inscription a échappé à l'œil de M. Preuss. La seconde note qui a suivi l'article de la gazette privilégiée dit que ce nom de Pfaffenhofen a été souvent confondu avec celui du sculpteur belge, Alexandre de Papenhoven, par qui le Roi Frédéric II a fait faire, dans les premiers temps de son règne, une statue de *Vénus et l'Amour*, en marbre, qui, dit-il, se trouve encore à Sans-Souci. N'est-elle pas plutôt au Palais de Marbre?

nach dem Tode der hochſeligen Königin Louiſe, dem damals regierenden Herrn Friedrich Wilhelm dem Dritten, und zwar von einem Grafen Pfaffenhofen, der bei Wien, dann auf der Inſel Oberwerth bei Koblenz wohnte, zum Kaufe angeboten, und empfohlen worden. Dieſer Graf wollte um die Bourbons viele Verdienſte haben, und gedachte ſich in ſeinem hohen Alter durch vortheilhaften Verkauf jener Bildwerke eine Unterſtützung zu gewähren. Nach ſeiner Angabe wären dieſe Marmorgebilde, Statuetten der Venus, die Figuren der Königin Marie Antoinette und der (neuntehalb Jahre jüngeren) Madame Eliſabeth, ihrer Schwägerin, und hätten in Trianon geſtanden. "

Ainsi, voilà bien leur attribution établie : c'est Marie-Antoinette, c'est Madame Élisabeth ; du moins les statues ont-elles été vendues et achetées à ce titre à la cour de Prusse.

Il est vrai que M. Preuss ajoute :

« Ces indications sont à coup sûr également fausses, car les deux figures, qui se ressemblent comme deux sœurs, sont de même modèle, et l'exécution en est trop peu soignée pour une exposition publique, »

„ Dieſe Angaben ſind aber gewiß gleich falſch; denn beide Geſtalten, welche ſich wie Schweſtern ähnlich ſehen, ſind nach demſelben Modell, und für eine öffentliche Aufſtellung nur oberflächlich gearbeitet. "

c'est-à-dire sans doute pour être vues de près dans le palais ; comme tel est probablement le sens de cette phrase obscure. Mais alors comment, si elles étaient si mauvaises, en a-t-on fait la décoration, à portée de l'œil, d'un des palais royaux de Potsdam?

M. Preuss suit trop droit son raisonnement sans regarder autour de lui, pour s'apercevoir qu'il va à l'encontre de sa propre pensée, en disant tout court que ces marbres n'ont pu figurer dans le palais de plaisance de la Reine, par cela qu'ils étaient d'exécution trop médiocre. Quoi! c'est la raison, c'est la seule qu'il ait trouvé à alléguer, quand il eût pu dire tout d'abord, avec plus de délicatesse, que la nature même des figures les eût rendues impossibles en un tel lieu. Que l'époque volcanique de la fin du dix-huitième siècle ait été doublement ravagée par la corruption des esprits et par la corruption des mœurs, est-ce une raison pour oublier que la jeune Reine, à l'âge des pensées les plus pures, que Louis *le Sévère*, comme on l'avait surnommé, n'auraient pu admettre quelque part que ce fût et moins encore dans l'étroite bonbonnière du petit Trianon, les images toutes nues de Marie-Antoinette et de la sœur du Roi, cette religieuse Élisabeth que vous savez? C'est impossible jusqu'à l'absurde, et l'admettre eût été verser gratuitement le ridicule sur l'un, l'opprobre sur les deux autres.

Le comte de Pfaffenhofen, qui aurait acheté ces statues sous la Restauration et les aurait proposées, le 18 janvier 1834, à la cour de Prusse, en les donnant comme œuvres de son père, le baron Simon-Georges de Pfaff, Bavarois d'origine, à ce que je présume, se serait adressé d'abord au comte de Brühl, intendant général des musées royaux, et voyant sa demande ajournée, aurait sollicité l'intervention de la

princesse douairière de la Tour et Taxis, belle-sœur du Roi, qui aurait fait effectuer l'acquisition dans les derniers mois de 1839. Pure charité, disait-on, pour un vieillard tombé dans l'indigence après avoir joui d'une grande fortune.

Les marbres furent sur-le-champ placés au Jardin Nouveau.

Ce Pfaffenhofen serait évidemment le malheureux qui prétendait avoir avancé des trésors à l'émigration, et dont les réclamations contre Louis XVIII firent tant de scandale en Angleterre comme en France, au retour de ce prince, et furent repoussées. Remarquez que, demeurant auprès de Vienne, il se garda de proposer les fameuses statues à la cour d'Autriche, et les offrit à celle de Prusse, dont il espérait trouver les yeux moins ouverts et la cassette plus facile.

En toutes ces assertions de Pfaffenhofen, qu'y avait-il de vrai?

La ressemblance répondait-elle aux attributions?

Ces marbres étaient-ils le fruit d'une vengeance?

Ou n'était-ce qu'une de ces profanations d'artiste subalterne mettant sur un corps indécent des têtes connues, pour mieux vendre son œuvre? Ainsi, Foucquet, dans une pensée d'outrecuidant espoir, avait fait peindre madame de la Vallière, à l'insu de cette jeune femme. Ainsi le fat Villarceaux avait fait subrepticement représenter nue madame Scarron. De nos jours même, l'exemple n'est pas rare.

Enfin, les inscriptions qu'elles portent, et dont nous

parlerons tout à l'heure, ont-elles été mises après coup, pour leur donner de l'intérêt et faire croire à la légende de leur présence à Trianon?

Ce sont autant de points, la ressemblance exceptée, sur lesquels le défaut de documents précis ne permet pas de répondre catégoriquement.

Et d'abord, les figures sont-elles ressemblantes, ou sont-ce, comme le déclare M. Preuss, de ces figures banales, de ces Vénus en l'air, qui se ressemblent comme deux sœurs, ou plutôt qui ressemblent à tout sans ressembler à rien? Non; ici pas d'équivoque. M. l'historiographe me pardonnera de lui objecter qu'il a vu trop vite, et qu'il en veut trop, au point de vue de l'art, à ces malencontreuses statues.

Je passerai, si l'on veut, condamnation sur la Vénus aux colombes, qui rend mal la figure de Madame Élisabeth, moins connue et moins facile à saisir avec justesse; mais la Vénus sortant du bain est bien Marie-Antoinette. Ce n'est pas une rencontre fortuite, un faux air, comme on dit, de traits analogues, c'est un vrai portrait, une étude faite à dessein. En un mot, c'est le buste de Pajou, sculpté d'après nature en 1773, et dont il avait couru des plâtres, comme il s'en répand de presque tous les marbres (1). Mais soyons de bonne foi, est-ce que le fait était douteux en Allemagne avant la polémique qui s'est ouverte? Trois fois j'ai visité la

(1) Augustin Pajou, né en 1730, mort en 1809, est aussi l'auteur d'un charmant buste de madame Du Barry.

Prusse ; trois fois j'ai fait le pèlerinage de Potsdam ; la première dans la compagnie du ministre des Affaires Étrangères, le général de Radowitz ; la seconde dans celle de l'ami de Gœthe et d'Alexandre de Humboldt, Varnhagen de Ense, avec lesquels j'étais depuis longtemps en rapports historiques et paléographiques. En leur compagnie, j'ai parcouru ce fameux Palais de Marbre, bâti par Frédéric-Guillaume II pour les plaisirs permis et ceux qui ne le sont pas, et j'y ai vu les deux statues dans le complet déshabillé de l'Olympe en belle humeur ; toutes deux portant, au front du socle, une inscription en grands caractères de bronze doré, incrustés dans le marbre et appelant le regard :

MAR. ANT. GALLIARUM REG.

La troisième fois, dans la société de l'ambassade entière de France, j'ai visité le même Palais de Marbre, et j'y ai retrouvé les mêmes statues ; et cette fois, comme la seconde, comme la première, une femme, une sorte d'*House Keeper* de musée secret, avait conduit toute la compagnie, en disant : « Je vais vous faire voir la statue de Marie-Antoinette, Reine de France. » Quelques jours auparavant, un pair d'Angleterre était entré au même Palais, avait reçu la même insinuation, avait vu les mêmes statues ; et le baron de Humboldt lui-même, le chambellan de Sans-Souci, faisant les honneurs de Potsdam au traducteur de son *Cosmos,* M. de Galusky, couronné par l'Académie française, le menait devant

les statues, et lui montrant la Vénus sortant du bain, lui disait : « Voici Marie-Antoinette. » En un mot comme en cent, l'attribution n'était pas une équivoque, mais un fait indisputable, traditionnel, public, consacré. Pas un visiteur à qui la même invitation ne fût faite et qui ne fût appelé à jouir du spectacle d'une Reine nue. Et de tout cela faut-il une preuve plus explicite, plus concluante encore? Ouvrez le *Guide illustré de Potsdam,* imprimé à Berlin par W. Büxenstein, pour le libraire-éditeur Albert Goldschmidt (1); ouvrez ce guide à la page 21, et vous lirez à l'article du *Palais de Marbre, ou Nouveau Jardin :*

« *Salon blanc.* Cheminée de marbre de Carrare, de bronze et en mosaïque, représentant le temple de Tivoli et des ruines de Rome; vases noirs ornés de dessins étrusques; table de marbre, sur laquelle est placée la statuette de

MARIE-ANTOINETTE,

sous la figure de Vénus sortant du bain, tordant sa chevelure et s'essuyant de sa robe. »

Et plus bas, même page : « *Salon jaune.* Tapisseries de soie jaune; cheminée d'acier poli, horloge astronomique, dessus de table d'agate, sur laquelle il y a une charmante statuette de

LA REINE MARIE-ANTOINETTE,

sous la forme de Vénus, jouant avec l'Amour. »

(1) Grieben, *Bibliothèque des voyageurs,* n° 11 °.

Toujours, toujours Marie-Antoinette en Vénus. Est-ce assez clair? Et notez, en passant, que c'est ici encore une troisième statue.

Or, ce guide n'est pas une brochure occulte et subreptice, c'est un livret officiel, autorisé, « privilegirten, » comme on dit, qui se vend partout à Potsdam, aux portes des palais, sur la voie publique, aux gares des chemins de fer, et qui, en 1863, en était à sa *dix-septième édition*.

Après une telle démonstration, continuera-t-on à disputer encore sur ce que j'ai avancé, toutefois bien entendu le grand Frédéric mis hors de cause? A quoi bon m'attaquer solennellement, en des manifestes qui n'ont fait que me fournir des armes, m'imposer l'obligation, et comme Français et comme historien qui a consacré sa vie et sa fortune à tout ce qui se rattache à l'histoire, de me défendre et d'enfoncer plus avant le clou? Pour un peu ce fût devenu affaire internationale. N'eût-il pas été préférable de me communiquer, avec la courtoisie qui va si bien à M. Preuss et qui lui est si naturelle, une note particulière sur laquelle je me serais plu avec empressement à faire ici, dans ce troisième volume, toutes les rectifications et réparations possibles à l'endroit du grand Frédéric? Ce que je cherche est ce qu'il faut chercher avant tout, la vérité. Continuera-t-on maintenant à se réfugier derrière une équivoque épigraphique d'écolier, en répétant que le nom de la Reine, inscrit de face sur la base du marbre, n'a pas trait à l'objet même de la statue, mais

à sa destination ; que c'est un datif, une dédicace, et que les lettres abrégées signifient :

MARIÆ ANTONIÆ GALLIARUM REGINÆ,

et non *Maria Antonia Galliarum Regina ;* que ce sont, en un mot, des Vénus banales offertes

A MARIE-ANTOINETTE?

« Entendez-vous le latin? » me dit-on, comme Sganarelle à Géronte. — « En aucune façon, » avons-nous répondu ainsi que le bonhomme : l'auteur des *Causeries d'un Curieux* en étant resté aux prémisses du rudiment.

Soudain alors on partit en démonstrations latines, et l'on dit : « Encore une fois ce ne sont point deux portraits, c'est tout simplement un présent qu'on voulait faire à Marie-Antoinette. MARIÆ ANTONIÆ GALLIARUM REGINÆ. Le datif est ici souverain. Ces grosses lettres placées au front du socle, comme cela se pratique souvent dans les dédicaces adressées à de grands personnages, ont fait tout le mal. Voyez plutôt : sur le côté, se lit en caractères microscopiques :

Sculp : ac. obt : S : G : J : lib : bar : A. Pfaff,

et tout derrière,

1775.

Faites le tour de la base, assemblez tout cela, et vous aurez :

MARIÆ ANTONIÆ GALLIARUM REGINÆ

Sculpsit ac obtulit S. G. J. liber baro à Pfaff, 1775.

C'est-à-dire, en passant par-dessus la construction forcée et antigrammaticale : « Sculpté par le libre baron de Pfaff et présenté à Marie-Antoinette, Reine de France, en 1775. »

Voilà, — je n'invente rien, — c'est le grand raisonnement des adversaires; c'est leur épée de chevet pour prouver qu'il n'y avait point là de statue de Marie-Antoinette! O Molière! ó Beaumarchais!

Or, moi qui n'entends nullement malice, je me disais, comme dans le *Barbier de Séville :* « Qui trompe-t-on ici? » Ces inscriptions, communes aux deux statues, avaient eu pour objet, comme je le présumais tout à l'heure, d'en rehausser l'intérêt et la valeur pour la vente. Eh! mon Dieu! dédicaces o uattributions, c'est tout un ; car enfin, oui ou non, n'ai-je pas démontré que l'une des figures était donnée pour celle de Marie-Antoinette et l'était en effet? Eh bien! la profanation est dans l'effigie tentée, la profanation est dans la ressemblance, la profanation est dans l'exposition de la Reine au pilori public dans un palais de la Couronne. Retournez un instant la question, — et rien que d'y penser j'en ai horreur : — Que si un artiste de mauvais goût eût sculpté en France une pareille figure de l'adorable Reine de Prusse que j'ai évoquée et de qui personne ne saurait parler qu'avec respect; que s'il l'eût livrée sans voiles aux regards de tous dans un de nos palais impériaux et se fût excusé en disant : « Ce n'est point une attribution, c'est une dédicace, » je sais bien ce qu'eût fait la France : elle eût sur-le-champ

brisé l'œuvre ; mais si, par impossible, on l'eût maintenue, qu'aurait dit la Prusse justement indignée? Est-ce que le sentiment français, blessé dans une des plus intéressantes figures de l'histoire de France, n'avait pas le droit de s'étonner aussi et de protester avec chaleur? Vous exonérez la responsabilité du grand Frédéric ; à la bonne heure ; mais sur qui donc la faites-vous retomber?

« Ah ! si le Roi le savait ! » s'écriaient tous les Français à la vue de cette profanation si longtemps obstinée. Eh bien ! le plus honnête homme de son royaume, l'auguste souverain sous qui repose la Prusse, le magnanime Guillaume Ier, a été plus droit et plus juste que nos imprudents adversaires : — dès le premier moment qu'il a su l'existence des statues, dès qu'il en a connu la nature, il ne s'est pas petitement arrêté à de vaines subtilités de grammaire et d'épigraphie, il a vu de haut une question de décence publique : il se fût révolté à l'idée de subterfuges et d'échappatoires ; il a compris que tous les souverains sont solidaires entre eux du passé comme du présent, et, dans l'exquise délicatesse de ses sentiments royaux, Sa Majesté a ordonné que les statues équivoques fussent enlevées. Elles ont disparu. Vive le Roi!

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH.

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH.

CCCLXXXVIII

LE DAUPHIN, DEPUIS LOUIS XVI, A L'ARCHIDUCHESSE MARIE-ANTOINETTE (1).

Envoi de son portrait, en qualité de fiancé.

[2 avril 1770.]

Madame ma Sœur et Cousine, je reçois une marque bien touchante de l'estime que l'Impératrice, madame ma Sœur et Cousine, fait paroître de moi, en vous accordant à mes vœux et à ceux du Roi, mon seigneur et grand-père. Le consentement que vous voulez bien donner à une union qui met le comble à mon bonheur, me cause la plus sensible joie et me pénètre de recon-

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères de France. Minute.

noissance. J'attendois avec la plus vive impatience qu'il me fût permis de vous en assurer. J'ai chargé le sieur marquis de Durfort, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi, de vous présenter mon portrait. Je vous prie de le recevoir comme un gage des sentiments qui sont gravés dans mon cœur pour vous et qui dureront autant que ma vie. Je suis, Madame ma Sœur et Cousine,

Votre affectionné Frère et Cousin,

LOUIS-AUGUSTE.

A Versailles, le 2 avril 1770.

Ce fut le 16 avril que l'ambassadeur de France, comte de Durfort, depuis duc de Civrac, fit officiellement la demande en mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette. La renonciation solennelle à sa succession héréditaire tant paternelle que maternelle, qui allait la séparer de la maison d'Autriche pour la lier irrévocablement à la France, fut signée le lendemain. Le 19, elle fut épousée, par procuration, au nom du Dauphin, dans le couvent des Augustins de Vienne, par l'archiduc Ferdinand. Le 21, à neuf heures un quart du matin, elle avait quitté Vienne pour se rendre en France.

CCCLXXXIX

L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE AU DAUPHIN,

AU MOMENT DU DÉPART DE MARIE-ANTOINETTE POUR LA FRANCE (1).

Conseils maternels.

Vienne, le 21 avril 1770.

Votre épouse, mon cher Dauphin, vient de se séparer de moi. Comme elle faisoit mes délices, j'espère qu'elle fera votre bonheur. Je l'ai élevée en conséquence, parce que, depuis longtemps, je prévoyois qu'elle devoit partager vos destinées. Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs, envers vous un tendre attachement, l'attention à imaginer et à mettre en pratique les moyens de vous plaire. Je lui ai toujours recommandé avec beaucoup de soin une tendre dévotion envers le Maître des Rois, persuadée qu'on fait mal le bonheur des peuples qui nous sont confiés, quand on manque envers Celui qui brise les sceptres et renverse les trônes comme il lui plaît.

Aimez donc vos devoirs envers Dieu. Je vous le dis, mon cher Dauphin, et je le dis à ma fille : Aimez le bien des peuples sur lesquels vous régnerez toujours trop tôt. Aimez le Roi votre aïeul, inspirez ou renouvelez cet attachement à ma famille. Soyez bon comme lui. Rendez-vous accessible aux malheureux. Il

(1) Mémoires de Weber, frère de lait de Marie-Antoinette.

est impossible qu'en vous conduisant ainsi, vous n'ayez le bonheur en partage. Ma fille vous aimera, j'en suis sûre, parce que je la connois; mais plus je vous réponds de son amour et de ses soins, plus je vous demande de lui vouer le plus tendre attachement. Adieu, mon cher Dauphin, soyez heureux. Je suis baignée de larmes.

MARIE-THÉRÈSE.

CCCXC

LOUIS XVI A L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE (1).

Le jeune Roi notifie son avénement.

[A la Muette, 5 juin 1774.]

Madame ma Sœur, Cousine et Belle-Mère, je reconnois bien l'amitié que Votre Majesté avoit pour le Roi mon aïeul, par la part qu'elle a prise au funeste événement qui vient de nous l'enlever. J'espère qu'elle me conservera toujours la même amitié qu'elle m'a témoignée. Je ferai toujours mon possible pour la mériter. Les liens du sang qui m'unissent avec elle, et qui me sont si chers, me la rendent bien précieuse. Je prie Votre Majesté de me dispenser de l'étiquette en lui

(1) Autographe déposé à la Bibliothèque impériale de Vienne. C'est un chef-d'œuvre de la calligraphie de Louis XVI.

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE LA TRÉMOUILLE

Je ne puis vous expliquer, Madame,
par quel accident, ma reponse vous
parvient si tard, je serois bien fachée
que vous puissiez soupçonner oubli ou
defaut d'interet, le nom de la trimouille
ne doit eprouver ni y l'un, ni y l'autre,
je profiterai de toutes les circonstances
pour rappeller au Roi les interets de M.r
votre fils, et je serai bien charmée de
pouvoir vous prouver les sentiments que
j'ai pour vous

Antoinette.

A ma Cousine Mde la
Duchesse douairiere de la
Trimouille

écrivant à l'avenir, et de me dire, Madame ma Sœur et Belle-Mère,

De Votre Majesté,

Bon Frère, Cousin et Gendre,

LOUIS.

A la Muette, ce 5 juin 1774.

CCCXCI

MARIE-ANTOINETTE :

A MA COUSINE MADAME LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE LA TRIMOUILLE (1).

Promesse de s'intéresser auprès du Roi à la demande qu'elle lui a faite du cordon bleu en faveur de son fils.

Juillet 1774.

Je ne puis vous expliquer, Madame, par quel accident ma réponse vous parvient si tard. Je serois bien fâchée que vous puissiez soupçonner oubli ou défaut d'intérêt : le nom de La Trimouille ne doit éprouver ni l'un ni l'autre. Je profiterai de toutes les circonstances pour rappeler au Roi les intérêts de M. votre fils, et je serai bien charmée de pouvoir vous prouver les sentiments que j'ai pour vous.

ANTOINETTE.

J'ai recherché dans les listes de l'Ordre, et n'y ai pas trouvé, sous le règne de Louis XVI, le nom de M. de La Trimouille. Il paraît que les sollicitations de sa mère n'ont pas eu de suite.

---

(1) De mon cabinet.

CCCXCII

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX HUE DE MIROMESNIL (1).

Dispositions à prendre pour l'installation des Parlements.

Versailles, 6 décembre 1774.

Je vous renvoie, Monsieur, le procès-verbal du parlement de Douai. Je suis très-content de la manière dont M. de Castries a parlé et comme tout s'est passé. Vous me l'enverrez quand il sera imprimé, aussi bien que celui de Rouen et celui de Paris, que j'ai oublié de vous demander, et en général tout ce qui paroîtra sur ces matières-là. Pour ce qui est de l'invitation de mes Frères, je reçois dans le moment votre seconde lettre. J'avois voulu avoir votre avis hier au soir, avant que de voir mes Frères : il s'est trouvé conforme à ma façon de penser. Ainsi, je leur ai dit que je leur permettrois d'y aller, car ce dont j'aurois peur, c'est que *Monsieur* n'y mît un peu trop de chaleur pour mes intérêts mêmes ; mais je le reverrai avant et lui expliquerai ce dont je crois qu'on parlera. Je crois que ces messieurs seront attrapés, étant accoutumés à avoir une grande partie des pairs pour eux, et je pense qu'ils en auront fort peu. Vous pouvez partir pour Paris quand il vous plaira ; il n'y avoit que faire de recevoir l'avis de M. de Maurepas hier : vous le verrez aujourd'hui et vous ne conviendrez de rien davantage, parce que

(1) Collection du comte d'Auffay.

nous ne faisons que suivre le plan de marche dont nous étions convenus depuis le commencement. Si vous savez quelques nouvelles, vous me les manderez. J'ai été content de la façon de parler de M. de Viarmes, j'espère qu'il y fera bien. La Reine m'a demandé si vous m'aviez parlé du mémoire d'un galérien, qu'elle vous a donné. Je vous envoie un autre mémoire, dont vous me rendrez compte, qu'il y a très-longtemps que j'ai oublié.

LOUIS.

CCCXCIII

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL (1).

Instructions de détail. — Lettres de l'ermite Jean. — Mémoire du Conseil d'État. — Réponse à faire aux remontrances du grand Conseil.

Versailles, le 6 janvier 1775.

Je vous renvoie, Monsieur, la lettre de l'hermite Jean, et l'autre adressée à vous. Je pense de même que vous sur la première. Pour la seconde, ce n'est qu'un fatras de bêtises, et il faut toujours aller, comme vous dites bien. Je vous renvoie aussi le mémoire des Conseillers d'État, et l'arrêt du Conseil y joint. Le mémoire est bien fait, et je crois y reconnoître la plume de M. Joly de Fleury. J'ai fait aussi des observations sur

(1) Cette lettre autographe faisait partie du cabinet du comte de Lescalopier, qui la tenait du comte d'Auffay.

les remontrances, et je vous écouterai dimanche matin, comme M. de Maurepas a dû vous le dire. Mais j'ai oublié de vous parler des remontrances du Grand Conseil, auquel je n'ai pas répondu encore. Il faut s'en occuper aussi.

LOUIS.

CCCXCIV

MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE L'EMPEREUR JOSEPH II, ROI DES ROMAINS (1).

Elle répond à des reproches fondés sur des cailletages et des chansons. — Libelles de fripons. — Propos d'étourdis.

Choisy, 8 octobre 1775.

Laissez-moi vous dire, mon cher Frère, que vous êtes bien cruel avec vos lettres de reproches; elles me causent trop de chagrin au milieu de toutes les difficultés qui m'entourent. Avant de quitter ce château pour vous établir à Fontainebleau avec toute la famille royale, y compris Monsieur et Madame, de retour de leur voyage du mariage de Madame Clotilde, je veux causer avec vous une bonne fois sur cela. — Il faut être loin comme vous l'êtes pour vous arrêter un instant à des propos tels que ceux dont vous me parlez. Quel crédit, mon Dieu, accorder à des chansons? Ici, tout se chante; et si on se préoccupoit de pareilles sottises, ce seroit prendre au sérieux ce dont les auteurs eux-mêmes ne

(1) Cahier de lettres de l'Archiduchesse Reine de France.

se soucient guère et dont ils ne se souviennent même plus le lendemain, on ne vivroit pas. Il y a des choses plus graves que cela : — L'année dernière, le Roi et moi nous avons été mis sur la voie d'abominables libelles préparés contre moi, et encore mouillés de la presse. On a découvert que c'étoit une spéculation de fripon qui nous donnoit à nous-mêmes ce dont il étoit l'auteur. La chose qui me frappe le plus, c'est l'obstination de certaines gens à me représenter comme une étrangère, toujours préoccupée de sa patrie et Françoise à contre-cœur; c'est indigne. Toutes mes actions prouvent que je fais mon devoir, et que mon devoir est mon plaisir. C'est égal, les mauvais propos courent, et les choses les plus simples deviennent de gros péchés. — L'autre jour, n'y a-t-il pas un insensé qui m'a fait demander pour lui et une dame la permission de visiter *mon petit Vienne!* Il appeloit ainsi mon Trianon, ce qui m'a fait découvrir que j'avois contre moi une coterie dont la malveillance accréditoit le bruit que j'avois ainsi débaptisé le présent que m'a fait le Roi. Des escrocs et des intrigants tournent autour des avenues du château : pouvons-nous être responsables de leurs menées? L'indignation du Roi, quand il apprend des choses de cette nature par les ministres et par le lieutenant de police, dépasse la mienne; mais la plupart du temps, comment y remédier? En faire du bruit seroit ajouter au scandale. — Soyez de loin, mon cher Frère, aussi indulgent et juste que le Roi est bon pour moi. Son estime est ma protection. Mais enfin, quelque chose que vous ayez à m'écrire, écrivez toujours, j'aime mieux des reproches que le silence. J'ai besoin de bons

conseils et d'avis : ne me les ménagez pas, car je sais qu'après tout ils partent de votre amitié et tendresse. Je vous embrasse, quoique vous m'ayez fait bien pleurer.

CCCXCV

LOUIS XVI A HURSON, ANCIEN INTENDANT DE LA MARINE A TOULON (1).

Fontainebleau, 6 novembre 1776.

Mons Hurson, j'ai jugé du bien de mon service de faire des changements dans l'administration et la régie de mes ports et arsenaux de marine, et j'ai expliqué mes intentions dans mon ordonnance du 27 septembre dernier. Le nouveau régime que j'y prescris donnant aux officiers de mes vaisseaux la direction des travaux, mouvements et opérations mécaniques des ports et arsenaux de marine, fonction qui a été jusqu'à présent remplie par les officiers de l'administration de la marine, j'ai jugé devoir supprimer le corps de ces derniers officiers, et les écrivains de la marine et des classes, et de créer des commissaires généraux et ordinaires, contrôleurs garde-magasins des ports et arsenaux, et des commissaires et des syndics des classes aux fonctions qui leur sont attribuées par madite ordonnance. Mes volontés sont expliquées dans mes trois ordonnances de la même date du 27 septembre.

(1) Archives du Ministère de la Marine.

L'établissement du nouvel ordre de service prescrit par mesdites ordonnances pouvant, dans les circonstances présentes, rencontrer quelques difficultés, j'ai jugé à propos de vous en confier l'exécution, et, persuadé que vous y apporterez le zèle et les lumières dont vous avez donné des preuves dans les emplois importants de l'administration des colonies et de la marine dont vous avez été précédemment chargé, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez successivement dans mes trois ports de Brest, Rochefort et Toulon, en passant par ceux de Lorient et de Bordeaux.

La première opération que vous aurez à faire dans chacun de ces ports sera de réformer les commissaires généraux et ordinaires, contrôleurs, sous-commissaires, élèves commissaires et écrivains de la marine et des classes et les garde-magasins et sous-garde-magasins, en leur annonçant les pensions que j'ai jugé devoir accorder à chacun d'eux, proportionnément à l'ancienneté de leurs services et d'après les états que j'en ai arrêtés et qui vous seront remis. Et cependant si aucuns desdits officiers avoient des représentations fondées à faire sur leur traitement de réforme, je vous autorise à prendre leurs mémoires et à me les adresser, étant disposé à récompenser particulièrement ceux qui par des services extraordinaires paroîtront susceptibles de quelque distinction.

Vous établirez ensuite dans leurs nouvelles fonctions les commissaires généraux ordinaires et surnuméraires des ports et arsenaux de marine, les contrôleurs de la marine, les commissaires des classes, et les garde-ma

gasins que j'ai jugé devoir établir dans chaque port conformément à ce qui est réglé par mon ordonnance ; et vous remettrez à chacun d'eux les commissions ou brevets que je leur ai fait expédier.

Enfin, vous procéderez dans chacun de mes ports de Brest, Toulon et Rochefort, à l'établissement des cinq bureaux qui sont désignés dans mon ordonnance concernant la régie et administration générale et particulière des ports et arsenaux de chacun desquels vous chargerez un des nouveaux commissaires ordinaires, conformément aux états que j'en ai pareillement arrêtés. Vous destinerez également les deux commissaires surnuméraires que mon intention est d'employer au port de Brest et le commissaire surnuméraire employé dans chacun des deux ports de Rochefort et de Toulon, de même que les contrôleurs ; vous prescrirez quels registres chacun desdits commissaires doit tenir dans son bureau, et le contrôleur dans celui du contrôle, ainsi que le service que chacun d'eux aura dorénavant à remplir. Vous réglerez en même temps le nombre de commis qui devra être employé dans chaque bureau, et les appointements qui devront être payés à chacun desdits commis et les sommes à payer pour tous frais de chaque bureau.

Mon intention étant que le nouveau régime que j'ai ordonné commence au port de Brest le 1er du mois de décembre prochain, j'adresse au sieur comte d'Orvilliers (1), chef d'escadre de mes armées navales, com-

(1) Louis Guillouet, comte d'Orvilliers, fils d'un capitaine de frégate, était garde de marine le 5 avril 1728, capitaine de vaisseau le 23 mai 1754, lieutenant général le 6 février 1777. — C'est lui qui, l'année

mandant pour moi audit port, mes ordres pour qu'il établisse à cette époque dans leurs nouvelles fonctions les directeur général, directeurs et sous-directeurs particuliers, et les autres officiers qui devront être affectés à chaque détail. Vous vous concerterez avec ledit sieur comte d'Orvilliers pour que l'établissement réciproque des détails militaires et des bureaux des commissaires se fasse avec l'union et l'harmonie nécessaires au bien de mon service.

Dès que les opérations relatives à ces établissements seront terminées, vous requerrez ledit sieur commandant d'assembler le conseil de marine dans la forme prescrite par madite ordonnance, et vous y prendrez séance en votre qualité d'intendant de la marine, vous donnant dans lesdits trois ports, pendant le temps que vous y resterez, toute l'autorité d'intendant et de commissaire départi pour l'exécution de mes ordres.

Vos opérations finies au port de Brest, vous remettrez le détail du port au commissaire général que vous aurez établi, et qui y remplira les fonctions d'ordonnateur jusqu'à l'arrivée de l'intendant que je me propose d'y commettre, et vous vous rendrez successivement à Lorient, à Rochefort et à Bordeaux, et ensuite à Toulon, pour y procéder de la même manière que vous aurez fait à Brest. Je vous adresserai alors mes ordres de même qu'aux commandants des ports de Rochefort et

---

suivante, devait, à Ouessant, obliger la flotte de l'amiral Keppel à rentrer dans ses ports, et qui, en 1779, fut chargé de l'exécution du projet de descente en Angleterre. Malheureusement, la lenteur des Espagnols et les maladies qui décimèrent les équipages et enlevèrent à d'Orvilliers son fils même, firent avorter l'entreprise.

de Toulon, pour fixer l'époque à laquelle le nouvel ordre de service devra y être établi, mon intention étant qu'il n'y soit procédé que lorsque vous y serez arrivé.

Mes volontés étant d'ailleurs bien expliquées dans mesdites ordonnances, je ne juge pas nécessaire de vous les détailler davantage; et je m'en rapporte à ce que votre zèle et votre expérience vous dicteront pour l'exécution de mes ordres et le bien de mon service.

Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, Mons Hurson, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Fontainebleau, le 6 novembre mil sept cent soixante-seize.

LOUIS.

L'administration de M. de Boynes avait bouleversé le département de la Marine. Une ordonnance que ce ministre avait fait signer à Louis XV, le 18 février 1772, avait assimilé, par certains côtés, le service de la marine à celui des armées de terre et divisé l'armée navale par régiments. Il y eut le régiment de Brest, le régiment de Toulon, le régiment de Rochefort, et celui de Marseille, et celui de Bayonne, et celui de Saint-Malo, et le régiment de Bordeaux, et le régiment du Havre. Cette ordonnance avait aussi rendu à l'Administration, dans les ports, une importance que l'ordonnance de 1765, portée sous le duc de Choiseul, avait au contraire attribuée aux Officiers de vaisseau. L'antagonisme des deux corps suscitait des luttes depuis Colbert, et l'ordonnance de M. de Boynes n'avait fait que l'envenimer. Il y eut, sous le règne nouveau, contre les officiers d'administration, une réaction très-forte qui commença par la destitution de M. de Boynes et finit par le triomphe des idées que le commandant de la marine à Brest, le comte de Roquefeuil, avait

soutenues sans succès à l'encontre de ce ministre. Roquefeuil lui avait écrit « qu'en général son ordonnance avoit fait une sensation de peine ». Et, plus tard, ajoutant d'autres observations qui déplurent, il disait : « J'ai assurément de mon côté le nombre des opinions les plus éclairées du corps. Mais nous ne pouvons en appeler, Monseigneur, qu'à votre propre expérience dans l'avenir. » M. de Boynes avait tenu bon cependant. Vint son successeur M. de Sartines, qui fut l'homme des officiers de vaisseau, et tout changea.

L'ordonnance du 27 septembre 1776, à laquelle Lamotte-Picquet concourut, remit donc les choses sur l'ancien pied, pour la constitution du corps des officiers, et diminua de nouveau le rôle de l'administration, — comme le montrent les considérants de l'ordonnance :

« Sa Majesté, dit-elle, s'étant fait représenter l'ordonnance » du 15 avril 1689 pour les arsenaux de marine, celle du » 25 mars 1765 et son ordonnance du 8 novembre 1774 pour » régler provisoirement ce qui seroit observé dans les diffé- » rentes parties du service des ports, et s'étant assurée que les » officiers militaires ont acquis depuis plusieurs années, par » la nouvelle forme donnée à leur éducation militaire, la » théorie de l'architecture navale et les connoissances néces- » saires pour bien diriger la construction, le gréement et » l'équipement des vaisseaux, elle a reconnu la nécessité de » faire divers changements à l'ancienne constitution de sa » marine. Cette constitution, qui n'admettoit les officiers » militaires à aucun détail dans les arsenaux, étoit propre » sans doute aux temps où elle fut adoptée. Mais Sa Majesté » a jugé qu'elle ne pourroit être maintenue dans son entier, » sans renoncer aux avantages qui devoient résulter, pour la » perfection des ouvrages et pour l'économie, tant des lumières » et des talents desdits officiers que de l'intérêt qui lie essen- » tiellement leur propre gloire au succès des opérations méca- » niques des ports et à la conservation des forces navales. »

Tels furent les motifs qui inspirèrent à Louis XVI la lettre qui précède et amenèrent la refonte des règlements d'organisation de la marine. Malheureusement l'équilibre entre les deux services n'avait pas été suffisamment ménagé, et il en résulta des tiraillements. Si le ministère de M. de Boynes

avait fait la part trop large à l'administration, le régime nouveau avait poussé trop loin la réforme, et le Roi le vit trop tard alors que les abus furent manifestes. Devenus administrateurs à la mer, les officiers de vaisseau, par le désordre qui s'introduisit dans la comptabilité pendant la guerre de 1778, ne justifièrent que trop les prévisions et les remontrances que M. Blouin, premier commis de la marine, avait, à trois reprises, tenté d'opposer à la promulgation de cette ordonnance du 27 septembre.

CCCXCVI

L'EMPEREUR JOSEPH II A MARIE-CHRISTINE (1).

Tendresses de famille. — Il visite les ports, dont il est fort satisfait. Éloge de Marie-Antoinette, qui, indépendamment des grâces de sa figure, sait être charmante par le tour délicat qu'elle donne à toute chose.

Brest, le 9 juin 1777.

Ma chère Sœur, je vous suis infiniment obligé pour votre chère lettre. La nouvelle qu'elle contient m'a vraiment effrayé. Des incommodités pareilles peuvent être dangereuses, mais elles ont cela de bon qu'elles ne laissent aucune suite, et que dès que la chose tourne en mieux, elles sont finies. Faites, je vous prie, mes compliments au Prince, et assurez-le bien sincèrement de toute la part que j'y ai prise et combien je suis charmé que la chose ait tourné ainsi. Pour vos inquiétudes, elles n'auront pas été petites. Enfin votre plaisir de revoir

(1) Archives de S. A. I. et R. l'Archiduc Albert d'Autriche.

votre mari bien portant aura tout fait oublier. Me voici au milieu de la marine et très-content des choses curieuses que j'y vois. J'ai quitté Paris sans regrets : j'avais tout vu. Versailles m'a coûté infiniment, car j'ai quitté la Reine avec bien de la peine. C'est une femme charmante en vérité, et sans sa figure elle devroit plaire par sa façon de s'expliquer et l'assaisonnement qu'elle sait donner à toutes les choses qu'elle dit. Adieu, ma chère Sœur, portez-vous bien et le Prince aussi. A revoir. Ce sera toujours avec un vrai plaisir que je vous embrasserai, étant pour la vie votre (1).

P. S. Cette lettre, à mon adresse par méprise, vous appartient ; je vous l'envoie.

L'empereur Joseph II voyageait sous le nom de comte de Falkenstein (2). Les Archives du Ministère de la Marine donnent une relation détaillée de ses visites dans les ports de France. Il arriva à Brest, à trois heures du soir, le 6 juin 1777. Le marquis de Langeron, le comte d'Orvilliers et le comte Du Chaffault se rendirent aussitôt auprès du prince et ne restèrent que peu de temps, attendu qu'il venait de recevoir son courrier et avait à y répondre.

Le lendemain 7, à huit heures du matin, l'Empereur

(1) C'est ainsi que finit la lettre originale, et que finit d'ordinaire Joseph II en écrivant à sa sœur. Ou bien il entend écrire *vôtre*, ou bien il sous-entend une finale d'amitié. Son frère François termine le plus souvent de même ses lettres par des sous-entendus.

(2) Falkenstein est un fief attenant au comté de Bitche, entre l'Alsace et la Lorraine, et qui avait été concédé, par le traité de Ryswyck, au duc de Lorraine, grand-père de l'Empereur. Le grand-duc de Toscane François Ier se l'était réservé en cédant la Lorraine à la France, afin de rester membre du Corps germanique.

commençait sa visite par le vaisseau *le Conquérant,* qui était en radoub dans le bassin de Brest. Il parcourut ensuite tous les ateliers depuis la porte du bassin jusqu'à la tonnellerie. Il vit travailler dans chacun divers objets, se rendant compte de l'emploi et de l'utilité de tout ce qu'il voyait. Il visita les hangars à bois, et avec assez de détail le magasin particulier du vaisseau *le Duc de Bourgogne* complétement armé. A une heure, il sortit du port et se rendit chez lui. Comme on savait qu'il n'aimait point à être accompagné de beaucoup de monde, on se plaçait à distance dans les différents endroits où il passait, mais on ne le suivait pas.

A quatre heures, le même jour, il visita les bassins de Pontanion ainsi que le vaisseau *l'Orient,* qu'on était occupé à radouber. Il vit après cela tous les ateliers et les frégates *la Nymphe* et *la Sibylle,* alors en construction. Ensuite il s'embarqua, alla à la batterie royale, et, avant de se rembarquer, il visita dans les plus petits détails les boulangeries et les magasins de vivres. A huit heures, il rentrait chez lui.

Le lendemain 8, il alla au champ de bataille voir défiler les troupes de l'infanterie qu'il inspecta, entendit la messe au Petit Couvent, et rentra chez lui pour dîner.

Sorti de nouveau à deux heures, il monta à bord du *Robuste,* qui mit en rade et courut deux bords avant de mouiller.

Il s'embarqua ensuite pour aller à bord du *Magnifique,* y trouva chacun à son poste, visita avec un soin particulier ce vaisseau, fit beaucoup de questions sur la manière de servir l'artillerie, monta ensuite sur la dunette, examina la mâture, vit dégréer les perroquets, et demanda que l'on fît des signaux.

A cinq heures et demie, il descendait dans son canot, rentrait dans le port, visitait le vaisseau *la Bretagne,* et retournait à sept heures chez lui.

Le 9 juin, il allait dans le port voir caréner à flot le vaisseau *le Sphinx;* et dans le bassin, la frégate *le Zéphir.* Il voyait ensuite accoler une ancre de six mille; il visitait le bagne, où il parcourait une salle et l'hôpital des forçats. Il visita enfin toutes les salles du nouvel hôpital du Roi, et rentrait à une heure.

A quatre, il descendait de nouveau dans le port, visitait

tous les ateliers de l'artillerie et la salle d'armes. Il assistait ensuite à l'exercice du canon et des bombes, et à des épreuves de poudres. Tous ces différents objets donnèrent matière à de nombreuses questions de la part du Prince. Le marquis de Langeron l'accompagna chez lui, pour lui montrer les cartes et plans des fortifications que l'on exécutait pour la défense de la place.

Le 10, le comte de Falkenstein, toujours accompagné du marquis de Langeron, visita à cheval les fortifications et ouvrages auxquels on travaillait dans les environs de la ville, et, à quatre heures, il vit mâter le vaisseau *le Glorieux*. Il s'embarqua ensuite dans son canot, prolongea tout le port et même la rivière de Penfeld jusqu'au Martinet, pour examiner l'arrangement des bois et les mâtures. Il descendit dans le hangar aux mâts de cette rivière, pour voir ceux du *Royal-Louis;* et après être resté longtemps devant les vaisseaux *la Bretagne, la Ville de Paris* et *le Saint-Esprit,* à faire des comparaisons sur les avantages et la manière de les mouvoir et de combattre avec ces bâtiments, il débarqua à la salle de l'intendance, où il exalta la grandeur de la France, la curiosité d'un arsenal de marine, et proclama « Brest une superbe chose ». Les évolutions dont il avait été témoin l'avaient enchanté : il aimait, comme il disait, les choses *spectaculeuses*. « Quel empire! s'était-il écrié plusieurs fois, en voyant manœuvrer notre flotte; quel empire! la terre et la mer! »

Le 11, visite aux salles des gardes de la marine, où il assista aux leçons d'instruction que ces gardes reçoivent tous les jours, et là encore il fut prodigue de questions sur la tactique et les évolutions navales. On fit devant lui quelques-unes de ces dernières avec la table et les vaisseaux destinés à cet effet. Il termina par la parade des troupes de la marine, dont il visita les casernes.

Le même jour, à deux heures, il reprenait ses visites, montait à bord du *Bizarre*, qui mit sous voile au même instant, ainsi que la frégate *l'Inconstante*. Ces deux bâtiments coururent plusieurs bordées dans la rade. Pendant ce temps, les vaisseaux de l'escadre faisaient l'exercice de la manœuvre. L'Empereur parut très-satisfait de la navigation. Il passa

ensuite une heure à bord de *l'Actif*, et se montra surpris de la grandeur de la salle qu'on y avait pratiquée pour recevoir des dames. Cette salle était en effet assez vaste pour contenir au moins cent cinquante personnes, et permettre de danser fort à l'aise deux contre-danses.

Enfin le comte de Falkenstein quittait Brest à quatre heures du matin, ayant, pendant tout son séjour dans la ville, fait preuve d'une merveilleuse sagacité, par la justesse et la multiplicité de ses questions. Les officiers généraux de terre et de mer, le marquis de Langeron et le comte d'Orvilliers, l'avaient conduit partout, sans toutefois lui faire rendre aucun honneur personnel, tandis que l'on en rendait à ces officiers généraux, afin de mieux constater l'*incognito* qu'il avait voulu garder.

A Bordeaux, l'Empereur fut escorté par M. de Lombard, commissaire du port, et montra la même curiosité intelligente. Sa conversation roula sur le commerce de la ville, sur son étendue, ses ressources, l'avantage de son sol, de sa position. Il vit avec surprise l'abondance de ses différentes branches de richesse, dont tout le royaume était tributaire. Il se renseigna sur nos colonies, sur l'Amérique anglaise, sur la situation politique actuelle, sur l'Angleterre. Il s'enquit enfin, dans les plus petits détails, sur la nature des fonctions du commandant, sur l'étendue de ce département, sur les ressources dont il pouvait être pour la marine royale, sur l'état de notre marine, etc.

En rendant compte de cette visite au ministre (1), M. de Lombard fait remarquer que c'est la partie du commerce qui avait paru occuper le plus le Prince, surtout les branches qui pouvaient intéresser le Nord et l'Allemagne.

Le comte de Falkenstein arriva le mercredi 2 juillet 1777 à Toulon. Ce furent le marquis de Saint-Aignan (2), le che-

(1) Archives du Ministère de la Marine.

(2) Le marquis de La Ferté Saint-Aignan, fils du duc de Saint-Aignan, commandant de la marine à Toulon et à Marseille depuis 1772, était entré au service, en qualité de garde de l'étendard, le 4 octobre 1728, au port de Toulon. Il avait été fait chef d'escadre le 1er octobre 1764,

valier de Fabry (1) et le major de la marine, M. de Coincy, qui lui servirent de guides. Il mit le même zèle à visiter les vaisseaux, les chantiers, la corderie, le parc d'artillerie, les magasins.

Le lendemain, il voulut visiter le lazaret, s'y instruisit des moyens et précautions usités pour les bâtiments mis en quarantaine; puis, le soir, il parcourut le nouveau bassin, les vaisseaux, les différents magasins, et s'enquit des procédés de conservation des divers effets de chaque bâtiment. Puis il sortit du port en canot pour monter sur un chebeck armé en rade. Cette espèce de bâtiment lui était inconnue, et il multiplia les questions. Rentré dans le port, il alla au champ de Mars voir manœuvrer, jusqu'à la nuit, le régiment de Navarre.

Le vendredi 4, il se rendit à Hyères, sans autre compagnie que sa suite. A son retour, il visita le fort de La Malgue; mais comme il était arrivé à l'improviste et sans qu'on eût donné des ordres, le fort ne put lui être montré en détail.

A nuit close, il rentrait et faisait visite à *Monsieur,* qui arrivait à l'instant même pour visiter le port. Il demeura avec lui un assez long temps, et tous deux firent le projet d'aller de compagnie au lancement du vaisseau *le Caton,* fixé au lendemain.

Après y avoir assisté en effet à neuf heures du matin, et avoir examiné avec *Monsieur* quelques autres détails maritimes, il prit congé, partit à trois heures, et alla coucher à Marseille.

Dans tout le cours de ces excursions maritimes, l'Empereur avait voulu loger à l'auberge. C'est ainsi qu'il en avait usé

---

et lieutenant général le 24 septembre 1769. Il fut nommé vice-amiral le 17 novembre 1781.

Il avait, en 1756, commandé *le Lyon* dans l'escadre du comte de La Galissonnière, lors de l'expédition de Mahon.

(1) Le chevalier de Fabrègues-Fabry, entré dans la marine, en qualité de garde, le 17 mai 1734, brigadier des armées navales le 15 août 1771, chef d'escadre en 1776, le 9 novembre, enfin directeur général de l'arsenal à Toulon le 1er décembre 1776.

à Versailles et à Paris. En vain la Reine lui avait-elle fait préparer un logement au château, il l'avait refusé, alléguant que dans ses voyages il avait accoutumé de « descendre au cabaret ». Toute l'insistance de Marie-Antoinette ne réussit à rien gagner sur ce premier refus. « Je sais, avait-il ajouté, combien est grand le château de Versailles, et qu'il y loge assez de « polissons » pour que j'y puisse bien aussi trouver une place; mais mon valet de chambre a déjà fait dresser mon lit de camp dans un hôtel garni, et j'y logerai (1). »

Partout dans sa visite des ports, il garda le plus strict *incognito*, et nulle part il ne coûta à personne de la gêne par l'offre d'aucun présent ni gratification. Il agissait là, du reste, comme il en avait usé à Versailles, où cependant tous les officiers de la chambre de la Reine avaient eu, durant son séjour, beaucoup d'occasions de le servir. Aussi rapporte-t-on que l'on s'était attendu à le voir se répandre en générosités le jour de son départ. Or, comme le serment des charges portait qu'on ne recevrait rien des princes étrangers, on était convenu de suspendre d'abord toute acceptation et de prendre son temps pour se faire forcer la main et autoriser. L'Empereur, instruit probablement de la règle, avait épargné tout embarras à cet égard en ne faisant aucun présent sous quelque forme que ce fût (2); mais il s'était montré plein de grâce à Paris, dans ses visites à l'Académie et chez divers académiciens. Son frère, l'archiduc Maximilien, électeur et archevêque de Cologne en 1784, évêque-prince de Munster et grand maître de l'ordre Teutonique, était venu avant lui en France. Quand il avait visité le Jardin des Plantes, où l'avait reçu le comte de Buffon, ce grand écrivain lui avait offert un exemplaire de son *Histoire naturelle*, et l'archiduc lui avait répondu : « Merci, je ne veux pas vous en priver. » Joseph II, qui connaissait l'anecdote, alla visiter M. de Buffon, et lui dit en l'abordant : « Je viens, monsieur, chercher l'exemplaire de votre livre que mon frère a oublié. »

Il ne fut pas, en France, toujours prodigue d'aussi aima-

(1) *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 176.
(2) *Idem*, t. I, p. 185.

bles paroles; il laissa au contraire le souvenir de vifs sarcasmes, car il avait le goût, même le talent, de la satire. Son dernier mot cependant, quand il quitta Nantes, fut un madrigal d'adieu d'une grâce qui fut remarquée. En quittant son auberge à la petite pointe du jour, il avait trouvé, dans la cour, sa voiture entourée de toutes les jeunes dames de la ville, toutes excessivement parées : l'Empereur, après les avoir saluées, dit en les regardant : « Voilà une si charmante aurore, qu'elle promet plus d'un beau jour (1). »

Comme on l'a vu, *Monsieur*, comte de Provence, s'était rencontré à Toulon avec le comte de Falkenstein, dans la visite de ce port. Le Roi avait voulu que les princes ses frères visitassent les principales villes et ports de leur apanage. Peut-être l'empereur Joseph n'avait-il pas été étranger à cette détermination. *Monsieur* était parti pour voir Toulouse, Marseille, Toulon; le comte d'Artois, Rochefort, Brest, La Rochelle. On trouvera au *Supplément* du présent volume les rapports officiels des commandants de la marine sur ces voyages princiers.

CCCXCVII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE SORAN (2).

[Mai 1778.]

Je suis bien fâchée, Madame, de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre, mais je n'ai pas eu le temps.

---

(1) Madame de Genlis, *Souvenirs de Félicie*.

(2) La marquise de Rosières-Soran, née de Maillé, était Dame pour accompagner Madame Élisabeth, et femme du maréchal de camp de ce nom, précédemment colonel de *Bresse* et d'*Artois* et des *Grenadiers royaux*. — La lettre fait partie des papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

Soyez sûre qu'elle m'a fait beaucoup de plaisir, et que je serai toujours enchantée de recevoir de vos nouvelles, surtout quand elles seront bonnes. Pour moi, j'en ai de fort bonnes à vous annoncer, car le Roi m'a promis que, quand mademoiselle votre fille (1) seroit en âge, elle auroit une place chez moi, ce qui m'a fait grand plaisir. Vous devez en juger, Madame, par l'amitié que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous. Je vous prie de ne point en parler; comme on m'en a refusé une autre, et que je n'ai pas encore osé le dire, je serois fâchée qu'on sût que le Roi m'en a promis d'autres, parce que l'on pourroit croire que je n'y ai pas mis autant de zèle que je pouvois, — et certainement cela n'est pas vrai. Puisque vous me demandez mon portrait, Madame, je vous prie de ne point le faire faire de ma part, parce que cela pourroit faire des jalousies, et j'en serois au désespoir, et surtout que Campana croie que c'est vous qui le faites faire. Et quand vous l'aurez, je vous prie de le dire à tout le monde; cela fera que, quand je serai en fonds, je vous le donnerai à toutes ensemble. Adieu, Madame, soyez sûre de la tendre amitié que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous.

ÉLISABETH.

(1) La comtesse Delphine de Soran, chanoinesse de Remiremont, devint Dame de Madame Élisabeth, épousa le comte de Clermont-Tonnerre, et, en secondes noces, le marquis de Talaru. C'était une personne vive, d'un esprit rempli de gaieté et de saillies quelquefois risquées. « Elle savait les histoires de chacun, les aventures, les familles, les querelles, les raccommodements et tout ce qui en résultait. Une pointe de malice assaisonnait ses récits. » Voir les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, t. 1er, p. 247.

CCCXCVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES (1).

Annonce d'une affaire entre les flottes française et anglaise. — Le vaisseau de l'amiral Keppel se battait fort bien et tout à coup a viré de bord, ce qui fait croire que l'amiral a été tué ou blessé. — Retour du duc de Chartres. — M. Du Chaffault dangereusement blessé.

[Vers les premiers jours d'août 1778.]

Je n'ai que le temps, mon ange, de vous dire qu'il y a eu une affaire entre les deux flottes; que le premier choc a été très-vif, qu'ensuite elles se sont séparées, et que la nôtre s'est avancée pour un second, mais que les Anglais se sont retirés. On dit que l'on a remarqué que le vaisseau de l'amiral Keppel se battoit fort bien, mais que tout d'un coup il y a eu une grande évolution, qu'il a cessé de se défendre et s'est retiré. Huit ou dix bâtiments l'ont accompagné, ce qui fait croire que l'amiral est ou très-blessé ou tué. Il y a dix vaisseaux fort endommagés, et nous, nous n'en avons que deux qui seront en état de repartir dans huit jours. Le duc de Chartres revient passer deux à trois jours ici. M. Du Chaffault est très-dangereusement blessé. Je m'affermis encore plus dans ce que je vous ai dit la dernière fois. J'attends votre réponse avec impatience pour me décider sur ce que je dois faire. Ne dites point la

(1) Cette lettre, comme celle du 24 novembre suivant, appartient à M. le comte de Blosseville, ancien député sous la Restauration.

nouvelle de l'amiral Keppel, parce qu'elle n'est pas sûre. Je vous embrasse de tout mon cœur.

ÉLISABETH-MARIE.

Le fameux combat d'Ouessant, auquel la princesse fait allusion, a été le premier grand épisode de la guerre déclarée entre la France et l'Angleterre, par suite de notre reconnaissance de l'indépendance des États-Unis d'Amérique. La flotte française, armée à Brest, avait pris la mer, le 8 juillet 1778, forte de trente-deux vaisseaux de ligne, sous les ordres du comte d'Orvilliers. Neuf bâtiments formaient notre avant-garde, sous les ordres du comte Du Chaffault; neuf autres, dont le vaisseau amiral, composaient le centre. A l'arrière-garde, qui portait le pavillon bleu, le duc de Chartres, depuis *Orléans-Égalité,* commandant d'honneur à raison de sa qualité de prince du sang, montait *le Saint-Esprit,* chef de file de cette division, placée sous les ordres de La Motte-Picquet, un des plus intrépides marins qu'eût alors la France.

Le 12, la flotte anglaise, composée de trente bâtiments, commandés par l'amiral Keppel, sortait de Plymouth; et les deux escadres se rencontraient le 27, à trente lieues d'Ouessant, à égale distance des îles Sorlingues.

Ce combat stérile pour nous, bien que nous en ayons eu l'honneur, a donné lieu, de chaque côté des belligérants, à des récriminations passionnées. Chez les Anglais, le commandant de leur arrière-garde, un tory, sir Hugh Palliser, prit à partie l'amiral Keppel, qui était wigh, et il s'ensuivit un procès fameux où la rivalité politique avait autant de part que le patriotisme, et dont l'amiral parvint à sortir vainqueur. Chez nous, on commença par accueillir avec applaudissements le duc de Chartres, chef de l'escadre bleue (1), qu'on disait avoir fait en vrai chevalier; puis, par

(1) Les escadres sont distinguées ordinairement par la couleur du pavillon qui leur est affectée. On dit l'escadre blanche, l'escadre rouge, l'escadre bleue, l'escadre bleue et blanche, etc. (JAL, *Glossaire nautique,* au mot *Escadre.*)

un revirement subit, on en vint à crier contre lui à la trahison, c'est-à-dire à l'accuser d'avoir, par un excès de prudence personnelle, compromis une victoire complète assurée.

Il est certain que le comte d'Orvilliers, dans une lettre en date de Brest, 31 juillet, reproche à l'escadre bleue de n'avoir pas répondu à l'un de ses signaux dont l'exécution immédiate eût valu infailliblement à l'escadre anglaise d'être coupée et totalement détruite (1). Le signal avait été fait, et le mouvement ordonné fut exécuté parfaitement plus tard; mais l'arrière-garde n'avait pas compris tout d'abord, et il serait injuste de ne pas ajouter que d'Orvilliers lui-même, dans son rapport, dit formellement qu'il n'est pas extraordinaire que ce signal instantané n'ait pas été bien saisi dans le premier moment, et que d'ailleurs le prince « est venu le passer à poupe pour lui demander son intention (2). »

Les plus grands coupables ont droit, comme tous, à la vérité.

Or, il est avéré pour qui a étudié les pièces du procès, pour qui a lu les rapports originaux au département de la Marine, que le jour du combat d'Ouessant, le duc de Chartres, fidèle à la tradition qui, depuis Louis XIV, voulait que les généraux fussent parés pour le branle-bas de combat, était couvert d'un habit éclatant richement galonné, qu'il avait sur une veste blanche son cordon bleu, et pouvait ainsi servir de point de mire au feu ennemi; il est avéré même, au dire de tout ce qui était à bord du *Saint-Esprit*, que le prince, bien que de grande taille, s'était cru encore trop petit pour la circonstance, et que pour se grandir il était monté sur le banc de quart, afin, disait-il, de mieux voir les mouvements de l'ennemi. On sait également que le vicomte de Laval,

(1) Pour les hommes du métier, ce signal disait à l'*escadre bleue* d'arriver par un mouvement successif, puis à l'armée entière de se ranger à l'ordre de bataille, l'amure à tribord. Malheureusement, ce signal ne fut pas exécuté assez à temps pour permettre de suivre le serre-file, et ensuite de prolonger sous le vent de queue à la tête l'armée anglaise.

(2) Archives du Ministère de la Marine.

colonel du régiment d'Auvergne, qui s'était travesti en matelot pour s'embarquer sur *le Saint-Esprit* en qualité de canonnier, n'avait pas, durant toute l'action, quitté les côtés du prince, et que celui-ci, voyant quelques hommes tomber morts autour de lui sous le canon anglais, lui dit en souriant : « Les boulets qui passent ont la voix claire comme les enfants de chœur. » Et d'ailleurs ce serait bien à tort que l'on attribuerait au duc la responsabilité de ce qui s'est passé à bord du *Saint-Esprit*, car le général de Vaulx, qui tenait le fait de La Motte-Picquet lui-même, rapportait en 1811, qu'au moment où le comte d'Orvilliers fit les premiers signaux, La Motte-Picquet vint en rendre compte au duc de Chartres et lui demanda ses ordres : « Monsieur de La Motte, lui répondit le prince, c'est vous qui êtes ici le marin, et l'exécution des ordres vous regarde plus que moi qui n'ai pas votre expérience. Allons promptement où il faut être pour l'honneur du pavillon du Roi, et là, faisons notre devoir en bons gentilshommes. Je n'ai pas autre chose à vous dire (1). »

En résumé, il n'est donc point vrai que le duc de Chartres ait manqué de bravoure à l'affaire d'Ouessant. Il faut être bien malavisé pour calomnier un tel personnage!

Madame Élisabeth parle de la blessure du lieutenant général comte Du Chaffault (2). En effet, notre avant-garde avait longtemps soutenu seule le feu de l'ennemi, et c'est en cherchant à dégager un de ses bâtiments que Du Chaffault reçut un éclat de mitraille si terrible, qu'on trembla longtemps pour ses jours. On parvint enfin à lui extraire de l'épaule un morceau de fer pesant environ cinq onces; et depuis cette opération sa blessure prit un caractère plus consolant. « Ce pauvre M. Du Chaffault, que je le plains! disait Marie-Antoinette, alarmée de la situation inquiétante de cet

(1) Lettre du colonel de la Jumelière, parent de La Motte-Picquet, et note de M. Jal à l'appui de cette lettre, publiées dans l'*Histoire de Louis-Philippe d'Orléans* par M. Tournois. Paris, 1842.

(2) Louis-Charles, comte Du Chaffault de Besné, garde de la marine le 15 novembre 1725; capitaine de vaisseau le 24 mai 1754, chef d'escadre le 1er octobre 1764, lieutenant général le 6 février 1777.

officier. Je voudrais être oiseau pour aller lui servir de garde (1). »

Ce brave marin était probablement appelé à un plus haut renom, s'il n'eût formellement refusé, en août 1780, de servir à Cadix, sous les ordres de ce comte Charles-Hector d'Estaing qui, pendant toute sa jeunesse, avait servi dans l'armée de terre en qualité de colonel d'infanterie, puis de brigadier des armées du Roi; qui, prisonnier des Anglais dans l'Inde, et libre sur parole, avait, au mépris de son engagement, repris sur-le-champ les armes; et qui enfin était devenu vice-amiral sans jamais s'être acquis la confiance et l'estime de la marine.

Du Chaffault était le second officier général qui faisait un pareil refus. En 1779, le chevalier de Ternay, qui était prêt à partir pour l'Inde, aima mieux perdre le commandement de la flotte que de servir sous un tel chef. Quand des hommes d'un caractère aussi droit et aussi élevé que l'étaient ces deux marins en sont venus à de semblables extrémités sans apporter dans leurs correspondances ni les violences du marquis de Bouillé, ni les dédains éclatants du comte de Grasse contre sa personne, il y a bien à préjuger en défaveur de celui qui les motive. « Mon honneur, écrivait, le 18 août 1780, le brave Du Chaffault, est le seul bien qui me soit cher. »

D'Estaing couronna sa carrière par sa conduite dans le procès de la Reine. Lui, ancien menin du père de Louis XVI, on le vit tout à coup transformé par calcul en ardent patriote, et, courtisan de tous les pouvoirs, déposer contre Marie-Antoinette, et faire afficher au coin des rues sa déposition. Mais sa lâcheté ne lui réussit pas devant des révolutionnaires qui battaient monnaie sur la place de la Révolution. Il était riche, et sa tête déshonorée roula sur l'échafaud, le 28 avril 1794, avec tant d'autres têtes honorables.

Au surplus, on apprendra avec le même intérêt que nous l'avons appris nous-même, que l'amiral Jurien de La Gravière

(1) *Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre dans les quatre parties du monde* [par l'abbé Pierre de Longchamps, mort le 22 avril 1812]; t. Ier, p. 380.

prépare une histoire des guerres maritimes de cette époque. Il y apportera la conscience dans les recherches et la vigueur dans l'exposé qui distinguent les ouvrages que nous possédons déjà de lui. Il rectifiera les fautes que nous aurions pu commettre.

CCCXCIX

LOUIS XVI A L'AMIRAL DE FRANCE (LE DUC DE PENTHIÈVRE).

Ordre d'armer en guerre contre l'Angleterre, qui a insulté le pavillon de France.

Versailles, le 10 juillet 1778.

Mon Cousin, l'insulte faite à mon pavillon par une frégate du Roi d'Angleterre envers ma frégate *la Belle Poule,* la saisie faite par une escadre anglaise, au mépris du droit des gens, de mes frégates *la Licorne* et *la Pallas,* et de mon lougre *le Coureur;* la confiscation des navires appartenant à mes sujets, faite contre la foi des traités; le trouble continuel et le dommage que la puissance anglaise apporte au commerce maritime de mon royaume et de mes colonies d'Amérique, soit par ses bâtiments de guerre, soit par ses corsaires, dont elle autorise les déprédations; tous ces procédés injurieux, et principalement l'insulte faite à mon pavillon, m'ont forcé de mettre un terme à la modération que je m'étois proposée, et ne me permettent pas de suspendre les effets de mon ressentiment. La dignité de ma couronne et la protection que je dois à mes sujets exigent que j'use enfin de représailles, que j'a-

gisse hostilement contre l'Angleterre, et que mes vaisseaux attaquent, prennent ou détruisent les vaisseaux, frégates et autres bâtiments appartenant au Roi d'Angleterre; qu'ils arrêtent et se saisissent pareillement de tous navires marchands anglois dont ils pourront avoir occasion de s'emparer. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire qu'ayant ordonné en conséquence aux commandants de mes escadres et de mes ports de prescrire aux capitaines de mes vaisseaux de courre sus à ceux du Roi d'Angleterre, ainsi qu'aux navires appartenant à ses sujets, mon intention est qu'en représailles des prises faites sur mes sujets par les corsaires et armateurs anglois, vous fassiez délivrer des commissions en course à ceux de mesdits sujets qui proposeront d'armer des navires en guerre avec des forces assez considérables pour ne pas compromettre les équipages qui seront employés sur ces bâtiments. Sur ce, etc.

LOUIS.

Le capitaine de frégate Chadeau de La Clocheterie, commandant *la Belle Poule*, était parti de Brest le lundi 15 juin 1778, marchant de conserve avec la frégate *la Licorne*, commandée par Gouzillon de Belizal, et la frégate *l'Hirondelle*.

Le mercredi 17, à une heure après midi, il rencontrait l'armée de l'amiral Keppel, forte de vingt voiles. Prévoyant de la part de l'Anglais quelque procédé hostile, bien que la guerre n'eût point été déclarée, son parti fut pris tout d'abord. Il laissa maîtres de leurs manœuvres, pour échapper à la chasse de l'ennemi, les commandants de *la Licorne* et de *l'Hirondelle*, bâtiments plus légers que le sien, et se présenta seul. A six heures et demie du soir, il était abordé, à une portée de pistolet, par une frégate anglaise,

qui l'invita à aller trouver son amiral. La Clocheterie répondit que sa mission ne lui permettait pas de suivre cette route. L'officier anglais répéta son injonction ; et comme le Français ne s'y prêtait pas davantage, l'Anglais lui envoya toute sa volée. L'Angleterre n'a point sur mer sa courtoisie du champ de bataille de Fontenoy : elle va droit aux coups sans déclaration de guerre, et c'est ainsi qu'elle la déclare. *La Belle Poule* avait la mèche allumée. Alors s'engagea un combat sanglant, dans lequel nous eûmes plus de quarante morts et cinquante-sept blessés. La Clocheterie reçut des contusions, l'une à la tête, l'autre à la cuisse. Chefs et matelots rivalisèrent de valeur intrépide et de sang-froid. Un enseigne, le jeune La Roche-Keraudren, avait eu le bras cassé ; à peine l'appareil du pansement était-il posé, que le brave enfant reparaissait sur le pont, où il combattit encore pendant trois heures. Le lendemain, on lui coupait le bras. Un officier auxiliaire, Bouvet, gravement blessé, ne cessa de demeurer à son poste et d'y faire son devoir. A onze heures et demie, La Clocheterie avait lieu de croire la frégate anglaise réduite et punie de sa déloyale agression, attendu qu'après être arrivée vent arrière, elle n'avait pas une seule fois riposté à cinquante coups de canon envoyés dans sa poupe. Malheureusement, la route qu'elle faisait l'eût jeté lui-même en pleine escadre anglaise, et il se vit forcé de ne pas poursuivre son avantage. Alors il courut vers la terre, où il mouilla, à minuit environ, auprès de Plouescat (1). Au jour, il se trouva entouré de rochers, au milieu desquels deux vaisseaux anglais qui l'avaient suivi ne songèrent pas à venir le chercher.

Cette belle conduite méritait une récompense : le Roi ne la fit pas attendre, et nomma Chadeau de la Clocheterie capitaine de vaisseau, avec promesse de la première pension vacante sur l'ordre de Saint-Louis ; et au dire de la Touche-Tréville, le ministre M. de Sartines honora cet officier d'une « lettre qui méritait d'être enchâssée ».

(1) A sept lieues O. N. O. de Morlaix.

Les frégates, que La Clocheterie avait livrées à leurs propres manœuvres, furent moins heureuses que *la Belle Poule*.

Les deux commandants, placés, il est vrai, dans des circonstances plus difficiles, en face d'adversaires plus nombreux, ne purent se refuser à la démarche de déférence à laquelle La Clocheterie n'avait pas voulu se prêter : « Si c'est ordre, avait répondu le commandant de *la Licorne*, je n'irai pas. Si c'est prière, avec plaisir. » — « Je vous en prie, » avait répliqué le capitaine de *l'Hector*, vaisseau de soixante-quatorze. — Alors Gouzillon de Belizal l'avait accompagné. Mais, en dépit des paroles du commandant de *l'Hector*, le capitaine français ne put arriver à l'amiral. C'était une perfidie de guerre sans guerre déclarée : il était entre quatre bâtiments de la marine royale anglaise, et *l'Hector*, pour plus de clarté, envoya à son bord deux coups de canon à boulet. Belizal, se voyant insulté et arrêté, n'amena son pavillon qu'après avoir envoyé sa volée de tribord et de bâbord, « comme cela se pratique, dit-il dans son rapport au ministre, quand une force supérieure ôte tout moyen de livrer un long combat. »

Cette seule volée, qui tua quelques hommes, servit le lendemain de prétexte pour arrêter Le Breton de Ranzanne, commandant de *la Pallas*. Le capitaine d'une frégate anglaise l'abordant, lui avait dit : « Faites l'honneur à M. l'amiral de lui venir parler, et je vous donne ma parole, *I engage my word*, qu'il n'a que des bonnêtetés et des politesses à vous faire. » Perfidie préparant une insigne violence : l'Anglais n'entretenait le brave Ranzanne que pour agir plus à coup sûr et donner le temps à une autre frégate et à un gros vaisseau d'approcher. Le commandant de *la Pallas*, qui avait le droit de se croire en paix, se voyant près d'être enveloppé par l'armée d'Angleterre, avait enfin cédé à l'invitation du capitaine anglais. Entouré tout à coup de seize vaisseaux, il fut contraint, lui et tout son état-major, de passer à bord des bâtiments anglais, et bien qu'il fît tous ses efforts pour ne donner contre lui aucun prétexte, il se trouva arrêté à bord du *Robuste*, où il déclara nettement au capitaine Hood qui le commandait, que la façon dont les Anglais l'avaient

trompé était contraire à toutes les lois du droit des gens, de l'honneur et de la justice.

Ce même Le Breton de Ranzanne devait mourir glorieusement dans la nuit du 5 juillet 1780, commandant *la Capricieuse*, en un des plus beaux combats de cette guerre, contre deux frégates anglaises. Le bras gauche percé d'un coup de fusil, blessé encore une heure après à la cuisse gauche, il n'avait quitté le commandement et le combat qu'après avoir été frappé à mort, à cinq heures du matin.

CCCC

LOUIS XVI AU DUC DE PENTHIÈVRE (1).

A MONSIEUR L'AMIRAL.

Fixation de l'époque de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, par suite de l'insulte faite par elle au pavillon du Roi.

Le 5 avril 1779.

Mon Cousin, je suis informé qu'il s'est élevé des doutes sur l'époque à laquelle doit être fixé le commencement des hostilités, et qu'il pourroit résulter de cette incertitude des contestations préjudiciables au commerce. C'est pour les prévenir que j'ai jugé nécessaire de vous expliquer plus particulièrement ce que je vous ai déjà fait assez connoître par ma lettre du 10 juillet [1778]. Je vous charge, en conséquence, de mander à tous ceux qui sont sous vos ordres, que c'est l'insulte faite à mon pavillon par l'escadre angloise, en s'emparant, le dix-sept juin mil sept cent soixante-

(1) Archives du Ministère de la Marine.

dix-huit, de mes frégates *la Licorne* et *la Pallas*, qui m'a mis dans la nécessité d'user de représailles; et que c'est de ce jour dix-sept juin mil sept cent soixante-dix-huit, que l'on doit fixer le commencement des hostilités commises contre mes sujets par ceux du Roi d'Angleterre. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Fait à Versailles, le cinquième jour du mois d'avril, l'an de grâce mil sept cent soixante-dix-neuf, et de notre règne le cinquième.

LOUIS.

CCCCI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Madame Adélaïde indisposée contre la Princesse. — Interposition de la Reine. — Madame Élisabeth présente des excuses, bien que persuadée de n'avoir tort qu'à demi. — La Princesse demande que madame de Bombelles se fasse peindre.

24 novembre 1779.

... Vous croyez peut-être que je suis consolée, point du tout; d'autant plus que moi, qui déteste les explications, je viens d'en avoir une avec ma tante. La Reine a été ce matin chez elle, pour lui demander ce qu'elle avoit hier, et elle lui a dit qu'elle étoit fort mécontente de moi, parce que je ne lui avois pas écrit avant mon inoculation, et qu'elle devoit m'en parler. J'y ai donc été ce soir : je suis arrivée chez ma tante Victoire, qui m'a parlé avec beaucoup d'amitié, et qui m'a dit que

j'avois eu tort de ne leur pas écrire, ce dont je suis convenue, et lui ai demandé pardon. De là, j'ai été chez ma tante Adélaïde. Je lui ai dit que je lui demandois de me conserver toujours son amitié. De là je suis revenue, et j'ai dit cela à la Reine, et puis à mon petit ange. Je ne puis céler que je n'ai que la moitié des torts dont je suis convenue.

A propos, mon ange, je t'en prie, si tu as le temps, fais chercher Campana (1), fais-toi peindre pour moi. Dis-lui de faire ton portrait de la grandeur de ceux des médaillons, et coiffée et habillée comme celui qu'il a fait de moi. Ne va pas l'oublier, et fais dépêcher Campana.

La baronne doit revenir aujourd'hui; aussi je ne te charge de rien pour elle; mais dis à madame de Travannette (2) que je meurs d'envie de la voir.

---

(1) J'ai fait de vaines recherches pour découvrir ce qu'était ce Campana. Il n'est mentionné nulle part. J'ai su seulement qu'il avait de fréquentes relations avec le miniaturiste Sicardi. Puisqu'il peignait des médaillons, ce devait être aussi un miniaturiste. Or, on connaît à peine quelques noms des miniaturistes du dernier siècle, où les plus célèbres et les plus habiles furent le Suédois Hall, Honoré Fragonard, madame Nattier, Vestier et sa femme qui peignirent aussi à l'huile, Sicardi, Augustin, Dumont, Sieurac, etc. Ce serait une histoire à faire, mais difficile, car le plus grand nombre des œuvres des artistes de cette classe n'est pas signé.

(2) Le marquis de Bombelles, mari de mademoiselle de Mackau, à qui la Princesse vient d'écrire, avait deux sœurs, l'une qui avait épousé le marquis de Travanet (prononcez *Travanette*, comme écrit Madame Élisabeth), et l'autre qui avait eu le courage de devenir la quatrième femme de cette barbe-bleue de marquis de Louvois, appelé primitivement le chevalier de Souvré. Madame de Travanet, une femme charmante, spirituelle à ravir, intarissable causeuse, ayant toujours quelque chose à dire sans être jamais bavarde, et qui a composé la chanson si touchante du *Pauvre Jacques*, avait été primitivement dame de Madame Élisabeth.

En vérité, Madame Angélique, vous devez être bien contente de moi, car mes lettres sont assez longues, et les lignes assez serrées. Je vais arranger mes affaires, et tu les trouveras en très-bon ordre. Adieu, ma petite sœur Saint-Ange : il me paroît qu'il y a mille ans que je ne t'ai vue. Je t'embrasse de tout mon cœur.

ÉLISABETH-MARIE.

CCCCII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Invitation pour Trianon.

[Mai 1780].

J'accepte avec grand plaisir votre proposition, Madame ; je vous prierai seulement de me faire dire de bouche par l'homme que j'envoie, lequel des jours vous aimez mieux de demain ou de vendredi, si vous voulez venir à mon jardin tout de suite (2). Il fait si beau que je serai charmée de vous le montrer, ainsi qu'à Messieurs les Princes Héréditaire et Frédéric. Pour la princesse Charlotte, j'espère qu'elle me connoît assez pour ne pas douter du plaisir que j'ai toutes les fois que je la vois, ainsi que vous, Madame, que j'embrasse de tout mon cœur.

---

(1) Archives de S. A. R. le Grand-Duc de Hesse.
(2) Trianon.

Comme il fait plus beau le matin que le soir, si vous voulez venir à midi, je vous donnerai à déjeuner. Je serai toute seule ; ainsi je vous demande en grâce de ne point venir parée ; mais vous comme on est à la campagne, et ces messieurs en frac.

La princesse Louise-Caroline-Henriette, à laquelle est écrite cette lettre, était née à Francfort le 15 février 1761, fille de Georges-Guillaume, prince de Hesse-Darmstadt, second fils du Landgrave Louis VIII, d'abord au service de Prusse, puis feld-maréchal et propriétaire du régiment de dragons hessois au service de l'Empereur, et gouverneur de Philippsbourg, et de Marie-Louise-Albertine de Linanges-Daxbourg-Heidesheim. Elle avait été élevée à la Cour de Vienne avec sa sœur Charlotte, dont nous parlerons plus loin. (Voir l'*Histoire généalogique de la Maison Souveraine de Hesse*, 2 vol. Strasbourg, 1819, in-8°, par de Turkheim.)

La princesse Louise était mariée, depuis le 19 février 1777, à son cousin germain Louis, prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, qui devint premier Grand-Duc de ce pays, sous le nom de Louis X, à la mort de son père. Il était né le 14 juin 1753 à Prenzlow, fils du Landgrave Louis IX, et de la princesse palatine Caroline-Henriette-Christiane-Louise de Deux-Ponts, personne de trempe vigoureuse, à laquelle le grand Frédéric fit cette épitaphe : « *Sexu fœmina, ingenio vir.* »

Le Prince Héréditaire avait fait ses premières armes au service de Russie contre les Turcs, en qualité de lieutenant général. De retour à Darmstadt, il s'adonna surtout à l'étude des arts, particulièrement de la musique. La princesse, sa femme, partageait tous ses goûts, et passe pour avoir allié à une grande beauté un esprit de rare distinction, avec cette exquise aménité de nature que caractérise si bien Shakspeare en l'appelant : « *milk of human kindness* », le lait de la douceur humaine.

Ce fut trois ans après leur mariage que tous deux visitèrent

la France. Le prince Louis avait alors vingt-sept ans, sa femme dix-neuf. Elle professait une particulière admiration pour Marie-Antoinette et correspondait assez fréquemment avec elle. Il s'est retrouvé, dans les archives du Grand-Duc de Hesse, vingt-sept lettres de la Reine à la Landgravine Louise, et portant sur l'enveloppe ces mots de la main de la Landgravine :

« *Ce paquet contient les lettres de feue la chère Reine de France.*

» *Darmstadt, le* 11 *novembre* 1801. »

Ce sont celles que M. le comte de Reiset a copiées pendant qu'il remplissait les fonctions de ministre de France auprès du Grand-Duc, et à la publication desquelles il a bien voulu renoncer en ma faveur. Il est de tradition à Darmstadt qu'après la journée du 20 juin, la Landgravine Louise avait poussé son frère Georges à tenter de délivrer la Reine à l'aide de quelques amis dévoués. Une des lettres de la Reine, se reportant à la fin de juin ou au commencement de juillet 1792, conserve des traces de cette tentative. Il y a eu plusieurs projets d'enlèvement de la famille royale depuis le triste retour de Varennes; mais tous ces projets devaient échouer soit devant l'ardente surveillance des révolutionnaires, soit devant les refus de la Reine, qui ne voulait absolument pas être sauvée sans son mari et tous les siens.

Les châteaux du Grand-Duc de Hesse-Darmstadt sont remplis de portraits de Marie-Antoinette, et cette profusion est due aux soins de la Landgravine Louise. Il y en a un, dans la galerie des tableaux, qui a été peint par madame Le Brun, et qui porte cette inscription :

« *Donné par la Reine à la Princesse Louise, en* 1783. »

La princesse Charlotte, dont a parlé la Landgravine et dont le nom revient souvent dans ses lettres, était celle de ses sœurs avec laquelle elle avait été élevée à Vienne. Cette princesse Charlotte s'appelait Charlotte-Wilhelmine-Christine-Marie. Elle était née le 5 novembre 1755, épousa, le 28 septembre 1784, Charles, duc de Mecklenbourg, veuf d'une sœur de cette princesse, et mourut à Hanovre, le 12 décembre 1785.

CCCCIII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Félicitations sur l'accouchement de la Princesse. — Annonce du portrait de la Reine.

12 septembre 1780.

La part que Madame votre mère (2) a bien voulu me donner de votre heureux accouchement, Madame, m'a enchantée. Ma sincère amitié pour vous me fera toujours partager avec plaisir tout ce qui peut vous regarder. Il est bien heureux que vous soyez accouchée si heureusement et que votre fils se porte aussi bien, car assurément vous ne vous êtes point ménagée, et j'étois bien inquiète que le voyage que vous avez fait ici ne vous fît mal (3). Je devrois être bien honteuse envers vous de n'avoir pas encore envoyé ce portrait que vous avez bien voulu me demander. Il étoit presque fini, mais il est si peu ressemblant que je n'ai pas trouvé qu'il fût digne de vous être envoyé. Voulez-vous bien, Madame, faire tous mes compliments à M. le Prince Héréditaire et l'assurer que je n'ai pas oublié la

(1) Archives de S. A. R. le Grand-Duc de Hesse.

(2) Marie-Louise-Albertine de Leiningen (Linanges)-Daxbourg-Heidesheim, née le 16 mars 1729, mariée, le 15 mars 1748, à Georges-Guillaume, prince de Hesse-Darmstadt, morte, le 11 mars 1818, à Strélitz.

(3) La princesse avait mis au jour, le 31 août 1780, le prince Louis-Georges, son second fils. Il fut marié, le 29 janvier 1804, à Caroline-Odile, comtesse de Nidda.

promesse qu'il m'a faite en partant de revenir avec vous? Pour vous, Madame, vous feriez injure à mon amitié si vous doutiez du plaisir que j'aurai à vous embrasser et vous renouveler mon tendre et sincère attachement.

Ce 12 septembre 1780.

MARIE-ANTOINETTE.

Suscription :

A Madame la Princesse Héréditaire de Hesse-Darmstadt.

Au coin, le directeur de la poste aux lettres a apostillé du mot CHARGÉ *et a signé :* RIGOLEY D'OGNY.

CCCCIV

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Annonce de sa seconde grossesse. — La princesse Charlotte. — Le prince Georges.

Le 17 mars [1781].

Je compte trop sur votre amitié, Madame, pour différer de vous faire part de l'événement le plus intéressant et le plus heureux pour moi : je me trouve grosse de deux mois, et en outre je me porte à merveille depuis cette époque (2).

(1) Archives de S. A. R. le Grand-Duc de Hesse.

(2) Il s'agit de la seconde grossesse de la Reine, qui, le 20 octobre de cette année, mit au monde le premier Dauphin, mort en 89.

Si j'avois plus de temps, j'écrirois aussi à la princesse Charlotte. Embrassez-la pour moi. Vos deux lettres m'ont charmée, et surtout l'espérance que vous m'y donnez l'une et l'autre de recevoir quelquefois de vos nouvelles. Vous ne pouvez douter du plaisir qu'elles me feront, si vous rendez justice à la tendre amitié que vous m'avez inspirée.

Mes compliments et remercîments à M. le Prince Héréditaire pour le souvenir qu'il m'a fait témoigner. Je crains d'avoir oublié, en écrivant à Madame votre mère, les compliments pour le prince Georges (1) : Voulez-vous bien réparer mon omission et mander à votre frère que je me flatte que les charmes des villages de Hollande ne lui feront pas oublier entièrement toutes ses connoissances?

CCCCV

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (2).

On lui a prédit un garçon, elle en accepte l'augure avec beaucoup de foi.

Ce 7 mai 1781.

J'ai été désolée, madame, de n'avoir pas pu répondre tout de suite à votre charmante lettre; mais nous sommes depuis quinze jours ici, à Marly, où il y a

(1) Georges-Guillaume, frère du Landgrave régnant et père de la Landgravine Louise.

(2) Archives de S. A. R. le Grand-Duc de Hesse.

beaucoup de monde, et où l'on [n'] a pas un moment à soi. C'est ce qui m'a empêchée aussi de voir M. Weinlau. J'aurois été charmée de m'entretenir avec lui de vous et de tout ce qui vous intéresse. Ma santé est parfaite, je grossis beaucoup. Votre sorcellerie est bien aimable de me prédire un garçon. J'y ai beaucoup de foi et je n'en doute nullement. Adieu, Madame, bien mes compliments à M. le Prince Héréditaire. Je ne finirois pas si je vous parlois de toute mon amitié pour les vôtres. Je vous prie de les en bien assurer, et de croire que je vous aime aussi tendrement que je vous embrasse. Je vous prie, Madame, de m'écrire sans aucune cérémonie et sur du petit papier.

CCCCVI

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Sur un régiment dont le prince de Hesse sollicite le commandement en France. — Espoir d'un nouveau voyage de la Princesse en France.

Ce 8 juin [1781].

Je suis bien touchée, Madame, du sentiment que vous me témoignez et de l'intérêt que vous marquez pour ma santé. Elle est présentement fort bonne. Recevez mes remerciments, et faites-les agréer, je vous prie, à M. le Prince Héréditaire. J'ai parlé au Roi et à

(1) Archives de S. A. R. le Grand-Duc de Hesse.

M. de Ségur (1) pour l'affaire du régiment. Vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai toujours à vous obliger tous deux. Mais cette affaire rencontre des difficultés qu'il paroît bien impossible de vaincre. J'ai tout lieu de croire que le Roi n'a jamais entendu parler des espérances que l'on vous a données pour le 23.

Vous ne sauriez croire, Madame, combien votre lettre m'a fait de plaisir. Je trouvois qu'il y avoit bien longtemps que je n'avois eu de vos nouvelles et de celles de la princesse Charlotte (2); j'étois au moment de vous écrire pour vous en demander. J'avois eu l'espoir de vous voir l'une et l'autre, ce printemps; j'ai été fort affligée d'y renoncer. J'espère que vous m'en dédommagerez cet hiver. Mes compliments, je vous prie, à M. le Prince et à madame la Princesse Georges (3). J'embrasse bien tendrement la princesse Charlotte. J'espère que M. votre Frère (4) n'est pas toujours

---

(1) Le marquis de Ségur, secrétaire d'État au département de la Guerre en mars 1781; entré au Conseil en qualité de ministre d'État, le 21 avril suivant. Sa nomination, de même que celle de M. de Castries à la Marine, avait été l'œuvre de la société Polignac, qui exploitait son crédit auprès de la Reine. Cette Princesse, au rapport de madame Campan (*Mémoires*, t. I, p. 261), redoutait de faire des ministres. « Vous venez de voir, lui disait-elle au moment où M. de Ségur sortait de chez elle, un ministre de ma façon. J'en suis bien aise pour le service du Roi, car je crois le choix fort bon; mais je suis presque fâchée de la part que j'ai à cette nomination; je m'attire une responsabilité : j'étais heureuse de n'en point avoir; et pour m'en alléger autant que possible, je viens de promettre à M. de Ségur, et cela sur ma parole d'honneur, de n'apostiller aucun placet et de n'entraver aucune de ses opérations par des demandes pour mes protégés. »

(2) Voir la fin de la note de la page 39.

(3) Le père de la Landgravine Louise, Georges-Guillaume.

(4) Le Pce Georges-Charles, né le 14 juin 1754, servait aux Pays-Bas. C'est un de ceux que la calomnie avait donnés pour amants à la Reine.

confiné dans son vilain village de Hollande, et qu'il se souvient quelquefois de moi. Pour vous, Madame, l'amitié que vous m'avez inspirée est trop tendre et trop sincère pour que je ne compte pas sur la vôtre. Je vous embrasse de tout mon cœur.

CCCCVII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Condoléances sur la mort du père de la Princesse.

Ce 1er juillet [1781].

Je partage bien votre douleur, Madame, et personne ne sent plus que moi la perte que vous venez de faire (2). Je vais faire de mon mieux pour engager l'Empereur à conserver le régiment. Vous ne devez pas douter du plaisir que j'en aurai et pour votre famille et pour le Prince Georges (3). Vous connoissez trop ma tendre amitié pour vous, Madame, pour douter de mes sentiments dans cette triste circonstance.

Le Prince Héréditaire voudra bien recevoir ici mon compliment.

(1) Archives de S. A. R. le Grand-Duc de Hesse.

(2) Le père de la princesse Louise, Georges-Guillaume, était mort à Darmstadt le 21 juin 1781, à cinquante-neuf ans.

(3) Frère de la Princesse Héréditaire.

Au-dessous de l'adresse écrite de la main de la Reine, est la signature de Rigoley d'Ogny, avec ces mots CHARGÉE ET TRÈS-RECOMMANDÉE.

CCCCVIII

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

A son second voyage en France, il trouve la Reine se préparant à donner un Dauphin. — Annonce du voyage du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Russie à Vienne.

Versailles, le 1er août 1781.

Ma chère Sœur, j'ai reçu votre chère lettre. Je vous suis infiniment obligé pour tous les sentiments qu'elle contient. Croyez que ma peine n'a pas été moindre en vous quittant, et que ce n'est que la fermeté innée aux hommes et exercée par des revers qui m'a fait avoir contenance. J'ai trouvé ici la Reine très-bien portante, mais excessivement grosse pour six mois. Je ne vis qu'à la Cour et n'ai donné qu'un coup d'œil à Paris. J'ai reçu ici une singulière nouvelle, c'est que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Russie viendront à Vienne pour le mois de novembre, et iroient ensuite en Italie. J'aurois bien besoin d'une maîtresse du logis, et si Bruxelles étoit comme Presbourg, vous ne doutez pas de celle que je prierois. Mais ainsi il faudra s'arranger comme l'on pourra. Adieu. Je pars toujours

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

dimanche d'ici. Je vous embrasse, de même que le Prince, de tout mon cœur, et croyez-moi pour la vie votre.

CCCCIX

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

En quittant Versailles, il s'est rendu à Montbéliard pour visiter le prince de Wurtemberg, duc de Montbéliard, dont la plus jeune fille est destinée à l'archiduc François, depuis empereur, neveu favori de Joseph II. — Portrait peu flatté de cette princesse.

Montbéliard, le 8 août [1781].

Ma chère Sœur, je n'oublie pas les comissions qu'on me done, et contenter la curiosité chés une belle femme est une chose bien precieuse pour meriter son amitié. Ici c'est encore plus, c'est interest qui vous fait desirer de mes nouvelles, en voici. Mon voyage à Versaille a ete tres-heureux. J'ai ete fort content du moral et du phisicque des deux personages interessans savoir le Roi et la Reine, et j'ai trouvé un changement en mieux considerable. Pour ici, dans le plus vilain trou, loge une famille de 11 enfans, pere et mere, donts les principes me paroissent vraiment respectables. La princesse Elisabeth destiné à mon neveux releve d'une maladie assez grave quelle a eu. Par conse-

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Lettre autographe. Orthographe conservée.

quent, Elle a tres mauvais visage, est fort maigrit, est foible au point qu'il n'y a que trois jours qu'elle se leve du lit. Elle est grande pour son age, maigre, bien faite, point belle ni sera meme jamais jolie. Une trop grande bouche et des cheveux blond tirant vers le blanc, y mettent empechement. Sa phisionomie est au reste assés interessante, et elle voudroit avoire de cette douceur prevenante et spirituelle de la petite duchesse d'Aremberg. Cest la seule ressemblance mais pas si bien de beaucoup, que je lui trouve. Pour une femme et d'un juen homme de 19 années, ce sera tousjours un morceau assés friant. Je ne puis pas vous parler de son esprit ni de son caracteure, mais elle m'a paru fort à sa place et attentive sur elle-meme, sans affectation. Voilla ma relation, chere Sœur, pardonnés le peux aux circonstances. Adieu, je vous embrasse. Faites mes complimens au Prince et croyez moi pour la vie votre.

L'Empereur fait allusion dans cette lettre à son second voyage en France dont il parlait dans la lettre précédente. De Versailles il s'était rendu à Montbéliard, alors capitale d'un comté qui avait autrefois relevé de l'empire d'Allemagne sans appartenir à aucun cercle, et se composait du comté de Montbéliard proprement dit et de sept ou huit seigneuries. Cette ville était la résidence d'une branche de la maison de Würtemberg, qui, du pays, avait pris le nom de Würtemberg-Montbéliard, ou, pour le faire court, de Ducs de Montbéliard. Le Duc régnant était, en ce temps-là, ce Frédéric-Eugène qui avait servi brillamment sous Frédéric II, et que ce prince avait marié à sa nièce, fille de sa sœur, margrave de Brandebourg-Schwedt. C'est la dernière des filles de ce Duc, qui, destinée dès l'enfance au neveu

chéri de Joseph II, l'Archiduc François, avait été élevée dans la religion catholique, l'épousa en 1788, devança de vingt-quatre heures dans la tombe l'Empereur Joseph, qui fut remplacé par Léopold. Celui-ci voulut garder auprès de lui son héritier présomptif, devenu veuf, et laissa à son second fils le trône de Florence. La princesse Élisabeth était sœur de la Grande-Duchesse de Russie, femme de Paul, depuis Paul Ier, qui tous deux vinrent en France cette année-là.

Il paraît que Joseph II regretta ses paroles peu flatteuses sur la princesse destinée par lui-même à son neveu. Du moins, dans une lettre du 15 janvier 1782, qui fait également partie des Archives de S. A. I. et R. l'Archiduc Albert d'Autriche, voici ce qu'il écrit :

« Je vous joins ici, ma chere Sœur, deux objets qui peuvent vous paroître curieux; l'un, c'est des points que j'ai envoyés dans toute la famille au sujet de la visite des Russes, dans lesquelles vous verrés les indications que je leur ai donés, et qui pourront servir à les debarasser. L'autre, c'est la copie de la description que j'ai faite à mon frere de la princesse Élisabeth. Vous sentés bien, chere sœur, qu'absolument celle-ci doit rester secrète, et que, hors votre chere mari, personne au monde doit la voire ou en aprendre quelque chose. Je vous prie même ou de me renvoyer ou de la brûler lecture faite. Je n'y flatte pas, et j'aime mieux en dire moins que trop.....

» Les Russes viendonts je crois à la fin de juilliet, ou commencement d'aoust, chés vous. J'ai été fort contents d'eux et surtout du Grand-Duc, que je préfère de beaucoup à son épouse. »

La baronne d'Oberkirch, qui avait été élevée avec la future Grande-Duchesse et la princesse Élisabeth, parle de cette visite de Joseph II, dans ses Mémoires, t. Ier, p. 138-140. Le portrait qu'elle fait de l'Empereur n'est pas mal tracé.

CCCCX

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Envoi de son portrait.

Ce 28 septembre [1781].

Je vous fais un véritable sacrifice, Madame, en cédant à l'occasion que me propose M. de Nassau pour vous faire passer mon portrait. Je le trouve fort peu ressemblant, et il ne peut servir qu'à vous prouver ma bonne volonté à vous satisfaire. M. de Nassau ayant voulu me remettre lui-même la lettre de Madame votre mère, je ne l'ai reçue qu'il y a peu de jours. Voulez-vous bien lui en faire tous mes remerciments ! Quoique ma santé soit fort bonne, la gêne naturelle et souffrance de mon état m'empêchera de lui écrire. J'entre le 12 octobre dans mon neuf, et j'espère accoucher promptement (2). Mes compliments, je vous prie, à M. le Prince Héréditaire et à tous les vôtres. N'oubliez pas d'embrasser la princesse Charlotte pour moi. Vous devez être bien sûres toutes deux de ma sincère amitié et du prix que j'attache à la vôtre.

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.
(2) Elle accoucha le 22 octobre 1781 du premier Dauphin.

CCCCXI

LOUIS XVI AU COMTE DE GRASSE (1).

Le Roi invite l'amiral à faire chanter un *Te Deum* à son bord, en l'honneur des succès remportés sur les Anglais, en Amérique, par ses armées de terre et de mer.

Versailles, le 24 novembre 1781.

Monsieur le comte de Grasse, les succès de mes armes ne me flatteront jamais que comme étant un acheminement à la paix. C'est sous ce point de vue que je me plais à envisager la suite d'événements heureux qu'offre cette campagne. — L'armée navale dont je vous ai confié le commandement, après avoir eu aux Antilles un avantage sur celle des Anglois et pris à leur vue l'île de Tabago, s'est portée sur les côtes de la Virginie pour concourir à la forcer d'évacuer cette province. Une flotte ennemie est venue l'attaquer, a été battue et obligée de se retirer dans ses ports. Enfin, une armée angloise renfermée dans la ville d'York, attaquée par mes troupes combinées avec celles des États-Unis de l'Amérique, sous le commandement du général Washington et du comte de Rochambeau, lieutenant général de nos armées, a été forcée de se rendre prisonnière de guerre. — En reconnoissant combien l'habileté des généraux et la valeur des troupes ont rendu cette campagne glorieuse, mon but est d'exciter dans tous les cœurs, comme dans le mien, là

(1) Archives du Ministère de la Marine.

plus profonde reconnoissance pour l'Auteur de toute prospérité ; je vous fais donc cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* à bord du vaisseau que vous montez, que vous y assistiez avec les autres officiers étant sous vos ordres, que vous fassiez tirer le canon des vaisseaux composant l'escadre dont vous avez le commandement. Sur ce,....

La lettre qui précède, analogue à celle qui fut, vers la même date, adressée aux commandants des flottes ou des ports de France, était d'autant plus flatteuse pour le comte de Grasse, si malheureux plus tard, que les succès dont le Roi ordonnait qu'on remerciât Dieu étaient dus principalement à l'action de l'armée navale commandée par ce marin.

Dans les Antilles, il s'était conduit vaillamment, le 29 avril 1781, pour faire entrer un convoi important au Fort-Royal de la Martinique. Il s'était signalé encore en décidant, le 2 juin suivant, par son appui naval, la prise de Tabago, qu'assiégeait le marquis de Bouillé, et en conduisant à Saint-Domingue un autre convoi de deux cents voiles.

On s'accorde généralement à regarder la capitulation du lord Cornwallis à York, le 19 octobre de la même année 1781, comme l'événement qui influa le plus sur la paix et sur la reconnaissance définitive de l'indépendance des colonies anglaises d'Amérique. Or, ce fut encore l'heureux concours qu'avait prêté notre armée navale à celle de terre qui avait enlevé ce succès. Cerné par Washington, Rochambeau, La Fayette, Saint-Simon et Choisy, Cornwallis ne pouvait non plus tirer de secours de la mer. Le 5 septembre, le comte de Grasse avait contraint l'amiral Graves à se retirer ; et depuis lors il l'avait tenu en respect par la supériorité de ses forces et l'activité de ses manœuvres.

Le Roi parle de son amour pour la paix. Ce sentiment était chez lui dominant. Ainsi, quand à la fin de 1782 on pensa que des négociations pour la paix seraient de nature

à être entamées avec l'Angleterre, le premier commis des affaires étrangères, Gérard de Rayneval, père et grand-père des illustres ambassadeurs de ce nom, avait été envoyé sans caractère officiel à Londres, pour y prendre langue et tenter d'y nouer les premiers fils d'un accord. Déjà l'Angleterre s'était décidée à acheter la paix, plutôt qu'à la faire avec les États-Unis. Mais les ministres anglais, les lords Shelburne et Grantham, qui la désiraient avec nous autant que nous-mêmes la désirions avec eux, jouaient au fin et tentaient sur l'agent français l'effet des hauteurs britanniques.

« L'Angleterre, disaient-ils, a tout avantage à continuer la guerre : la France et l'Espagne sont à bout d'hommes et d'argent. L'Angleterre pourrait cependant consentir à la cessation des hostilités, mais à des conditions précises, irrévocables, qu'il faut accepter sur l'heure, etc., etc. »

Rayneval fit connaître avec anxiété cette mise en demeure, dont le cabinet de Versailles ne fut pas dupe.

« Le Roi a donné trop de preuves de sa modération, répondit de sa main le comte de Vergennes, le 7 décembre 1782, — pour craindre la rupture d'une négociation où le public impartial ne verra peut-être que trop de facilité de sa part pour la paix. Sa Majesté la désire de bonne foi : elle ne le dissimule pas. Mais ce désir est une vertu et non pas une foiblesse. Je n'ai que trop lieu de croire qu'on s'y méprend en Angleterre, et qu'il suffit, à ses yeux, d'enfler ses prétentions pour obtenir. Le Roi a été au-devant de tout ce qui peut contribuer à faire cesser les calamités de la guerre, et ce ne sera pas sans le plus vif regret que Sa Majesté les verra se prolonger. Mais dès qu'on lui en fera une nécessité, il y souscrira avec résignation et ne fera jamais rien qui puisse blesser la dignité de son caractère et celle de sa couronne. »

Vergennes a été un ministre habile. Si sa plume n'avait pas le vol du grand seigneur comme celle du duc de Choiseul, elle avait du moins l'allure simple, digne, ferme, et l'on a eu tort d'attribuer à Rayneval, qui était homme de sens, mais lourd, les bonnes dépêches de ce ministre, que, du reste, les Affaires Étrangères possèdent de sa main.

CCCCXII

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Prochain voyage à Bruxelles du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Russie, sous le nom de Comte et Comtesse du Nord. — Comment il les faut recevoir. — Les Hollandais. — Le pape Pie VI.

Vienne, ce 26 mars 1782.

Ma chère Sœur, j'ai reçu vos chères lettres et vous en rends bien des grâces, surtout pour le tendre compliment que vous voulez bien me faire à l'occasion de mes fêtes, et des expressions charmantes dont votre amitié se sert à mon égard. J'en suis d'autant plus touché que j'en connois toute la réalité et valeur.

Quant aux Comtes du Nord, je crois que, comme ils n'ont point accepté de logement à Florence et qu'ils ont logé à l'auberge de Vanini, prenant même des voitures de remise, ils en feront de même partout, et par conséquent il faudra les laisser faire à ce sujet; et j'imagine qu'en envoyant toujours un de leurs messieurs en avant, ils se choisiront quelque bon logement dont le plus convenable à mon avis seroit certainement l'hôtel de Bellevue sur la place Royale, près de chez vous, dans une belle situation et assez commodément arrangé.

Je suis bien charmé que les Hollandois, enfin lassés par la constance, quitteront nos villes et nous priveront de la vue assez désagréable de leurs uniformes

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

bleus. Si le Pape pliera également à une constance entremêlée de politesses et de distinctions comme les Hollandois, c'est ce que je ne puis pas vous dire; car je lui crois bien le peu de courage qu'on attribue aux Hollandois; mais sa tactique est différente, et il est plus manœuvrier que ces bons mangeurs de fromage et de beurre. Si vous voulez savoir quelque chose des détails de Sa Sainteté, je vous joins ici un journal exact de ce qu'il a fait jusqu'à présent, et je le ferai continuer de même, si vous en êtes curieuse.

Le voyage à Vienne de Jean-Ange Braschi, pape sous le nom de Pie VI, est un des épisodes intéressants de la vie de ce pontife, que les plus grandes vertus ne purent mettre à l'abri des plus terribles orages. L'esprit du temps poussait à la sécularisation et à la suppression des ordres monastiques, à la confiscation des biens du clergé, à des modifications radicales dans l'institution des évêchés, à la revendication de certains domaines placés sous la puissance temporelle des papes. Ce qui n'avait été d'abord qu'une idée philosophique et spéculative s'était infiltré dans les instincts des classes inférieures de la société, et avait en même temps remonté jusque dans les conseils de gouvernements puissants. Joseph II, dans les Pays-Bas, Léopold, son frère, dans la Toscane, avaient réduit ces systèmes en pratique. Joseph s'était mis à la tête de la réforme et avait tranché dans le vif. Il s'était aliéné le clergé par son édit de tolérance de 1781, et plus encore par l'abolition presque totale des couvents et la vente de leurs biens, par une nouvelle circonscription des diocèses, par l'interdiction du recours à l'autorité pontificale et la défense de publier les brefs du Pape sans la permission de l'autorité civile, par des règlements enfin sur le culte et sur la discipline ecclésiastique. « L'Empereur, écrivait le grand Frédéric à d'Alembert, continue ses sécularisations sans interruption : chez nous, chacun

reste comme il est, et je respecte le droit de possession sur lequel la société est fondée. » La France, encore monarchique, en était seulement alors aux spéculations philosophiques, et la large part qu'elle devait prendre par le radicalisme de ses réformes n'était encore qu'une menace latente. Aux bons temps de la puissance des Papes sur les Couronnes, il eût suffi d'une bulle fulminée du Vatican pour arrêter court les innovations de l'Empereur. Autres temps, autres mœurs. Le Pape, dans l'impuissance des bulles, ne voulut pas, devant les premières violences de Joseph, s'en tenir aux notes diplomatiques; il résolut, malgré les oppositions de sa famille et de son conseil, malgré les représentations du cardinal de Bernis, d'aller en personne traiter ces questions brûlantes à Vienne même avec le souverain. L'Empereur déploya à le recevoir une splendeur et une magnificence, une affectation de respect, mesurées sur les échecs qu'il était déterminé à lui faire subir. Les populations seules, par la chaleur de leur enthousiasme et la profondeur de leur vénération, dédommagèrent le Saint-Père de l'invincible obstination de l'Empereur et de la superbe dédaigneuse et incivile de son ministre Kaunitz.

Cependant l'attitude admirable de calme, de dignité, de mansuétude du Souverain Pontife avait agi sur l'esprit de l'Empereur; et quand, l'année suivante, Joseph II se rendit à Rome, on vit dans les concessions sérieuses qu'il consentit touchant l'archevêché de Milan, le chemin qu'avait fait chez l'Empereur son estime pour la personne du Pape. Le temps et les événements devaient ajouter encore à ces dispositions conciliantes, et l'on vit plus tard, surtout en 1789, que la terrible leçon du soulèvement du Brabant avait alarmé sa politique, quand, pour ramener ses sujets révoltés, il demanda à Pie VI l'appui de ses armes spirituelles.

Imbu des mêmes idées philosophiques, mais moins ardent et plus maître de ses passions, le Grand-Duc de Toscane Léopold avait tenté aussi des réformes dans ses États. Assisté de l'évêque de Pistoïa, Ricci, neveu du dernier général des Jésuites enfermé par Ganganelli dans le château Saint-Ange, et que Braschi n'avait pas eu le courage de rendre à la liberté, Léopold avait provoqué en 1786, à Pistoïa, la

réunion d'un synode qui avait consacré toutes les maximes antiromaines. Enfin, l'année suivante, un concile tenu à Florence, et auquel avaient pris part dix-huit archevêques ou évêques, avait été appelé à sanctionner ces maximes. Mais voyant qu'elles n'avaient reçu l'approbation que de trois évêques, Léopold comprit à temps qu'il faisait fausse route; et, comme on le verra plus loin, il n'attendit pas la mort de son frère pour désavouer les fâcheuses mesures prises par Joseph II dans les Pays-Bas. A son avénement au trône d'Allemagne, les commotions révolutionnaires de la France, dont la réaction se faisait sentir dans les provinces belgiques, lui furent un motif de plus pour hâter sa réconciliation avec le clergé brabançon.

CCCCXIII

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL (1).

Interdiction de la représentation du *Mariage de Figaro*.

[Premiers mois de 1782.]

Je vous renvoie, Monsieur, la comédie de Beaumarchais. Je l'ai lue et fait lire : le censeur ne doit en permettre ni la représentation ni l'impression.

LOUIS.

La *Folle Journée* ou le *Mariage de Figaro*, qui ne parut sur la scène de la Comédie française que le 27 avril 1784,

(1) Cabinet de M. Boutron-Charlard, membre de l'Académie de médecine. La pièce provient de la vente du comte d'Auffay.

J'ai rencontré chez tous les curieux d'autographes, et particuliè-

datait de 1781. C'est dans les derniers mois de cette année que cette pièce avait été lue à la Comédie, et y avait été acceptée. Dès ce moment commencèrent les oppositions contre le *Mariage de Figaro*, jusque-là bien accueilli dans les lectures de salon, et que l'auteur intitulait, par antiphrase sans doute, *Opuscule comique*. La question était devenue en quelque sorte gouvernementale, et la Cour en était fort agitée. On s'y partageait sur le mérite et la portée de l'œuvre. Les uns, le cœur serré, criaient à l'immoralité, à l'indécence, à la monstruosité. Les autres répétaient avec l'auteur « qu'il n'y avait que les petits esprits qui craignissent les petits écrits », et ils n'étaient nullement irrités contre l'œuvre de s'en être amusés. Le baron de Breteuil et tous les hommes de la société de madame de Polignac se proclamaient les protecteurs de la comédie. Monsieur lui-même, qui affectait de prendre le contre-pied de ce que faisait le Roi, se rangeait ouvertement du côté des partisans de l'ouvrage. Enfin Louis XVI était obsédé de recommandations en faveur de Beaumarchais. La Comtesse du Nord, de passage à Paris, éprouvait une vive curiosité de connaître la pièce qui sûrexcitait si ardemment l'intérêt public, et le baron de Grimm fit des instances auprès de l'auteur pour qu'il en

rement chez M. Bontron, que j'aime à remercier, le plus gracieux empressement à me communiquer les pièces qu'ils pouvaient posséder dans la sphère de ma publication, comme je m'étais plu moi-même à donner des communications, soit au Gouvernement, publiant les lettres de notre grand et adorable roi Henry IV et celles de Napoléon Ier, soit à une multitude d'auteurs qui m'ont fait l'honneur de s'adresser à moi pour leurs publications. Demandez à l'honorable académicien M. Régnier, à qui j'ai prêté de grand cœur sept lettres inédites de madame de Sévigné; demandez à M. Lavallée, le savant et fidèle éditeur de madame de Maintenon, à qui j'ai prêté neuf cents lettres de la marquise. La seule et unique difficulté que j'aie rencontrée, dans tout le cours de mes recherches, et dont j'ai éprouvé plus de surprise encore que de regret, est auprès de M. Rathery, attaché à la Bibliothèque impériale, qui a refusé la communication d'une petite lettre de Marie-Antoinette. Il en avait un second billet, qu'il a cédé à l'expert en autographes M. Charavay, lequel me l'a cédé à son tour. C'est le nº CCCXCI de ce volume. L'autre billet est adressé au même personnage.

donnât une lecture devant l'héritière de la couronne de Russie (1). La princesse de Lamballe avait, pour son propre compte, réitéré les mêmes instances, par l'entremise du duc de Fronsac, et Beaumarchais avait déjà lu chez la maréchale de Richelieu la pièce incriminée. Chacun s'amusait à y reconnaître son voisin sans s'y reconnaître soi-même, peut-être en s'y reconnaissant; et sur la mine volcanique à laquelle cette œuvre hardie et diabolique allait contribuer à mettre le feu, on ne songeait qu'à rire aux éclats de soi et surtout des autres.

Louis XVI avait évoqué par-devers lui le manuscrit, pendant qu'à Varsovie la pièce était jouée devant le Roi de Pologne Poniatowski, et que l'Impératrice Catherine en demandait copie pour s'en donner le régal sur le théâtre de l'Ermitage.

Il est évident que toutes les hardiesses de Figaro contre la noblesse, « qui n'avait pris que la peine de naître », contre l'administration corrompue, contre les lettres de cachet, contre la censure, la diplomatie et le reste, n'étaient plus que des lieux communs de pamphlets et de gazettes. Mais là elles frappaient la société en pleine poitrine, elles appelaient à brûle-pourpoint la dérision et les sarcasmes de la foule; elles résumaient dans un ensemble d'action le mépris public, et l'écrivaient dans tous les esprits en lettres de feu.

De haut et de loin on voit souvent plus juste que de près : le Roi vit le danger que lui avait signalé le garde des sceaux : « C'est détestable! s'écria Louis XVI après le fameux monologue du cinquième acte, qu'il se faisait lire par madame Campan devant la Reine, c'est détestable : cela ne sera jamais joué. Il faudroit détruire la Bastille, pour que la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse. Cet homme déjoue tout ce qu'il faut respecter dans un gouvernement.

« — On ne la jouera donc pas? dit la Reine (que ses penchants portaient à souhaiter la représentation, bien que,

(1) Les *Mémoires de la baronne* d'Oberkirch, t. Ier, p. 223, contiennent le récit de cette lecture devant la Grande-Duchesse de Russie, et un portrait assez bien fait de la personne de Beaumarchais.

suivant l'opinion de plusieurs, elle y fût un des personnages ridiculisés).

« — Non certainement, répondit le Roi : vous pouvez en être sûre (1). »

Elle fut jouée cependant à la Comédie française, après l'avoir été chez le comte de Vaudreuil et sur d'autres scènes intimes; et le jour de la première représentation publique, le Comte de Provence affecta de s'y faire voir en loge découverte. Le Roi n'augurait pas bien de la réussite, et quelques courtisans renchérissaient sur son avis. Ce fut au contraire un succès prodigieux d'acclamation, et Beaumarchais étonné s'écriait : « Il y a quelque chose de plus fou que ma pièce, c'est le succès! » La célèbre Sophie Arnould, qui l'avait prévu le premier jour, avait dit de son côté : « C'est un ouvrage à tomber cinquante fois de suite. » Et de fait, à la soixante-douzième représentation, la salle était comble comme à la première (2). Mais avant ce triomphe de Beaumarchais, quelle adroite tactique! que d'efforts souterrains et patents! que de puissantes entremises n'ayait-il pas dû mettre en jeu pour enflammer en sa faveur l'opinion publique, pour préparer un moment où l'on pût dire sans trop se tromper que tout le monde voulait la représentation, tout le monde, hormis le Roi!,

Cet épisode de la vie dramatique de l'auteur du *Mariage de Figaro* est parfaitement raconté dans le livre de M. Louis de Loménie sur *Beaumarchais et son temps*. C'est là qu'il le faut lire.

---

(1) *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 278.

(2) Voir les notes des éditeurs de madame Campan, *ibid.*, p. 281.

CCCCXIV

JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Le Pape à Vienne. — Dissidences entre le Saint-Père et l'Empereur. — Le Comte et la Comtesse du Nord.

Vienne, ce 15 avril 1782.

Ma chère Sœur.... voici le jour où j'espere que vous serés défait de messieurs les Hollandois. Une volonté ferme et consequente dans ses demarches est presque toujours tôt ou tard couronné de la reussite : tel a été ce cas.

Vous verrés par le journal ci-joint ce que le Pape fait à Vienne. Si on y mettoit le nombre de bénédictions et des baisers aux quatre pattes qu'il donne et qu'il reçoit, il faudroit se servir des lettres de l'algèbre pour diminuer le nombre des zéro, seul produit qui en revient aux Benits et aux Baisants.

Quant aux questions que Lui dit subversées entre le Sacerdoce et l'Empire, je crois que nous resterons chacun du même avis et que l'un et l'autre meritera par là le pain qu'il mange, savoir : Lui, celui de l'Eglise, en defendant même tous ses abus d'autorité; et moi, en revendiquant ceux de l'Etat que je sers. Et amis de la personne nous le serons jamais de la difference de la

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Orthographe conservée.

cause, tendants neanmoins tous les deux, Lui de paroles et moi de faits, à l'accroissement de la Religion et de l'instruction des peuples.

Je croirois presque que le Comte et la Comtesse du Nord viendroit plutot chés vous que je ne le supposois, puisqu'il me paroit qu'ils ont renoncé à la tournée des provinces de France. Les dispositions dont vous voulés bien m'instruire seront excellentes, et on peut là dessus entièrement se reposer sur vous, ma chere Sœur. Leur séjour à Florence a reussi au dela de mes esperances des deux côtés, car mon frère en paroit aussi content qu'ils le sont de lui.

Adieu, ma chere Sœur. Si j'avois le plaisir de me promener avec vous dans votre petite maison au bord du lac, je pourrois vous raconter de bouche bien des anecdotes singulières et qui vous feroient bien rire au sujet de l'effet que le Pape a fait sur quelques têtes à Vienne.

Presentés mes tendres complimens au Prince, et croyés moi pour la vie,

Votre tendre frère,

JOSEPH.

CCCCXV

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE (1).

Départ du Pape Pie VI de Vienne. — Attitude de la population. — Il se félicite du retrait des garnisons hollandaises en Brabant. — Nouvelles du voyage de Sa Sainteté.

Vienne, ce 26 avril 1782.

Ma chère Sœur, je vous ai écrit, l'autre jour, par le courrier. Depuis, j'ai reçu votre chère lettre; je vous suis infiniment obligé de l'intérêt tendre que vous prenez à mes yeux. Je ne puis pas encore dire d'en être satisfait; il y a toujours du haut et du bas; bientôt ils sont un peu plus, bientôt un peu moins rouges sans de vraies raisons, et le beau temps étant venu, je vais même me promener; mais il ne paroit pas que le grand air leur fasse du bien. Je continue toujours les remèdes, et surtout celui de la patience.

Je vous joins ici la continuation du journal et l'oraison ou plutôt le compliment que le Pape a dit en public dans le Consistoire. Il est parti d'ici lundi passé. Les derniers jours de son séjour et surtout le dimanche, veille de son départ, l'affluence du monde sous ses fenêtres étoit si prodigieuse que cela a fait le plus beau spectacle et même d'un genre dont je n'ai rien vu, ni ne verrai plus rien. Il n'est pas possible de définir, pas même à peu près, le nombre du monde qu'il y avoit;

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

car c'étoit vraiment innombrable, et peut-être 100 mille hommes n'est pas trop dire. Une femme a été écrasée; c'est le seul malheur qui est arrivé. Depuis la maison où demeure Hatzfeld jusqu'à celle du prince Kaunitz, tout le *Spanier* et la place de parade, tant sur les parapets qu'en bas, ce n'étoit que têtes; et, comme il n'y avoit pas moyen d'entrer ni de sortir par aucun débouché, le reste du monde s'est tenu hors les palissades jusque vers les Écuries et l'Hôtel des gardes.

Je suis enchanté d'apprendre que nous nous sommes défaits des garnisons hollandoises; la fermeté et la suite qu'on donne aux affaires sont pourtant bonnes à quelque chose.

Aujourd'hui Sa Sainteté sera arrivée à Munic; je voudrois pouvoir être spectateur pour voir la façon dont elle sera traitée et obsédée. Son entrevue à Insprugg avec l'Abbesse et son Chapitre ne sera pas moins curieuse. J'ai envoyé le Comte Sternberg avec une lettre pour complimenter le Saint-Père à Insprugg et pour l'accompagner ensuite jusque sur mes frontières.

Adieu; presentez, je vous prie, mes tendres compliments au Prince, et en vous embrassant avec toute la tendresse possible, je suis pour la vie

Votre tendre frère

JOSEPH.

CCCCXVI

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE (1).

Prochaine arrivée aux Pays-Bas du Comte et de la Comtesse du Nord. — Conseils sur la réception qu'il convient de leur faire.

Vienne, ce 28 avril 1782.

Ma chère Sœur! je puis me tromper sur les idées du Comte et de la Comtesse du Nord, mais après que j'ai lu votre mémoire, je crois, que si vous ne leur faites pas savoir que vous serez en personne à Marimont, ils ne penseront point de s'y arrêter pour coucher, et que plutôt ils iront de Valenciennes à Lille, et de là peut-être à Beloeil chez Ligne (2).

Au reste, pour Ostende, je crois qu'ils sont curieux d'en voir le port, quoiqu'après qu'ils ont renoncé aux ports et aux provinces méridionales de la France, je les dois croire furieusement pressés d'abréger leur voyage.

Je ne crois pas qu'ils accepteront jamais, vû ce qu'ils ont fait autre part, ni logement à Bruxelles, à la Cour, ni ceux que vous proposez des Evêques, des Commandants et des Abbaïes.

Le voyage en barque sur le canal, surtout de Bruges à Gand, pourra leur être ennuyant aussi.

---

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

(2) Le château et les jardins de Beloeil du prince de Ligne, les jardins surtout, étaient célèbres par leur beauté recherchée. Le prince y déployait une hospitalité royale.

Les hôtels garnis sont assez bons pour les loger. Quant à Bruxelles, si vous ne laissez venir que ce qui vient ordinairement à la Cour, votre maison pourra être suffisante, et même me paroît plus convenable pour leur donner un bal, en leur présentant toute la Noblesse, d'autant plus, que les appartements que j'occupois peuvent être uniquement destinés pour les soupers, et que vous gagnez par là votre salle à manger de plus pour le bal.

Au reste, je crois qu'il faut les laisser faire, et leur seulement proposer les objets qui sont à voir. Je crois, par la raison ci-dessus dite, qu'ils seront très-pressés, et qu'ils ne s'arrêteront guères qu'une couple de jours à Bruxelles, pour passer ensuite en Hollande.

Au reste, il ne faut pas vous étonner si vous n'apprenez d'eux de decision que peu d'heures avant son exécution, car telle est leur méthode. Plus qu'il y aura d'aïsance, plus qu'on leur accordera de jouir un peu de la liberté, et même de repos, après le brillant sejour de Paris, mieux cela sera.

L'Hôtel de Belle-vüe leur conviendra beaucoup à Bruxelles, et il n'est pas necessaire que vous y fassiez faire aucun changement, ni pour ameublement, ni pour logement. Ordinairement ils envoyent une voiture avec leurs Messieurs en avant; je ne sais s'ils le feront de même à cette occasion. Voilà tout ce que j'ai voulu vous marquer en reponse à votre chère lettre.

Le Pape a accordé aux sollicitations du Prince Clément de venir en Personne à Augsbourg. On prétend que ce que les Bavarois desirent avec le plus d'avidité

de voir, c'est : *ob der Pabst Geissfüsse hat* (1)? vous sentez bien qu'ils seront agréablement surpris en voyant la belle jambe de Pie VI.

Adieu ma chere Sœur! je vous embrasse de tout mon cœur, et en faisant mes compliments au Prince, croyez-moi pour la vie

Votre tendre frère et ami

JOSEPH.

CCCCXVII

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (2).

Lettre dont l'Empereur a chargé le Comte et la Comtesse du Nord pour sa sœur.

Ce 19 mai 1782.

Ma chere Sœur, cette lettre vous sera remise par les deux interessants voyageurs dont je n'ai pus faire la conoissance sans les aimer et estimer; il vous en arrivera de même, et je desirerois bien pouvoir être en cinquième dans les deux bons ménages qui se trouveront réunis, et c'est en vous embrassant tendrement que je vous assure, de même que le Prince votre cher époux, que je serai toujours votre.

(1) Si le Pape a un pied de chèvre.

(2) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

CCCCXVIII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Appui qu'elle a donné à la demande d'un régiment en Autriche en faveur du prince Georges. — Conditions qu'y met Joseph II.

Ce 6 septembre [1782].

Je suis bien fâchée, Madame, de n'avoir pu vous répondre plus tôt sur les intentions de l'Empereur. Le zèle et l'activité que j'avois mis à ma demande devoient naturellement me procurer cet éclaircissement un mois plus tôt. Il a été retardé par un malentendu.

Par la lettre de mon Frère, je vois qu'il n'est pas éloigné d'accorder un régiment à M. le Prince Georges; mais il exige deux conditions préalables : 1° qu'il lui écrive et que, dans sa lettre ou mémoire, il exprime son désir d'entrer au service d'Autriche et le grade convenable auquel il aspire. Mon Frère ajoute qu'il ne doit réclamer que l'intérêt que j'ai marqué (2). J'ai été surprise de cette réflexion, et j'ai hésité à vous la marquer : l'intérêt de la chose et la confiance que j'ai en vous et dans les vôtres me décident à ne vous rien cacher. — 2° L'Empereur désire que le Prince qui est actuellement à son service comme lieutenant colonel,

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) C'est-à-dire probablement qu'il ne doit s'appuyer que sur l'intérêt que la Reine lui a montré.

passe à celui de Hollande à la place du prince Georges (1). Je désire bien, Madame, que ces arrangements puissent se faire à votre entière satisfaction. Mes amitiés, je vous prie, à madame la Princesse Douairière, que je n'ai pas voulu fatiguer de tout ce détail. Il me tarde bien d'avoir de vos nouvelles à tous. J'embrasse bien tendrement la Princesse Charlotte. Mes compliments au Prince Héréditaire et au Prince Georges. Pour vous, Madame, j'espère que vous ne doutez pas de la tendre et inviolable amitié que je vous ai vouée pour la vie.

CCCCXIX

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (2).

La Comtesse du Nord. — Amitiés. — Intérêt qu'elle prend à la demande d'un régiment en Autriche faite par le prince Georges.

Ce 14 octobre [1782].

Quoique je n'aie pas de vos nouvelles par vous-même, Madame, on connoît trop mon amitié pour vous pour m'en laisser ignorer. Madame la Comtesse du Nord m'a mandé qu'elle avoit passé plusieurs jours avec vous et votre sœur. Elle ne m'a pas laissé ignorer la manière charmante dont vous voulez bien parler toutes les deux

(1) Ce prince Georges-Charles, né en 1754, était en effet, comme nous l'avons dit, au service des Pays-Bas.

(2) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

de moi. Mais elle m'a inquiétée en me mandant que vous souffriez de la poitrine. Je vous prie de me rassurer sur cela le plus tôt possible, et d'entrer dans tous les détails de votre santé : mon amitié l'exige. Je n'ose pas dire que l'air de Paris vous feroit du bien : cela auroit l'air trop intéressé ; mais j'aime à le croire. Ma fille vient d'être inoculée et s'en porte à merveille.

Il me tarde bien de savoir la réussite de l'affaire de M. le prince Georges. Vous pouvez compter que tous mes vœux sont pour qu'il obtienne le régiment. Voulez-vous bien lui faire mes compliments, ainsi qu'à Madame votre Mère et à M. le Prince Héréditaire? J'embrasse la princesse Charlotte, et j'espère que si jamais votre régime vous mène à Paris, elle voudra bien ne pas vous quitter pendant le voyage.

Adieu, Madame. Mon amitié pour vous est trop vraie, et, j'espère, vous est trop connue pour vous faire de grandes phrases. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Suscription :

Madame la Princesse Héréditaire de Hesse-Darmstadt.

Contre-signé : RIGOLEY D'OGNY. CHARGÉ.

CCCCXX

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Encore l'affaire du régiment sollicité par le prince Georges. — Fête de la Reine.

Ce 18 novembre [1782].

J'attends au premier jour un courrier de Vienne, Madame, j'en profiterai pour renouveler à mon frère mes instances, et vous devez être bien sûre que je n'oublierai rien de ce que vous me confiez sur l'affaire de M. le prince Georges. Recevez tous mes remercîments pour les sentiments que vous me témoignez et la manière si obligeante avec laquelle vous vous êtes souvenue de ma naissance (2). Ne craignez jamais de m'écrire trop souvent. Faites, je vous prie, mes compliments à M. le Prince Héréditaire. Je suis charmée que vous soyez tous deux d'accord sur le désir de venir ici, j'espère qu'à la fin cela arrivera. Adieu, Madame, j'espère que vous êtes bien persuadée de la tendre et sincère amitié avec laquelle je vous embrasse tendrement.

---

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) Marie-Antoinette était née le 2 novembre 1755.

CCCCXXI

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Réponse de l'Empereur sur les princes Georges et Charles. — Le prince Max de Deux-Ponts. — Visite annoncée de la mère de la princesse Louise et du prince Georges.

Ce 24 décembre [1782].

Je viens, Madame, de mander à Madame votre mère la réponse de l'Empereur sur les princes Georges et Charles (2). J'espère que vous en serez contente. Le prince Max de Deux-Ponts (3) m'a beaucoup parlé de votre séjour à Stuttgardt. Il m'a dit en même temps que Madame votre Mère et le prince Georges comptaient venir cet hiver. Ce seroit une belle occasion pour vous de tenter à venir. Dites-le, je vous prie, de

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

La lettre porte la recommandation CHARGÉE, de la main et avec la signature du directeur de la poste aux lettres, RIGOLEY D'OGNY.

(2) Charles, autre frère de la princesse Louise, né le 16 mai 1757, général-major de cavalerie au service d'Autriche, mort le 15 août 1795.

(3) Maximilien-Joseph, frère du Duc régnant Charles-Auguste, prince palatin, duc de Deux-Ponts, colonel du régiment de Royal-Deux-Ponts, au service de France.

Maximilien-Joseph, connu alors sous le nom de Prince Max, né le 27 mai 1756, était aussi au service de France, et commandait le régiment d'Alsace. Ce n'était alors qu'un bourreau de temps et d'argent, enfant prodigue, dont les femmes, la chasse et le jeu formaient la plus sérieuse occupation. Au demeurant, du meilleur air, de grand cœur, d'intarissable gaieté et de causerie assez spirituelle pour faire passer les contes les plus délicats. L'extinction de tous les princes de la maison de Wittelsbach, possesseurs, avant lui, des droits de souveraineté sur la Bavière, devait ouvrir un jour à ce prince des destinées que nul,

ma part à M. le Prince Héréditaire, en lui faisant mes compliments. Vous ne pouvez pas douter de tout le plaisir que j'aurai à vous embrasser et à vous renouveler la tendre et bien sincère amitié que je vous ai vouée pour la vie. J'embrasse la princesse Charlotte. J'espère bien qu'elle accompagnera sa mère. Mes compliments au prince Georges.

CCCCXXII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE SORAN (1).

La duchesse de Bourbon. — Delphine de Soran a peur de l'orage.

1782.

J'ai été charmée, Madame, de savoir de vos nouvelles par vous-même, et surtout de ce que votre

---

à cette époque, n'eût bien nettement osé prévoir. Cependant, la cour de France ménageant en lui cette brillante éventualité, Louis XVI, qui lui accordait en janvier 1783 les entrées de sa chambre, ajoutait, en faveur du Prince, à son traitement de colonel, une pension de quarante mille livres sur sa cassette, et payait pour lui plus d'un million de dettes.

Héritier de Deux-Ponts, en 1795, par la mort de son frère; de l'Électorat palatin, en 1799, par la mort de Charles-Théodore, Maximilien-Joseph, jeté à travers tous les grands événements politiques de l'Empire de France, devint Roi de Bavière en 1805; et, moins par habileté que par flexibilité de politique, il sut ménager la couronne sur sa tête, marier une de ses filles au prince Eugène de Beauharnais, et devenir le beau-père de l'Empereur d'Autriche François Ier. Il mourut à Munich le 13 octobre 1825, laissant une couronne paisible à son fils Louis, encore vivant à l'heure où nous écrivons.

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

santé est un peu meilleure. J'espère que les amusements que le séjour de madame la duchesse de Bourbon vous procure, vont vous rétablir tout à fait, et que vous reviendrez presque aussi grasse que moi. Vous trouverez peut-être que c'est beaucoup ; mais je ne peux m'empêcher de vous souhaiter autre chose.

Votre fille a eu bien peur la semaine passée d'un petit orage qui n'a duré que sept heures : Il y en a un dans ce moment-ci, qui ne dure que depuis trois, mais que je..... j'allois vous dire que je le croyois fini. Il est survenu un coup de tonnerre qui m'a fait changer tout à fait de sentiment. Je suis obligée de finir. Adieu, mon cœur; vous connoissez mon amitié.

CCCCXXIII

LOUIS XVI AU COMTE D'ESTAING

Suppression de toute hostilité avec l'Angleterre. — Mesures à exécuter en cette circonstance.

[Ce 22 janvier 1783].

Monsieur le comte d'Estaing, les préliminaires de la paix entre la France et l'Espagne d'une part, et l'Angleterre de l'autre, ayant été signés, et voulant faire cesser aussitôt qu'il est possible les malheurs inséparables de la guerre, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussitôt qu'elle vous sera

(1) Archives du Ministère de la Marine.

parvenue, vous vous absteniez de tous actes d'hostilité envers les possessions et les sujets de S. M. Britannique ; et pour entrer dans mes vues à cet égard, si, dans votre traversée ou à votre atterrage sur quelqu'une des îles de l'Amérique, vous faisiez rencontre d'une escadre ou de vaisseaux détachés appartenant au Roi d'Angleterre, vous donneriez communication au commandant de ces forces navales de la signature des préliminaires de la paix, dont il pourroit n'être pas encore instruit. Et vous ne feriez usage des forces que je vous ai confiées que dans le cas où, nonobstant la notification que vous auriez fait faire par un bâtiment parlementaire, ledit commandant feroit des dispositions pour vous attaquer.

Vous communiquerez la précédente lettre au sieur De Langara ; vous autoriserez ce général à conduire les vaisseaux de Sa Majesté Catholique dans tel port où il jugera à propos de les faire relâcher pour attendre les ordres ultérieurs de sa Cour, s'ils ne lui sont pas parvenus lorsque la séparation s'opérera.

Si le bâtiment que je vous fais expédier pour vous porter mes ordres vous rencontre dans votre traversée, vous vous rendrez aux îles du Vent pour y attendre que je vous aie fait connoître mes intentions ultérieures sur la destination des vaisseaux et des troupes qui devront faire incessamment leur retour en Europe ; et si, lorsque le bâtiment expédié vous joindra, vous êtes déjà rendu dans le port de quelqu'une de nos colonies, vous y ferez séjourner mes vaisseaux jusqu'à ce que mes ordres vous soient parvenus. Au surplus, je m'en rapporte à vos lumières et à votre expérience, dans le cas où

cette lettre vous auroit été remise pendant votre traversée, de faire tout de suite votre retour en Europe sans toucher aux colonies, si vous en reconnoissez la possibilité. Et, dans le cas, vous expédieriez pour mon port de Toulon les vaisseaux *le Bien-Aimé*, *le Zodiaque*, *le Robuste*, *l'Indien* et *le Lion*, et vous rangeriez sous leur escorte tous les bâtiments m'appartenant ou frétés de mes sujets, qui sont chargés des troupes qui avoient été embarquées à Toulon. Vous ramènerez à Brest le surplus de mes vaisseaux et des bâtiments du convoi.

Je fais passer mes ordres au marquis de Vaudreuil, relativement aux vaisseaux actuellement rassemblés sous son pavillon, lesquels feront leur retour séparément et conformément à ce qui leur sera prescrit.

La cessation des hostilités annule le plan de campagne dont la conduite vous avoit été confiée; et dans le cas où vous relâcheriez dans les ports de quelqu'une de nos colonies, vous n'y exercerez point l'extension de pouvoir et d'autorité qui vous avoient été attribuées pour les opérations militaires dont vous étiez chargé, d'après les instructions que je leur ferai expédier, des opérations relatives aux évacuations et aux échanges énoncés dans les préliminaires de la paix lorsqu'ils devront avoir lieu. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte d'Estaing, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, le 22 janvier 1783.

Louis.

L'excellente organisation de notre armée navale et l'expérience de la mer, soutenues d'un grand élan national, nous avaient valu d'importants avantages pendant cette terrible guerre d'émancipation de l'Amérique anglaise. Les pertes matérielles subies par les deux marines belligérantes s'étaient à peu près balancées, et le bailli de Suffren, ce grand général de mer, arrêté par la paix dans son victorieux essor, avait valu à nos armes assez de gloire pour nous consoler de la défaite du comte de Grasse, tombé aux mains des Anglais.

Les préliminaires de la paix de 1783 avaient été posés dès le 17 août 1782, époque du retour en France de l'infortuné comte de Grasse. Le lord Shelburne l'avait chargé pour le comte de Vergennes d'une note ainsi conçue, et qui forma la base du traité :

Aux États-Unis d'Amérique.

L'indépendance la plus absolue, la plus entière, telle qu'elle est désirée, et sans aucune modification ni condition.

A la France.

Sainte-Lucie restituée; gardera la Dominique et Saint-Vincent.

Restitutions réciproques pour le surplus.

Abrogation des articles de paix depuis 1713, au sujet de Dunkerque.

A négocier, après les préliminaires signés : Une pêcherie sûre, libre, avec possibilité de la fortifier et sans les gênes du traité de 1763.

Un établissement suffisant pour la traite des nègres.

Le commerce des Indes orientales établi dans l'état du traité de 1748 ou 1763 avec les possessions d'alors.

A l'Espagne.

Gardera ses conquêtes dans le golfe du Mexique.

Minorque ou Gibraltar à son choix.

Laissera à l'Angleterre un port dans la Méditerranée, commode et fortifié, pour la sûreté de son commerce au Levant.

A la Hollande.

A négocier : Entière restitution des conquêtes aux Indes occidentales et aux orientales.

A toutes les nations.

La liberté du commerce, suivant les principes de la neutralité armée.

CCCCXXIV

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Ce 2 juin [1783].

J'ai toujours tardé à vous répondre, Madame, dans l'espoir de vous voir arriver ici ; mais à présent que j'ai appris l'inoculation de vos enfants, je ne peux pas différer de vous remercier de l'aimable lettre que vous m'avez écrite. J'avoue que ma joie auroit été parfaite si j'avois pu vous embrasser en même temps que toute votre famille ; mais j'espère bien que ce moment n'est que différé. La malheureuse affaire du procès de Madame votre mère devant durer vraisemblablement très-longtemps, c'est une raison de plus pour venir.

Je suis désolée : je sens pour ces dames toutes les incommodités et l'ennui d'un aussi long séjour. Mais j'avoue que pour moi, je suis ravie d'être sûre de les voir plus longtemps et plus souvent.

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

J'ai trouvé la princesse Charlotte un peu maigre à son arrivée. Mais à présent elle paroit se porter à merveille. Pour la princesse Auguste (1), dont j'ai fait connoissance, c'est une charmante enfant. Elle avoit, avant que je la connusse, des droits sur mon amitié, comme toute votre famille; mais j'ose dire que plus on vous connoît tous et plus on vous aime. Adieu, Madame; je désire que l'inoculation de vos enfants ne vous donne nulle inquiétude et vous mette bientôt à même de venir recevoir les assurances de ma tendre et inviolable amitié.

Faites, je vous prie, mes compliments à M. le Prince Héréditaire.

Je désirerois bien vivement pouvoir rendre service à M. le prince Georges et terminer ses affaires; mais malheureusement il se trouve bien des obstacles à ses désirs.

La lettre est, comme quelques-unes qui précèdent, *chargée et très-recommandée par M. Rigoley d'Ogny*, qui contre-signe sur l'enveloppe.

(1) Marie-Wilhelmine-Auguste était sœur de la Landgravine Louise. Née le 14 avril 1765, mariée le 30 septembre 1785 au prince Maximilien-Joseph, duc de Deux-Ponts, depuis Roi de Bavière, dont nous parlions tout à l'heure, morte le 30 mars 1796 à Rohsbach, près de Heidelberg. Elle a été mère du Roi Louis de Bavière, qui, par son grand goût pour les arts, a transformé Munich en une nouvelle Athènes, et qui a abdiqué, le 21 mars 1848, en faveur de son fils, Maximilien II, mort l'année dernière.

CCCCXXV

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Après avoir subi tant de bêtes de toutes couleurs, qu'on appelle prêtraille, le voici en bonne santé et entre amis. — Il a expédié le Pape, la Cour de Naples et le Roi de Suède. — Éloge de sa sœur de Naples. — Défauts de son mari. — Portrait peu flatté du Roi de Suède Gustave III. — Il se rend à Milan. Il l'engage à berner les Hollandais.

Pise, le 30 janvier 1784.

Ma chere Sœur, après tant de périls, de bêtes noires, rouges, blanches, brunes, qu'on apelle prêtraille, me voici, ici, en bonne santé, à vous souhaiter le bon jour. Quand on scait avoire raison, on ne craint rien, et quand les individus gagnent et que ce n'est que les abus des corps qui soufrent, l'on peut être nu parmi la foule comme moi. J'ai expedie le Pape, la Cour de Napple et le Roi de Suede. Me voici *inter amicos* ici. Le premier, je l'ai bien traité, et nous somes arrangés sur quelsques points de controverse. A Napple, j'ai été infiniment content de ma Sœur, et d'une partie de ses enfans. C'est une brave et excellente femme dans toute l'étendue que je donne à ce terme. Le Roi est, et restera, un bourreau de temps, et c'est domage pour ses talents, que la dissipation extreme dans laquelle il vit. Pour le roi de Suede, c'est une espèce qui ne m'est point homogene, faux, petit, misérable, un petit maître

(1) Original autographe. Orthographe conservée.

Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

à la glace enfin. Il passera par la France, et si vous le voyés, je vous le recomande d'avance. Les enfans de mon Frère et son Epouse se portent bien. J'ai eus un temps horrible pour venir de Napple ici, des neiges de deux pieds de haut, et dans ce climat si rénomé, un froid terrible auquelle les fenetres, les portes et les mauvaises maisons ajoutent leur agrément. Je compte partir d'ici vers la mie février et me rendre a Millan, et de la regagner ma taniere. Adieu, ma chere Sœur, je vous embrasse de tout mon cœur, de meme que le Prince. Tachés de berner ces Hollandois, et croyez moi pour la vie votre.

CCCCXXVI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU DUC DE SAXE-TESCHEN (1).

Il rend compte de la mission qu'il a reçue de sonder les dispositions de Marie-Antoinette, au sujet du voyage en France projeté par le Duc.—Le séjour de Marie-Christine à Versailles ou à Fontainebleau ferait naître des difficultés d'étiquette que la Reine désire éviter. — Compiègne ne présenterait pas les mêmes inconvénients, les Princes et les Princesses du sang n'étant point admis à cette résidence.

[2 mars 1784.]

MONSEIGNEUR,

Pénétré des marques de bonté et de confiance que Votre Altesse Royale veut bien me donner par sa lettre du 25 de février, je me suis d'abord occupé des moyens

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

d'y répondre avec tout le soin possible; mais il m'a fallu à cet effet des occasions, et plusieurs jours pour me les procurer. Sans sortir des bornes que Votre Altesse Royale m'a prescrites, sans faire de demandes ni d'insinuations de sa part, je me suis assuré très-positivement que M. le prince de Ligne ne s'est pas trompé sur le fond des intentions de la Reine et du desir qu'Elle a de revoir son auguste Sœur ainsi que Votre Altesse Royale; mais il m'est démontré que M. le prince de Ligne s'est mépris sur le temps et les moyens que la Reine croit les plus propres à se procurer une satisfaction qu'Elle voudroit ne voir traversée par aucun des incidents embarrassants qui ont presque toujours eu lieu ici, dans de semblables circonstances, nommément dans celles du voyage de Monseigneur l'Archiduc Maximilien, ainsi que vis-à-vis de Madame la Grande-Duchesse de Russie, laquelle s'est assujettie à certaines formes qui ne seroient pas admissibles à l'égard de Son Altesse Royale madame l'Archiduchesse.

D'après d'anciens usages particuliers à ce pays-ci, et que les souverains y ont toujours tolérés, les Princes et Princesses du sang ne se contentent pas qu'on ne leur demande rien en matière d'étiquette; ils se croient en droit d'exiger beaucoup, même infiniment au delà de ce qu'il est possible et raisonnable de leur accorder. Cependant, pour ce qui regarde les Princes étrangers, les embarras sont moindres, et Votre Altesse Royale n'en rencontreroit aucun qu'il ne fût facile d'éviter; mais il n'est pas ainsi à l'égard d'une Princesse qui réuniroit la double qualité d'Archiduchesse et de sœur de la Souveraine du pays où Elle se trouveroit, parce que,

dans ce cas, la moindre prétention élevée vis-à-vis d'Elle deviendroit pour la Reine Elle-même une offense qu'Elle seroit forcée de réprimer de la manière la plus sévère.

Cette considération, avec toutes les conséquences qui en dérivent, ont fait penser à la Reine que des inconvénients, presque inévitables à Versailles et à Fontainebleau, n'auroient point lieu à Compiègne, où la tenue et la composition de la Cour sont totalement différentes de ce qu'elles sont ailleurs, et Sa Majesté regarde cet endroit comme le plus convenable à y recevoir la visite qu'Elle attend, qu'Elle désire, et qu'Elle se promet de Vos Altesses Royales. Le séjour qu'Elles feroient à Compiègne pourroit être entremêlé de quelques petits voyages à Paris, ainsi que dans toutes les maisons royales, où elles prendroient leur logement; cette idée est du nombre de celles qui sont venues à la Reine, lorsqu'Elle m'a parlé de l'objet dont il s'agit.

La Cour n'ira pas cette année à Compiègne, parce que l'état des bâtiments ne le comporte pas; mais ce voyage aura lieu l'année prochaine; et à la manière dont la Reine s'en est expliquée vis-à-vis de moi, j'ai vu que ce qui a fait décider ce voyage une année d'avance, a eu principalement pour motif celui de s'y procurer le plaisir d'y recevoir Vos Altesses Royales.

Voilà, Monseigneur, les détails dont je puis garantir l'exactitude; ils serviront à constater que la Reine désire bien réellement de revoir Vos Altesses Royales, et que le retard qu'Elle y met n'a d'autre raison que celle de s'assurer une satisfaction exempte de tout incident qui pourroit la troubler. Que si, dans le plan que la

Reine s'est formé à cet effet, il se trouvoit quelque changement à insinuer qui s'accordât mieux avec les convenances de Vos Altesses Royales, et qu'Elles voulussent m'autoriser à faire une démarche plus positive que ne l'est celle dont j'ai été chargé, je m'en acquitterois avec un zèle égal à l'empressement que j'ai depuis longtemps de me retrouver à leurs pieds.

Je remets ici les lettres de M. le Prince de Ligne et suis avec un profond respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse Royale,

Le très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

MERCY-ARGENTEAU.

Le 19 du même mois de mars, Marie-Christine avait écrit à son frère l'Empereur Joseph, pour lui rappeler le consentement qu'à son passage par Bruxelles, en revenant de la cour de Marie-Antoinette, il lui avait donné de faire un voyage à Paris. Elle prend de nouveau ses directions. Joseph lui répond de Vienne, sous la date du 2 avril 1784 :

« Dans ce moment je reçois votre chère lettre. Vous me parlez de l'idée de faire un tour à Paris. Il n'y a pas la moindre difficulté, et vous ferez bien d'en prévenir la Reine et de tout arranger, pour le temps et la façon, d'avance ensemble.

Il ajoute en *post-scriptum* :

« Le courrier de Paris étant aussi revenu, il m'a apporté une lettre de la Reine. Je vous joins ici la copie exacte de ce qu'elle m'écrit au sujet du projet de voyage. Je vous prie instamment, pour ne pas me

faire de tracasserie, de n'en point faire usage, mais seulement de vous régler en conséquence. Je lui réponds que je vous conseillois de vous entendre avec Elle sur les temps, lieux et façon de vous voir. Adieu. »

Voici l'extrait :

« Ma sœur Marie (1) m'a fait témoigner un assez grand désir de venir ici avec son mari. J'en serois fort aise ; mais les misères d'étiquette inévitables ici pour les Princesses, et qui se sont fait sentir pour les sœurs de la feue Dauphine, même pour l'Infante fille du Roi, me feroit préférer qu'elle choisit le temps d'un voyage de Compiègne, où tous ces inconvénients disparoissent. Mais par-dessus tout, mon cher Frère, c'est votre opinion qui doit décider sa marche. Elle ne m'en a rien écrit, ni moi à elle (2). »

Comme on va le voir, les correspondances continuèrent à ce sujet.

---

(1) Dans sa famille, dans ses relations de pure intimité, Marie-Christine était généralement appelée du seul nom de Marie : elle était la *Marie* par excellence parmi ses sœurs, qui avaient toutes le prénom de Marie, mais avec d'autres prénoms qui servaient à les distinguer. Ainsi, dans sa petite enfance, Marie-Antoinette était appelée seulement de ce dernier nom, et quand elle fut devenue Dauphine de France, elle a, par habitude, signé seulement *Antoinette* quelques-unes de ses lettres. Sa sœur l'Archiduchesse Marie-Élisabeth, celle qui avait un goitre et qui habitait un couvent à Inspruck, était désignée sous le nom d'*Élisabeth* tout court. Ici, Marie-Antoinette vient d'appeler Marie-Christine seulement *Marie*, tandis que dans beaucoup d'autres documents, dans des lettres qu'elle lui adresse directement, elle l'appelle *Christine*.

(2) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

CCCCXXVII

LE GÉNÉRAL SCHLICK AU DUC ET A LA DUCHESSE DE SAXE-TESCHEN (1).

Il confirme et développe les informations données par le comte de Mercy sur le désir qu'éprouve Marie-Antoinette de recevoir le Duc et la Duchesse, et sur les raisons d'étiquette qui doivent faire ajourner cette visite à l'époque du séjour de la Cour à Compiègne. — La Reine redoute les embarras que lui causeraient à Paris et à Versailles les prétentions et l'esprit de familiarité des Princes et Princesses du sang.

[Paris, 19 avril 1784.]

Je sors de chez M. le comte de Mercy, dont le courrier doit partir cette nuit ou demain matin, suivant qu'il recevra les paquets de la Reine. Son Excellence m'a fait lecture de sa réponse aux deux lettres que Votre Altesse Royale a daigné lui écrire; il me reste peu de chose à y ajouter, si ce ne sont quelques particularités dans lesquelles il n'a pas cru pouvoir entrer par écrit, mais qu'il m'a confiées de bouche pour être rendues de même à Vos Altesses Royales lors de mon retour à leurs pieds. Connoissant la juste impatience qu'Elles ont d'être instruites de tout ce qui a trait à l'objet de leur voyage dans ce pays-ci, et l'occasion du courrier étant sûre, je crois répondre mieux à leurs vues, en mettant dès à présent très-respectueusement à leurs pieds le narré succinct de tout ce qui est parvenu à ma connoissance à cet égard.

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

M. le comte de Mercy persiste fortement dans son opinion, ainsi que Vos Altesses Royales l'auront vu par sa réponse. Il me l'avoit annoncé de même lorsque j'eus l'honneur de le voir pour la première fois il y a dix jours, et me l'a répété avant-hier et aujourd'hui. Il me paroît bien intimement convaincu du désir sincère de la Reine et du plaisir qu'Elle éprouvera de revoir Vos Altesses Royales après une aussi longue séparation. Il prétend savoir à n'en pas douter qu'il n'existe plus rien dans son esprit ni dans son cœur des anciennes préventions qu'elle avoit conçues, ou, pour mieux dire, qui lui avoient été inspirées. Il assure aussi bien positivement qu'Elle s'occupe sérieusement de cette entrevue, qu'Elle en a parlé au Roi, et que, de concert, Leurs Majestés ont fixé, dès cette année, leur séjour de Compiègne pour l'année prochaine, dans la vue principalement de la réception amicale qu'Elles se proposent d'y faire à Vos Altesses Royales, sans y être aucunement gênées par les fêtes ni par l'étiquette, l'un et l'autre étant bannies de ce séjour, où *les Princes ni les Princesses ne viennent pas*, et où il n'y a d'autres divertissements que ceux de la chasse, qu'Elles savent être du goût de Vos Altesses Royales.

Ce voyage de Compiègne n'a pu avoir lieu cette année, parce que les architectes qui en ont rebâti le château ont manqué de parole et n'ont pas fini leurs travaux dans le temps qu'ils avoient stipulé. Le Roi, qui aime beaucoup ce séjour, se trouve fort contrarié par ce retard. La Reine, qu'il n'amuse pas autant, paroît y désirer la présence de Vos Altesses Royales pour se le rendre plus agréable. Ce n'est pas cependant

qu'Elle se propose de les y retenir tout le temps du séjour; son projet au contraire est que Vos Altesses royales s'absentent quelquefois pour aller voir Paris, Versailles, toutes les maisons royales, et tout ce que ces différents endroits offrent de curieux et d'intéressant. Toutes les dispositions seront faites pour ces excursions, pour réunir autant que possible les agréments dont elles seront susceptibles, à la distinction avec laquelle la Reine a singulièrement à cœur que Vos Altesses Royales soient traitées partout où Elles paraîtront. Elles seront logées partout dans les maisons royales, non pas sur le pied d'étiquette, qui feroit naître des difficultés d'un autre genre, mais sur le pied de fraternité et de bonne amitié. La Cour ne s'y trouvant pas, il n'existeroit aucune occasion de concurrence avec les Princes et les Princesses du sang; et même la Reine prenant le parti d'accompagner Vos Altesses Royales dans ses excursions (comme M. le Comte de Mercy paroît persuadé que cela arrivera, quoiqu'il n'ait aucune notion certaine à cet égard), même dans ce cas les difficultés d'étiquette n'existeroient pas, la Reine ne tenant pas cour.

Quant aux motifs qui ont conduit Sa Majesté à former ce plan, indépendamment de ceux annoncés ci-devant, Vos Altesses Royales doivent envisager comme presque invincibles dans son esprit ceux qui naissent de la distinction éclatante avec laquelle Elle croit nécessaire pour Elle-même de recevoir Vos Altesses Royales, et de la crainte extrême qu'Elle a de toutes les tracasseries et difficultés d'étiquette qu'une réception de cette espèce feroit éclore immanquablement,

si elle avoit lieu pendant le séjour de Leurs Majestés à Versailles ; au lieu qu'Elle se flatte que les choses étant une fois montées sur ce pied pendant le séjour de Compiègne, qui le comporte et écarte toutes difficultés, cette première réception fera planche pour l'avenir, et que le procès se trouvera jugé pour les voyages que Vos Altesses Royales pourroient faire par la suite, soit à Paris, soit à Versailles, sans qu'il pût y avoir de réclamation au contraire, ou du moins sans qu'elles ne pussent être levées facilement.

La difficulté que la Reine éprouve personnellement de contenir l'esprit de familiarité que l'indulgence du Roi laisse accroître journellement, et qu'il n'a pas la fermeté de réprimer, dans des circonstances même qui paroissent l'exiger absolument, rend la Reine inébranlable dans l'idée que Son Altesse Royale madame l'Archiduchesse, même en venant ici *incognito*, ne peut (par ménagement pour la Reine sa sœur) se prêter à rien de ce qui pourroit tendre à augmenter cette familiarité, soit en faisant des visites aux Princesses, allant chez Elles sur le pied de société, y acceptant des dîners, soupers, bals ou fêtes ; qu'Elle pourroit encore moins se prêter à leur faire la première visite, comme s'y est soumise la Grande-Duchesse de Russie, qui a débuté par se faire écrire à la porte de toutes les Princesses; et qui ensuite a eu la mortification de s'entendre dire par chacune d'Elles sans exception, en recevant leur contre-visite, *Qu'elles étoient désespérées de ne pas s'être trouvées chez elles pour La recevoir lorsqu'Elle s'est présentée à leur porte.* Sa Majesté est dans la ferme opinion que Son Altesse Royale madame l'Archiduchesse ne

peut aller dans aucune des maisons des Princes, Princesses et autres personnes de la première distinction, que sous le prétexte de voir ces maisons mêmes, si elles peuvent intéresser la curiosité, ou d'y voir des tableaux, des médailles et autres prétextes de ce genre, mais jamais sur le pied de société, parce que tout ce que Son Altesse Royale voudroit céder à cet égard, même en déposant son rang auguste, n'en retomberoit pas moins sur la Reine sa sœur, en augmentant cette familiarité, qu'elle a tant de peine à contenir. M. le Comte de Mercy est intimement convaincu (d'après ses observations personnelles, et dix-sept ans d'expérience fondée sur la connoissance des individus) que la manière de voir de la Reine est juste, bien fondée, et qu'il ne résulteroit que des désagréments très-sensibles pour Elle, si Vos Altesses Royales l'engageoient à s'en désister. Il pense aussi que la manière dont Sa Majesté l'Empereur a réglé son *incognito* ici ne peut servir d'exemple. Le premier souverain de l'Europe paroissoit pouvoir s'attendre que plus il cherchoit à cacher son rang, moins on penseroit à l'oublier. M. de Mercy vient de m'assurer cependant que la familiarité françoise a fait naître des occasions qui l'ont forcé à en faire souvenir.

Quant à M. le Baron de Breteuil, je ne l'ai vu encore qu'une seule fois, vendredi dernier, à son retour à Versailles. Comme je me suis rendu le même jour ici, pour y rester jusqu'à la fin de la semaine, je ne le reverrai qu'à mon retour. Il m'a chargé de mettre aux pieds de Vos Altesses Royales l'hommage de son respect, et m'a demandé si leur projet n'étoit point de

venir dans ce pays-ci. Je me bornai à lui répondre que Vos Altesses Royales désiroient ce voyage depuis longtemps, que les obstacles que les circonstances guerrières y avoient mis les premières années se trouvant levés maintenant, tout dépendoit du moindre signe que la Reine donneroit que ce voyage lui seroit agréable. « Elle ne demande pas mieux, m'a-t-il répondu. « Elle en a parlé au Roi, et m'en a parlé aussi il n'y « a pas longtemps. Son projet est de recevoir Leurs « Altesses Royales à Compiègne, l'année prochaine. « Elle a déjà fait des dispositions en conséquence, et « cela eût eu lieu dès cette année-ci, si les architectes « n'avoient pas manqué de parole, ce dont le Roi est « fort contrarié. » Je lui observai, comme venant de moi seulement, que je ne concevois pas trop quel pouvoit être le motif de la Reine de vouloir borner ce voyage à Compiègne, que je craignois que cette circonstance ne donnât lieu à quelque mauvaise interprétation, comme si Leurs Majestés trouvoient de la difficulté à recevoir Vos Altesses Royales ici. — « C'est mal voir « la chose, me dit-il; au contraire, par le peu que la « Reine m'en a dit en passant, j'ai pu remarquer clairement qu'Elle se fait un plaisir de les voir, de les « recevoir avec distinction, et qu'elle veut que cette distinction les suive partout où Elles jugeront à propos « d'aller. Mais je présume, quoique la Reine ne s'en « soit pas expliquée envers moi, qu'Elle a donné la « préférence à Compiègne parce qu'Elle y est plus libre « de toutes entraves, qu'Elle pourra plus se livrer à la « société de Leurs Altesses Royales, et qu'Elle se fait « peut-être un plaisir aussi de les recevoir et leur ex-

« pliquer tous les changements qu'on vient de faire « dans ce lieu de plaisance, dont Elle ainsi que le Roy « paroissent enchantés. D'ailleurs cela me paroît être « le lieu le plus favorable pour une première entrevue, « à cause de la liberté qui y règne. Et si Leurs Altesses « Royales venoient ici pendant l'été, je vous assure « qu'Elles s'y ennuieroient à l'excès, la Cour étant « morte et déserte à cette époque par l'absence de tout « le militaire. »

Je n'ai rien répliqué, ne croyant pas devoir insister davantage sur cet objet, dans une première visite.

Je n'ai pas pu joindre encore l'abbé de Vermond. Il paroît fort occupé dans ce moment, du moins est-il toujours allant et venant entre Paris et Versailles. M. le Comte de Mercy se proposoit de l'aboucher avec moi ; cela n'a pas pu avoir lieu encore.

Monseigneur le Dauphin a été incommodé pendant plusieurs jours d'une manière inquiétante, mais son état ne fait plus entrevoir le moindre danger.

Je mets aux pieds de Vos Altesses Royales mes très-respectueuses félicitations sur l'avénement de Monseigneur l'Archiduc Maximilien à l'Électorat de Cologne. M. de Mercy en portera demain la nouvelle à la Reine.

Je me mets aux pieds de Vos Altesses Royales.

SCHLICK.

Paris, le 19 avril 1784.

CCCCXXVIII

LE GÉNÉRAL SCHLICK AU DUC DE SAXE-TESCHEN (1).

L'abbé de Vermond confirme les détails donnés par M. de Mercy au sujet du voyage de France. — Sur le point de quitter Paris, le général sollicite les ordres du Duc et de la Duchesse.

NOTE TRÈS-RESPECTUEUSE.

[Paris, le 4 mai 1784.]

Je viens d'apprendre que, dans une heure, M. le comte de Mercy expédie le courrier qu'il a reçu de Bruxelles. Je m'empresse de profiter de cette occasion pour me mettre aux pieds de Votre Altesse Royale, ainsi que le très-respectueux hommage de la reconnoissance dont je suis pénétré pour la grâce qu'Elle a daigné me faire d'honorer mes notes du 19 d'une réponse et de sa très-gracieuse approbation.

M. l'abbé de Vermond, que j'ai enfin trouvé le moyen de joindre, et que je vois depuis assez fréquemment, m'a parlé sur l'article du voyage de Vos Altesses Royales d'une manière absolument conforme à ce qu'en avoit dit M. le comte de Mercy, et il m'assura en dernier lieu que la Reine devoit même s'en être ouverte dans sa lettre à Son Altesse Royale madame l'Archiduchesse, et qu'Elle avoit vraiment du regret de se voir forcée, par les circonstances, à différer jus-

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

qu'à l'année prochaine le plaisir qu'Elle se promet de cette entrevue, qui l'occupe réellement beaucoup, à en juger par ce que M. le baron de Breteuil m'en a dit encore il y a cinq jours. L'abbé de Vermond a laissé échapper d'ailleurs, dans la conversation, que la Reine *en avoit écrit* ou *alloit en écrire* à Sa Majesté l'Empereur. Je n'ai pas pu discerner lequel des deux; mais au moins paroît-il certain que c'est de concert avec Sa Majesté l'Empereur qu'elle réglera à l'avance tout ce qui concerne le voyage de Vos Altesses Royales. Ayant eu le bonheur de parvenir à ces notions sans m'avancer en rien, et sans donner lieu de soupçonner que Vos Altesses Royales se fussent ouvertes à moi, à cet égard, en quoi que ce puisse être, je crois devoir m'astreindre d'autant plus rigoureusement à cette manière d'agir, que, d'après la réponse dont Votre Altesse Royale a daigné m'honorer, je dois supposer qu'Elle a pris le parti, de concert avec Son Altesse Royale madame l'Archiduchesse, de déférer aux circonstances et à l'opinion de Sa Majesté la Reine, surtout d'après l'espèce de certitude acquise sur la sincérité de ses sentiments.

Le baron de Breteuil met aux pieds de Vos Altesses Royales l'hommage de son respect et de la reconnoissance dont il est pénétré pour les assurances gracieuses qu'Elles ont daigné lui faire par moi.

Le bailli de Breteuil et le comte Pignatelli m'ont chargé aussi de les mettre aux pieds de Vos Altesses Royales. Ce dernier a chez lui, depuis près d'un an, la calèche dont s'est servi le courrier de Naples pour venir de Bruxelles ici. Comme il est dans le cas de

partir bientôt pour Naples, il craint que cette calèche ne souffre du dommage après son départ; je lui ai promis de la faire retirer de chez lui avant cette époque; mais je ne sais jusqu'à présent où la placer, et encore moins comment la renvoyer à Bruxelles. Je supplie Votre Altesse Royale de vouloir bien me faire parvenir ses gracieux ordres à cet égard. Si l'un des deux courriers qui viennent d'être expédiés ici avoit pu y venir à cheval, il auroit pu se servir de la calèche pour son retour.

Je mets aux pieds de Votre Altesse Royale le respectueux hommage de ma reconnoissance, pour l'intérêt qu'Elle daigne témoigner pour le rétablissement de ma santé. Je reprends des forces d'une manière assez sensible, quoique la consultation des médecins et chirurgiens les plus fameux que j'ai rassemblés hier n'ait su me dire autre chose, si ce n'est que le cours de ma maladie et la tumeur qui en est résultée forment un cas nouveau et particulier dans leur art, qui leur paroît embarrassant, dont ils sont curieux d'apprendre la suite, et pour lequel ils ne peuvent me conseiller autre chose, pour le moment, que les eaux d'Aix-la-Chapelle, le mouvement, et surtout d'éviter les demeures humides.

N'ayant plus rien d'après cela qui exige la prolongation de mon séjour ici, si ce n'est pour y jouir encore une douzaine de jours du plaisir de voir ma mère, qui vient d'arriver ici pour s'assurer par elle-même de l'état de ma santé, j'espère, du 15 au 20, me retrouver aux pieds de Vos Altesses Royales, les suppliant de vouloir bien me faire la grâce de me faire

parvenir, d'ici là, leurs gracieux ordres sur la question de savoir si je dois faire prévenir Sa Majesté la Reine lors de mon départ, en lui faisant demander les ordres qu'Elle pourroit avoir à me donner. Ce qui fait naître cette question, c'est que Sa Majesté est instruite de mon séjour ici, et qu'Elle avoit témoigné de la surprise de ce que j'y fusse venu sans être chargé de rien pour Elle. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de répondre à M. Bazin, qui m'en a parlé, que, lors de mon départ, ma santé avoit été si mauvaise, qu'il y avoit tout à craindre que je ne pusse arriver jusqu'ici, et que, dans cette position, il n'eût pas été prudent de me confier une lettre, qui eût couru au moins le risque d'être bien longtemps en route.

Je me mets aux pieds de Vos Altesses Royales.

SCHLICK.

Paris, le 4 mai 1784.

CCCCXXIX

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Consulté sur le voyage de l'Archiduchesse en France, l'Empereur fait connaitre son avis. — Les intermédiaires officieux ont tout gâté. — Il n'est plus que deux partis à prendre : ou s'abstenir, ou bien se rendre *incognito* à Paris sans se faire annoncer, descendre à l'hôtel et y séjourner en simples particuliers.

Ce 13 mai 1784.

Trés-chere Sœur, j'ai reçu votre chere lettre. On ne peut pas etre plus sincere que je le suis avec mes amis, je crois que c'est un devoire, et puis c'est devenu nature et habitude chés moi. Or donc, pour repondre franchement à la question que vous me faite sur le voyage que vous désirés de faire à Paris (car enfin il n'existe sur ce point plus d'equivocque), il n'y a pas deux partis à prendre; l'un, vu les dificultés qu'on vous marcque, de vous en passer: c'est le plus sure et le plus sage; l'autre, si l'envie en est par trop grande, d'aller tout droit, sans vous anoncer, a Paris, sous un autre nom, d'y louer un hotel garni; et quand vous y serés arrivé a l'impromptu, ecrire de Paris a la Reine que vous y ete, que vous en considererés en particuliere touts les objets, mais qu'en méme temps vous desiriés infiniment de la voire; que par consequent touts les lieux, les heures, les jours, qu'elle vous indiqueroit, et la

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche. — Orthographe conservée.

facon, vous etoient egales, et que vous ne paroitries ni a Versaille ni nulle part ou elle seroit, hors qu'elle le trouvat convenable; et qu'en attendant vous resteriés en particuliere a Paris. Voilla la seule facon de pouvoir debrouiller cette afaire qui me paroit avoire prise, par les entremeteurs ou entremeteuse qui y onts etes officieux, une tournure tout a fait deplacé, pour les deux personnes interessantes. Le prince de Staremberg est parti. M. de Wasquez s'est fait opérer la cataracte et l'on croit que cella reussira parfaitement. Adieu, je vous embrasse et vous prie de me croire, de meme que le prince, pour la vie votre.

Dans ce moment je viens de recevoir votre chere lettre, la mort de l'Evecque de Liege ne portera point, je l'espere, de prejudice a nos arrangemens de comerce. Votre projest de voyage a Bonne est parfaitement juste, et je desirerais etre dans le cas d'en faire de meme. Adieu.

Voilà bien des négociations pour n'arriver à aucun résultat immédiat. La visite du duc et de la duchesse de Saxe-Teschen n'eut lieu que deux ans après, dans le milieu de 1786. Comme nous l'avons dit au premier volume, les difficultés résultant du voisinage, les exigences de Joseph II à l'occasion des contestations touchant les droits de la navigation de l'Escaut, dont nous avons parlé précédemment, la pression que l'Empereur avait tenté d'exercer sur Louis XVI par l'entremise de la Reine et à laquelle celle-ci avait dû se soustraire, avaient jeté entre les deux sœurs une sorte de défiance et de désaccord, que l'intervention politique si généreuse du Roi n'avait pas suffi à dissiper. Il n'y avait jamais eu de rupture ou-

verte, mais la correspondance, d'abord assez active, s'était un peu ralentie depuis deux ans. Quelle que fût en général la sagesse des conseils donnés par Marie-Thérèse et par Joseph II à Marie-Antoinette, devenue Française, tous deux pensaient, au fond, avoir en France une sentinelle avancée au cœur allemand, dans la personne de l'ancienne Archiduchesse. Le comte de Vergennes avait eu l'occasion, dans une délicate circonstance, d'avertir respectueusement Marie-Antoinette et d'affermir en son cœur le sentiment national de Reine de France. Sur le terrain de l'étiquette, jusque-là si glissant pour cette malheureuse princesse, Marie-Antoinette rencontrait d'incessants écueils. Cette étiquette, fort sévère à l'égard des princes étrangers non têtes couronnées, ne leur reconnaissait point de rang, ne leur permettait d'être reçus par le Roi et par la Reine que dans les petits cabinets, ne leur ouvrait pas la table royale. Tout au plus étaient-ils admis à la table des Princes, et encore ces Princes ne leur donnaient jamais la main. Aussi, tous les princes étrangers qui venaient en France avaient-ils l'habitude de se réfugier dans l'*incognito*. Marie-Thérèse avait eu l'imprudence de beaucoup trop reprocher à sa fille de ne pas être assez Allemande, de ne pas assez faire pour les Allemands. De pareils reproches, si peu politiques en présence des injustes mais ardentes passions qui, dans sa propre famille nouvelle, travaillaient à saper l'infortunée Marie-Antoinette, pouvaient amener, et ont amené en effet, de fâcheux résultats. Les prétentions des princes lorrains soutenues par elle, celles de l'archiduc Maximilien, son frère, le meilleur, mais le moins intelligent des hommes, qui, bien que couvert de l'*incognito*, s'était refusé à faire la première visite aux Princes du sang; la gaucherie des conseils de l'ambassadeur Mercy et de l'abbé de Vermond, tout, avec certains sarcasmes de Joseph II, avait soulevé contre la Reine le parti des Princes et des seigneurs de la cour, déjà si mal disposés. C'est à elle, en effet, qu'ils reportaient les blessures faites à leur amour-propre, et ainsi l'on s'était habitué peu à peu, comme nous l'avons dit, à d'indiscrets propos contre la jeune Dauphine, contre la jeune Reine; et ces propos, en descendant de la haute société dans la ville, dans les bas-fonds des faubourgs, avaient tendu

à flétrir le caractère de la Princesse. Tantôt c'étaient des exigences d'étiquette qu'on lui reprochait; tantôt, par une contradiction étrange, c'étaient des écarts à cette étiquette. Toutes ces maladroites questions de préséance avaient fourni matière à des anecdotes envenimées par la malice des désœuvrés, inspiré de mauvais bons mots et des vers épigrammatiques dont les livres du temps ont conservé une partie. On comprend que la Reine prît ses précautions avant d'inviter sa sœur Marie-Christine à se hasarder sur ces charbons ardents.

CCCCXXX

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Le Dauphin a embrassé sa mère au nom de la Princesse. — Mariage de la princesse Charlotte.

Ce 6 septembre 1784.

Mon fils, ma chère Princesse, a fort bien fait sa commission, et s'il savoit écrire, ce seroit lui qui vous enverroit ce que vous lui avez demandé. Je suis bien occupée dans ce moment-ci du mariage de la princesse Charlotte (2). Je sens combien le moment où elle ira

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) La princesse *Charlotte*-Wilhelmine-Christine-Louise de Hesse-Darmstadt épousa, le 28 septembre 1784, Charles-Louis-Frédéric, duc de Mecklenbourg-Strélitz, qui était veuf depuis deux ans de Frédérique-Caroline de Hesse-Darmstadt, sœur de cette même princesse. On comprend qu'en traversant le Hanovre, où était morte sa sœur aînée, qu'elle allait remplacer, la princesse Charlotte éprouvât un serrement de cœur. Elle mourut elle-même l'année suivante, le 12 décembre, âgée de trente ans.

à Hanovre sera pénible pour elle et pour vous tous. Je n'oublie pas le charmant projet que vous avez fait de venir vous deux ici. C'est vous, Madame, qui en avez eu l'idée, et c'est vous sur qui je compte pour le remplir. Faites, je vous prie, tous mes compliments à M. le Prince Héréditaire, et ne doutez jamais, ma chère Princesse, de ma bien tendre et sincère amitié.

CCCCXXXI

MÉMOIRE DU ROI

POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR VICOMTE DE LA COULDRE DE LA BRETONNIÈRE, CAPITAINE DES VAISSEAUX DE SA MAJESTÉ, COMMANDANT LES BATIMENTS DE MER ET LE DÉTACHEMENT DE TROUPES DU CORPS ROYAL DE MARINE, EMPLOYÉS POUR LE SERVICE DE LA RADE DE CHERBOURG (1).

[20 septembre 1784.]

Sa Majesté ayant donné ses ordres pour l'établissement d'une rade dans l'emplacement compris, sur la côte du Cotentin, entre l'île Pelée et le cap de Querqueville, duquel le port et la ville de Cherbourg occupent à peu près le centre, Elle a choisi et nommé le sieur vicomte de La Couldre de La Bretonnière, capitaine de ses vaisseaux, pour, sous l'autorité et l'inspection du sieur duc d'Harcourt, lieutenant général de ses armées, gouverneur de la province de Normandie, y commandant en chef, avoir le commandement des bâtiments de mer et du détachement de troupes du corps royal

(1) Archives du Ministère de la Marine.

32690

de la marine, employés pour le service de la rade de Cherbourg, et concourir à l'exécution des ouvrages ordonnés dans la forme qui lui sera prescrite par la présente instruction.

Le sieur vicomte de La Bretonnière aura le commandement et la police des gabares, pontons, chasse-marée et autres bâtiments de mer, du parc de marine et de l'atelier particulier, qui sera monté pour les réparations qu'il pourroit être nécessaire, accidentellement, de faire auxdits bâtiments; et tous les officiers, maîtres et patrons de gabares, pontons, chasse-marée et autres bâtiments flottants, employés pour le service de Sa Majesté à Cherbourg, ainsi que les maîtres et ouvriers attachés au parc de marine et à l'atelier en dépendant, seront sous son autorité.

Sa Majesté a approuvé et agréé le projet proposé par le sieur de Cessart, inspecteur général des ponts et chaussées, de fermer la rade de Cherbourg par des digues à claire-voie, composées ensemble de quatre-vingts à quatre-vingt-dix caisses coniques, à jour dans leur partie submergée et sans fond, lesquelles formeront trois passes pour les vaisseaux de ligne, conformément au plan qui en a été arrêté; et elle a chargé ledit sieur de Cessart de la direction et de l'exécution des ouvrages de ladite rade.

Le sieur Deshayes, commissaire des ports et arsenaux de la marine, a été établi commissaire des travaux de la rade de Cherbourg, ordonnateur dans cette partie, et sera chargé en cette qualité de tout ce qui concerne la recette, la dépense et la comptabilité des deniers et des matières.

Il aura sous lui un contrôleur, un garde-magasin et un trésorier; et chacun exercera dans sa partie les fonctions qui lui sont attribuées par les ordonnances pour les arsenaux de marine, autant que la nature de cette opération particulière et le local pourront le comporter.

Il sera formé une enceinte sur le terrain qui aura été choisi et suivant le plan qui en aura été arrêté, dans laquelle seront réunis tous les chantiers de construction, les magasins et hangars couverts, et les autres établissements nécessaires pour le travail et le gréement des caisses.

La direction desdits chantiers et la police de ladite enceinte, ainsi que celles des caisses, considérées comme ateliers lorsqu'elles sont établies sur la rade, appartiendront au sieur de Cessart.

Il sera fait une enceinte particulière, à proximité du port, dans laquelle seront établis les magasins pour les effets de marine servant pour la navigation des caisses, et un atelier pour les réparations à faire aux bâtiments de mer. La police de cette enceinte et la direction de cet atelier appartiendront au sieur vicomte de La Bretonnière.

Il sera établi des corps de garde aux différentes portes des deux dites enceintes, et le sieur duc d'Harcourt réglera les consignes qui devront leur être données.

Indépendamment de la garde, il y aura à chaque porte ou issue un suisse ou consigne, qui y sera établi par le sieur Deshayes et y sera en poste fixe, pour faire connoître aux sentinelles et au corps de garde, qui

seront tenus de lui prêter main-forte, s'il le requiert, les ouvriers ou autres gens qu'on pourra laisser entrer ou sortir, et pour s'assurer que nul n'emporte avec lui des effets appartenant à Sa Majesté; et lesdits suisses ou consignes rendront compte au sieur Deshayes de tout ce qui concerne le service qu'ils ont à remplir.

Le sieur de Cessart sera chargé de la construction des caisses destinées à former les digues, et de tout l'appareil et gréement nécessaire pour les disposer à flotter, lorsqu'il s'agit de les enlever de leurs chantiers pour les conduire en rade.

Mais la conduite desdites caisses, ainsi que tout ce qui est relatif à leur navigation, jusqu'au point où elles devront être coulées à fond, sera confiée au sieur vicomte de La Bretonnière. Il sera chargé de les placer dans la direction déterminée sur le plan, et fixera l'instant où elles devront être coulées.

Le sieur de Cessart aura eu soin de faire à l'avance toutes ses dispositions pour saisir cet instant, et il donnera les ordres pour le coulage des caisses.

Le sieur de Cessart sera chargé de tout ce qui concerne l'opération du remplissage en pierres.

Le sieur vicomte de La Bretonnière dressera, au mois de septembre de chaque année, l'état détaillé par espèces, dimensions et quantités des câbles, grelins, agrès, apparaux et autres effets de marine dont il faudra se pourvoir en remplacement ou en augmentation, du nombre de chasse-marée ou autres bâtiments à acheter ou à affréter, pour la conduite des caisses et le transport des pierres, et du nombre de soldats du corps royal de marine, de gens de mer pour la navi-

gation des caisses, et d'ouvriers pour le parc de marine, qu'il sera nécessaire de rassembler à Cherbourg, à proportion des ouvrages ordonnés, dont le projet aura été arrêté pour l'année suivante; et après que ledit état aura été visé du sieur duc d'Harcourt, il sera remis au sieur Deshayes, qui sera chargé de pourvoir aux approvisionnements et bâtiments demandés, ainsi qu'à la levée et au rassemblement des ouvriers et gens de mer.

Le sieur Deshayes passera les marchés et adjudications, et tous les traités pour fourniture de munitions et marchandises quelconques, nécessaires pour l'exécution du projet, ainsi que pour la main-d'œuvre et autres ouvrages à prix fait; et dans le cas où il s'agira d'achat ou d'affrétement de chasse-marée ou autres bâtiments de mer, pour le service de la rade, ou d'agrès ou apparaux pour la navigation des caisses, et de munitions pour le parc de marine, le sieur vicomte de La Bretonnière assistera, avec le contrôleur des travaux de la rade de Cherbourg, à la passation desdits marchés, adjudications et traités, ainsi que le sieur de Cessart assistera à ceux qui concernent les chantiers et ateliers sous sa direction.

Ils feront les observations dont lesdits traités, adjudications et marchés leur paroîtront susceptibles, et ils les signeront, si les conditions leur en paroissent convenables.

Le sieur vicomte de La Bretonnière assistera pareillement à la recette, qui sera faite par le sieur Deshayes, des bâtiments de mer, munitions et effets destinés pour la navigation des caisses et le parc de marine.

La recette desdites fournitures sera faite conformément aux états qui en auront été arrêtés et aux marchés qui auront été approuvés, lesquels seront lus avant que de procéder à la recette, et lesdits bâtiments ou effets ne pourront être reçus qu'après que le sieur vicomte de La Bretonnière et le sieur Deshayes se seront assurés que les conditions desdits marchés ont été remplies.

Les agrès, munitions et marchandises qui auront été acceptés, seront rangés, par les soins du sieur vicomte de La Bretonnière, dans les magasins ou hangars où ils devront être déposés; mais la garde et la distribution de ces effets appartiendront au sieur Deshayes et au garde-magasin à ce préposé sous ses ordres.

Le sieur vicomte de La Bretonnière fera la demande par écrit au sieur Deshayes des effets de marine qui seront en approvisionnement à Cherbourg, à proportion que le service dont il est chargé en exigera l'emploi. Le sieur Deshayes mettra son *bon à délivrer* au bas des billets de demande, et le garde-magasin délivrera les effets sur le reçu de l'officier que le sieur vicomte de La Bretonnière aura préposé pour les recevoir.

Le sieur vicomte de La Bretonnière, d'après les demandes qui lui en seront faites, par écrit, par le sieur de Cessart, chaque jour ou chaque semaine, destinera, pour être employés en qualité de travailleurs ou journaliers, dans les chantiers de construction des caisses ou sur les ateliers de la rade, le nombre de soldats du corps royal de marine qui sera jugé néces-

saire pour l'exécution des ouvrages ordonnés, à proportion de la force et de l'état du détachement qu'il commande.

Il destinera pareillement, sur les billets de demande du sieur de Cessart, le nombre de chasse-marée ou autres bâtiments de mer qu'exigera le remplissage des caisses ou tout autre service de la rade.

Si quelque circonstance imprévue nécessitoit une augmentation de bâtiments ou d'ouvriers ou journaliers, la demande en seroit faite dans la forme prescrite pour l'état à dresser au mois de septembre de chaque année. Mais si le travail à faire étoit de nature à exiger la plus grande célérité, les sieurs vicomte de La Bretonnière, de Cessart et Deshayes s'entendroient ensemble pour pourvoir sans délai aux besoins du moment, sans attendre d'avoir reçu l'attache du sieur duc d'Harcourt, s'il étoit absent, et l'approbation du secrétaire d'État de la Marine; et ils rendroient compte, chacun de leur côté, des raisons qui les auroient déterminés à faire cette augmentation.

Il est prescrit au sieur Deshayes de faire faire, matin et soir, par les commis sous ses ordres, les appels des ouvriers qui seront à la journée; et dans le cas où les besoins du service exigeroient l'emploi de quelques ouvriers dans le parc de marine, le sieur vicomte de La Bretonnière nommeroit un officier pour suivre le travail desdits ouvriers, assister aux appels qui en seroient faits, et les certifier véritables.

Il sera dressé, à la fin de chaque mois, un état général des journées des ouvriers qui ne travailleront pas à prix fait, et ledit état sera pareillement certifié véri-

table par l'officier qui aura assisté aux appels. Il en sera remis une copie au sieur duc d'Harcourt, et le double sera envoyé au secrétaire d'État ayant le département de la marine. Mais pour parer à la difficulté de suivre exactement l'emploi des ouvriers à la journée sans multiplier les surveillants, et pour diminuer autant qu'il sera possible les écritures, il sera fait des marchés à prix fait pour tous les ouvrages dépendant du parc de marine, qui pourront être exécutés dans cette forme sans inconvénient.

Le sieur de La Bretonnière veillera assidûment à maintenir l'ordre et la police dans l'enceinte et l'atelier dépendant de sa direction, et sur les bâtiments de mer destinés pour les travaux et le service de la rade; et il tiendra soigneusement la main à ce que le détachement de troupes dont il a le commandement se maintienne dans la discipline la plus exacte, soit dans les casernes où les soldats seront établis, soit dans les chantiers et ateliers de la direction du sieur de Cessart, lorsqu'ils y seront employés en qualité de travailleurs.

Il rendra un compte exact et circonstancié de toutes ses opérations au sieur duc d'Harcourt, et recevra ses ordres pour tout ce qui concerne le service qui lui est confié. Sa Majesté est persuadée que le sieur vicomte de La Bretonnière, connaissant l'utilité et l'importance du projet à l'exécution duquel il est chargé de concourir, s'empressera de donner de nouvelles preuves du zèle qui l'a fait distinguer dans d'autres occasions, et que, dans les circonstances qui ont pu n'être pas prévues par la présente instruction; il fera tous ses

efforts pour contribuer par ses connoissances et ses talents au succès de l'entreprise.

Fait à Versailles, le 20 septembre 1784.

Approuvé

LOUIS.

Le port militaire de Cherbourg, dont Louis XVI, inspiré par M. de Maurepas (1), ordonne ici la construction, peut être regardé comme l'œuvre nationale la plus considérable du règne de ce Prince et comme un progrès des plus importants dans les fortifications du pays. C'est en résumé un monument d'art égal, sinon supérieur, aux plus grands que nous aient laissés les anciens Romains.

Quand le cardinal de Richelieu avait constitué la marine de l'État, après l'avoir enlevée au pouvoir de l'Amiral, il avait affecté, par l'ordonnance de 1631, trois ports aux vaisseaux du Roi : Brest et le Brouage sur l'Océan; le Havre, sur la Manche. De ces trois ports, le premier seul a grandi. Pour le Brouage, qui n'est de nos jours qu'un hameau presque mort de la Charente-Inférieure faisant face à l'île d'Oléron, c'était, aux seizième et dix-septième siècles, une place importante et par ses riches salines et par sa situation centrale dans le golfe d'Aquitaine. De son port, alors excellent, une escadre pouvait manœuvrer lestement à la défense des deux branches du golfe, depuis la pointe de la Bretagne jusqu'à l'embouchure de l'Adour. Aussi le gouverneur de Brouage était-il toujours un personnage considérable, et le cardinal Mazarin n'avait-il pas dédaigné d'en revêtir le titre. Mais le port commençant déjà à s'envaser fortement sous

(1) « C'est le comte de Maurepas qui a donné la première idée du port de Cherbourg; qui, en tout temps, a appuyé ce projet aussi utile que glorieux. »

Note de DUMOURIEZ *sur le port de Cherbourg.*

Louis XIV, il fallut le remplacer par celui de Rochefort. Restait le Havre, qui n'a jamais pu acquérir une certaine importance comme port militaire, et l'on avait compris de bonne heure qu'un grand refuge maritime était de première nécessité dans la Manche, en cas de guerre avec l'Angleterre. On avait pensé à y pourvoir en 1647, et une commission créée par de Lionne, préposé à la marine du Ponant, avait conclu à la fondation d'une digue de six cents toises de longueur. Le grand Colbert, dont la prévoyance s'est étendue si loin pour la marine, et qui, en mourant, en 1683, laissa la France en possession d'une flotte de cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de ligne, avait également songé à la fondation de cet établissement. Mais la paix alors presque constante avec la Grande-Bretagne, gouvernée par l'indolent Charles II, avait trop entretenu la sécurité pour ne pas ralentir, de ce côté, l'activité des projets. Le jour où le prince d'Orange eut changé la face des choses politiques par l'expulsion de son beau-père, Jacques II, les premiers projets reprirent crédit dans le cabinet de France, qui se sentait désarmé contre l'incessant antagonisme de nos voisins. Et de fait, ceux-ci avec leurs ports magnifiques sur la Manche étaient maîtres de cette mer, qu'ils appelaient hautement *English Channel,* en y affichant une suprématie insolente dont il fallait leur disputer la prérogative. Déjà Vauban avait établi, en 1686, à Cherbourg, des fortifications que plus tard la guerre avec l'Angleterre avait forcé de détruire, en prévision d'une descente. Sous Louis XV, la facilité d'une invasion des Anglais dans ce port, en 1758, avait été un avertissement. Sous Louis XVI, l'imminence d'une guerre avec la Grande-Bretagne, à cause de l'Amérique; nos projets de descente renouvelés de ceux de 1759; la campagne de D'Orvilliers, appelé à concourir à cette opération, tout s'accordait à provoquer une résolution définitive touchant la création d'une vigoureuse sentinelle en regard de l'île rivale. Enfin, après bien des tâtonnements sur le choix même de l'emplacement, le parti fut pris et mis à exécution.

Les plans dressés par Vauban en 1687, et ceux de la commission nommée en 1756, dans laquelle figurait Choquet de Lindu, le grand ingénieur de Brest, avaient éclairé la ques-

tion. Mais Vauban, le grand maître, qui ne pouvait se tromper tout à fait et donnait au fond la préférence à Cherbourg sur La Hougue, n'avait pas appuyé du poids de son génie avec assez de puissance sur les grandes destinées de Cherbourg. Concluant à des travaux restreints, son projet se bornait à y fonder un port qui pût recevoir trente à quarante vaisseaux; et quand la pensée de Louis XVI fut appelée sur le choix d'un emplacement définitif pour un grand refuge à ouvrir, par toute marée, à notre marine, dans les eaux de la Manche, La Hougue balançait dans les esprits la faveur de Cherbourg. Ce fut le vicomte de La Bretonnière dont la force de tête et la vigueur de conviction décidèrent enfin pour ce dernier point et firent adopter un plan beaucoup plus vaste et plus hardi, qui est sa gloire. Chargé, en 1770 et 1771, de reconnaître les côtes depuis Brest jusqu'à Dunkerque; retenu pendant près d'un mois à Cherbourg, par les vents contraires, dans la dernière année de son exploration, il avait eu tout le loisir d'étudier profondément la question sur les lieux mêmes, et s'était résolument fixé pour Cherbourg. On eût dit, en effet, que la nature eût pris plaisir à accumuler autour de ce port tout ce qui pouvait inviter à un grand projet : — Deux rades d'un mouillage sûr, circonscrites et couvertes par l'île Pelée. Centre protégé par le fort établi sur le rocher du Hommet. Gauche défendue par le fort de Querqueville. — L'opinion de La Bretonnière, que rien ne devait refroidir devant les obstacles que toute grande chose rencontre inévitablement, était donc toute formée, quand, en 1777, M. de Sartines le consulta sur l'emplacement du port à ouvrir sur la Manche. Il démontra que la rade de La Hougue, plus vaste mais moins avancée vers le canal que celle de Cherbourg, avait de plus un fond de sable et était beaucoup moins sûre pour l'entrée comme pour la sortie des vaisseaux; que les eaux qui se précipitent à toutes les marées, dans les veys (1) devant la rade, y formaient, depuis Barfleur, les

(1) Les *veys* sont des bras de mer formés par l'embouchure des rivières de Vire, de Taute, de l'Aure et de Douve qui coulent dans les vallées où sont situées les villes d'Isigny et de Carentan, au-dessous

courants dangereux appelés *Ras de Barfleur* ou *de Gatteville*; et que c'étaient ces seuls courants, joints au calme survenu alors, qui avaient causé la perte de l'avant-garde de Tourville et la dispersion du reste de son armée, à la glorieuse défaite de La Hougue. Et en effet, sa flotte n'avait pu gagner le mouillage de ce port et s'y embosser devant l'ennemi, comme le maréchal l'avait projeté.

Présentées au commencement de 1781, appuyées par le duc de Harcourt, soutenues par Dumouriez, lieutenant de Roi à Cherbourg, les observations de La Bretonnière réunirent l'assentiment du prince de Condé, du comte de Vergennes, des ministres de la Marine et de la Guerre, et réussirent à faire rejeter les anciens projets de port à La Hougue. Tels furent les motifs qui dictèrent à Louis XVI sa décision du 29 novembre 1781, ordonnant la formation à Cherbourg d'un port capable de recevoir quatre-vingts vaisseaux de ligne avec des frégates et autres bâtiments.

Mais dès l'abord surgit une cause d'ajournement de cette grande entreprise : Comment fermerait-on la rade ? Là-dessus les officiers de la Marine et ceux de la Guerre entrèrent en concurrence.

La Bretonnière, instruit par ce qu'il avait vu lui-même en Espagne, aux ports du Ferrol et de Malaga, proposa de couvrir la rade par une digue de pierres perdues, ayant pour effet de rompre l'effort des vagues et des courants, et de procurer ainsi du calme dans l'intérieur de la rade.

Le directeur des fortifications à Cherbourg, le maréchal de camp Pierre-Jean de Caux de Blacquetot, proposa aussi de la fermer par une digue; mais il voulait que celle-ci fût formée de caissons remplis de maçonnerie et dirigée de la pointe du Hommet à l'île Pelée.

Dumouriez, à qui cependant le marquis de Castries, ministre de la Marine, ne reconnaissait pas une bonne tête, attaqua les deux projets et en fit triompher un troisième

---

desquelles ces quatre rivières se réunissent. (*Troisième Rapport du duc de Harcourt au Roi*, pendant le voyage de Louis XVI à Cherbourg. Juin 1786.)

dont la pensée primitive appartenait en grande partie à M. de Cessart, ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité de Rouen (1). Ce projet consistait à fermer la rade par une digue à claires-voies, formée de quatre-vingts à quatre-vingt-dix rochers artificiels ou caisses coniques en charpente, remplies de pierres et placées base à base, en laissant trois passes défendues par des batteries établies tant sur les cônes mêmes que sur les forts de Querqueville et de l'île Pelée, situés aux deux extrémités. Ces gigantesques cages à poulets, comme les appelle Alexis de Tocqueville (2), aussi hautes que la colonne de la place Vendôme, et larges à l'avenant, devaient être transportées sur les lieux et là remplies de pierres jusqu'à former un poids de cent millions de livres. Or, Dumouriez, devenu l'ami de M. de La Millière, maître des requêtes, chargé des Ponts et Chaussées, homme fort en crédit, tout-puissant en cette affaire, eut l'art malheureux de se faire écouter.

En vain éclatèrent les protestations d'un officier du corps du génie, Bonnet de Demouville. En vain eut-on encore celles d'une artiste peintre, une demoiselle Bertrand, personne de mérite et d'étude, qui se mêlait de génie maritime, et qui, dans une lettre du 8 avril 1784 au ministre de la Marine, battit en brèche le système des caisses coniques. « Ces cônes, disait-elle, si l'on venait à bout d'en placer dans la mer, n'y résisteraient pas dix ans. » M. de La Millière, qui trouvait à cette femme aussi peu de connaissance de l'ensemble des travaux à exécuter que d'intelligence de l'art de construire à la mer, se rit des objections de mademoiselle Bertrand et des plans nouveaux qu'elle fournissait. D'accord avec M. de Castries et M. de Harcourt, il fit écho avec Dumouriez, pour qui l'idée des cônes était « une idée sublime et simple qui devait être suivie (3), » et l'on s'y arrêta. Il n'en est pas moins vrai que l'événement devait

(1) Le projet de Dumouriez différait de celui de Cessart en ce que le premier voulait couler dans la mer des blocs bruts de rocher.

(2) *Cherbourg*, dans l'*Histoire des villes de France*, publiée, en 1849, sous la direction de M. Aristide Gilbert, p. 12.

(3) Lettre de Dumouriez au ministre de la Marine, 15 septembre 1783.

donner raison à Bonnet de Demouville et à la pauvre artiste éconduite.

Cependant l'œuvre des cônes se poursuivait. En 1782, une cage, qui avait été construite au Havre et qui était élevée seulement de trente-six pieds, ayant navigué, dans la rade, au cabestan, le maréchal de Castries la fit transporter du Havre à Cherbourg pour y être achevée et placée en 1783. On employa pour en opérer la flottaison et la navigation cent quatre tonnes désignées sous le nom de pontons cylindriques disposés en trois amarrages. Mais le cône arrivé à Cherbourg, l'épreuve faite en septembre demeura incomplète, et force fut de remettre au printemps une épreuve nouvelle. Pour cette épreuve, les Ponts et Chaussées, qui auraient bien voulu se passer du concours des officiers de vaisseau, se virent obligés de le réclamer. Dumouriez sentant alors l'impuissance de M. de Cessart à finir seul cette grande entreprise, écrivit, le 22 septembre 1783, à M. de La Millière la lettre qui suit :

« On continuera autant qu'on pourra dans la belle saison, en attendant qu'on ait simplifié la flottaison, la navigation et l'immersion ; mais il faut bien se mettre dans la tête que le grand mérite du cône est sa simplicité, sa forme, sa solidité, son élasticité, la promptitude de sa construction et son bon marché ; que pour peu que M. de Cessart veuille y appliquer, de son invention, des moyens de navigation inhérents, il compliquera sa machine et en rendra la construction lente et incertaine ; qu'en un mot il la gâtera. Les moyens nautiques doivent en être séparés et purement adhérents. D'ailleurs, pour cette navigation, il est entre les mains des marins, qui rejetteront toujours tous les moyens qui ne sont pas les leurs. C'est donc à eux à les trouver en les combinant avec lui. Il n'y a encore rien de perdu ; M. le duc d'Harcourt est tout aussi chaud que si le cône était en rade, il s'occupe des moyens en grand et presse M. le marquis de Castries à cet égard. J'ai mandé à ce ministre de m'envoyer un M. Denys, fameux constructeur de Dunkerque. M. de Bavre, capitaine de vaisseau, doit m'envoyer un modèle de son côté, dès qu'il sera revenu de Saint-Malo. Il faut établir la concurrence sur cet objet. Ceci n'est pas précisément un échec, mais

y ressemble. Il faut du courage pour faire face aux circonstances. Je souhaite voir ici bientôt des constructeurs, pour régler mes idées sur leurs plans. »

C'est dans ces circonstances que le Roi destina d'abord pour ces travaux trois cents hommes des troupes de la Marine et nomma à la direction le vicomte de La Bretonnière. Ces travaux furent alors poussés avec une activité qui fait honneur au patriotisme du Roi et de ses agents.

On tenait donc pour les caisses coniques, et la première expérience en fut complétée, sans accident, en 1784, par l'immersion, base à base, de quatre cônes. Le premier fut mis en place, le 6 juin, sous les yeux de la France attentive; le second, les 16 et 17 juillet suivants. La Bretonnière y prêtait son concours et commandait la manœuvre. Mais la dépense déjà faite pour ce complément d'expérience épouvanta sur les dépenses à venir, si l'on continuait à poser les cônes en contact par la base. Cessart proposa donc de les espacer de trente toises en trente toises, en les liant par des digues intermédiaires construites à pierres perdues. C'était en partie, mais pas assez encore, revenir au système primitif de La Bretonnière. Dès ce moment néanmoins la réussite parut assurée, et l'on comptait que la première partie de la digue d'enceinte, située à l'Est et composée de dix-huit à vingt cônes, serait achevée dans les premiers mois de 1788. On pourrait dès lors commencer déjà à recevoir quarante vaisseaux de ligne, en fermant provisoirement, soit par des batteries flottantes, soit par quelque ouvrage établi sur la Roche Tenare, l'espace compris entre le Hommet et l'extrémité N.-O. de cette digue.

La beauté du résultat apparaissait évidente, et les acclamations de la France entière ne pouvaient s'égaler qu'à l'enthousiasme de la Cour. Louis XVI, voulant se donner en 1786 une idée plus précise et plus vivante des travaux en cours d'exécution, fit partir d'abord pour Cherbourg son jeune frère, le comte d'Artois. Ce prince arrivait en rade le 27 mai; et tandis qu'il voyait couler devant lui le huitième cône avec succès, Louis XVI lui-même annonçait confidentiellement sa propre visite au duc de Harcourt. Une escadre d'évolution de vingt-deux voiles, commandée par M. d'Albert

de Rions, se préparait, qui allait bientôt manœuvrer sous les yeux du Roi. Le 23 juin 1786, dès trois heures du matin, Louis XVI, arrivé la veille au soir, entrait dans les chantiers de construction des cônes, puis, aux cris immenses de *Vive le Roi!* il assistait à l'immersion du neuvième. Trois jours durant, il visita tous les travaux, excita le zèle des travailleurs, descendit dans tous les détails de la grande œuvre de son siècle. Le 29 juin, il était de retour à Versailles, le cœur gros encore des superbes spectacles dont il avait été le témoin et l'auteur.

Il ne devait cependant pas être donné à son règne de voir l'achèvement de ce monument maritime. Et d'abord, la nature travaillait sourdement à la destruction du bois des caisses, et les tempêtes balayaient l'œuvre si coûteuse et si pénible de quatre années. Il fallut recourir au système de La Bretonnière pour réparer de si terribles échecs, et comme le dit Dumouriez, deux ans après : « Avec les quarante millions qu'on avait dépensés en six ans, pour ne faire qu'ébaucher le projet de La Bretonnière et peut-être pour le gâter, on aurait porté à sa perfection celui de Vauban (1). » Mais l'on fit mieux. Loin de se décourager, chacun reprit les travaux avec une ardeur nouvelle.

Cette ardeur même, soutenue des élans de fierté de la France lors du voyage du Roi donnant une consécration éclatante au port de Cherbourg, avait allumé les récriminations jalouses de l'Angleterre et les imprécations de Burke. « Ne voyez-vous pas, s'écriait-il, la France à Cherbourg placer sa marine en face de nos ports, s'y établir en violant la nature, y lutter contre l'Océan, et disputer avec la Providence qui avait assigné des bornes à son empire? Les pyramides d'Égypte s'affaissent, comparées à des travaux si prodigieux. Les constructions de Cherbourg sont telles qu'elles finiront par permettre à la France d'étendre ses bras jusqu'à Portsmouth et à Plymouth; et nous, pauvres Troyens, nous admirons naïvement cet autre cheval de bois qui prépare notre ruine. »

Voilà qui prouve que de si utiles travaux ne pouvaient s'entreprendre qu'en un temps de désaccord avec nos jaloux

(1) *Mémoires de* Dumouriez, t. I, p. 360.

voisins d'outre-Manche; voilà qui fait ressortir la pensée si politique de La Bretonnière, qui s'écriait sans cesse : « La rade avant le port! Viennent des revers, les traités stipulent le renversement des fortifications, la destruction des ports, témoin Dunkerque. Mais les grands travaux de digues demeurent, et la main envieuse de l'étranger ne saurait arracher des entrailles de la mer les blocs qu'elles recèlent. »

La Bretonnière reprit sur nouveaux frais les travaux. On rasa au niveau de la basse mer les cônes que n'avaient pas emportés les tempêtes. Un seul resta, celui qui était le plus à l'est, pour indiquer le commencement de la passe. Le 12 février 1789, il avait croulé en ruines. Les désastres révolutionnaires firent interrompre les travaux en 90. En 92, l'Assemblée Législative eut quelque velléité de les reprendre, et l'on dressa alors un mémoire des plus remarquables qui compte dans l'histoire du port. En octobre 1802, le Premier Consul les avait fait recommencer. En 1811, Napoléon y donnait la dernière main, et terminait victorieusement les luttes contre les ouragans. La Restauration couvrait la digue d'un couronnement que le second Empire acheva. Ainsi se terminait, après soixante-dix ans d'efforts, de contrariétés et de vicissitudes de tout genre, l'ouvrage le plus gigantesque des temps modernes (1).

---

(1) Il a paru en 1833 et l'année dernière, quatre volumes fort soigneusement faits, publiés à Caen par M. Hippeau, sous le titre de *Gouvernement de Normandie au dix-septième et au dix-huitième siècle.* Le tome troisième est entièrement consacré à la guerre et à la marine, et contient les plus précieux détails sur le port de Cherbourg. Ce livre est le dépouillement, fait par un homme instruit et de bon esprit, des archives de la maison de Harcourt. En donnant les correspondances de l'illustre Duc de ce nom, qui fut gouverneur de Normandie, et, à ce titre, a beaucoup contribué au progrès de la digue de notre grand port, M. Hippeau a fait acte à la fois de savant et de bon citoyen.

CCCCXXXII

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE (1).

Il apprend la nouvelle de la délivrance de Marie-Antoinette qui vient de mettre au monde le second Dauphin. — Voyage du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Russie.

Ce 3 avril 1785.

Ma chère Sœur, l'attente d'une réponse hollandoise m'a fait traîner jusqu'à aujourd'hui de vous répondre; je vous rends mille grâces de vos chères lettres. Je viens d'apprendre avec bien de la satisfaction la nouvelle de l'heureuse délivrance de la Reine. Elle arrange très-bien ses affaires; elle se laisse du temps et fait des garçons. Vous saurez déjà la visite que le Grand-Duc aura pour le jeu de pont. Elle ne laissera pas que d'être embarrassante. Adieu, ma chère Sœur, je suis bien fâché que le mauvais temps vous ait donné du rhume.....

Le culte des idées philosophiques dont la France était le sanctuaire, et dont les encyclopédistes reconnaissaient Voltaire pour le patriarche, avait détrôné en Europe la suprématie jadis omnipotente du Saint-Siége. Le Marc-Aurèle de Voltaire, le grand Frédéric, professait théoriquement la religion nouvelle avec un profond dédain pour la religion révélée; mais il se serait bien gardé de persécuter cette der-

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

nière, ni quelque autre que ce fût : il y voyait trop bien un instrument de police gouvernementale; mais son admirateur, Joseph II, dépassant son modèle, avait marché impétueusement de la théorie à la pratique; et, sans partir des mêmes principes que les niveleurs français de 89, il voulait improviser chez ses peuples des réformes radicales, imposer l'usage de la langue allemande à des pays de races diverses, et partout établir, en dépit des origines, des usages, des préjugés, une complète uniformité légale et réglementaire. Sa foi orgueilleuse en lui-même avait été jusqu'à aggraver une sentence prononcée par un tribunal régulier. Cette manie des réformes dans laquelle l'avait jeté un amour mal entendu du bien public et le besoin de faire parler de soi, menaçait depuis longtemps de lui devenir funeste. Il persécutait de tracasseries le clergé et les couvents, et s'immisçait dans les choses les moins compatibles avec le pouvoir civil. Il portait coup sur coup des lois et règlements changeant la discipline ecclésiastique, entrant dans le détail des fêtes, du cérémonial intérieur, des processions. Frédéric en était venu à l'appeler mon *frère le sacristain*. Une fermentation sourde agitait les provinces Belgiques, blessées dans leurs libertés provinciales, municipales et religieuses, et le réformateur n'en tenait compte. L'année 1784 s'était ouverte par l'insurrection des Valaques et la rupture de la Hollande avec l'Autriche au sujet de l'ouverture de l'Escaut, que la première refusait déterminément, et que la seconde prétendait pouvoir exiger. La fermeture de ce fleuve avait porté un grave préjudice au port d'Anvers en détruisant son commerce. Aussi la marine anversoise avait-elle tenté de s'affranchir de la défense, et, le 8 octobre 1784, le canon hollandais avait accueilli un brigantin de cette marine qui descendait vers la mer, en violant l'Escaut. Joseph II, qui était loin de s'attendre à une si énergique résistance, était furieux. Louis XVI s'était porté médiateur, et négociait. Au mois de février 1785, on ne savait encore en France si l'on était en paix ou en guerre. L'Empereur avait accumulé approvisionnements et munitions, et massé plus de vingt mille hommes sur notre frontière, par peur à la fois des États généraux de la France et de ses propres provinces

brabançonnes. Louis XVI avait dû, de son côté, établir un cordon vigoureux à Maubeuge et à Valenciennes; et la Lorraine avait été mise en réquisition pour conduire une quantité de caissons-d'approvisionnements. La vigueur et la tenue des Hollandais leur donnèrent gain de cause. Il est vrai que le médiateur leur arracha, en faveur de l'Autriche, le fort de Lillo, mais l'Escaut n'en demeura pas moins fermé. Le Roi, pour faire cesser tout désaccord, consentit à payer une partie de l'indemnité réclamée par l'Autriche [traité du 10 novembre 1785], — concession généreuse et politique qui lui conciliait une double amitié, et enlevait en même temps à l'Angleterre et à la Prusse leur influence sur les Provinces-Unies. Mais les passions malveillantes qui commençaient à s'acharner contre Marie-Antoinette faussèrent le sens de cet acte de la sage politique de Louis XVI et de Vergennes, lui en firent un crime, et prirent de là occasion de l'accuser de livrer à son frère les trésors de la France.

(Voir au premier volume la lettre de Louis XVI en date du 26 octobre 1784.)

CCCCXXXIII

MARIE-ANTOINETTE AU DUC DE CHOISEUL (1).

Naissance du second Dauphin.

Versailles, ce 15 avril [1785].

J'ai appris, Monsieur, par Madame de Tourzel, la part que vous avez prise à l'allégresse publique sur l'heureux événement qui vient de donner à la France un héritier de la couronne. Je remercie Dieu de la

(1) Autographe. — Collection de M. le docteur Sprague à Albany, États-Unis d'Amérique.

grâce qu'il m'a faite d'avoir comblé mes vœux, et me flatte de l'espoir que, s'il daigne nous conserver ce cher enfant, il fera un jour la gloire et les délices de ce bon peuple. J'ai été sensible aux sentiments que vous avez exprimés dans cette circonstance, ils m'ont rappelé avec plaisir ceux que vous m'avez autrefois inspirés chez ma mère, vous assurant, Monsieur le Duc, que, depuis ce moment, ils n'ont pas cessé d'être les mêmes pour vous, et que personne n'a le plus vif désir de vous en convaincre que

MARIE-ANTOINETTE.

CCCCXXXIV

L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE, DUCHESSE DE SAXE-TESCHEN, A LA PRINCESSE ÉLÉONORE DE LIECHTENSTEIN (1).

Affaire du Collier, qui livre la Reine de France en butte aux traits méchants de la famille Soubise et Rohan.

Le 24 août 1785.

Vous aurez été bien étonnée de la terrible histoire du cardinal de Rohan. Il a enfin mis le comble à ses mauvaises qualités et actions. Mais je prévois qu'il n'en sera pas puni : l'intrigue et la cabale le sauveront. Le

(1) Minute existant aux Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche, publiée par M. Adam Wolf dans son *Histoire de l'Archiduchesse Marie-Christine*, t. II, p. 247.

fait est celui-ci : qu'il a pris, de concert avec une madame La Mothe, grande intrigante, chez le joaillier Boehmer, un collier de diamants de quinze cent mille livres. Cet homme, qui connoissoit le cardinal, ne voulut point lui donner, ni à cette dame, le collier; mais celui-ci prétexta en être commissionné secrètement de la Reine, lui enjoignant le secret. Il lui donna une quittance signée de : *Antoinette de France,* imitant l'écriture de la Reine, lui promettant payement en quatre ou six termes. Le premier terme est déchu (1); le joaillier demande son argent du cardinal qui, malgré la vente du collier, n'en ayant pas, ne lui paya, au nom de la Reine, que soixante mille livres au lieu de quatre cent mille, que devoit faire le premier trimestre. Ce joaillier, qui va très-souvent chez la Reine, demanda le payement de la Reine. Elle étoit surprise en voyant sa quittance, va tout de suite chez le Roi et le lui dit. Ce fut le 15 août que, venant en rochet et camail à la cour, pour chercher comme grand aumônier le Roi à l'église, celui-ci lui présenta ce faux billet et l'interrogea, à quoi il ne peut répondre. Il est arrêté. Je suppose qu'on palliera encore tout cela, et qu'il n'en sera point fait justice. Mais si toutes ces circonstances se vérifient et qu'on ne pende pas Son Éminence, je ne sais qui dorénavant le pourra être en France. Pour la Reine, je la plains d'être toujours en butte à tous ces traits d'impertinence et de mauvaise volonté de cette nation, et surtout de cette famille Soubise et Rohan. Adieu.

(1) Échu, passé.

CCCCXXXV

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Réponse aux compliments sur la naissance du second Dauphin.

Ce 19 mai 1785.

Rien ne pouvoit augmenter ma joie, ma chère Princesse, que l'assurance que vous me donnez de partager mon bonheur sur la naissance de mon fils (2) : il se porte à merveille, ainsi que moi. J'ai tant de lettres à répondre dans ce moment-ci, que, comptant sur votre amitié, je me borne à vous renouveler, ma chère Princesse, les tendres assurances de la mienne.

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) C'est le duc de Normandie, dont la Reine était accouchée le 27 mars 1785.

CCCCXXXVI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Elle est chargée de remettre à l'ambassadeur, de la part de l'Empereur, le grand collier de Saint-Étienne.

Ce 9 octobre [1785].

Je reçois dans l'instant, Monsieur, les lettres et le paquet qui vient de Vienne. Mon frère a jugé de mon cœur par le sien, en me chargeant de vous remettre de sa part le grand collier de Saint-Étienne. Je lui en sais gré, quoique je sache bien que ces vains honneurs ne font pas grand'chose sur vous ni ne peuvent jamais compenser tout ce que nous vous devons dans cette occasion, et moi en particulier. Vous m'avez toujours montré tant d'attachement pour moi que vous ne devez pas douter, Monsieur, de la sincérité de mes sentiments pour vous.

A votre arrivée à Fontainebleau, nous déciderons ensemble le départ du courrier.

MARIE-ANTOINETTE.

---

(1) Archives impériales d'Autriche.

L'année de la nomination, et par conséquent le millésime de la lettre, est établie par un livre *in-folio* publié l'année dernière à Vienne et qui est intitulé : *Memoria insignis Ordinis S. Stephani Hung. Regis Apost. Secularis.* Vindobonæ. Typis status procusa. M. D. CCC. LXIV. Voir page 72 de ce livre, l'article du comte de Mercy.

CCCCXXXVII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Fête de la Reine. — Elle va bientôt jouir de la société de la Princesse palatine.

Ce 29 novembre [1785].

Vous êtes bien aimable, ma chère Princesse, d'avoir pensé à moi pour ma naissance. Je vais bientôt voir la Princesse palatine (2). J'aurai un grand plaisir de causer avec elle de vous et de tout ce qui vous intéresse. Il faut bien que je me dédommage par là du peu d'espoir que vous me donnez de vous revoir jamais. Vous connoissez assez ma tendre amitié pour ne pas douter du plaisir sincère que j'aurois de pouvoir vous embrasser et vous renouveler de vive voix, ma chère Princesse, tous les sentiments que mon cœur vous a voués depuis longtemps et pour la vie.

Chargez-vous, je vous prie, de tous mes compliments pour le Prince Héréditaire et Madame votre mère.

---

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse-Darmstadt.

(2) Marie-Wilhelmine-*Auguste*, sœur de la princesse Louise, mariée au Prince palatin Max, le 30 septembre précédent.

CCCCXXXVIII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Mort de la princesse Charlotte de Hesse-Darmstadt, mariée en Mecklenbourg.

Ce 18 janvier 1786.

J'ai été bien touchée, Madame, de votre lettre, et personne ne partage plus sincèrement vos peines. Vous connoissiez l'amitié qui m'attachoit à la Princesse Charlotte, et vous devez juger par là combien sa perte m'a affligée. Le pressentiment affreux qu'elle a toujours eu, et dont elle me parloit encore dans ses dernières lettres, a augmenté mon saisissement à la nouvelle de sa mort (2).

Vous m'avez toujours montré de l'amitié, Madame, mais à présent j'espère que vous voudrez bien l'augmenter pour remplacer en même temps l'amie que j'ai perdue. Pour mon cœur, il n'y a rien à faire, vous savez que depuis longtemps il vous est tendrement et entièrement attaché.

J'espère que M. le prince Georges s'est acquitté de ma commission pour vous; voulez-vous bien lui faire mes compliments, ainsi qu'à M. le Prince Héréditaire?

---

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) La princesse Charlotte, qui avait épousé son beau-frère, était morte le 12 décembre 1785, à Hanovre.

CCCCXXXIX

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

La Reine avait donné son portrait à la princesse Charlotte : elle prie la princesse Louise de lui faire connaître quel a été le sort de ce portrait.

Ce 22 février 1786.

Vous ne devez pas être étonnée, ma chère Princesse, qu'après la perte que vous avez faite et que j'ai partagée si vivement, je désire savoir plus souvent de vos nouvelles et de celles de tous les vôtres.

La pauvre princesse Charlotte avoit un portrait de moi, pareil au vôtre ; ce sont les plus ressemblants qui aient été faits : je désirerois bien le ravoir, ou au moins savoir entre les mains de qui il a passé.

Vous aurez sûrement entendu parler de ma grossesse ; quoiqu'elle ait été longtemps douteuse, je crains bien à présent qu'elle ne soit tout à fait certaine ; ma santé est d'ailleurs fort bonne. Mes compliments au Prince Héréditaire et à tous vos parents ; pour vous, ma chère Princesse, vous ne devez jamais douter de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

Voulez-vous bien dire à M. le prince Georges de ma part que malgré les bruits d'une promotion prochaine elle me paroit encore éloignée, et que je n'oublierai pas ses intérêts.

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

CCCCXL

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Elle destine à la princesse Auguste son portrait qu'elle avait donné à la feue princesse Charlotte.

Ce 23 mars 1786.

Votre lettre, ma chère Princesse, m'a bien retracé l'honnêteté, la sensibilité de votre âme et votre amitié pour moi. Ma grossesse continue très-heureusement; je compte accoucher à la mi-juillet, et les petites souffrances n'altèrent point du tout ma santé (2).

J'avois toujours compté qu'on m'instruiroit de ce qu'étoit devenu le portrait que j'avois eu tant de plaisir à donner à la malheureuse princesse Charlotte. Dès le moment de sa perte, je l'avois destiné à madame la princesse Auguste, qui me l'avoit demandé plusieurs fois pendant son séjour ici. Comme elle est présentement avec vous, voulez-vous bien le lui offrir de ma part? Quoique je ne sois plus jeune, M. le prince Georges l'est beaucoup trop pour avoir mon portrait en miniature. Je ne lui réponds pas. Faites-lui bien mes compliments ainsi qu'à M. le Prince Héréditaire. Pour vous, ma chère Princesse, ne doutez jamais de la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur. Je vous envoie cette lettre pour la remettre avec le portrait.

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) La Reine était grosse de sa seconde fille, qui mourut en bas âge.

CCCCXLI

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Marie-Antoinette a invité sa sœur à venir en France. — L'Empereur trace à cette dernière quelques règles générales de conduite dans cette circonstance.

Ce 13 juin 1786,

Très-chère Sœur, je viens de recevoir votre chère lettre, et je vous renvoie ici celle que vous m'aviez envoyée de la Reine. Je trouve très-convenable son invitation et que vous l'acceptiez. Il y a longtemps que cette visite auroit pu être désirée de sa part. Je ne puis, avec la meilleure volonté du monde certainement, vous donner d'autre conseil que d'être conséquente et de ne vous pas laisser détourner en aucune façon du système que vous aurez pris. C'est la plus sûre méthode de réussir avec des François, parce que s'ils voient échouer leurs sollicitations et manœuvres, ils croient trouver une grande énergie dans leur caractère. La Reine et le comte de Mercy pourront amplement vous faire observer les objets divers que Paris et ses environs présentent. Quant au reste, je suis bien tranquille. *Lascia fare Marc' Antonio* est un vieux proverbe italien qui se vérifiera toutes et quantes fois il y aura entre vos mains une besogne. Je pars après-demain pour

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

mes camps, et je vous embrasse, de même que le Prince, de tout mon cœur. Croyez-moi pour la vie votre.

Enfin, deux ans après le voyage en France du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Russie, Marie-Christine accomplit à Versailles, avec son mari, cette excursion tant désirée, et tous deux furent reçus avec une parfaite cordialité par le Roi et la Reine de France.

La baronne d'Oberkirch, qui avait accompagné dans les Pays-Bas autrichiens le Comte et la Comtesse du Nord, parle dans ses Mémoires du Duc et de la Duchesse, « sœur, dit-elle, de l'empereur Joseph II, et par conséquent de notre bien-aimée reine Marie-Antoinette, qui la chérit tendrement et dont elle est tendrement chérie. Cette Princesse (que la baronne vit alors) avait quarante ans. Le Duc, son mari, était un peu plus âgé qu'elle. Il avait pour ministre le prince de Stahremberg, ministre d'État de l'Empereur, et qui avait été ambassadeur impérial en France, homme d'esprit, fin diplomate et fin courtisan. La Princesse était contrefaite, et n'en avait que plus de piquant et de piqué (1). » Et de fait, c'était une personne aimable et d'intéressante figure, d'esprit discret et distingué, et dont Marie-Thérèse avait soigné l'éducation avec plus de sollicitude qu'elle n'avait soigné celle de Marie-Antoinette. Elle avait un goût inné pour les arts du dessin qu'elle cultivait avec grâce, et l'on a d'elle une suite de compositions pour Don Quichotte qui dénote de l'esprit et de l'imagination. Quant au duc de Saxe-Teschen, qui aimait tout ce qu'aimait sa femme, il avait fondé à grands frais et en vrai connaisseur une vaste bibliothèque et une magnifique collection de dessins, de portraits et d'estampes de tout genre qui passa à l'Archiduc Charles d'Autriche, puis à son fils, l'Archiduc Albert, et qui est réputée avec raison pour un des quatre plus riches cabinets chalcographiques de l'Europe.

(1) Mémoires de la baronne d'Oberkirch, t. Ier, p. 349.

Les Mémoires manuscrits inédits du duc de Saxe-Teschen, dont l'original, divisé en quatre volumes in-folio, est déposé aux Archives de l'Archiduc Albert d'Autriche, et dont une copie existe dans la Bibliothèque particulière du Roi de Saxe, fournissent sur ce voyage quelques informations particulières que j'ai relevées, et que je vais reproduire textuellement (1).

Le Duc et la Duchesse, partis de Bruxelles le 26 juillet 1786, étaient accompagnés du comte et de la comtesse d'Arberg (alors dame du palais de l'Archiduchesse, et la même qui, dans la suite, est entrée en pareille qualité à la cour de l'Impératrice Joséphine de France); du général Kempelen et de l'aide de camp du Duc, baron de Seckendorff.

« En arrivant à Ermenonville, dit le Prince, nous eûmes la visite inattendue et désagréablement bruyante des poissardes de Versailles et de Paris, qui étoient venues jusque-là à notre rencontre pour nous escroquer quelques louis par leurs compliments sur notre arrivée (page 100, troisième carton).

» A Paris, nous vînmes descendre à l'hôtel du Grand Conseil, rue des Filles Saint-Thomas. Là, nouvelle visite des poissardes et femmes du peuple, connues sous le nom de Dames de la halle, qui nous régalèrent de leurs chansons grivoises.

---

(1) Deux de ces volumes, sauvés du naufrage qu'éprouva l'un des vaisseaux qui emportaient les trésors de littérature et d'art du duc de Saxe-Teschen fuyant devant l'invasion française, portent encore les traces de l'eau de mer dont ils avaient été baignés. Les deux autres, perdus alors, ont été recopiés sur la copie de Dresde.

Je me plais à saisir cette occasion d'offrir tous mes remerciements au conservateur du cabinet de Son Altesse Impériale l'Archiduc Albert, M. Müller, dont la complaisante et inépuisable courtoisie et l'érudition variée m'ont été si utiles dans mes recherches aux archives du Prince.

» Arrivés au palais de Versailles, où nous descendîmes du côté de l'escalier des Princes, je ne fus pas peu frappé de la saleté que j'y rencontrai à chaque pas, et je ne le fus pas moins des petites boutiques de marchandises étalées sur les paliers et sur le haut de l'escalier, qui avoit l'air d'une friperie, et où l'on vendoit, entre autres choses, tous les livres défendus.

» On nous introduisit d'abord chez la Reine, qui alors se trouvoit encore dans ses semaines de couches.

» Comme elle étoit beaucoup plus jeune que mon épouse, qu'elle n'avoit guère été à même de connoître cette sœur avant son départ de Vienne, et qu'il y avoit eu des gens qui avant celui-là avoient donné des idées défavorables de celle-là, dont elle n'étoit revenue que dans les derniers temps, mon épouse fut d'autant plus charmée de ce que cette entrevue la mit à même d'affermir les sentiments qu'elle avoit adoptés du depuis pour elle, et de la convaincre de la fausseté des rapports qu'on lui avoit faits sur son compte.

» Elle fut dans le cas de se convaincre de son côté, ainsi que moi, de la vérité de ce qu'on nous avoit dit sur l'amabilité de la Reine et sur les agréments de sa conversation, qu'elle poussoit même parfois, à mon avis, au delà du point qui convenoit au caractère élevé dont elle étoit revêtue.

» Nous eûmes occasion de nous convaincre par la suite aussi que les sentiments estimables de la Reine répondoient à la beauté de son extérieur, et qu'ils auroient dû la mettre à l'abri des reproches que la malveillance, excitée déjà dans ce temps-là contre elle par les menées d'un parti qui par la suite a mis tout le

royaume en combustion, a fait faire sur sa conduite, dans laquelle cependant on pouvoit trouver tout au plus des traits de légèreté provenant de la bonté et de la tranquillité que lui inspiroit la pureté de ses principes, bien éloignés de ceux qu'on lui prêtoit, et bien contraires aux démarches qu'on lui imputoit d'avoir faites dans la fameuse et vilaine affaire du collier, agitée peu de temps avant notre arrivée à Paris.

» Nous avions déjà passé près d'une heure dans sa chambre lorsque le Roi y entra.

» Il avoit été arrêté jusque-là chez lui par une audience donnée aux membres du Parlement de Bordeaux, qui avoient été appelés de là en cour.

» Quoique l'extérieur du Roi n'avoit rien de distingué et que sa carrure et ses traits forts et rembrunis tenoient à ceux d'un gros forgeur, on découvroit d'un autre côté bientôt dans sa conversation le caractère de droiture et de bonté qui auroit toujours dû rendre sa personne chère et sacrée à ses peuples, et il y transpiroit même un fonds d'instruction et d'esprit qui, n'étant déployé que dans les occasions où il se trouvoit tout à fait à son aise, étoit inconnu à tous ceux qui n'avoient pas l'occasion de le connoître bien particulièrement.

» Cette première entrevue dura jusqu'à dix heures du soir, où nous allâmes passer la nuit dans une auberge de la ville de Versailles peu distante du château.

» Nous passâmes ensuite la plus grande partie de la journée suivante en cet endroit, où, après avoir eu le matin la visite de l'abbé de Vermond que nous avions

connu à Vienne, et celle du Comte d'Artois, nous nous rendîmes à midi au château, chez la Reine.

» Celle-ci nous y fit voir ses enfants, et nous retint à dîner dans sa chambre, où nous fûmes seuls avec elle et le Roi.

» L'après-midi fut remplie par les visites que nous allâmes faire aux autres personnes de la famille royale établies à Versailles, qui étoient alors *Monsieur* et *Madame,* ou le Comte et la Comtesse de Provence; monsieur et madame Comte et Comtesse d'Artois, chez lesquels nous vîmes aussi leurs deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry; enfin Madame Élisabeth, sœur du Roi. Et après que madame d'Arberg eut été présentée par mon épouse au Roi et à la Reine dans le petit cabinet de celle-ci, nous retournâmes à Paris, où je devois aller chez l'ambassadeur de l'Empereur, qui, ce jour-là, ayoit chez lui une assemblée d'ambassadeurs. Je rejoignis de là mon épouse au Théâtre-François, où elle étoit allée en attendant, et où on donnoit ce jour-là une tragédie assez mal rendue par les doubles de la troupe des comédiens ordinaires. »

. . . . . .

« A l'exception des moments donnés aux visites de convenance, dans lesquelles nous ne fûmes cependant reçus que chez la duchesse d'Orléans et madame de La Vallière, d'un petit dîner chez mon frère (1), d'une couple

(1) François-Xavier, comte de Lusace, frère naturel du Duc de Saxe-Teschen. Il était lieutenant-général au service de France, et fut administrateur de la Couronne de Saxe pendant la minorité du Roi Frédéric-Auguste, depuis l'ami de Napoléon Ier. M. de Lusace avait à Pont-sur-Seine une terre où il habitait, et bien qu'oncle du Roi, il ne

de soupers chez la princesse de Conty, de la maison d'Este (1), où se trouvoit un rassemblage de toutes les vieilles maréchales et autres personnes de l'ancienne cour, et d'un souper précédé d'une petite fête et opéra-comique que le vieux maréchal duc de Richelieu nous donna dans son hôtel, nous avons employé tout le reste du temps à courir la ville pour y voir ce qu'il y avoit de plus remarquable et assister aux spectacles divers qui s'y donnoient sur ses théâtres.

» La duchesse d'Orléans, princesse respectable, qui étoit indisposée alors, portoit sur elle l'empreinte de la bonté et de la douceur qui lui avoient acquis une affection générale dans ce pays-là. Il n'en étoit pas de même du duc, que je n'ai pu connoître que de vue, mais dont

---

jouissait d'aucune distinction à la cour de Versailles, et celles qu'on accordait à son frère le Duc de Saxe-Teschen, dans son voyage, faisaient un tel contraste, que ce dernier prince souffrait de la différence du rôle qu'il voyait jouer à son aîné. Il avait épousé la comtesse Spinuzzi, dame de la cour de Saxe, et mourut en 1806.

(1) Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, colonel général du régiment de Conti, gouverneur du Haut et Bas-Rhin, né le 1er septembre 1734, mort en Espagne en 1807, avait épousé, en 1759, Fortunée-Marie d'Este, fille du duc de Modène, qui ne lui donna point de postérité, et en lui s'est éteinte la branche de Bourbon-Conti. Il resta pourtant de ce Prince deux enfants naturels que le roi Louis XVIII a reconnus; mais il refusa la même faveur à un troisième fils naturel de ce Prince, l'aimable et infortuné chevalier Charles de Pougens, rendu aveugle à l'âge de vingt-quatre ans par la petite vérole : homme curieux par la variété de ses connaissances, poëte, antiquaire, imprimeur et libraire, dont toute la vie fut une longue lutte contre la pauvreté. Si Louis XVIII, dont il était connu et qui ne l'aimait point, ne voulut jamais venir à son secours, l'Institut lui fut plus favorable et lui ouvrit ses portes, et la duchesse de Créquy, cette femme si virilement spirituelle qui mettait tant de discernement dans ses amitiés, adoucit les tristesses de ses derniers jours.

la face bourgeonnée (1) et le regard féroce et hagard qui détruisoient tout le brillant de sa figure avantageuse, dénotoient visiblement son abandon à la crapule et le caractère vicieux qui l'a entraîné en tant de démarches coupables.

» Madame de La Vallière, vieille dame chez laquelle il se rassembloit d'ordinaire une société choisie, ressembloit, au reste, dans son extérieur et son accoutrement, à celles du siècle de Louis XIV, représentées dans les anciens portraits (2).

» Quant au duc de Richelieu, doyen des maréchaux de France, qui par ses galanteries avoit fait parler bien plus encore de lui que par ses faits militaires, il avoit conservé jusque dans ce temps-là, à un âge de passé les quatre-vingt-dix ans, et malgré les excès de jouissance auxquels il s'étoit toujours livré, toute la vivacité d'esprit et une amabilité qu'il porta jus-

---

(1) « Son tempérament l'empêche de rougir, » disait Rivarol.

(2) Cette duchesse, qui avait été d'abord duchesse de Vaujours, était une Crussol, et le duc dont elle était veuve était le fameux bibliophile, que trop d'attention exclusive pour ses livres avait empêché de remarquer les assiduités du duc de Richelieu auprès de la duchesse.

« Vous avez de bien beaux livres, disait-elle un jour à son mari, mais que M. le duc de Richelieu porte mieux que vous son épée! — Madame la Duchesse, répondit M. de Vaujours, vous ne pouviez remarquer avec plus de grâce qu'il y a six mois que nous sommes mariés. »

Madame de La Vallière, petite-nièce par ce mariage de l'illustre et touchante sœur Louise de la Miséricorde, avait été d'une beauté vraiment exquise, et gardait encore le plus grand air. Les charmes de sa personne, de son esprit ouvert à toute bonne pensée, attiraient autour d'elle un cercle de femmes aimables et éclairées, d'esprits brillants, et le salon où elle régnait était un des plus distingués dans ce siècle des salons.

qu'à sa mort, arrivée deux ans après notre séjour à Paris (1).

» Quoique nous ayons passé, durant les séjours que nous avons faits à Versailles, les journées tout entières à la Cour, et qu'on nous y eût arrangé un appartement de pied-à-terre, nous allions cependant passer toutes les nuits à l'auberge en cette ville; mais nous n'y restions le matin que jusqu'à l'heure du déjeuner de la Reine, où ses porteurs de chaises venoient nous chercher, et où mal gré, bon gré, il fallut s'y laisser transporter dans ces cages ambulantes.

» Je me rendois parfois chez elle au lever du Roi, qui se tenoit toujours avec les cérémonies usitées, et où les cavaliers de notre suite lui furent présentés par l'ambassadeur de l'Empereur. Nous dinions ensuite toujours seuls avec le Roi et avec la Reine.

» Les après-dinées se passoient en visites ou en promenades ou bien chez la duchesse de Polignac. C'est chez cette dame, favorite de la Reine, que celle-ci avoit coutume de faire une partie de quinze, dont étoit aussi le comte d'Artois. La société ordinaire y étoit, outre la dame du logis, le duc, son mari, la comtesse Diane de Polignac, le duc de Coigny, le comte d'Avaray, MM. de Crussol et de Vaudreuil.

» Le soir, la Reine nous menoit le plus souvent au théâtre de la ville, ou bien elle faisoit jouer par les meilleurs acteurs de ceux de Paris des proverbes, des petites pièces de parade et des comédies dans le salon

(1) Né le 13 mars 1696, le maréchal duc de Richelieu mourut le 8 août 1788.

de la Paix, attenant à sa chambre, où j'ai vu jouer entre autres le fameux Préville, qui, depuis quelque temps, avoit déjà quitté le théâtre.

» La journée se terminoit enfin d'ordinaire chez Madame, où les différents ménages de la famille venoient y porter leur souper, et où on restoit assemblé jusqu'à ce que le sommeil s'emparant des convives mettoit fin à la conversation.

» La Reine nous conduisit à la fameuse abbaye de Saint-Cyr, fondation établie par madame de Maintenon pour l'éducation de jeunes demoiselles et filles d'officiers, où Madame Élisabeth, sœur du Roi, si respectable par ses vertus et sa piété sans fard, vint nous joindre également.

Le Duc et la Duchesse dînèrent une fois avec la Reine chez *Mesdames*, au château de Bellevue; et après avoir fait une visite à Madame Louise, au couvent de Saint-Denis, ils allèrent un jour à Saint-Ouen chez madame Necker et s'y rencontrèrent avec madame de Staël.

Le Duc de Saxe-Teschen ajoute dans ses Mémoires (troisième volume) :

« Nous assistâmes, pendant notre séjour à la Cour, à deux cérémonies intéressantes.

» L'une fut celle des relevailles de la Reine, où cette princesse devoit se tenir couchée sur son lit de repos pour voir passer une à une, à travers sa chambre, toutes les dames en robe de cour et grand panier qui venoient lui faire trois révérences.

» L'autre, celle de la fête de Saint-Louis. Après les

cérémonies, nous allâmes dans la chambre à coucher de la Reine pour voir le dîner public qu'elle prenoit avec le Roi, que je fus fort étonné de voir tenir en grande cérémonie dans ce même salon attenant à ladite chambre, dans lequel l'on plaçoit, pendant les couches de la Reine, les lits de ses femmes de service. Nous dînâmes, à la suite de cela, en particulier avec la Reine, et employâmes l'après-dînée à faire nos visites de congé auprès de toute la famille royale établie à Versailles, ainsi que chez Mesdames, tantes du Roi, qui y étoient venues ce jour-là.

» Le jour suivant, nous dînâmes encore avec le Roi et la Reine et revînmes ensuite à Paris, où nous reçûmes, de la part du Roi, des présents en porcelaines, estampes, tentures de haute lisse et tapis de la Savonnerie d'un grand prix; et, après avoir fait encore, le matin du 28, une course à Versailles pour y déjeuner avec la Reine, nous restâmes le reste de cette journée dans la capitale, où nous allâmes prendre congé de mon frère (1). »

Le Duc termine le récit de son voyage en France par la tirade qui suit :

« Nous avions vu Paris, ce séjour des plaisirs et des inconséquences. Nous l'avions examiné et parcouru assez, dans le peu de temps que nous y avions passé,

(1) Le duc et la duchesse de Saxe-Teschen n'imitèrent pas Joseph II, au moment de leur départ : ils firent à toutes les personnes qui avaient eu l'honneur de les approcher ou de les servir de nombreuses largesses, dont on trouvera la liste à l'*Appendice*.

pour prendre quelque idée de la façon de vivre et d'agir de ses habitants; pour y admirer d'un côté, dans les édifices publics, une noblesse et magnificence dignes des beaux temps de Rome, et pour reconnoître, d'un autre, dans l'état incomplet, ou même de décadence et de ruine dans lequel la plupart se trouvoient, la légèreté du caractère national, les vues particulières de ceux qui avoient eu successivement part à la construction de l'une ou de l'autre, et le dérangement des finances qui n'avoit jamais permis d'achever ou d'entretenir des plans aussi grandement conçus; pour y voir enfin tout ce que le goût et le luxe, nourri par l'opulence, peuvent produire de plus beau et de plus recherché dans ce gouffre où toutes les fortunes de la nation sembloient devoir se précipiter. »

CCCCXLII

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il répond aux confidences que lui a faites Marie-Christine touchant la Cour de France, et approuve son opinion sur Marie-Antoinette, dont il a compris à demi-mots le portrait. Il la trouve trop francisée.

Laxembourg, le 31 août 1786.

Ma chère Sœur, au moment presque de mon départ pour la Moravie, arrive le courrier avec votre chère

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

lettre de Paris. Je vous en baise tendrement les mains. Je crois que vous avez parfaitement bien vu et apprécié ce pays, et j'entends les demi-mots, puisque *ci conosciamo* comme si vous aviez tout dit. Je suis charmé que la Reine et ses enfants se portent bien; mais elle est un peu francisée, et du bon gros Allemand il n'y a plus que la figure. Vous faites très-bien d'aller voir les bords de la Loire et les ports. Vous en serez contente. Pour moi, j'ai dissipé mon rhumatisme à force de le faire courir. Votre intérêt charmant m'a infiniment obligé. Aujourd'hui, nous avons la dernière manœuvre, et demain je pars pour la Moravie. J'aurai donc été à peu près une demi-journée à Vienne. Adieu.

CCCCXLIII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Accouchement de la Reine et de la Princesse palatine. Compliments.

[23 septembre 1786].

J'aurois répondu sûrement plus tôt, Madame, à vos deux aimables lettres, mais je ne les ai reçues toutes deux ensemble que depuis huit jours.

---

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

L'intérêt que vous me marquez sur mon accouchement (1) ne peut que me faire plaisir, me donnant une preuve de votre amitié. J'ai bien partagé votre joie sur la naissance du fils de la Princesse palatine. Madame votre mère a bien voulu me la mander tout de suite (2).

J'espère que votre santé est entièrement remise; la mienne revient bien, aux forces près, que je ne peux pas encore retrouver.

Adieu, Madame, vous connoissez la tendre et sincère amitié que je vous ai vouée pour la vie.

Voulez-vous bien faire mes compliments au Prince Héréditaire et à monsieur votre père?

---

(1) La Reine était accouchée de sa seconde fille, née le 9 juillet 1786, morte l'année suivante.

(2) Il s'agit de la naissance du prince *Louis*-Charles-Auguste, qui vint au monde le 25 août 1786. C'est celui qui fut Roi de Bavière, abdiqua en faveur de son fils Maximilien, et fut père du Roi de la Grèce Othon. Il vit encore.

CCCCXLIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

ALORS AMBASSADRICE EN PORTUGAL.

Humilité religieuse. — Discours de l'abbé Asselin sur la nécessité de se sanctifier. — Elle est reprise de zèle pour l'étude de la chimie. — Éloge de madame de Bombelles. — Elle est à Montreuil avec madame de Raigecourt. — Madame d'Albert. — Madame du Chastelet. La duchesse de Duras. — Conseils.

Ce 27 novembre 1786.

Tu vois que je t'obéis, mon enfant, car me voilà encore. Tu me gâtes; tu m'écris bien exactement, cela me fait bien plaisir; mais j'ai peur que tu ne te fasses mal à la tête. Il faut te ménager. Je prêche contre mon intérêt, car je suis bien heureuse lorsque je reconnois ton écriture; mais je t'aime, et j'aime mieux ta santé que tout. Je suis bien aise que tu souffres mon bavardage avec tant de patience. Tu dis que Fontainebleau ne m'a pas gâtée, j'aime à le croire. Tu trouveras peut-être cette phrase un peu orgueilleuse; mais je t'assure, mon cœur, que je suis pourtant loin de croire que je puisse en rester là. Je sens que j'ai encore bien du chemin à faire pour être bien selon Dieu. Le monde juge bien légèrement, et sur peu de chose il vous établit une bonne ou mauvaise réputation. Il n'en est pas ainsi de Dieu : il ne vous juge que sur l'intérieur; et plus l'on en impose au dehors, plus il sera sévère pour le dedans. Je lisois, l'autre jour, un discours de l'abbé

Asselin (1), sur la nécessité de se sanctifier, chacun dans l'état où le Ciel l'a placé; je vous assure, mon cœur, qu'il fait frémir pour ceux qui disent : Je veux être bien; mais je n'ai pas la prétention d'être saint. Il relève cela avec une force [qui] en prouve le ridicule d'une manière où il n'y a rien à répliquer. En tout, ce livre est superbe. Je suis fâchée de ne l'avoir pas connu avant ton départ, car je suis sûre qu'il t'auroit fait plaisir. Je ne sais si je t'ai dit que tu m'avois redonné du zèle pour l'abbé Nollet (2). Je vais le reprendre avec un peu plus de suite. J'aimerai à m'occuper de ta science favorite; mais je n'espère pas y réussir comme toi : — Souvent mon esprit est ailleurs.

Je suis convaincue de ce que tu me mandes de tes succès : tu es faite pour en avoir. Si en France on a le mauvais goût de ne pas admirer ta grâce, au moins tu as la consolation de savoir que l'on t'aime pour de meilleures raisons. Je ne serois pas fâchée que la néces-

---

(1) Gilles-Thomas Asselin, docteur de Sorbonne, né à Vire, en 1682, mort à Issy, le 11 octobre 1767, a été principal du collége d'Harcourt. Il avait été distingué par Thomas Corneille, et l'on a de lui, sur la mort de cet écrivain, une élégie des plus touchantes. Il a écrit des odes qui ne sont pas sans mérite *sur l'existence de Dieu, sur la foi et la paix du cœur, sur le mépris de la fortune.* On prise beaucoup son *Discours pour disposer les déistes à l'examen de la vérité.*

(2) L'abbé Jean-Antoine Nollet est un des hommes qui ont le plus contribué à répandre en France le goût de la physique. Appelé à donner un cours de cette science au palais de Versailles, il s'acquit la protection du Dauphin; et l'étude dont il avait donné les premières notions parmi les courtisans y fut quelque temps à la mode. Madame de Bombelles s'y était instruite avec ardeur et y avait trouvé la solution de bien des questions avec la condamnation de beaucoup de préjugés.

Nollet, né en 1700, mourut en 1770.

sité de faire des frais et de te rendre aimable te donne un peu plus d'habitude du monde, quoique tu aies ce qu'il faut pour y être bien, et qu'en effet tu y sois très-joliment. Un peu plus d'habitude ne te fera pas de mal. Je suis bien insolente ou bien mondaine, n'est-il pas vrai, mon cœur? Tu me pardonnes, j'espère, le premier, et tu ne crois pas au second. Ne va pourtant pas prendre les manières portugaises. Elles peuvent être parfaites, mais j'aime que tu ne te formes pas sur elles. Tu es bien bête d'avoir eu peur à tes audiences. Puisque ton compliment étoit fait, je trouve qu'il n'est embarrassant de parler que lorsque l'on ne s'est pas fait un discours. Étoit-il de toi? J'ai bien ri de ton *molto obligato* : cela tient beaucoup de l'*effectivement* de ton cher cousin.

J'ai bien envie de savoir des nouvelles de Charles. S'il étoit ici, et que tu t'avisas (*sic*) d'être inquiète, je me moquerois bien de toi. Aussi ne le suis-je pas; mais je voudrois que tu dormis; rien n'est plus sain pour toi.

Je suis à Montreuil depuis neuf heures; il fait un temps charmant. Je me suis promenée avec R. (1) pendant une heure presque trois quarts. Lastic est restée avec Amédée, qui est grandie et embellie que c'est incroyable (2). Madame d'Albert (3) vient dîner chez moi, ce qui fait que ma lettre sera moins longue.

---

(1) La marquise de Raigecourt.

(2) Madame de Lastic, née de Montesquiou, était veuve depuis le commencement de l'année précédente d'un jeune colonel, que l'on avait dit tué en duel, tandis qu'il avait été trouvé mort dans son lit, d'un coup d'apoplexie. Amédée était sa fille.

(3) La comtesse d'Albert de Rions. Voir la lettre du 3 janvier 1790.

Il faut pourtant que je te conte que madame de Chastelet est dame d'honneur de ma tante; après avoir bien dit qu'elle [ne] vouloit pas faire planche, elle a accepté (1). Je trouve que c'est complétement ridicule d'avoir fait bien du bruit, pour finir par se soumettre à la volonté du Roi, qui ne veut pas la titrer, car voilà ce qui tenoit au cœur. On est malheureux d'être ambitieux. Cela fait faire souvent de grandes bêtises. Ton collègue me fait frémir, et je suis bien aise que M. de Bombelles ne soit pas tenté de le prendre pour modèle. A propos de lui, la duchesse de Duras, que j'ai vue hier (et avec qui je suis comme un bijou), est un peu fâchée contre ton mari (2). Il lui avoit promis des instructions pour son fils, devoit les lui porter, ensuite les lui envoyer de Brest; mais il en a été comme de mon voyage, il est parti sans les lui donner. Elle m'en a parlé d'une manière qui t'auroit touchée, sans aucune aigreur; mais les larmes lui sont venues aux yeux en pensant que c'étoit un moyen de moins pour préserver son fils des dangers auxquels il va être exposé. Que ton mari répare bien vite avec toute la grâce dont il est capable. Tu as bien raison, mon cœur, de t'appliquer dans les commencements à te vaincre; sans madame de Tavanette, tu serois perdue si tu cédois

(1) Elle n'est point inscrite parmi les dames des tantes du Roi.

(2) « La duchesse de Duras avait pour Madame Élisabeth un attrait particulier. La Princesse avait un plaisir extrême à se trouver avec elle. Elle aimait l'élévation de son âme, la solidité de son jugement, l'agrément de son esprit. Elle la regardait avec raison comme une de ses amies les plus intimes, comme une de celles en qui elle pouvait le plus justement mettre toute sa confiance. » Note de l'*Éloge historique de Madame Élisabeth*, par le comte Ferrand, page 139.

une fois, et deux ans sont bien longs à passer ensemble. Nous en parlerons plus amplement dans un autre moment. Je me dépêche trop pour avoir le sens commun, et je griffonne trop. Adieu; ces dames t'embrassent de tout leur cœur, et moi aussi. Que n'est-ce vrai!

CCCCXLV

LOUIS XVI A M. DE LA MILLIERE (1).

Le Roi lui propose la place de contrôleur général, en remplacement de M. de Calonne. — Projets du Roi pour l'amélioration des finances.

A Versailles, le 6 avril 1787.

Le bien de mon service exigeant, Monsieur, que je demande à M. de Calonne la démission de sa place de contrôleur général, la connoissance que j'ai de vos talents et de votre probité m'a engagé à vous choisir pour le remplacer. Je sens tout le poids dont je vous charge; mais je compte aussi sur votre zèle pour mon service et votre attachement pour ma personne. Je ne suis nullement dans l'intention de retirer les plans d'amélioration des finances que j'ai fait présenter à l'Assemblée des Notables; je compte en suivre l'exécution avec fermeté, en admettant les changements raisonnables que présenteront leurs représentations. Mon intention est pour cela de rassembler un comité du

(1) Papiers de famille de M. Héron de Villefosse.

Conseil qui se tiendra exactement devant moi, où les représentations seront discutées et où j'arrêterai les réponses à y faire et la manière d'exécuter les plans; ce dont vous seriez plus particulièrement chargé dans ce moment-ci, sera d'examiner l'état des fonds du Trésor Royal, et d'assurer le service jusqu'à ce que les améliorations puissent être exécutées. Répondez-moi, Monsieur, par la même voie, et gardez (1) le secret jusqu'à ce que je vous en ordonne autrement.

LOUIS.

Ce M. de La Millière, aujourd'hui oublié, joua de son temps un rôle grandement utile. Il s'appelait Antoine-Louis Chaumont de La Millière, était né à Paris le 24 octobre 1746, fils d'un maître des requêtes, intendant du Limousin, et de la fille d'un receveur général des finances du nom de Héron de Villefosse.

Il avait pour cousin germain le conseiller d'État Chaumont de la Galaisière, et pour oncle un magistrat de ce même nom, qui fut chancelier du Roi de Pologne Stanislas.

Le jeune La Millière commença par être fort négligé dans ses premières études. Mais il savait prendre une résolution et la suivre, et son bon sens lui faisant de bonne heure sentir tous les échecs de son éducation, il la reprit vaillamment en sous-œuvre. Le succès d'un tel courage fut assez grand pour que La Millière fût trouvé en état de remplir à dix-huit ans les fonctions d'avocat du Roi au présidial de Nancy, et d'être promu, cinq ans après, au poste de premier avocat général. Mais il ne pensait pas assez bien de lui-même pour accepter cette élévation; il la refusa, en déclarant qu'il ne s'en croyait pas capable. Ce n'était là que le prélude d'actes

(1) Ici était le mot *moi*, que le Roi a effacé.

d'une rare modestie et d'une persistance modeste plus rare encore, dont la vie de cet homme est pleine.

En 1769, il était maître des requêtes au Conseil d'État, et s'y fit la réputation d'un travailleur infatigable, sagace, éclairé.

En 1781, il était nommé intendant des Ponts et Chaussées. C'était sa vraie voie; c'était le théâtre où il devait rendre le plus de ces services dont tout le pays éprouve le bienfait, et dont les traditions se perpétuent sans qu'on s'inquiète d'en connaître les primitifs auteurs. Sur l'avis de La Millière, un arrêt du Conseil, en date du 6 novembre 1786, suspendit par forme d'essai la corvée, qui fut définitivement supprimée par la déclaration du 27 juin 1787. Ce fut pendant son active administration que se terminèrent ou s'ouvrirent les travaux des plus importantes communications par terre, dans l'intérieur de la France. En même temps, il soigna la plantation des routes, l'amélioration des pépinières, l'aménagement et l'assainissement des hôpitaux, toutes attributions qui relevaient alors de l'intendance des Ponts et Chaussées. On a vu plus haut son nom paraître dans le récit des travaux du port de Cherbourg.

Un de ces hommes de caractère et de conscience sans lesquels il ne se fait rien de grand, l'illustre chirurgien Tenon, s'était placé à la tête de la science, et rêvait l'amélioration des asiles de la pauvreté et du malheur. Il avait fondé de ses deniers un hôpital modèle. Louis XVI était venu à son secours, et avait attaché les revenus d'un bénéfice ecclésiastique à cet établissement, le premier qui ait été ouvert à Paris suivant les lumières de la science, et qui suscita de toute part une émulation généreuse. Le régime des hôpitaux était hideux; l'Hôtel-Dieu particulièrement faisait horreur. « Ne pouvant l'étendre en superficie, on avait élevé étages sur étages. Les salles basses étaient encombrées de lits, les lits de malades. Quatre, six misérables étaient souvent entassés sur un grabat de quatre pieds, et quelquefois l'on en mettait autant sur le ciel du lit. Les souffrances de l'enfer doivent surpasser à peine celles de ces malheureux, serrés les uns contre les autres, étouffés, brûlant, ne pouvant ni remuer ni respirer; sentant quelquefois un ou deux morts entre eux

pendant des heures entières. On jetait pêle-mêle toutes les maladies, sans distinguer les contagieuses. Celles de la peau régnaient partout avec fureur. Les femmes en couche, les enfants nouveau-nés étaient à côté des hommes attaqués de la petite vérole. Les fous furieux s'agitaient, hurlaient tout près des blessés que l'on opérait. L'air était si corrompu qu'aucune opération grave ne réussissait, et que la gangrène s'emparait aussitôt des plaies.

» Tel était, de l'aveu unanime des contemporains, le gouffre épouvantable que la ville la plus aimable de l'univers offrait pour dernier asile à cette foule d'ouvriers attirés pour entretenir son luxe et ses plaisirs (1). » Tandis que la cour de Louis XV dansait au milieu des splendeurs et de la prodigalité des maîtresses, « il périssait le quart de ce qui entrait à l'Hôtel-Dieu, et la moitié du reste n'en sortait qu'après avoir échangé une maladie en elle-même de peu de durée contre une langueur sans remède. »

Ce fut Louis XVI, et l'on ne s'en souvient pas assez, qui, à l'aide de Tenon et de La Millière, mit fin à toutes ces horreurs. Ah! nous le répétons, si ce Prince avait eu dans l'âme ou seulement dans l'esprit autant de fermeté qu'il avait de bonté dans le cœur!

---

(1) *Recueil des Éloges historiques lus dans les séances publiques de l'Institut*, par Georges Cuvier. Tome second, p. 286. Paris, Levrault, 1819.

Ce livre, qui a trois volumes, n'est pas assez lu : il y a une très-solide instruction à en retirer. Indépendamment de l'attrait tout particulier qui s'attache à la vie de ces hommes dévoués et modestes, leurs Éloges contiennent des notions très-profondes, très-utiles, qui guérissent de beaucoup de préjugés.

CCCCXLVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Renvoi de M. de Calonne pour ses malversations. — On dit qu'il sera remplacé par M. de Fourqueux, et que M. de La Moignon succède au garde des sceaux. — On a prédit à la Princesse qu'elle changerait d'opinion sur M. de Calonne et finirait par l'aimer. — Les Notables vont parler avec plus de liberté. — Éloge de Louis XVI. — Destinée du singe de madame de Bombelles. — Voyage de l'Impératrice Catherine II dans la Chersonèse. — Projets de mariage d'une protégée de la Princesse.

Ce 9 avril 1787.

(*Lisez Matthieu Lœnsberg.*)

M. de Calonne est renvoyé d'hier; sa malversation est si prouvée que le R. s'y est décidé, et que je ne crains pas de te mander la joie excessive que j'en ressens et que tout le monde partage. Il a eu ordre de rester à Versailles jusqu'au moment où son successeur sera nommé, pour lui rendre compte des affaires et de ses projets; on vient de me mander que c'étoit M. de Fourqueux qui le remplace (1). On me mande aussi

(1) Calonne se retira le 20 avril, et céda sa place à Michel Bouvard de Fourqueux, ministre d'État et membre du Conseil des finances, dont le règne dura deux mois, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'archevêque de Toulouse, investi du titre et du rang de chef du Conseil des finances, voulut les administrer seul.

M. de Fourqueux était d'un âge avancé et d'une faible constitution, et il fallut toute l'insistance de la Reine pour lui faire accepter le Contrôle général. Dès qu'il entra en exercice, son premier soin fut de vérifier la caisse du Trésor dont Calonne avait laissé des états de situation peu réguliers, non par malversation, mais par inexacti-

que M. le Garde des sceaux est renvoyé, et M. de La Moignon a sa place (1). Je sais toujours si mal les nouvelles, par des voies si peu au fait, que je n'ose pas t'assurer ces dernières. Mais pour M. de Calonne, j'en suis bien sûre. Une de mes amies disoit, il y a quelque temps, que je ne l'aimois pas, mais que dans peu je changerois. Je ne sais si son renvoi y contribuera; il auroit fallu qu'il fît bien des choses pour me faire changer sur son compte. Il doit être un peu inquiet sur son sort. On dit que ses amis font une très-bonne contenance. Je crois que le diable n'y perd rien, et qu'ils sont loin d'être satisfaits. C'est M. de Montmorin qui lui a donné son audience de congé. J'espère que le baron de Breteuil n'aura pas voulu s'en charger; cela lui feroit honneur. L'Assemblée continuera comme auparavant et sur les mêmes plans. Les Notables parleront avec plus de liberté, quoiqu'ils ne s'en gênassent guère, et j'espère qu'il en résultera du bien. Mon frère a de si bonnes intentions, il désire tant le bien, de rendre ses peuples heureux; il s'est conservé si pur, qu'il est impossible que Dieu ne bénisse pas toutes ses bonnes qualités par de grands succès. Il a fait ses pâques aujourd'hui. Dieu l'aura encouragé, lui aura

tude. Des sommes portées comme actif en caisse, avaient été confiées à diverses personnes sous différents prétextes. Un de ces prêts de complaisance avait été fait à un personnage désigné par l'initiale V, qui, prié d'abord et sommé plus tard de restituer quatre ou cinq millions qu'il avait reçus, se suicida. L'esprit faible de M. de Fourqueux en fut troublé. Obsédé surtout des résistances opiniâtres qu'il éprouvait, excepté du côté de la Reine, pour la réduction des dépenses, il résigna sa place. (Voir le livre de M. de Monthyon, intitulé : *Particularités et observations sur les ministres des finances.*)

(1) Le président de La Moignon.

fait connaître la bonne voie : j'espère beaucoup. Dans son compliment, le prédicateur l'a infiniment encouragé à prendre conseil de son cœur. Il avoit bien raison, car il est bien bon et bien supérieur à toute la Cour réunie. J'ai l'air d'une vraie campagnarde ; je te dis que l'on m'a mandé tout cela, c'est que je suis à Montreuil depuis midi. J'ai été à vêpres à la paroisse. Elles sont aussi longues que l'année passée, et ton cher vicaire chante l'*O filii* d'une manière aussi agréable. Des Es. a pensé éclater, et moi de même.

Je suis au désespoir du sacrifice que tu me fais de ton singe, d'autant que je ne pourrai le garder ; ma tante Victoire a une peur affreuse de ces animaux et seroit fâchée peut-être que j'en eusse un. Ainsi, mon cœur, malgré toutes ses grâces et la main dont il me vient, il faudra s'en détacher. Si tu veux, je te le renverrai, sinon j'en ferai présent à M. de Guémenée ; j'en suis au désespoir, je sens que c'est très-maussade, que cela te contrariera beaucoup, et j'en suis d'autant plus fâchée. Ce qui me console, c'est qu'à cause de tes enfants tu serois peut-être obligée de t'en défaire, parce que cela pourroit être dangereux.

Félicie devient très-gentille, sa tache s'efface beaucoup ; j'espère qu'elle ne paroîtra pas du tout. Avant ton arrivée, quoique je sois charmée du départ de M. de Calonne, j'ai peur que la petite ne s'en affecte pour son père, quoique pourtant il n'y gagne [ni] n'y perde, pas même un protecteur.

Tu es d'une philosophie qui m'enchante, mon cœur ; tu en seras plus heureuse, et tu sais si je désire de te le savoir. Je ne comprends pas trop pourquoi tu dis que

M. de C. est mauvais politique (1); il me semble que l'on est fort content de lui, qu'il a fait d'assez belles choses, et que M. de Ségur vient de faire la bêtise la plus pommée que l'on puisse voir en accompagnant l'Impératrice sur la route de Kherson (1). Elle remue terriblement, la bonne dame, ce qui me déplaît beaucoup : je suis partisante du repos. En conséquence, ce que je t'ai mandé pour Minette n'aura, je crois, pas lieu. Ce n'étoit pas un homme assez bien né. Pour l'autre, mon cœur, je crois qu'il faut attendre comme nous avons déjà fait. Il y a bien des choses à voir, et pour elle et pour moi. Car il ne suffit pas de trouver des gens qui prêtent; il faut voir comment on rendra, et si l'on ne se mettra pas dans l'impossibilité de faire d'autre chose nécessaire et pour le moins aussi juste. Tout cela, mon cœur, il sera temps d'y penser quand j'aurai vingt-cinq ans. Jusque-là.....

(1) Le maréchal de Castries.

(2) Ce voyage en Tauride n'était que l'ouverture du *Chemin de Byzance*, comme le disait un des écriteaux dressés sur la route. L'Impératrice, poussée par son favori Potemkin, eut bientôt commencé les hostilités.

CCCCXLVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Madame des Essarts et ses cavalcades. — Détails d'affection. — Dangers du monde. — Assemblée des Notables. — Économies réalisées par le comte d'Artois. — M. Falkner. — La marquise de Fontenilles. — Madame de Perceval.

Ce 2 juillet 1787.

Tu as, comme tu as toujours eu, raison, ma chère petite, d'abord d'avoir été un peu en colère contre moi, et puis de juger que je te le rendrois, d'autant que je n'ai reçu ta lettre que dimanche matin, au lieu de samedi, ce qui me faisoit croire que la poste étoit encore manquée. Tu as très-bien fait de me parler de cette pauvre Constance; j'aime tous ces détails, surtout j'aime les belles morts. Je ne sais si je t'ai mandé celle de la pauvre femme de Rendoulet : elle avoit beaucoup de piété et est morte en priant de tout son cœur. Son pauvre mari est bien fâché ; mais cela ne l'empêche pas de galoper très-joliment avec Des Es. (1), qui, je vous

(1) La marquise Lombelon des Essarts, attachée à la Princesse en qualité de dame pour accompagner.

Voici quelle était à cette époque la composition de la maison de Madame Élisabeth :

L'abbé de Montaigu, aumônier ordinaire; l'abbé Madier, confesseur;

La comtesse Diane de Polignac, dame d'honneur; la marquise de Sérent, dame d'atour.

Les dames pour accompagner étaient :

La marquise de Soran, la marquise de Causans, la comtesse de Canillac, la marquise de Bombelles, la vicomtesse d'Imecourt, la

confie, fait des progrès de manière à me faire espérer que, dans un an ou dix-huit mois, elle ira comme les autres à la chasse. Ne lui en parle pas du tout, car je ne veux pas qu'elle croie que cette idée peut me venir; cela lui tourneroit la tête et lui rendroit peut-être ses peurs, qui sont diminuées.

Ta mère va bien. Elle a repris son service auprès de ma nièce, que la mort de Sophie (1) avoit interrompu; mais non sa santé qui, je puis t'en répondre, est infiniment tranquillisante pour amis et enfants. Je t'avoue que je voudrois être sûre que la tienne fût aussi bonne. Tu me dis que tu tousses toujours; mais tu ne me donnes pas de détails, et j'en voudrois. Souffres-tu en toussant? Tes crachats sont-ils abondants et épais? Ton lait te fait-il du bien? Calme-il ta toux? Enfin, quand il fait chaud, souffres-tu davantage? Es-tu maigrie? Voilà, mon cœur, beaucoup de questions qui ne te plairont guère, mais auxquelles je te demande en grâce de répondre avec franchise. Cette lettre est pour moi seule. Je n'ai parlé à personne de ce que je te mande, et ne ferai point part de ta réponse. Tu as raison, mon cœur, de dire qu'il faut achever son

---

comtesse de Deux-Ponts, la marquise de la Roche-Fontenilles, la comtesse de Clermont-Tonnerre, la marquise de Lombelon des Essarts, la marquise de Lastic, née de Montesquiou; la vicomtesse de Mérinville, la marquise de Raigecourt.

Le chevalier d'honneur était le comte de Coigny; le premier écuyer, le comte d'Adhémar, depuis ambassadeur à Londres. Le chevalier de Saint-Pardoux, écuyer du Roi, servait près de la Princesse. M. de Martineau était porte-manteau, et M. Mesnard de Chouzy secrétaire des commandements; le gracieux poëte Imbert, secrétaire de la chambre.

(1) Seconde fille de la Reine, morte en bas âge.

ouvrage avec courage. Pour cela faire, il ne faut pas penser que nous n'en sommes pas à la moitié. Cet aperçu pourroit bien nous l'ôter tout à fait; et comme il s'agit d'exécuter, il faut se bien garder de songer à l'avenir. Tu fais des réflexions bien bonnes et morales. L'on est heureux, mon cœur, de savoir s'intéresser de choses sérieuses. Plus on voit le monde, plus on le voit dangereux, ou plus digne de mépris que de regret, lorsqu'il faudra le quitter. Faisons des provisions pour ce moment; tu en as à faire pour toi et ta postérité. Je te prie, mon cœur, de ne pas t'occuper d'autre chose, et de ne pas te livrer aux idées noires que la mort de Constance t'aura inspirées. Cependant, ma petite, ne crains jamais de m'ennuyer de tes jérémiades : je t'aime trop pour qu'elles ne me fassent pas plaisir à lire. Je sais combien ça soulage; et cette vue seule me feroit désirer que tu t'y livras (*sic*) de tout ton cœur avec moi, qui suis peut-être la seule personne à qui tu peux en parler sans gêne.

Je crois que vraiment tu es un peu choquée du persiflage dont j'ai usé envers Votre Grandeur; je Lui en demande pardon, et en même temps la permission de recommencer au premier jour. Au reste, tu as peut-être cru que j'avois été choquée : je t'assure, mon cœur, que j'en serai toujours loin vis-à-vis de toi, quand même il y auroit de quoi.

Mon amitié ne connoîtra jamais ce sentiment, et je juge de la tienne par la mienne. C'est me satisfaire, car je t'aime bien tendrement. J'espère que l'agitation où a été ta belle-sœur ne lui aura pas rendu sa vivacité accoutumée. Je me suis bien impatientée,

parce que, pour changer, l'on m'a dit qu'elle avoit eu un Anglois. Cela m'impatiente d'autant plus que, si l'on veut soutenir le contraire, on le persuade davantage. Voilà ce monde. Tu feras bien, mon cœur, de faire sonder M. de M. pour Minette (1). Quant à moi, je ne pourrai savoir au juste ce que je ferai que lorsque mon sort sera décidé. Il faut que je voie avant que de prendre des engagements. Mais tu peux être sûre que je ferai tout ce qui sera raisonnable pour son bonheur, et par conséquent le plus que je pourrai de ce que tu désireras.

Nos affaires vont toujours. Mes frères s'occupent, dans la minute où je vous écris, à faire accepter au Parlement l'édit pour le timbre. On dit qu'il rendra beaucoup, et de l'aveu des négociants sera très-peu à charge à la nation. C'est un double bonheur. Mon prince a fait pour cinq cent mille livres d'économie sur son département. Il faudroit que tous en fissent autant. Mais il n'y a encore que de lui que l'on parle. Tu juges si mon amour-propre en est flatté. Plaisanterie à ma part (*sic*), quoique l'intérêt que j'y prends soit extrêmement médiocre, j'ai été bien aise de ce qu'il se montroit bien, et alloit au fond de la chose. Son camarade ne se fait pas autant d'honneur. Cela viendra peut-être : je le souhaite pour lui. Il s'est fait des querelles parce qu'il étoit absent, et n'est revenu que deux jours avant la mort de ma

(1) Page 311 de son livre imprimé à l'Imprimerie royale, en 1814, Ferrand met en note à ce nom de Minette : « *Mademoiselle de..... que Madame Élisabeth faisait élever, et dont elle-même suivait l'éducation.* » Nous voilà bien avancés! C'était une mademoiselle de Mayé.

nièce. En effet, il a eu tort, devant autant à la R[eine]. La société est revenue et me paroît en fort bon état. Le petit échec qu'elle a eu ne peut que lui être utile, à ce que je crois, puisqu'elle n'est pas tombée tout à fait. On dit M. de Calonne décampé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a été très-affligé de l'ordre qu'il a reçu de rendre son cordon bleu. Je trouve qu'il a fait une sottise s'il s'est enfui, puisqu'il n'étoit pas question de faire son procès, et qu'en partant il prouve au public qu'il avoit tort. J'ai été très-aise de ce que le discours du Roi avoit été si approuvé à Lisbonne (1). Les pauvres gens, je crois, ne sont pas gâtés. Tout cela me ravit davantage, et malgré les belles oranges que tu m'as envoyées et dont je crois ne t'avoir pas remerciée, je rends grâce au Ciel de tout mon cœur de ne m'avoir pas fait naître pour être leur Reine. La comtesse Diane m'a rapporté d'Angleterre un bien infini de toi; cela m'a fait un grand plaisir. Ton mari y étoit aussi pour beaucoup. M. Falkner va bientôt venir ici. Il me semble qu'il n'a nulle rancune contre M. de B. (2), car c'est lui qui a parlé de toi à la comtesse Diane. Adieu, ma petite, tu ne me parles plus de Saint-Cyr. J'ai envie de te faire une tracasserie : j'y vais demain. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. Tu sais s'il est vraiment à toi, ou si c'est une phrase. Louis ne peut que se trouver très-bien de tes projets. Pour l'abbé Du Rousseaux, c'est vraiment un homme de

(1) Le marquis de Bombelles était ambassadeur en Portugal depuis 1786 et y demeura jusqu'en 1789.

(2) Bombelles.

mérite et très-instruit. Minette va tout doucement, toujours paresseuse et nonchalante, pour ce qui lui déplaît s'entend, car sa vivacité n'est pas diminuée.

Nous sommes inquiètes de savoir si tu as repris ton gilet. Je suis débarrassée de F. (1) pour l'été. Sa tante, qui la croit très-malade, l'a emmenée à la campagne. Dans le fait, elle a besoin de repos, et je m'en console. Des Es., qui t'écrit, fait sa semaine toute seule, et j'en suis fort contente. Si tu y étois pourtant, ce ne gâteroit rien, et je suis, qui plus est, convaincue que tu ne t'y déplairois pas trop : notre amour-propre nous en flatteroit. Pour le coup, je te quitte tout de bon, et ce pour aller jouer au billard. Il faut que je te dise encore que j'ai vu madame de Perceval, et que je ne me sens nulle disposition de me tuer pour elle, surtout d'après ce que le petit baron dit de son amabilité. J'ai lu des lettres de Pline, il les finit toutes par *adieu*. Moi, qui ne varie pas plus que lui, je te dis donc adieu; je regrette seulement que ce mot ait l'air si sec, car je voudrois qu'il exprimât tout ce que je sens.

L'Assemblée des Notables avait été ouverte par Calonne, le 22 février 1787, afin de pourvoir au mauvais état des finances, et s'était séparée au bout de trois mois, le 25 mai. Elle était composée de cent trente-sept membres, entre lesquels sept princes du sang, neuf ducs et pairs, huit maréchaux, onze archevêques, et seulement vingt-cinq magistrats des villes du royaume.

Il n'y avait qu'une voix sur l'existence d'abus énormes; mais nul ne voulait faire le sacrifice de réformes person-

(1) La marquise de Fontenilles.

nelles. Les classes élevées prodiguaient les phrases philanthropiques et philosophiques à la mode, gémissaient sur les embarras du trésor et s'apitoyaient sur le pauvre peuple, mais s'arrangeaient pour qu'il n'en coûtât rien à leur fortune ni à leurs priviléges. Même sentimentalité éloquente des Parlements, qui ne se refusaient pas moins à l'égalité de répartition dans les impôts, à la suppression d'incurables restes de féodalité. Le Clergé ne manquait pas de faire de la cause de ses priviléges et de la richesse de ses communautés la cause de Dieu lui-même. L'apparition de Turgot, la réalisation d'économies par cet homme de bien, les expédients financiers du fatal Necker, sans ouvrir radicalement la tranchée sur les abus invétérés, avaient commencé à éveiller le peuple. A force d'entendre parler du bien public, il allait tout à l'heure le comprendre et l'exiger. Les Assemblées des Notables n'avaient été convoquées par nos Rois qu'à de longs intervalles. Leurs attributions se réduisaient à donner des avis sur différentes questions qu'on jugeait à propos de leur soumettre. La dernière Assemblée, réunie sous Louis XIII, en 1626, n'avait eu pour résultat que de fortifier la puissance et le crédit du cardinal de Richelieu. Mais la convocation nouvelle, si elle n'amenait pas virtuellement de grandes conséquences financières et administratives, devait jeter des semences politiques qu'un nouvel esprit public ferait promptement lever. Elle creusait une mine sous le trône. Les Notables, après des hésitations et des débats, avaient fini par consentir à tout ce qu'on leur avait demandé : impôts territoriaux, droits de timbre, assemblées provinciales, suppression des corvées, tout avait été concédé à M. de Brienne, qui avait chassé le présomptueux Calonne chez lequel cependant, il faut se l'avouer, il y avait un côté d'homme d'État; mais Brienne n'eut pas l'habileté de tirer parti de ces concessions. Il laissa au Parlement le temps de se reconnaître, de s'envelopper dans les plis de sa toge; et ce grand Corps, ambitieux, impérieux et hostile, repoussant l'impôt du timbre et l'impôt territorial, se donna par ce refus l'apparence d'un civisme courageux. Irrité de cette opposition, Brienne manda sur-le-champ à Versailles, au nom du Roi, le Parlement rebelle, et fit enregistrer les deux édits dans un

lit de justice. A peine de retour à Paris, celui-ci se hâta de faire des protestations et d'ordonner des poursuites contre les profusions de Calonne. La Cour répondit par l'exil du Parlement à Troyes, et la justice fut quelque temps suspendue. Cependant le 15 août, le Roi envoya le Comte de Provence à la Cour des comptes, le Comte d'Artois à la Cour des aides, pour y faire enregistrer les édits. Le premier, qui avait attaqué ouvertement les mesures financières de Necker et de Calonne, sentait bien qu'il avait quelque mauvaise grâce à porter à l'enregistrement forcé de la Chambre des comptes l'édit du timbre contre lequel était soulevée cette opinion publique dont il s'était fait le courtisan. Aussi affecta-t-il de ne se rendre à la chambre que contraint et forcé, et fit-il lire en toute sa contenance la répugnance marquée d'un opposant. Sa tactique réussit à faire croire à son chaleureux civisme, et il fut accueilli par des acclamations immenses; tandis que le Comte d'Artois, connu pour être l'appui de Calonne, fut poursuivi par des huées et des murmures. Devenu président du premier bureau de l'Assemblée des Notables, *Monsieur* y afficha un zèle bruyant pour les réformes, et c'est de ce bureau que partirent les coups les plus terribles contre le ministère, qui finalement croula. Tel est le motif qui excite l'admiration, un peu ironique, de Madame Élisabeth pour celui qu'elle appelle « mon prince ».

De tous ces conflits devaient sortir les États généraux, que Louis XV avait eu la prudence de ne pas admettre, pour ne pas laisser discuter son autorité : « J'ai de quoi finir et ne suis pas las de régner, avait-il répondu à d'Argenson, qui les lui proposait; mon successeur fera comme il voudra. » Ce fut le labyrinthe où se perdit ce successeur, et dont la révolution saisit le fil. Chez un peuple où tout se pousse à l'extrême, discuter l'autorité c'est la miner et la précipiter dans l'abime. Déjà la révolution grondait dans les cœurs.

CCCCXLVIII

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Sur la mort de la seconde fille de la Reine.

Ce 1er août [1787].

Vous ne pouvez pas douter, Madame, du plaisir que me font toujours vos lettres. J'ai été bien sensible de la part que vous avez prise à la perte que j'ai faite de ma fille cadette (2). J'en ai été très-affligée. Malheureusement, presque depuis sa naissance je m'y attendois, cette enfant n'ayant jamais profité ni avancé pour son âge. Grâce à Dieu, les trois autres se portent à merveille. Voulez-vous bien, madame, vous charger de mes remercîments et compliments pour M. le Prince Héréditaire et M. le prince Georges? Vous connoissez mon inviolable amitié pour vous; quand donc pourrai-je vous en assurer de vive voix?

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) La princesse Sophie-Hélène-Béatrix, née l'année précédente, morte le 9 uin 1787.

CCCCXLIX

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Compliments d'amitié. — Madame Royale devient un personnage et une société pour sa mère.

Ce 11 décembre [1787].

J'ai été charmée, Madame, de revoir M. le prince Georges; j'ai bien parlé de vous avec lui, et vous savez combien je m'intéresse à tout ce qui vous regarde; j'espère que votre grossesse et votre couche se passeront aussi heureusement que les autres (2).

Ma santé et celle de mes enfants est très-bonne; ma fille vient d'avoir la rougeole, mais des plus heureuses. Elle commence à devenir un personnage, et ces trois semaines où j'ai été enfermée avec elle, elle m'a réellement tenu compagnie. Mille compliments de ma part à M. le Prince Héréditaire; vous connoissez, Madame, la tendre amitié qui me lie pour jamais à vous.

---

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

(2) La Princesse était alors grosse du prince Frédéric-Auguste-Charles, qui naquit le 14 mai 1788.

CCCCL

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Les Etats de Brabant ont approuvé les impôts. Il est tout simple que la société concoure aux charges publiques, et il s'étonne qu'on s'émerveille d'un résultat aussi naturel et normal. Il remercie néanmoins sa sœur d'y avoir contribué. — Son opinion sur le caractère des habitants des Pays-Bas. — Avec la force en main on finit toujours par avoir raison. — Fâcheuses nouvelles de la santé du Dauphin. — L'Empereur se propose de tomber sur les Turcs et de faire le siége de Belgrade.

Semlin, le 13 juin 1788.

Ma chère Sœur, je viens de recevoir votre chère lettre du 27 mai, où vous m'annoncez le pompeux accord de la continuation des impôts par les deux premiers membres du Brabant. Il faut être bien bas, et les ressorts doivent être bien détraqués pour qu'on ait à s'étonner, à se réjouir d'une chose aussi simple, aussi juste, aussi nécessaire, et même à récompenser ceux qui ont bien voulu sentir qu'il n'y avoit que le concours de toute la société aux charges publiques, à la défense du pays, à l'administration de la justice et du gouvernement en général, qui lioit entre eux le Souverain avec les individus de l'État et eux entre eux en société. Mais enfin on n'est pas pour cela dupe quand on a la complaisance de le paroître, et je vous sais un gré infini, ma chère Sœur, et au Prince, d'avoir con-

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

tribué avec autant d'intelligence que de zèle à faire entendre à ces aussi mauvaises que pauvres têtes raison sur les choses du monde les plus simples, et où leur conscience, si ce n'est pas seulement un mot, ni leur propriété, de laquelle il n'y a jamais été question, ne couroient aucun risque, mais bien celui de jouer moins les importants en partant et frondant dans les sociétés, ou à s'amuser à faire peur et tapage. Voilà tout, croyez-moi. Les habitants de Bruxelles et des Pays-Bas sont des imitateurs en tout de leurs voisins. Le fonds est hollandois et le vernis françois. La bonne correction qu'ont eue les patriotes de Hollande, celle que subissent les Parlements en France, a fait effet, et je crois qu'on s'est convaincu que celui qui a la force en main finit toujours par avoir raison. Si l'on continue à agir avec fermeté, vous verrez que peu à peu toutes ces histoires de méfiance, de craintes et de mauvaise humeur, finiront, puisqu'ils verront qu'ils n'effrayent plus.

Je suis bien fâché des mauvaises nouvelles de la santé du Dauphin. C'est d'autant plus fâcheux que si c'étoit une maladie, on en guérit; mais c'est un défaut de figure et de constitution qui est sans remède.

Ma santé est bonne ici, quoique je sois bien ennuyé du rôle passif que les Russes, qui n'ont encore rien fait, nous obligent de garder. L'armée ottomane est en pleine marche pour Widdin, où elle construit des ponts, et pour Belgrade. J'ai renforcé le corps de Wartensleben au Banat, et je me tiens en panne pour guetter le moment qui se présentera de pouvoir leur donner quelque bonne tape, et ensuite seulement j'assiégerai

Belgrade. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur, de même que le Prince.

Croyez-moi pour la vie votre (1).

Marie-Antoinette était devenue grosse peu de temps après la naissance de *Madame Royale*. Ayant levé avec force la glace de sa voiture, elle se sentit blessée, et fit une fausse couche huit jours après. Cette seconde grossesse avait été ignorée, et l'accident fut gardé sous silence, sans quoi l'on n'eût pas manqué de l'attribuer à quelque légèreté. Une autre grossesse, déclarée en avril 1781, fut heureuse jusqu'au bout, et, le 22 octobre, la Reine donna le jour au premier Dauphin, dont parle Joseph II. La joie fut immense et universelle à Paris et à Versailles. Grands et peuple, tout nageait dans les transports, comme si l'on n'eût fait qu'une même famille. On s'abordait dans les rues les yeux pleins de larmes, et l'on s'embrassait même sans se connaître. Les dames de la Halle vinrent débiter au Roi une harangue superbe, composée par La Harpe, et chanter des couplets qui firent fureur à la Cour. Il en est un particulièrement qui a été conservé dans une lettre de Marie-Antoinette, et que le Roi se plaisait à répéter, de l'air le plus joyeux, à la Reine, alors en couche (2). En voici un autre qui fut chanté à cette occasion, sur l'air de *Joconde*, à la Comédie italienne, et qui était dans la bouche d'une fée :

Comme fée je vais vous conter
Une grande nouvelle :
Un fils du Roi vient enchanter
Tout un peuple fidèle.

(1) Nous avons déjà dit que l'Empereur Joseph II finit ainsi, sans ajouter rien de plus qu'un paraphe, la plupart de ses lettres intimes, et que son successeur Léopold imite cet exemple.

(2) Tome Ier, lettre du 21 novembre 1781.

Ce Dauphin que l'on va fêter
Au trône doit prétendre :
Qu'il soit tardif pour y monter,
Tardif pour en descendre!

Il est un autre couplet, de poésie de mirliton, bien curieux encore, à cause du nom de l'auteur, et qui fut chanté par lui au théâtre de Rouen, où la troupe ambulante à laquelle il appartenait donnait des représentations :

Pour le bonheur des Français,
Notre bon Louis seize
S'est allié pour jamais
Au sang de Thérèse :
De cette heureuse union,
Il sort un beau rejeton!
Pour répandre en notre cœur
Félicité parfaite,
Conserve, ô Ciel protecteur,
Les jours d'Antoinette!

L'auteur de la pièce où se trouvait ce couplet, et qui était toute brûlante d'amour pour la royauté, était ce Collot-d'Herbois qui depuis fut un des terroristes les plus sanguinaires.

Ce n'est pas tout encore. Tous les corps d'état, rivalisant d'ingénieuses inventions et de dépenses, se rendirent à Versailles pour défiler, chacun, musique en tête, devant la Cour avec les attributs de son état. Il y eut même jusqu'aux fossoyeurs, qui eurent l'audace (funeste présage de la future destinée de l'Enfant royal!) de venir attrister le spectacle en s'y mêlant avec les signes représentatifs de leur sinistre profession, que ce fatal Collot-d'Herbois eût déshonorée.

Le 16 octobre 1781, le ministre de la Maison du Roi, Amelot, avait envoyé dans toutes les villes du Royaume copie d'une lettre du Roi prescrivant la célébration d'un *Te Deum,* pour le cas où la Reine accoucherait d'un Prince. La nouvelle de l'heureuse délivrance était attendue dans les provinces avec une singulière anxiété.

Tandis que Versailles et Paris éclataient dans le délire des

fêtes, la marine, à laquelle Louis XVI, par son rôle dans la guerre d'Amérique, avait donné un essor si patriotique, n'était pas en arrière d'enthousiasme et de démonstrations. Les ports rivalisèrent de magnificence dans leurs fêtes. Brest eut la palme. Le dimanche 28 octobre, un bal s'ouvrit à trois heures au Champ de Bataille, où la comtesse d'Hector, femme du commandant de la marine, avait amené un essaim de jeunes dames et convoqué un grand nombre d'officiers de tous les corps. La comtesse prit pour son danseur le premier matelot qu'elle rencontra. Les autres dames suivirent cet exemple. Officiers généraux de terre et de mer, officiers de rang inférieur, tous prirent pareillement pour danseuses des femmes de marins, aux acclamations répétées de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive Monseigneur le Dauphin!* Après le bal, comédie, où les chefs montrèrent à l'envi la même courtoisie pour leurs hommes de mer. Les matelots et les ouvriers de l'arsenal et leurs enfants remplissaient les loges et le parterre, les femmes occupant le premier rang des loges et des galeries. En un mot, chacun des officiers avait cédé son rang, et nul d'entre eux n'eût songé à se présenter aux belles places; plusieurs rangs de chaises, posés au fond du théâtre, reçurent beaucoup de dames qui avaient voulu jouir du coup d'œil; et ce qu'il pouvait rester encore de places dans la salle, pour contenir du monde sans que le spectacle en fût gêné, fut rempli par les commandants et les officiers de tous les corps.

Dans le voyage que fit Louis XVI en Normandie pour visiter les travaux de Cherbourg, il avait distingué François-Henry, comte de Lillebonne, duc de Harcourt, lieutenant général gouverneur de la province, et il le nomma, dans le mois d'août 1786, gouverneur du Dauphin. Ce vertueux personnage ne devait pas veiller longues années sur les destinées du royal enfant. Le Dauphin annonçait une grande précocité d'intelligence, et, avec une jolie figure, il montrait une ouverture de caractère tout à fait séduisante. Mais bientôt on le vit tomber de la santé la plus florissante en une langueur et un rachitisme qui lui courba l'épine dorsale, lui allongea les traits et lui rendit les jambes si faibles, qu'il ne pouvait plus marcher que soutenu comme un vieillard en caducité.

Il mourut à Versailles, le 4 juin 1789. Déjà, deux ans auparavant, la Reine avait perdu une seconde fille, Sophie-Hélène-Béatrix, qu'elle avait eue le 9 juillet 1786, et qui était morte le 9 juin de l'année suivante. (Voir la lettre de Madame Élisabeth en date du 25 juin 1787, t. Ier.) Il ne lui restait donc plus que *Madame Royale* et le nouveau Dauphin, né en 1785. Depuis la perte de cette seconde fille, qui lui avait coûté tant de larmes, l'infortunée Marie-Antoinette ne devait plus cesser d'en répandre; et les catastrophes révolutionnaires qui se succédaient devaient la conduire, à travers toutes les péripéties les plus poignantes, de la douleur à la mort.

CCCCLI

MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Félicitations sur son accouchement.

Saint-Cloud, ce 23 [juin 1788].

J'ai été enchantée, ma chère Princesse, de vous savoir heureusement accouchée (2); je vous avoue que je commençois à trouver le retard un peu long. J'espère que vous et votre gros garçon vous portez bien; et pour ne pas vous fatiguer, je me borne à vous renouveler (ce dont vous ne pouvez pas douter depuis longtemps) la tendre amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.
(2) Du prince Frédéric-Auguste-Charles.

Bien mes compliments au Prince Héréditaire; je ne sais quand cette lettre vous arrivera : j'attends le prince Georges pour la lui donner.

CCCCLII

LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Comédie qui a réussi. — Indisposition de Madame Royale.

[29 juillet 1788.]

Je ne comprends rien du tout à la nouvelle dont mon frère parle. Je désire que cela soit vrai. Je vais remettre au Roi sa lettre et lui montrer en même temps la vôtre et la mienne. Je n'y vois aucun inconvénient, surtout les retirant tout de suite. Je suis enchantée que vous ayez été content de notre comédie. J'ai voulu vous chercher dans votre loge après le spectacle, mais vous étiez parti. Ma fille a la fièvre tierce bien décidément. Son accès d'hier a été moins fort. J'espère que cela va se civiliser. Adieu, voici le Roi.

(1) Archives impériales de Vienne.

CCCCLIII.

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Les États généraux. — Loterie pour secourir les malheureux. — Fièvre tierce de Madame Royale.

Ce 3 août 1788.

Pour des nouvelles, je ne peux vous en mander de nouvelles; tout est toujours dans le même état. Les États généraux paroissent sûrs pour le courant de l'année prochaine (2). Le Roi vient de publier une loterie de douze millions pour aller au secours des malheureux ruinés par les orages affreux qui ont dévasté cinquante lieues de pays. Le Roi se montre toujours le meilleur des pères; mais parmi ses enfants il y a toujours bien des fous; voilà tout ce que je peux vous dire. J'ai été fort inquiète réellement de la santé de ma fille; sa fièvre tierce a été opiniâtre, et j'ai veillé deux nuits auprès de son lit : le Roi étoit avec moi toute une nuit. La pauvre petite nous a dit des choses si tendres qu'elle nous en a fait pleurer. Elle est mieux maintenant. Elle a été un peu à l'air, qui lui a fait du bien. Adieu, monsieur le Comte. Vous savez quels sont mes sentiments pour vous.

---

(1) Papiers du comte de Mercy.

(2) Le 4 mai 1789, il y eut procession à Versailles pour l'ouverture des États généraux, qui s'ouvrirent en effet le lendemain.

CCCCLIV

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1).

Elle a marié sans la Princesse leur protégée. — Elle lui a donné avec une petite dot le présent de M. de Penthièvre. — L'enfant était fort pressée de se marier. — Il serait peu sage de mettre la sœur au couvent, car elle a plutôt la vocation d'imiter sa sœur.

Ce 16 août [1788].

J'ai eu l'idée de me passer de vous, ma chère Lamballe, puisque vous prolongez votre absence, et de marier sans vous notre petite. Je lui ai donné notre petite dot et le présent de M. de Penthièvre. Dans ce moment-ci, je suis encore tout égayée de ma conversation à Trianon avec la petite : on ne pouvoit plus retarder, car elle étoit fort éprise de son futur. L'abbé m'a rendu compte de la cérémonie et des propos de l'oncle et de la jeune sœur, qui étoit coquette à ravir, et ne cessoit de répéter : Elle a dix-huit ans, j'en ai *seize*. Ce que l'on a proposé pour elle ne me semble pas sage; elle n'a pas la vocation du couvent, et il seroit peut-être fâcheux de revenir au parti que Diane nous avoit suggéré, car l'enfant se révolteroit. M. N. est parti, mais il reviendra (2). Adieu, mon cher cœur, j'ai et aurai à jamais pour vous une amitié inviolable.

MARIE-ANTOINETTE.

(1) Cabinet de madame la comtesse de Lezay-Marnezia.

(2) Necker fut en effet rappelé dans le même mois.

CCCCLV

L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE, DEPUIS EMPEREUR LÉOPOLD II, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il se félicite de savoir tout arrangé aux Pays-Bas. — Il suit avec curiosité la marche des affaires en France.

Le 7 mars 1789.

Je suis charmé que les affaires chez vous se sont passées sans bruit. Si on avoit pu tout arranger à l'amiable et de concert, cela auroit été peut-être mieux; et à présent, je crois qu'on n'aura plus besoin de militaires, tout étant arrangé; car cet état de guerre ne peut pas être avantageux ni agréable. Les affaires de France prennent une tournure bien singulière, et je suis curieux de voir comment le Roi, M. Necker et tous ceux qui depuis si longtemps l'ont si mal conseillé, pourront se tirer de la présente situation. Je désire la paix et tranquillité partout.

---

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Cette lettre a déjà été publiée par M. Adam Wolf, dans son livre de *Marie-Christine, Erzherzogin von OEsterreich*. Vienne, 1863, second volume, p. 237.

CCCCLVI

LOUIS XVI A BAILLY, DOYEN DE L'ORDRE DU TIERS (1).

Il désapprouve l'expression de *classes privilégiées* que le Tiers État emploie en parlant des autres Ordres. — Il attend plus de déférence de la part du Tiers que cet Ordre ne lui en a montré.

[16 juin 1789].

Je ne refuserai jamais, Monsieur, de recevoir aucun des Présidents des trois Ordres, lorsqu'ils seront chargés d'une mission auprès de moi, et qu'ils auront demandé, par l'organe usité de mon Garde des sceaux, le moment que je veux leur indiquer. Je désapprouve l'expression respectée de Classes privilégiées que le Tiers État emploie pour désigner les deux premiers Ordres. Ces expressions inusitées ne sont propres qu'à entretenir un esprit de division absolument contraire à l'avancement du bien de l'État, puisque ce bien ne peut être effectué que par le concours des trois Ordres qui composent les États généraux, soit qu'ils délibèrent séparément, soit qu'ils le fassent en commun.

La réserve que l'Ordre de la Noblesse avoit mise dans son acquiescement à l'ouverture faite de ma part, ne devoit pas empêcher l'Ordre du Tiers de me donner un témoignage de déférence. L'exemple du Clergé, suivi de celui du Tiers, auroit déterminé sans doute l'Ordre de la Noblesse à se désister de sa modification.

---

(1) Cabinet de M. Guizot, de l'Académie française.

Je suis persuadé que plus l'Ordre du Tiers État me donnera de marques de confiance et d'attachement, et mieux ses démarches représenteront les sentiments d'un peuple que j'aime et dont je ferai mon bonheur d'être aimé.

A Marly, le 16 juin (1789).

La mort du premier Dauphin, sur lequel nous nous sommes étendu à la suite de la lettre de Joseph II, en date du 13 juin 1788, fut l'occasion d'un mauvais bruit répandu contre une députation du Tiers, qui, au moment de la vérification des pouvoirs, avant la réunion des trois Ordres, avait été chargée de porter au Roi des paroles au nom des Communes. On prétendit que deux heures après la mort de l'enfant royal, quand Louis XVI s'était enfermé avec la Reine pour pleurer, le président de la députation aurait insisté impérieusement, au mépris d'une si cruelle douleur, pour être reçu par Louis XVI. On ajoutait que le Roi, indigné, se serait écrié : « Il n'y a donc pas de pères dans cette chambre du Tiers! » Le fait a été exagéré : tous les partis alors se calomniaient. Le doyen du Tiers, qui conduisait cette députation, était homme de bien autant qu'homme de talent et de cœur. C'était Jean-Sylvain Bailly, qui fut depuis une des plus intéressantes victimes de la révolution. Durant sa présidence de l'Assemblée, il sut constamment allier, sans jamais se démentir, la modération au courage, et il ne se fût pas oublié au point de mettre aussi indécemment aux prises la force populaire naissante avec la dignité royale et une si légitime affliction. Lui-même, au tome Ier de ses Mémoires (p. 94 et suivantes de l'édition de Baudouin), parle de cet incident en termes d'une convenance parfaite, qui atténuent la cruelle légende. Cependant, comme on le voit par la lettre qui précède, le Roi avait été blessé de ce que le Tiers ne s'était pas tout à fait abstenu de lui demander audience aux premiers mo-

ments de sa douleur. Bailly ne parle pas de cette lettre dans ses Mémoires.

En résumé, l'on ne saurait constater sans une amertume profonde le contraste entre la morne et sinistre indifférence publique avec laquelle fut accueilli la mort du fils de France, et les joies délirantes qui avaient célébré sa naissance. En même temps que la majesté de la Reine trainait au fond des plus impurs libelles, l'esprit révolutionnaire lui jetait à la face l'insulte du dédain. La partie sanglante n'était pas loin de s'engager.

CCCCLVII

LE ROI A M. DE JUIGNÉ, ARCHEVÊQUE DE PARIS (1).

Malgré la nécessité d'être sévère pour maintenir la discipline, il se montrera indulgent pour des prisonniers violemment relâchés, et que lui recommande l'Assemblée.

Ce 2 juillet 1789.

Je me suis fait rendre un compte exact, mon cousin, de ce qui s'est passé dans la soirée du 30 juin. La violence employée pour délivrer des prisonniers à l'Abbaye est infiniment condamnable; et tous les ordres, tous les corps, tous les citoyens honnêtes et paisibles ont le plus grand intérêt à maintenir dans toute sa force l'action des lois protectrices de l'ordre public. Je céderai cependant, lorsque l'ordre sera rétabli, à un sentiment de bonté; et j'espère n'avoir point de reproches à me faire de ma clémence, lorsqu'elle est invoquée pour la première fois par l'Assemblée des représentants de la

(1) Minute de la main du Roi. Archives générales de l'Empire.

Nation. Mais je ne doute pas que cette Assemblée n'attache une égale importance aux succès de toutes les mesures que je prends pour ramener l'ordre dans la capitale. L'esprit de licence et d'insubordination est destructif de tout bien; et s'il prenoit de l'accroissement, non-seulement le bonheur de tous les citoyens seroit troublé et leur confiance seroit altérée, mais l'on finiroit peut-être par méconnoître le prix des généreux travaux auxquels les représentants de la Nation vont se consacrer. Donnez connoissance de ma lettre aux États généraux, et ne doutez pas, mon cousin, de toute mon estime pour vous.

LOUIS.

Des gardes françaises avaient été envoyées par le duc du Chastelet, pour délits disciplinaires, aux prisons de l'Abbaye, et allaient être transférées à Bicêtre. Le 30 juin, une multitude armée, usurpant les droits du pouvoir exécutif, s'était portée à l'Abbaye, en avait forcé les portes, et avait enlevé les prisonniers pour les conduire au palais d'Orléans, sous la sauvegarde du peuple. Une députation d'une vingtaine d'individus sans caractère public, alléguant le patriotisme des gardes incarcérées, était venue demander leur grâce à l'Assemblée. Celle-ci, placée entre le double danger de favoriser l'insubordination et d'encourager le peuple aux usurpations de pouvoir, et cet autre danger de prêter la main à un despotisme punissant comme délits des actes de patriotisme, au moment où la liberté commençait à naître, délibéra. Elle se décida, pour ne pas empiéter sur l'autorité royale, à en référer au Souverain lui-même, et à recommander à sa bonté les gardes délivrées. L'archevêque de Paris fut chargé de porter au Roi l'arrêté de l'Assemblée touchant l'incident.

Antoine-Éléonore-Léon-Leclerc de Juigné, fils du marquis

de Juigné, colonel du régiment d'Orléans, issu d'une ancienne famille du Maine, était né à Paris en 1728. D'abord grand vicaire de M. de Bezons, évêque de Carcassonne, son parent, il fut ensuite agent du Clergé en 1760. Cette agence du Clergé était une fonction qui durait cinq ans, et à laquelle incombait le soin de tous les intérêts, de toutes les affaires ecclésiastiques. En 1747, il fut nommé à l'évêché-comté-pairie de Châlons, où ses aumônes le firent couvrir de bénédictions. C'est de là qu'il fut tiré de premier mouvement par Louis XVI, pour être placé à la tête de l'archevêché de Paris, à la mort de M. de Beaumont. Dans le rigoureux hiver de 1788 à 1789, tandis que le duc d'Orléans assurait sa popularité en faisant des largesses de roi, M. de Juigné vendit sa vaisselle pour suppléer à l'insuffisance de son revenu ecclésiastique, cependant considérable, pour soulager les misères. Il alla même jusqu'à s'endetter de plus de quatre cent mille livres, dont le marquis de Juigné, son frère aîné, se porta garant. Député aux États généraux, il y soutint avec une telle opiniâtreté inflexible les priviléges du Clergé, qu'à sa sortie de l'Assemblée, à Versailles, il fut assailli à coups de pierres par ce même peuple auquel sa charité avait distribué à si grands frais des vivres et des vêtements. Il émigra en 89, et mourut à Paris, le 19 mars 1811, âgé de quatre-vingt-trois ans. C'est un des hommes de bien, un des prélats vénérables qui aient honoré le siége de Paris.

CCCCLVIII

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Adieux au moment du départ de la Duchesse pour l'émigration.

[16 juillet] 1789.

Adieu, la plus tendre des amies. Ce mot est affreux, mais il le faut. Voilà l'ordre pour les chevaux : je n'ai que la force de vous embrasser.

La minorité turbulente, qui domine toujours la majorité, avait refusé au maréchal de Broglie de le recevoir à Metz, chef-lieu de son gouvernement, et il se vit forcé de se réfugier à l'étranger. Le Roi ordonna au comte d'Artois de se retirer hors du royaume, et la terreur alors inspirée par la populace était telle, qu'un personnage considérable près duquel passa le Prince lui refusa asile. Même injonction fut faite au prince de Condé, qui partit le 16 et s'arrêta à Chantilly, où il reçut, par trois courriers successifs, l'ordre de quitter la France, ce qu'il ne fit qu'en versant des larmes de rage (2).

La Reine, voyant l'effervescence qui soulevait la ville, et instruite des menaces féroces dont on poursuivait madame de Polignac, enjoignit à son amie de partir. La duchesse s'y refusait avec opiniâtreté, voulant partager le sort de Marie-Antoinette : « Au nom de l'amitié, je vous en prie, je vous l'ordonne, s'écria la Reine: partez quand il en est temps encore! Songez que vous êtes mère! » Le Roi, qui survint, tint le même langage. Il fallut obéir, et à minuit elle reçut le billet qu'on vient de lire, et partit.

(1) Papiers de famille du duc de Polignac.

(2) *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, p. 168.

CCCCLIX

MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE, L'EMPEREUR JOSEPH II (1).

Les scènes d'horreur dont elle a été témoin lui ôtent la force d'écrire. — Le retour de M. Necker apportera probablement la paix.

Ce 26 juillet [1789].

Le départ du courrier me surprend, mon cher Frère; je m'en rapporte à ce qu'il vous porte de moi. J'ai à peine la force de vous écrire : les scènes d'horreur dont nous avons été témoins et dont vous n'êtes sûrement que trop instruit, m'ont navré le cœur, et je ne puis que me taire sur la douleur que j'en ressens. Je souhaite que le calme renaîtra bientôt. L'arrivée de M. Necker apportera, j'espère, la paix. La justice et la raison de tous les bons, et il en reste encore, mettront du baume sur la plaie qu'ont faite les perturbateurs. Mais, hélas! je ne suis point tranquille, il s'en faut, et il est inutile de vous en dire les tristes raisons.

J'ai écrit hier à ma sœur de Naples. Adieu; je vous embrasse du fond du cœur.

(1) Archives impériales de Vienne.

CCCCLX

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE (1).

Étonnement qu'il éprouve des affaires de France poussées si rapidement à l'extrémité. — On le lirait dans l'histoire qu'on ne croirait pas à ce terrible sauve qui peut. — Ses inquiétudes pour Marie-Antoinette, contre laquelle on est acharné.

Le 29 juillet 1789.

Ma chere Sœur, j'ai reçu votre lettre par le courrier expédié pour porter des nouvelles des incroyables evenements passés en France. Trautmanstorf a tres bien fait de l'envoyer, car, jusqu'a ce moment, je ne sçais par quelle raison, nous n'avons pas un mot du comte Mercy, et par conséquent je ne scaurois rien que par les gazettes et la voix publique. Il est inconcevable comment tout cela a pu être amené à ce point sans nécessité et de libre volonté, et comment on a pu conseiller au Roi un acte d'autorité sans rien prevoir ni rien disposer avec les troupes étrangères qui pourtant se trouvoient rassemblées, et comment enfin la prise de la Bastille a pu deranger les têtes à Versaille au point a leur faire perdre tout courage, sauve qui peut, et le Roi mené ignominieusement en triomphe à Paris. Si on lirôit cela dans l'histoire, on ne le croiroit

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Orthographe conservée.

pas. Vos hotes fugitifs ne vous seront pas, j'espère, incommodes, et je crois qu'ils retourneront chez eux. Ils ont joué un bien misérable role. Je suis vraiment inquiet pour ma sœur, car je n'en apprends rien, et elle est seule : toutes ses connoissances se sont sauvées et tres innocemment. On étoit tres acharné contre elle, la croyant antidémocratique. Adieu. Faisons seulement que cet exemple ne tourne pas les têtes chez nous. Je vous embrasse. Ma santé est meilleure, et je commence à reprendre des forces. Croyez-moi, de même que le Prince, pour la vie votre, etc. (1).

CCCCLXI

LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (2).

Affectueux souvenir.

1789.

Le duc de Guiche m'assure, madame la Duchesse, que la communication est libre pour vous écrire. J'en profite avec empressement pour m'informer de vos nouvelles, ainsi que de tous ceux qui sont avec vous. Puissiez-vous être heureuse et tranquille! c'est tout ce que je désire pour vous dans ce moment-ci, sans perdre d'autres espérances. Nous nous portons tous assez bien ici. Bonsoir, madame la Duchesse, vous connoissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

(1) Cet *etc.* est de la main de l'Empereur.
(2) Papiers de famille du duc de Polignac.

CCCCLXII

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE (1).

On ne saurait être trop sur ses gardes dans les Pays-Bas contre la contagion du délire français. — Un foyer de réfugiés sur la frontière du Hainaut est chose menaçante pour la tranquillité publique. — Point de nouvelles du comte de Mercy. — Inquiétudes sur le sort de la Reine.

Le 30 juillet 1789.

Ma chere Sœur, je viens de receevoir votre chere lettre avec celle que le comte d'Artois vous a écrite et que je vous renvoie. Je ne scaurois porter de jugement si le local de Marimont ou celui que le ministre vous a proposé, et que vous dites avoir adopté pour son séjour, soit plus convenable de l'un ou de l'autre, puisque ni votre réponse au comte d'Artois ni le lieu que le ministre a cru devoir préférer n'est exprimé dans votre chere lettre, il est sur qu'on ne peut être assez sur ses gardes dans ces moments de délire en France pour que cela ne devienne contagieux, et il est sûr que tous ces fugitives, plus de considération qu'ils sont, plus prouvent-ils le pouvoir et l'autorité que le peuple s'est arrogé. Un foyer de réfugiés, mauvaise espèce sans cela, qui se rassembleroit alentour du comte d'Artois, pourroit n'être pas sans inconvénient sur les frontières

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Orthographe conservée.

et en Hainaut. Je lui aurois plutôt offert de venir seul avec son valet de chambre chez moi à Lacken. Ses enfants s'étant décide à voyager, ceci auroit été le plus amical et le moins sujet à inconvénient. Le comte Mercy n'a pas donné signe de vie encore. Je ne puis comprendre ce qui l'en empêche, et je suis comme vous fort inquiet pour la Reine. Adieu, je vous embrasse, de même que le Prince, de tout mon cœur.

CCCCLXIII

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Par l'entremise de madame de Piennes, elle s'applaudit de pouvoir écrire à cœur ouvert. — Tout le monde fuit, et elle n'est entourée que de malheurs et de malheureux. — Dans sa solitude, elle est consolée par ses enfants, qui ne la quittent pas. — Madame de Tourzel. — Discrétion dont on doit user dans les correspondances, qui toutes sont ouvertes. — Souvenir à madame de Guiche. — Sombre avenir.

Ce 12 d'août [1789].

Je n'ose vous ecrire qu'un mot, mon cher cœur; mais je suis encore bien heureuse de ce que par M^de^ de Pienne (2) je peu vous parler de tout mon amitié. Je ne vous exprime pas tout mes regrets d'etre separé de vous : j'espère que vous les sentez comme moi. Ma santé est assez bonne, quoique necessairement un peu affoibli par tous les choquez continuel

(1) Papiers de famille du duc de Polignac. Orthographe conservée.
(2) Née de Montmorency.

qu'elle eprouve. Nous ne sommes entouré que de peines, de malheurs et de malheureux, — sans compter les absences. Tout le monde fuie, et je suis encore trop heureuse de penser que tous ceux qui m'interessent sont éloigniez de moi. Aussi, je ne vois personne, et je suis toute la journée seule chez moi. Mes enfants font mon unique ressource. Je les ai le plus possible avec moi. Vous s'avez sûrement la nomination de M^de^ de Tourzel : elle a bien coute a mon cœur ; mais du moment que vous aviez donné votre demission, et que ce n'étoit plus l'amitié et la confiance qui présidoit à leurs education, j'ai voulu du moins que ce fut une personne de grande vertu et qui fut éloigniez par son etat de toutes accusations d'intrigues. Ma fille et Ernestine ont été parfaite pour vous, et par consequent pour moi. Pour mon fils, il est encore trop petit et trop etourdi pour bien sentire une séparation.

Guebillon vous dira de ma part la maniere de vivre des enfants : je l'en ai chargé verbalement, car je n'ai pas osé ecrire par lui. Ne me repondez pas, a moins d'avoir une occasion sure ; et encore n'ecrivez que des choses qu'on puisse lire, car on fouille tout le monde et rien n'est sure. Je n'ecris n'y ne veut que personne ne m'ecrive par la poste, quoique je sache bien que n'y moi n'y mes amis ne mandrons jamais de mal ; mais je ne veut pas qu'on puisse dire que je reçois des lettres, et qu'apres cela on en compose. Dites bien des choses pour moi à Mr de Polignac. J'embrasse M^de^ de Guiche. Dites-lui, je vous prie, que ne pouvant la voir, j'ai au moins embrassé de bien bon cœur son petit garçon, il y a quelque jours, sur la terrasse. Je n'ecris pas a

mon frere (1), parce que je compte qu'il n'est plus avec vous. Il est bien essentiel pour vous tous qu'il reste peu, dans ce moment, en Suisse. Une fois établi a Turin, il ira vous voir quant et comme il voudra. Il est bien essentiel aussi qu'il mande promptement a sa femme de venir a Turin. Elle le desire beaucoup, et c'est le seul endroit ou elle puisse etre décemment pendant que ses enfants et son mary ne sont pas icy, et qu'on réforme toutes leurs maison. Adieu, mon cher cœur. Je ne vous parle point d'affaire : elles ne seroit qu'affligeant pour toutes deux. Enfin, il faut esperer qu'un jour le calme renaitera; mais le bonheur du Roy et le mien, par conséquent, existant dans la prosperité de son royaume et le bonheure de tous ses sujets depuis le plus grand jusqu'au plus petit, nous sommes encore bien loin de la tranquillité. Pour moi, mon cher cœur, la mienne ne sera parfaite que quant on vous aura rendu justice et qu'on reconnoitra la pureté de votre cœur. Ne doutez jamais de ma tendre amitié : elle est à vous jusqu'a la mort.

P. S. Ecrivez quelquefois a M^de^ de Mackau; je s'aurai du moyens de vos nouvelles.

Le 3 août 1789, M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, avait été nommé garde des sceaux, à la place de M. de Barentin. Le comte de La Tour du Pin avait remplacé M. de Puységur au département de la Guerre; et le

(1) Le comte d'Artois.

comte de Saint-Priest, M. de Villedeuil, à la Maison du Roi.

Le 4, avait eu lieu la fameuse séance de nuit dans laquelle les élans patriotiques des membres de l'Assemblée Nationale s'étaient confondus dans un seul et même sentiment, celui du bien public, et où les ordres privilégiés avaient rivalisé de généreux sacrifices.

Le 12, l'Assemblée décidait, dans les bureaux, que chacun de ses membres recevrait une indemnité de dix-huit livres par jour.

CCCCLXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

La garde bourgeoise de Versailles n'est point encore habillée. — Elle demande des troupes à cheval pour l'aider dans son service. — Le peuple, les croyant trop nombreuses, s'oppose d'abord à leur entrée. — Vive le Roi, point de dragons! — Le lendemain, on les amène en triomphe. — Premier serment prêté en présence des officiers municipaux. — L'Assemblée Nationale n'est point encore décidée pour les droits de l'homme. — La milice de Paris doit venir complimenter le Roi, le jour de la Saint-Louis. — A Caen, querelle entre le régiment de Bourbon et des soldats du régiment d'Artois. — Assassinat du comte Henri de Belzunce. — Le régiment de Bourbon est chassé de la ville. — Les gardes du corps s'ennuient de leur discipline.

[Versailles], ce 20 août 1789.

Bonjour, ma Bombelinette, comment te portes-tu à Stuttgard? le petit baron a-t-il bien soin de toi? Nous n'avons pas encore de nouvelles de ton arrivée, et cela manque à notre parfaite tranquillité. Celles que tu m'as données de Luxembourg m'ont fait un bien grand plai-

sir. Tu mandes à ta mère qu'Henri ne te fait plus autant souffrir ; je commence d'après cela à le croire un enfant charmant. Notre physique est toujours en bon état ; mais le moral est dans la même position où tu l'as laissé. La garde bourgeoise de Paris va être bientôt habillée ; on dit qu'ils sont enchantés de leurs nouveaux vêtements. Celle de Versailles est encore dans la plus parfaite bigarrure. Ils ont demandé des troupes à cheval, parce qu'ils sont sur les dents de tout le chemin qu'ils ont été obligés de faire pour aller chercher de la farine. Le peuple s'est persuadé qu'au lieu de cent hommes, il y en avoit six mille et plus. En conséquence, il n'en vouloit point. Si bien que ces malheureux, qui étoient en marche depuis quatre heures du matin, ont été obligés à neuf heures du soir de se retirer au grand Trianon, où on leur a apporté de quoi manger. Le lendemain, ils ont été reçus à merveille : la milice bourgeoise et la municipalité ont été les chercher ; on les a amenés en triomphe dans la Place d'Armes, où on leur a fait prêter le nouveau serment de fidélité à la Nation, au Roi et à la Loi. C'est le premier qui ait été porté en présence des officiers municipaux. Ils sont à présent tous bons amis. Le Roi a passé au milieu de la bagarre le jour qu'ils ne vouloient point de dragons ; ils se sont mis à crier : Vive le Roi ! point de dragons ! A l'Assemblée Nationale, on n'est pas encore décidé pour les droits de l'homme (1). M. de Clermont espéroit que la Constitution seroit finie

(1) C'est le jour même où la Princesse écrivait cette lettre, le 20 août, que le préambule et les premiers articles de la Déclaration des droits de l'homme furent décrétés.

pendant sa présidence; je l'aurois voulu, mais je ne crois pas que cela soit. On dit que la milice de Paris viendra complimenter le Roi le jour de la Saint-Louis. Je te manderai si cela a lieu.

A Caen, il y a eu une querelle entre le régiment de Bourbon, dont le comte Henri de Belzunce étoit major en second, et deux soldats de celui d'Artois qui avoient une plaque où étoit écrit Vive le Roi et la liberté! que ceux de Bourbon a [ont] arrachée. On a accusé M. de Belzunce d'en avoir donné l'ordre; il s'étoit mis de lui-même en prison pour prouver le contraire. Mais dans l'instant où on le menoit à la prison de l'hôtel de ville, il a reçu, dit-on, dix-sept coups de fusil, et on lui a coupé la tête avant qu'il fût expiré (1). Le calme a reparu dans la ville; le duc d'Harcourt est toujours gardé à vue, le Régiment a été chassé de la ville: on ne vouloit le recevoir nulle part; mais, sur la demande de Caen, il l'a pourtant été à Lisieux. Si la petite ne sait pas tous ces détails, ne lui en parle pas, à cause de ses tantes. Le Béarn, le Vivarais, et, je crois, l'Artois, ont déclaré qu'ils ne reconnoissoient que le Roi; que si, dans ce moment, il n'étoit pas assez puissant pour les gouverner, ils se gardoient pour celui où il pourroit les commander. Les gardes du corps, ennuyés apparemment de leur discipline, ont présenté hier un mémoire.

---

(1) On déploya contre ce loyal et brave jeune homme une férocité étrange: son corps fut mutilé et l'on alla jusqu'à manger des lambeaux de son cadavre, comme jadis on avait mangé du maréchal d'Ancre, comme chez les flegmatiques Hollandais on avait mangé du grand citoyen de Witt.

Le 23 août 1789, l'Assemblée décrétait la liberté des opinions religieuses.

Le 27, un emprunt national de quatre-vingts millions était arrêté.

Le 30, un rassemblement d'émeutiers envoyait une députation, qui avait à sa tête le marquis de Saint-Huruge, pour porter à l'Assemblée Nationale un vœu contre l'adoption du *veto*. La députation, improuvée par la municipalité de Paris, était dissipée, et Saint-Huruge était arrêté avec quelques autres exaltés.

Enfin, le 31, une ordonnance du Roi supprimait le régiment des gardes françaises.

CCCCLXV

LE ROI A MONSIEUR F. J. DE PARTZ DE PRESSY, ÉVÊQUE DE BOULOGNE (1).

Tableau de la situation de la France désolée par les troubles, les désordres et les violences. — Le Roi conjure l'évêque d'implorer les secours de la divine Providence et d'exhorter le peuple à l'obéissance.

Septembre 1789.

Mons. l'Évêque de Boulogne, vous connoissez les troubles qui désolent mon royaume; vous savez que, dans plusieurs provinces, des brigands et des gens sans aveu s'y sont répandus, et que non contents de se livrer eux-mêmes à toutes sortes d'excès, ils sont par-

(1) Archives générales de l'Empire. Cette lettre, rédigée par le Ministre, est corrigée de la main du Roi.

venus à soulever l'esprit des habitants des campagnes; et portant l'audace jusqu'à contrefaire mes ordres, jusqu'à répandre de faux arrêts de mon Conseil, ils ont persuadé qu'on exécuteroit ma volonté ou qu'on répondroit à mes intentions en attaquant les châteaux et en y détruisant les archives et les divers titres de propriété. C'est ainsi qu'au nom du souverain, le protecteur-né de la justice, et au nom d'un monarque qui, je puis le dire, s'en est montré le constant défenseur pendant son règne, on n'a pas craint d'exciter le peuple à des excès que les plus tyranniques oppresseurs auroient craint d'avouer. Enfin, pour augmenter la confusion et réunir tous les malheurs, une contrebande soutenue à main armée détruit avec un progrès effrayant les revenus de l'État et tarit les ressources destinées ou au payement des dettes les plus légitimes, ou à la solde des troupes de terre et de mer, ou aux diverses dépenses qu'exige la sûreté publique.

Ce n'est pas tout encore, un nouveau genre de calamités a pénétré mon âme de la plus sensible affliction; mon peuple, renommé par la douceur de ses mœurs et de son caractère, mon peuple, dans quelques endroits, heureusement en petit nombre, s'est permis d'être l'arbitre et l'exécuteur de condamnations que les dépositaires des lois, après s'être livrés au plus mûr examen, ne déterminent jamais sans une secrète émotion.

Tant de maux, tant d'afflictions ont oppressé mon âme, et après avoir employé, de concert avec l'Assemblée Nationale, tous les moyens qui restent en mon pouvoir pour arrêter le cours de ces désordres, averti par l'expérience des bornes de la sagesse humaine, je

veux implorer publiquement le secours de la divine Providence, espérant que les vœux de tout un peuple toucheront un Dieu de bonté et attireront sur ce royaume les bénédictions dont il a tant besoin. La beauté des moissons dans la plus grande partie du royaume, ce bienfait devenu si nécessaire et si précieux, semble annoncer que la protection du ciel ne nous est pas encore retirée, et nous aurons ainsi des actions de grâces à joindre à nos prières. Accompagnez ces prières des exhortations les plus pressantes, faites sentir au peuple, faites sentir à tous mes sujets que la prospérité de l'État, que le bonheur des particuliers dépendent essentiellement de l'exacte observation des lois. La violence ne peut jouir qu'un moment de ses succès et de ses prospérités criminelles; on s'élève bientôt de toute part contre elle, et les hommes qui rompent le pacte social, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inévitable.

Nulle part les fortunes ne sont égales, et elles ne peuvent pas l'être; mais quand les riches vivent sans défiance au milieu de ceux qui le sont moins, leur superflu se reverse nécessairement sur l'industrie, le commerce et l'agriculture; et comme leurs jouissances sont bornées par les lois immuables de la Providence, souvent ils sont moins heureux que ceux dont la vie, occupée par le travail, se trouve à l'abri du tumulte des passions. Mais ce que vous devez surtout rappeler à mes sujets, c'est qu'en rassemblant autour de moi les représentants de la Nation, j'ai eu principalement à cœur d'adoucir le sort du peuple par toutes les dispositions qui me paroîtroient pouvoir se concilier avec

les devoirs de la justice. Déjà par un même esprit, les prélats, les seigneurs, les gentilshommes, les hommes riches de tout état, se disputent à l'envi les moyens de rendre le peuple plus heureux; et pour atteindre ce but, ils offrent des sacrifices qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez donc tous mes sujets à attendre avec tranquillité le succès de ces dispositions patriotiques; éloignez-les, détournez-les d'en troubler le cours par des insurrections propres à décourager tous les gens de bien. Que le peuple se confie à ma protection et à mon amour; quand tout le monde l'abandonneroit, je veillerois sur lui. Mais jamais dans aucun temps il n'y a eu en sa faveur un concours plus général de volontés et d'affections de la part de tous les ordres de la société. Exhortez-le donc, au nom de la religion, à être reconnoissant et à montrer ce sentiment par son obéissance aux lois de la justice; avertissez, instruisez ce bon peuple des piéges des méchants, afin qu'il rejette loin de lui, comme des ennemis de la patrie, tous ceux qui voudroient l'induire à des actes de violence, tous ceux qui voudroient le détourner de payer sa part des charges publiques et le priver ainsi de l'honorable qualité de citoyen de l'État.

Les divers impôts qui composent les revenus publics seront examinés dans le cours de l'Assemblée nationale; ceux qui paroîtront trop onéreux seront remplacés par d'autres, et tous seront adoucis successivement par le ménagement et la régularité des perceptions; mais jusqu'à l'époque prochaine où les affaires seront arrangées, tous mes sujets ont un égal intérêt au maintien de l'ordre; car la confusion entraîne la confusion,

et souvent alors la sagesse des hommes est impuissante pour remédier à la grandeur des maux, et pour arrêter le progrès des inimitiés et des défiances mutuelles. Je ferai pour le rétablissement de l'ordre dans les finances tous les abandons personnels qui seront jugés nécessaires ou convenables; car, non pas seulement aux dépens de la pompe ou des plaisirs du trône, qui depuis quelque temps se sont changés pour moi en amertumes, mais par de plus grands sacrifices, je voudrois pouvoir rendre à mes sujets le repos et le bonheur. Venez donc à mon aide, venez au secours de l'État par vos exhortations et par vos prières; je vous y invite avec instance, et je compte sur votre zèle et sur votre obéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mons. l'Évêque de Boulogne, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, le 3 septembre 1789.

LOUIS.

CCCCLXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Le Duc d'Orléans est parti pour l'Angleterre. — La Princesse se loue beaucoup de la milice. — Tout est pour le mieux.

Ce 20 octobre [1789].

Vous devez avoir reçu ma lettre, ma petite; depuis que je t'ai écrit, tout est assez tranquille; M. le d. d. est parti pour l'Angleterre, il a été arrêté à Boulogne, mais je crois qu'à présent il doit être passé (1). Nous nous portons tous bien, à commencer par la Princesse, qui ne vous écrira qu'un tout petit mot, parce qu'elle va arpenter le jardin, où elle n'a pas encore mis les pieds depuis qu'elle est ici; il fait un temps superbe, et elle va en profiter. Adieu, mon cœur; comment va tous les enfants, et puis vous, votre lait n'a-t-il pas un peu tourné pendant quelques jours? Ménagez-vous bien. Je vous dis vrai en vous disant que nous sommes bien ici; tout y est tranquille, beaucoup d'ordre, de soin de la part de la milice, enfin tout est pour le mieux. Adieu, ma petite, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

(1) Le Duc d'Orléans était parti depuis le 14 octobre, sous le prétexte d'une commission particulière du Roi.

CCCCLXVII

L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS (1).

Il se réjouit des succès remportés par l'Autriche sur les Turcs. — Les nouvelles de la France font frémir. — Il est indigné de l'inconcevable faiblesse de Louis XVI, dont il redoute les conséquences pour la Reine. — Il se refuse à croire à la gravité de la situation aux Pays-Bas. — Il y blâme l'emploi de la force, et pense qu'il serait mieux de remonter aux causes du mécontentement pour les faire disparaître.

[De Florence, le 27 octobre 1789.]

Très-chère Sœur, j'ai reçu votre chère lettre de l'onze de ce mois, et l'ai très-bien pu lire. D'abord, permettez que je me réjouisse avec vous des succès multipliés contre les Turcs, de leurs défaites réitérées et de la prise de Belgrade, qui aura encore, je me flatte, d'autres bonnes suites, et cet hiver la paix. Les nouvelles de France font frémir; ce qui est arrivé à Versailles dernièrement sous les fenêtres du Roi, et le transport de Leurs Majestés à Paris, est sans exemple et aura des suites incalculables dont la moindre sera la guerre civile. Il est inconcevable comment Leurs Majestés n'ont pas senti l'imprudence d'aller au dîner des gardes du corps et de s'imposer à une scène pareille, et comment ensuite, au moment de l'attaque de Versailles, le Roi ne s'est pas fait plutôt tuer que de céder,

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

casser et sacrifier ceux qui l'avoient défendu. Il faut avoir le sang d'eau claire, les nerfs d'étoupe et l'âme de coton pour se conduire de cette façon. J'en suis indigné et ne plains que la Reine, car j'ai un pressentiment qu'on finira par l'enfermer.

Les nouvelles que vous me marquez de chez vous sont singulières. On parle de révolte, de troupes hollandoises qui s'approchent, d'États de Flandre assemblés à Bréda, de secours demandés par les États en France et en Hollande. Je ne crois pas tout cela : j'espère et me flatte qu'on restera tranquille chez vous; mais je ne comprends point pourquoi, dans le moment présent, on veut envoyer des troupes pour violer les territoires liégeois et hollandois; je me flatte qu'on ne l'aura que menacé et qu'on n'en fera rien, car, dans le moment présent, ce seroit le comble de l'imprudence, car il ne vaut pas la peine d'y aller chercher quelques mécontents, et si leur nombre est grand, il seroit plus utile d'aviser aux causes de leur mécontentement et de les changer. Je vous embrasse tendrement et suis.

CCCCLXVIII

MARIE-ANTOINETTE AU GÉNÉRAL BARON DE FLACHSLANDEN (1).

Cruelles alarmes de la Reine après la nuit des 5 et 6 octobre. — Elle redoute les mouvements qui s'opèrent en Alsace et les récriminations que les malintentionnés vont tourner contre elle. — Dessein de se renfermer absolument dans son intérieur et de se faire oublier. — Elle ne veut prendre aucune part au choix des nouveaux ministres. — Demande de conseils.

Le mercredi 28 [octobre 1789].

Je suis bien inquiette de ce qui se passe en Alsace, et je vous prirai, Mr le baron, de m'en donner des nouvelles par la meme voye par laquelle vous recevrez ma lettre ou par toute autre que la personne vous indiquera. je crains pour moi personnellement, tous les mouvements de cette province. quelque chose qui arrive, ont persuadera au peuple d'icy, que c'est des allemands, et que par consequant j'y suis pour beaucoup. vous trouverez peut-être de la purilité dans mes craintes; mais j'ai besoin d'une circonspection et d'une

(1) Autographe. — Orthographe conservée. — Bibliothèque royale de Berlin. Collection du général de Radowitz. Cette lettre avait été donnée au général par le baron de Malzen. Dans le catalogue de la collection Radowitz, elle est portée comme écrite du Temple; erreur qui saute aux yeux, quand on a lu le rappel que fait la Reine de la nuit du 5 (octobre 1789) comme d'un événement récent. En outre, est-ce que la Reine aurait parlé d'influence à exercer sur le choix des ministres, alors qu'elle était prisonnière et entourée de féroces geôliers? On n'a d'elle du Temple que de très-petits billets qu'elle faisait échapper avec peine à la stricte surveillance exercée sur sa personne.

prudence audessû de tout pour rammener la confiance en moi. mon role a présent est de me renfermer absolument dans mon intérieure, et de tacher par une inaction totale a faire oublier toute impression sur moi, en ne leurs laissant que celle de mon courage qu'ils ont si bien éprouvé et qui s'aura leurs en imposer dans l'occasion. je ne dois donc n'avoir aucune influence marqué n'y dans le choix des personnes a placer n'y dans les affaires. mais on parle de tant de maniere differentes, sur tous ces objets, que je voudrois pour moi seule avoir des idees fixe et arreté. je vous prirai donc, Mr le baron, de me mander vos opinions. vous devez compter sur le plus grand secret, votre caractr, votre esprit, et votre loyauté; m'assurent du votre. il serait bien a desirer, que tout le monde pensa comme vous, et qu'en voulant le bien meme, ont eut autant de prudence, nous n'en serions peut etre pas aujourd'hui ou nous en sommes. mais le mal est fait, la position est affreuse, il faut s'avoir s'en tirer, non avec des moyens violents, ils manqueroit tous, nous ne sommes pas les plus forts, mais avec une suite et une constance d'jdée et de marche, qui déjoue tous projets de mal. la necessité obligera peut-etre a ce servire de personnes..... je suis interrompu : on m'apporte l'arretée d'aujourd'hui : il couronne tous ce qu'on a fait jusqu'icy (1). mais quel peut etre le but de tout cecy? est-ce pour prouver que les personnes qui vissent aux

(1) La suspension provisoire des vœux monastiques. Le 2 du mois suivant, les biens du clergé furent mis à la disposition de la nation, et toute distinction d'ordres de citoyens dans l'État fut abolie.

ministere, sont bien intentionnée et qu'elles veulent le bien? assurément ils auront peine a le persuader de cette maniere; ou est-ce pour effrayer et forcer de les prendres? je me perd dans les conjectures. c'est a vous, M^r le baron, qui etez plus porté a les pouvoir juger, a m'eclairer. Il est toujours bien essentiel pour moi, qu'en persuadent bien au public, que je ne dirige pas les choix, qu'on fera peut-etre [que] c'est personnes la ne croyent point y etre venu absolument contre ma volonté. Si M^s l'arch. de toulouse avoit ete icy, je vous aurois epargné tous ce bavardage. je connois votre amitié pour lui, et que vous avez la meme maniere de penser; mais j'ai besoin d'avoir quelqu'un, qui me conseil, non pas pour faire la moindre chose, — je ne le peu pas pour mil raisons, — mais pour regler mes jdées dans ma tete. je m'adresse a vous, M^r le baron, avec la confiance que votre caractere ma toujours inspiré. je vous prie de bruler ma lettre tout de suite, j'en ferai autant pour la votre; et si vous venez chez moi, je n'aurai pas l'air de vous parler plus qu'aux autres (1). prudence, patience sont mon sort, surtout courage, et je vous assure qu'il en faut bien d'avantage pour supporter les peines de tous les jours que les dangers de la nuit du 5. Recevez les assurances de toute mon estime.

Ce mercredy a 6 h. du soir.

(1) « Si vous venez chez moi. » Comment en lisant de pareilles paroles a-t-on pu supposer qu'elles fussent écrites du Temple? Est-ce que l'infortunée Reine y tenait cercle?

Les journées des 5 et 6 octobre 1789, dont Marie-Antoinette rappelle la nuit sinistre, étaient, nous persistons à le croire, émanées de la spontanéité du peuple; et s'il s'y est mêlé des hommes déguisés en femmes, des sicaires et des agents stipendiés ou corrupteurs, c'étaient de ces ennemis publics, de ces fauteurs de désordre, de violence et de crime, qui sont à l'affût de toutes les occasions pour confisquer les événements au profit de leurs propres factions ou de celles qui les payent.

En effet, du milieu de cette foule hurlante qui demandait du pain et s'enivrait de sa propre fureur, des inconnus à visage sombre s'agitaient, circulaient dans les rangs, recommandant de « bien faire ». « Il ne faut épargner, criait-on, que *Monsieur*, le Dauphin et le duc d'Orléans. » Deux brigands, dont un déguisé en femme, s'étaient glissés dans le palais pour assassiner la Reine, et avaient lutté corps à corps avec un garde courageux qui défendait l'entrée de l'appartement royal. Dans les cours, des cris effrayants se croisaient, des cris de confusion, de tumulte et de meurtre; et ce mot fut entendu : *Nous voulons la peau de la Reine pour en faire des rubans de district!* Enfin, quand, après de terribles péripéties, il fut décidé que le Roi et sa famille iraient à Paris : « Nous les tenons, disaient les gens du peuple : nous ramenons le *boulanger*, la *boulangère* et le *petit mitron* : l'abondance va renaître. »

Cette installation de la famille royale à Paris ayant coupé court aux intrigues et aux complots, l'abondance des subsistances avait en effet reparu, et l'on eût dit, à juger par la joie publique, que la révolution était terminée. C'était à peine une trêve, et l'on vit alors les chefs du parti contre-révolutionnaire, Mounier et Lally-Tollendal, abandonner l'Assemblée, au lieu d'y demeurer pour tenir tête à la tempête.

La Reine avait montré le plus héroïque courage dans ces journées formidables où avait sauté la mine creusée sous le trône par l'imprudente réunion des Notables, des États généraux, et de l'Assemblée qui devait en être la suite.

Il se trouvait cependant d'honnêtes niais qui en faisaient l'apologie, tandis que d'autres désertaient le combat. Du sein du fameux cercle Breton démembré sortirent des clubs rivaux. La partie la plus avancée jeta les bases de ce redoutable club des Jacobins, où régna Robespierre, où la Montagne affecta la toute-puissance. Naquit, au souffle timide des plus modérés, le club de 89, qui bientôt alla se fondre dans celui des Feuillants, dont firent partie La Fayette, Bailly, Duport et les Lameth. Mais dans la tourmente d'une révolution sortie de la démocratie, les plus violents finissent toujours par l'emporter. Aussi les Feuillants, timides, battus en brèche, décimés de toute part, furent-ils impuissants à défendre la monarchie. Peu à peu les Constitutionnels s'en retirèrent; et après le 10 août, le club des Feuillants n'était plus que de l'histoire : les Jacobins avaient tout dévoré.

Les ouvriers de la dernière heure, les clabaudeurs, si communs dans les grandes villes aux temps de troubles, et qui se donnent comme l'expression de cette opinion générale, insaisissable, qui est partout et nulle part, envenimaient les esprits. Ils semaient à l'envi des nouvelles fausses ou exagérées dans la masse toujours crédule de la bourgeoisie, dans la tourbe populaire, toujours inflammable et prête à servir d'instrument aveugle aux mains des meneurs et des ambitieux. Les capitalistes, les rentiers et autres créanciers de l'État, frémissaient à l'idée de la banqueroute tandis que les maltôtiers étaient à l'affût pour s'enrichir de la ruine publique. Une véritable dissolution menaçait. Une vive fermentation dans les provinces était le contre-coup des commotions de Paris. Le Dauphiné, la Bretagne, la Provence, le Languedoc, le Béarn, la Flandre, qui s'étaient soulevés, sont prêts à la révolte. Partout le peuple, entré en possession de lui-même, s'est organisé en municipalités et en gardes nationales. Ainsi que jadis sous la Ligue, il commence à se compter, à se regarder comme un principe, à se persuader qu'il n'y a d'autre autorité fondamentale que la sienne. L'aristocratie descend, le peuple monte. Le temps des grandes idées pratiques en politique n'est pas encore venu, mais bientôt il va éclore, et le cœur va battre à l'opi-

nion publique, cette puissance jadis inconnue. Cependant l'Alsace, la magnifique province aujourd'hui si française et l'un de nos boulevards les plus patriotiques aux portes du pays, était encore en partie allemande à cette époque, et se répandait en murmures. La haute Alsace, qui avait appartenu à la maison de Habsbourg, puis d'Autriche, avait été gouvernée, depuis 1268, par des officiers de l'Empire; quand le traité de Westphalie l'avait donnée à la France en 1648. L'évêché de Strasbourg, déjà occupé, dès 1673, par les armes de Louis XIV, avait été définitivement réuni à la France, en même temps que la ville libre impériale de Strasbourg, par la paix de Ryswyck, en 1697. Néanmoins, il restait encore dans la province quelques enclaves féodales, domaines des princes de Würtemberg, de Deux-Ponts, de Bade, de Hesse-Darmstadt, et des barons de Wangen de Geroldseck, qui relevaient des empereurs d'Allemagne, comme nous l'avons déjà dit dans notre premier volume, à la suite d'une lettre de Louis XVI, en date du 8 août 1790. Autant par peur que par répugnance pour les principes de 89, ces personnages et les abbayes qui dépendaient d'eux fomentaient des troubles et finirent par déterminer l'annexion de leurs domaines à la France.

Après les 5 et 6 octobre, quelle devait être la composition du ministère? Les partis étaient plus divisés et tranchés que jamais. Le duc d'Orléans, La Fayette, Mirabeau, Barnave et les Lameth étaient les coryphées du parti populaire dont ces journées avaient constaté le triomphe, et ils s'en partageaient les sympathies à des degrés divers. On cherchait bien à faire retomber sur le Duc et sur Mirabeau la responsabilité personnelle des journées. Les patriotes exaltés les en louaient, les constitutionnels les maudissaient; mais, comme nous l'avons déjà dit en notre premier volume, ils ne méritaient ni cet excès d'honneur ni cette indignité. La Fayette seul avait encore, alors, les cœurs de la Cour, qui voyait en lui un sauveur. Les exaltés rêvaient de porter au ministère Mirabeau, dont le génie puissant avait soif de pouvoir. Mais bientôt le terrible tribun allait perdre un de ses appuis indirects qu'il désavouait, le duc d'Orléans, que Louis XVI força de s'éloigner en faisant leurrer son ambition d'une

élection princière dans les provinces Belgiques. Le Duc arrivait à Londres, et le roi d'Angleterre, prenant un ton de sympathie et de chagrin, le plaignait sur le traitement qu'on avait fait subir au Roi, le louait ironiquement sur la douleur que lui duc d'Orléans en éprouvait et comme monarchiste et comme prince du sang de France. Necker, disgracié par le Roi, en avait acquis plus de popularité. Rappelé, il venait de nouveau mettre au service de la Couronne ses demi-mesures, l'expédient d'aperçus plus que de vrais résultats. En vain essaya-t-on de rapprocher de lui Mirabeau. C'étaient deux natures trop antipathiques. Celui-ci, manquant trop souvent de conscience, de fixité et d'assiette, mais homme d'État et penseur vigoureux, voyait avec raison une révolution sociale dans la révolution présente ; l'autre, honnête mais court, mais plus financier et plus critique qu'homme d'État, n'y voyait qu'une révolution financière, et ce qui chez lui avait été pris pour génie n'était que présomptueuse et fatale insuffisance.

Les ministres étaient alors, avec Necker, l'archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Vienne, le prince de Beauvau, les comtes de Saint-Priest, de La Tour-du-Pin et de La Luzerne.

CCCCLXIX

L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR, L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE (1).

La Reine n'a pas osé écrire, mais elle a chargé l'ambassadeur d'Allemagne de faire connaître qu'elle est à la merci de la plus vile canaille. — Les folies françaises ont fait sentir leur contagion en Brabant. — Différence de caractère des têtes françaises ou brabançonnes.

Le 3 novembre 1789.

Ma chère Sœur, je viens de recevoir votre chère lettre du 24 octobre. Je vous rends mille grâces pour les nouvelles que vous voulez bien me donner de notre sœur la Reine. Elle n'a pas osé même m'écrire par le dernier courrier, mais m'en a fait prévenir par le comte Mercy. Sa situation a été affreuse, et elle est encore à la merci de la plus vile canaille. Si je pouvois la savoir hors de leurs griffes, je me soucierois bien de ce que les François feroient pour se donner une bonne constitution en se détruisant! En attendant, les mêmes folies existent au Brabant. Il n'y a de différence que l'ivresse françoise provient de vin de Champagne, qui est prompte, mais légère et se dissipe facilement, pendant que celle des Brabançons vient de bière, qui est tenace. Adieu, ma chère Sœur, je vous embrasse, de même que le Prince, de tout mon cœur. Croyez-moi, pour la vie, votre, etc.

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

CCCCLXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Détails sur sa correspondance. — Ses distractions. — Tout est assez calme, seulement parfois on manque de pain. — L'Assemblée a confisqué le bien du clergé. — Saint-Cyr. — Montreuil. — Madame de Raigecourt. — Elle reçoit des nouvelles de Turin.

Ce 4 novembre 1789.

Je trouve, mon cœur, que ma lettre a eu bien de l'esprit d'arriver plus tôt qu'elle ne devoit pour vous rassurer ; la vôtre m'a fait bien plaisir, j'avois impatience de savoir si la mienne ne vous avoit pas fait une trop grande révolution. Enfin, je suis bien aise qu'Henri ne s'en soit pas ressenti, et que toute la famille aille bien. Je n'ai pas le temps aujourd'hui de vous parler de mon genre de vie, il est tout différent de ce qu'il étoit, mais il ne me coûte pas ; je me promène tant que je puis dans le jardin ; par exemple, ce matin j'ai fait courir Blanche et Des Es. tant que j'ai pu. Je me porte bien, je me dissipe tant qu'il m'est possible, et au total je suis très-bien. Tout est assez calme ; de temps en temps l'on a de la peine à avoir du pain, mais cela passe, et j'espère qu'à la longue Paris sera approvisionné.

L'Assemblée a pris le bien du clergé, détruit les Parlements, et arrêté aujourd'hui que l'on ne nommeroit plus aux évêchés et archevêchés jusqu'à ce que la Constitution soit faite (1).

(1) Le 19 octobre avait eu lieu la première séance de l'Assemblée nationale, à Paris, à l'archevêché. Elle ne tint sa première séance

Ta mère va voir demain le pauvre Saint-Cyr, tu penses que je ne la vois pas partir sans envie (1). Montreuil se porte bien; j'ai vu hier ce pauvre Fleuri, cela m'a fait plaisir. M. de Coudray est bien fâché de ne me plus voir. Jacques m'apporte ma crème tous les jours; enfin, je suis fort contente d'eux tous, ils ont été comme je pouvois désirer que leur attachement pour moi les

---

dans la salle du Manége que le 9 du mois de novembre. (Voir au Supplément, à la fin de ce volume, le texte de la *décision du Roi concernant l'établissement de l'Assemblée nationale au Manége des Tuileries.*)

Le 28, suspension provisoire des vœux monastiques.

Le 2 novembre, les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation.

Le 3, les vacances des Parlements avaient été prorogées. L'enregistrement de la loi ordonnant cette prorogation avait été refusé par les Parlements de Rouen, de Metz, de Rennes et de Bordeaux.

Les Parlements ne furent totalement supprimés que le 7 septembre 1790.

(1) « La maison de Saint-Louis était tellement endormie dans le passé et vivant de la vie du dix-septième siècle, qu'elle ne s'aperçut de la Révolution, de la tendance des esprits, des dangers qui la menaçaient, qu'après les journées de juillet 1789. Il y eut alors dans toutes ses terres et jusqu'à ses portes une fermentation extrême et presque un soulèvement. Les paysans s'attroupèrent, s'armèrent. Des bandes de vagabonds coupèrent les bois des Dames, tuèrent leur gibier et menacèrent leurs agents. L'un de ceux-ci, le sieur Chastel, receveur des revenus de la maison de Saint-Louis dans la ville de Saint-Denis, fut assassiné le 4 août au milieu d'une émeute. Le village de Saint-Cyr ne fut pas moins prompt à remuer..... Les Dames s'enfermèrent davantage et redoublèrent leurs prières; mais elles ne crurent véritablement au danger et ne comprirent la portée du bouleversement politique qu'aux journées d'octobre, quand le bruit des Parisiens violant le château de Versailles arriva jusqu'à elles, quand les paysans des campagnes voisines y répondirent par des cris de joie et des menaces sauvages.....

» Saint-Cyr était si complétement immobilisé dans le passé, qu'on y tombait brusquement de madame de Maintenon à Mirabeau. »

THÉOPHILE LAVALLÉE, *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, seconde édition, p. 338-339.

fît être. Je voudrois pouvoir en dire autant de tous ceux de Versailles. Cependant, le plus grand nombre pense bien. Raigecourt n'est pas encore revenue, je crois qu'elle passera encore quinze jours à Frianville (1). Elle est plus tranquille, quoique toujours bien affligée. Elle a été d'une grande résignation à la volonté de Dieu, mais elle est bien malheureuse. C'est un mal qu'elle portera longtemps dans son cœur : il fait diversion à tous les autres ; c'est cela de gagné. Je reçois souvent des nouvelles de Turin ; c'est consolation pour moi. Tu sais si mon cœur est susceptible de sentir le prix de l'amitié ; aussi je jouis bien de celle que l'on me témoigne. Adieu, ma chère petite, tu connois celle que j'ai pour toi. Je t'embrasse de tout mon cœur.

(1) Terre qui appartenait au beau-père de madame de Raigecourt.

CCCCLXXI

L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE A L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR (1).

Insurrection des Pays-Bas. — Relation du départ forcé de l'Archiduchesse, que l'on veut faire passer pour une fuite. — Conduite arrogante du ministre Trautmansdorff et sa précipitation à exécuter prématurément des ordres éventuels de l'Empereur. — Douleur de l'Archiduchesse à la pensée de voir suspecter son courage.

Coblence, ce 25 novembre 1789.

Mon très-cher Frère, la date vous prouvera que nous sommes au milieu de nos bons parents et amis, à cette heure. Je prends toute cette matinée, et je rassemblerai toutes mes forces pour vous faire le narré de ce qui s'est passé avec nous, par rapport à ce départ, qu'à présent on fait passer pour une fuite, et je vous laisserai juger, cher Frère, comme on en a agi avec nous, et ce que nous avions à faire. Je ne pouvois vous faire ce détail avant de partir: tant parce que affairée, malade, je n'en avois ni le temps ni la force; mais aussi que, le 16 novembre, veille du jour de poste, à sept heures du soir, j'ignorois encore parfaitement qu'il en seroit question. Voilà comme la chose s'étoit passée :

---

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Cette lettre a été publiée par M. Adam Wolf, dans son livre intitulé *Marie-Christine, Erzherzogin von Oesterreich*, t. II, p. 252; Vienne, 1863.

Le 16, nous avions reçu par un courrier venu de Vienne la lettre marquée ./. de Sa Majesté. Vous verrez qu'Elle y parle du départ, si déjà toutes *les cordes viennent à se rompre*. Nous lui avions répondu ce même jour que, jusqu'à cette heure, nous n'en voyions aucune apparence. Qui auroit pu s'attendre que, le 17 au soir, le ministre viendroit nous proposer de nous en aller, disant, à cause de moi qui pourrois avoir quelque épouvante, qu'il renverroit sa femme le lendemain?. J'avoue que moi qui n'avois pas la peur, je fus choquée de ce discours et lui fis une sortie en lui disant: Qu'il ne me connoissoit pas, que je n'étois pas une femme comme les autres, peureuse et découragée; qu'il s'agissoit de notre réputation à ne pas nous en aller mal à propos; que j'avois écrit, la veille, sur ce même pied, à l'Empereur; je lui fis voir la minute de ma lettre, et j'avois ajouté que nous étions résolus de ne partir qu'avec le gouvernement et la troupe. Jugez de mon étonnement lorsqu'il se mit en colère et qu'il dit: Puisque vous le prenez sur ce ton, voilà une lettre que j'ai à vous remettre; je ne l'aurois peut-être pas fait encore, ne me paroissant pas imminent, mais vous m'y avez poussé. C'est celle de Sa Majesté cotée ⁝. (sans date, pour qu'il soit le maître de disposer de nous à sa volonté). Je vous avoue que les divers sentiments qui étoient en moi, et que vous, cher Frère, sentirez bien, m'ont atterrée. Je lui répondis: « Eh bien, à l'Empereur il faut obéir; mais nous ne partirons que dans le cas que vous et le commandant des armes nous le donniez par écrit; qu'il le faut pour nous légitimer; que c'étoit vous autres qui avez trouvé le moment nécessaire de

remplir les ordres de Sa Majesté. » Il se refusa d'abord à cela, disant que la remise de la lettre nous justifioit, et aussi ni l'un ni l'autre ne le firent. Il ajouta que nous devions tenir la chose cachée même à nos propres gens ; car si les nouvelles du lendemain ne rendoient ce départ nécessaire tout de suite, cela feroit un trop mauvais effet. Nous ne pûmes donc faire aucun arrangement ce soir, tandis que le ministre lui-même en pleine junte avoit conté devant ces Messieurs que nous devions partir et partirions incessamment. Dans cette conversation, il insista absolument que nous prenions le chemin par la France, et nommément par Condé, où sa femme et madame d'Arberg prenoient, le lendemain, les devants. Le 17 au matin ; nous instruisîmes nos gens qu'il se pourroit que nous serions dans le cas de faire un voyage ; que nous voulions que tout fût prêt sur-le-champ, ne sachant quand cela seroit.

A dix heures, vient mon médecin, que le ministre avoit fait chercher pour nous faire dire que tout étoit perdu ; que nous ne devions pas perdre un moment ; que peut-être dans une heure Bruxelles seroit investi ; qu'au moins pour nos personnes nous devrions partir, insistant toujours sur le chemin de Condé, comme le seul sûr.

Cette hâte, je vous l'avoue, étoit impossible. Nous envoyâmes Miltiz chez Trautmannsdorff, et Seckendorff chez le commandant des armes, pour qu'ils nous donnent par écrit la nécessité de ce départ ; ils ne le firent pas, mais devant témoins dirent : qu'il l'étoit, et aucun chemin libre qu'à Luxembourg. Le dernier néanmoins ajouta : qu'il nous donnoit trente-six heures ; mais tous

les deux insistèrent que nous ne prenions pas la route en Allemagne autrement que par le pays de Luxembourg. Le premier fit la chose pressée, et ayant toujours la France en tête, à quoi nous nous opposâmes, car sûrement nous y aurions ou subi quelque avanie, ou même été arrêtés. Enfin, le soir, il nous pressa de nouveau. Nous envoyâmes, en plein jour, nos relais en avant, et partîmes le 18 à quatre heures du matin, à la vérité pour ne pas voir l'affliction de nos gens de notre départ. Nous aurions voulu de Namur passer par Liége sur Aix-la-Chapelle; mais on s'y opposa, et nous fit prendre la route affreuse et fatigante de Luxembourg.

Comme jamais nous n'avons vu ni relation, ni lettre, ni papier quelconque dans cette affaire, il falloit croire tout ce que ces Messieurs disoient, et Sa Majesté nous ayant, pour ainsi dire, mis sous l'autorité d'un ministre comme le comte de Trautmannsdorff, il falloit nous rendre à ce qu'il osoit impérieusement nous dicter au nom de l'Empereur. Jugez de la peine que nous ressentîmes lorsque des courriers dépêchés par lui répandoient que nous avions fui, que nous ne pourrons peut-être plus passer nulle part; qu'enfin cette honteuse fuite, qui nous auroit comparés aux Conti, Condé, etc., étoit publiée dans les gazettes, lorsque le premier ci-dessus nommé, qui est parti aussi, a reçu, le même jour, du commandant d'armes — à ce qu'il nous a dit hier — l'assurance qu'il pouvoit rester à Bruxelles, et que, dans quinze jours, sûrement, tout ce bruit et cette affaire viendroit à cesser et seroit décidée.

Jugez de la peine que cela doit nous faire, le rôle qu'on nous a fait jouer, et si nous ne devrions pas

croire la chose faite exprès, surtout puisque les lettres du 21 du ministre portent que tout paroît se calmer, qu'il reçoit des soumissions de partout. Le jugement le moins méchant à en porter est : que la peur a fait tourner la tête à ces deux Messieurs, et qu'ils craignoient exécuter trop tard les ordres de Sa Majesté à notre égard. Car je ne veux pas les soupçonner de méchanceté à cet égard envers nous. Je ne vous parle ici que de la façon dont ils nous ont fait partir, cette hâte, ce chemin détourné par Luxembourg qu'ils nous ont fait prendre, sous prétexte que nous pourrions être enlevés sur l'autre route, tandis qu'il n'y avoit pas une âme sur cette route, sur laquelle passèrent une partie de mes gens, le même jour et le lendemain ; la mauvaise grâce que cela a dans le monde ; le découragement que cela a répandu dans les bons serviteurs de Sa Majesté ; l'alarme de tous nos gens, qui ont aussi tous voulu s'en aller, et augmenté par là le bruit ; l'impression même de manque de courage de notre part que cela peut donner à l'Empereur, auquel ces Messieurs rapporteront la chose à leur façon, comme ils le font dans toutes les autres affaires. Mais que pouvions-nous faire, puisque, lorsque j'ai dit à M. Trautmannsdorff : « Comment ferai-je un voyage si fatigant, moi actuellement malade ? » il me répondit avec arrogance que si même nous nous refusions de partir ou faisions difficulté, il devoit nous presser, l'exiger, et, il marmotta quelque chose, nous y forcer par ordre de Sa Majesté. Voilà ce que nous avons eu à essuyer ; je ne m'afflige que de cela, car d'être dehors, je loue Dieu. Ni le séjour de Bruxelles n'a pu être agréable dans ces circonstances, ni ne l'au-

roit-il été, cet hiver, d'aucune façon. Tout ce qui pouvoit étoit parti; nous aurions dû figurer pour quelques François réfugiés, quelques autres étrangers. Aussi étions-nous résolus, si tout auroit été calme, de venir passer quelque temps à Bonn, et ici, où nous vivons tranquilles et retirés. Je reste ici jusqu'au 5, et vais alors m'établir à Bonn; mon frère me donne sa maison de Popelsdorff, qui est très-proche de sa résidence. J'y fais venir une partie de mes gens de Bruxelles, écuries, cuisines, etc., et y serai comme chez moi, ce qui est pour moi d'autant plus agréable que je suis habituée, depuis vingt-quatre ans, à avoir ma maison à moi, et que j'aurois regardé comme un abus de l'amitié de mon frère de lui être à charge ainsi pendant un espace de temps.

A cette heure, mon cher ami, je vous parlerai de ma santé, qui réellement est minée. J'ai été déjà malade, comme vous savez, avant de partir; les suites de dévoiement m'avoient laissé une grande foiblesse, une petite toux sèche et peu de sommeil; la fatigue du voyage, la longueur et fatigue des chemins, m'ont entièrement anéantie, joint au chagrin de notre position; et à toutes les circonstances ci-dessus dites, j'ai cru devoir rester.

Les réformes violentes de Joseph II dans ses possessions brabançonnes avaient amené de graves complications politiques; et les États voyant la suppression des monastères et les blessures faites aux instincts nationaux, crièrent à la violation de la *Joyeuse entrée*, sorte de *magna charta* séculaire garantissant les priviléges des provinces. Dans ces pays de

coutumes, chez qui le respect du passé était un des éléments de la vie, et qui se plaisaient dans l'inextricable labyrinthe de vieilles lois superposées, toucher aux priviléges et aux préjugés nationaux, c'était s'attaquer à l'arche sainte. On se souleva. En vain la Gouvernante Marie-Christine passa de concession en concession pour apaiser les esprits, l'orage qui grondait ne s'apaisa pas. Joseph était alors en Crimée. Blessé au cœur par cette levée de boucliers durant son absence, mécontent de ce que sa sœur avait pactisé avec l'émeute, il avait ordonné qu'on fît sur-le-champ quitter la Belgique à la Gouvernante des Pays-Bas; et, après avoir destitué le premier ministre donné par lui à Marie-Christine, il avait provisoirement constitué dans la province un gouvernement purement militaire et octroyé tout pouvoir au commandant de ses forces aux Pays-Bas, le comte de Murray.

CCCCLXXII

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME (1).

Tendres souvenirs. — Recommandation en faveur d'une dame forcée de fuir, et qui se rend à Rome.

Ce 13 décembre [1789].

Enfin, mon cher cœur, il m'est possible de vous dire un mot de ma tendre amitié. Croyez bien que malgré que je ne peux pas écrire, vous n'êtes pas moins gravée bien profondément dans mon cœur. La personne qui se charge de vous faire tenir cette lettre est bien malheureuse sous tous les rapports. Elle a été obligée

(1) Papiers de famille du duc de Polignac.

de quitter ce pays-ci et d'aller à Rome avec ses enfants auprès du cardinal d'York. Elle s'y trouvera absolument abandonnée. Vous savez que nous sommes liées depuis longtemps, et c'est à peu près une des seules personnes qui me soit restée attachée pour moi seule et sans intérêt. Je voudrois bien lui rendre service, mais je ne connois personne. Vous qui êtes liée avec le cardinal de Bernis (1), écrivez-lui, je vous prie, que je regarderai comme un service personnel tous ceux qu'il pourra rendre à madame de F. J. (2) pendant son séjour. Je ne veux entrer en aucun détail avec vous, ne sachant ni quand ni comment cette lettre vous arrivera. Adieu donc, mon cher cœur. J'embrasse vos enfants. Dites mille choses pour moi à votre mari et aux vôtres, et ne doutez jamais de ma bien tendre et constante amitié.

---

(1) François-Joachim de Pierres, comte de Bernis, cardinal, né en 1715, mort en 1794. De petits vers commencèrent sa fortune, et lui valurent de Voltaire le surnom de *Babet la Bouquetière*. Il fut de l'Académie française dès l'âge de vingt-neuf ans. D'abord ambassadeur à Venise, de 1752 à 1755, ministre des Affaires Étrangères en 1757 jusqu'en 1758, son penchant pour la paix, devenue si nécessaire à la France, mais qui n'entrait pas dans les vues de madame de Pompadour, le fit congédier et envoyer en exil. « On m'a fait, écrivait-il à Paris-Duverney, danser sur un grand théâtre avec des fers aux pieds et aux mains. »

Il fut rappelé en 1764, nommé à l'archevêché d'Alby, puis envoyé à Rome en qualité de *chargé des affaires* de France, un cardinal ne pouvant, à raison de l'élévation de sa dignité, exercer avec le titre d'ambassadeur. Quand on exigea dans la Révolution le serment des prêtres, il le refusa et se démit de son poste.

(2) La duchesse de Fitz-James, qui avait été dame du palais auprès de Marie-Antoinette. Au commencement de 1792, la Reine fit faire par Dumont son portrait en miniature et l'envoya à cette dame.

CCCCLXXIII

LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME (1).

Souvenirs d'amitié. — Espérances de temps meilleurs. — La Reine s'est un peu blessée à la jambe, et garde sa chaise longue.

Paris, le 20 décembre 1789.

M. d'Hanaud (2) a reçu vos lettres, Madame la Duchesse, et sera fort aise d'avoir de vos nouvelles toutes les fois que vous voudrez bien lui en donner, et se servira de la voie que vous lui indiquez pour vous répondre. La dernière qu'il a reçue de vous, il y a quinze jours, est datée de Berne, du 29 septembre. Comme vous y mandez que vous ne vous servez pas de la voie de M. de Piennes, comme vous l'aviez projeté d'abord, je suppose que vous l'avez gardée jusqu'à une autre occasion. On m'a dit, en me la remettant, qu'elle venait de Rome. J'espérois y trouver des nouvelles de votre arrivée dans cette ville; j'ai su par d'autres personnes que vous étiez arrivée en bonne santé, ainsi que votre famille, ce qui m'a fait grand plaisir. J'espère que vous continuerez à y jouir d'une bonne santé, et, étant dans le sein de votre famille, vous pouvez y rester tranquille jusqu'à des temps plus heureux, où nous pourrons nous revoir comme par le passé. Mais quand viendront-ils ces temps-là? Sûrement

(1) Papiers de famille du duc de Polignac.

(2) C'est le nom de convention sous lequel le Roi se désigne lui-même.

pas si tôt que je le désirerois. Voilà une année qui va commencer bien tristement; mais j'espère, malgré la distance des trois cents lieues, que vous compterez toujours sur mon amitié pour vous. Je vous avois écrit, il y a environ six semaines, par Turin; j'ai peur que la lettre ne se soit perdue en chemin. Votre amie ici s'est un peu fait de mal au pied, ce qui l'a fait garder sa chaise longue pendant quelques jours. Du reste, elle se porte bien et les enfants aussi. Elle a été purgée de précaution aujourd'hui. Bonsoir, Madame; puissiez-vous, en 1790, être heureuse vous et les vôtres! C'est tout ce que je désire.

CCCCLXXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Résignation de madame de Raigecourt dans sa douleur. — Stagnation dans les affaires. — Vente des biens du Roi et du clergé pour panser une plaie. — Suppression des moines. — Bruits douteux. — Le Châtelet saisi de l'affaire des 5 et 6 octobre.

Ce 22 décembre 1789.

J'ai reçu tes lettres exactement depuis que je t'ai grondée, mon cher cœur; elles me font grand plaisir; et puisque tu en as le temps, tu seras bien gentille de continuer. J'ai lu à cette pauvre Raigecourt ce que tu me dis d'elle; elle en a été bien touchée, et de là nous nous sommes étendues sur tes *défauts* : tu peux juger d'après cela si la conversation a dû tarir. Ta pauvre

mère est mieux, à ce que je trouve, mais cependant sa pensée unique est son pauvre Stani (1); elle pleure souvent et beaucoup, mais elle pleure avec résignation. Dans cette occasion elle a bien fait usage des bons principes qu'elle a reçus, car il est impossible d'avoir une douleur plus vive et plus résignée.

Nous sommes toujours dans la même position, mon cœur, depuis trois mois; nous jouissons d'une douce stagnation. L'Assemblée a décrété un plan de finances qui, en vendant une partie du bien du Roi et de celui du clergé, met un emplâtre qui adoucit nos maux, mais qui ne les guérit pas. Dieu, pendant ce moment de relâche, nous enverra peut-être des moyens de guérison radicale. En attendant, nous vivons au jour le jour. On dit qu'aujourd'hui les moines doivent être détruits, surtout ceux des villes. Il n'est pas encore question des religieuses : ce moment-là me fait trembler. Pauvre Saint-Cyr, que deviendrez-vous! J'ai fait votre commission pour elle et pour M. de Sérent (2). Je ne sais pas un mot de tes nouvelles imprimées, mais je ne les crois pas. D'après ce que l'on me mande, le sentiment n'a pas augmenté dans l'absence, et, encore moins, je crois, en la présence. Je crois, mon cœur, que Venise est un pays abandonné, non pas du ciel, j'espère, mais des humains. Je ne connais personne qui veuille entreprendre ce voyage; il me seroit pourtant très-agréable que cette fantaisie prît à quelqu'un, parce

(1) Abréviation de Stanislas, nom du fils de la marquise de Raigecourt.

(2) Le marquis de Sérent était gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry.

qu'au moins je pourrois causer avec toi un peu à mon aise. A propos, tu sais que l'on a dénoncé la journée du 5 et du 6 au Châtelet (1). On est venu du comité de la ville prendre nos dépositions. Si tu savois comme la mienne est bête, tu en rirois ; mais je n'avois rien à dire. Tu sais que ce n'est pas par la science que ta princesse a jamais brillé. Adieu, ma chère enfant, je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même.

CCCCLXXV

LOUIS XVI A MADAME JULES DE POLIGNAC, A VENISE (2).

On n'a que de si tristes choses à écrire qu'on n'est point tenté de prendre la plume. — La Reine est toujours la même, mais on redouble d'injustice à son égard, et il faut autant se tenir en garde des soi-disant amis que des ennemis. — Le nombre des amis vrais est bien minime. — Souvenirs à la famille de la duchesse. — Tristesses.

Paris, le 3 janvier 1790.

Il y a bien longtemps, Madame, que je n'ai reçu de vos nouvelles. Il est vrai aussi que je dois me le reprocher par ma paresse. Ne croyez pas, je vous prie, que je suive le proverbe : les absents ont tort ; non, je songe

---

(1) Le 14 octobre, le Châtelet de Paris avait été investi du droit de connaître des crimes de lèse-nation.

Ce fut seulement le 7 du mois d'août 1790 que le Châtelet envoya à l'Assemblée la procédure qu'il avait instruite sur les événements des 5 et 6 octobre 1789. Ce fut enfin le 2 octobre qu'eut lieu dans l'Assemblée la discussion sur ce sujet.

(2) Papiers de famille du duc de Polignac.

bien souvent à vous tous ; mais, outre le peu de temps qu'on a, les choses qu'on peut écrire sont si désagréables qu'on n'en est pas souvent tenté. Hélas ! cela ne seroit pas de même si on pouvoit se parler. Que de choses on auroit à se dire et à confier à l'amitié ! Voilà une bien triste année de passée, et Dieu seul sait ce qui arrivera dans celle-ci. L'horizon ne s'éclaircit pas, et j'ai vu bien noir pendant quelque temps (1). J'espère que des gens que vous aimez ont entendu la raison, et qu'ils risquoient tout en faisant des opérations prématurées et mal combinées. Le cœur de votre ami l'emportoit. Je n'ai jamais douté de celui-là, et j'en doute encore moins que tout ce qui m'est revenu de ce pays-là. Mais le borgne est beaucoup plus fin, et, j'ai peur, ne calculoit que pour lui. On dit qu'ils vont se séparer. Je le souhaite bien de tout mon cœur. Alors je serai sûr de l'autre, parce qu'il n'écoutera que soi-même. Votre amie véritable est toujours la même, quelque chose qu'on en puisse dire ; mais le monde est plus insupportable qu'il n'a jamais été, et ne veut laisser jamais marcher droitement. Il faut être autant en garde contre les conseils et les volontés des soi-disant amis que contre les menées des ennemis. Ce qui console, c'est qu'il y a encore d'honnêtes gens ; mais le nombre de ceux qui ne sont attachés qu'à la personne est bien petit. Mais avec une bonne conscience on passe par-dessus bien des désagréments. Le temps viendra où on découvrira

(1) Il avait conçu de très-bonne heure de noirs pressentiments, et il avait sans cesse sur sa table l'histoire des derniers jours de Charles Ier d'Angleterre.

toutes les injustices. Nous nous portons tous assez bien, malgré toutes les peines qu'on essuie. J'espère que votre santé est bonne, et que quelque temps que nous soyons séparés encore, vous ne douterez jamais de toute mon amitié pour vous.

Je vous prie de dire bien des choses de ma part au comte Jules et à la comtesse Diane et à madame de Guiche. J'ai reçu une lettre du mari de celle-là qui me mande compter me voir au 1er juillet. Dieu le veuille. J'ai peur de vous paroitre bien morose; mais j'ai été accoutumé à penser haut avec vous, et j'espère que vous ne le trouverez pas mauvais. D'ailleurs, depuis dix-huit mois, il n'y a eu que des choses bien tristes à voir et à entendre. On ne prend pas d'humeur, puis on est peiné, contristé d'être contrarié sur tout, et souvent mal jugé.

CCCCLXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Vœux et tendresses à l'occasion de la nouvelle année. — M. d'Albert de Rions attendant son jugement. — La Princesse demande à connaître l'opinion qu'on s'est formée à l'étranger de la conduite du comte d'Artois. — L'Assemblée a décidé de fixer d'office la liste civile du Roi. — Cette étrange motion effarouche la Princesse. — On a suspendu le payement de toutes les pensions supérieures à mille écus.

Ce 3 janvier 1790 (1).

Ton jour de poste est si mal arrangé pour moi, que, forcée d'écrire souvent, le même jour, dans un autre pays, je n'ai pu te souhaiter une bonne année. Cependant, ma chère enfant, personne ne désire plus sincèrement que moi qu'elle soit heureuse pour tes enfants, pour tout ce qui t'est cher. Je compte en cela ne pas faire de vœux qui me soient nuisibles. Ton amitié pour moi est trop franche pour que j'en puisse jamais douter. Crois que la mienne ne lui cède en rien, et durera toute ma vie, quelque événement qui arrive.

Nous sommes toujours dans la même position ici, tranquilles, fort occupés des opérations de l'Assemblée et de l'avenir, et ne pouvant deviner quel il sera. Ah! qui pourroit dormir pendant quelques années seroit bien heureux : son sort, j'en suis sûre, seroit envié de tout le monde. Mais voici une nouvelle année qui ne peut certainement amener que quelque chose de

(1) La Princesse a daté par erreur de l'année 1789.

mieux que la précédente, quoiqu'elle ait eu la bêtise de commencer par un vendredi. Mais je crois son effet nul.

Il continue toujours à paroître des brochures raisonnables et souvent plaisantes sur tout ce qui se passe. Nous avons eu le plaisir de voir ce pauvre M. Albert de Rion; il a eu bien du courage. Il faut espérer que l'Assemblée lui rendra la justice qu'il mérite. On ne s'empresse pourtant pas à le juger.

Les papiers ont dû t'instruire d'une démarche publique qu'a faite quelqu'un qui m'intéresse beaucoup. Je sais ce que tous les François en pensent. Je devine l'opinion de ton mari; mais je voudrois connoître un peu celle des étrangers. Dans ce moment, les yeux sont tellement ouverts sur notre malheureux pays, que tout est un sujet de réflexion. Mande-moi donc, de manière que je puisse te comprendre, ou par une occasion, ce que tu pourras rassembler de l'opinion des divers pays avec lesquels tu peux être en rapport. Mon amitié pour cette personne-là me donne le besoin de savoir avec vérité tout ce qui peut être pour et contre.

(Ici la Princesse reprend la lettre le 5.)

L'Assemblée a décrété, hier lundi 4, qu'elle privoit le Roi de décider lui-même ce qu'il vouloit pour lui et pour sa famille, et qu'il seroit prié de considérer, dans cette fixation, moins son économie accoutumée que la dignité de la nation, qui exige que le trône d'un grand monarque soit environné d'un grand éclat. Cette mo-

tion faite par Chapelier (1) me paroit si étrange, que, loin de me faire plaisir, elle m'effarouche beaucoup. Il a été décrété aussi que l'on suspendroit les payements de toutes les pensions au-dessus de mille écus. Cependant les septuagénaires recevront douze mille francs. On avoit proposé aussi de ne plus payer ni pension ni traitement aux gens qui étoient sortis de France. Je ne sais pas si le décret a passé. J'espère que non. Adieu, mon cœur. J'ai reçu hier des nouvelles de cette petite, qui me paroît en très-bon état. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur!

Le comte d'Albert de Rions dont vient de parler la Princesse, était originaire du Dauphiné. Garde de la marine le 26 décembre 1743, capitaine de vaisseau le 18 février 1772,

(1) Isaac-René Gui Le Chapelier, né à Rennes en 1754, avocat fort distingué au Parlement de Bretagne, avait dû à la part qu'il avait prise dans les troubles de 1787, entre la Cour et les Parlements, d'être nommé député du Tiers aux États généraux. Dès ses débuts dans l'Assemblée, il se mit aux premiers rangs de ses orateurs. C'est lui qui provoqua l'établissement des gardes nationales et fut l'auteur de la loi sur la propriété littéraire. Il fut le rédacteur du décret d'abolition de la noblesse et des droits féodaux, s'opposa à la violation du secret des lettres, et proposa néanmoins le fameux Comité des recherches. Il contribua à la suppression du droit d'aînesse et de masculinité, obtint pour les protestants d'Alsace le libre exercice de leur culte, participa à l'organisation du tribunal de cassation et de l'ordre judiciaire, et fut un des membres du Comité de constitution. C'était, en somme, un fort habile homme, dont les ardeurs révolutionnaires s'apaisèrent en présence des événements, et qui donna la mesure de ses principes en s'associant au club des Feuillants. Un vigoureux rapport qu'il avait fait à l'Assemblée pour réprimer l'audace des clubs l'avait signalé à la fureur des Jacobins; il fut arrêté en 1794, condamné à mort, et, le 22 avril, il était exécuté révolutionnairement avec Thouret et Desprémenil, comme ayant conspiré depuis 1789 en faveur de la royauté.

chef d'escadre le 20 août 1784, il était commandant de la marine au port de Toulon depuis le 1er janvier 1785, quand la présente lettre fut écrite. C'était un brave officier qui avait commandé le *Sagittaire* dans l'escadre du comte d'Estaing, à la prise de la Grenade, le 4 juillet 1779; puis au combat du 6, au siége de Savannah. Pendant cette campagne, il avait pris seul le vaisseau anglais *Experiment*, de 50 canons, dans lequel se trouvaient six cent cinquante mille livres en espèces.

Pendant son commandement de Toulon, il avait été accusé à tort d'avoir fait feu, lors d'une sédition qui avait eu lieu dans ce port en décembre 1789. Après d'outrageantes et cruelles violences, il fut enlevé avec plusieurs officiers de vaisseau et conduit dans les prisons de la ville, par un détachement même de garde nationale venu pour le protéger. La détention dura quinze jours, et la municipalité ne rendit la liberté aux prisonniers que lorsque l'Assemblée nationale l'eut ordonné, sur le rapport de Malouet, député pour la sénéchaussée de Riom, et intendant de la marine à Toulon. Malouet avait conclu que si justice n'était pas rendue au comte d'Albert et aux autres victimes de la sédition, il ne se trouverait plus « ni administrateur, ni officier public qui pût remplir ses devoirs et se mêler de gouvernement ». On en était là, quand le comte de Rions vint demander en personne à l'Assemblée même une réparation publique. Mais l'Assemblée éluda la question et déclara, le 16 janvier 1790, que présumant avec une égale faveur des sentiments qui avaient animé et les officiers de la marine et la municipalité toulonnaise, il n'y avait lieu à suivre contre personne. Cette décision révolta les marins et fut le signal de l'insurrection des équipages et de la dissolution des états-majors. (Voir Collection des *Opinions de Malouet*, trois volumes. 1791. Tome Ier, p. 138.)

CCCCLXXVII

LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Elle ne veut se mêler de rien, l'a écrit à *Monsieur*, et dès lors ne recevra pas M. de Lévis.

[6 janvier 1790.]

Voici la lettre pour l'Empereur, Monsieur le Comte ; je me borne à lui parler de sa santé et de la nôtre. Vos dépêches parleront assez d'affaires. Voici le jour de l'an passé tranquillement. J'ai écrit, ce matin, à *Monsieur* pour lui mander simplement que, voulant suivre mon plan de ne me mêler de rien et de ne voir personne, je le prie de dire à M. de Lévis que je ne peux pas le recevoir. Je ne me suis permis ni plainte ni réflexion. J'imagine, ce soir, j'aurai une explication. Je suis très-décidée à tenir ferme à mon idée, et surtout à ne pas me compromettre dans mes réponses.

Je vous préviens que le Roi verra les ambassadeurs mercredi, jour des Rois, au lieu de jeudi. Adieu, Monsieur le Comte ; tous mes sentiments vous sont acquis.

(1) Papiers d'Argenteau. Archives impériales d'Autriche.

CCCCLXXVIII

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

La position est horrible. — On les surveille comme des criminels. — Impossible de s'approcher d'une fenêtre sans être insultés, de faire prendre l'air aux enfants sans les exposer aux vociférations. — Il faut trembler toujours, et pour tout ce qu'on aime.

Ce 7 janvier 1790.

Je ne peux résister au plaisir de vous embrasser, mon cher cœur, mais ce sera en courant, car l'occasion qui se présente est subite, mais elle est sûre, et elle jettera ce mot à la poste dans un gros paquet qui est pour vous. Nous sommes surveillés comme des criminels, et en vérité cette contrainte est horrible à supporter. Avoir sans cesse à craindre pour les siens, ne pas s'approcher d'une fenêtre sans être abreuvée d'insultes, ne pouvoir conduire à l'air de pauvres enfants sans exposer ces chers innocents aux vociférations, quelle position, mon cher cœur! Encore si on n'avoit que ses propres peines, mais trembler pour le Roi, pour tout ce qu'on a de plus cher au monde, pour les amis présents, pour les amis absents : c'est un poids trop fort à endurer. Mais, je vous l'ai déjà dit, vous autres me soutenez. Adieu, mon cher cœur. Espérons en Dieu qui voit nos consciences, et qui sait si nous ne sommes pas

(1) Cette lettre est une de celles que j'avais prêtées à M. de Beauchesne, qu'il a fait lithographier, et dont le lithographe a oublié d'indiquer la provenance.

animés de l'amour le plus vrai pour ce pays. Je vous embrasse.

Le Roi entre et veut vous ajouter un mot.

De la main du Roi :

Je veux seulement vous dire, Madame la Duchesse, que vous n'êtes point ici oubliée, que l'on regrette d'avoir si peu de vos lettres, et que de près ou de loin vous et les vôtres vous êtes aimés.

Suscription :

Pour madame la Duchesse.

CCCCLXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Intérêt qu'elle prend à ce qui touche à son amie. — La peur fait diminuer le pain à Versailles. — Fureur contre le baron de Bésenval. — M. de Favras destiné à être pendu.

Ce 12 janvier 1790 (1).

J'ai reçu votre lettre hier au soir, ma chère Bombelinette ; je ferai ce que vous désirez, avec toute l'envie de réussir que vous pouvez imaginer, mais je ne puis vous dissimuler que je prévois des difficultés que vous ne pouvez deviner, qu'il seroit bien difficile de vaincre. Cependant, croyez que je ferai tout au monde pour y réussir. J'espère que s'il n'y avoit que celle de

(1) La Princesse avait par erreur daté de 89.

M. du M., que cela n'arrêteroit pas beaucoup; quant à celle de L., il me semble qu'elle est détruite depuis longtemps. Ne vous tourmentez pas pour deviner celle que je prévois, cela est impossible; rapportez-vous-en à moi pour lever les difficultés, et croyez que mon amitié pour toi ne me laissera rien négliger pour cela.

Il y a eu du bruit ces jours passés à Versailles, c'étoit un moyen que l'on avoit pris pour en faire ici, mais heureusement qu'il n'a pas réussi; la municipalité de Versailles, qui est plus poltronne que tout ce que tu peux imaginer, a cédé ce qui lui étoit demandé par douze cents hommes, et le pain est à deux sols et demi. La fureur contre le baron de Besenval augmente; on a menacé un juge, l'autre jour, de la lanterne s'il ne le condamnoit pas. Je ne prévois pas comment tout cela finira (1). On dit que M. de Favras (2) va être pendu

(1) Pierre-Victor, baron de Bésenval, né à Soleure en 1722, originaire de Savoie, était fils du ministre de France en Saxe, colonel du régiment des gardes suisses. Il fut inspecteur général des Suisses et Grisons, puis lieutenant général au service de France. Chargé, en 1789, d'un commandement dans les troupes réunies autour de Paris, il abandonna son poste et, soit dégoût de la cause aristocratique qu'il eût été appelé à soutenir dans les luttes sanglantes qui allaient s'engager, soit défaut de caractère, il tenta de s'enfuir en Suisse. On l'arrêta, et il fut traduit devant le Châtelet. Le peuple était fort en rumeur contre lui. Les uns demandaient avec colère qu'on le jugeât, les autres demandaient sa tête. Déclaré innocent et relâché, il réussit à vivre paisible et oublié dans Paris, jusqu'en 1794, époque de sa mort. Ses célèbres Mémoires sont d'un fat, bel esprit manqué, amoureux d'anecdotes scandaleuses. Ce qu'on pourrait dire de mieux à sa décharge, c'est qu'ils ne sont pas de lui, comme on l'a soupçonné. En résumé, on n'a jamais eu moins de moralité ni plus d'amabilité.

(2) Thomas Mahy, marquis de Favras, né à Blois, en 1744, victime en 1790 de la délirante cruauté populaire, de la lâcheté du comte de Provence et des juges du Châtelet. Voir au Supplément.

pour avoir voulu enlever le Roi de Paris à peu près comme il l'a été de Versailles, à l'exception que c'étoit pour lui rendre la liberté. Voilà ce qui se dit dans le monde et la raison de sa mort. Adieu, ma chère petite, je n'ai pas le temps de t'écrire plus longuement; j'embrasse tes enfants, et leur souhaite une heureuse année

J'espère que tu as de bonnes nouvelles de la petite.

CCCCLXXX

L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il craint qu'elle n'ait laissé à son départ tous ses papiers à Bruxelles, quand il eût été si important de les emporter avec soi. — Ses inquiétudes pour la santé de l'Empereur. — Il désapprouve tout ce qui s'est fait aux Pays-Bas, mais n'a point osé manifester publiquement son opinion. — Il se plaint vivement de n'être tenu au courant de rien, ni de la conduite des affaires ni de la santé de Joseph II. — Toutes ses correspondances sont interceptées. — On fait tout ce qu'il est possible pour pousser la Hongrie à la révolte.

Le 15 janvier [1790].

Ma très-chère Sœur, j'ai reçu votre chère lettre, et rends grâce à Dieu qu'au moins votre santé se soutienne heureusement dans tous les terribles moments présents. Si on a laissé tous les papiers à Bruxelles en partant, on a bien mal fait, car il étoit de la dernière importance de les emporter avec soi, et je crois que

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

nous les verrons bientôt imprimés. En outre, la santé de Sa Majesté est, à ce que l'on dit, bien inquiétante. Dieu veuille que la continuation de cette année soit meilleure que le commencement; c'est ce que je désire de toutes les façons pour vous et pour moi, mais ne saurois l'espérer ni m'en flatter. Soyez pourtant, je vous prie, bien persuadée du plus tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis.

J'ai vu par votre lettre que le comte Persico n'est point encore parti de Vérone; je suis étonné qu'il ne me l'ait pas fait savoir au moins à temps. Adieu. J'ai reçu exactement toutes vos lettres. Vous avez très-bien fait de dire au duc d'Urse (Ursel) mes sentiments; c'est un honnête homme. Si j'avois osé, j'aurois publié un écrit où j'aurois manifesté mes sentiments sur les Pays-Bas, et ma désapprobation de tout ce qui y a été fait: je les crois perdus sans ressource, et cela parce qu'on l'a voulu. Ainsi je vous préviens une fois pour toujours que pas même à présent je suis informé d'aucune chose, ni de ce qu'on fait dans les affaires, ni de ce qu'on traite avec les cours étrangères, ni des rapports qui en viennent, ni des relations ou vues qu'on a; que je ne sais les nouvelles que par la gazette, ni celles des Pays-Bas que par vous; qu'on ne m'a rien écrit ni de la mission de Thugut, ni des commissions dont il est chargé, ni des idées qu'on a pour la paix; qu'on ne me marque rien sur la santé de Sa M., ou tout exprès si confus que je n'y puis rien comprendre; que François n'ose me rien écrire, et qu'on arrête et ouvre toutes ses lettres: il me l'a fait dire de bouche par quelqu'un; enfin je ne sais

absolument rien, et comment Sa M. se porte, hors par Naples que la Reine me marque ce que Gallo lui en écrit: voilà ma position. Avouez qu'elle est bien agréable, tandis que tout le monde croit et est persuadé que je suis informé de tout et d'accord dans tout ce qui se fait. Continuez-moi, je vous conjure, les nouvelles des Pays-Bas, que je n'ai que par vous. On craint la guerre avec le roi de Prusse, et l'esprit de révolte en Hongrie, où on fait tout le possible pour l'exciter et dégoûter tout le monde. Adieu.

CCCCLXXXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Les Turcs paraissent disposés à la paix, malgré l'attitude de la Prusse qui encourage leur résistance. — Démarche de la Princesse pour faire remplacer M. de Choiseul-Gouffier par M. de Bombelles. — Échauffourée du Châtelet. — Arrestation de l'homme qui a arraché le cœur de MM. Foulon et Berthier. — Versailles n'est pas tranquille. — Animosité entre les quartiers de Notre-Dame et de Saint-Louis de Versailles, pour l'élection du maire de la ville. — Les monstres ont toujours l'avantage sur les honnêtes gens. — Les aristocrates. — On a voulu pendre M. Berthier le fils.

Ce 19 janvier 1790.

Les Turcs sont, dit-on, fort peu disposés à faire la paix: il y aura tout au plus une suspension d'armes, peut-être même ne sera-t-elle que de six mois. Voilà, mon cœur, les nouvelles qui arrivent d'Allemagne et la réponse que j'ai eue en ajoutant beaucoup de bien de

M. de B. (1), et disant même, qu'à son avis, c'étoit le seul qui pût remplacer M. de C. (2), parce que c'étoit celui qui avoit le plus d'esprit. A cet éloge, j'ai ajouté celui de fidélité dont on ne doute pas. On m'a montré du regret de ce que les circonstances commandoient tellement, qu'il étoit impossible de prendre un engagement. Voilà, mon cœur, le résultat de notre conversation. Au total, j'ai lieu de me louer de la bonne volonté que l'on m'a montrée. Point de difficultés qui viennent de chez l'étranger ; simplement le malheur du moment qui empêche de rien prévoir, et l'impossibilité par la position des États. Si les Turcs changeoient d'avis, comme tu es plus à portée de le savoir, tu me le manderois tout de suite. La Prusse est cause de leur résistance, parce que l'on croit qu'elle a le désir d'attaquer l'Emp. Qu'il ne lui en prenne pas d'autre, voilà ce que je désire bien vivement. Nous sommes tranquilles. Mardi dernier, il y a eu un peu de mouvement pour pendre le B. de B. et M. de Favras. Le peuple s'est assemblé au Châtelet. En même temps, les déserteurs, au nombre de deux cents, sont venus aux Champs-Élysées pour demander une paye plus forte. Cinq mille hommes s'en sont emparés avec beaucoup de grâce ; on les a déshabillés et menés à Saint-Denis. Il y a un conseil de guerre pour eux ; ils seront, dit-on, décimés. L'attroupement du Châtelet s'est dissipé très-facilement. On a pris l'homme qui a arraché le cœur de MM. Foulon et Berthier. Il soutient, dit-on, qu'il a fait un acte

(1) Bombelles.
(2) Choiseul-Gouffier.

de patriotisme. On ne peut pas imaginer qu'un homme puisse être aussi barbare de sang-froid. Il sera pendu pour sa peine. Versailles n'est pas tranquille : il y a une animosité affreuse entre les deux quartiers. Celui de Notre-Dame, qui est le plus mauvais, va élire un homme affreux pour maire de la ville. Si on lui rendait justice, il seroit pendu : il y a contre lui des preuves assez fortes pour le faire exécuter. Voilà les monstres qui ont toujours l'avantage sur les bons et honnêtes gens ; mais dès qu'ils sont portés pour quelque place, on leur applique ce vieux mot d'*aristocrate*, et pour lors le peuple et même beaucoup de gens bien pensants leur refusent leur voix. A Versailles, le quartier Saint-Louis voulait nommer M. de Lille à la mairie ; mais on lui a donné ce surnom odieux, et pour lors on lui préférera un monstre. M. Berthier le fils, qui est commandant de la milice sous M. de La Fayette, se conduit à merveille ; eh bien ! l'on a déjà voulu le pendre plus d'une fois. Cependant il faut rendre justice au peuple de Versailles pour le train de mardi ; il y en avoit très-peu de la ville ; c'étaient presque tout ce que nous appelons bandits, que l'on ne connoît nulle part, et qui tombent tout d'un coup dans un endroit sans qu'on les ait vus arriver. Si ce n'étoient pas de si grands monstres, on croiroit que c'est des saints, car cela tient beaucoup du miracle, mais [on] ne peut pas s'y méprendre.

Votre mère a eu la fièvre ces jours passés, et votre sœur est enrhumée ; mais tout cela, au fait, se porte le mieux du monde, et je trouve que la vie que mène votre mère, quoique fatigante, lui fait beaucoup de bien. Elle ne met pourtant pas autant de grands habits

que je te l'avois mandé. Adieu, ma pauvre Bombette, aime toujours ta princesse, qui t'aime de tout son cœur et t'embrasse de même.

CCCCLXXXII

LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

[21 janvier 1790.]

Je serai demain, depuis dix heures et demie jusqu'à midi sûrement, seule chez moi ; j'aurois grand plaisir à vous voir, car j'ai bien des choses à vous dire. Mon âme est plus inquiète et plus agitée que jamais. Je ne vous parle pas, monsieur, de tous mes sentiments pour vous. Ce seroit faire injure à tous deux que de faire des phrases pour vous en assurer.

Ce jeudi, à midi, 21.

---

(1) Papiers d'Argenteau. Archives impériales d'Autriche.

CCCCLXXXIII

L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il ne croit pas possible de rétablir la situation aux Pays-Bas, à moins de franches et larges concessions. — Ses inquiétudes pour la santé de l'Empereur augmentent.

Le 23 janvier [1790].

Très-chère Sœur, j'ai reçu votre chère lettre que j'ai très-bien pu lire, et suis bien de votre avis que ni par la force, ni par de petits moyens ou négociations par des particuliers, on ne pourra plus rien faire, et qu'il faudroit traiter directement les points que vous m'avez marqués. Je les trouve très-justes et très-discrets, et crois qu'on pourroit accorder et même offrir bien plus que cela. Je souhaite seulement que quelque chose se fasse, et que vous soyez tranquille et contente. Nous sommes dans de bien grandes inquiétudes pour la santé de Sa Majesté. Les rapports ne s'accordent pas sur ce qui la regarde ; mais toutes les notices en sont bien inquiétantes, surtout pour la difficulté de dormir et de respirer. Dieu veuille nous en faire avoir bientôt de meilleures nouvelles. Portez-vous bien, et soyez bien persuadée de toute la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis.

---

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

CCCCLXXXIV

L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, AU DUC DE SAXE-TESCHEN, SON BEAU-FRÈRE.

La lettre importante qui va suivre a été écrite par l'Archiduc Grand-Duc de Toscane Léopold, pendant que son frère Joseph II se mourait. Cet empereur ne survécut que vingt-six jours. Déjà miné par le poison d'une fièvre lente contractée sur les bords du Danube, dévoré d'amertume par le mauvais succès de sa première campagne de Turquie et par l'insurrection des Pays Bas autrichiens, Joseph n'avait pu tenir contre les nouvelles, tous les jours plus douloureuses, de la révolution française et des attentats commis contre sa sœur Marie-Antoinette. Sa santé avait reçu une mortelle atteinte, et il descendait rapidement vers le tombeau. Ce prince, comme nous le disions plus haut, avait été animé des meilleures intentions; mais dans son originalité fantasque, l'amour du bien public semblait toujours être chez lui à l'état de lyrisme et d'ivresse. Avec plus d'esprit que de jugement, plus d'ardeur à acquérir des connaissances que de patience à les mûrir, il s'était imaginé pouvoir refaire les peuples par décrets et par ordonnances; il s'était hâté d'opérer dans ses États héréditaires, surtout dans ses États annexés, des réformes dont la violence dépassait les limites qui les séparent des révolutions. S'obstinant, malgré toutes les remontrances, à écraser les peuples de taxes exagérées, à renouveler l'enseignement théologique dans le Brabant, à fermer les couvents de tous côtés, il avait blessé au cœur les populations religieuses, sans voir le point noir qui se formait et grossissait à l'horizon. Les Belges exaspérés avaient fini par chasser les troupes impériales, et ces troupes n'occupaient plus que le Luxembourg. Les gouvernants pour l'Empereur, le duc et la duchesse de Saxe-Teschen, s'étaient retirés à Coblentz, puis à Bonn. A la nouvelle de l'agonie de Joseph, le Duc avait

écrit au futur empereur Léopold, qui était encore à Florence, pour lui demander des instructions sur la politique à suivre, à l'inauguration du nouveau règne, vis-à-vis des provinces révoltées. Y aurait-il, disait la lettre, convenance à déclarer à l'Assemblée des États qu'ayant toujours désapprouvé les procédés dont on avait usé envers la nation, sous le régime qui venait de s'éteindre, sans que Léopold eût en aucune façon le moyen d'y porter obstacle, ce prince saisissait le premier moment de son avénement pour manifester publiquement le déplaisir qu'il en avait conçu et pour assurer les peuples que, déterminé à observer exactement tout ce que réclamaient leurs vieilles constitutions, il voulait se concerter et s'entendre avec eux pour tout ce qui y touchait? Fallait-il agir ainsi et parler en son nom impérial, ou se borner à parler au nom des gouverneurs, ou bien se taire et attendre? — Il y a, ajoutait le Duc, à se méfier de la Prusse, envers qui les États, on ne sait dans quelles limites, se sont peut-être engagés pour soutenir le caractère de pays indépendant. On voit en effet qu'ils paraissent décidés à ne plus vouloir entendre à aucun accommodement. Les forces impériales sont insuffisantes, surtout si d'autres que les insurgents venaient encore à se mêler de la besogne. Suivant le duc de Saxe-Teschen, la révolution du pays ne s'était pas opérée sans un plan concerté préalablement entre les puissances ennemies de l'Empereur et surtout avec le Roi de Prusse, dans le dessein d'affaiblir la maison d'Autriche. Le Duc avait deviné juste, car la Prusse et l'Angleterre avaient traité avec les États révoltés et leur garantissaient leurs anciens priviléges pour les empêcher de se jeter dans les bras de la France. On croyait aussi voir dans tous ces mouvements le doigt des terribles réformateurs qui remuaient alors le sol de la France et insultaient à leur Reine comme Autrichienne.

Les insurgés belges s'étaient divisés après le triomphe. D'une part étaient les zélateurs des anciens priviléges, us et coutumes, à savoir les catholiques ardents, les zélanti, sous le nom de *Statistes*, c'est-à-dire partisans des États. — De l'autre, les patriotes animés d'opinions analogues à celles des Constituants français, et qu'on appelait *Vonckistes*, du

nom de Vonck, leur chef principal, avocat au conseil souverain de Brabant, réfugié en France pour échapper, pendant le cours de l'insurrection, aux persécutions du parti opposé. Leur noyau le plus important se composait de la bourgeoisie des villes et de l'aristocratie municipale. Mais, plus prêts et plus forts que leurs adversaires, les Statistes, un instant les maîtres, ne leur ménageaient pas les violences. Edouard Walkiers, grand négociant et banquier, était un des plus importants Vonckistes. Le chef reconnu des Statistes, Van der Noot, nommé ministre par ses partisans, avait pour acolyte le plus fidèle un prêtre fort remuant, nommé Van Eupen.

Cependant le malheureux Joseph II, qui s'était si bien peint lui-même en écrivant son épitaphe : « Ci-gît Joseph II, à qui jamais rien n'a réussi, » achevait de mourir, enveloppé dans les lambeaux d'une monarchie déchirée. Quelques jours avant d'expirer, il disait au prince de Ligne : « Votre pays m'a tué. La prise de Gand a été mon agonie; l'abandon de Bruxelles, ma mort. Quelle avanie! Il faudrait être de bois pour que cela ne fût point. »

Esprit inquiet, mais cœur droit et âme aimante, Joseph II était le dernier ami vrai que Marie-Antoinette eût conservé dans sa famille. Celui-là du moins ne l'eût pas abandonnée. Il allait être remplacé sur le trône par un homme d'esprit ouvert sans doute, mais frotté de philosophisme, mais de cœur sec et froid, et avant toute chose calculateur égoïste.

Le 13 février 1790, Joseph dictait encore une lettre qu'il souscrivait et signait, à sa sœur Christine :

Vienne, ce 13 février 1790 (1).

Ma chère Sœur, la longue maladie qui me persécute a enfin empiré au point que j'ai été dans le cas de me

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

faire administrer publiquement aujourd'hui, et j'ai voulu vous en donner part moi-même. Quelle que soit la chose que la Providence disposera de moi, et à laquelle je suis parfaitement résigné, comptez sur ma tendre amitié, et que je ne cesserai jamais d'être, en vous embrassant de tout mon cœur,

(*De la main.*)

Votre tendre frère,

JOSEPH.

Faites agréer mes compliments à votre cher époux.

Toujours préoccupé de sa famille et des Pays Bas affranchis, il adressait de nouveau à la même Princesse une dernière lettre qu'il signait d'une main mourante, la veille même où il rendait le dernier soupir.

Vienne, le 19 février 1790 (1).

Me trouvant dans l'impossibilité absolue d'écrire moi-même, et à peine pouvant encore signer mon nom, je me trouve cependant dans la triste nécessité de vous donner part, ma chère Sœur, et à votre cher époux, du malheureux coup qui vient encore de me frapper par la mort de madame l'Archiduchesse Élisabeth, épouse de l'Archiduc François, qui, après une couche un peu laborieuse, mais heureuse, sept à huit heures après, se

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE JOSEPH II

ce 20 novembre 1777.

votre lettre m'afflige beaucoup. Mon cher frère, vous tournez contre moi ce qui etoit la marque de ma sincerité et confiance en vous. J'ai été veritablement etonné de certains contes faits à Paris sur le voyage de Fontainebleau, et comme la plupart n'avoit nul fondement, ils se sont evanouis par après le retour des temoins oculaires. il est bien fâcheux pour moi de n'avoir pas la même reponses dans ma patrie, et surtout auprès de vous, mon cher frère. par exemple on seroit bien surpris ici de voir nommer m.r le Duc de Chartres comme mauvais joueur, il n'a pas joué une seule fois du voyage chez moi. pour le comte d'Artois je sais les propos qu'on lui a fait tenir; jamais, ils etoit si abonidés qu'ils sont tombés deux même, et mon frère le premier en a ri.
des prisonnières de femmes je n'en ai vues ni

entendue parler, la mauvaise compagnie
il y en a tousjours en un peu au jeu de la
cour lorsqu'on joue a table ronde, parceque
c'est l'usage en france de laisser entrer tout le
monde. depuis pres de huit ans que je suis icy
je l'ai tousjours vu surtout a fontainebleau
ou il y a beaucoup plus de monde.
J'esperois bien mon cher frere, vous apprendre cette
fois ma grossesse, mes esperances sont encore
reculée, mais j'ai grande confiance que ce n'est
pas pour longtems, le roi vivant tout a fait
avec moi, surtout depuis le retour de fontainebleau
qu'il chasse moins.
Je vais parler a mr de Sartine pour votre protegé
sa situation est bien interessante, et je ne crois pas
qu'il y en ait de plus meritant.
le roi vous ecrit, je vous envoye sa lettre, pour
moi je ne fais des voeux si ardents pour
personne que pour vous, mon cher frere, je
desire surtout que vous me rendiez votre estime
qui me paroit un peu alterée pour votre
amitié vous m'en avez donner tant de preuves

et j'en ai tant pour vous qu'il n'y auroit plus de bonheur pour moi si elle venoit à diminuer. Adieu mon cher frere, je vous embrasse de tout mon coeur, je vous aime et j'aimerai je ne peux changer.

Marie Antoinette

trouva frappée d'un coup d'apoplexie nerveux dont elle est morte sur-le-champ (1).

Vous voudrez bien prendre toute la part que cet événement mérite de la famille. Adieu, je vous embrasse en prenant congé, puisque je sens combien ma dissolution s'avance.

(*De la main.*)

JOSEPH (2).

Dans sa réponse au duc de Saxe-Teschen, Léopold dit qu'entouré d'espions, il ose à peine parler ou écrire. Du vivant de l'Empereur, il n'approuvera ni ne désapprouvera rien, et il demeure tout à fait étranger à ce qui se traite à Vienne. Fort converti aux idées philosophiques du temps, mais encore politique au fond dans ses doctrines spécula-

(1) C'était la femme du fils de Léopold, François, neveu de prédilection de Joseph II, qu'il avait fait élever auprès de lui, et qui lui ferma les yeux. Il sera question de ce Prince dans la lettre qui va suivre.

(2) Joseph II, qui ne laissa point de postérité, avait été, comme nous l'avons dit au précédent volume, marié deux fois : la première, à l'Infante Isabelle de Parme; la seconde, à la Princesse Marie-Joséphine de Bavière, qu'il perdit en 1767. L'Infante mourut en couches et fut suivie de près par son enfant. Cette Princesse, qui avait emporté en Autriche une vive affection secrète pour un seigneur de la cour de son père, n'avait jamais pu répondre aux sentiments que lui montrait son mari. Et cependant celui-ci conçut un tel désespoir, une telle mélancolie quand il vint à la perdre, que sa santé en était altérée. En vain sa sœur Marie-Christine essayait-elle de le consoler, elle n'y pouvait réussir, lorsqu'enfin, perdant patience, cette sincère Princesse, qui avait été la confidente d'Isabelle, s'écria : « Eh! bon Dieu! apaisez-vous donc, elle ne vous a jamais aimé! »

Les papiers du Duc de Saxe-Teschen contiennent plusieurs dossiers relatifs à l'Infante Isabelle. L'un de ces dossiers porte les mots suivants, de la main du Duc :

N° 1. *Divers billets adressés à feu ma très-chère épouse, par l'Archiduchesse Isabelle, première femme de l'Empereur Joseph II, morte*

tives, il s'ouvre sur ses principes en matière religieuse et gouvernementale. Il est d'avis d'accorder aux Pays-Bas de larges concessions. On l'accuse de soutenir les jansénistes, comme si l'on savait au juste en Brabant ce que c'est qu'un janséniste. On lui reproche d'avoir fait des lois sur les reliques et sur les enterrements : il se justifie. Puis il développe des principes politiques du libéralisme le plus avancé, qui impliquent *de plano* un désaveu des mesures de l'Empereur dans les Pays-Bas. Le souverain n'est qu'un délégué, un employé du peuple. Son autorité est limitée. S'il enfreint la loi, on n'est plus tenu à lui obéir. A chaque changement de règne, le peuple est en droit de modifier le contrat qui l'unit au souverain. Le peuple seul est maître de la fixation des impôts, et le souverain lui doit compte de l'administration des finances. L'armée ne doit être employée qu'à la défense du pays. En un mot, le souverain ne règne que par la volonté du peuple, et la liberté individuelle doit être entourée de toutes les garanties. Voici cette réponse (1).

---

en 1763, *à l'âge de vingt et un ans, et qui sont intéressants, parce que son esprit et son caractère estimables s'y trouvent manifestés, ainsi que dans tout ce qui reste d'ailleurs d'écrits de cette Princesse aussi admirable qu'aimable.*

Un autre fascicule, n° 3, a pour suscription, toujours de la main du Duc :

Divers morceaux instructifs, gais et autres, écrits dans des heures de loisir, de l'Archiduchesse Isabelle.

L'un des principaux morceaux est intitulé *les Exercices de l'esprit*, ou *Réflexions pour trois jours de retraite.*

Un autre morceau porte ce titre : *les Aventures de l'Étourderie;*

Un autre, *les Charmes de l'Amitié.*

Un autre est un *Traité sur les hommes.*

On trouve aussi quelques chansons françaises, en vers de mirliton.

Un autre morceau a pour sujet : *Vues sur le commerce*, et il est suivi d'*Objections au plan d'un traité de commerce*, et d'*Observations sur les Prussiens.*

Quelques-uns de ces écrits ne sont dénués ni d'idées ni d'agrément.

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Du 25 janvier [1790, à Florence].

Je ne suis informé de rien, ni des affaires publiques, ni des intentions de Sa Majesté, et surtout de rien de ce qui regarde les Pays-Bas et des intentions sur cela. Je vous suis bien obligé de tout ce que vous m'écrivez et savez de ce pays. Moi, je n'ose ni parler ni écrire, ni songer seulement à envoyer quelqu'un aux Pays-Bas. Je suis tellement entouré et espionné par des dépendants des alentours de Sa Majesté, que je n'ose me remuer, crainte d'avoir une histoire. Je tâche de faire connoître ma façon de penser aux honnêtes Mérode; mais je dois m'en tenir là. Si jamais un malheur arrivoit, vous auriez d'abord un courrier de moi avec mes sentiments pour les faire publier, et ceux-là seront bien clairs et pas équivoques. Avant, je ne puis, je ne dois et je n'ose rien faire. Je manquerois à Sa Majesté, lui ferois de la peine, et, de son vivant, je n'approuverai jamais ce que je ne trouve pas convenable; mais je ne donnerai jamais non plus une désapprobation publique et formelle à ce qu'il a fait. Dieu connoît mes intentions, et il fera de reste.

Je vous réponds sur les choses dont on m'accuse et qui sont fausses, afin que vous en puissiez faire l'usage en discours, que vous jugerez à propos. Soyez bien persuadé et sûr que je ne sais absolument rien de ce qui se fait ou traite à Vienne, ni des intentions qu'on y a pour la paix, la guerre, et surtout pour les affaires des Pays-Bas. François (1) ne m'écrit jamais rien, et je

(1) L'Archiduc, fils aîné de Léopold II et de Marie-Louise, fille du Roi d'Espagne Charles III, était né le 12 février 1768, à Florence,

n'ai jamais rien, et je n'ai des correspondances avec personne. Figurez-vous de là combien ma situation est agréable pour le présent et pour l'avenir.

Je vous envoie ci-joint une partie de mes principes en fait de gouvernement; vous pouvez en faire usage, mais sans publicité. J'espère de pouvoir vous envoyer un jour une dissertation que je fais sur les droits des peuples et des souverains. Adieu.

Je trouve les treize points que vous m'avez envoyés, et qu'on dit que les Pays-Bas désireroient, non-seulement plus que justes, mais très-modérés, et je crois qu'en bien des points on pourroit même leur accorder bien davantage pour le bien de la monarchie, et qu'il seroit bien à désirer que cet exemple se propage et s'accorde également à toutes les provinces de la monarchie.

J'ai appris par hasard qu'on répandoit différents bruits sur mon compte dans les Pays-Bas pour me discréditer. Comme heureusement ils sont tous faux, je vous écris ces lignes pour que vous soyez instruit des faits et puissiez, le cas échéant, me rendre justice.

On dit que je soutiens les Jansénistes, le synode de

---

pendant que son père était grand-duc de Toscane. Il lui succéda, le 1er mars 1792, en qualité d'Empereur d'Allemagne, sous le nom de François II, et, en 1806, il prit le titre d'Empereur d'Autriche. Au moment où cette lettre a été écrite, il était à Vienne, auprès de son oncle, qui voulait avoir à ses côtés l'héritier présomptif de la monarchie autrichienne. Les règnes de Joseph II et de Léopold II, si fertiles en tristes événements, furent une leçon pour François, quand il tint les rênes de l'État : il prit le contre-pied de l'amour des innovations de son oncle et de son père, et n'en régna pas moins au bruit des troubles, des révolutions, et de la guerre étrangère et intérieure. Tour à tour l'adversaire ou l'allié de la France, ce fut lui qui devint le beau-père de Napoléon Ier. Il mourut à Vienne, le 2 mars 1835.

Pistoie et l'évêque qui l'est, et que j'ai un résident de l'Église d'Utrecht à Florence : tout cela est entièrement faux. On ne connoît pas ici ce que c'est que janséniste, ni de quoi il est question dans ces matières. L'enseignement public, les séminaires-écoles sont librement entre les mains des évêques, sans que le gouvernement s'en mêle. On taxe ici de Jansénistes les évêques plus rigoureux, et qui ont défendu à leurs prêtres d'aller aux théâtres, bals, etc. Jamais le gouvernement ne se mêle des affaires de discipline ecclésiastique, hors par le moyen des évêques et en les soutenant. Le synode de Pistoie ne contient que l'accession aux propositions de l'Église gallicane, qui n'a jamais été soupçonnée de jansénisme. Mais je ne l'ai pas approuvé, quant aux maximes, mais seulement permis son exécution, quant à la discipline, n'y ayant rien vu de contraire aux lois du pays ; et la cour de Rome, qui, depuis deux ans, fait examiner ce synode, n'y a rien trouvé à redire. Le résident janséniste n'a jamais existé, et n'auroit pas été souffert. Ceci n'est qu'une absurdité.

On me taxe d'avoir fait une loi sur les enterrements et une sur les reliques. La première est pour empêcher qu'on porte et expose les morts à découvert dans les églises, qu'on les tienne sur terre un nombre d'heures avant de les enterrer, et qu'on les enterre hors des villes dans les cimetières. A cela il n'y a rien à redire : tout le reste est faux.

Sur les reliques, tout est faux. Jamais il n'y a eu d'ordre ou règlement pour cela, aucun édit, rien. Cela appartient aux évêques entièrement, et même on a laissé à la ville de Prato, sans y toucher, une ceinture de la

Vierge sans authentiques, pour laquelle il y a eu une émeute; et seulement, sur les instances des évêques, on a ordonné que les clefs de beaucoup de reliques qui étoient entre les mains des magistrats des villes soient toutes remises aux évêques, et j'ai fait bâtir dans l'église de Saint-Laurent de Florence une chapelle où j'ai déposé publiquement toutes les reliques à la vénération du peuple, qui étoient ci-devant enfermées dans une chambre de son palais.

Quant à l'inquisition politique qu'on m'attribue, j'en atteste à tout le monde, habitants et étrangers, qui ont été ici, s'ils ont joui autre part de plus de liberté civile qu'en Toscane; celle-là est entièrement contre mon caractère.

Ma profession de foi est de soutenir, vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; de ne point persécuter, mais de ne point avancer ni distinguer des personnes qui n'ont ou affectent de ne point avoir de religion, de soutenir les évêques auxquels appartient l'inspection des affaires de la discipline de l'Église.

Je crois que le souverain, même héréditaire, n'est qu'un délégué et employé du peuple pour lequel il est fait, qu'il lui doit tous ses soins, peines, veilles; qu'à chaque pays il faut une loi fondamentale ou contrat entre le peuple et le souverain, qui limite l'autorité et le pouvoir de ce dernier; que quand le souverain ne la tient pas, il renonce par le fait à sa place, qui ne lui est donnée qu'à cette condition, et qu'on n'est plus obligé de lui obéir; que le pouvoir exécutif est dans le souverain, mais le législatif dans le peuple et ses repré-

sentants ; que celui-ci, à chaque changement de souverain, peut ajouter de nouvelles conditions ou restrictions à son autorité.

Que le souverain ne peut se mêler ni directement ni indirectement dans les affaires de justice civile ni criminelle, en changer les formes, peines, donner des commissions, délégations, etc.

Que le souverain doit un compte exact et annuel au peuple de l'érogation des revenus publics et finances, qu'il n'a point le droit d'imposer arbitrairement ni taxes, gabelles ou impositions quelconques ; que ce n'est que le peuple qui a ce droit, après que le souverain lui a exposé les besoins de l'État, et que le peuple par ses représentants les a trouvés justes et raisonnables ; qu'ils ne peuvent s'accorder que comme subsides, pour un temps d'un an, et après en avoir vu le besoin, et que la nation ne doit pas les proroger que lorsque le souverain aura rendu un compte exact, détaillé et satisfaisant de leur érogation.

Que le souverain doit rendre compte et avoir l'approbation pour tous les changements de système, nouvelles lois, etc., pensions, gratifications à donner, avant de les publier.

Que les ordres du souverain n'acquièrent force de lois et n'obligent à l'obéissance qu'après le consentement des États.

Que le militaire ne peut être employé que pour la défense du pays, et jamais contre le peuple.

Que personne ne peut être arrêté ni jugé que sur un ordre des juges ordinaires, et jugé que selon les formes

ordinaires, et publiquement, et jamais par aucun ordre arbitraire, pas même du souverain même.

Enfin, je crois que le souverain ne doit régner que par la loi, et que ses constituants sont le peuple, qui n'a jamais pu renoncer ni être privé par aucune préoccupation ou consentement tacite et forcé, à un droit imprescriptible qui est celui de nature, pour lequel ils ont consenti à avoir un souverain, c'est-à-dire à lui accorder la prééminence pour qu'il fasse leur bonheur et félicité, pas comme il veut lui, mais comme eux-mêmes le veulent et le sentent, car l'unique but des sociétés et gouvernements est le bonheur de ses individus.

Voilà à peu près mes principes. Je pourrois m'étendre sur cela plus en détail pour en fournir les preuves, mais cela seroit trop long et trop ennuyant.

NOTE DU DUC DE SAXE-TESCHEN SUR CETTE LETTRE.

« On a vu ici la confession de foi en matière de religion et politique du Grand-Duc même. Nous y ajouterons quelques circonstances qu'il n'a pas touchées et qui sont de notre connoissance.

» Tandis qu'on accuse le Grand-Duc de jansénisme, il est de fait que son vieux confesseur est un ex-jésuite, et que l'instructeur de ses enfants est du même ordre.

» Les ordres pour les enterrements ne tendent pas à éloigner l'idée de la mort, comme dit méchamment un journal connu ; ils ne se font pas sans publicité, et on peut mettre toute la solennité possible aux *Requiem*

tenus dans les églises. Ce qui est défendu, c'est de porter les morts à découvert, et de les laisser ensuite deux ou trois jours en compagnie d'autres, — ainsi que nous l'avons vu nous-mêmes, — dans les églises, pour y infecter les vivants par l'aspect et l'exhalaison de leurs maladies dégoûtantes et parfois contagieuses; et de les jeter ensuite tout nus, comme cela se faisoit, dans les fosses qui se trouvoient sous ces églises, et que les pierres sépulcrales, dont elles sont pavées, couvroient: chose qui dans les climats chauds de l'Italie est plus dangereuse que partout ailleurs. On dépose donc à présent d'abord dans une chapelle de la paroisse les morts renfermés dans une bière, et on les transporte ensuite en plein jour dans le cimetière établi hors de la ville, où ils sont enterrés avec tout l'appareil et la décence requise. Quant aux rideaux des tableaux d'autel, dont le journal ci-avant cité plaisante si ironiquement, nous ne savons quelle est cette ordonnance; mais nous savons bien que, lors de notre voyage en Italie, il nous est arrivé plus d'une fois que le sacristain montoit sur l'autel pour tirer ces rideaux et nous faire voir quelque tableau fameux, dans le moment où le prêtre étoit occupé des mystères les plus sacrés, dans la célébration de la messe; et c'est apparemment pour empêcher cet abus général et difficile à prévenir que le Grand-Duc a fait substituer des glaces auxdits rideaux. »

Le gouverneur des Pays-Bas fit usage en son temps de la lettre de Léopold, et elle circula avec commentaires.

CCCCLXXXV

L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

On a coupé un bras à la monarchie d'Autriche en lui enlevant les Pays-Bas. — Sombres pressentiments. — Il a fait parvenir à son fils François, à Vienne, des instructions en prévision de toutes les éventualités. — Il s'est décidé à conseiller à l'Empereur de faire des concessions à la Hongrie. — Il persiste à s'abstenir de toute démonstration publique. — Sa crainte d'être appelé à Vienne.

Le 7 février 1790.

Ma très-chère Sœur, j'ai reçu vos chères lettres du 23 janvier, et ai vu avec plaisir qu'enfin vous ayez reçu toutes les miennes, tant vieilles que jeunes. Je ne puis vous rien dire de plus sur la perte des Pays-Bas; c'est un grand malheur et un bras qu'on a coupé à la monarchie. Je sens bien toute votre position personnelle et son désagrément. Je suis curieux de voir la réponse que vous aurez des États à votre lettre, mais ne la crois pas heureuse. Il ne paroit pas que la confiance se rétablit, et c'est là l'essentiel. Continuez, je vous prie, à m'envoyer les brochures de chez vous qui sont bien intéressantes. Je sens bien combien vous devez être embarrassée pour vos affaires, meubles, et tous vos gens, sans savoir qu'en faire, où les placer, ni quel

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

parti prendre. Cette situation est bien cruelle, surtout quand on n'y a pas donné cause par soi-même.

Les nouvelles de la santé de Sa Majesté sont toujours plus tristes et affligeantes, quoiqu'on n'en sache aucun détail. Il paroit que la paix ne se fera pas, qu'on aura une guerre avec le Roi de Prusse, et peut-être générale dans toute l'Europe; et l'esprit de révolte et désordre commencé en France fait de rapides progrès, même en Italie; et l'aspect de l'avenir est bien triste de tous les côtés. Je vous embrasse tendrement et suis....

J'ai bien pu lire toutes vos lettres, et vous remercie bien, ainsi que votre mari et mon frère, de toute l'amitié que vous avez pour moi. Quoique je sois entouré et espionné, je ne manquerai pas, d'ici à quinze jours, de vous envoyer un homme de confiance à moi, sous quelque prétexte, car je ne me fie pas trop aux courriers napolitains, pour vous porter, et à mon frère, mes intentions et idées pour tous les cas possibles. Je ne suis informé de rien, pas même de la santé de Sa Majesté, ni d'aucune affaire. J'ai envoyé à Vienne avec les layettes pour ma belle-fille un homme affidé à Vienne avec des instructions détaillées pour mon fils pour tous les cas possibles, et j'ai enfin pris sur moi d'écrire avec force et persuader à Sa Majesté de condescendre aux demandes des Hongrois et de les ménager. Il me paroit qu'il en est convenu, et je souhaite seulement que cela se fasse, pour éviter de nouveaux et plus grands malheurs.

Vous sentez bien que, dans les circonstances présentes, je ne puis faire aucune démarche ni démonstra-

tion publique, car il faudroit commencer par témoigner de désavouer tout ce qui a été fait, ce qui seroit terrible, et que, du vivant de Sa Majesté, je ne ferai jamais. J'ai dit mes sentiments pour les Pays-Bas aux Mérode et à quelqu'un d'autre: ils m'en ont paru contents et en feront bon usage. Voilà tout ce que je puis faire pour à présent. L'unique chose que je crains, c'est d'être appelé à Vienne, où, dans cette confusion, ne pouvant rien faire ni être toujours du même sentiment que Sa Majesté, je ne pourrois avoir que du chagrin. Je m'étonne qu'on exige de vous que vous signiez des papiers et présidiez au soi-disant nouveau conseil. Si j'étois de vous, sans un ordre exprès de l'Emp., je le refuserois net.

CCCCLXXXVI

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE BOMBELLES, HOTEL DE FRANCE, A VENISE.

On doit les conduire à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*. Elle en prend son parti.

Ce 9 février 1790.

Je ne t'écris qu'un mot pour te dire que tu recevras d'ici à quelque temps des épîtres de nous tous, ce qui fait que la poste n'a pas vu notre écriture depuis longtemps. Nous comptions que tu l'aurois plus tôt, mais le sort en a autrement ordonné ; tu les auras pourtant,

ne t'impatiente pas. Ta tante me charge de te dire qu'elle a reçu ton argent, et ta mère qu'elle se porte bien, à l'exception d'un très-petit mal de gorge, qui ne la retient seulement pas chez elle. Ainsi, tu vois que cela n'est pas inquiétant. Pour ma petite personne, elle se porte fort bien. Elle est maintenant dans l'eau, et, dans peu, elle sera dans le jardin. Adieu. Je vous embrasse de tout mon cœur.

On dit que, dimanche, nous terminerons la journée du jeudi quatre, en allant à Notre-Dame chanter un *Te Deum* en son honneur. Si ce n'est pas ce jour-là, je ne doute pas que l'on ne nous y mène un autre. Aussi, j'en prends mon parti.

CCCCLXXXVII

L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Appelé à Vienne pour être nommé co-Régent, il est résolu à refuser cette situation, pour ne point paraître approuver ce qui se fait. — Instructions à sa sœur sur les affaires des Pays-Bas, pour le cas de mort de l'Empereur.

Le 18 février [1790].

Très-chère Sœur, depuis que je vous avois écrit la lettre par mon courrier que j'ai gardé ici jusqu'à mon

---

(1) Archives de Son Altesse Impériale l'Archiduc Albert d'Autriche.

départ, qui sera le 23 de ce mois, pour Vienne, j'ai reçu d'autres lettres de votre part auxquelles je vais répondre. Si Sa Majesté continue de vivre, vous renverrez mon courrier à Florence avec vos réponses et pas à Vienne, et vous vous garderez bien de me rien écrire à Vienne, car tout s'ouvre plus que jamais. Mais si jamais Sa Majesté venoit à manquer, alors vous pourrez m'envoyer mon courrier à Vienne. Sans cela, j'aurai également vos réponses, que ma femme m'enverra par un courrier à moi.

Sa Majesté m'a fait appeler à Vienne, et, la poste suivante, m'a écrit qu'Elle vouloit me déclarer co-Régent, comme il l'avoit été du temps de feu l'Impératrice. Vous avez vu alors les beaux effets qui en ont résulté: figurez-vous à présent. Je vous préviens donc que je suis fermement résolu et décidé à ne pas me laisser mêler directement ni indirectement dans les affaires à Vienne, ni comme co-Régent ni autrement, du vivant de Sa Majesté; car si je témoigne d'y prendre part à la face du public ou des cours étrangères, j'aurois l'air d'être dans les mêmes principes et systèmes de Sa Majesté, et d'approuver tout ce qui a été fait; et je perdrois pour toujours ma réputation et la confiance des cours et du public, et je ferois un grand mal aux affaires sans aucune utilité. En outre, je devrois être à tout moment en contradiction avec Sa Majesté, et cela ne pourroit que lui faire du mal, et je me lierois les mains pour l'avenir, ou serois ensuite obligé à protester contre tout ce que j'aurois fait. Je n'accepterai donc point d'entrer aux affaires. A moi on ne me dit plus rien sur la santé de Sa Majesté, que je crois toujours

très-mauvaise, et on assure même qu'il ne passera pas le mois de mars. Vous voyez donc que je vais à Vienne pour assister ou peut-être accélérer sa mort, me trouver à ce beau spectacle et ensuite avoir à débrouiller tout ce chaos, laissant ici mes affaires, femme et famille de tant d'enfants. C'est une situation bien agréable pour moi ; mais je prie, espère et confie en Dieu qu'il me donnera la force nécessaire pour tout finir selon sa volonté et les décrets de sa providence.

Pour les affaires des Pays-Bas, je vois avec bien de la peine qu'elles continuent à aller mal. Cette correspondance de Sa Majesté avec le général d'Alton perdue et imprimée, et surtout les lettres du comte Cobentzl, font que celui-ci ne peut plus rendre de services utiles, et doit avoir perdu à juste titre toute la confiance.

Je crois donc que, dans le cas de mort de Sa Majesté, vous devez d'abord renvoyer à Vienne le comte Cobentzl, le décharger de quelconque commission sur les affaires des Pays-Bas, faire appeler Cornet des Grès, ou qui vous croirez plus convenable, lui communiquer le mémoire et propositions que je vous ai envoyés et les faire publier, traitant toujours vous directement avec les États, et n'admettant aucune autre puissance à s'en mêler, hors pour la garantie qu'on pourra leur accorder. Le projet de prendre des troupes étrangères, et surtout prussiennes, à la solde, est bien dangereux ; mais en dégoûtant par là les principaux seigneurs, peut-être on engagera et disposera d'autant plus les deux premières classes à se disposer à un rapprochement. Voilà tout ce que je puis vous dire pour à présent. Con-

tinuez-moi votre chère amitié, et soyez persuadée de toute la sincère tendresse avec laquelle je vous serai toute ma vie (1).

CCCCLXXXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Grande colère de la Princesse contre madame de Bombelles, à propos de l'exécution du marquis de Favras. — Causes de cette mort. — Panégyrique de la victime; son innocence et son courage. — L'Assemblée donne plein pouvoir aux municipalités : voilà comme on sert le Roi.

Ce 23 février 1790.

Mon Dieu, ma Bombe, que ta lettre m'a mise en colère! J'avoue que j'avois bien tort ; mais n'importe, il faut que je te dise pourquoi. J'étois pénétrée de l'injustice de la mort de M. de Favras, de la superbe fin qu'il a faite, de l'amour qu'il a montré à son Roi (qui seul est cause de sa mort) (2). Il y avoit deux jours que je ne pensois qu'à cela, que mon cœur, mon esprit, tout mon être, n'étoient remplis que de cette idée, et je reçois ton épitre où tu me dis : *Mais aussi de quoi ce malheureux s'avisoit-il?* Tu juges si ta princesse, qui ne

(1) L'original est ainsi terminé, d'une façon brève, avec une sorte de paraphe, à la manière de Joseph II.

(2) M. de Favras, condamné par jugement du Châtelet de Paris, prononcé à minuit, après une séance de onze heures, avait été pendu sur la place de Grève, à huit heures du soir, le 19, à la lueur des flambeaux.

se donne pas toujours le temps de la réflexion, s'est mise en colère contre cette pauvre Bombe qui n'y pouvoit rien pourtant, et qui, si elle eût été ici, auroit admiré, comme tout ce qui respire dans Paris, et l'injustice de sa mort, et le courage avec lequel il a subi son arrêt. Non, il n'est qu'un Dieu qui puisse le donner. Aussi, j'espère bien qu'il en a reçu la récompense. Le cœur des honnêtes gens lui rend bien l'hommage qu'il mérite. Le peuple lui-même, le peuple, qui demandoit à grands cris sa mort, le lendemain, et même en revenant de l'exécution, disoit : Mais il a protesté de son innocence sur la potence ; c'est pourtant bien mal de ne l'avoir pas descendu. Tu verras dans les journaux tout ce qu'il a dit de touchant. Au fait, mon cœur, aux yeux de tout le monde, même aux yeux des gens de loi, il n'y a point eu dans ses interrogations la moindre preuve qu'il ait voulu faire assassiner MM. La F. et B. (1). Mais il falloit effrayer ceux qui voudroient servir le Roi ; mais il falloit du sang au peuple, et le sang d'un homme à qui l'on pût donner le nom d'*aristocrate*. Voilà, mon cœur, voilà les véritables causes qui ont conduit ce malheureux à la mort, et les journées du 5 et du 6 restent impunies ! Et une autre affaire du même genre, qui est au Châtelet depuis trois mois, reste aussi dans l'oubli ! Cependant, j'aime à croire que les juges ont eu des preuves que nous ne connoissons pas. Je ne t'ai plus reparlé de M. Albert de Rions, parce qu'il s'est passé tant de choses que je n'y ai plus pensé. L'Assemblée est occupée, dit-on, à donner au

(1) La Fayette et Bailly.

pouvoirexécutif de la force ; et, pour cela faire, ils vont rendre un décret qui donnera plein pouvoir aux municipalités. Voilà comme on sert le Roi, ou, pour mieux dire, comme on l'abuse. Voilà le prix de tous les sacrifices qu'il fait journellement ; voilà la manière dont on veut calmer son royaume en donnant toute la puissance aux gens qui sont ou gagnés, ou trop poltrons pour en faire usage. Enfin, ma petite, Dieu veut manifester la gloire et la bonté qu'il accorde à la France. Je l'espère, il se laissera fléchir par les prières que l'on ne cesse de lui offrir. Adieu, ma petite, je vous embrasse du plus tendre de mon cœur. Je crois que cette lettre pourra bien..... [Deux mots manquent arrachés avec le cachet.]

CCCCLXXXIX

MÉMOIRE

COMMUNIQUÉ AU COMTE DE PUYSÉGUR, PAR LE COMTE DE BRIENNE, ET APPROUVÉ PAR LA REINE, CONCERNANT LA SOMME DE QUINZE CENTS LIVRES DESTINÉE PAR SA MAJESTÉ A L'ÉDUCATION DE QUELQUES ORPHELINES D'INVALIDES (1).

[20 mars 1790.]

M. de Brienne, après avoir cherché, de concert avec M. de Sombreuil, les moyens de tirer le meilleur parti possible de la bienfaisance de la Reine, a tourné ses vues du côté d'un établissement formé par une demoi-

(1) Cabinet de M. le baron de Girardot, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, à Nantes.

selle irlandaise appelée mademoiselle O'Kennedy. Cette demoiselle s'est entièrement consacrée au secours des pauvres. Elle a commencé à former un établissement à la barrière de Reuilly, sur la paroisse Sainte-Marguerite, où, à l'exemple de M. le chevalier du Pawlet, elle a réuni déjà un certain nombre d'orphelines d'invalides. Elle n'a pas les mêmes moyens que M. le chevalier du Pawlet; mais M. l'archevêque de Paris, et particulièrement M. l'évêque de Senez, la protégent et s'intéressent à son établissement. Elle consent à prendre tous les ans quatre petites orphelines d'invalides, moyennant les quinze cents livres que Sa Majesté a bien voulu destiner à cette bonne œuvre. Elle les prendra dès l'âge de six à sept ans, les gardera tant qu'elles voudront, et toujours au moins jusqu'à ce qu'elles soient en état de gagner leur vie, aux conditions que le produit de leur travail sera au profit de la maison, tant qu'elles y resteront. Elles seront habillées, nourries et entretenues et instruites de leur religion; elles apprendront à lire et à écrire tous les ouvrages convenables à des filles, les soins du ménage, les travaux des servantes des villes et de campagne. Ainsi, celles qui auront des dispositions pour acquérir quelques talents, et celles qui n'en auront pas, seront élevées au moins sagement, et pourront être destinées à faire de bonnes servantes. De tout ce que M. de Brienne a vu, de toutes les propositions qui lui ont été faites, voilà celle qui lui a paru la plus convenable. L'on pourra placer tous les ans quatre orphelines d'invalides, moyennant quinze cents livres. Si l'on veut multiplier cette bonne œuvre, on pourra en placer un plus grand nombre en ajoutant

trois cent soixante-quinze livres pour chacune. Mademoiselle O'Kennedy a le projet de porter son établissement jusqu'à cent au moins, d'y former différents ateliers d'ouvrières, et de se charger de la fourniture du linge des Invalides ou autres grandes maisons. Pour lors son établissement fournira plus de ressources ; ainsi la Reine, en remplissant ses vues bienfaisantes pour les pauvres orphelines d'invalides, fera doublement une bonne œuvre, en favorisant un établissement qui mérite sa protection, et dont on pourra par la suite tirer un grand parti pour ces malheureux enfants.

Je, soussignée, déclare avoir promis et m'engage de remplir exactement envers les quatre orphelines d'invalides, *qui me seront présentées*, et que j'admettrai chaque année dans mon établissement, toutes les conditions portées dans ce mémoire, moyennant la somme de quinze cents livres accordée par la Reine pour cet objet, laquelle somme me sera payée successivement d'année en année, sur les ordres du secrétaire de la guerre, par le trésorier de l'hôtel des Invalides, à mesure qu'il en fera le recouvrement.

A Paris, le 20 mars 1790.

Approuvé l'écriture et signé :

O'KENNEDY,

Institutrice de la maison des Orphelines d'invalides.

J'approuve que l'établissement de mademoiselle O'Kennedy se charge des quatre filles d'invalides, orphelines, qui sont

l'objet de ma fondation. J'approuve également les conditions proposées par mademoiselle O'Kennedy dans sa soumission ci-dessus.

MARIE-ANTOINETTE.

CCCCXC

LE ROI AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Il le remercie d'avoir su maintenir la garnison de Metz dans le devoir. — Il fait éventuellement appel à ses services à Paris.

Paris, le 23 avril 1790.

Il m'a été rendu exactement compte, Monsieur, de vos efforts pour maintenir la garnison importante de ma ville de Metz, et des succès que vos soins avoient obtenus jusqu'à ce moment. Ce qui vient de se passer dans cette place n'a fait qu'augmenter la bonne opinion que j'ai de vous depuis longtemps, et je me plais à vous en témoigner ma satisfaction. En continuant à me bien servir dans votre commandement, M. de la Tour-du-Pin vous expliquera les motifs qui pourroient faire apercevoir de la convenance à ce que vous vinssiez passer quelques jours à Paris; mais je m'en rapporte absolument à vous pour juger du moment où vous pourriez le faire sans que votre absence pût causer aucun inconvénient.

LOUIS.

---

(1) Original dans les papiers de M. le marquis de Bouillé; copie à la Bibliothèque impériale.

CCCCXCI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Nouvelles de famille. — Mort de l'abbé Colignon.

Ce 27 avril 1790.

J'ai reçu ta lettre qui n'étoit point datée, l'autre ne m'est pas encore parvenue. Que ton mari ne fasse pas ce qui lui est proposé, avant que tu aies reçu de mes nouvelles. Ta mère est dans le chagrin à cause de la mort de l'abbé Colignon. Sa santé est toujours bonne. Elle a été passer deux jours à Montreuil et à Saint-Cyr. Ta tante me rendra compte de sa conversation avec M. Durney. J'espère qu'il sera plus raisonnable que sa lettre. Adieu, je n'ai pas le temps de t'en dire plus long. Comment va ce bijou d'Henri ? Je t'embrasse de tout mon cœur.

CCCCXCII

LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME (1).

Amical souvenir. — Compliment sur le mariage du fils de la duchesse. — Mort de madame de Piennes. — Première communion de *Madame Royale*.

Paris, le 28 avril 1790.

J'ai reçu exactement vos lettres, Madame la Duchesse, et j'espère que vous n'imputerez pas à aucun oubli de ma part si je n'y ai pas répondu plus tôt. Je savois que votre amie vous avoit écrit par une occasion, il n'y a pas bien longtemps, et j'ai mieux aimé attendre quelque temps pour mieux partager le temps. Je me suis acquitté de toutes vos commissions. On a dû répondre directement à votre mari sur le mariage de votre fils. S'il vous rend heureuse, vous savez combien je serai content. Je crois que je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Il n'y a qu'une chose qui m'inquiéteroit, ce seroit le caractère de la tante; mais on dit que vous la gardez avec vous jusqu'à l'époque de l'accomplissement. Alors, vous aurez le temps de la former et de la connoître à fond. La pauvre duchesse de Guiche sera bien fâchée de la mort de madame de Piennes. On croit que c'est des remèdes pris mal à propos qui l'ont tuée. Je vous prie de me rappeler sur cela au souvenir de votre fille. Ici, votre amie se porte bien, et quelques méchancetés qu'on fasse dont on ne se lasse pas, il me

(1) Papiers de famille du duc de Polignac.

paroit que ses actions sont bien remontées dans le public. Le houzard est arrivé et vous aura sûrement donné de ses nouvelles. Votre petite amie a fait sa première communion à Pâques. Nous avons eu tout sujet d'être contents de la manière dont elle s'y est comportée. Je vois aussi avec plaisir qu'elle se souvient de vous comme elle le doit. L'autre se porte toujours bien et lit assez bien à présent. En tout, le physique va assez bien ici ; mais il n'en est pas de même du moral. Il est cruel d'être séparé si loin de ses amis, et sans prévoir l'époque où cela se terminera. Il seroit bien doux de pouvoir causer à son aise. J'espère que votre santé se soutient toujours bonne : avec l'espérance et une conscience pure, on se soutient. Je n'ai pas besoin, j'espère, Madame la Duchesse, de vous répéter l'assurance de mes sentiments inviolables.

CCCCXCIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Tendresses. — On assassine en Bourgogne. — Il y a eu un prône superbe à Saint-Sulpice.

Ce 4 mai 1790.

Je t'ai beaucoup écrit la semaine passée, ce qui fait que tu n'auras qu'un mot de moi aujourd'hui. Ta mère va bien ; elle a été passer trois jours à Montreuil, à Saint-Cyr et à Vitry, cela lui a fait du bien, en la dissipant un peu du chagrin que lui a procuré la mort du

pauvre abbé Colignon. Comment va ton petit avorton d'Henri? Étouffe-t-il toujours? A-t-il sa seconde dent? Enfin es-tu sans inquiétude pour lui? Je t'assure qu'il faut t'aimer beaucoup pour s'occuper d'un vilain enfant comme cela; mais comme tu prétends que tu l'aimes, il faut bien le croire et désirer son malheur en désirant qu'il habite cette terre maudite avant que de jouir des douceurs du ciel. Tout est tranquille ici; mais en Bourgogne il n'en est pas de même, on y assassine avec une recherche de cruauté abominable. Mon Dieu, quand est-ce que cela finira? Il y a eu, avant-hier, un prône à Saint-Sulpice qui avoit rapport au moment. On dit qu'il étoit superbe, et bien capable d'animer le zèle des pasteurs et des bonnes âmes. Te voilà tout au beau milieu de ton carnaval; je t'en fais mon compliment, et t'y laisse en t'embrassant de tout mon cœur.

CCCCXCIV

MARIE-ANTOINETTE A LA LANDGRAVINE LOUISE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Condoléances sur la mort du Landgrave Louis IX, et sur l'avenement de son fils, mari de la Landgravine Louise.

Ce 14 mai [1790].

J'apprends dans l'instant, Madame, qu'une personne sûre part, cette après-dinée, pour l'Allemagne; je sai-

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

sis cette occasion pour vous assurer de toute la part que je prends au changement de votre position (1). Si j'ai tant tardé à vous répondre, vous en jugerez la cause en ce que je n'écris à personne par la poste. Mais plus je suis éloignée de vous, plus je sens combien mon amitié pour vous et les vôtres est profondément dans mon cœur. Veuillez bien les assurer de ma part et dire particulièrement au Landgrave combien j'ai été touchée de son souvenir, et lui faire mon compliment de condoléance sur la mort de son père.

Nos santés se soutiennent bonnes ; mes enfants grandissent beaucoup ; ils sont sans cesse avec moi, et font mon seul bonheur. Il faut fermer ma lettre : on l'attend. Adieu, Madame, soyez aussi heureuse que je vous le souhaite et que vous méritez de l'être ; et conservez toujours de l'amitié pour celle qui vous embrasse comme elle vous aime, et c'est de bien bon cœur.

---

(1) Louis IX, Landgrave de Hesse-Darmstadt, né le 15 décembre 1719, était mort le 6 avril 1790. Il avait épousé, le 12 août 1741, Henriette-Caroline, Princesse palatine de Birkenfeld, née le 9 mars 1721, morte le 30 mars 1774.

Louis X, devenu Landgrave (mot à mot, maître de la terre), prit le titre de Grand-Duc.

CCCCXCV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Sa correspondance avec M. de Bombelles. — La Princesse est fort maussade. — Le Roi n'a plus le droit de faire la guerre ou la paix. — Les enragés triomphent. — M. de Choiseul.

Ce 22 mai 1790.

Je t'envoie, mon cœur, un fier paquet pour ton mari. S'il a la patience de le lire tout entier, j'aurai une haute idée de lui, car j'ai été effarouchée de sa taille. Je n'ai que le temps de te dire un mot, et je l'emploierai à te dire qu'il est impossible d'être plus maussade que nous. Tu dois en savoir quelque chose. Ton mari aura bien le temps de recevoir beaucoup d'ordres de ma part, et j'en enrage, quoique je tienne pourtant à ce qu'il suive mon conseil. Je suis fâchée qu'Armand vous ait parlé de sa tante comme il vous en a parlé. Elle a fait une folie, j'en conviens; mais ce n'est pas à ses parents à la publier, d'autant qu'elle ne doit rester que quelques jours à [le nom est en blanc]. Le Roi n'a pas le droit de faire la guerre et la paix (1): il la déclarera au nom de la Nation; mais il sera chargé des négociations et de nommer aux places. Hier que ce fameux décret a été rendu, tous les enragés ont passé

(1) C'est le 22 et non le 21 mai 1790 que l'Assemblée déclara que le droit de guerre et de paix appartiendrait à la nation. Il est probable que la Princesse a par mégarde antidaté d'un jour sa lettre, ou qu'avisée de la rédaction du décret, elle en parlait avant la promulgation.

sous nos fenêtres, au milieu des acclamations publiques, et des félicitations d'environ vingt mille âmes qui étoient dans le jardin ; et les colporteurs, en vendant le décret, crioient que la Nation avoit gagné. Tu juges comme cela faisoit plaisir à entendre. Adieu, mon cœur, tâche de donner plus de thés que de dîners. Je t'embrasse de tout mon cœur. J'ai reçu la lettre que tu m'as écrite par M. de Choiseul. Ce que vous m'en dites m'étonne bien, car il fut parfait l'année passée (1).

CCCCXCVI

MARIE-ANTOINETTE A SA SŒUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE (2).

Elle s'abstient d'écrire, parce qu'elle ne veut pas qu'il y ait à la poste de son écriture, si aisée à contrefaire. — Vœux pour la tranquillité du pays et pour le bonheur du Roi, pour lequel elle donnerait son sang. — On dit qu'on va leur laisser la liberté d'aller à Saint-Cloud, ce qui leur donnera au moins du calme pour les yeux et les oreilles. — Elle se désole de ne pouvoir être en rien utile.

Ce 29 mai [1790].

Que vous etez bonne, ma chere Sœur; votre lettre ma touchée aux larmes, oui il est impossible que qui

(1) « M. le duc de Choiseul avait scandaleusement démocratisé à Venise, parce qu'il était soufflé par un M. de la Goublaye, capitaine de son régiment, devenu, de chaud royaliste, enragé révoluteur. » (*Note de M. de Bombelles.*)

(2) Original autographe; archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche. — Orthographe conservée.

Cette lettre, qui est datée sans millésime, est certainement de 90,

que ce soit trouve mauvais, que deux sœurs se donnent mutuellement des preuves d'amitie, et se demandent et se dissent de leurs nouvelles. Aussi je n'aurois pas hesité, mais c'est que je ne veux pas qu'a la poste on puisse trouver de mon ecriture; il est si aisé de la contrefaire, et d'ajouter quelque chose dans une lettre, qu'il faut prendre les plus grandes précautions. Je ne peu craindre que les mechancetés de ce genre, car je défie l'univer de me trouver un tort telle. Je ne peu meme que gagnier a etre gardez et suivie aussi exactement, car toutes mes paroles, tous mes desirs, et toutes mes actions ne tendent qu'au bonheur du Roi d'abord, pour lequel je donnerois mon sang, mais en verité aussi pour le bonheur de tous, car je ne désire qu'un ordre de chose qui remette le calme et la tranquillité dans ce malheureux pays, et prepare a mon pauvre enfant un avenir plus heureux que le notre, car pour nous, nous avons vue trop d'horreur et trop de sang pour etre jamais veritablement heureux. Pardon, chere Sœur, de vous entretenir de chose aussi triste pendant que mon cœur ne devroit etre emû que de tendresse et de reconnoissance des marques de votre amitié. Notre santé ce soutien bonne encore; on dit que la semaine prochaine on nous laissera faire des courses de quelque jours à Saint-Cloud, en revenant souvent icy; cela est bien necessaire : au moins pourrons nous respirer un air plus pure (1), plus

attendu qu'à la fin il est fait mention des troubles des Pays-Bas et du combat de Marche et Famion, livré le 23 mai de cette année, dans lequel les Impériaux avaient repoussé une attaque des Belges et les avaient rejetés dans Namur.

(1) Ici, le mot *et* effacé.

frais, et pourrons nous nous promenner un peu ; il y aura au moins du calme pour les yeux et les oreilles, car icy c'est tous les jours des scenes nouvelles d'horreures qui ce passent sous nos yeux. On dit que les patriotes (1) on perdu 2 batailles. Mon Dieu que je voudrois que toutes ses affaires finissent, et vous s'avoir tranquillement rentre chez vous! Croyez que c'est une des plus grande peine de mon cœur que de vous s'avoir dans la position ou vous etez sans pouvoir vous etre utile a rien. Adieu, ma chere Sœur, j'embrasse mon frere et beau frere de toute mon âme, pensé quelquefois à moi, et dites vous bien, quant vous etez tous trois ensemble, qu'il existe un cœur qui, quoi que bien loin de vous, vous est toujours reuni par les sentiment les plus vrai de tendresse, d'attachement et de reconnoissance.

CCCCXCVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Proclamation au nom de la Loi et du Roi. — Elle va partir pour Saint-Cloud pour quelques jours. — Une lettre dans un bain.

Ce 1er juin 1790.

Je n'ai que le temps de te dire un petit mot, grand comme rien. Tu dis que cela vaut toujours mieux que de n'en pas recevoir, voilà pourquoi je te l'adresse. Je

(1) Les patriotes belges.

ne te parlerai pas de la proclamation faite au nom de la loi et du Roi : les journaux t'en rendront compte ; et lorsque tu l'auras lue avec attention, tu sauras ce que j'en pense (1). Ainsi, je n'ai pas besoin de te le dire.

Nous allons vendredi à Saint-Cloud passer deux jours, et puis nous y retournerons. Jeudi nous serons un petit peu lasses. La procession est plus fatigante que celle de Versailles, et tous les députés y seront. Cela ressemblera beaucoup à l'ouverture des États. Adieu, ma petite, je t'embrasse de tout mon cœur, et t'aime beaucoup.

P. S. Comme une bête, j'ai jeté ma lettre dans mon bain, heureusement elle peut encore se lire.

CCCCXCVIII

LOUIS XVI A M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, POUR L'ASSEMBLÉE (2).

Il énumère les dépenses de sa liste civile, pour en faire régler le budget.

Aux Tuileries, le 7 juin 1790.

Messieurs, combattu entre les principes de la plus sévère économie et la nécessité de la représentation du chef d'une grande nation, j'aurois préféré de m'en rap-

(1) Proclamation du droit national de paix et de guerre enlevé au Roi.

(2) Archives impériales de France. — Voir la lettre de Madame Élisabeth, du 3 janvier précédent.

porter à l'Assemblée nationale pour qu'elle fixât elle-même les dépenses de ma maison ; mais de nouvelles instances m'engagent à m'expliquer. Je vais le faire clairement et simplement.

Les dépenses connues sous le nom de maison du Roi comprennent :

1° Ma dépense personnelle, celle de la Reine, celle de mes enfants et de leur éducation ; la maison de mes tantes et celle que ma sœur peut attendre incessamment de moi.

2° Les bâtiments et les garde-meubles de la couronne.

3° Ma maison militaire.

L'ensemble de ces divers objets, malgré les réductions qui ont été faites depuis mon avénement au trône, indépendamment de neuf cent mille livres que je percevois sur des droits à Versailles, s'élevoit encore à trente et un millions, avec mon séjour habituel à Paris. Je crois que vingt-cinq millions, en y ajoutant le revenu des parcs, forêts et maisons de plaisance que je conserverai, pourront, à l'aide de beaucoup de retranchements, suffire à ma dépense, quoique j'y comprenne ma maison militaire.

Je n'hésite pas à penser que la garde pour la défense de ma personne doit être réglée par la Constitution. En conséquence, j'ai retardé l'époque où les gardes du corps doivent reprendre leur service. J'ai été d'autant plus porté à ce délai que la garde nationale m'a montré beaucoup de zèle et d'attachement, et je désire que jamais elle ne soit étrangère à la garde de ma personne.

Il me seroit impossible d'assigner les fonds annuels nécessaires pour le remboursement de la dette arriérée de ma maison et de celles de mes frères. Je pense que l'Assemblée jugera à propos de s'acquitter de cette liquidation. Ce remboursement est d'autant plus juste que la vénalité des charges est supprimée.

Je finis par l'objet qui me tient le plus à cœur. J'ai promis par mon contrat de mariage avec la Reine que, dans le cas où je cesserois de vivre avant elle, une maison convenable lui seroit conservée. Elle vient de faire le sacrifice de celle qui a toujours appartenu aux Reines de France, et qui, avec le comptant, montoit à quatre millions. C'est un motif de plus pour que je désire que l'engagement que j'ai pris avec elle et avec son auguste mère soit assuré.

Je demande donc, Messieurs, la fixation de son douaire. Il me sera doux de devoir aux représentants de la nation ma tranquillité sur un point qui intéresse aussi essentiellement mon bonheur.

Après avoir répondu aux instances de l'Assemblée nationale, j'ajouterai que jamais je ne serai en opposition avec elle pour ce qui me concerne; et, pourvu que la liberté et la tranquillité soient assurées, je ne m'occuperai point de ce qui me manqueroit en jouissances personnelles. Je les trouverai, et bien au delà, dans ce spectacle attendrissant de la félicité publique.

LOUIS.

Je charge M. l'archevêque de Bordeaux de faire parvenir cette lettre à l'Assemblée.

CCCCXCIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

La vicomtesse est au mont Notre-Dame. — La Princesse réside pour huit jours à Saint-Cloud. — La comtesse D. est ramenée à Dieu. — M. Durney.

Ce 13 juin 1790.

Je me dépêche de commencer ma lettre par te donner des nouvelles de la Vicomtesse (1). Je n'ai jamais eu l'intention de ne te pas répondre sur elle. Je ne connois pas une raison qui puisse m'en empêcher. Je te dirai donc qu'elle est tranquillement au mont Notre-Dame, où l'on est fort calme, quoique les villes d'alentour ne le soient pas trop, à cause des assemblées primaires.

Je ne vous parle pas nouvelles, parce que je n'ai pas le temps, et puis je glisse dessus les détails, tant que je puis. Je trouve que c'est bien assez de savoir en gros ce qui se passe. Nous sommes à Saint-Cloud pour huit jours. Il y fait un temps superbe. J'ai un petit jardin fermé, sous la fenêtre de ma chambre, où je passe une grande partie de mon temps, et qui me rend fort heureuse. Je vais monter à cheval ce soir ; ainsi, tu vois que je me secoue tant que je puis.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez de la

(1) La Vicomtesse de Mérinville, Dame pour accompagner Madame Élisabeth.

comtesse D. (1). Dans une personne d'esprit comme elle, il est bien difficile que le malheur ne ramène pas à Dieu. Le ciel t'a peut-être réservé le bonheur de consolider son ouvrage. N'en néglige aucune occasion. Ce sera une jouissance, et une récompense de toutes tes vertus. Je suis bien aise que ta réforme soit faite, tiens bon pour que ton mari ne veuille pas trop bien recevoir toute la famille; songe que M. Durney ne trouveroit pas cela bon : je le sais d'une manière positive. Adieu, ma chère petite; je te quitte pour faire ma toilette pour dîner. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

Ta mère est en très-bonne santé.

D

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Réflexions sur les derniers décrets de l'Assemblée. — Elle espère bien s'appeler Mademoiselle Capet, ou Hugues, ou Robert. — Tout cela l'amuse beaucoup. — Préparatifs de l'anniversaire du 14 juillet. — Elle redoute fort les grandes chaleurs qui s'y feront sentir. — Plaisanteries à ce sujet. — Il faut rire un peu, cela fait du bien. — Madame d'Aumale.

Ce 27 juin 1790.

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, ma petite Bombelinette. Aussi je prends ce soir les avances, afin de n'être pas prise au dépourvu par la poste, comme il

---

(1) La comtesse Diane de Polignac, chanoinesse, sœur du duc Jules

arrive souvent lorsque l'on a assez de goût pour la sainte paresse. Je ne vous parlerai pas de tous les décrets que l'on rend à la journée, et surtout de celui d'un certain samedi dont je ne sais plus le quantième. Il afflige peu des personnes qu'il attaque, mais bien les malveillants (1) et ceux qui l'ont rendu, car il est devenu le sujet de la dissipation des sociétés. Pour moi, j'espère bien m'appeler mademoiselle Capet, ou Hugues, ou Robert, car je ne crois pas que je puisse prendre le véritable, celui de France (2). Cela m'amuse beaucoup ; et si ces messieurs vouloient ne rendre que de ces décrets-là, je joindrois l'amour au profond respect dont je suis pénétrée pour eux. Tu trouveras mon style un peu léger, vu la circonstance ; mais comme il ne contient pas de contre-révolution, tu me le pardonneras. Loin d'y penser, nous allons nous réjouir dans quinze jours avec toutes les milices du Royaume pour célébrer les fameuses journées du 14 et du 15 juillet, dont peut-être tu as entendu parler. On apprête le Champ de Mars (3). Il pourra contenir six cent mille âmes. J'espère, pour leur salut et pour le mien, qu'il ne fera pas le chaud qu'il a fait la semaine passée ; car je crois que la messe que nous entendrons en ce moment pourroit être mal entendue, vu que, pour ma part, avec l'amour que j'ai pour le chaud, je

(1) Dans la rapidité de la course de sa plume, la Princesse a écrit *mavelsants*.

(2) Le 19, l'Assemblée avait décrété la suppression de la noblesse héréditaire et des titres héraldiques; le 20, elle avait supprimé les ordres de chevalerie, livrées et armoiries.

(3) Voir la lettre du 10 juillet, p. 288.

crois que j'y crèverois. Sans cela j'espère bien n'y pas laisser mon pauvre corps, qui pourroit bien en quittant cet endroit ne pas se rafraîchir de quelque temps; mais au contraire j'espère bien le ramener tout comme il y aura été. Pardonne-moi toutes ces bêtises; mais j'ai tant étouffé la semaine passée, et à la revue de la milice, et dans mon petit appartement, que j'en suis encore toute saisie. Et puis, il faut bien rire un peu, cela fait du bien. Madame d'Aumale me disoit toujours, dans mon enfance, qu'il falloit rire, que cela dilatoit les poumons.

J'achève ma lettre à Saint-Cloud. Me voilà rétablie dans le jardin, mon écritoire ou mon livre à la main; et là je prends patience et des forces pour le reste de ce que j'ai à faire. Ta mère, que je viens de quitter, se porte très-joliment. Adieu, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. As-tu sevré ton petit monstre, et comment t'en trouves-tu ?

DI

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il donne ses instructions sur la conduite à tenir à l'égard des Pays-Bas. — Sombre tableau de la situation générale. — Urgente nécessité de traiter de la paix avec la Prusse. — Fausseté et malveillance de l'Angleterre. — La Russie se renferme dans l'inaction. — L'Empereur projette de prendre à sa solde les régiments étrangers qui quittent le service de France. — Il ne faut compter que sur la force pour appuyer la raison. — Les provinces autrichiennes sont en fermentation; leurs exigences. — Prétentions inouïes des Hongrois. — Découragement de l'Empereur.

Le 31 juin [1790] (2).

Très-chère Sœur, c'est par votre chasseur qui retourne ce soir, que je vous réponds à votre longue lettre. Vous aurez vu déjà les ordres et instructions que j'ai envoyés au général Bender. Il fera bien d'opérer, mais avec prudence, pour ne pas compromettre ses troupes et risquer de se faire couper ou écraser par le nombre. Déjà chez vous on voit que le fanatisme est au point que sans des forces il ne faut plus rien espérer. Je crois que vous ferez bien de faire bon visage à tous, aristocrates ou démocrates, mais sans vous engager à traiter ni avec les uns ni avec les autres. Chacun ne pense qu'à soi, et les lettres du sieur Édouard Walkiers et les choses de Cornes de

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

(2) Il n'y a point de 31 juin. C'est donc un *lapsus*. L'Empereur a voulu écrire le 30 juin ou le 1er juillet.

Grès en sont des preuves. Le négociant, M. Louis, part après-demain d'ici pour aller trouver le premier en France. Il aura une lettre de ma part pour vous, pour vous le recommander, mais qui ne contiendra pas autre chose que des compliments, car je ne m'y fie pas plus qu'il ne faut.

Pour les Pays-Bas, il faut d'abord la paix avec le Roi de Prusse, et la sûreté qu'il ne vous empêchera pas d'y envoyer des troupes, ce que je saurai en quinze jours. Alors il faudra y envoyer six régiments d'infanterie et deux de dragons; et toujours en publiant qu'on veut accorder aux provinces à chacune leur ancienne constitution, et qu'on ne veut pas leur faire de mal, on fera avancer les troupes qui secourront et soutiendront les bien intentionnés, et engageront, j'espère, les chefs plus enragés du parti à s'expatrier, et alors on pourra traiter avec les provinces mêmes sur la formation de leurs états, leur représentation, etc. Mais en attendant ce temps, il faut aller avec prudence, ne pas exposer nos troupes à quelque échec ni engager des gens à faire ou tenter des contre-révolutions qui ne peuvent que les compromettre inutilement. La marche des troupes prussiennes, de Wesel aux confins, n'est que pour le cas de guerre avec moi et pour menacer alors Liége et Luxembourg. Mais je me flatte toujours que la paix est presque sûre, quoiqu'elle sera à des conditions bien dures. Mais les circonstances l'exigent ainsi, à moins que le Roi de Prusse ne veuille contredire aux propositions qu'il a déjà faites pour faire la guerre. Dès que j'en saurai quelque chose de sûr, je vous le ferai savoir. En attendant, l'Angleterre

se conduit aussi faussement et mal que possible envers nous. La Russie ne se cache pas qu'elle ne peut ni ne veut nous aider, et pas même nous défendre la Gallicie; et la Hollande a remis au baron Buol et fait remettre ici la très-forte et impolie déclaration que vous aurez déjà vue sur les affaires des Pays-Bas. Par votre chasseur nous leur envoyons la réponse que j'y ai fait faire, qui est juste et ferme, et, je crois, convenable; mais je suis persuadé que ce n'est que la princesse d'Orange qui veut tout cela. Pour les Pays-Bas, le duc de Würtemberg m'a offert mille hommes et deux cents canonniers, que pour le présent je n'ai pas cru devoir accepter. Mais j'ai un autre projet en tête, que je confie à votre mari pour y penser. On dit que les régiments étrangers vont tous être cassés en France. Ce seroit, si cela arrive, une bonne occasion d'en prendre trois ou quatre des meilleurs en entier à ma solde pour les Pays-Bas. Les meilleurs sont Royal-Allemand Dragons, Royal-Suédois Infanterie, Salm de même et quelque autre. Ceux-là seraient prêts et commodes. On les dit bien disciplinés et à pouvoir s'y fier; et ils m'épargneroient la marche d'autant de troupes d'ici et les grands frais. Et peut-être, lorsque la tranquillité seroit remise aux Pays-Bas, on pourroit les rendre au Roi de France, qui, à l'occasion, pourroit s'en servir chez lui utilement. Mais tout cela n'est que pour vous deux. Les plus mauvais régiments étrangers sont Lamark (1),

(1) Avec le duc d'Ursel et le duc d'Arenberg, on comptait, parmi les Vonckistes, le frère de ce dernier, le comte de La Marck, l'ami de Mirabeau, et qui, tout en prenant une part active aux affaires des Pays-Bas, n'en avait pas moins conservé, en 1789, avec la qualité

et celui que le prince Max de Deux-Ponts commande et qui est à Strasbourg, je crois. Je souhaiterois que votre mari y pense, ainsi qu'à leur force et pour voir si on pourroit en traiter à son temps.

Ce n'est qu'au général Bender que vous pourriez en confier l'idée, sous le plus grand secret. Soyez bien sûre qu'en traitant de la paix, mes premières conditions sont toujours d'avoir les bras libres et une assurance du Roi pour envoyer des troupes aux Pays-Bas. Du Pape il n'y a rien à espérer. Il anime et suscite la révolte partout, et ici, et en Hongrie, et en Toscane, et à Mayence, Cologne, il traite directement avec le Roi de Prusse et avec l'Électeur de Bavière pour empêcher mon élection, et enfin il n'y a chose qu'il ne fasse pour me faire du mal. Dans les émeutes de Toscane, heureusement apaisées à présent, il y avoit deux Brabançons mêlés, et deux Dominicains et un Jésuite qui correspondoient habituellement avec ceux des Pays-Bas. Il ne faut compter que sur la force pour appuyer la raison; car chez vous ce n'est plus le zèle de la religion quand on met Vandernôt (1) dans l'église et qu'on donne la bénédiction avec son buste. Ici, les

---

active de colonel propriétaire du régiment d'infanterie de son nom en France, celle de membre de nos États Généraux. Né d'une maison souveraine de l'Empire, le comte de La Marck n'était en fait sujet ni de l'Autriche ni d'aucune autre puissance. En sa qualité de grand d'Espagne de première classe, il jouissait, à la cour de Versailles, du rang de duc et pair. Son régiment avait été envoyé dans l'Inde, à l'occasion de notre guerre avec l'Angleterre pour l'indépendance de l'Amérique, et il l'avait ramené en France après la paix. On comprend que l'Empereur Léopold eût de la défiance contre le régiment de ce personnage.

(1) Henry Van der Noot.

affaires internes sont dans la plus grande confusion, et un manque absolu de gens capables. Il y a de quoi décourager quiconque. Les provinces sont toutes en fermentation. Tout le monde, provinces, villes, noblesse, marchands, évêques, clergé, moines, demande des droits et priviléges, allant rechercher ceux qu'ils avaient du temps de Charlemagne, sans se contenter du juste et discret, et veulent tous obtenir tout de suite tout. Imaginez-vous quelle bonne besogne que c'est, et surtout les Hongrois qui font des prétentions inouïes et contre leur constitution, et injustes jusqu'à me priver du droit de nommer aux charges et bénéfices, et qui ont trouvé moyen de suborner les régiments hongrois, au point qu'ils ont envoyé, à l'insu de tout le monde, des députés à la diète pour s'accorder avec eux et se déclarer indépendants du Roi et conseil de guerre. Plaignez-moi dans cette situation, où, malgré les efforts extraordinaires de travail que je fais, mon physique et santé souffrent plus du moral que du travail. Je vous embrasse et suis.

Il est assez douteux que les Cabinets se fussent bien rendu compte, dès le début, de toutes les conséquences que devaient entraîner après soi pour l'Europe les commotions politiques de la France. Ainsi, au langage de Joseph II, on a pu juger qu'il n'y voyait d'abord qu'un caprice d'humeur nationale, une échauffourée d'effervescence momentanée, en un mot, comme il dit, une ivresse de vin de Champagne. Mais l'Europe allait apprendre à ses dépens qu'il ne saurait éclater en France une révolution sans que tous les peuples européens n'en ressentissent le contre-coup. Déjà la guerre d'Amérique

avait remué les entrailles des Hollandais. La prise de la Bastille réagit encore sur eux et sur la Belgique. Les patriotes hollandais commencèrent par diminuer le stathouder dans la forme, ils le diminuèrent ensuite dans la réalité du pouvoir, et la lutte, une lutte acharnée s'ouvrit, à laquelle se mêlèrent et l'Angleterre et la Prusse, et qui entraînait le Brabant. Les traités garantissaient aux Hollandais, de la part de la France, des secours que l'état de ses finances l'empêcha de leur fournir; et plus fidèle à la prudence qu'à la parole du pays, Montmorin, successeur de Vergennes, traita avec l'Angleterre. A son avénement au trône de Prusse, Frédéric-Guillaume II avait fait des avances à la France; mais Vergennes, qui gouvernait alors les Affaires Étrangères, n'avait accepté ces avances qu'avec une défiante réserve. Peut-être était-il trop persuadé que toute la grandeur de la Prusse ne tenait qu'au génie de Frédéric, et que le Roi nouveau, inégal à la tâche de successeur d'un grand homme, et mal préparé par ses mœurs à une si lourde mission, succomberait sous le poids. Cependant, à travers tous ces événements, les affaires de France empiraient chaque jour, les embarras intérieurs se multipliaient, et l'on voyait avec effroi s'agrandir le gouffre de la dette publique. L'Angleterre et la Prusse avaient l'œil sur nous et jouissoient de l'abaissement de notre influence. La dernière surtout, chez qui l'ambition est une condition d'existence, se flattait de trouver dans nos préoccupations des occasions favorables de se satisfaire. L'Autriche et l'Espagne, dont nous restions les alliés fidèles, souffraient encore de nos souffrances. Pendant ce temps-là, la campagne entre les Suédois et les Russes se poussait avec fureur, et le feu était en Finlande et sur les bords de la Baltique. Néanmoins, en dépit de toutes ces complications et de la guerre avec la Turquie; en dépit des oppositions qu'il rencontrait à son élection à l'Empire, Léopold tint bon, et finit par triompher à force de prudence. Par le traité de Reichenbach (15 août 1790) il consentit à rendre aux Pays-Bas leur ancienne constitution, sous la garantie des puissances alliées, et enfin il conclut avec la Turquie, à Giorgevo, par l'entremise de la Prusse, un armistice de neuf mois.

DII

LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME (1).

Préoccupations affectueuses. — Éloge du duc de Guiche. — La gêne dans les correspondances empêche l'effusion à laquelle on aimerait à se livrer. — Quelques jours passés à la campagne lui font vanter le bonheur de la retraite avec des amis. — État politique plus rassurant. — Cependant les souvenirs lui font faire du noir.

Paris, le 10 juillet 1790.

J'ai reçu exactement, Madame, votre lettre du 29 mai, de Venise. Je suis fort aise que vous ayez reçu la mienne. Comme madame de M. K. n'étoit pas ici pour lors, je l'avois adressée par la voie qui m'a paru la plus sûre; mais, au reste, je ne chercherai jamais à cacher mes sentiments pour vous. Je suis bien fâché d'avoir été le premier à vous certifier la mauvaise nouvelle pour votre fille : je croyois que toutes les lettres en parloient. J'espère que sa santé et les vôtres se soutiennent bonnes, malgré toutes les peines et les chocs. Votre fille aura bientôt le plaisir de revoir les siennes. On m'a dit qu'elles étoient parties il y a quelques jours. Corisande souffre toujours de son œil. Je ne suis pas étonné que vous soyez contente de votre gendre; il a un très-bon cœur, et ce meuble-là dirige toujours. Le houzard est dans le même cas. Il m'a dit depuis qu'il avoit reçu de vos nouvelles et qu'il vous avoit répondu. Il est bien triste de ne pouvoir correspondre ensemble qu'avec bien de la

(1) Papiers de famille du duc de Polignac.

gêne et de loin en loin. Nous avons été passer plusieurs fois quelques jours à la campagne, étant plus à portée de prendre l'air et de nous promener davantage. Cela nous a fait du bien physiquement à la santé. Dans cette quinzaine nous sommes trois qui nous soyons purgés : cela chasse les humeurs qui ne s'amassent que trop aisément par le temps qui court. Si vous concevez quelques inquiétudes pour une époque très-prochaine, j'espère pouvoir vous dire, Madame, de vous rassurer : non pas que tout s'y passera d'une manière agréable, mais qu'il n'y a pas à craindre toutes les folies qu'on pouvoit appréhender. Les arrivants montrent d'assez bonnes dispositions, et tout n'est pas perdu.

J'espère qu'à présent vous avez trouvé une campagne. Vous l'avez toujours aimée, et j'espère qu'elle vous fera du bien à votre santé et à la tranquillité de votre âme. C'est une charmante vie que celle de la campagne : qu'on y est à son aise avec ses amis ! Hélas ! dans celle d'où je viens, je n'ai pas trouvé le déjeuner dans le salon au bout de la galerie !

Bonsoir, Madame la Duchesse : je sens que les souvenirs me font faire du noir. Quelque part que vous soyez, je compte que vous ne douterez jamais de tous mes sentiments pour vous. Ne sachant où vous adresser juste ma lettre, je prie M. de Bombelles de vous la faire tenir.

DIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Crise prochaine de la fédération. — Le duc d'Orléans. — Règlement du cérémonial de la fédération par l'Assemblée, qui passe par-dessus les observations du Roi. La famille royale n'entourera pas Louis XVI : insulte préméditée à la Reine. — M. de Bombelles.

Ce 10 juillet 1790.

J'ai reçu ta lettre par ce Monsieur qui est retourné à Venise, mais trop tard pour y pouvoir répondre, en ayant une autre à écrire plus pressée. Nous touchons, ma chère enfant, comme le dit la chanson, au moment de la crise de la Fédération. Elle aura lieu mercredi ; je suis bien convaincue qu'il ne s'y passera rien de très-fâcheux. M. le duc d'Orléans n'est pas encore ici, peut-être y sera-t-il ce soir ou demain ; peut-être ne reviendra-t-il jamais. J'ai l'opinion que c'est à peu près indifférent. Il est tombé dans un tel mépris que sa présence sera cause de peu de mouvement. L'Assemblée paroît décidément séparée en deux partis, celui de M. de La Fayette et celui de M. le duc d'Orléans, autrement appelé celui des Lameth. Je dis cela parce que le public le croit ; moi j'ai l'opinion qu'ils ne sont pas aussi mal ensemble qu'ils veulent le paroître. Que cela soit ou que cela ne soit pas, il paroît que celui de M. de La Fayette est beaucoup plus considérable, et cela doit être un bien, parce qu'il est moins sanguinaire, et paroît vouloir servir le Roi en consolidant

l'ouvrage immortel dont Target accoucha le 4 février de l'an 90 (1).

Toutes les réflexions que tu fais sur le séjour du... (2) sont très-justes, il y a longtemps que j'en suis convaincue; celles qui suivent sont bonnes à suivre, sont même nécessaires. Mais de tout cela il n'en sera rien, à moins que le ciel ne s'en mêle. Prie-le bien fort pour cela, car nous en avons grand besoin. Cela me fait bien de la peine, parce que j'ai une certaine frayeur que l'ennui ne gagne tant que l'on ne puisse résister au désir de s'amuser un peu, et d'une manière qui peut être ou fort utile ou fort malheureuse pour l'éternité. Le choix est difficile à faire dans deux choses aussi rapprochées que celles-là, quoiqu'au premier coup d'œil elles paroissent fort dissemblables. Mais ton esprit est si fin, si juste, qu'il apercevra sans peine le point qui les unit sans que je me donne la peine de le démontrer. Si tu me trouves le sens commun, il faut convenir que tu seras bien indulgente.

L'Assemblée a décrété hier que le Roi seroit seul avec elle dans la fédération, le président à sa droite; le reste de sa famille sera, je crois, aux fenêtres de l'École

(1) Target, membre du comité de Constitution, en avait été le plus habituel rapporteur, et c'est ce qui avait donné lieu à ses détracteurs de se railler de ses longs et fastidieux discours. Les plaisants disaient qu'il était en couches; tout le monde parla des couches de Target et de la *Targétine constitutionnelle* qu'il devait mettre au jour. Et, comme, disait-on, cet enfantement devait causer une souffrance cruelle, on alla jusqu'à répandre de la paille et du fumier à la porte de sa demeure, pour que le bruit des voitures ne pût nuire à son travail et à son repos.

(2) Allusion au séjour du Roi, dont la Princesse désirait le départ de Paris.

militaire. Le Roi avoit désiré d'en être entouré, mais, comme de raison, on n'a pas pris garde aux désirs de celui qui n'a de pouvoir que par celui que la Nation lui délègue. Tu sais que j'ai le bonheur de connoître beaucoup un des membres de cette auguste famille du siècle passé ; eh bien, je vous fais part que tout cela lui est bien égal : elle n'en est affligée que par rapport à la Reine, pour qui c'est un soufflet donné à tour de bras, et d'autant mieux appliqué qu'il a été ménagé de loin, et que jusqu'au dernier moment on avoit dit au Roi que le contraire passeroit.

Je suis fâchée de penser que tu n'es plus à la campagne, parce que cela te fait du bien et du plaisir ; mais je suis bien édifiée de ta résignation et de ton amour pour tes devoirs. J'espère que tes enfants te ressembleront et serviront Dieu et leur maître comme de bons chrétiens, et tes enfants doivent servir l'un et l'autre, ayant de si bons exemples sous leurs yeux. A propos, je suis bien fâchée que ma phrase t'ait déplu, ce n'étoit pas mon intention, comme tu peux bien l'imaginer. Je n'ai pensé qu'au temps qu'il y avoit que ton mari ne s'étoit occupé de ce métier qui demande un peu de pratique, surtout s'il le suivoit dans la position où il est (1). Mais je te fais réparation, et te dirai que je suis convaincue que le zèle que certainement il y mettroit pourroit suppléer à ce qui lui manqueroit de science, si par hasard il en avoit perdu. Mais je ne

(1) « Il était question de m'employer militairement à la suite de M. le comte d'Artois, et Madame Élisabeth le voyait avec peine. » (*Note du marquis de Bombelles.*)

puis te dissimuler que, malgré la grandeur de tes sentiments, je ne me soucie point du tout que ton mari soit appelé. J'ajouterai que je ne crois pas qu'il le doive en conscience, parce que son sort est fixé et qu'il ne peut le changer sans tout abandonner de bonne volonté ou de force. Pèse encore cette réflexion, et sois bien convaincue que je n'ai jamais eu le désir de te faire de la peine, notre amitié est trop vraie pour que tu puisses en douter. Tes parents se portent bien. Je t'embrasse de tout mon cœur; je suis bien fâchée de ce que tu me mandes de Font. J'espère que tu te trompes; si cela étoit, que nous serions ou bêtes ou malheureuses! etc. Mais plus j'y réfléchis ainsi qu'à ses propos, et moins je le crois.

M. de N., je crois, n'avoit pas besoin des conseils de l'homme dont tu me parles pour le rejoindre. Je crois que l'autre n'auroit pas souffert un séjour plus long, mais c'est toujours fort bien à lui de l'avoir senti. S'il pouvoit de même se persuader de rester toujours où il est avec l'autre, cela seroit bien heureux pour tout le monde.

Il y avait bientôt un an que la prise de la Bastille avait signalé l'ouverture de l'ère révolutionnaire et l'entrée du peuple en possession de lui-même. On voulut célébrer par une fête splendide la commémoration de cet avénement de la Nation à son propre gouvernement. Une fédération générale de toute la France, représentée dans la capitale par les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps d'armée, fut décrétée. Elle eut lieu, le 14 juillet, au Champ de Mars. Le Roi la présidait, entouré de l'Assemblée nationale et ayant à sa droite le président, M. de Bonnay. Le duc

d'Orléans, auquel on attribuait des projets sinistres, qu'il n'avait pas même l'énergie de concevoir, était de retour. Au moment où Louis XVI prêta solennellement, au milieu d'un silence immense, le serment civique, des acclamations universelles éclatèrent; et la Reine, entraînée par le mouvement général, se leva, et, prenant dans ses bras le Dauphin, le montra au peuple du haut du balcon de l'École militaire où elle était placée. Des cris d'amour, d'enthousiasme, de délire, répondirent à ce mouvement inspiré. Tous les cœurs s'élançaient vers elle et vers le Roi, et semblaient se confondre en un seul sentiment de dévouement et de patriotisme. Encore douze heures, et cette journée d'entraînement et d'illusions mutuelles était oubliée. Tous les partis étaient de nouveau en présence avec leurs aspirations, leurs haines, leurs ambitions et leurs violences.

DIV

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

La paix tarde à se faire. — L'esprit d'insurrection est universel dans les provinces autrichiennes, malgré les condescendances de l'Empereur. — Rôle qu'il attribue à l'Angleterre.

Le 15 juillet [1790].

Très-chère Sœur, j'ai reçu votre chère lettre; j'y ai vu ce que vous me marquez pour les régiments français, et vos réflexions sont bien justes, mais ce n'est que dans le cas de ne pouvoir vous envoyer que peu de

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

troupes que j'y pense ; je n'ai encore rien de la paix, et je crois que le Roi nous traine en exprès en long. Vous aurez des régiments d'infanterie hongrois, mais je crains qu'il me faudra même à la paix des troupes en Bohéme, Gallicie et Hongrie, et dans les pays intérieurs, l'esprit d'insurrection étant, malgré toutes mes condescendances, universel ; le maréchal Laudon touche à sa fin, et je crains que nous le perdrons demain (1).

Votre conversation avec le ministre d'Angleterre est bonne, mais sa cour est celle qui se conduit le plus mal envers moi (2). Ses ministres appuient ici haut à la main les prétentions les plus étranges du roi de Prusse, menacent les Pays-Bas, y appuient les rebelles, gâtent nos affaires avec les Turcs, et gardent depuis quatre mois mon courrier à Londres, sans daigner donner de réponse à mes ouvertures sincères et amicales, la pro-

(1) Gédéon Ernest, baron de Laudon, feld-maréchal et généralissime des armées autrichiennes, né en 1716, à Tootzen, en Livonie, mourut le 14 juillet 1790. Il n'était donc déjà plus quand l'Empereur Léopold écrivit cette lettre. Il avait eu une grande part à la victoire de Dauw sur les Prussiens, en 1758. Après avoir battu Frédéric II à Kunersdorff, en 1759, il fut à son tour battu à Liegnitz. C'est en 1788 qu'à l'occasion de la guerre et de ses succès contre les Turcs, il avait reçu le titre de généralissime.

(2) Cette lettre, écrite pendant le congrès de Reichenbach, atteste chez l'Empereur Léopold des défiances déjà exprimées dans sa lettre du 30 juin, et qui ne paraissent pas suffisamment justifiées, contre l'Angleterre. Il faudrait au contraire inférer de l'excellente *Histoire d'Autriche* de Coxe, que ce serait l'Angleterre qui aurait pesé sur la Prusse pour amener l'arrangement conclu à Reichenbach quelques jours plus tard, et dont il est résulté la cessation des hostilités entre l'Autriche et la Prusse. L'Angleterre n'avait pas besoin de ce désaccord entre les puissances allemandes. Elle avait à espérer de l'état contraire des avantages commerciaux que laissaient libres les commotions et bouleversements de la France.

mettant d'un jour à l'autre. Voilà ma situation. Dès qu'il y aura du changement, je vous en avertirai, vous embrassant tendrement.

DV*

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, A VENISE.

Questions d'amitié et nouvelles de famille.

Ce 26 juillet 1790.

Je n'ai que le temps de vous écrire un mot, ma chère petite Bombe, pour vous dire combien je suis inquiète de vous. J'ai bien envie de savoir si ce pauvre Henry a eu la force de supporter sa maladie, et si vous êtes bien rassurée sur son état. J'espère que vous m'aurez écrit un petit mot sur cela. Ta mère t'a donné de ses nouvelles, tu peux être bien tranquille, elle se porte bien, il ne lui reste plus qu'un peu de faiblesse, suite nécessaire de la très-petite dyssenterie qu'elle a eue. Tu sais que je ne te trompe pas, ainsi tu peux avoir foi en ce que je te dis, et être bien tranquille. Adieu, ma petite, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

DVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle craint d'avoir affligé son amie par les paroles d'une de ses lettres. — Indisposition du Roi et du Dauphin. — Cercle au palais. — Madame de Raigecourt devenue châtelaine. — Saint-Cyr.

Ce 2 août 1790.

Je savois, ma petite Bombe, que lorsque tes enfants tomboient malades tu devenois un peu imbécile; mais je ne croyois pas que tu le fusses (1) à l'excès de ne plus savoir lire une lettre dans le véritable sens où elle est écrite. Ta princesse n'est point folle, mais comme elle avoit la rage dans le cœur lorsqu'elle t'a écrit, elle n'a rien su de mieux pour la soulager que de te mander tout le contraire de ce qu'elle pensoit; elle ne croyoit pas que tu fusses (1) capable de prendre ses paroles au pied de la lettre comme tu as fait.

Je t'envoie une lettre de madame de Chermaut, ou pour mieux dire de sa fille. Elle prétend t'avoir écrit plusieurs fois, et que ses lettres ont été perdues. Cela est possible, j'espère que celle-ci n'aura pas le même sort. Voilà sa pauvre mère ruinée de fond en comble par la suppression des pensions.

Le Roi et mon neveu ont été un peu malades, l'un d'une fluxion, l'autre de la fièvre. Ils vont bien tous

(1) La Princesse écrit *fus*. Elle est constamment brouillée avec les subjonctifs.

les deux. Tu ne peux pas imaginer à quel point il étoit défiguré. Je n'ai jamais vu un visage enflé comme cela. Cette petite incommodité, en nous procurant le plaisir de ne pas aller à Paris hier, nous procure celui de recevoir du monde depuis six heures jusqu'à sept heures, c'est-à-dire que nous n'y serons pourtant pas avant six heures trois quarts; mais on a dit l'heure entière pour que ceux qui voudront y venir aient le temps : ce sera précisément ce que l'on appelle un cercle. J'en suis fort contrariée; heureusement que cela ne durera que trois jours.

Raigecourt vient d'aller prendre possession d'une terre que son mari a achetée nouvellement; elle y a été reçue à merveille, et si elle avoit le cœur un peu plus gai, je crois qu'elle seroit fort contente. Ta mère va très-bien.

J'ai été hier à Saint-Cyr (1); la pauvre Escaquelonde

---

(1) Madame Élisabeth n'avait pas visité Saint-Cyr depuis la fin de 1789. Elle visita de nouveau les Dames de Saint-Louis le 8 juin 1790, puis le 2 août et le 23 octobre; sa dernière visite eut lieu le 25 octobre. « Je n'ose pas aller à Saint-Cyr, écrivait-elle; le village est si mauvais pour ces Dames, que le lendemain on feroit une descente chez elles en disant que j'ai apporté une contre-révolution. »

« La nuit du 4 août 1789, où l'Assemblée abolit tous les droits féodaux, avait privé la maison de Saint-Louis de cent mille livres de revenu. Le décret du 2 novembre suivant, qui avait mis les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation; celui du 13 février 1790, qui avait aboli les vœux monastiques et supprimé les ordres religieux, lui avaient fait craindre non-seulement pour ses biens, mais encore pour son existence.....

» Louis XVI, malgré ses cruelles préoccupations, avait songé à préserver l'œuvre de son aïeul de la tempête révolutionnaire en faisant une grande concession aux opinions nouvelles : le 26 mars 1790, une ordonnance avait paru sous forme d'arrêt du Conseil, qui révoquait

est dans le chagrin (1); elle vient de perdre un frère qu'elle aimoit à la folie, qui heureusement pour elle étoit plein de bons sentiments. C'est une grande consolation pour elle, mais c'est aussi une raison pour que son attachement fût plus fort. Elle a un courage de lion, que la religion plus que son physique lui donne. J'ai vu de Grille (2), qui m'a paru en bon état.

Adieu, je vais faire ma toilette pour ce fameux cercle, j'aimerois mieux causer avec toi. Aie la bonté de bien prier Dieu et la sainte Vierge, le jour de l'Assomption; si je puis, je ferai mes dévotions ce jour-là. Louis XIII, qui mit ce royaume sous sa protection ce jour-là, nous a montré à qui nous devions nous adresser dans nos besoins. C'est une bonne mère qui ne nous abandonnera pas. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Henry (3) va-t-il toujours bien? Ménage-toi autant que lui en le sevrant, je te le demande en grâce.

---

les règlements exigeant des preuves de noblesse pour l'entrée à Saint-Cyr; et désormais l'entrée de la maison avait dû être ouverte à tous les enfants des officiers de terre et de mer, sans distinction de naissance..... Dès lors l'Institut de Saint-Louis était devenu simplement une maison nationale d'éducation; et les noms de *Dames* et de *Demoiselles*, paraissant des appellations féodales, avaient disparu pour faire place aux noms d'*Institutrices* et d'*Élèves*. »

Théophile Lavallée, *Madame de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr*, seconde édition, p. 339, 340.

(1) Marie-Angélique de Croustel d'Escaquelonde, Dame de Saint-Louis, avait fait profession le 2 décembre 1761. Elle sortit de Saint-Cyr en 1793, à la suppression de la maison.

(2) Thérèse-Gabrielle-Dauphine de Grille, autre Dame de Saint-Louis, avait fait profession le 14 janvier 1776. Elle sortit, comme madame d'Escaquelonde, en 1793, et mourut en 1802, âgée de soixante-cinq ans.

(3) Le quatrième des fils de madame de Bombelles.

DVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Lettre d'amitié. — Le Roi et le Dauphin se rétablissent. — L'Assemblée marche, et il serait trop long de la suivre.

Ce 9 août 1790.

Ah! ma pauvre Bombe, comme je dors! Je n'ai pas eu le temps de t'écrire de la journée, il est une heure; tu peux juger si ta princesse est éveillée. Aussi tu n'auras qu'un petit mot d'elle, et encore sera-t-il bien embrouillé par tous les pâtés que Morphée me fera faire. Je ne donnerai pas à ta grandeur des nouvelles de l'Assemblée, parce que cela seroit trop long. Je te dirai seulement que nos malades vont mieux; le Roi a encore la joue enflée, mais ce n'est pas grand'chose à présent : il prend des eaux de Vichy parce qu'il a eu un peu mal au foie. Ta mère va bien, ta princesse se porte bien, t'aime bien et t'embrasse de tout mon cœur.

Le 12 du mois précédent avait été réglée la constitution civile du clergé, et tous les biens des fondations avaient été déclarés nationaux.

Le 19, avait eu lieu l'abolition du retrait lignager, de demi-denier, d'escart et d'autres droits de même nature.

Le 20, avait été aboli le droit d'habitation, de protection et tolérance perçu sur les juifs.

Le 28, établissement des directoires de département et de district.

Le 31, l'Assemblée avait mandé à sa barre le procureur du Roi au Châtelet pour lui ordonner de poursuivre les écrits excitant le peuple à l'insurrection.

Le 2 août, Bailly avait été réélu maire de Paris à une majorité de douze mille cinq cent cinquante voix sur quatorze mille votants.

Le 6 avait vu proclamer l'abolition du droit d'aubaine et de détraction.

Le 7, le Châtelet avait déposé à la barre de l'Assemblée sa procédure contre les événements des 5 et 6 octobre 1789.

DVIII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Elle annonce une apparition qu'elle va faire à Paris pour la fête : qu'il avise au moyen de la voir.

[12 août 1790.]

Je vous préviens, Monsieur le Comte, que nous allons samedi soir à Paris jusqu'au lundi matin, à cause de la fête; mais il ne sera guère possible de vous voir, à cause de l'office qui nous tiendra une partie du dimanche. Je n'aurois absolument que le temps entre la procession et le jeu. Voyez donc si vous voulez venir à Paris ou non. Peut-être pourrois-je vous voir lundi à neuf heures du matin. Voyez ce qui vous con-

(1) Archives impériales d'Autriche.

vient le plus. Je vous le mande tout de suite, pour que, si vous ne comptez pas venir à Paris, vous puissiez vous arranger en conséquence.

Ce jeudi 12 (août 1790).

DIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Lettre toute d'amitié. — Jouir de la vie avec un cœur pur. — Une mort dans la maison de la Princesse.

Ce 16 août 1790.

Eh bien, ma Bombe, tu es en colère contre moi; tu aurois raison si j'avois tort, mais, en conscience, je ne puis pas en convenir. Le Monsieur qui t'a apporté une lettre de ta mère en a, je crois, une de moi que je charge une autre personne de te remettre, ou si ce n'est pas lui, tu en recevras une du même temps; du moins il me semble qu'autant que je puis m'en ressouvenir, voilà la raison pour laquelle je ne lui en ai pas donné. Si je me trompe, et que je ne t'aie pas écrit du tout, c'est sûrement la faute du temps qui me manquoit; car tu sais bien que, dans tous les moments, je serai bien aise de causer à mon aise avec toi, et que celui-ci étant encore plus intéressant, je ne le laisserai pas échapper. Au reste, pour obtenir tout à fait mon pardon, je te promets de t'écrire par la première occasion, si pour-

tant j'ai quelque chose à te mander ; car je ne crois pas que vous désiriez que je vous fasse des contes.

Je ne comprends pas pourquoi tu n'as pas encore reçu ton élixir, car Raigecourt te l'a envoyé, il y a déjà quelque temps. Elle est à la campagne dans ce moment-ci, avec son mari, dans une nouvelle terre qu'ils ont achetée. Elle est agréable ; mais ne pouvant en jouir pour Stani, elle lui fait beaucoup moins de plaisir. Je suis bien aise que ton pauvre Henri ne te donne plus d'inquiétude. La description que tu me fais de ta campagne fait bien envie. Jouissez-en bien, mon enfant ; ne vous occupez point d'idées qui puissent rendre nul le bonheur que la nature vous offre. Joignez-y le véritable, celui d'une conscience bien pure, d'un cœur bien rempli de l'objet qui seul peut consoler dans les maux qui accablent notre patrie, et tu pourras te vanter d'être philosophe, et philosophe chrétien, bien loin des principes de tes anciens amis, que l'expérience doit te faire juger avec des yeux moins indulgents.

La mère Bastide vient de terminer sa longue carrière avec le calme qu'elle a eu toute sa vie. Je l'ai vue depuis sa mort, elle n'étoit pas du tout changée. C'est bien jaune un cadavre, mais cela ne fait pas trop d'horreur. Je ne sais plus si tu en as vu, je ne crois pas, à moins que cela ne fût la mère Gaugeard (1).

Nous sommes toujours à Saint-Cloud, toujours dans la même position, attendant avec résignation ce que le ciel nous réserve. Bonsoir, ma chère Bombe ; je t'em-

(1) Mère du secrétaire des commandements de la Princesse.

brasse de tout mon cœur, je t'aime beaucoup, et je voudrois bien être avec toi dans un petit coin de ta campagne.

Bitche pense-t-il encore à moi ?

DX

MADAME ÉLISABETH
A MADAME LA MARQUISE DE BOMBELLES,
A L'HOTEL DE FRANCE, A VENISE.

Célébration de la fête de Saint-Louis. — Détails de famille.

Saint-Cloud, ce 23 août 1790.

Ne vlà-t-il pas, ma chère Bombelinette, que nous allons passer près de huit jours à Paris, et que cela me déplait beaucoup ; mais M. saint Louis, dont il faut bien célébrer la fête, l'exige. En attendant, je t'écris dans le jardin où je suis mangée de cousins, ce qui me donne une humeur de dogue. Ainsi, arrange-toi pour avoir de moi une épître courte et maussade.

Il faut que je te parle des projets de ta petite belle-sœur. Elle marque à belle-mère (*sic*) qu'elle veut passer l'hiver à Strasbourg ; mais, mon cœur, cela n'a pas le sens commun. Je le lui ai mandé ; tu devrois la détourner de cette idée. Si elle ne peut pas aller à Venise (ce qui, de toute manière, vaudroit mieux), il faut qu'elle cherche une cour d'Allemagne où elle puisse vivre tranquillement ; mais rentrer en France en nourrissant

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC

ce 31 d'aout

-nde de pienne, a eté si souvent, au moment de partire que je ne suis pas encore si c'est tout de bon, mais il m'est impossible mon cher coeur, de manquer une occasion de vous parler de toute mon amitié pour vous, ~~[illegible]~~ santé est bonne celles de mes enfants aussi, je vois toutes vos lettres a mde de m... cela me fait plaisir; j'y vois aumoins de votre ecriture et que vous m'aimez toujours; j'en ai grand besoin, car je suis bien triste et affligée. depuis quelques jours les affaires paroissent prendre une meilleure tournure, mais on ne peu se flatter de rien, les mechants ont un si grand interet, et tous les moyens de retourner et empecher les choses les plus justes, mais le nombres

des mauvais esprit est diminué, ou
au moins, tous les bons se reunissent
ensemble, de toutes les classes et de
tous les ordres, c'est ce qui peut arriver
de plus heureux.
J'ai ecrit a ~~ma~~ votre cousine, pour
lui dire adieu, ainsi qu'a sa mere
j'ai pleuré de sa reponse, je ne vous
dit point d'autre nouvelle parceq'en
verité quant on est au point ou
en sommes, et surtout ainsi eloignés
l'une de l'autre le moindre mot peut
ou trop inquietter ou trop rejouir
mais comptez toujours que les revers
n'ont pas diminué ma force et mon
courage, je n'y perderay rien, mais
seulement elles me donneront plus
de prudence. c'est bien dans des mauvais
temps que l'on apprend a
connoitre les hommes, et a voir ceux
qui sont veritablement attachés ou
non. je fais tous les jours des exp

riences sur cela, quelquefois cruels, mais
d'autres bien douce, car je retrouve
tout plain de personnes vraiment
et sincerement attachez auquels je ne
pensois seulement pas.

madame j'ai eté bien fachée de savoir
que vous etiez partie. mais soyez bien sure
que je ne vous ~~oblir~~ oublirai jamais.
c'est la simple nature qui lui a dictez
ces trois lignes cette pauvre petitte
entroit pendant que j'ecrivois, je lui ai
proposé d'ecrire et je les laissez toute
seule, aussi ce n'est pas arrangé c'est
son idée, et j'ai mieux aimé vous
l'envoyer ainsi. Adieu mon cher
coeur, vous savez combien je vous
aime et que jamais je ne peu changer

---

mil choses pour moi a votre mary
votre fille et armand je les aime de
tout mon coeur

est la plus grande folie que l'on puisse faire. Ta mère le pense comme moi et a dû leur mander.

Comment vont les voisines? il y a longtemps que tu ne m'en as parlé. Crois-tu que la nôtre devienne un peu dévote? je l'espère. Le chagrin fait ouvrir de bien grands yeux. Adieu, petite, ta famille et ta princesse se portent bien. Cette dernière t'embrasse de tout son cœur et t'aime de même.

DXI

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Tendre souvenir d'amitié. — Inquiétudes poignantes sur les absents. — Le Hainaut se soulève.

Ce 28 d'août [1790].

On m'assure que la voie par laquelle cette lettre vous arrivera est sûre. Je peux donc vous dire, mon cher cœur, que je vous aime tendrement. Ma santé se soutient encore; mais mon âme est accablée de peines, de chagrins et d'inquiétudes. Tous les jours, ce sont de nouveaux malheurs qu'on apprend, et le plus grand de tous pour moi est d'être séparée de tous mes amis. Je ne vois, je ne rencontre ni yeux ni cœur qui m'entendent. Trop heureuse encore si je les savois tous en sûreté. Le Hainaut, qui étoit tranquille, recommence à s'agiter depuis deux jours; j'en suis inquiète. J'ai

(1) Papiers de famille du duc de Polignac.

écrit à votre cousine : je n'ai pu la laisser partir avec sa mère sans leur dire adieu. Quoique le voyage soit long et pénible pour cette dernière, je suis bien aise qu'elle s'éloigne d'un lieu où tout est affligeant pour elle.

Je ne sais combien ma lettre sera de temps en chemin. Je ne vous dis rien des enfants. La personne qui se charge de celle-ci vous en mandera des nouvelles. Adieu, mon cher cœur : rien que la mort peut me faire cesser de vous aimer.

Parlez souvent de moi à votre mari, votre fille et à Armand ; je les aime tous trois de toute mon âme.

DXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, A VENISE.

Elle patronne les intérêts de son amie, malgré la difficulté de se faire écouter, et s'occupe de faire assurer le sort du marquis de Bombelles. — Duel de M. de Castries et de M. de Lameth. Sac de l'hôtel de Castries, approuvé par l'Assemblée.

Ce 13 septembre 1790.

Ne v'là-t-il pas, ma Bombe, que je n'ai que le temps de t'écrire un mot encore aujourd'hui. Cependant j'ai mille choses à te dire. La première est que, comme tu penses bien, je n'oublierai tes intérêts d'aucune manière, et que si, malgré le moment qui n'est pas propice, je puis réussir, je serai trop heureuse. Ta mère a déjà

parlé à Hénin (1) ou à un autre que ton mari aime. Il est très-disposé à parler à son ministre avec force en ta faveur. Dans notre conseil nous avons décidé qu'il falloit attendre encore un peu que le moment fût plus calme et que son sort fût décidé pour lui parler, ce qui ne sera pas long. Et puis, sur quoi je me veux lamenter avec toi, c'est sur la maladie de Lentz. Je conçois parfaitement tout ce que tu as éprouvé. J'espère que le ciel ne t'aura pas donné le chagrin de le voir mourir, ou que tu auras eu la consolation de lui faire recevoir ses sacrements. Qu'est-ce qu'il a? est-ce une fièvre maligne?

Nous avons eu avant-hier un fier train : MM. de Castres et de Lameth s'étoient battus la veille. Charles a été blessé. On a fait courir dans le peuple que l'épée de M. de Castres étoit empoisonnée. On faisoit des motions pour le pendre ; mais comme ces messieurs à grande culotte ne l'ont pas trouvé chez lui, on s'est contenté de piller sa maison. La garde est arrivée trop tard. La municipalité n'a pas permis que l'on fît usage de la loi martiale, et M. de Castres en est pour une perte très-forte. L'Assemblée a fort approuvé les brigands. Un M. Le Roi, qui n'étoit pas de cet avis, a été mis à l'Abbaye pour trois jours. Dès le soir, tout a été remis dans l'ordre. On raconte que M. d'Ambly, qui étoit témoin pour M. de Castres, à la fin du combat fit un grand signe de croix en disant : Enfin nous voilà déguignonnés! D'autres

(1) Capitaine des gardes du Comte d'Artois. Il était frère cadet du Prince de Chimay, dont la mère était sœur de la maréchale de Mirepoix et du Prince de Beauvau. Il a été une des victimes de la Terreur.

disent qu'il l'a fait avant, pour porter bonheur à M. de Castres (1).

Adieu, ma petite, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

DXIII

MADAME ELISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Gaietés intimes. — Mariage d'Armand de Polignac. — Le Roi paraît plus disposé à partir : les jambes lui reviennent un peu. — Le sort de la famille est attaché à ses déterminations. — Réforme des équipages de chasse à la Cour. — Regrets. — Intervention de l'Assemblée.

Ce 20 septembre 1790.

Tu m'as écrit une très-jolie petite lettre, ma chère petite Bombe, mais ne v'là-t-il pas pourtant qu'elle m'a mise en fureur. Comment, ce petit monstre de Charles ne m'aime que pour mon chocolat! Mais sais-tu bien que c'est indigne à lui? Heureusement que Bitche, par sa sensibilité, me dédommage des rigueurs de son frère. Embrasse-le bien de ma part. Vous voilà donc mariant Armand (2)? Je souhaite qu'il soit heureux et que sa femme suive les bons exemples de sa petite belle-sœur. Est-elle jolie, et a-t-elle l'air d'avoir reçu quelques prin-

(1) Nous avons dit, au tome Ier, à la suite de la lettre de Madame Élisabeth en date du 19 novembre 1790, quelle avait été la cause du duel où Charles de Lameth fut blessé par M. de Castries. Le pillage de l'hôtel de ce dernier eut lieu le lendemain.

(2) De Polignac. C'est le Prince qui fut ministre du Roi Charles X.

cipes? Je te chargerai peut-être d'une lettre pour sa belle tante. Je voudrois bien que la dévotion devînt sa consolation; et puis je voudrois pour l'avenir quelque chose qui ne se peut pas mander par la poste, qui ne peut pas même se dire aux personnes intéressées, mais je voudrois qu'elles eussent le bon sens de sentir quand elles ne seront plus malheureuses. Je suis très-aise du voyage que ton mari a fait; mais j'en ai été bien étonnée : je le croyois avec toi. Mon Dieu, que je le trouve heureux, et que je voudrois partager son sort! (1) Si, par hasard, tu gardes mes lettres, relis-en une où je raisonnois avec toi sur les inconvénients que pourroit avoir une démarche d'un homme auquel vous vous intéressez. Vous devez lui redire, toutes les fois que vous en trouverez l'occasion, ce qu'elle contient. Je crois que celle-ci est favorable, et d'autant plus nécessaire à saisir que je ne suis encore sûre que son maître l'approuve. Cependant j'ai des raisons d'espérer que sa santé est meilleure (2). Ses jambes reprennent de la vigueur, et dans peu peut-être pourra-t-il un peu marcher; mais il y a si longtemps que son sang se porte à cette partie-là et lui en ôte l'usage, que je ne me résoudrai à le croire guéri que lorsque je le verrai marcher : priez Dieu qu'il lui fasse cette grâce. Tu sens combien c'est intéressant pour sa famille entière, toute son existence dépendant de lui. Tu feras bien, lorsque tu pourras écrire à ta mère, de lui parler comme à moi de ce qui intéresse cet homme. Tu

(1) « Il s'agit du voyage à Adelberg, en Carniole, où je vis l'Empereur Léopold. » (*Note du marquis de Bombelles.*)

(2) « C'est-à-dire que le Roi est plus disposé à partir. » (*Note du marquis de Bombelles.*)

sais que ton intérêt lui rend cher tout ce qui t'en inspire, et que de plus sa position fait que tu peux lui ouvrir ton cœur avec une grande franchise, sans oublier la prudence qu'exigent certaines circonstances. Dis-moi franchement : ne me crois-tu pas un peu folle? Eh bien! tenez, en conscience, je ne le suis pas du tout. Mais je t'aime de tout mon cœur, et suis très-occupée de tout ce qui te touche.

Le Roi a réformé son équipage de chasse. Que cela m'auroit fait de peine il y a deux ans ! Te souviens-tu des belles chasses que nous avons faites ? Tu sais que l'Assemblée avoit déclaré que l'on pouvoit tuer au nez du Roi l'animal qu'il couroit. Quand elle a vu qu'il prenoit cela tout doucement, ainsi que la dévastation du parc de Versailles, elle a voulu réparer. En conséquence, ils ont apporté avant-hier un décret pour arrêter les brigandages, et en même temps ont prié le Roi de ne pas réformer l'équipage, ce à quoi Sa Majesté a répondu qu'elle voyoit avec plaisir que l'Assemblée s'occupoit enfin de rétablir l'ordre ; que pour son équipage c'étoit un arrangement particulier, que depuis longtemps il ne chassoit point et n'en avoit point envie ; que lorsque son cœur seroit content, il reprendroit cet exercice avec plaisir. Ils ont été tout penauds de n'avoir que cette réponse à rapporter à l'Assemblée, et les *noirs* sont fort contents.

Adieu, ma petite ; tout le monde se porte bien ici. Je t'aime à la folie et t'embrasse de tout mon cœur. Je vais demain au Calvaire. C'est la fin de l'octave et la première fois que j'y vais ; cela m'enchante. C'est une partie bien pieuse.

DXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Testament de la Princesse.

Ce 13 octobre 1790.

Comme je viens, ma petite Bombe, de relire mon testament et de voir que je t'y recommande aux bontés du Roi et que je te laisse mes cheveux, il faut bien que je te le dise moi-même, que je me recommande à tes prières, et puis que je te dise encore une petite fois que je t'aime bien. Prie bien pour le comte d'Artois, convertis-le par le crédit que tu dois avoir dans le ciel, et contribues-y toi-même, si tu le peux. Tu donneras de mes cheveux à Raigecourt. Tu ne m'oublieras ni l'une ni l'autre, mais ne va pas me regretter assez pour te rendre un peu malheureuse. Adieu ; sais-tu bien que les idées que tout cela laisse ne sont pas gaies ? il faudroit pourtant s'en occuper, surtout dans ce moment. Je t'embrasse de tout mon cœur ; adieu !

DXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, HOTEL DE FRANCE, A VENISE.

Ce qu'elle augure des enfants de madame de Bombelles. — On doit supplier le Roi de renvoyer ses ministres.

Ce 18 octobre 1790.

Dis-moi donc, ma Bombelinette, est-ce que tu n'as pas reçu deux lettres que je t'ai adressées pour la comtesse D. (1) ? Elle me mande n'avoir pas eu de mes nouvelles depuis cinq mois ; et je suis bien sûre de lui avoir écrit. Dis-le-lui, et dis-lui en même temps que je n'ai pas le temps aujourd'hui de réparer les torts de la poste, mais que ce sera pour la première fois. Tu as mieux deviné ce que je te mandois que je ne l'aurois cru. Je t'assure que je suis bien loin de vouloir exécuter mon désir ; je sens que ce seroit une barbarie et en même temps une platitude dont je serois bien fâchée que l'on me crût capable. Je me borne donc à des vœux pour l'avenir (2). Ton petit Bitche est gentil au delà de toute expression, avec son repentir. Si celui-là est jamais mauvais sujet, j'en serois bien étonnée. J'espère qu'aucun ne le sera, mais je répondrois presque de Bitche. J'ai lu à ta mère l'article de ces deux bambins,

(1) Diane de Polignac.

(2) De quitter la France, dont elle ne voulait pas s'éloigner sans le Roi et la Reine.

et tu croiras sans peine qu'elle a presque piaulé. Je crois bien que ce que tu disois de tes mauvais sentiments y a un peu contribué. Je suis charmée de ce que tu me mandes de ton auguste époux. Je mourois de peur qu'il ne fût pas si raisonnable, et la suite me faisoit frémir. Quant à ton parent, tu sais bien que, dans l'automne, l'humeur se porte aux jambes avec bien plus de force. Je crains fort qu'il n'éprouve, cette année, ce qu'il a éprouvé les autres, et que l'engourdissement ne se fasse sentir avec autant de force. Ses médecins en voient des symptômes effrayants (1). Comme tu es accoutumée à la confiance en Dieu, je ne doute pas que tu n'exerces cette vertu avec fruit. Cette occasion est parfaite et très-bonne, mets-la à profit pour toi et pour tous les siens, afin que la bénédiction du Ciel se répande sur eux. Sur ce, ma petite, je te quitte pour écrire à mon frère. Je t'embrasse de tout mon cœur.

On n'a pas encore fait aujourd'hui la motion de supplier le Roi de renvoyer ses ministres. Il faut convenir qu'il fera là une grande perte. Je pense que tu l'apprendras par le premier courrier.

(1) Encore une allusion au Roi.

DXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Visite à Saint-Cyr. — Madame de Raigecourt.

Ce 23 octobre 1790.

Remets cette lettre à son adresse, chère Bombe, j'ai à peine le temps d'y ajouter un mot pour toi ; il est tard. J'ai été à Saint-Cyr (1) ce matin, ce qui fait que je n'ai pas eu le temps de t'écrire une longue épître où je puisse te peindre avec toute l'éloquence dont je suis capable les tendres sentiments que mon cœur renferme pour M^e^, dont j'exécuterai les ordres le plus promptement qu'il me sera possible. Raigecourt n'est plus ici, ce qui ne laisse pas d'y mettre un petit obstacle, mais je tâcherai d'y suppléer par quelque autre voie. Tu ne seras pas étonnée que je me sois débarrassée de Rage ; son état ne lui permettant pas de rester près de moi,

(1) Le 14 octobre, un décret avait déclaré nationaux les biens des établissements d'instruction publique. Ces biens étaient destinés à être vendus, et, en attendant la vente, devaient être administrés, à partir du 1er janvier 1791, par les directeurs de district et de département. En même temps les dépenses de ces établissements furent mises à la charge du Trésor public, qui provisoirement devait leur tenir compte de la totalité de leurs revenus. Sur la réclamation des Dames de Saint-Louis, qui désormais ne s'intitulaient plus qu'Institutrices, leur maison dut être conservée comme maison d'éducation, mais elle dut rentrer dans la loi commune, et ses biens, considérés comme biens nationaux, furent désignés pour être vendus.

Quand la Princesse visitait ces malheureuses Dames, elle n'avait plus qu'un spectacle navrant.

elle est allée à Trèves ; elle doit y être arrivée depuis trois jours ; elle est moins souffrante, et j'espère que le voyage lui fera du bien. Adieu, ma petite ; pour moi je continue avec succès mes voyages de Paris à Saint-Cloud, et de Saint-Cloud à Paris, où je pense que nous nous fixerons vers la Saint-Martin. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Numérote tes lettres pour que nous voyions s'il s'en égare.

N° 1.

DXVII

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il a appris les infamies qu'on publie en France contre la Reine, et ses projets d'évasion. — Le Roi et la Reine de Naples. — Son sacre.

Le 27 octobre [1790].

Très-chère Sœur, je ne sais pas comment les postes vont, car j'ai reçu aujourd'hui à la fois deux de vos chères lettres de différentes dates. Je suis enchanté des bonnes nouvelles que vous me donnez de la santé du Roi (2) : il me paroît entièrement guéri, et je souhai-

---

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Cette lettre doit être de 1790, attendu que le couronnement de Léopold comme Roi de Hongrie date de la fin de cette année.

(2) De Naples.

terois seulement que les incommodités qui lui sont restées lui passent bientôt pour qu'il puisse sortir, et que se mettant bientôt en voyage, je puisse avoir bientôt la satisfaction de vous revoir tous ici. Quant à l'humeur du Roi, il est naturel qu'elle n'est pas bonne et qu'il s'ennuie. De cela je crois qu'il ne faut pas s'étonner. J'ai vu les infamies qu'on publie en France contre la Reine, et tous les projets d'évasion qu'on lui prête et qui sont imprimés. Le couronnement de Hongrie se fera le 15. Je pars d'ici le 9 pour recevoir à Schloshof la députation et faire le 10 mon entrée. J'espère que jusqu'au 20 ou 22 tout sera fini, et ces Messieurs se prêtent à tout avec la plus mauvaise grâce possible, et les restrictions les plus choquantes. Je suis enchanté que la Reine de Naples au moins n'ait pas pris la rougeole. Ma femme est un peu mieux de sa toux. Mes enfants sont bien portants, et la Reine peut être tranquille sur la santé et conduite de ses filles. Mille compliments, je vous prie, à mon frère et à votre mari, et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je vous embrasse et suis.

DXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Train dans les districts pour supplanter La Fayette, qui, malgré tout, restera.

N° 2.

Ce 9 novembre 1790.

Je n'ai pas le temps de t'écrire, mais je veux que tu saches que tout ce qui t'intéresse se porte bien, car n'ayant pas eu de mes nouvelles la dernière poste, tu pourrois bien être dans une sainte fureur contre nous.

Il y a un peu de train dans les districts; mais il ne faut pas s'en effarer, et je suis sûre que cela n'aura pas de suite, et que M. de La Fayette, que l'on veut supplanter, restera. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

DXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Gémissements sur les malheurs de la France. — Impression que fait sur les provinces la cessation du service divin. — Rayons d'espoir. — Incertitudes de l'Empereur encouragées par ses entours. — Bornes de l'intelligence humaine. — Le Comte d'Artois. — La Comtesse Diane.

Ce 2 décembre 1790.

Je profite, ma Bombe, du départ de l'ambassadeur (1) pour causer un petit moment avec toi, pour gémir sur les malheurs de ma patrie et sur le peu de remède qui se présente. La religion plus attaquée que jamais me donne lieu de craindre que Dieu ne nous abandonne totalement (2). On dit que les provinces souffrent avec peine l'exécution des décrets sur la cessation du service divin dans les cathédrales, mais avec cela elles sont fermées. Il en est ainsi de tout : on gémit, mais le mal ne s'en opère pas moins. De temps en temps, la Providence nous ménage quelques rayons d'espoir, mais leur lumière est bien vite effacée. Mais ne nous livrons pas à des idées si tristes, parlons de l'oncle de la petite-

(1) L'ambassadeur de Venise, qui retournait à son poste. C'était M. de Bombelles.

(2) Le 15 du mois précédent, l'Assemblée avait réglé la question de l'élection, de la consécration des évêques et de la circonscription des paroisses.

Le 27, décret exigeant le serment des évêques, curés et autres fonctionnaires publics.

Pour le 9 de décembre, on élaborait une décision prescrivant la restitution des biens des religionnaires fugitifs.

fille de Vitry (1) que tu connois. Sa position est toujours critique; il paroit que son commerce se remettroit si ses parents vouloient l'aider, mais il a affaire à gens peu confiants, et ce défaut-là est tellement dans leur caractère, qu'ils ne confieroient pas la moindre lettre de change aux gens les plus habiles pour la faire valoir. J'en ai encore la triste expérience sous mes yeux, et cela me fait de la peine, parce que tu sais combien je m'intéresse à eux. Et puis, je sens que l'oncle doit être fatigué et ennuyé à l'excès de voir sa maison de banque ruinée. Il pouvoit chercher d'autres amis que ses parents pour demander conseil, et comme la plus grande partie de l'héritage qu'il attend vient d'eux, il seroit ruiné à pure perte. Tout cela est affligeant. De tout côté, l'on voit des familles dans la désolation, pour les affaires publiques et particulières. Bon Dieu, dans quel temps nous avez-vous fait naître! Moi qui, il y a quelques années, me réjouissois de n'être pas née dans le siècle passé! Grand Dieu! que les lumières des hommes sont bornées, même dans les choses qui paroissent les plus simples!

Je n'ai pas été inquiète, comme je l'aurois pu, des dangers qu'a courus mon frère; tu sais qu'en général je ne crois au mal que lorsqu'il est fait; j'ai conservé ce caractère, quoiqu'une triste expérience eût dû me rendre plus craintive. Je crois que c'est une grâce du ciel, car sans cela je n'existerois pas. Il a préservé ma famille de tant de maux que je serois ingrate si je n'avois pas toute confiance en lui. Adieu, ma petite;

(1) « L'Empereur. » (*Note de M. de Bombelles.*)

prie-le bien pour le moment présent et pour l'avenir. Mais demande-lui par-dessus tout que la foi soit conservée dans ce royaume, et qu'il éloigne de nous les schismes qui nous menacent. Adieu, je t'aime de tout mon cœur, et suis par conséquent charmée de te savoir bien loin ; c'est un des effets de la révolution.

Dites à la comtesse D. (1), en cas que cette lettre arrive avant celle que je lui écrirai lundi, qu'elle va être payée de ses appointements, mais qu'il faudroit qu'elle chargeât quelqu'un de sûr de recevoir pour elle, de manière que ses créanciers ne puissent pas s'emparer de cet argent.

DXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Course à cheval près de Versailles. — Regrets de n'y pas entrer.

Ce 6 décembre 1790.

Remets cette lettre à ton honneur (2). Je n'ai que le temps de t'embrasser. Nous nous portons tous bien. Je

---

(1) Diane de Polignac, Dame d'honneur de Madame Élisabeth. (*Note de M. de Bombelles.*)

(2) La Comtesse Diane, dame d'honneur. (*Note de M. de Bombelles.*) Cette expression, l'*honneur* ou les *honneurs*, était devenue un mot générique pour désigner les personnes qui occupaient les charges d'honneur.

La Comtesse Diane, extrêmement laide et encore plus intrigante et galante, avait mené sa belle-sœur, la moins intrigante des femmes.

vais galoper ce matin. Je ne le dirai qu'à toi, mais l'autre jour je me suis approchée de Versailles, et j'ai senti une grande déplaisance de ne pouvoir pas y entrer. Qu'ils sont donc bêtes de ne nous avoir pas tenus prisonniers chez eux ! Geôlier pour geôlier, au moins la prison auroit été plus agréable ; mais, adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

DXXI

DU ROI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1).

LU A LA SÉANCE DU DIMANCHE 26 DÉCEMBRE 1790.

Acceptation du décret de l'Assemblée sur le serment exigé des évêques, curés et autres fonctionnaires publics. — Motifs que le Roi donne de son acceptation.

Je viens d'accepter le décret du 27 novembre dernier. En déférant au vœu de l'Assemblée Nationale, je suis bien aise de m'expliquer sur les motifs qui m'avoient déterminé à retarder cette *acceptation*, et sur ceux qui me déterminent à la donner en ce moment. Je vais le faire ouvertement, franchement, comme il convient à mon caractère ; ce genre de communication entre l'As-

---

L'existence de cette chanoinesse, comme Dame d'honneur, dans la maison de la pure Élisabeth, est un curieux contraste. Elle avait eu du marquis d'Autichamp un fils qui, sous le nom supposé de marquis de Villerot, prit du service en Russie, et fut tué à la bataille d'Austerlitz. La faveur de la Comtesse à la cour de Louis XVI s'explique par le crédit de sa mère, et surtout par l'esprit plein de grâce, de prestesse et d'insinuation dont elle-même était douée.

(1) Archives de l'Empire.

semblée Nationale et moi doit resserrer les liens de cette confiance mutuelle, si nécessaire au bonheur de la France.

J'ai fait plusieurs fois connoître à l'Assemblée Nationale la disposition invariable où je suis d'appuyer, par tous les moyens qui sont en moi, la Constitution que j'ai acceptée et juré de maintenir. Si j'ai tardé à prononcer l'acceptation sur un décret, c'est qu'il étoit dans mon cœur de désirer que les moyens de sévérité pussent être prévenus par ceux de la douceur ; c'est qu'en donnant aux esprits le temps de se calmer, j'ai dû croire que l'exécution de ce décret s'effectueroit avec un accord qui ne seroit pas moins agréable à l'Assemblée Nationale qu'à moi.

J'espérois que ces motifs de prudence seroient généralement sentis ; mais puisqu'il s'est élevé sur mes intentions des doutes que la droiture connue de mon caractère devoit éloigner, ma confiance en l'Assemblée Nationale m'engage à accepter.

Je le répète encore, il n'est pas de moyens plus sûrs, plus propres à calmer les agitations, à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce sentiment entre l'Assemblée Nationale et moi : elle est nécessaire ; je la mérite ; j'y compte.

LOUIS.

Et plus bas :
DUPORT DU TERTRE.

DXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME LA MARQUISE DE BOMBELLES, A L'HOTEL DE FRANCE, A VENISE.

Conseils sur le marquis de Bombelles, qui donne sa démission d'ambassadeur.

Ce 28 décembre 1790.

Je pars pour Saint-Cyr et n'ai que le temps de t'embrasser, de te dire que, tout en admirant les sentiments de ton mari, je désire vivement qu'il fasse de sérieuses réflexions au parti qu'il veut prendre, et qu'il consulte des gens éclairés. Quant à toi, ne prends pas celui d'arriver avant que de savoir si je le trouve bon. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur, et t'aime de même.

La Princesse appréciait avec anxiété la situation où le marquis de Bombelles allait se mettre avec sa famille en donnant sa démission de son ambassade. Le Roi s'était montré disposé à l'autoriser à la prestation d'un serment dont lui-même avait donné l'exemple, et la Princesse n'était pas éloignée d'approuver cette démarche. Mais prévoyant l'opiniâtre loyauté de M. de Bombelles, elle travaillait, sans le dire, à le faire pensionner par la Reine de Naples. (Voir la lettre de Madame Élisabeth, p. 324, et une autre lettre de la même princesse, p. 347.)

DXXIII

MARIE-ANTOINETTE A LA LANDGRAVINE LOUISE DE HESSE-DARMSTADT (1).

Compliments; mais pour ces compliments même elle s'interdit d'user de la poste.

Ce 2 janvier 1791.

Il m'est impossible, Madame, de laisser passer le jour de l'an sans vous parler au moins de tous les vœux que ma tendre amitié forme pour vous dans ce moment et dans tous les autres de ma vie. C'est par une occasion qui part pour Bruxelles que je vous écris, et de là elle vous arrivera par la poste, car pour celle d'ici, je me la suis interdite absolument. J'ai eu il y a quelque temps des nouvelles de la Princesse des Deux-Ponts, non pas directes, mais par madame de Brosse, que j'ai eu bien du plaisir à revoir, puisqu'au moins j'ai pu parler avec elle de vous et des vôtres. Je vous prie de parler de moi à madame votre mère, à la Princesse des Deux-Ponts et à votre mari, frère et beau-frère. Croyez, quelle que soit ma position, que je n'oublierai jamais les marques d'amitié et d'attachement que je suis accoutumée depuis si longtemps à recevoir d'eux tous et de vous, ma chère Princesse. Aimez-moi dans cette année-ci comme dans les autres : cette

(1) Archives de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse.

idée sera une grande consolation pour mon cœur déchiré, mais à vous jusqu'à la mort. Je vous embrasse tendrement.

DXXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

On n'a le temps de rien faire à Paris. — Scandales à Saint-Sulpice et à Saint-Roch. — Cela fait horreur, mais il n'y a point de martyre.

Ce 17 janvier 1791.

Je n'ai que le temps, ma Bombe, de te prier de remettre cette lettre à ton honneur. Nous nous portons bien. Ton mari a dû recevoir une grande épître de ta mère. Ainsi sa paresse n'est pas si grande que tu crois; de plus, je te dirai qu'à ce maudit Paris on n'a jamais le temps de rien faire. Adieu; il y a eu des scandales affreux hier à Saint-Sulpice et à Saint-Roch, des cris dans l'église, des brigands, etc., etc.; cela fait horreur, mais point de martyre. Je t'embrasse de tout mon cœur.

DXXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

La Princesse a combattu le projet de madame de Bombelles de rentrer en France pour se rendre auprès d'elle. — Madame de Bombelles s'est méprise sur ses intentions. — Reproches affectueux. — Explication. — Elle n'a jamais songé à lui ôter sa place.

Ce 1er février 1791.

Mon Dieu, ma pauvre Bombe, que je suis fâchée que ma lettre t'ait fait autant de peine ! c'étoit bien loin d'être mon intention. Mais, ma petite Bombe, comment n'as-tu pas eu l'esprit de te dire : Ma Princesse est bonne, parce qu'elle ne veut pas nous décider ; elle nous recommande de faire de sérieuses réflexions, parce qu'elle sent l'horrible position où nous nous trouverons, et qu'il y a tant de gens qui se mettent au-dessus des scrupules, qu'elle craindroit que notre zèle ne nous fît illusion sur nos devoirs. Voilà, mademoiselle Bombe, la conversation que vous auriez dû avoir avec vous-même, en y ajoutant quelques réflexions sur les sentiments de ta Princesse, et tu n'aurois pas tourmenté ta tête et affligé ton amie par l'idée que tu as prise d'elle. Quant à ce que je te mande sur ton retour ici, c'est un radotage complet ; j'ai entendu que tu mandois à ta tante que tu viendrois ici lorsque ton mari iroit aux eaux : cette idée m'avoit paru si bizarre, j'avois tellement cru que tu avois perdu la carte, que j'ai cru qu'un mot suffiroit pour t'y remettre. Mais comment as-tu pu

conclure de là que je t'ôterois ta place? Moi qui donnerois tout au monde pour te savoir heureuse, je contribuerois à augmenter ton malheur! Ah! ma Bombe, as-tu pu le penser? Je n'ai pas le temps de t'en dire davantage, mais lis dans mon cœur, tu le connois, et tu verras combien il est loin de ce que tu penses et combien il t'aime. Remets cette lettre à un être que j'aime bien tendrement (1). S'il n'est plus avec toi, envoie-lui où il sera.

DXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle n'ose écrire. — M. Durnès. — On ne s'empresse pas de pourvoir aux places vacantes. — L'Assemblée trouve tant de charme à la liberté qu'elle la garde pour elle seule. — Départ des tantes pour Rome. — Il lui faut changer de confesseur. — L'Assemblée a interdit la prédication aux prêtres non assermentés. — Plus de prédicateur. — Réflexions pieuses. — Que décidera M. de Bombelles au sujet de sa retraite?

Ce 7 février 1791.

J'ai vu ton ministre, ma petite, il m'a rapporté tout ce qu'il avoit dit à ta mère; dans un autre temps, je te l'écrirois; mais, dans celui-ci, je me contenterai de te dire que tu peux, sans aucune espèce de crainte ni de scrupule, suivre l'avis que ta mère te donne sur ce qui a rapport à M. Durnès. Je sens que dans ta position, il est cruel que tes amis ne te mettent pas plus au

(1) Le Comte d'Artois.

fait de ce qui te touche. Mais que veux-tu? console-toi : nous sommes dans un moment de liberté, si bien que je ne puis te dire tout ce que j'ai dans l'âme : tout ce que je puis me permettre, c'est de te dire que je suis contente.

Au reste il me semble que l'on ne s'empresse pas de nommer les places vacantes, l'Assemblée *ne voulant pas des gens dans le genre de ton mari, et les cours étrangères n'en voulant pas d'autres;* ce qui ne prouve pas, autant que mes lumières me peuvent permettre de l'apercevoir, un accord parfait dans les principes. Peut-être est-ce les cours qui ont tort. Quelqu'un disoit que l'Assemblée trouvoit tant de charme à la liberté, qu'elle la gardoit pour elle toute seule. Cependant, on n'a pas osé arrêter mes tantes, elles partent pour Rome. Peut-être, en chemin, leur voudra-t-on persuader, aussi doucement que l'on nous a amenés ici, qu'il faut qu'elles y reviennent; elles ne se laisseront pas persuader, mais cela fera époque dans l'histoire pour prouver la douceur du joug que nous portons et la parfaite liberté qui règne dans notre malheureuse patrie. Plaignez-moi, ma Bombe, ne v'là-t-il pas qu'il faut que je change de confesseur ! Je sais les angoisses du choix : je ne pleure pas comme toi, mais je me sens rudement agitée de notre première entrevue. Le mien part avec sa pénitente : je l'ai désiré, ne pouvant prévoir quel sera l'avenir qui nous attend tous (1). On a déclaré avant-hier à l'Assemblée que tout prêtre qui n'auroit pas fait le serment ne

(1) L'abbé Madier, confesseur de Madame Élisabeth, l'était aussi de Madame Victoire, et il suivait cette dernière princesse dans l'émigration.

pourroit pas prêcher. Ainsi nous voilà sans prédicateur : c'était l'abbé Lenfant qui devoit prêcher ce Carême. Il en est, je crois, tout consolé pour cette année ; cette corvée lui étoit très-désagréable. Mais qui ne pourroit pas s'affliger de voir la religion aussi attaquée qu'elle l'est? Ah! si nous avons bien péché, Dieu nous punit bien. Heureux qui ne prend qu'en esprit de pénitence cette épreuve ! Il faut remercier Dieu du courage qu'il accorde au clergé : on en raconte chaque jour des traits admirables. La main de Dieu ne peut être méconnue que par des impies qui la craignent, parce qu'ils l'ont trop offensé. Ah! s'ils pouvoient, au lieu de cela, élever leurs cœurs vers lui et avoir confiance en sa miséricorde! Mais non, ce n'est point une grâce que nous méritions encore : nous sommes destinés à fléchir la colère de Dieu.

Comment ton mari répondra-t-il à la lettre qu'il a dû recevoir pour sa retraite? Sa santé ne lui défendant pas de manger, ainsi qu'à toute sa famille, il faudra bien répondre à cela positivement. Au reste, je suis convaincue qu'il y mettra tout ce qu'il pourra de mieux, sans blesser sa conscience, pour laquelle je suis beaucoup plus rassurée depuis que je sais ce que je ne puis te dire (1).

Adieu. Si mon frère est encore avec toi, dis-lui bien des choses de ma part : je n'ai pas le temps de lui écrire. Je t'embrasse de tout mon cœur.

---

(1) « Il était question de la prétendue autorisation du Roi que je prêtasse le serment. » (*Note de M. de Bombelles.*)

DXXVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc. — L'Assemblée voudrait qu'elles pussent continuer leur voyage. Les chefs des Jacobins sont d'un avis opposé. — Manifestation populaire. — Bonne contenance de la garde et ferme attitude du Roi. — Sentiments patriotiques de la Princesse. — Ses craintes au sujet de la santé de M. de Bombelles. — Situation désespérée de Saint-Cyr que l'on dépossède. — Le confesseur de la Princesse, l'abbé Madier, part pour Rome. — Les gens de bonne volonté pour le Roi ont trouvé moyen de déplaire à la garde. — On a voulu détruire Vincennes. — Tout est rentré dans le calme.

Ce 28 février 1791.

Tu sais sans doute que mes tantes sont parties. Tu sais sans doute qu'elles ont été arrêtées à Arnay-le-Duc. Tu sais sans doute que *Monsieur* a eu la visite, mardi dernier, des filles de la rue Saint-Honoré et de leur société, qui l'ont prié de ne pas sortir du royaume. Tu sais sans doute que jeudi, jour où l'on a appris que mes tantes étoient arrêtées, l'Assemblée a rendu un décret qui disoit que Arnay-le-Duc avoit eu tort, et que le pouvoir exécutif seroit supplié de donner des ordres pour qu'elles pussent continuer leur route. Tu sais sans doute que les chefs des Jacobins n'étant pas de cet avis, et voulant que le président engageât le Roi à les faire revenir, une foule de badauds s'est portée sous les fenêtres du Roi, parmi laquelle il y avoit peut-être une centaine de femmes qui se sont égosillées, pendant quatre

heures, pour voir le Roi et lui faire la même demande que les Jacobins. Mais le Roi n'ayant pas paru, et la garde ayant fait une très-bonne contenance, il a bien fallu, lorsque l'on a eu la permission de la municipalité de repousser la force par la force, que le peuple cédât. A peine le tambour a-t-il paru sur la terrasse que tout le monde a pris la fuite. M. de La Fayette et la garde se sont conduits parfaitement bien. Le château étoit comble de gens qui étoient pleins de bonne volonté. Le Roi a parlé avec force à M. Bailly. Enfin tout s'est passé le mieux du monde. Aussi, hier, n'y a-t-il jamais eu tant de monde chez le Roi et chez la Reine. Il y avoit longtemps que nous étions un peu seules au jeu ; mais, hier, il étoit superbe. Je ne puis vous rendre le plaisir que j'ai éprouvé. Ah ! mon cœur, le sang français est toujours le même : on lui a donné une dose d'opion bien forte ; mais elle n'a pas attaqué le fond de leur cœur. Il n'est point glacé, et l'on aura beau faire, il ne changera jamais. Pour moi, je sens que, depuis trois jours, j'aime ma patrie mille fois davantage.

Tout ce que tu me mandes de ton mari me fait grand plaisir. Ah ! s'il peut parvenir à se débarrasser de l'empirique qui donne de si mauvaises drogues (1), cela seroit bien heureux. Les nouvelles que j'ai reçues de ses amis éloignés me font craindre qu'il ne le puisse pas. Le printemps avance beaucoup ; sa santé pourroit bien s'en ressentir. A cette époque, les humeurs sont toujours bien plus en mouvement, et comme il n'a pas

(1) M. de Calonne.

l'habitude de l'exercice, je crains qu'elles ne lui jouent un mauvais tour. Convenez qu'il n'y auroit pas pour lui de meilleur remède ; mais lorsque l'on a été élevé à Paris, il semble que l'on soit destiné à ne faire jamais usage de ses jambes. Je sens même que sans y être élevée, pour peu que l'on l'habite, on perd le goût de la promenade, ou, pour mieux dire, l'usage.

Voilà ta petite belle-sœur débarrassée d'une partie de sa nombreuse compagnie. M. le prince de C. est à Worms et sa fille doit le joindre dès qu'elle sera guérie.

Notre pauvre Saint-Cyr est plus que jamais dans la position la plus critique. On vend leur bien. Ta mère y a été la semaine passée ; moi, je profiterai d'un jour calme pour y aller : j'en ai envie, et cela me coûtera horriblement. Il n'y a rien de pis que de n'avoir aucune consolation à présenter à des gens aussi malheureux (1). Adieu, je vous embrasse, ma chère Bombe, et vous aime du plus tendre de mon cœur.

Vous ai-je dit que l'abbé Madier alloit à Rome, la

(1) L'administration des biens de la maison de Saint-Louis avait passé aux directoires de district et du département de Versailles. Dès les premiers jours d'avril 1791, les biens furent mis en vente, et trouvèrent facilement des acheteurs. Les Archives de la préfecture de Versailles citent au nombre de ces acheteurs l'illustre chimiste Lavoisier, qui devait être une des victimes de la Terreur, et qui acheta en 1791 la terre du Tremblay, terre de 455 arpents, au prix de quatre cent soixante-dix mille livres. Le duc de Luynes, madame de Beauharnais, plus tard l'Impératrice Joséphine, etc., firent aussi des acquisitions. Les biens entourant la maison furent morcelés et passèrent à des prix élevés aux paysans de Saint-Cyr.

Après de nombreuses péripéties, de courageuses résistances, l'Institution finit par faire place à une École militaire.

semaine prochaine ? Je ferai une nouvelle connoissance, ce qui ne me fait pas grand plaisir.

Je crains fort que l'oncle de la petite de Vitry ne se joigne à son ami avant que celui-ci ait fait les premières avances. Il seroit pourtant bien avantageux qu'il pût le voir venir : tout le monde le désire ; et moi, l'intérêt que j'y prends me le fait souhaiter pour son bonheur.

Ce 1er.

Nous avons eu du train hier. Les gens de bonne volonté, à force d'en avoir, ont trouvé le moyen de déplaire à la garde, qui étoit parfaitement disposée pour le Roi. On a voulu détruire Vincennes ; mais la garde est arrivée à temps pour l'empêcher. Tout est calme, ce matin. Nous nous portons tous bien. L'heure de la poste m'empêche d'entrer dans tous les détails que tu pourrois désirer ; mais, sois tranquille, tout est bien.

Mesdames, parties le 20 février, étaient arrêtées, le 24, à Arnay-le-Duc par ordre de la municipalité, et l'Assemblée déclarait qu'aucune loi ne s'opposait à la liberté de leur voyage. Le 28, avait lieu l'échauffourée appelée *Journée des Chevaliers du poignard*. Le même jour, le peuple se portait à Vincennes pour en détruire le donjon : les grenadiers de la garde nationale dissipaient l'attroupement, dont les plus mutins étaient arrêtés.

DXXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle est heureuse d'avoir pu être utile, par l'entremise du Comte d'Artois, pour faire obtenir à son mari une pension de la Reine de Naples. — Elle aurait désiré que cette pension fût plus forte. — Qu'on est malheureux de vivre dans ce moment-ci! — Mesdames sont arrivées à Turin. — Motifs allégués par la municipalité d'Arnay-le-Duc pour justifier leur arrestation. — Pourquoi la Princesse n'est point partie avec elles. — Elle va faire connaissance avec son nouveau directeur et en a la colique. — Le Roi a été malade.

Ce 13 mars 1791.

Oui, ma Bombe, vous avez eu bien raison de gronder le ch^r^. Hénin; si j'avois su ton départ, je t'aurois écrit bien certainement. Ta mère prétend me l'avoir avoué. Je suis bien sûre qu'il n'en est rien. Mais, n'importe : tu sais ce qui te convenoit, voilà l'important. Je reconnois bien à la joie que tu éprouves, l'âme pure de mon ange : son propre malheur ne l'occupe que peu. Ne le pas faire partager à ceux à qui elle a des obligations est tout ce qui la touche. Mais, ma Bombe, tu te trompes en croyant m'avoir des obligations; je n'ai eu qu'un mérite dans toute cette affaire, c'est d'être sœur de mon frère, dont on avoit un peu peur. L'idée qui te rend heureuse ne vient que de l'homme qui l'a mise en exécution, et en cela, il a tenu une conduite vraiment digne d'estime, et, malgré tous ses torts, on est obligé de lui rendre justice sur cet article-là. Ta lettre m'a fait de la peine; j'espérois que ton mari obtiendroit

plus qu'il n'a obtenu, et de mille manières j'en suis affligée; je n'ai pas besoin d'entrer en détails pour que tu les comprennes; je m'en remets à ton esprit supérieur. Cependant, je ne puis m'empêcher de blâmer le parti que tu fais prendre à ton mari: sa santé, son caractère, le sentiment de ses amis, tout devoit l'engager à prendre des eaux. J'entre pourtant dans sa position, et je sens que la crise qu'il vient d'avoir doit l'en dégoûter. Lorsqu'un médecin s'est trompé sur les maux que l'on éprouve, on ne va plus les lui conter avec autant de confiance. N'est-ce pas là sa position? J'en suis désolée; car enfin, se livrer à des charlatans à son âge est bien fâcheux, et il seroit si nécessaire de calmer son sang, et de ne laisser pas prendre à l'humeur qui le tourmente une mauvaise route, que j'aurois désiré qu'il trouvât un moyen d'aller aux eaux. Je suis sûre qu'il en auroit éprouvé du soulagement, et que là, n'étant plus obsédé par ce malheureux chirurgien (1), que je crois né pour notre infortune, tu aurois obtenu des choses raisonnables de lui; car il me semble qu'il ne doit pas le suivre, le pays où il devoit être ne l'aimant pas autant que lui.

Mon Dieu, mon cœur, que l'on est malheureux de vivre dans ce moment-ci! On ne rencontre que des fous, des imbéciles et des méchants! Dieu veuille que l'esprit humain ouvre enfin les yeux à cette lumière que l'on dit que le siècle possède, mais qui est encore si obscure que pour moi je n'y vois qu'un brouillard d'une épaisseur monstrueuse! Si la religion ne vient pas

(1) « M. de Calonne. » (*Note de M. de Bombelles.*)

à notre secours, il y a grande apparence que nous vivrons longtemps dans cette pénible situation. Enfin, dit-on, il faut vouloir tout ce que Dieu veut. Pour moi, je désire me sauver et que les gens que j'aime ne se perdent pas. Voilà tout ce qu'il me faut.

Mes tantes sont enfin arrivées à T[urin]. Après avoir été arrêtées pendant des siècles à Arnay-le-Duc, elles ont été très-bien reçues à Lyon. Mais tu sais tout cela mieux que moi. Ce que tu ne sais peut-être pas, c'est que la municipalité d'Arnay disoit, pour raison de sa conduite, que le Roi n'étant pas libre de ses actions, il leur falloit un mot de sa main pour leur prouver qu'il étoit d'accord de leur voyage. As-tu jamais vu une pareille inconséquence? Au reste, mon cœur, j'ai cru voir par tes lettres et par d'autres que j'ai reçues, que l'on étoit étonné que je n'aie pas pris le même parti qu'elles. Je n'ai pas cru voir mon devoir attaché à cette démarche : voilà ce qui a dicté ma conduite. Mais crois que jamais je ne serai capable de trahir ni mon devoir, ni ma religion, ni mon sentiment pour les personnes qui le méritent seules, et avec qui je voudrois vivre pour tout au monde.

Je suis désolée de t'avoir nommée dans une lettre, d'autant que je crains que cela n'ait ôté à ton mari des forces vis-à-vis de son antagoniste (1). Mais je n'ai pas imaginé que cela pût avoir le moindre inconvénient. Crois-tu que cet homme veuille me faire du tort vis-à-vis d'un autre ? J'en serois fâchée ; mais il m'est nécessaire de le savoir, parce que cela réglera ma conduite. Ta

(1) « M. de Calonne. » (*Note de M. de Bombelles.*)

petite belle-sœur m'a mandé ses chagrins ; elle n'a rien à se reprocher que d'avoir obtenu une chose qu'avec un autre homme, dans pareille position, elle n'auroit jamais obtenue ; mais elle a cru que sa conscience le lui permettoit, et supportera avec courage la punition que le Ciel lui envoie dès ce monde. Dans les pays étrangers, on est bien sévère pour nous, et nous le méritons bien. Mais les François qui y sont retirés sont pour la plupart bien exagérés ; et tant que de part et d'autre on le sera, le diable se mêlera toujours de nos affaires ; voilà ce que je crains fort.

Je suis confondue du mariage d'Agathe ; c'est un bonheur pour toi, car tu n'aurois su qu'en faire. Je suis dans l'enchantement de l'attachement de Victoire ; mais Henri, qu'est-ce qui en aura soin ? Comme je ne sais où te prendre, j'adresserai mes lettres à la petite jusqu'à ce que tu m'aies mandé que tu es posée. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur, et voudrois te voir heureuse.

Quelle calomnie, ma Bombe ! ta mère n'a pas eu la douleur de voir faire le serment à son confesseur, mais bien celle de s'en séparer, car il est parti pour Rome avec ma tante. Je fais connoissance avec mon nouveau dans deux jours. Je crois que j'aurai une fière colique. Je t'en dirai des nouvelles. On trompe tant sur les nouvelles des provinces, que je ne sais pas au juste si elles prennent le parti de leur évêque. Mais je crois que la plupart regrettent ceux qui s'en vont. Mais la force étant dans les mains des méchants, que peuvent faire les bons, sinon gémir ?

J'ai rarement des nouvelles de Mr de M. Mais le M.

qui en a quelquefois m'a dit qu'elle se portoit bien. Elle va aller dans les Pays-Bas voir ses terres et s'y établir.

Le Roi vient d'être malade. Heureusement, il va bien et sera purgé demain. Je suis convaincue que les eaux lui feroient beaucoup de bien : ne le crois-tu pas ? Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

Les jeunes gens qui étoient en prison depuis le 28 sont sortis hier, ainsi que M. de Courten.

DXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle se félicite du départ de Mesdames, qui a décidé celui de son frère. — *Te Deum* à Notre-Dame, pour le rétablissement du Roi. — C'est un curé assermenté qui officiera. — Ses inquiétudes pour M. de Bombelles. — Sa confiance en la Providence. Il faut autant que possible dédommager Dieu de tous les outrages qu'il reçoit. — L'évêque de Lydda et l'archevêque de Sens. — Elle est enchantée de son nouveau confesseur.

Ce 20 mars 1791.

Je vous fais part, mademoiselle Bombe, que je vous écris pour employer mon temps. Je suis au milieu de trois enfants qui sont plus bavards les uns que les autres. Ils viennent de faire une triste partie de reversis, où c'étoit à qui tricheroit le plus ou joueroit le plus mal. Quand je dis qu'ils trichoient, c'est que..... cela n'étoit pas vrai ; mais ma nièce qui étoit sur mon épaule me dictoit. Au fait, il est dimanche, je m'ennuie à en cre-

ver, et je profite d'une écritoire que je trouve sous ma main pour commencer toujours cette épitre. J'ai reçu la tienne depuis trois jours. Je suis charmée que mes tantes aient pris le parti de s'en aller. Cela a décidé le départ de mon frère, qui sans cela auroit bien pu passer une partie du printemps avec vous ; et quoique vous soyez très-aimables, je désirerois beaucoup qu'il rejoignit son beau-père. Il m'a écrit depuis son arrivée à Turin ; mais il ne me mande pas combien mes tantes resteront avec lui. Il est vrai qu'il ne les avoit pas encore vues. Tu m'auras trouvée rabâcheuse, car je t'ai mandé deux fois la même chose ; mais j'avois oublié que je t'en avois déjà parlé, et cela m'occupoit un peu.

Il y a aujourd'hui un beau *Te Deum* à Notre-Dame pour le rétablissement de la santé du Roi ; l'Assemblée y va ; c'est un curé jureur qui officiera. C'est une manière fine d'installer le nouveau clergé à la métropole ; du moins, je le crois. Je trouve, ma petite, que tu auras parfaitement raison de ne pas vous établir à Stuttgard ; mais j'en suis fâchée pour toi, car cela eût été une grande douceur. Je t'avoue que je redoute pour ton mari la grande inaction. Sa santé, son cœur, l'habitude, tout doit lui faire éprouver une contraction affreuse ; et si je n'espérois pas que ta tendre amitié ne l'en dédommageât, j'en serois inquiète.

Mais, ma petite, la Providence, qui veilla sur toi dès ton enfance, y veillera encore. Rapportons-nous-en à elle dans tous les instants de notre vie. Nous ne pouvons avoir de vraie consolation, d'appui solide, qu'en elle. Ne sens-tu pas que c'est dans la peine, dans les

moments où la religion est en danger, que l'on en sent mieux le prix ? Dédommager Dieu, s'il est possible, de tous les outrages qu'il reçoit : ah ! qu'ils sont grands, mais que sa bonté l'est mille fois davantage ! Prie-le pour moi, mon cœur : c'est avec (*sic*) ceux qui sont dans un séjour tranquille à obtenir des grâces pour ceux qui sont dans le pays le plus orageux que l'on ait jamais rencontré. L'évêque de Lydda a été à Sens recevoir ses pouvoirs ; mais l'on assure que l'Archevêque a reçu une lettre du Pape qui pourra le dégoûter de la nouvelle constitution. Le bref est arrivé : on ne sait pas encore ce qu'il contient ; mais il y a à parier qu'il est des plus forts, d'après la lettre adressée à l'archevêque de Sens qu'il l'est (*sic*) pas mal.

Ce 22 mars 1791.

Je suis enchantée, ma petite, de mon nouveau confesseur. Il a tout ce qu'il me faut : de la douceur, de l'esprit, une grande connoissance du cœur humain ; enfin je ne puis me dissimuler que c'est la Providence qui m'a fait faire ce choix. J'ai été assez troublée la première fois que je me suis confessée, mais pas autant que je l'aurois cru. Si tu veux que je te l'avoue, j'aime et j'estime beaucoup celui que j'avois, mais je n'ai eu aucun mérite à le laisser partir. Ainsi, ne me fais pas tant de compliments sur tout cela, car je ne les mérite pas. Ne le dis pas, parce que cela lui feroit de la peine, s'il venoit à le savoir. Il n'y avoit que l'embarras de la nouvelle connoissance qui me tenoit au cœur. C'est un prêtre des Missions étran-

gères, nommé de Firmont, que tu ne connois sûrement pas (1).

J'irai demain à Saint-Cyr ; cela me fait plaisir et peine, car il est affreux de voir les gens que l'on aime bien malheureux, et ne pouvoir leur apporter aucune consolation. Adieu, mon cœur, je vous embrasse et vous aime tendrement.

DXXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

L'Assemblée a décidé que le Roi ne pourrait ni sortir du Royaume ni s'éloigner d'elle à plus de quinze lieues. — M. de Bombelles remplacé par le comte Louis de Bouillé.

Ce 28 mars 1791.

Je ne vous écrirai qu'un mot, mon cœur, parce qu'il est tard, que je n'ai pas le temps avant souper, et que, pour vous dire ce mot, j'écris devant *Monsieur*. Nous avons eu le plaisir de voir la nation assemblée décider que le Roi ne pourroit pas s'éloigner de plus de quinze lieues de l'endroit où la nation sera assemblée; et si elle ne l'est pas, il ne pourra sortir du Royaume. S'il en sort pendant je ne sais combien de temps, et qu'il ne se rende pas aux sollicitations qui

(1) « Ce doit être l'abbé Edgeworth, le même qui accompagna Louis XVI au martyre, et le même qui est en ce moment, le 23 février 1803, à Varsovie, près de Louis XVIII. » (*Note de M. de Bombelles.*)

lui seront faites pour y rentrer, il sera regardé comme ayant abdiqué son trône. Au reste, il se porte bien, à l'exception d'un enrouement horrible, dont il lui reste encore quelque petite chose. Du reste, il va bien.

C'est le comte Louis (1) qui remplace ton mari. Ainsi il sera bien dans le cas de prendre des arrangements pour toutes ses affaires. Te reste-t-il beaucoup de dettes? Toucheras-tu quitte et net ce que tu dois toucher? Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même.

DXXXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

N° 13.

Réflexions sur la situation de M. de Bombelles. — Mort de Mirabeau. — Son arrivée dans l'autre monde a dû être bien cruelle. — Les curés intrus viennent d'être installés. — On va s'occuper des prochaines élections. — Méfiance de la Princesse.

3 avril 1791.

Je suis destinée à t'écrire chez les enfants. Le dimanche, cela me convient assez, parce que je ne m'ennuie pas pendant ce temps-là. J'ai reçu les lettres dont M. de B. étoit chargé; elles m'ont fait grand plaisir, me parlant de gens que j'aime. Je profiterai du pre-

(1) De Bouillé, duquel on a des Mémoires.

mier moment où je le pourrai pour y répondre. Je trouve que ton ami (1) se conduit fort bien ; mais je t'avoue que, sans compromettre ce qu'il a acquis à tant de titres, s'il pouvoit n'être pas aussi fidèle à sa tendre moitié, cela me feroit plaisir, parce que, malgré la sévérité de mes principes, cette fidélité à toute épreuve me paroît fastidieuse. Et comme je m'intéresse beaucoup aux personnes de sa connoissance, je voudrois qu'il leur pût être utile. Cependant mon désir sur cela est si fort subordonné aux circonstances, que je me contente de l'exprimer légèrement. Je n'ai pas parlé à mes amis de ce que tu me mandes ; je trouve qu'il faudroit qu'ils fussent plus en confiance avec une autre pour qu'il pût donner à ton ami les conseils qu'il voudroit en recevoir. De plus, ta mère t'a mandé ce qu'il désiroit il y a quelque temps. Je me borne donc à te dire que sans se hasarder ou ce qui est après lui, il fera bien de continuer à parler avec la franchise et la sagesse qu'il a montrées jusqu'à cet instant.

Mirabeau est mort hier matin. Son arrivée dans l'autre monde a dû être bien cruelle. On dit qu'il a vu son curé une heure ; je plains bien sa malheureuse sœur, qui est fort pieuse et qui l'aimoit à la folie. Les politiques disent que cette mort est fâcheuse ; pour moi, j'attends pour juger. Je conviens qu'il avoit de grands talents, mais je ne le connoissois pas assez pour le regretter vivement.

Les curés intrus ont été établis aujourd'hui. Toutes les cloches ont carillonné d'une manière indigne ; c'est

(1) « M. de Bombelles. » (*Note de M. de Bombelles lui-même.*)

d'une tristesse mortelle. Pour moi, j'en avois l'âme bien serrée.

L'Assemblée a décrété, sur la motion de M. d'André, que l'on alloit s'occuper de faire les élections pour la prochaine législature. On compte que celle-ci sera finie pour le mois de juillet; je ne comprends pas trop ce que tout cela veut dire et si cela ne cache pas quelque horreur, car peut-on espérer un bien réel de tout ce monde-là? Adieu, ma Bombe, je t'embrasse de tout mon cœur.

DXXXII

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il a trouvé terriblement à faire à Milan. — Ne croire que la moitié seulement de ce que lui dira le Comte d'Artois.

Milan, le 7 [avril 1791].

Très chère Sœur, j'ai reçu à la fois deux de vos lettres, et vous en suis infiniment obligé, ainsi que de l'intérêt que vous prenez à ce qui me regarde. J'ai trouvé terriblement à faire ici; mais comme je me soigne beaucoup et ne sors pas le soir, je ne crains pas l'air. Mes fils se portent aussi tous très-bien, et n'ont pas moins à faire que moi. M. Jaucourt, Français dont vous me parlez, ne m'a été que présenté, et je ne le connois aucunement

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

particulièrement. Ne croyez jamais rien de ce que les François vous diront de moi, quand je ne vous l'écrirai pas moi-même, et même que la moitié de ce que vous dira le comte d'Artois. Je me flatte d'avoir bientôt de vos nouvelles des Pays-Bas et que l'inauguration se sera passée heureusement. Je vous embrasse tendrement et suis.

DXXXIII

LETTRE DU COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE, GUSTAVE III (1).

Il s'est adressé à la Porte pour en obtenir un secours de quelques millions, et demande au Roi d'autoriser le Baron de Brentano à suivre cette négociation.

Parme, le 8 avril 1791.

MONSIEUR MON FRÈRE,

L'intérêt et l'amitié que Votre Majesté a bien voulu me témoigner dès le commencement de nos malheurs, m'encouragent à m'adresser à Elle avec confiance, dans une occasion qui peut devenir importante pour le service du Roi mon Frère.

Je me suis adressé à la Porte pour en obtenir un secours de quelques millions; je connoissois depuis longtemps les talents et le zèle du baron de Brentano, ministre de Votre Majesté, et c'est lui que je désire charger de cette négociation, après avoir avant tout obtenu l'ap-

(1) Archives du ministère des Affaires Étrangères de Suède.

probation de Votre Majesté, et je la conjure d'autoriser le baron de Brentano à suivre cette affaire avec activité.

Il me sera bien doux de devoir cette nouvelle reconnoissance à un souverain si digne de l'admiration universelle par sa fermeté, par son courage héroïque, et par la noblesse de ses sentiments.

Si j'avois moins connu les embarras personnels que Votre Majesté a éprouvés depuis deux années, je me serois adressé à Elle avec toute confiance, et je lui aurois demandé sans crainte des secours pour servir mon pays, qui fut toujours l'ami et l'allié de la Suède. Mais en m'attirant un refus forcé par les circonstances, j'aurois affligé inutilement l'âme noble et sensible de Votre Majesté.

Voilà l'unique motif d'un silence qui coûtoit à mon cœur; mais aujourd'hui que Votre Majesté a terminé une guerre glorieuse par une paix habile; je puis et je dois m'adresser à un des principaux garants du traité de Westphalie, dont nos tyrans ne cessent d'enfreindre les plus importants articles.

Certain des nobles et généreuses intentions de Votre Majesté, connoissant d'ailleurs ses sentiments pour la France et pour le Roi mon frère, j'attendrai sa réponse avec une impatience aussi vive que respectueuse.

Je conjure Votre Majesté de daigner recevoir avec bonté la ferme assurance de tous les sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis,

Monsieur mon Frère,

de Votre Majesté,

le très-affectionné frère et serviteur,

CHARLES-PHILIPPE.

DXXXIV

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il se flatte qu'elle aura trouvé de l'amélioration dans la situation des Pays-Bas. — Il accordera toutes les promotions et grâces qu'elle lui proposera. — Le comte d'Artois a promis de se tenir tranquille. — Espérances de paix.

Milan, le 19 [avril 1791].

Très-chère Sœur, j'ai reçu à la fois trois de vos lettres de Bonn, et suis charmé de vous y savoir en bonne santé. Je me flatte que vous aurez trouvé les affaires des Pays-Bas moins mal que vous ne croyiez, et que les principes françois et d'irréligion n'y gagneront pas. Quant aux avancements et grâces à accorder, vous n'avez qu'à me proposer ceux que vous croyez qui auroient des droits à y aspirer, et je les expédierai tout de suite. Quant aux François, j'espère que le comte d'Artois et les siens se tiendront tranquilles ; au moins il me l'a promis ; et quant aux propos qu'ils tiennent, il ne faut pas s'en soucier ni les croire. La paix va être faite, et toutes les affaires s'arranger. Je vais partir de Milan où les affaires m'ont retenu jusqu'à présent. Moi et mes compagnons nous nous portons bien, et eux travaillent autant que moi. Ne craignez rien pour nos santés : nous avons ici de la neige aux montagnes et des froids insoutenables. Je vous embrasse tendrement et suis.

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

DXXXV

MADAME ÉLISABETH
A MADAME LA MARQUISE DE BOMBELLES,
A L'HOTEL DE FRANCE, A STUTTGARDT.

Elle ne sait pas au juste ce qui s'est passé quand le Roi a voulu partir pour Saint-Cloud et en a été empêché par les factieux. — On veut bien encore lui permettre d'aller à l'office. — Elle a eu à se louer de la Reine de Naples.

Ce 21 avril 1791.

Tu sens, ma Bombe, qu'il faut que je n'aie pas eu absolument le temps pour ne t'avoir pas écrit un mot ces jours-ci. Je ne te donnerai point de détails de la journée de lundi ; je t'avoue que je ne les sais pas encore. Tout ce que je sais, c'est que le Roi vouloit aller à Saint-Cloud, qu'il s'est campé dans sa voiture où il est resté deux heures, que la garde et le peuple ont fermé le passage, et qu'il a été obligé de ne pas sortir. J'ignore combien l'on nous retiendra ; j'imagine que ce sera jusqu'après Pâques. Nous nous portons tous bien ; je t'écris à la hâte, parce que je fais ma toilette pour aller à l'office, car l'on veut bien encore nous permettre d'y assister. Adieu... crois que je serai toujours digne des sentiments de ceux qui veulent bien avoir de l'estime pour moi, et que quelque chose qu'il arrive, je vivrai et mourrai sans avoir rien à me reprocher vis-à-vis de Dieu et des hommes.

Je ne te parle pas de la joie que m'a fait éprouver la bonté de la Reine de Naples ; mais tu me connois assez

pour suppléer à tout ce que je ne puis exprimer dans le moment, mais que mon cœur sent si bien. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

La rage et l'insulte veillaient aux portes du palais des Tuileries. Quand le Roi avait voulu, le 17 avril, partir pour respirer l'air à Saint-Cloud, une populace ameutée s'était jetée dans la cour au-devant des chevaux de sa voiture, et, luttant corps à corps avec le peu de gardes qui l'entouraient, avec le jeune Duras, premier gentilhomme de sa chambre, avec La Fayette, accouru pour protéger la sortie de Louis XVI, elle l'avait forcé à rentrer dans son palais désert. Calme, au milieu de l'effervescence de l'émeute, le Roi n'avait eu qu'une émotion, causée par la violence des furieux contre M. de Duras qu'il avait arraché de leurs mains.

La Reine de Naples venait de pensionner sur sa cassette M. de Bombelles; c'est à cette générosité que Madame Élisabeth fait allusion à la fin de sa lettre.

DXXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

N° 15.

La Fayette a repris le commandement de la garde. — Joie de ce que M. de Bombelles a la pension de Naples. — Raisons pour ne pas écrire à la Reine de Naples.

Ce 25 avril 1791.

Vous avez dû partir aujourd'hui, ma chère Bombe, pour Stuttgard ; je te fais mon compliment d'être avec le petit baron. Que de choses vous allez avoir à vous

dire! Mon Dieu! mon Dieu! vous n'en finirez plus. Mais dis-moi franchement, ton frère pense-t-il comme toi? On m'a dit le contraire; mais je ne puis le croire, et je te plaindrois de tout mon cœur, si cela étoit. M. de La Fayette a repris le commandement de la garde; elle le lui a tant demandé qu'il n'a pu s'y refuser, en faisant simplement quelques conditions, comme d'obéir à la loi, etc., etc.

Tout est tranquille à présent, à force de sacrifices. Il faut croire que le bien s'opérera, du moins, je suis sûre que c'est là le but et le vœu général. Mais, ma Bombe, laissons là politique, garde nationale, décrets, etc., etc., pour parler de vous. Mon Dieu! que la Providence est donc bonne! que je la remercie de tout mon cœur d'être venue au secours de ta famille et de toi! Je suis heureuse de penser que ma pauvre Angélique pourra vivre tranquille, élever doucement ses enfants, en attendant l'instant où ils pourront apprécier la conduite de leurs parents et s'en rendre dignes. Je craignois que ton mari n'eût plus de dettes que ce que tu me mandes. Avec cette bonne Reine de Naples, il pourra payer et vivre, médiocrement, mais enfin il le pourra. V'là que je vais l'aimer à la folie. Il est impossible d'avoir plus de grâce et de dire des choses plus aimables. Elle doit être adorée dans son pays. J'aurois bien voulu faire ce que tu désirois vis-à-vis d'elle; mais je trouve, mon cœur, que dans la position où je suis, il est bien difficile que, n'étant point en commerce de lettres avec elle, je lui écrive pour la remercier d'avoir réparé les torts de gens que j'aime et dois respecter. Si quelqu'un partoit pour ce pays, je chargerois de lui

dire ce que je sens ; mais je ne puis lui écrire. Mon Dieu ! ma Bombe, quand est-ce que j'aurai le plaisir de te revoir? cela m'en fera un bien grand ; tu le crois bien, n'est-ce pas? Eh bien, je vais me coucher sur cette bonne pensée, et t'embrasse du plus tendre de mon cœur.

DXXXVII

LOUIS XVI A MADAME JULES DE POLIGNAC, A VENISE (1).

Affectueux souvenir. — Imbécillité des amis, perversité des ennemis. — La Reine toujours en butte aux injustices et aux outrages de tous les côtés.

Le 12 mai 1791.

J'ai reçu deux de vos lettres, Madame, depuis que je ne vous ai écrit, et j'ai été plus heureux cette année : j'ai reçu une réponse de votre cousine. J'ai vu avec bien du plaisir qu'on se portoit bien dans les deux endroits. C'est une consolation pour moi que de le savoir. Nous en faisons aussi de même ici physiquement. Si vous n'avez pas reçu plus souvent de mes nouvelles, ce n'est pas assurément oubli des absents : j'ai été tenté vingt fois de commencer ; mais toujours même chose triste à dire et qu'on ne peut pas mander. On feroit des volumes entiers, et il resteroit encore bien des choses à dire. De toutes les injustices qui se font,

(1) Papiers de famille du duc de Polignac.

j'espère bien que vous avez pensé qu'il y en a une qui m'a plus peiné que toutes celles qui me regardent personnellement. « Le monde, chère Agnès, est une étrange chose ; » c'est une vérité plus que jamais à présent, et il est bien difficile de se défendre d'une misanthropie outrée. Les amis sont fous et imbéciles et font toutes sortes de sottises, et les ennemis toujours plus méchants (1). Comment peut-on avoir de ces derniers quand on n'a jamais cherché que le bien de tous? Votre amie est toujours la même, mais toujours en butte aux passions et aux injustices de tous les côtés. Votre jeune ami me donne de l'inquiétude : on le dit engagé dans un voyage au moins bien prématuré et qui pourroit tourner d'une manière funeste pour bien du monde, et ce n'est certainement pas de Venise que le conseil lui en a été donné. Bonsoir, Madame, j'espère que vous ne doutez pas que, dans quelque position qu'on se trouve, on n'oublie pas ses anciens amis.

(1) Malheureuse cour qui n'avait en effet que des amis inutiles, inintelligents et dangereux, et des ennemis si ardents, si persévérants, si féroces, si habiles à faire triompher leur haine! La force appelle la force : ne dirait-on pas que l'infortuné Louis XVI, héroïque et martyr, fût trop faible pour ne pas déconcerter les forts, s'il en eût eu autour de lui?

DXXXVIII

LETTRE DU ROI DE SUÈDE, GUSTAVE III, AU BARON DE BRETEUIL (1).

Sentiments que lui a toujours inspirés le sort de la famille royale de France. — Le rétablissement de la paix lui permet de songer à porter secours au petit-fils de Louis XV. — Il charge le comte de Barck de s'entendre avec M. de Breteuil. — Il offre une intervention armée. — Coopération éventuelle de la Russie. — Conditions qu'il met à l'envoi des troupes. — Demande de subsides. — L'Espagne fournira l'argent nécessaire. — Son prochain départ pour Aix-la-Chapelle, où il sera à portée des événements. — Le Roi de France doit s'abstenir d'entrer en négociation avec ses sujets, mais recouvrer la plénitude de son ancienne autorité.

Haga, ce 17 mai 1791.

Monsieur le Baron de Breteuil, si je n'ai pas plus tôt répondu à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire sur la paix, c'est la difficulté de vous la faire parvenir en sûreté. Vous me rendez trop de justice pour douter que je n'aie suivi les différents événements qui ont marqué ces dernières années avec l'intérêt que la

(1) Minute conservée aux Archives des Affaires Étrangères de Suède. Cette lettre et la réponse du baron de Breteuil seraient assez propres à indiquer que le chevaleresque dessein de combattre la Révolution française aurait été quelque peu, chez le Roi de Suède, mélangé du désir d'obtenir des subsides, sous prétexte de payer des troupes. Ce soupçon était venu à l'esprit de M. de Montmorin, et il l'a exprimé nettement dans une lettre à M. de La Marck, en date du 19 avril 1792. Voir la *Correspondance entre Mirabeau et le comte de La Marck*, publiée par M. de Bacourt, t. III, p. 302. — La lettre écrite par ce Prince, le 9 juillet 1791, ne laisse plus aucun doute à cet égard.

plus ancienne et la plus longue alliance qui a jamais uni deux États avoit droit de m'inspirer, et les sentiments personnels que je vous ai depuis si longtemps portés, m'ont fait sentir vos peines; et ce sentiment m'a fait éprouver de la douleur en voyant vos malheurs. J'ai senti aussi de la satisfaction en voyant la constance avec laquelle vous les supportiez, et la fidélité inébranlable que vous avez gardée à votre Souverain, à sa malheureuse famille et à la véritable Constitution de votre pays; et dans ces funestes moments, je n'ai point oublié ni les devoirs de l'amitié, ni ceux avec lesquels la reconnoissance m'attache au sang de Louis XV. Environné moi-même d'ennemis, ayant également à combattre les forces de l'Empire de Russie et l'hydre renaissante de l'anarchie et de la licence, je n'ai pu que suivre avec mes vœux et que donner des regrets aux différents événements qui ont plongé la France dans l'anarchie affreuse où elle se trouve, en renversant le trône le plus affermi et en détruisant l'ordre et les lois. J'ai cependant témoigné au Roi et à la Reine de France, en plusieurs occasions, l'intérêt que je prenois à leur situation, et je n'ai point souffert que les François établis dans mon pays ou à mon service prissent une part ostensible à la révolte de France. Voilà tout ce que je pouvois faire tandis qu'occupé moi-même, le sort de mon pays, le mien et celui de ma famille, étoient incertains. La paix ayant affermi tout mon ouvrage, je n'ai pas perdu un moment pour m'occuper des moyens de venir au secours de mon ancien allié et du petit-fils de Louis XV; et tandis que les puissances liées par le sang et la proximité avec votre maison royale paroissoient

l'abandonner à son sort, j'ai regardé comme un devoir sacré de tout employer pour vous aider. J'ai fait assurer Leurs Majestés Très-Chrétiennes de mes intentions par un canal que vous connoissez; et ayant appris par ce même canal que vous étiez chargé des négociations étrangères, et que vous jouissiez de toute l'étendue de leur confiance (que vous méritez à si juste titre), j'ai cru devoir, sans perdre de temps, m'adresser à vous pour vous faire connoître mes sentiments et ce que je suis intentionné d'entreprendre. Je vous envoie, à cet effet, le comte de Barck, employé dans le bureau des Affaires Étrangères, fils de mon ministre à Vienne, et que vous y avez connu dans sa plus grande jeunesse. Sa prudence, sa fidélité et son zèle m'étant connus, je l'ai choisi pour cette commission aussi importante que délicate, et vous pouvez lui confier ce que vous craindrez d'écrire. J'offre au Roi de France pour le rétablir ma personne, ses mil (7000) hommes de bonnes troupes suédoises, aguerries par la guerre qu'ils viennent de faire; six vaisseaux de guerre, et plus s'il le faut. A ces forces, je me flatte de pouvoir joindre au moins la moitié de troupes russes, si je parviens à écarter les obstacles qui arrêtent la conclusion de l'alliance avec l'Impératrice, qui se négocie ici, et qui, lorsque chacun cédera un peu de ses prétentions réciproques, s'achèvera selon toute apparence. J'exige, de mon côté, qu'on me fournisse l'argent nécessaire pour l'entretien et le transport de ces troupes; le commandement général illimité où je me trouverai en personne, et où un autre Roi ne se trouvera pas; et l'assurance formelle du renouvellement des alliances anciennes après la restau-

ration du Roi de France, nommément de celle signée entre le Roi de France et moi, à Paris, le 19 juillet 1784, et celle signée le 1er juin de la même année, avec l'augmentation des subsides, au moins jusqu'à la somme de trois millions de livres. Je sens bien que le secours d'argent nécessaire dans ce moment est difficile, vu la position du Roi de France, et si je ne venois de terminer une guerre onéreuse, si mes ressources le permettoient, si enfin l'impossibilité vraie ne s'y opposoit, je me ferois une gloire de tout faire pour vous, sans rien vous demander, et de renouveler ces nobles et anciens exemples de la loyauté, de la chevalerie qui prescrivoit aux guerriers le devoir si juste de secourir les princes malheureux et opprimés. Mais vous avez vous-même été en Suède; et quoique j'aie déployé, pendant cette dernière époque, des ressources inconnues, vous connoissez celles du pays que je gouverne, et vous pouvez vous-même juger par les efforts que nous venons de faire, les ressources qui nous restent pour de nouveaux efforts. Mais si l'Espagne s'intéresse, comme elle le doit, à vos malheurs, et si elle souhaite sincèrement votre salut, elle peut suppléer par son argent au seul obstacle qui peut m'empêcher de venir à votre aide. Vous connoissez ses dispositions, et c'est sur elles que vous pouvez me répondre. Je ne crois point qu'il seroit utile et avantageux pour votre cause que les Espagnols à main armée vinssent à votre secours. L'ancienne animosité entre les deux nations se renouvelleroit, et les rebelles de Paris rappelleroient des anciennes époques que la possession du trône d'Espagne par des princes de la maison de Bourbon ont (*sic*) effacé, mais que l'esprit

de vertige du peuple rendroit redoutable. Le nom suédois, au contraire, n'a rien d'odieux aux oreilles françoises : une longue union, des armées souvent combinées et des victoires communes, nous ont presque naturalisés François. Et l'ambition de restaurer votre monarchie, jointe au réel intérêt de la Suède de rendre la vie et de recréer (si je puis me servir de cette expression) son ancien allié, étant la seule qui peut nous guider, le Roi de France n'aura pas à craindre nos succès, comme il pourroit avoir peut-être raison de redouter les secours de sujets trop puissants et de voisins intéressés. Si on accepte mes secours, et si vous avez quelque port à votre disposition, je souhaite de le savoir pour y diriger le débarquement de mes troupes, y établir ma place d'armes et le dépôt d'où je renforcerai mon armée par la mer. C'est sur tous ces points que je souhaite d'avoir vos éclaircissements. En attendant, je vais me rendre à Aix-la-Chapelle, où ma santé exige que je prenne les eaux. J'y serai à portée des événements : j'y pourrai négocier avec les princes d'Allemagne, dont les droits lésés par les rebelles de l'Assemblée (qui se tient aux Tuileries), exigent la protection des lois de l'Empire, dont je suis le garant. J'y pourrai avoir de vos nouvelles, et prendre définitivement mes dernières résolutions. En attendant, j'ai tout préparé pour l'expédition projetée, et je laisse, en partant, les ordres les plus détaillés, cachetés, pour que rien ne retarde une entreprise de laquelle dépendra le salut d'un grand peuple, d'un Roi le plus ancien allié de mon pays, et d'une princesse dont le courage et le courage (*sic*) inspireroient, même à ses ennemis, l'intérêt

le plus vif. Ce sera une satisfaction de plus pour moi, monsieur le Baron, d'avoir un homme comme vous pour coopérateur, et de vous rendre les services sur vos vieux jours que vous m'avez rendus dans ma jeunesse. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Votre très-affectionné.

GUSTAVE.

P. S. Je dois ajouter que je regarderois également dangereux et contraire aux principes qui engageront les Rois à vous secourir, si le Roi de France entroit en négociation avec ses sujets pour mitiger l'état des choses et son pouvoir. Une fois libre, il ne doit terminer la guerre qu'en rentrant dans son ancien pouvoir, le seul qui peut maintenir l'ordre dans l'intérieur et assurer à l'extérieur la prépondérance nécessaire pour l'utilité des Princes qui vont le secourir, et pour le maintien de la balance de l'Europe.

Je vous envoie un chiffre dont vous voudrez bien vous servir avec moi.

DXXXIX

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Arrivée subite du Comte d'Artois venant solliciter des troupes pour marcher immédiatement sur la France. — L'Empereur se montrerait satisfait de la tournure des affaires du Brabant et les croirait en bonne voie si celles de France s'aplanissaient.

Mantoue, 18 mai 1791.

Très-chère Sœur, j'ai reçu à la fois toutes vos lettres par la poste et par le courrier Strauss, et vous en suis infiniment obligé. Je viens de le recevoir au moment que j'allois partir pour la Bohême, ayant dû retarder de deux jours mon départ, vu l'arrivée du comte d'Artois ici, subite et imprévue, qui veut des troupes, marcher en France et déclarer Régent *Monsieur*. Il vient aussi à Dresde et Pilnitz, et je ne comprends pas ce qu'il veut, et ne crois pas que les choses pourront aller aussi vite qu'il le croit. J'ai eu en même temps les lettres du comte de Mercy bien intéressantes sur les affaires de France. Quant à mes lettres, surtout par les courriers, si vous ne les recevez pas exactement, ne vous en étonnez pas, car jamais on n'a la bonté de m'avertir quand on les expédie. Je ne sais pas pourquoi, mais j'y mettrai ordre pour l'avenir.

Pour votre chancellerie particulière, je suis à présent

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

entièrement persuadé par ce que vous m'écrivez, qu'elle vous est nécessaire et n'y vois plus la moindre difficulté, et vous enverrai dans les formes, par le département, l'expédition en conséquence.

Pour mon fils Charles, je suis bien sensible à l'intérêt que vous prenez à tout ce qui le regarde. Il est parti aujourd'hui pour faire le tour des forteresses en Bohême. Moi je pars demain, et nous nous retrouverons ensemble le 29 à Theresienstadt.

Je suis très-charmé que les inaugurations se soient en général bien passées, et vois que les États de Brabant et ce Conseil sont les articles les plus durs encore à terminer. J'ai pourtant vu avec bien du plaisir que le langage conséquent et ferme que vous leur avez tenu les a mis dans leur tort, et je me flatte que cette affaire, en tenant ferme, finira de même heureusement. Je vois bien encore la disposition dans laquelle sont les esprits, surtout dans les villes chez vous. Mais je me flatte que peu à peu cela finira, et surtout si on met la main aux affaires de France tout de bon, et si elles finissent une bonne fois d'être dans la crise présente. Je vous embrasse tendrement et suis.

Marquez-moi, je vous prie, si la désertion est si considérable dans les troupes qu'on le dit, et quels sont les régiments, les Hongrois, Allemands ou Wallons, qui en ont le plus.

DXL

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle remercie M. de Bombelles de ce qu'il a fait pour servir les intérêts que dirige le Comte d'Artois. Il n'a pas été agréé, mais son dévouement sera apprécié plus tard. — Paris est tranquille, mais il y a manque absolu d'argent.

Ce 20 mai 1791.

J'attends tous les jours, ma Bombe, les nouvelles de la santé que tu me promets; mais je conçois que tu n'aies pas eu le temps de m'en donner encore. J'en ai reçu de quelqu'un qui te touche (1) qui ne m'ont fait nul plaisir, mais ce n'est pas sa faute. Remercie-le de son zèle, de tout l'attachement qu'il continue à montrer; dis-lui que je suis affligée des mauvais tours qui lui ont été joués; mais que la justice qu'il rend au cœur et à la droiture de mon ami (2) doit l'engager, si l'occasion se présentoit encore, à lui continuer ses soins, comme il le dit lui-même. On lui rendra justice par la suite, et si un peu de raison ne plaît pas lorsque l'on est bien jeune, l'expérience et le temps en font sentir la nécessité. Attendons tout de lui; j'espère que cette bonne Providence, en qui tu as toute confiance, nous regardera en pitié. Elle n'abandonnera pas le clergé, qui est si fidèle et si courageux; elle ne permettra pas que les sacriléges se perpétuent, et Dieu tirera sa

(1) « M. de Bombelles. » (*Note de lui-même.*)

(2) Le Comte d'Artois.

gloire du profond abaissement où il semble s'ensevelir à présent.

Ta mère se porte bien, tout ce qui t'intéresse aussi. Paris est tranquille, à l'exception du manque total d'argent. Il est à un prix fou, et je ne sais pas trop comment on fera pour se tirer de cette crise. M. Camus nous a annoncé que le mois prochain on présenteroit une ressource ; il faut l'attendre avec patience. Porte-toi bien, ma Bombe ; tâche de vivre en paix. Que ton mari ne songe qu'à ménager sa vie pour ses enfants, qui en ont tant de besoin ; aime-moi toujours ; voilà toutes les recommandations les plus chères à mon cœur que je puisse te faire. Je t'embrasse et t'aime tendrement.

DXLI

LETTRE DU ROI GUSTAVE III AU COMTE D'ARTOIS (1).

Protestations de dévouement à la Couronne de France, la plus ancienne alliée de la Suède. — Prudence à mettre dans les démarches vis-à-vis de la France, pour ne pas commettre Louis XVI et sa famille.

Haga, ce 20 mai 1791.

Monsieur mon Frère, la lettre de Votre Altesse Royale du 8 avril ne m'a été remise que mardi dernier 17 mai. J'y vois avec bien de la satisfaction que vous y rendez justice à l'intérêt constant que

(1) Minute autographe existant aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Suède.

je prends à tout ce qui touche le Roi votre Frère, et la France, la plus ancienne alliée de la Suède. Les sentiments personnels que je porte à Votre Altesse Royale y ajoutent un nouveau degré, et c'est aussi avec bien de la satisfaction que je puis lui dire que j'avois déjà prévenu ses désirs et que le baron de Brentano m'ayant instruit qu'il se trouvoit une personne à Constantinople que vous auriez chargée d'y négocier, je lui ai donné, dès le mois de janvier, les ordres les plus positifs pour seconder vos vues. Je viens de les renouveler encore. Je souhaite que les embarras accumulés de la Porte, et l'influence de certains ministres qui y intriguent, ne mettent obstacle à cette négociation. J'apprécie, comme je le dois, la délicatesse que vous avez bien voulu observer avec moi pendant qu'embarrassé dans la guerre que je viens de terminer, je n'ai pu porter mon attention aux objets qui intéressent autant mon cœur que la cause de tous les Rois, et l'existence d'une monarchie l'amie naturelle de ma patrie. Mais j'ai cependant suivi avec un véritable intérêt la courageuse fermeté avec laquelle vous avez persisté à rester expatrié plutôt que de fléchir devant les factieux en rentrant dans votre patrie. Vous en êtes aussi l'unique espoir, tant que durera la captivité du Roi et de ses enfants; et l'histoire de votre maison vous fournit plus d'un exemple de Princes qui, réfugiés comme vous, ne sont sortis de leur retraite que pour relever la monarchie et lui donner un nouvel éclat. Je ne doute pas que les troubles qui la déchirent aujourd'hui ne se terminent un jour

ainsi; mais je crois qu'il est de la plus haute prudence de ne point faire ni de foibles efforts ni des efforts précipités. Je puis vous assurer que vos amis ne s'endorment pas, mais qu'ils craignent de commettre des têtes précieuses. Garant du traité de Westphalie, Prince de l'Empire moi-même, et intéressé par tant de titres au maintien des libertés et des droits de l'Empire germanique, je n'abandonnerai certainement pas les Princes de l'Empire, lorsque je verrai une réunion et un ensemble qui a presque toujours manqué au Corps germanique, et Votre Altesse Royale peut être persuadée que je ne perds pas ces objets de vue; mais j'ose l'exhorter de mettre la plus grande prudence et la plus imperturbable discrétion dans toutes ses démarches, avant que le vrai moment soit arrivé. Heureux si je pourrois alors vous convaincre de tous les sentiments avec lesquels je suis, monsieur mon Frère,

de Votre Altesse Royale,

le bon Frère et ami,

GUSTAVE.

Ma santé me force à faire un voyage à Aix-la-Chapelle, où je serai tout le mois de juin.

DXLII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

L'émigration de ses amis a été si considérable, qu'elle est effrayée du nombre de lettres qu'elle en a reçues et des réponses qu'elle a à faire. — Livre de Burke sur la Révolution française. — On a voulu dire des messes aux Théatins. L'autel a été renversé, et La Fayette et Bailly ont dû intervenir.

Ce 4 juin 1791.

Je crois, ma Bombe, qu'il y a longtemps que je ne t'ai écrit. Je t'en demande bien pardon ; mais c'est un peu la faute du temps, qui m'a manqué. J'ai compté l'autre jour combien j'avois de lettres à écrire aux gens absents que je connois. J'en ai plus de dix-huit. As-tu jamais vu une désertion pareille? Il y a de quoi effaroucher pour la position de notre pays; si bien d'autres choses n'effarouchoient pas déjà beaucoup. Au reste, ma petite Bombe, j'ai eu beau mettre mille lunettes près de mes yeux, il m'a été impossible de lire ta lettre ; ton écriture étoit trop mauvaise, car pour ton style, je n'oserois l'attaquer. A la longue pourtant, j'en viendrai peut-être à bout ; heureusement que cela n'étoit, j'espère, pas pressé. Restes-tu encore quelque temps à Stuttgard, ou bien es-tu déjà partie pour ton vieux château? Je voudrois bien que tu pu [pusses] décider la petite à te suivre, car cela lui feroit du bien d'être avec toi. Je suis bien fâchée de ce que tu me mandes d'Armand ; il seroit affreux pour ta petite belle-sœur de le perdre encore. J'espère que Dieu ne lui réserve pas cette

nouvelle épreuve. Tu ne me mandes pas si Annette est forte et gentille. Je suis bien aise de ce que tu me mandes de ton frère : j'aurois été étonnée que cela fût autrement. Ce n'est point par ce pays-ci que j'avois eu la nouvelle contraire, mais par des voyageurs qui ne tiennent en rien au grand qu'il a été dans le cas de voir. Ainsi, je crois que tu feras bien de l'engager à y prendre garde, sans lui dire pourtant d'où tu tiens cela.

D'après ce que l'on me mande, Vitry, il me semble que l'oncle de ta petite protégée a lieu d'être satisfait, et j'en suis ravie, car il mérite d'être heureux. Tu me mandes que tu as été contente de M. Burke ; quelle édition as-tu lue? Mande-le-moi, pour que je sache si nous avons lu la même ; et puis ne l'as-tu pas lue en anglais? cela me désappointeroit, car tu sais bien que ma science dans cette langue n'est pas forte (1).

---

(1) Edmond Burke se prononça avec une extrême vivacité contre la révolution française dès son origine. La première occasion qu'il eut de faire éclater sa haine pour cette grande subversion politique eut lieu dans la Chambre des Communes, en février 1790, contre Fox, qui voulait qu'on témoignât une noble confiance dans les nouveaux régulateurs de la France. Toutes ses colères contre les théories françaises, qu'adoptaient alors un grand nombre d'Anglais, se résumèrent dans ses *Réflexions sur la Révolution française*, qu'il publia en octobre 1790. Peu de livres produisirent une égale sensation. Son horreur toujours croissante pour cette révolution était devenue la passion dominante de sa vie. Les insultes dont on abreuvait la noble Marie-Antoinette excitaient particulièrement chez lui la plus violente révolte, et il rappelait avec une sorte de lyrisme le temps où il l'avait vue, à l'aurore de son règne, planant sur l'horizon, faisant à la fois l'ornement et la gloire de la sphère élevée où elle venait de s'asseoir ; étincelante comme l'étoile du matin, toute pleine et de vie et de splendeur et de joie : « I saw her just above the horizon, decorating and cheering the elevated sphere, she just began to move in, glittering like the morning star, full of life, and splendor, and joy. »

Jeudi, on a voulu ouvrir les Théatins ; on y a dit des messes; mais, après la dernière, les brigands ont renversé l'autel. M. de La Fayette et M. Bailly ont assisté à vêpres pour qu'il ne s'y passe rien de mal. En effet, à l'exception de propos indignes, cela a été assez tranquille. Mais après, on a arraché l'inscription qui promet paix et liberté, et on l'a brûlée à la porte. Heureusement tout étoit fermé, et il n'y a point eu de nouveaux sacriléges. Adieu, mon cœur, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Dis bien des choses à la petite. Sais-tu que Raigecourt est enfin accouchée d'une petite fille, de la manière la plus heureuse?

DXLIII

LE BARON DE BRETEUIL AU ROI DE SUÈDE (1).

Il convient que Gustave III ajourne ses projets d'intervention. — Toute démarche prématurée compromettrait la sûreté du Roi de France. — Les conditions posées par la Suède sont d'ailleurs acceptées. — On négociera avec l'Espagne pour en obtenir un secours d'argent, mais on ne saurait compter sur un prompt résultat de ces démarches. — Il met le Roi de Suède en garde contre l'indiscrétion des Français de Spa. — Louis XVI n'a jamais songé sérieusement à transiger avec ses sujets sur aucune de ses prérogatives royales.

Soleure, le 9 juin 1791.

SIRE,

M. le comte de Barck m'a remis hier au soir la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer le 17 du

(1) L'original, entièrement autographe, est conservé au Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

Le marquis de Bouillé dit dans ses Mémoires, qu'après sa sortie de

mois dernier. Tout ce qu'elle renferme d'amitiés pour le Roi et de bontés pour moi est le premier bonheur dont j'aie joui depuis deux ans. On ne rend point, Sire, ce que font éprouver à un fidèle serviteur d'aussi grands, d'aussi généreux sentiments que ceux que Votre Majesté me témoigne pour le Roi et pour la France entière. Je ne puis, Sire, qu'être pénétré d'une admiration aussi profonde que l'est ma reconnoissance et mon respect pour Votre Majesté. Un ami aussi parfait que Votre Majesté doit faire oublier au Roi tous ses malheurs. Comme il en voit la fin, Sire, dans votre tendre et courageuse proposition, je n'hésiterois pas, Sire, d'accepter sur-le-champ, au nom du Roi, celle que vous lui offrez avec tant d'empressement et de vérité, je *m'assurerois* (1) de tous ses avantages si le Roi étoit libre et à la tête de la plus saine partie de ses troupes; mais dans la position où se trouve encore Sa Majesté, Elle ne peut et ne doit que vous demander, Sire, de tempérer les mouvements de votre amitié et de lui en conserver les dispositions pour l'instant où Elle aura repris le droit de réclamer le secours de son plus ancien allié, de son meilleur ami, et les moyens de profiter des nobles efforts de l'amitié, unis aux rares talents de Votre Majesté. Vous sentirez, Sire, que tant que le Roi est entre les mains des factieux, des démarches éclatantes de

France et son arrivée à Aix-la-Chapelle, il vit Gustave III, qui lui dit « qu'il avait été instruit que Louis XVI devait se retirer à Montmédy, et qu'il comptait l'y joindre. » Faut-il en conclure que M. de Barck avait reçu des confidences verbales, ainsi que semblerait l'indiquer cette lettre?

(1) « Ce mot est illisible. » (*Note de M. le Comte de Manderstroem.*)

votre amitié augmenteroient également ses entraves et ses dangers. J'espère que nous touchons au terme des uns et des autres ; mais il faut y être arrivé avant de pouvoir se livrer à la plupart des mesures les plus importantes, les plus désirables et même les plus nécessaires. Une position aussi hérissée de difficultés, qui toutes présentent des précipices affreux, ne s'est jamais rencontrée. Le coup d'œil de Votre Majesté jugera mieux ces cruels embarras que je ne pourrois les lui décrire, et à quel point ils exigent d'aller à pas comptés dans les mesures qui, dans le cours ordinaire des grandes affaires, font l'objet de la plus active prévoyance.

Vous jugez, Sire, avec vérité, que le Roi joint à tant d'obstacles et de peines celle de manquer d'argent ; tout ce que nous pouvons espérer est d'en rassembler assez pour faire face à la dépense sans préjudice des premiers pas de Sa Majesté à la tête d'une armée. Ce n'est que dans de solides succès que nous comptons en trouver suffisamment, tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Le Roi sent vivement, Sire, et personne n'est aussi persuadé que moi, que le meilleur emploi qu'il pourra faire de ses ressources pécuniaires sera de les partager avec Votre Majesté pour se fortifier de sa puissance, de son expérience et de tout ce qu'Elle suggéreroit à ce sentiment si touchant pour le Roi qui vous porte, Sire, à regarder ses intérêts comme les vôtres, et à vouloir les conduire à un succès aussi éclatant et aussi ferme que Votre Majesté a su mener ses affaires. Je conçois aisément, Sire, qu'en offrant avec tant d'amitié à Sa Majesté tout ce qui peut dépendre de vous pour l'aider puissamment, la guerre que vous avez

terminée si glorieusement vous ait ôté les moyens d'amener une armée et des vaisseaux au secours du Roi, comme le voudroient vos généreux principes; et le Roi est trop sensible à votre amitié, trop sûr de son étendue, trop désireux de la suite de votre bonheur, ainsi que de votre gloire, pour chercher à vous engager à des démarches en sa faveur qui pourroient vous jeter dans une gêne d'argent capable de troubler votre repos. M. le comte de Barck vous dira, Sire, que j'avois prévu cette nécessité en écrivant en Espagne, afin de porter Sa Majesté Catholique à partager assez la reconnoissance du Roi sur la rare amitié de Votre Majesté pour nous fournir les moyens d'en profiter. Je suivrai cette négociation avec la chaleur que les intérêts du Roi demandent, mais les distances géographiques sont telles qu'il faut consommer bien du temps pour obtenir des résultats de Madrid, qui puissent mettre en mouvement ceux de la courageuse volonté de Votre Majesté : je vois d'après ce calcul, avec un grand chagrin, que le Roi ne peut se flatter de pouvoir en réclamer les utiles effets aussi promptement que son intérêt le demanderoit.

Nous aurons sans doute, peu après la liberté du Roi, une place d'armes et un port à ouvrir aux vaisseaux ainsi qu'aux troupes de Votre Majesté, et de ce moment nous pourrons en combiner l'arrivée comme les mouvements.

Les autres conditions que Votre Majesté met au secours de son amitié sont trop justes pour que le Roi ne les acceptât pas toutes avec empressement, et ne les remplît pas avec la plus scrupuleuse exactitude, comme avec le plus grand plaisir. Nous n'avons rien de plus

cher, Sire, à notre système politique, que la plus étroite alliance avec Votre Majesté, et le maintien de cette fraternité des deux nations, qui les a accoutumées à n'avoir qu'un intérêt ; je me flatte que Votre Majesté est bien sûre que ce ne seroit pas au milieu de la confiance dont le Roi m'honoreroit que ce salutaire principe foibliroit.

Votre Majesté doit trouver un grand nombre de François à Spa, qui ont déjà l'honneur d'être connus d'Elle. La plupart, sans doute, méritent l'honneur de ses bontés ; mais je n'en prends pas moins la liberté de supplier Votre Majesté de vouloir bien ne se laisser aller avec aucun aux ouvertures de sa grande âme, sur la manière dont Elle envisage les malheurs de notre monarchie, et la satisfaction qu'Elle trouveroit à contribuer au rétablissement de sa grandeur : l'Assemblée Nationale, qui a sûrement autant d'espions que la nation d'indiscrets, seroit bientôt instruite des expressions de l'intérêt de Votre Majesté, et ne pourroit qu'en prendre des alarmes propres à augmenter sa surveillance sur le Roi.

La connoissance que je crois avoir des Princes de l'Empire et des différents personnages qui gouvernent leurs affaires, me porte à penser que Votre Majesté ne rempliroit pas ses bonnes et grandes vues en faisant à ces Princes l'honneur de s'arrêter chez eux. M. le comte de Barck en détaillera davantage mes raisons à Votre Majesté. Je dois remercier Votre Majesté de m'avoir fourni l'occasion de renouveler connoissance avec ce fidèle serviteur, dont la jeunesse m'avoit fort intéressé, parce qu'il annonçoit toutes les vertus de son

père, comme il en montre aujourd'hui le zèle et le dévouement pour Votre Majesté.

Je me trouve, Sire, aussi heureux qu'honoré du suffrage que Votre Majesté veut bien donner à la confiance que le Roi daigne m'accorder. J'ai toujours désiré et reconnu le prix de l'estime ainsi que de la bienveillance de Votre Majesté; je chercherai toute ma vie à la mériter, et il m'est bien doux de penser que ce sentiment précieux à mon cœur est aussi un de mes grands devoirs.

Je supplie Votre Majesté de croire que le Roi n'a jamais pensé ni ne pensera à entrer sérieusement dans aucune négociation avec ses sujets sur sa prérogative; le Roi est bien souvent calomnié dans sa conduite, et Votre Majesté en aura plus d'une fois la preuve pendant son séjour à Spa. Elle sera plus d'une fois scandalisée des opinions qu'on osera Lui laisser apercevoir: c'est sans doute un malheur inséparable de tous ceux qui ont accablé le Roi, mais que sa courageuse résolution et, j'espère, ses succès, auront droit de détruire.

Je remercie Votre Majesté du chiffre qu'Elle a eu la bonté de m'envoyer: plus j'aurai occasion d'en faire usage et plus je satisferai mon dévouement à Sa personne.

Je supplie Votre Majesté de m'excuser si j'ai été obligé d'employer une main étrangère pour finir ma dépêche; une douleur de goutte au poignet m'y a forcé.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Baron de Breteuil.

DXLIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, A L'HOTEL DE FRANCE, A STUTTGARDT.

Elle aurait mille choses à lui dire, si elle la voyait. — Salmigondis fait par l'Assemblée. — Les brefs du Pape n'auront de valeur qu'après approbation du Roi et de l'Assemblée. — On arrive au schisme le plus parfait. — Nous aurons bientôt un patriarche.

Ce 4 juin 1791.

Je ne sais plus comment je vis, ma Bombe; mais il me semble qu'il y a plus de huit jours que je ne t'ai écrit, et je ne sais pas trop ce que je te manderai, quoique j'eusse mille choses à te dire si je te voyois. Mais tu sens bien que cela seroit trop long à écrire. Je crois bien que tu ne m'as pas compris; moi-même je ne savois pas trop ce que je te mandois, ne sachant point de détails. La seule chose que l'on puisse dire sans se tromper, c'est que, dans toutes les affaires de ce genre, il faut entendre les deux partis pour juger avec quelque certitude qui a tort ou raison.

L'Assemblée a hier fait un salmigondis d'une ancienne loi pour déclarer que tous les brefs du Pape n'auroient de valeur que lorsque le Roi et l'Assemblée l'auroient approuvé (*sic*), et ont décidé que les évêques qui feroient mention de ceux qui ont paru seroient dans le cas d'être condamnés. Tu vois, ma Bombe, que nous ne nous arrêtons pas pour arriver au schisme le plus parfait, et que bientôt nous serons dans le cas d'avoir un

patriarche (1). En attendant, les bons Chrétiens ne peuvent entendre la messe, et les Protestants ont, à notre porte, un temple où ils font paisiblement le prêche, sans que les bons Parisiens le trouvent mauvais.

Paris est tranquille. Il a fait bien chaud ces jours-ci, depuis trois jours, et aujourd'hui il y a un vent froid qui fait beaucoup de bien. Je compte monter à cheval ce soir. Sais-tu un miracle? c'est que Blangy n'a plus peur. Parle-moi donc de Démon; l'as-tu vue? Est-elle mieux, ou bien sa vivacité est-elle toujours la même? Adieu, mon cœur, je t'embrasse bien tendrement.

DXLV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle se porte bien. — En conscience, c'est tout ce que l'on peut dire. — Cependant les esprits paraissent se calmer.

Ce 5 juillet 1791.

Je t'écris, ma Bombe, pour te dire que je me porte bien, ainsi que ta famille; car, en conscience, voilà tout ce que l'on peut dire. Du reste, tout va à peu près de même que lorsque je t'ai écrit. Cependant, il paroît

---

(1) Le 3 mai, l'effigie du Pape avait été brûlée au Palais-Royal.

Le 9, les libertés de l'Église gallicane, négligées depuis Louis XIV, avaient été consacrées de nouveau, et l'on avait arrêté que tout Bref, Rescrit, Bulle, etc., de la Cour de Rome, serait réputé nul en France s'il n'avait reçu l'approbation du Corps législatif et la sanction du Roi.

Le 13, avait été formée la Haute Cour nationale.

que les esprits se calment. Je n'ai point eu de tes nouvelles depuis mon départ ; je crains que tes lettres ne soient égarées. J'espère que tu te portes bien. Ta mère a un peu de dévoiement ; cela lui fera du bien, car on doit avoir un amas de bile. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

DXLVI

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE, ET AU DUC DE SAXE-TESCHEN (1).

Son plan de conduite avant de connaître la fuite de Louis XVI. — La nouvelle de l'arrestation du Roi à Varennes, de sa délivrance, de son séjour à Metz, de l'arrivée de la Reine aux Pays-Bas, modifie ses premières résolutions. — Il est déterminé à prêter au Roi un énergique appui. — Dans l'illusion où il est de la liberté de Louis XVI, il a donné des ordres pour mettre à sa disposition tous les secours qu'il pourra désirer en hommes et en argent. — La seule condition qu'il exige est que ses troupes agiront séparément et ne seront jamais commandées par aucun officier français. — Ses démarches auprès des autres Puissances limitrophes de la France.

Padoue, 5 juillet 1791

Ma très-chère Sœur et mon cher Beau-Frère, je vous écris à tous les deux conjointement, vu l'importance de l'objet. Vous me demandez mes intentions sur les affaires de France, les voici : J'avois traité avec le Comte d'Artois pour l'engager à mettre sa confiance en moi, et l'empêcher de faire quelque démarche qui ait

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche. Original autographe.

pu compromettre la vie et sûreté du Roi et de la Reine sans aucune utilité. J'y ai réussi, et pour traiter un concert, en attendant, avec les Rois d'Espagne et de Sardaigne, les Suisses et l'Empire, et le Roi de Prusse, pour pouvoir faire quelque déclaration et agir de concert, dans le cas que les affaires de France s'y portassent à quelque violence. Tout cela étoit fait : la fuite du Roi, son arrêt [arrestation] à Varennes, la façon dont il a été délivré, son séjour à Metz, la Reine et la famille arrivées aux Pays-Bas, tout ceci change entièrement les circonstances. Je n'ai plus rien à démêler avec le Comte d'Artois ni plus rien à faire avec lui.

Dans ce moment, le Roi est libre, le Roi a protesté contre tout ce qui a été fait, je ne connois donc plus que le Roi. Je suis son parent, ami et allié, et veux le secourir et seconder de toutes mes forces et pouvoir. Vous verrez, par la copie ci-jointe, les ordres que j'envoie aujourd'hui sur ce point au comte de Mercy. En vertu donc de la présente, je vous autorise à communiquer ces intentions à moi, au Roi et à la Reine, et à leur faire savoir que j'ai donné les ordres pour qu'ils puissent avoir de mes caisses et par des emprunts à faire, s'il le faut, sur mon nom et mon crédit, toutes les sommes d'argent dont ils auront besoin. Je vous autorise, de concert avec le comte de Mercy, de faire faire et publier, en mon nom, toutes les déclarations à l'Assemblée Nationale, manifestes, etc., que le Roi désireroit. Je vous autorise à donner, de ma part, tous les ordres nécessaires au maréchal Bender, et à tous les généraux, pour mettre mes troupes en mouvement, les approcher des confins, les faire même entrer en France,

selon ce que le Roi désirera, et toujours sur sa demande et réquisition, et comme troupes alliées. Et bien entendu que mes troupes soient toujours à part, jamais mêlées avec des troupes françoises, jamais commandées par aucun officier ni général de cette nation, quand ce seroit même un Prince du sang ou le Comte d'Artois; et pas même un piquet ne sera commandé par un officier françois. Je vous autorise à faire toutes les autres dispositions consécutives et successives, me réservant à vous envoyer mes ordres et instructions successives, selon les circonstances, vous prévenant que j'ai engagé l'Espagne, le Roi de Sardaigne et les Suisses à faire de même; que je renouvellerai mes instances à l'Empire, et que je crois d'être sûr de pouvoir avoir les troupes hessoises et prussiennes de Wesel, en cas de besoin. Quant à la personne de la Reine et Famille royale, je vous autorise et charge de leur procurer, ainsi qu'à leur suite, toutes les commodités et agréments possibles, et de vous porter en personne à Luxembourg chez la Reine, si elle ne préfère pas de venir à Bruxelles (1). Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent, vous priant de m'informer directement à Vienne de la suite de toutes ces affaires, partant aujourd'hui pour Vienne. Soyez, je vous prie, persuadée de tout le tendre attachement avec lequel je serai toute ma vie,

Votre fidèle Frère,

LÉOPOLD.

---

(1) Voir, au second volume, la lettre de l'Empereur au comte de Ragenck, en date des 5 juin et 6 juillet 1791. Ses illusions sur la liberté du Roi commençaient à se dissiper.

DXLVII

L'EMPEREUR LÉOPOLD AU COMTE DE MERCY (1)

(LETTRE JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.)

Mêmes instructions qu'à sa sœur Marie-Christine et au Duc de Saxe-Teschen. — Il le charge de se mettre aux ordres du Roi et de la Reine, qu'il croit libres.

[De Padoue, 5 juillet 1791.]

MON CHER COMTE DE MERCY,

J'ai reçu votre lettre du 16 juin et vu tout ce que vous m'y marquez relativement aux affaires de France. Jusqu'à présent mes négociations avec le Comte d'Artois n'avoient eu pour but qu'à l'engager à différer quelconque explosion ou démarche violente dans les provinces, qui auroit pu être funeste à la personne du Roi, de la Reine et de la Famille royale, ayant ménagé le temps de pouvoir, d'accord avec les Cours d'Espagne, de Sardaigne, les Suisses, l'Empire et la Prusse, former un concert pour : soit par des déclarations respectives et uniformes, soit par des démonstrations, et même par la force, empêcher à la dernière extrémité l'exécution des projets que l'Assemblée Nationale auroit pu former contre la personne du Roi et toute la Famille royale. Je suis assuré du concours du Roi de Sardaigne, des Suisses, de l'Empire, et j'ai tout lieu de croire de même du Roi de

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche. Copie.

Prusse et de l'Espagne, sur laquelle il n'y peut avoir aucun doute.

Tel étoit mon projet; présentement, les circonstances sont entièrement changées. J'étais informé, depuis longtemps, de l'idée de l'évasion du Roi et de la Famille royale, et je l'ai crue toujours fort avantageuse, pourvu qu'elle réussisse sans inconvénients et dangers.

Le Roi présentement, et la Reine, et toute la Famille royale, sont en sûreté à Luxembourg. Le Roi s'est enfui, a été repris et délivré, et est en sûreté à Metz. Le mémoire qu'il a envoyé à l'Assemblée Nationale après son départ prouve suffisamment qu'il annule tout ce que ladite Assemblée Nationale a fait en son nom, et qu'il se regardoit comme captif à Paris. Je suppose que le Roi fera une déclaration formelle pour appeler à son secours tous ses sujets bien intentionnés et les Cours amies et alliées. Comme parent, ami et allié du Roi, je me fais un devoir, un plaisir, et suis intentionné à le seconder de toutes mes forces, crédit et autorité. En conséquence, j'ai écrit par courrier en Espagne et à Turin pour animer ces deux Cours à agir conjointement avec moi, selon les intentions et ce que le Roi pourra désirer. J'ai fait parler également sur ce pied tant aux Suisses qu'aux Princes de l'Empire. J'ai écrit directement au Roi pour lui faire les mêmes offres, et je vous charge expressément de vous porter tout de suite en personne à Luxembourg où la Reine se trouve, pour lui témoigner le tendre intérêt que je prends à sa situation et à tout ce qui la regarde, et lui offrir tout ce qui pourroit être utile ou agréable tant au Roi qu'à sa personne.

Vous ferez en même temps toutes les dispositions nécessaires pour tout ce qui pourra être d'utilité, agrément ou de commodité de la Reine et de la Famille royale, soit à Luxembourg, Bruxelles, ou où ils voudront se porter.

Vous ferez fournir tant au Roi qu'à la Reine, tant sur mes caisses que par le moyen d'emprunts à faire sur mon nom et crédit, toutes les sommes pécuniaires dont ils pourroient avoir besoin.

Vous concerterez avec les gouverneurs généraux, auxquels j'envoie copie de la lettre que je vous adresse, et avec le maréchal Bender, tous les ordres et les dispositions nécessaires, afin de mettre en mouvement ou toutes ou une partie des troupes que j'ai aux Pays-Bas, tant pour les approcher des confins de la France, que même pour les y faire entrer et agir, sans attendre d'autres ordres ultérieurs de ma part, ou de la façon que le Roi, et personne d'autre, le demanderont, et que le maréchal le croira convenable et possible, devant agir en tout et partout comme troupes auxiliaires et alliées, agissant uniquement à la réquisition du Roi et pour sa sûreté, et à sa disposition, et pas autrement; et à faire précéder, si cela est nécessaire, leur marche par une déclaration ou manifeste à concerter avec le Roi et à publier, s'il en faisoit instance.

Je désire pareillement que vous puissiez rester dans ces premiers moments près de la Reine. Son estime et confiance pour vous sont connues; votre attachement pour elle vous les a méritées, et je serois très-charmé qu'étant auprès d'elle, vous puissiez la diriger par vos conseils, et influer par là et par elle sur les démarches

du Roi, qui, dans ce moment, sont de la dernière importance pour tout bien combiner pour le bien de la chose.

DXLVIII

MÉMOIRE LU PAR LE ROI GUSTAVE III DE SUÈDE,

A LA CONFÉRENCE TENUE A AIX-LA-CHAPELLE, DANS SA CHAMBRE, ENTRE SA MAJESTÉ, MONSIEUR, LE COMTE D'ARTOIS ET L'ÉVÊQUE D'ARRAS (1).

Quand sera-t-il à propos que *Monsieur* prenne le titre de Régent de France, à raison de la captivité du Roi? — Conduite à tenir par la coalition à l'égard de la France.

[Aix-la-Chapelle, le 5 juillet 1791.]

On ne peut mettre en doute le droit de *Monsieur* à la Régence, depuis que la captivité du Roi de France est si authentiquement constatée que l'Europe entière n'en peut douter. Il ne s'agit que d'examiner quel est le moment le plus utile pour la chose publique, que l'on doit conseiller à *Monsieur* de choisir pour prendre cette qualité. Il semble qu'il n'y a que deux plans à suivre pour le salut de la France, et que c'est de l'adoption d'un de ces plans que doit dépendre la résolution que prendra *Monsieur* d'exercer dans le moment même son droit, ou de le laisser reposer. Depuis que l'on paroît rassuré sur la conservation de la vie du Roi de

(1) Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Stockholm. Minute autographe du Roi.

France, de la Reine et de leur Famille captive; il est possible d'opter [entre] un plan plus lent et un plus décidé. Le danger seul de la vie du Roi auroit été une obligation impérieuse de ne rien ménager.

Le plan le plus long seroit de rester tranquille, de ne rien ni entreprendre ni tenter, de paroître abandonner la chose publique, pour rassurer entièrement l'Assemblée et en tranquilliser les différents partis, aujourd'hui réunis par le danger commun ; les abandonner à leurs propres dissensions, à la différence de leurs principes, à leurs ambitions particulières, et surtout à la difficulté et au désordre croissant des finances, du numéraire, et au mécontentement du peuple qu'ils se verront forcés d'obliger de payer des impôts, sans lesquels aucune administration ne peut marcher; et dans cet état de choses, attendre de la dissension même la destruction du gouvernement monstrueux établi en France. Dans ce cas, il est certain que *Monsieur*, en prenant aujourd'hui le titre de Régent, ne feroit que retarder l'ordre des choses ; il montreroit un vengeur à la crainte des uns, un point de ralliement pour la haine des autres, et rendroit aux factieux le service de montrer au peuple un ennemi, qui tiendroit les esprits échauffés et par là réunis. C'est ainsi que la personne du prétendant servit utilement à affermir l'autorité de la maison de Hanovre sur le trône d'Angleterre, longtemps après que l'Europe regardoit pour impossible le rétablissement des Stuarts.

Mais je ne crois pas que c'est là le plan que des petits-fils de Henri IV adopteront; et quelque avantage qu'il peut présenter, les inconvénients qu'il entraine

sont si grands qu'il est presque superflu de s'y arrêter. La seule raison de laisser refroidir le zèle de la noblesse françoise, et l'intérêt que les scènes indignes qui viennent de se passer ont inspiré aux souverains de l'Europe, pour sauver le Roi et la Reine de France, seroit une raison assez forte pour ne pas adopter ce parti. Si donc il faut agir avec plus de célérité, et suivre le plan que les Princes semblent avoir adopté, d'une ligue de tous les Souverains de l'Europe, tout paroît exiger que *Monsieur* s'investisse de son droit et en use pour la délivrance du Roi son Frère et la régénération de sa patrie. Il est des cas où celui qui se met en possession de ses droits, quelque contestés qu'ils puissent être par les circonstances, en impose par sa fermeté et entraîne les suffrages qu'il n'auroit pas obtenus s'il les avoit consultés. Tel est le cas du moment. Il n'est pas douteux que les Rois d'Espagne, de Naples et de Sardaigne, que le plus ancien allié de la France, ne reconnoissent *Monsieur* dans la qualité que sa naissance lui donne, et que le malheur du Roi son Frère lui inspire la nécessité de prendre. La connoissance de la générosité et de l'élévation du caractère de l'Impératrice de Russie ne permet guère de douter que cette Princesse n'embrasse le parti le plus noble, et que, semblable à Élisabeth d'Angleterre (dont elle a fait, depuis près de trente ans, revivre les grandes qualités), elle ne donne cette marque de son intérêt aux descendants de Henri IV, puisqu'on ne peut pas exiger dans ce moment d'elle d'autres secours, tant qu'occupée à combattre les Turcs, et à retenir par sa fermeté inébranlable la tergiversation et la fluctuation menaçante mais immobile de la Prusse et de l'An-

gleterre. Ce ne sera que lorsque cette Princesse aura surmonté ces obstacles avec sa sagesse et sa fortune accoutumées, que les Princes doivent tout espérer de son amour pour la gloire, et de l'intérêt qu'on sait qu'elle prend à la cause de tous les souverains. — L'Empereur, qui a donné des paroles si favorables au Comte d'Artois, ne pourra guère se dispenser de suivre cet exemple, et ce Prince entraînera la plus grande partie des autres Rois. Celui (*sic*) d'Angleterre et de Pologne seront peut-être les derniers; mais la présomption de la reconnoissance des autres aura un grand poids. *Monsieur*, ainsi investi, pourra réclamer, au nom du Roi de France, les anciennes alliances, ce que *Monsieur*, sans qualité, ne pourra faire. Les ambassadeurs pourront paroître aux Cours amies, traiter et signer en son nom; enfin les secours d'argent, par des opérations de finance, deviendront bien plus faciles lorsqu'ils seront faits au nom d'un Régent de France qu'au nom de deux Princes, respectables par leur union, leur constance, et intéressants par leurs malheurs, mais qui ne sont pas revêtus de ces titres qui en imposent toujours aux hommes, et surtout à une certaine classe, qui n'est gouvernée que par les habitudes extérieures. D'ailleurs, ce nom de Régent sauvera et *Monsieur* et tous les François attachés à leur devoir, de l'imputation de révolte dont l'Assemblée ne manquera pas de vouloir les entacher. Ce ne sera pas des François qui combattront contre la France, mais des sujets fidèles, qui attaqueront des révoltés pour délivrer leur Souverain opprimé. *Monsieur*, en parlant en qualité de Régent à la Diète de l'Empire, présentera à ces Princes une

assurance sûre de la conservation de leurs droits, et terminera par là, en les réunissant à lui, toutes ces discussions didactiques dont la jurisprudence allemande sait si bien tirer parti pour éviter, par les longueurs de forme, de prononcer clairement sur des questions dont la décision ne peut être douteuse, mais dont ils veulent éviter la décision. Il ne pourra plus alors être question comment s'adresser à la France pour les contenter sur leurs griefs. Il n'y aura que la délibération de s'unir au Régent pour l'aider à les réintégrer dans leurs biens, et la convocation de l'armée de l'Empire (surtout appuyée par l'Empereur et le Roi de Prusse) deviendra une conséquence nécessaire. A toutes ces considérations se joint encore la nécessité urgente de la formation d'un ministère où toutes les opérations politiques, militaires et financières, se réunissent comme dans un centre, et d'où les nombreux corps du clergé, de la noblesse et de la magistrature françoise puissent recevoir les assurances du rétablissement du gouvernement dans son ancienne forme, et fit (*sic*) par là disparoître tous ces bruits qui ne sont semés que pour augmenter le découragement et semer de nouvelles divisions. Par toutes ces considérations, il semble nécessaire que Monsieur ne tarde pas de s'investir du droit que lui donne sa naissance, et que d'impérieuses circonstances lui prescrivent d'accepter. Il ne reste plus que d'examiner la forme qu'il faudra adopter pour prendre ce titre, et il paroît que, dans les circonstances actuelles, le plus simple est le meilleur. Monsieur, en paroissant ne pas douter un moment de son droit, ne doit pas avoir besoin d'autre promulgation qu'une

lettre circulaire à tous les Souverains de l'Europe, écrite dans la forme dont usoit le duc d'Orléans, Régent, pour éviter toute difficulté de dispute d'étiquette. Monsieur annonceroit la captivité du Roi, le manifeste de ce Prince, les attentats des factieux; et que, vu son droit de naissance, il avoit pris la Régence du royaume. Monsieur parleroit ensuite, avec ce sentiment et cette éloquence qui lui est si familière, de l'intérêt des têtes couronnées, et enfin de ce qu'il attend d'eux, en leur annonçant sa protestation contre tout ce que la force arracheroit au Roi. Cette lettre, confiée aux ministres de la maison de Bourbon, aux différentes Cours, ou aux soins des agents de Monsieur, seroit la promulgation la plus simple de la Régence. Monsieur créeroit en même temps un garde des sceaux, et le peu de ministres que les circonstances rendroient nécessaires; le moindre nombre seroit le meilleur, puisque le secret seroit le mieux gardé et l'unité de la volonté plus prononcée. Monsieur feroit adresser par ce garde des sceaux aux magistrats et à la noblesse expatriés sa résolution par une lettre non imprimée, en ajoutant que lorsqu'il se trouveroit en terre de France, il feroit déclarer formellement sa Régence dans une assemblée, telle que les anciens usages le prescrivent. Par là, Monsieur éviteroit en même temps une déclaration publique, et convaincroit les fidèles François de sa volonté sincère de conserver les anciennes maximes de l'État, et il porteroit un coup mortel à la consolidation de la monstrueuse constitution qu'on veut créer. De tout ce que l'on vient de dire, il est aisé de conclure que Monsieur ne doit pas perdre un moment de mettre le gouvernement en

activité, d'empêcher les Princes étrangers de négocier ou de reconnoître l'Assemblée, et de réunir autour de lui le reste de la force publique.

Telles sont les idées rapides que l'expérience des affaires, l'intérêt et l'amitié inspirent, et que la confiance que les Frères du Roi de France m'ont témoignée, m'ont dictée, et que le peu de temps que j'ai eu m'a permis de rassembler.

DXLIX

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Les nouvelles annonçant la délivrance du Roi et de la Reine ne se sont point confirmées. — Il a écrit à tous les Souverains d'Europe pour s'entendre avec eux sur les moyens de sauver la Famille royale de France. — Il est essentiel d'empêcher le Comte d'Artois de faire des coups de tête. — Il espère prévenir les excès auxquels on pourrait se porter contre le Roi; autrement il les vengera d'une manière exemplaire. — Ses instructions quant aux affaires des Pays-Bas.

Le 6 juillet, Padoue [1791].

Très-chère Sœur, j'avois écrit les deux lettres cy-jointes pour vous, lorsque j'ay reçu les vôtres par le courrier Straus et par Vienne. Je vous envoi celle-ci par votre beau-frere l'Électeur, qui m'a aussi envoyé

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche. Orthographe conservée.

Cette lettre a été déjà publiée par M. Adam Wolf, dans son intéressant livre allemand de *Marie-Christine*, p. 240 du second volume.

un courrier. Nous savions déjà ici l'arrêt du Roi de France et sa famille; mais des lettres postérieures arrivées de Turin, Savoie et Genève, assuroient que le Roi avoit été délivré et étoit en liberté à Metz. Ceci m'engagea à rester à Padoue, où j'étois trois jours, pour en attendre la confirmation et donner d'abord le plus promptement les ordres en conséquence. Voici deux jours, cette nouvelle ne se confirme d'aucune part. La soi-disante libération du Roi ne se sait que par des oui-dire; et l'arrêt du Roi et de la Reine se sait légalement. Je crains donc avec fondement que cette dernière ne soit vraie. Figurez-vous mes peines, chagrins et agitations. J'ay d'abord expédié et écrit en Espagne, Angleterre, Prusse et Russie, au Roi de Sardaigne et de Naples, la lettre dont je vous joins ici la copie, ainsi que de la déclaration à faire en France, pour votre règle et notice, vous priant de ne pas en faire encore d'usage public, et pour voir si, au moins de cette façon et avec des démonstrations sérieuses, je puis arriver à sauver au moins le Roi et la Reine. Je pars pour Trieste et Vienne, et y attendrai vos nouvelles ultérieures. Dans ma lettre cy-jointe signée, vous trouverez les ordres que j'avois donnés pour le cas que le Roi fût libre. Je vous les envoie pour le cas que le Roi, ou à présent ou par la suite, se trouve libre; vous vous régliez d'abord en conséquence, telles étant mes intentions. Je compte d'engager l'Empire à agir avec vigueur et en ay écrit à nos Électeurs. Mais je crois qu'il est essentiel d'empêcher les François et le Comte d'Artois à faire des coups de tête. Je lui écris en conséquence pour l'en détourner; mais je

ne sais pas si j'y réussirai. On voit que le Roi a été mal conseillé et puis trahi. Dieu sait à quels excès ils oseront se porter ! Je me flatte de les prévenir ; mais si je n'y réussis point, je les vengerai exemplairement. Quant aux affaires chez vous, je suis persuadé que, avec douceur et bonne façon unie avec la fermeté, beaucoup s'arrangera peu à peu, et que, surtout dans les commencements, il faudra encore souffrir et dissimuler bien des choses. En attendant tâchez de faire tenir les troupes de bonne humeur et surtout à les faire animer contre les François. Je vous embrasse tendrement et suis.

Puissiez-vous bientôt me donner des meilleures nouvelles de France.

Si jamais la Reine de France fût en liberté, faites-lui tenir cette lettre de ma part. Sans cela brûlez-la.

DL

PIÈCE JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

PROJET DE LETTRE CIRCULAIRE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE LÉOPOLD II, AUX ROIS D'ESPAGNE, D'ANGLETERRE, DE PRUSSE, DE NAPLES ET DE SARDAIGNE, DE MÊME QU'A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE (1).

L'Empereur expose les sentiments que lui a fait éprouver l'arrestation de Louis XVI. — Il invite les Souverains à s'entendre pour mettre un terme aux excès de la Révolution française. — Il propose d'adresser à l'Assemblée Nationale une Déclaration commune, qui produise une impression salutaire sur l'esprit des chefs du parti exalté. — Cette démarche serait appuyée, au besoin, par des mesures, de vigueur qu'il se réserve d'indiquer ultérieurement.

[Padoue, 6 juillet 1791.]

Je suis persuadé que Votre Majesté aura appris l'attentat inouï de l'arrêtement du Roi de France, de la Reine ma Sœur et de la Famille royale, avec autant de surprise et d'indignation que moi, et que ses sentiments ne peuvent différer des miens sur un événement qui, faisant craindre des suites plus atroces encore et imprimant le sceau de l'illégalité sur les excès auxquels on s'est porté précédemment en France, compromet immédiatement l'honneur de tous les Souverains et la sûreté de tous les gouvernements.

Déterminé d'exécuter ce que je dois à ces considérations, et comme chef du Corps germanique, avec son concours, et comme Souverain des États Autrichiens,

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

je propose à Votre Majesté, ainsi que je propose aux Rois d'Espagne, d'Angleterre, de Prusse, de Naples et de Sardaigne, de même qu'à l'Impératrice de Russie, de vouloir s'unir avec eux et avec moi de conseil, de concert et de mesures, pour revendiquer la liberté et l'honneur du Roi Très-Chrétien et de sa Famille, et pour mettre des bornés aux extrémités dangereuses de la révolution françoise.

Le plus pressant semble être que nous nous réunissions tous pour faire remettre aussitôt par nos ministres en France une Déclaration commune, ou bien des déclarations pareilles et simultanées qui puissent faire rentrer en eux-mêmes les chefs du parti violent et prévenir des résolutions désespérées, leur laissant encore des voies ouvertes à une résipiscence honnête et à l'établissement pacifique d'un état de choses en France qui sauve du moins la dignité de la Couronne et les considérations essentielles de la tranquillité générale. Et je propose, pour cet effet, à Votre Majesté, le projet qu'elle trouvera ci-joint, et qui me paroit remplir ces vues.

Mais comme le succès d'une telle déclaration seroit problématique, et qu'on ne pourroit se le promettre complet qu'autant que l'on seroit prêt à la soutenir par des moyens suffisamment respectables, mon ministre auprès de V. M. recevra incessamment les instructions nécessaires pour ouvrir avec son ministère tel concert de mesures vigoureuses que les circonstances exigeroient; me réservant de lui faire communiquer aussi les réponses que je recevrai de la part des autres Puissances aussitôt qu'elles me parviendront.

Je regarde comme un avantage infiniment précieux que les dispositions qu'elles manifestent toutes pour le rétablissement du repos et de la concorde, promettent d'écarter les obstacles qui pourroient nuire à l'unanimité des vues et des sentiments dans une occurrence qui intéresse de près le bien-être de l'Europe entière.

Je suis avec.

DLI

LE ROI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1).

Il se défend énergiquement d'avoir fait agir sur les soldats pour les engager à déserter à l'étranger. — Son intention, en quittant Paris, avait été de se rendre à Montmédy.

Le 7 juillet 1791.

Messieurs, j'apprends que plusieurs officiers français, passés en pays étranger, ont invité, par des lettres circulaires, les soldats des régiments dans lesquels ils étoient, à quitter le Royaume et à venir les joindre; que, pour les engager, ils leur promettoient de l'avancement et des récompenses, en vertu de pleins pouvoirs, directement ou indirectement émanés de moi. Je crois devoir démentir formellement une pareille assertion, et répéter, à cette occasion, ce que j'ai déjà

(1) Minute autographe de mon cabinet.

déclaré, — qu'en sortant de Paris je n'avois d'autres projets que d'aller à Montmédy, d'y faire moi-même à l'Assemblée Nationale les observations que je croyois nécessaires, sur les difficultés que présentent l'exécution des lois et l'administration du Royaume. Je déclare positivement que toute personne qui se diroit chargée de semblables pouvoirs en imposeroit de la manière la plus coupable.

Louis.

DLII

MÉMOIRE ADRESSÉ A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE PAR LE ROI DE SUÈDE (1).

Droits du Comte de Provence à se proclamer Régent pendant la captivité de Louis XVI. — Plan d'invasion de la France. — Demande de subsides pour lui-même, sauf à se rembourser plus tard sur le pays.

Aix-la-Chapelle, le 9 juillet 1791.

Le mémoire remis par le général-major, baron de Pahlen, sur les affaires de France, porte l'empreinte de cette profondeur de vues, de cette élévation et de cette grandeur d'âme, que l'Europe étonnée admire depuis trente ans. Après avoir rassemblé, dans un aussi court espace de temps, tous les événements glorieux qui, partiellement, ont fait passer les noms des

(1) Copié sur la minute autographe de Gustave III, déposée aux Archives du ministère des Affaires Étrangères de Stockholm.

anciens Princes à l'immortalité, il sembloit qu'il n'y avoit plus pour Catherine II de gloire à acquérir, lorsque la fortune, constante à rassembler sur sa tête et sous son règne les événements les plus rares, ne semble avoir voulu porter des coups funestes à une des plus anciennes monarchies de l'univers que pour préparer à cette grande Princesse une nouvelle occasion d'étendre sa réputation et de joindre aux titres de législatrice, de conquérante, etc., toujours victorieuse sur les bords de l'Euxin et du Borysthène, ceux de restauratrice de l'Empire François, et de protectrice des Rois et des Princes opprimés, et faire respecter son nom et ses armées sur les bords de la Seine et du Rhône, comme ils le sont déjà sur les frontières du vaste Empire qu'Elle régit. Les événements récents qui, en déclarant aux yeux de l'Europe, d'une manière évidente, la captivité du Roi de France, et en changeant par là en quelque partie l'ordre des choses, exigent quelques détails qui, sans s'écarter de la marche tracée dans le mémoire, facilitent quelques points alors embarrassants, que l'esprit pénétrant de l'Impératrice avoit prévus, mais que les événements ont plus développés. C'est un moment bien précieux et qui développe bien l'étendue du génie de l'Impératrice, que ce mémoire qu'Elle a confié à l'amitié, puisqu'Elle a su, du bord de la Néva, tracer le plan qu'en partie on avoit formé en Italie, et qui étoit prêt à s'exécuter sans l'incident imprévu de l'attentat commis sur la Personne du Roi de France à Varennes. Ce n'est que pour donner plus de développement aux idées mêmes de l'Impératrice, et pour lui présenter un plan

formé et adapté aux notions sûres qu'on a pu recueillir dans des lieux plus près du théâtre de ces grands événements, qu'on va répondre au mémoire de l'Impératrice; et cette Princesse y verra peut-être avec quelque plaisir que ses idées sont suivies, et qu'Elle a presque prédit ce qu'on projette en ce moment.

Jusqu'à l'instant de l'évasion du Roi de France, le Comte d'Artois, son second Frère, seul échappé à la fureur de la populace et aux fers de l'Assemblée Nationale, avoit conduit les négociations avec les Cours étrangères les plus proches de la France; mais les difficultés qu'il avait éprouvées lui firent demander au Roi son Frère une autorisation nécessaire. Le Roi de France, qui, au mois d'avril dernier, venoit d'éprouver un nouvel outrage, envoya peu de temps après, en secret, un seigneur de sa cour (1) avec une autorisation, de sa propre main, pour son Frère. Muni de ce pouvoir, le Comte d'Artois vit l'Empereur à Mantoue, et, après deux conférences, obtint de ce Prince une promesse positive de 35,000 hommes de secours. On avoit en même temps négocié en Suisse, et obtenu un secours de 12 à 15,000 hommes. Les Rois d'Espagne et de Sardaigne paroissoient favorables. Le premier avoit déjà fait filer des troupes sur la frontière; le dernier avoit promis 15,000 hommes. L'Empereur avoit exigé une protestation formelle des Princes libres de la maison de Bourbon, et une réquisition de secours. Le temps qu'exigeoit le moyen de se procurer des signatures des Rois d'Espagne et de Naples et du

(1) Le Comte de Durfort, depuis Duc de Civrac.

Duc de Parme, étoit le seul obstacle qui empêchoit de fixer le moment pour commencer cette grande entreprise. Les Princes de l'Empire et les garants du traité de Westphalie devoient être requis pour prêter leurs secours, et l'Empereur avoit promis d'appuyer les démarches du Comte d'Artois à la Diète, lorsque le Roi de France crut trouver des facilités de pouvoir se sauver de sa prison. Craignant les dangers où la fureur du peuple le mettroit, Lui et sa Famille, au moment de l'attaque, s'il restoit à Paris, il ordonna à son Frère de suspendre toute entreprise ultérieure jusqu'à nouvel ordre. Le Comte d'Artois se soumit à cet ordre avec une résignation, une douleur et une obéissance qui lui font également honneur. Son attachement et son respect pour son Frère et son Souverain malheureux sont de ces sentiments profonds et rares qui sont chez lui d'autant plus respectables qu'ils maîtrisent un caractère ardent et enflammé du désir de se signaler. Le Roi de France fit demander en même temps des ordres pour le comte de Mercy, relativement au plan qu'il avoit formé conjointement avec le marquis de Bouillé, qui étoit de rassembler sous Montmédy le plus de troupes possible, et qui devoient être jointes à la garnison de Luxembourg et aux troupes impériales de Limbourg. Ce Prince devoit, au moment de sa liberté, se mettre à la tête de ce corps et marcher droit à Paris. Il est trop connu de l'Europe, l'événement qui dérangea ce plan, et qui replongea ce malheureux Prince, la Reine et le Dauphin, son fils, dans une prison plus dure encore, et leur fit éprouver des affronts qui, par leur nature, rejaillissent sur toutes

les têtes couronnées. *Monsieur* et *Madame* furent les seuls de ces illustres infortunés qui, plus heureux, échappèrent de leurs fers. Le Roi de France, en partant de Paris, avoit laissé une déclaration ou protestation contre tout ce qui s'étoit passé depuis l'ouverture des États généraux, et il avoit chargé le comte de Fersen, le seul seigneur qui l'avoit accompagné hors de Paris, d'une lettre pour l'Empereur, qu'il envoya (le comte de Fersen) de Bondy remettre à M. de Mercy, pour l'envoyer à l'Empereur, en cas qu'il eût le malheur d'être repris. Ce malheureux événement ayant changé la face des affaires, et les troupes de M. de Bouillé, plutôt effrayées de la prise du Roi que corrompues, s'étant dispersées, le marquis de Bouillé et la plus nombreuse partie des officiers de tous les corps sous ses ordres passèrent la frontière et se mirent, à Luxembourg, sous la protection de l'Empereur. Alors il fallut reprendre le plan formé par le Comte d'Artois.

Monsieur, devenu le premier seigneur du sang (terme juridique de France), fit examiner par les premiers magistrats de France, par des pairs, grands officiers de la Couronne, archevêques et évêques, tous réfugiés à Bruxelles, ses droits. Il fut convenu, d'une voix unanime, que, par les lois de France, par la captivité du Roi et du Dauphin, Monsieur étoit, de droit et *ipso facto*, Régent de France; qu'il pouvoit, qu'il devoit même prendre cette qualité, et que tout ce qui émaneroit de lui devoit être regardé comme de droit émané de l'autorité du Roi même; qu'il n'avoit besoin d'aucun acte, d'aucune formalité préalable, et qu'il entroit en exercice par devoir même de son droit,

dès que la captivité du Roi et du Dauphin de France étoit constatée. C'est d'après cette consulte que Monsieur a envoyé un homme de qualité à l'Empereur, pour le prévenir de son droit, et de l'intention où il étoit de prendre au plus tôt la qualité nécessaire pour donner plus de poids à la seule force publique qui reste, et qu'il a expédié, conjointement avec son Frère, des agents pour continuer les négociations déjà commencées. Par le droit du Régent, il peut former un ministère qui, rassemblant dans une unité les diverses négociations et mesures à prendre, donnera un ensemble aux affaires, qu'elles n'ont pas pu avoir, tandis que le comte d'Artois seul, et ne pouvant s'environner d'un droit évident ni prouver la captivité du Roi, qui jouissoit encore d'une sorte de liberté apparente, se voyoit souvent contrarié par des négociations traversales émanées des Tuileries, et qui, en embarrassant la marche des affaires, en retardoient la réussite. C'est par une suite de ce nouvel ordre de choses, que les deux Princes ont regardé comme essentiel pour le succès de leur cause d'intéresser l'Impératrice de Russie, sûrs qu'un aussi grand nom, si longtemps en possession d'imprimer le respect et la terreur, équivaudroit à de grands secours. Instruits de l'amitié et de la confiance qui régnoient entre la Suède et la Russie, et par l'éloignement ne pouvant s'adresser directement à l'Impératrice, ils se sont adressés au Roi de Suède et lui ont confié leurs intérêts auprès d'Elle, en munissant ce Prince de l'autorisation authentique, dont on a laissé prendre une copie au général-major Baron de Pahlen. Ils ont arrêté le plan d'entrer

en même temps en France par plusieurs endroits différents, en observant cependant de porter une assez grande masse par les différents points, pour éprouver une moindre résistance. Les troupes de l'Empereur (que ce Prince a promises au Comte d'Artois, promesse renouvelée par l'Empereur à la Reine sa sœur, et dont on a vu l'original écrit de la main de ce Prince), fortes de trente à trente-cinq mille hommes, entreront par la Flandre, tandis que douze à quinze mille Suisses entreront en Franche-Comté ; que quinze mille hommes, sous les ordres du Roi de Sardaigne, attaqueront le Dauphiné, et que vingt mille hommes des troupes du Roi d'Espagne, qui menacent déjà l'Assemblée Nationale du côté des Pyrénées, entreront par là dans le Royaume, et que les Princes de l'Empire et les Impériaux du côté de l'Alsace et de Brisgau attaqueront la France. On a même des notions qu'on croit sûres, que le Roi d'Angleterre, loin de s'opposer à une pareille attaque, resteroit parfaitement neutre, ou qu'il se dédommageroit (ce qu'on ne peut empêcher) sur les Antilles françoises de l'inaction qu'il voudra bien conserver. M. de Calonne est passé pour cet effet en Angleterre, et on se flatte même (il est vrai que des expressions échappées au Roi d'Angleterre y donnent quelque lieu) qu'il pourroit bien permettre à une partie des troupes hanovriennes de renforcer l'armée de l'Empire ; et l'on croit que l'Empereur négocie avec le Roi de Prusse, pour qu'il joigne ses troupes de Westphalie à la masse de celles des Souverains qu'on espère armer en faveur d'un Roi opprimé. Dès que les Princes se trouveront sur terre françoise, ils assembleront autour

d'eux les Pairs, grands officiers de la Couronne, archevêques, évêques, et magistrats des Parlements; et là, après avoir fait déclarer la Régence, *Monsieur* donnera une assurance de conserver les anciennes lois du Royaume, et les droits des différents ordres, et réintégrer les Parlements. Il n'est pas douteux que la terreur et la confusion, la dissension et le désordre que les mouvements populaires entraînent, joints aux lenteurs et au peu de secret qu'il est impossible de conserver dans une délibération d'un Corps, ne favorisent l'attaque des Princes, et il est à croire que les succès suivent leur entreprise. Tels sont les projets, les plans et les moyens des Princes. Il ne reste maintenant qu'à mettre sous les yeux de la Princesse la plus éclairée du siècle quelques considérations, qui ne peuvent échapper à sa pénétration, mais qui sont également nécessaires à détailler. Il faut, pour la réussite de cette entreprise, un chef suprême, qui par son rang, son désintéressement, et l'unité qu'il peut mettre dans toutes les opérations, y donne plus de célérité. C'est un bien grand honneur que le suffrage de l'Impératrice, et une grande présomption en sa faveur, la confiance des Princes françois s'y joignant, et il seroit difficile à se refuser à des titres si flatteurs; mais il faut une grande masse de forces qui ne dépendent que de lui et de l'Impératrice, qui, dirigées par Elle et commandées par lui, lui donnera le poids nécessaire d'une autorité qui ne dépendit pas uniquement de la confiance. Seize mille Suédois, joints à six mille Russes transportés sur des vaisseaux suédois et russes unis ensemble, dans le port d'Ostende, portés ensuite dans

le pays de Liége pour former, avec les troupes de Hesse et les Palatins, le centre de cette ligne, dont la droite sera vers Dunkerque et la gauche vers Strasbourg, feront que le Nord décidera de cette entreprise, du succès de laquelle le sort de tant d'États dépendra.

Il paroît nécessaire, lorsque la Suède et la Russie s'unissent par une alliance posée sur les principes de l'intérêt commun, de donner au Nord un poids décidé en Europe; fondée au reste sur l'amitié et la confiance personnelles des deux Souverains, que le premier effet de cette alliance paroisse aux yeux de l'Europe par le poids considérable qu'elle portera sur l'affaire la plus importante du Midi. Il paroît que la gloire de l'Impératrice (qui pendant tout le cours de son règne a toujours pris part à tous les événements de l'Europe) soit intéressée à ne pas laisser perdre l'attention qu'Elle a fixée sur Elle. Il est également intéressant et essentiel que la nouvelle alliance du Nord donne, dès son commencement, une grande idée d'elle, et l'on croit ne pas avancer un paradoxe, de dire que plutôt de rester spectateur indifférent de ce qui va se passer, il seroit mieux et plus utile pour la considération de l'alliance du Nord (quelque contraire aux principes des deux Souverains et même immoral qu'il le seroit), de prendre le parti de l'Assemblée Nationale contre les Princes, que de rester neutre et inutile; car du moins alors se feroit-on craindre. Si, contre toute probabilité, l'Assemblée Nationale avoit le dessus, on pourroit espérer un allié utile; mais en restant indifférent, le Midi oublieroit le Nord, ce qui est trop impolitique, sa con-

sidération, même d'opinion, étant une chose plus essentielle à conserver que le vulgaire n'en juge.

D'ailleurs, il pourroit arriver que les Puissances, telles que l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, au milieu de la contre-révolution commencée, eussent quelques velléités de profiter du malheur de la France, et pour se dédommager des frais ne convinssent d'un partage qu'on ne pourroit prévenir; qui seroit également destructif pour la balance de l'Europe, qu'il (qui) seroit funeste pour la considération du Nord qui ne pourroit ni l'empêcher, ni en profiter; ce qui ne pourroit arriver si les alliés du Nord, avec une force à eux, tiendroient la balance entre ces différents intérêts, et leur imposeroient également par l'exemple de leur désintéressement et par l'empêchement local qu'ils pourroient opposer à de tels projets. Au reste, il paroit que pour fortifier l'alliance du Nord, le projet a été d'y faire accéder la France et l'Espagne. Il ne peut donc pas être indifférent à la Russie de rendre à la maison Royale de France des services qui lui méritent sa reconnoissance; et il est conforme et au caractère connu de l'Impératrice et à son intérêt que ces services soient considérables et non médiocres. Et rien ne peut être plus méritoire dans ce moment que d'aider par des services pécuniaires la Suède à mettre ses troupes en mouvement et d'y joindre ses propres forces (1). Rien d'ailleurs ne donneroit une plus grande et plus juste idée des ressources de l'Impératrice que de la voir au

(1) Voilà où Gustave III en voulait venir. Il était disposé à commander la coalition, pourvu qu'il touchât une subvention.

milieu de la guerre contre l'Orient, unie aux Suédois, venir du fond du Nord au secours du Roi de France; et si les secours d'argent, nécessaires pour que la Suède puisse mouvoir ses vaisseaux et ses soldats, pourroient paroître à la Russie onéreux en ce moment, il seroit aisé d'en faire garantir une partie comme dette de la France, pourvu que la munificence de l'Impératrice en fît les avances. Il faudroit donc joindre à la rade de Gothembourg ou dans le Sund, aux vaisseaux suédois des vaisseaux russes, ce qui ne seroit ni embarrassant ni coûteux pour l'Impératrice, puisque tous ses vaisseaux sont tout équipés à la rade de Cronstadt. Cette escadre, sous le commandement du roi de Suède, porteroit les seize mille Suédois et les six ou huit mille Russes dans le port d'Ostende, où ils débarqueroient avec le consentement de l'Empereur, si avant ce temps on ne pouvoit s'assurer de quelque port de France. Elle devroit partir, vers la fin d'août, des côtes de Suède pour être, au commencement de septembre, arrivée à Ostende : c'est de là que, se rendant par la Flandre, soit sur le centre droit, soit sur l'aile droite de l'armée combinée, ils feront respecter le Nord au Midi, et contribueront à étendre la gloire de Catherine II et de la Nation qu'Elle gouverne, ainsi que de l'allié qu'Elle va acquérir. Et une fois en pays françois, l'entretien des troupes sera aisé, et se fera aux dépens du pays dont la révolte a exigé ces efforts. Portant sa marche sur Paris, on détruira le mal dans son centre.

Voilà le plan qu'on soumet à l'approbation de l'Impératrice. Cette Princesse verra en tout qu'on a suivi le chemin qu'Elle a tracé, et qu'on sera autant flatté

de son suffrage qu'on sera ardent à soutenir la gloire de ses armes et empressé de suivre pour l'exécution ses avis. Les résolutions dignes de Catherine II doivent être prises avec célérité, et on les exécutera de même. La fortune, constante à seconder ses entreprises, ne l'abandonnera pas dans la plus juste, la plus noble et la plus désintéressée.

DLIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle est sensible aux marques d'amitié, surtout en ce moment. — Le Roi et la Reine sont gardés à vue. — La loi sur l'émigration est très-sévère.

Dans la seconde partie, écrite en encre sympathique, elle dit qu'il faut s'abandonner entre les mains de Dieu et qu'on va engager le Comte d'Artois à en faire autant. — Ce qu'a été le voyage de Varennes à Paris avec Barnave et Péthion.

Ce 10 juillet 1791.

J'ai reçu votre petite lettre, ma chère Bombe ; j'y réponds de même. Quoique nous différions d'opinions, les marques d'amitié que vous m'y donnez me font un bien grand plaisir. Tu sais qu'en général j'y suis sensible, et tu peux juger si, dans un moment comme celui-ci, l'amitié ne devient pas mille fois plus précieuse. Tu as une mauvaise tête ; ménage-la, mon cœur, tranquillise-toi : tout ce qui t'intéresse se porte bien. Que la petite trouve dans ce billet tout ce que je ne puis exprimer. Le mot qu'elle a mis dans ta lettre m'a

fait aussi un grand plaisir. J'espère qu'elle n'en doute pas. Paris et le Roi sont toujours dans la même position : le premier tranquille, et le second gardé à vue ainsi que la Reine. Même, hier, on a établi une espèce de camp sous leurs fenêtres, de peur qu'ils ne sautent dans le jardin, qui est hermétiquement fermé, et qui est rempli de sentinelles, entre autres deux ou trois sous ces mêmes fenêtres. Adieu, mon cœur, je vous embrasse tendrement ainsi que la petite. On dit que l'affaire du Roi sera rapportée bientôt et qu'après il aura sa liberté. La loi pour les émigrants est très-sévère ; ils payeront les trois cinquièmes de leurs biens.

Ici la Princesse continue en encre sympathique :

Non, mon cœur, je suis bien loin de permettre votre retour. Ce n'est pas assurément que je ne fus charmée de vous voir, mais c'est parce que je suis convaincue que tu ne serois pas en sûreté ici. Conserve-toi pour des moments plus heureux, où nous pourrons peut-être jouir en paix de l'amitié qui nous unit. J'ai été bien malheureuse ; je le suis moins. Si je voyois un terme à tout ceci, je supporterois plus facilement ce qui arrive ; mais c'est le temps de s'abandonner entièrement entre les mains de Dieu, chose en vérité à faire par le Cte d'Artois. Nous devons même lui écrire pour l'y engager. Nos maîtres le veulent. Je ne crois pas que cela le décide. Notre voyage avec Barnave et Péthion s'est passé le plus ridiculement. Vous croyez sans doute que nous étions au supplice ; point du tout. Ils ont été bien, surtout le premier, qui a beaucoup d'es-

prit et qui n'est point féroce comme on le dit. J'ai commencé par leur montrer franchement mon opinion sur leurs opérations, et nous avons, après, causé le reste du voyage, comme si nous étions étrangers à la chose. Barnave a sauvé les gardes du corps qui étoient avec nous, que la garde nationale vouloit massacrer en arrivant. On dit qu'à..... (Le reste manque.)

Le 18, la suppression des charges de la maison du Roi et de la Reine avait été prononcée.

Le 21, fuite du Roi.

Le 22, proclamation de l'Assemblée Nationale aux Français, sur les circonstances dans lesquelles l'a placée la fuite de la famille royale. Le même jour, à 9 heures du soir, le président communique à l'Assemblée Nationale une lettre de la municipalité de Varennes annonçant l'arrestation du Roi. Le 23, elle envoie trois de ses membres pour accompagner le Roi à son retour.

Le 25, l'Assemblée pourvoit, par des mesures législatives, à la sûreté du Roi, à la garde particulière de l'héritier présomptif de la Couronne, et règle la manière dont seront reçues les déclarations du Roi et de la Reine.

Le 8 juillet, loi sur la conservation des places de guerre et la démarcation des pouvoirs entre l'autorité civile et l'autorité militaire, entre les troupes de ligne et les gardes nationales, enfin sur l'état de siége des villes et la suspension de l'autorité civile pendant la durée de cette mesure.

Le 9, injonction aux émigrés de rentrer sous trois mois, à peine de triple imposition.

DLIV

LA REINE DE SARDAIGNE, SOEUR DE MADAME ÉLISABETH, A MADAME DE BOMBELLES.

Vives tendresses et protestations d'amitié. — Elle lui donne des nouvelles de Madame Élisabeth. — Cette Princesse aurait pu quitter la France en prenant une autre route; mais elle s'est sacrifiée à ses devoirs. — Madame de Coëtlogon.

A Montcallier, ce 13 juillet 1791.

Je n'aurois certainement pas tardé aussi longtemps, ma chère amie, à répondre à votre chère lettre, qui m'a causé la plus sensible joie, si je n'avois pas été aussi agitée par les cruels événements qui mettent le comble à nos malheurs et à votre profonde douleur. Je n'ai pas de peine à juger de l'impression qu'ils auront faite sur vous; mais par là même, j'en suis très-inquiète pour votre santé, et vous demande en grâce de ne pas tarder à m'en donner des nouvelles, que j'attendrai avec la plus grande impatience. Vous êtes bien aimable de me prier de vous donner quelquefois des miennes. Ah! ma chère Angélique, ce sera toujours avec un véritable plaisir que je me rappellerai à votre souvenir, et vous renouvellerai les assurances de cette ancienne et tendre amitié, qui nous a unies dès notre enfance, dans ces temps heureux où nous goûtions le bonheur, et dont le souvenir est pour moi bien doux, mais bien mêlé d'amertume. Dites-moi aussi, je vous en conjure, ma chère

Angélique, que vous m'aimez toujours et me conserverez toujours cette amitié qui m'est bien précieuse ; et soyez bien sûre que la mienne pour vous n'aura d'autres bornes que celles de ma vie. Je ne sais si vous avez eu des nouvelles de ma sœur depuis cette fatale époque (1), qui vous aura aussi bien alarmée pour elle. Ainsi, je me hâte de vous mander que j'en ai déjà reçu deux lettres datées du 1er et du 4, où elle m'assure qu'elle se porte bien, ainsi que tous ceux qui m'intéressent, et que ces quatre jours de fatigue de corps et d'esprit n'ont point influé sur leur physique, ce qu'elle regarde comme un miracle de la Providence. Oh, que vous avez bien raison de regretter qu'elle ne fût pas à Turin ! Que n'a-t-elle du moins pris la même route que *Monsieur* et *Madame !* Mais elle sat [s'est] absolument dévouée et sacrifiée à ses devoirs, et il est impossible que le bon Dieu ne l'en récompense pas.

Madame de Coëtlogon m'a priée de vous faire mille amitiés de sa part, et de vous bien reprocher de ce que vous n'avez pas répondu à la lettre qu'elle vous a écrite avant votre départ de Venise.

Je vous adresse celle-ci à Stuttgardt, espérant, au cas où vous en fussiez partie, que M. votre Frère vous la renverra, et je vous prie de me marquer dorénavant où je dois vous les adresser. Adieu, ma chère amie, pensez souvent à moi, je vous en conjure. Aimez-moi toujours, et ne doutez jamais de la tendre, sincère et inviolable amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

(1) Le retour de Varennes.

DLV

LE COMTE DE PROVENCE AU ROI DE SUÈDE (1).

Son espoir dans les négociations suivies par Gustave III. — Entrevue avec M. de Bouillé : l'accord n'a pas été complet. — La Reine a donné de ses nouvelles, mais sans détails.

A Schönburnlust, ce 16 juillet 1791.

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

Votre Majesté ne se dément jamais ; j'ai reçu avec autant de plaisir que de reconnoissance la lettre qu'Elle a bien voulu m'écrire et la copie de ses ordres. Les négociations dont Elle veut bien se charger ne peuvent qu'être couronnées par le succès, et quand l'intérêt personnel de chacun des Souverains de l'Europe ne seroit pas aussi évident qu'il l'est dans cette affaire, l'exemple de Gustave III suffiroit seul pour les déterminer à agir promptement et efficacement. Nous avons eu des nouvelles de l'Empereur, qui semble prendre la nouvelle du crime, dont mes aveuglés compatriotes viennent de se rendre coupables, en frère et en Roi. — M. de Bouillé a passé ici dimanche ; nous avons eu deux conversations, le Comte d'Artois et moi, avec lui ; dans la première, nous n'avons pas été parfaitement d'accord, mais dans la seconde, il étoit beaucoup plus

(1) Original autographe. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

calme, et il me semble que nous devons en être contents. Il doit être encore à Aix-la-Chapelle, où il s'est rendu d'ici ; je ne doute pas qu'il ne cherche les moyens de faire sa cour à Votre Majesté, et j'avoue que j'en serois fort aise ; un quart d'heure de conversation avec Elle feroit plus d'effet sur lui que deux heures avec nous. J'ai reçu, depuis que je suis ici, deux lettres de ma sœur, elle n'entre dans aucun détail, si ce n'est sur la santé de ma famille, qu'elle me dit être bonne, mais j'ai remarqué avec plaisir que ni l'une ni l'autre n'étoient décachetées. Je demande pardon à Votre Majesté d'entrer dans tous ces détails ; s'ils lui sont importuns, je la supplie de n'en attribuer la faute qu'aux bontés qu'Elle m'a témoignées, à la confiance qu'Elle m'a ordonné de prendre en Elle, mais surtout aux sentiments qu'Elle m'a inspirés et avec lesquels je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

le très-affectionné Serviteur, Frère et Cousin,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

DLVI

MÉMOIRE

ENVOYÉ PAR LE ROI DE SUÈDE AU ROI D'ESPAGNE, SUR LES AFFAIRES DE FRANCE (1).

Aix-la-Chapelle, le 16 juillet 1791.

Le Roi de Suède, qui joint au titre du plus ancien allié de la maison royale de France celui de l'ami le plus sincère du sang des Bourbons, n'a pu voir qu'avec la plus vive douleur et suivre avec l'attention la plus inquiète les désordres et les révoltes qui ont renversé le trône de Louis XVI. Trop occupé à défendre son royaume contre ses ennemis extérieurs, et de soutenir son trône contre l'esprit turbulent de quelques factieux, le Roi n'a pu, jusqu'au moment de la signature de la paix de Verclâ, s'occuper des soins que son amitié pour le Roi Très-Chrétien et l'intérêt de tous les Rois lui prescrivoient; mais, dès que la tranquillité intérieure et extérieure a été rétablie dans ses États, Sa Majesté a songé à tous les moyens qui dépendoient de lui, pour procurer au Roi de France des amis et des secours. Le Roi trouva pour premier obstacle la présomption incertaine de la volonté du Roi de France. Une apparente liberté prêtoit à l'Assemblée Nationale des forces par le nom du Roi, dont elle se servoit contre lui et ses vrais intérêts pour autoriser les dé-

(1) Minute originale, corrigée de la main du Roi de Suède. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

marches les plus funestes à ce Prince et consacrer par son nom les attentats des factieux. Ce fut ces objections que l'Impératrice de Russie présenta aux représentations du Roi pour concourir au secours du Roi Très-Chrétien, qui détermina le Roi d'employer tout pour engager Sa Majesté Très-Chrétienne de se délivrer des fers où il étoit retenu, de montrer à l'Europe entière ses vrais sentiments, sa situation malheureuse, et par là de mettre ses amis dans l'état de le seconder avec plus d'activité. Le Roi travailla, en même temps, à une union plus étroite avec la Russie, dont la base, fondée *sur une estime et un intérêt réciproques, doit nécessairement faciliter la réquération de la France.* (Les mots soulignés sont ajoutés au crayon sur la copie, de la main propre de Gustave III.) Le Roi trouva dans les sentiments élevés de l'Impératrice une facilité qu'il devoit attendre, et cette négociation importante touche presque à sa fin. Le Roi Très-Chrétien cependant, convaincu de la nécessité de mettre sa personne en sûreté, entreprit de se délivrer de la captivité où l'Assemblée le retenoit, et le Roi, instruit du temps de l'évasion de la Famille royale de France, se rendit à Aix-la-Chapelle, pour offrir au Roi de France sa personne et l'expérience que les troubles qu'il avoit si souvent surmontés dans ses États lui avoient acquise; et décidé de faire porter sur ses vaisseaux 10,000 Suédois, que le Roi tenoit tout prêts à s'embarquer sur la flotte que le Roi, sous le prétexte de l'attente de la flotte angloise dans la Baltique, avoit fait équiper, et qui n'attendoit que les fonds nécessaires pour une entreprise si lointaine, et que la liberté de la personne

du Roi de France lui eût bientôt fourni le crédit nécessaire pour trouver. Le malheur arrivé à la personne du Roi Très-Chrétien et à sa famille, loin de ralentir le zèle du Roi, n'a fait que lui donner une nouvelle ardeur. Le Roi n'a attendu de s'expliquer clairement que de savoir les impressions que la première nouvelle de l'attentat commis à Varennes a faite sur l'esprit de l'Empereur; et depuis que le Roi est instruit que l'Empereur est décidé de ne point abandonner sa sœur et son beau-frère ; que le Roi sait qu'il est question d'engager le Roi de Prusse à concourir à cette cause de tous les Souverains, le Roi croit ne devoir pas perdre un moment pour y concourir, et que le Roi d'Espagne, le premier souverain de la maison de Bourbon, est le seul *des Princes du Midi* à qui il doit s'adresser, et à qui il peut s'ouvrir sans détour. Le Roi propose donc à Sa Majesté Catholique de transporter sur ses vaisseaux, soit du Sund, soit du port de Gothembourg, 16,000 Suédois pour débarquer dans le port d'Ostende, pour passer ensuite dans le pays de Liége, et sous son propre commandement, y réunir à son corps toutes les troupes allemandes que Sa Majesté pourra engager à son service. C'est de là que le Roi veut pénétrer en France, tandis que les troupes impériales feront leur attaque de leur côté, et que Sa Majesté Catholique menacera ou entrera par les Pyrénées en France. Le Roi négocie en ce moment avec les Princes d'Allemagne. Il croit pouvoir obtenir 12,000 Hessois, qui, joints aux Suédois et à des troupes de 1,000 à 2,000 hommes de divers Princes de l'Empire, qu'on engagera par pelotons, formeront un corps assez con-

sidérable pour que Sa Majesté réponde de marcher sur Paris, ayant sous ses ordres le marquis de Bouillé. Le Roi se flatte même d'engager l'Impératrice de Russie, dès que le traité entre Lui et Elle sera signé, de joindre quelques milliers de Russes aux Suédois, et de les mettre immédiatement sous les ordres du Roi. Sa Majesté Catholique sentira sans doute l'avantage pour la maison de Bourbon d'avoir un corps considérable de troupes sous les ordres d'un Prince qui, par son intérêt, son caractère et sa situation, est incapable d'avoir d'autres intérêts que le rétablissement du Roi de France dans l'intégrité de sa puissance et la gloire d'y concourir personnellement, et qu'il est encore intéressant pour cet objet qu'il se trouve en France un corps de troupes assez considérable pour opposer aux desseins de démembrement qui pourroient naître soit d'événements inattendus, soit d'une trop longue résistance, soit enfin par la séduction des négociateurs de l'Assemblée Nationale, qui, pour se sauver et se maintenir, sacrifieroient une partie de la France pour conserver l'autre; qui se dévoue ainsi pour la cause de la Maison royale de France, et pour défendre le patrimoine des enfants de Philippe V, a le droit d'espérer le concours de Monsieur, du Comte d'Artois, et de tous les vrais François qui voudront bien se regarder comme chefs de l'entreprise. Mais le Roi veut, au-dessus de tout, le concours du Roi Catholique et sa confiance. Des secours pécuniaires sont essentiels, sans lesquels le Roi ne peut agir ni gagner les princes d'Allemagne. Sa Majesté est sûre que les déboursés que pourra faire l'Espagne seront regardés comme une dette de la cou-

ronne de France, et Sa Majesté attend de Sa Majesté Catholique la même confiance que le Roi met en Elle. Le Roi engage sa foi de Roi et sa parole de gentilhomme que les fonds qu'on lui confiera ne seront employés qu'au but auquel ils sont destinés. Le Roi auroit donc besoin d'un secours de douze millions de livres tournois pour les premiers six mois et le transport de ses troupes et leur marche vers la frontière de France, dont il lui suffira de toucher six millions dans le premier moment, — et le Roi souhaite une autorisation de Sa Majesté Catholique pour garantir les promesses qu'il pourra faire aux Princes de l'Empire, et même les avances qu'ils pourront exiger.

Le Roi vient de confier à Sa Majesté Catholique ses plus chers intérêts. Il attend une confiance égale, et surtout une réponse prompte. Le temps s'avance, et si l'on ne vient dans le courant de septembre au secours de la France, il faut y renoncer. Le Roi craint qu'alors les Puissances étrangères se verront forcées de traiter avec l'Assemblée Nationale et la reconnoître, ce qui porteroit le dernier coup à la Maison de France. Le Roi doit ajouter que Sa Majesté est assurée que le Roi d'Angleterre (si même avec les Hanovriens il n'aide le Roi) ne mettra aucun obstacle aux secours qu'on portera à la France.

DLVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

On a tiré sur le peuple par ordre de l'Assemblée. Depuis ce moment, on jouit du calme, par la déroute de l'armée des sans-culottes. — Nouvelles qui courent d'une intervention étrangère pour empêcher l'établissement de la Constitution.

La Princesse finit sa lettre en encre sympathique. Elle pense qu'il faut qu'on accorde une confiance absolue au Comte d'Artois. — Danger de prétendre arriver par des chemins différents et une politique diverse à un même but. — Elle espère dans les Puissances étrangères, à qui les événements récents ont dû donner une secousse. — Elle redoute l'Angleterre et la Prusse. — Espoir que les officiers qui ont accompagné le Roi et sa Famille à Varennes seront sauvés.

Ce 23 juillet 1791.

J'ai reçu ta lettre, ma chère Bombelles, qui m'a fait grand plaisir; je suis seulement fâchée de n'avoir pas le temps d'y répondre longuement, mais étant en retard pour d'autres lettres, il faut que je les abrége ; tu y verras toujours mes sentiments pour toi.

Nous avons eu beaucoup de mouvement l'autre jour, qui étoit dimanche; on a été obligé de tirer sur le peuple, par ordre de l'Assemblée ; il y a eu, dit-on, cent cinquante hommes tués (1). Aussi, depuis ce moment-là, tout est tranquille, l'armée des sans-

(1) Il s'agit de l'émeute du 17 juillet au Champ de Mars, où l'on avait signé sur l'autel de la Patrie une pétition à l'Assemblée pour obtenir que la nation fût consultée sur la déchéance du Roi. Il est question de cet événement à la suite de la lettre de Madame Élisabeth, en date du 18 juillet 1791, au tome précédent.

culottes étant un peu en déroute. On dit que l'Assemblée avance son grand ouvrage de la Charte constitutionnelle, mais il ne sera pourtant présenté que dans un mois.

Ta mère se porte bien, elle se promène souvent avec ma nièce dans ce grand et triste jardin qui est fermé depuis notre retour. On fait cent histoires sur les Cours étrangères, on prétend que le comité ecclésiastique a reçu la nouvelle qu'elles vouloient s'opposer à notre nouvelle Constitution. Tu conviendras que cela seroit étrange, car la paix et le bonheur dont chaque individu jouit en France devroient faire envie aux Puissances étrangères.

Je t'adresse cette lettre encore à Stuttgard, parce que je suis convaincue que ton mari, à force de tourner dans les environs, te laissera aux couches de la petite. Quand est-ce qu'elles doivent avoir lieu, et comment va sa poitrine? Nourrira-t-elle? en aura-t-elle la force? Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur; dis-lui bien des choses.

La Princesse use d'encre sympathique pour écrire ce qui suit :

Tu croiras sans peine que c'est avec une joie extrême que j'ai appris la nouvelle de ton beau-frère. Je l'ai dit à la R. et au Roi, ainsi que ce que tu me disois pour ton mari. Dans ce moment, on ne fait rien du tout; mais puisque tu m'as chargée d'en parler, il faut que je te parle franchement. Je t'avertis que je ne me charge de faire passer aucun ordre à ton mari, que je n'aie la certitude que mon frère sera d'accord avec tout ce que

l'on fera. Sa conduite lui mérite la confiance de ses parents. Il a celle des François de tous les partis. Je suis sûre qu'il ne veut que le bonheur de son frère. Je dois donc, comme sa sœur et comme Françoise, tenir à ce qu'il obtienne enfin une confiance absolue. Ton mari a eu de fortes raisons pour ne le pas mettre au fait de ce dont il étoit chargé, mais il doit sentir à présent que deux politiques qui marchent au même but par un chemin contraire a pu nuire longtemps, mais seroit dans ce moment du plus grand danger. [*Ici la Princesse introduit un peu de confusion et de répétitions de mots, faute de pouvoir relire ce qu'elle avait écrit en blanc.*] Je suis désolée : j'ai eu une distraction ; je meurs de peur de barbouiller ce que j'ai déjà écrit, et que tu ne puisses plus me lire.

J'espère beaucoup, mon cœur, que ce qui vient de se passer donnera une grande secousse aux Puissances étrangères ; mais la Prusse et l'Angleterre me font une peur affreuse. Éphraïm, envoyé de Prusse, qui, dit-on, soudoie notre armée de brigands, est relâché, parce qu'il auroit pu faire pendre plusieurs personnes qui n'ont pas de goût pour ce genre de mort. J'espère que M. de Choiseul et les autres officiers qui étoient employés ne seront point pendus, comme on le craignoit. Je ne sais si c'est la peur de l'étranger, mais les enragés paroissent ne point vouloir mettre de rigueur pour le moment. Toujours c'est une consolation.

DLVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle reproche à Madame de Bombelles de lui avoir caché son indisposition. — Détails intimes sur la santé de la Princesse. — La Charte avance, mais ne pourra être présentée au Roi avant quinze jours.

La Princesse ajoute en encre sympathique qu'elle craint que si le Roi accepte la Constitution il ne gêne par là l'action de l'Empereur et des autres Puissances. — Elle se méfie de la faiblesse du Roi : il n'y a d'espoir qu'en Dieu. — Demande de conseils à l'Empereur. — Manière dont le Roi et la Reine supportent leur captivité.

Ce 28 juillet 1791.

Pourquoi donc ne m'as-tu pas mandé que tu avois mal aux oreilles, que l'on t'avoit mis du saint bois? Cela n'est pas bien. Souffres-tu encore beaucoup, et ton pauvre doigt est-il guéri? Tu es bien aimable de m'avoir écrit, tout en souffrant comme une bête. On dit que c'est vraiment fort douloureux, un mal d'aventure ; ton ongle est-il tombé ? Parle-moi en détail, je te prie, de tes maux, afin que j'y prenne part ou que je me réjouisse de ta guérison, ce que j'aimerois beaucoup mieux. As-tu eu des nouvelles de ta pension sur Naples? Je l'espère, car enfin tu devrois avoir touché deux quartiers, et, dans la position où tu te trouves, cela est nécessaire. Ta mère m'a dit qu'elle te faisoit passer ce que tu devois recevoir d'ici, qui t'est dû par Léo... Ta mère a encore eu le dévoiement hier, et ta princesse le possède aussi ; mais tout cela fait du bien,

cela chasse les humeurs, et tu conviendras que l'on a besoin d'en être purgé.

La Charte avance ; mais on croit qu'elle ne paroîtra que dans cinq ou six jours ; ce qui fait qu'elle ne sera présentée à la sanction que dans quinze. Il faut que l'Assemblée en ait entendu la lecture, et peut-être discuté quelques articles. Mais adieu, ma Bombelinette, je m'en vais dîner; ne te fâche pas que je finisse aussi promptement. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

J'espère que tu seras contente de moi aujourd'hui, et que tu n'auras pas de peine à lire ma charmante écriture.

La Princesse poursuit sa lettre en encre sympathique.

Je ne puis vous dissimuler, ma chère Bombe, que la nouvelle que tu me donnes me fait un sensible plaisir. [Je] n'entends parler d'aucune plainte formée par Léopold. Je ne savois qu'en croire; mais dans quel temps à peu près Dieu prendra-t-il pitié de nous? Si le Roi signe la charte constitutionnelle, cela ne dérangera-t-il pas les moyens des Puissances pour le sauver? Je lui ai montré ta lettre, ainsi qu'à la Reine, je souhaite qu'il soutienne le langage qu'il doit tenir. Mais veux-tu que je te le dise franchement? Je frémis du moment où le Roi sera dans le cas d'agir. Nous n'avons pas ici un homme de tête en qui l'on puisse avoir confiance. Tu sens où cela nous mènera : j'en frémis. Il faut lever ses mains vers le Ciel : Dieu aura pitié de nous. Adresse-toi au cœur de Jésus pour lui demander

d'avoir pitié de nous. Ah! que je voudrois que d'autres que nous s'unissent aux prières ferventes qui lui sont adressées par toutes les communautés et par toutes les S^tes de la France!

Si Léopold pouvoit, par M. de Mercy, nous envoyer des conseils, cela seroit bien utile; mais la crainte de compromettre l'arrêtera, et nous donnerons encore dans quelques piéges tendus sous nos pieds.

Nous sommes du reste assez bien. Le Roi et la Reine supportent incroyablement bien leur captivité. Pour moi, si je n'avois pas l'impatience de ce spectacle, je serois comme avant le départ. Mais lorsque je me livre à mes réflexions, et, bien plus, à mes craintes, je sens que la vertu de la résignation n'est pas mon fait. Adieu, ma Bombe; que je serai heureuse si le Ciel me donne de te voir bientôt! Continue à me donner des nouvelles certaines.

DLIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Le Roi a été ramené de Varennes. — Nouvelles rassurantes de la santé de chacun.

Ce 29 juillet 1791.

Je n'ai pas pu vous écrire plus tôt, ma chère Bombelinette, et j'en ai été désolée, parce que sûrement on vous aura fait mille histoires sur tout ce qui s'est passé. Le fait est que le Roi a été ramené samedi de Varennes ; que lui, sa famille et tout ce qui étoit avec lui se portent bien ; que Paris est tranquille, et que si le Roi n'étoit pas retenu chez lui ainsi que la Reine, on pourroit croire que tout est dans l'ordre accoutumé. Votre mère n'étoit point avec le Roi ; elle se porte bien, je la vois peu, parce qu'il n'est pas facile de s'approcher ; elle est maintenant dans le jardin avec *Madame*. Adieu, mon cœur, je vous embrasse du fond de mon âme.

DLX

L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

La chancellerie des Affaires Étrangères a fait partir les dépêches sans lui demander ses lettres. — Il la remercie des détails qu'elle lui a donnés sur les affaires de France et des Pays-Bas. — Tout le Brabant et le Hainaut s'acheminent au bien. — Surveiller les Français sans aveu, qui abondent dans les États Belgiques. — Tenir la main à la discipline dans les troupes. — Instructions envoyées par Kaunitz au Comte de Mercy, sur les affaires de France. — Il fait sa paix avec les Turcs et s'entend avec les grandes Puissances. — Ne rien faire de ce que les Princes français et les émigrés demanderont. — Fersen. — Le Roi de Suède. — Son fils l'Archiduc Charles

Le 30 juillet [1791].

Très-chère sœur, je vous écris par le courrier Lerden, et vous aurez, je crois, été fort étonnée de ne pas avoir eu de mes lettres par le courrier Strauss. Mais le département l'a fait partir sans m'en rien dire, et je ne l'ai su qu'après son départ. Je supplée par celui-ci. J'ai reçu exactement toutes vos lettres par les postes et par les courriers, et vous suis infiniment obligé de tout ce que vous m'y avez marqué de détails tant sur les affaires de France que sur les affaires des Pays-Bas. Pour celles-ci, j'ai vu avec satisfaction que les inaugurations se sont faites heureusement et convenablement,

(1) Original autographe. Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Cette lettre a déjà été imprimée dans les annexes du livre allemand de M. Wolf sur *Marie-Christine*, t. II, p. 242. Vienne, Gerold, 1863.

et que tout, quant au gros et à l'essentiel, prend un bon pli et s'achemine au bien et à la tranquillité. Les États de Brabant et d'Hainaut auront besoin encore quelque temps qu'on y ait l'œil, ainsi que les ci-devant membres, non moins que les chefs du parti démocratique françois, dont il faudra tâcher d'étouffer tout principe dans les commencements, protégeant plutôt le clergé en toutes les occasions contre eux. Le grand nombre des François, surtout sans aveu, qui sont chez vous, méritent aussi la plus grande attention, ainsi que les émissaires qu'on pourroit découvrir de la propagande chez vous, qu'il faut tâcher de découvrir et punir exemplairement. Il est également essentiel, et je vous le recommande particulièrement, qu'on invigile (1) avec attention sur l'ordre et la discipline dans les troupes, que sur ce point rien ne se relâche, qu'on les exerce et qu'on les occupe, et que les officiers y veillent avec le plus grand soin. J'ai vu et expédié vos propositions sur le gouvernement et les employés à rétablir. J'ai suivi vos propositions, comme vous devez connoître les personnes sur les lieux. Mais il m'a paru qu'il y avoit une augmentation bien forte de personnes et de gages, beaucoup de jeunes gens, et surtout des Simpers, dont le cadet n'est pas aimé, et des parents de Crumpipen d'avancés; et je crains que plusieurs de ces noms et personnes étant odieux au public, cela ne donne lieu à des désagréments et à des animosités personnelles que je vous prie de tâcher d'empêcher en toute occasion.

(1) Veille.

Pour les affaires de France, vous aurez vu, par les dépêches et instructions que le prince de Kaunitz a envoyées au comte de Mercy et qu'il a eu ordre de vous communiquer, toutes mes intentions. On ne peut y rien faire que par le concours et langage uniforme de toutes les Cours, et par un concert où congrès à tenir où on convienne de ce que l'on veut proposer et exiger, des déclarations qu'on veut faire et de la façon dont on veut les soutenir par la force. J'attends les réponses d'Espagne et de Londres sur mes propositions préliminaires, et, en attendant, je traite avec les autres Puissances. Je pousse l'Empire par les voies légales. Je fais ma paix avec les Turcs, qui, à l'heure qu'il est, doit être signée, et je forme une convention avec le Roi de Prusse, la Russie et l'Angleterre, qui empêchera pour toujours les guerres possibles et fera évanouir le *Fürstenband;* j'y mettrai la dernière main le 29 août, que je serai à Pillnitz avec le Roi de Prusse. En attendant, ne croyez rien; ne vous laissez induire à rien, et ne faites rien de ce que les François et les Princes vous demanderont, hors des politesses et dîners; — mais ni troupes, ni argent, ni cautionnement pour eux. Je plains bien leur situation et celle de tous les François qui ont dû s'expatrier; mais ils ne pensent qu'à leurs idées romanesques et à leurs vengeances et intérêts personnels, croient que tout le monde doit se sacrifier pour eux, et sont bien mal entourés, témoin les papiers de M. de Bouillé et Calonne. Le colonel Fersen, qui devoit arriver ici, n'y est point venu. On dit le Roi de Suède retourné chez lui, et je crois qu'encore tout cela n'est derechef qu'une rodomontade de sa part.

J'approuve entièrement ce que vous avez répondu aux Princes françois dans la session (l'entrevue) que vous avez eue avec eux, et je suis très-aise qu'étant partis de chez vous, vous en soyez délivrés.

Je vous ai écrit par la poste tout ce qui regarde mon fils Charles (1), son voyage et les gens à placer près de lui. Ainsi, il ne me reste qu'à vous assurer de la bonne santé de ma famille et de la mienne, malgré le travail excessif auquel je suis obligé, et de vous prier d'être persuadée du tendre attachement avec lequel je vous embrasse et suis.

Mes compliments à votre mari : lorsque j'écris à vous, c'est toujours pour tous les deux.

DLXI

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (2).

[PADOUE, FIN JUILLET 1791.]

Nouvelles diverses. — L'Empereur passe toutes ses journées avec le Comte d'Artois et le Duc de Parme.

[Reçue le 2 août 1791.]

Très-chère Sœur, j'ai reçu votre chère lettre de Dresde, et suis bien charmé de vous y savoir bien por-

---

(1) C'est l'illustre Archiduc Charles, qui depuis a été le digne adversaire de Napoléon sur le champ de bataille, et qui avait été en grande partie élevé auprès du Duc et de la Duchesse de Saxe-Teschen, dont il a été l'héritier. Né le 5 septembre 1771, il avait alors vingt ans.

(2) Original autographe. Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

tante et contente, et vous suis infiniment obligé de tout ce que vous m'y dites d'obligeant pour moi. Selon mes lettres, les affaires aux Pays-Bas prennent bon pli, et celles de Pologne que vous aurez apprises sont bien étonnantes. Je crois que vous aurez bientôt des visites aux Pays-Bas. Pour ici, je suis toute la journée avec le comte d'Artois, le duc et duchesse de Parme; voyez comme cela est gai! J'ai été malade de rhumes et de maux de gorge; mais je suis mieux. Mes compagnons de voyage et Charles se portent et se conduisent bien, et moi je vous embrasse tendrement et suis.

DLXII

LA REINE A MADAME DE LAMBALLE (1).

Elle a pu voir M. de Batz, malgré la difficulté de faire approcher de soi les émissaires dévoués. — Le moment est affreux, à cause de la faiblesse des honnêtes gens et de la perversité des ennemis.

[Paris,] ce 3 d'août [1791].

Je désirois vivement, mon cher cœur, de voir M. de B. (2); ce n'a pas été facile, car on est bien mal entouré.

---

(1) Cabinet de Madame la Princesse Clary-Aldringen, à Venise.

(2) Pierre-Louis, baron de Batz, né en 1755, grand sénéchal du pays et duché d'Albret, député de la noblesse de Nérac aux États généraux de 1789; homme actif, ingénieux, fécond en ressources, descendait du fameux Manaud de Batz, à qui Henri IV, alors Roi de Navarre, écrivit de si belles lettres. Il siégea au côté droit de l'Assemblée et dirigea surtout ses études vers les finances. Louis XVI et Marie-Antoinette l'employèrent, depuis cette époque, à l'étranger,

Nous sommes parvenus enfin à nous rejoindre, et tout a été entendu, quoique, à raison de l'embarras des affaires, ce ne fût pas chose non plus aisée. Si donc cela n'a pas été fait plus tôt, plaignez-moi, mon cher cœur. Par mon amitié, cela me fait peut-être plus de peine qu'à vous. Quant aux affaires, le moment sera affreux. Les honnêtes gens ne savent pas se soutenir entre eux et laissent prendre le dessus à la mauvaise classe. Les méchants seront toujours les plus forts par défaut d'entente de nos amis. Nous faisons tous les jours des découvertes pénibles dans nos services les plus intimes, et beaucoup de gens à qui nous avons fait sans cesse du bien hantent les clubs et y font des motions furibondes. Adieu, mon cher cœur. Vous savez combien je vous aime.

MARIE-ANTOINETTE (1).

---

dans la diplomatie secrète, ainsi que l'ont révélé les papiers de l'armoire de fer imprimés par ordre de la Convention. Il s'y est trouvé de la main de Louis XVI une note ainsi conçue, à la date du 1er juillet 1791 : « *Retour et parfaite conduite de M. de Batz, à qui je redois cinq cent douze mille francs.* » Après le 10 août, il fut un des chevaleresques royalistes qui essayèrent de délivrer les prisonniers du Temple. Traqué, il vint à bout d'échapper à la vigilance du Comité de sûreté générale et de salut public, mais les personnes arrêtées comme ses complices portèrent leur tête sur l'échafaud. Incarcéré en octobre 1795, après de nouvelles intrigues, il trouva moyen de s'échapper et de fuir à l'étranger. Sous la Restauration, il fit retraite dans sa terre de Chadieu, près de Clermont, en Auvergne, et y mourut d'apoplexie le 1er janvier 1822.

(1) Cette lettre autographe, que j'ai copiée à Venise, sous les yeux de madame la Princesse Clary, est réellement signée; ce qui pour l'époque, est fort extraordinaire. Elle a sans doute été transmise à la Princesse de Lamballe par une voie des plus sûres.

DLXIII

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Il trouve indiscrètes les demandes de secours que lui adressent les Princes. — D'accord avec quelques États du continent, ils voudraient le mettre en avant, mais il n'entend point agir et payer pour tous. — Il compte plutôt sur la désunion des partis en France. — Nouvelles du Prince Charles, son fils.

Le 4 août [1791].

Très-chère Sœur, j'ai reçu votre longue lettre; je vous en suis bien obligé. Je sais que Buol a toujours bien servi en Hollande et surtout dans ces derniers temps; je savois que le fils du prince Staremberg avoit désiré d'avoir ce poste; mais il n'y est pas encore nommé, et ses circonstances et celles de sa femme surtout méritent attention dans les circonstances présentes. Le courrier que je vous avois annoncé n'est point encore parti; il ne partira que dans deux ou trois jours, devant porter au comte de Mercy une nouvelle instruction que je fais faire sur les suites des affaires de France. Les demandes des Princes sont bien indiscrètes en troupes et en argent. On voudroit me mettre en avant, moi, et je devrois agir et payer pour tous, ce qui n'est pas mon compte. C'est là le projet des Princes, du Roi de Suède, des Hessois, peut-être de la Cour de Berlin. On a fait même entrer dans ces idées votre bon Électeur de

(1) Original autographe. Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Trèves. Fersen vient d'arriver, et je le verrai demain. Quant à la France, la désunion qui règne dans Paris entre les Provinces et même parmi l'Assemblée Nationale fera plus d'effet que les troupes et les Princes.

Pour mon fils Charles, il est à l'installation du Palatin à Bude. Je n'ai pas pu lui refuser de voir le couronnement de Prague ; mais il en partira le 12 de septembre directement pour Bruxelles.

Je vous embrasse tendrement et suis.

Vous verrez par les expéditions de la chancellerie ce que j'ai résolu pour le nonce (1) à rétablir aux Pays-Bas.

---

(1) Ce mot est peu lisible dans l'original, mais c'est bien certainement *Nonce* que l'Empereur a voulu écrire. En effet, de tout temps la Cour de Rome entretenait un envoyé auprès des gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens, comme le fait est nettement établi dans une note que vient de m'adresser le savant conservateur des Archives de Belgique, M. Gachard, que je prie de recevoir ici mes remercîments. Quand les provinces belgiques étaient gouvernées par de simples gentilshommes, comme cela arriva souvent au dix-septième siècle, elle se contentait d'y envoyer un internonce; mais elle eut constamment un nonce à partir de l'année 1725, où l'Empereur Charles VI confia le gouvernement de ces provinces à sa propre sœur l'Archiduchesse Marie-Élisabeth. En 1787, Joseph II, irrité de ce que le nonce Londadari avait, à l'insu du gouvernement, introduit, fait imprimer et distribuer aux Pays-Bas une bulle qui condamnait le fameux livre d'Eibel, *Qu'est-ce que le Pape?* ordonna au comte de Trautmannsdorff de lui envoyer ses passe-ports. Peu après éclata la révolution qui fit perdre les Pays-Bas à ce prince. Après la restauration de la maison d'Autriche à Bruxelles, des démarches furent faites auprès de la Cour de Rome pour qu'elle y rétablît la nonciature, et elle l'avait rétablie en effet dans la personne du prélat Brancadoro, quand, en 1794, les Français s'emparèrent de la Belgique.

DLXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

On débite mille folles nouvelles : toute l'Europe doit tomber sur nous. — La France acquerra de la gloire, et voilà tout. — En attendant, les prêtres sont horriblement persécutés.

Ce 5 août 1791.

Bonjour, ma Bombe, comment te portes-tu? As-tu encore mal aux oreilles? Ton bras te fait-il souffrir? Ta petite belle-sœur, qui du reste est charmante, ne m'en parle pas du tout; cela ne m'empêche pourtant pas d'avoir été très-aise de recevoir une épître d'elle. Dites-lui bien des choses de ma part.

Tout ce qui t'intéresse ici se porte bien. On débite mille nouvelles plus folles les unes que les autres. La Russie, la Prusse, la Suède, l'Allemagne tout entière, la Suisse, la Sardaigne, doivent tomber, dit-on, sur nous. L'Espagne ne sait trop ce qu'elle fera, et l'Angleterre reste nulle. Mais tranquillise-toi, ma Bombe; ton pays acquerra de la gloire, et puis voilà tout. Trois cent mille gardes nationaux, parfaitement organisés, et tous braves par nature, bordent les frontières et ne laisseront pas approcher un seul houlan. Les mauvaises langues disent que du côté de Maubeuge huit houlans ont fait retirer et demander pardon à cinq cents gardes nationaux et à trois canons; il faut les laisser dire, cela les amuse; nous aurons notre tour pour nous moquer d'eux. En attendant, les malheu-

reux prêtres sont horriblement persécutés ; Dieu est juste et nous jugera. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

DLXV

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Le Comte de Fersen est arrivé. — Éloge qu'en fait l'Empereur. — Exigences des Princes. — Abandon des Puissances. — On veut qu'il soit seul à se sacrifier.

Le 6 août [1791].

Très-chère Sœur, le comte Fersen est arrivé, il m'a remis votre lettre et j'ai également reçu celle par la poste. J'ai donné à Rosenberg la note pour les chambellans. J'approuve tous ceux que vous proposez, et je concerterai avec Rosenberg ceux à faire au couronnement de Prague, et à vous envoyer les clefs par mon fils Charles.

Quant au comte Fersen, j'ai parlé avec lui avec le plus grand plaisir ; il est on ne peut pas plus attaché à la Reine, et il parle des choses faites avec une modération, et de celles à faire avec une sagesse et prudence bien différentes de celles des Princes et de tous leurs commissionnaires qui ne rêvent que Régences et

---

(1) Original autographe. Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

troupes, et veulent toujours de l'argent et faire du bruit, et surtout que ce soit moi qui seul me sacrifie, tandis que les Princes d'Empire et le Roi de Prusse, qui ne veulent pas agir tout de bon, ne veulent que me sacrifier, et que l'Espagne, je crois, ne veut et ne peut rien faire. Je vous embrasse tendrement et suis.

DLXVI

LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE (1).

Il a vu M. de Calonne arrivant d'Angleterre. — L'entourage des Princes est un foyer d'intrigues abominables. — Il faudra plutôt agir pour eux que par eux. — L'Empereur ne prendra aucun parti avant d'avoir reçu les réponses qu'il attend d'Espagne, d'Angleterre et de Pétersbourg. — Il est important de s'occuper de l'Impératrice de Russie.

Vienne, ce 6 août 1791.

SIRE,

Je suis arrivé à Coblentz, le 25 du mois dernier, à quatre heures après midi, et j'avois compté en partir le soir, après avoir fait ma cour aux Princes; mais ils ont désiré que je restasse jusqu'à l'arrivée de M. de Calonne, croyant intéressant que je susse ce qu'il rapportoit d'Angleterre. J'ai cédé à leurs désirs; Votre Majesté sait déjà par lui-même le résultat de son voyage, et j'étois sûr d'avance de ce qu'il rapporteroit. Il n'est

(1) D'après l'original autographe déposé aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

arrivé que le 26, à dix heures du soir, et il m'a communiqué toutes les certitudes qu'il croyoit avoir ; elles me paroissent plutôt des espérances tout aussi vagues que celles dont il s'est bercé depuis dix-huit mois. Il m'a avoué qu'il n'apportoit rien par écrit qu'une lettre de politesse du Roi d'Angleterre pour Monsieur. J'ai trouvé les Princes, et surtout Monsieur, très-raisonnables ; mais leurs entours sont toujours tels que je les ai dépeints à Votre Majesté. C'est un foyer d'intrigues abominables ; l'intérêt général est toujours sacrifié à l'intérêt particulier, et d'après ce que j'en ai vu, je suis encore plus convaincu qu'il faudra plutôt agir pour eux que par eux.

Je suis parti de Coblentz le 27 au matin, et je suis arrivé ici le 2, à dix heures du matin. Les chaleurs excessives que j'ai éprouvées en route m'avoient tellement fatigué, qu'il m'avoit été impossible d'avoir l'honneur d'en informer Votre Majesté, et j'avois chargé M. Bildt d'y suppléer. Le 4, j'eus une audience particulière de l'Empereur : il m'a reçu à merveille ; mais il ne s'est rien passé dans cette entrevue d'assez intéressant, pour qu'il soit nécessaire d'en instruire Votre Majesté. Ses dispositions paroissent les bonnes : il parle des affaires dans le sens que Votre Majesté peut le désirer ; mais ce ne sont pas des paroles qu'il faut, il faut des faits, et il paroît qu'avant d'avoir reçu les réponses qu'il attend d'Espagne, d'Angleterre et de Pétersbourg, il ne se décidera pas à prendre un parti décisif. Dès que j'aurai eu un entretien plus détaillé avec lui et avec son ministère, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté ; mais, dans tous

les cas, je crois très-important de s'occuper beaucoup de l'Impératrice de Russie.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le plus humble, le plus soumis et le plus fidèle sujet,

AXEL FERSEN.

DLXVII

LE MARQUIS DE BOUILLÉ AU ROI DE SUÈDE (1).

L'Empereur a proposé au Roi de Prusse de publier un manifeste exigeant le rétablissement de l'autorité royale en France. — Le Roi de Prusse veut que ce manifeste soit appuyé par la présence de troupes. — On attend le consentement de l'Angleterre. — Il est indispensable d'arrêter un plan d'opérations commun à toutes les Puissances confédérées. — M. de Bouillé doute que le concours armé de la Suède et de la Russie soit sérieusement désiré à Vienne et à Berlin. — Il a fait agir à Madrid pour convaincre l'Espagne de la nécessité d'employer les troupes suédoises et pour obtenir des subsides de cette Puissance. — L'Angleterre montre de mauvaises dispositions. — Les diverses Puissances sont loin d'être d'accord, et il a peu de confiance dans le résultat des négociations.

Aschaffenbourg, le 11 août 1791.

SIRE,

Conformément aux ordres de Votre Majesté, que M. de Breteuil m'a transmis, je n'ai fait faire aucune

(1) Original autographe. Archives du ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, par qui est écrite cette

des reconnoissances, et je ne me suis permis aucune des démarches auxquelles Elle m'avoit autorisé relativement aux dispositions et aux opérations projetées de son armée, et j'attendrai ses ordres ultérieurs. Je dois seulement l'instruire qu'il se trouve dans Luxembourg, dans ce moment, une artillerie de siége de cent vingt bouches à feu, en canons, mortiers et obusiers, avec tous les approvisionnements et équipages nécessaires.

Votre Majesté est sans doute instruite de la proposition que l'Empereur a faite au Roi de Prusse, de donner un manifeste, pour déclarer que l'Empire et les Princes du Midi emploieront toutes leurs forces contre la France, *si on ne rend pas la liberté au Roi et à la Famille royale ; si on ne les réintègre pas dans leur dignité, et si on ne rétablit pas l'autorité du Roi et le gouvernement monarchique sur des bases solides et raisonnables.*

---

lettre, était né au château de Cluzel, en Auvergne, le 19 novembre 1739. Il a été un des hommes de guerre les plus distingués du règne de Louis XVI ; terrible dans l'action, plein de mansuétude après le combat. Capitaine en 1756, il prit part à la guerre de sept ans, dans les dragons de La Ferronnays. Nommé gouverneur de la Guadeloupe en 1768, puis des îles du Vent en 1777, et en même temps maréchal de camp, il se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine par la prise de la Dominique, de Tabago, Saint-Eustache et Saint-Christophe, et fut nommé lieutenant général en 1784, et plus tard membre de l'Assemblée des Notables. En 1790, il devint gouverneur de la province des Trois-Évêchés, de l'Alsace, de la Lorraine et la Franche-Comté ; général en chef de l'armée de la Meuse, Sarre et Moselle, dans la même année. Forcé de quitter la France après l'événement de Varennes, il se réfugia à Coblentz, se mit, en 1791, à la disposition du Roi de Suède pour effectuer la délivrance de Louis XVI, puis il servit dans l'armée de Condé, enfin dans celle du duc d'York en 1793, et mourut à Londres en 1800. Les Mémoires qu'il a laissés sont d'un style négligé, mais ferme, et, ce qui vaut mieux, pleins d'informations exactes et de franchise.

Le Roi de Prusse a désiré que ce manifeste ne parût qu'à la tête des troupes, quand celles-ci seront en état d'agir. Il paroît que ces Puissances attendent le consentement de l'Angleterre, dont les dispositions sont bien incertaines.

Le Roi de Prusse m'a écrit pour m'engager de me rendre auprès de lui, et on me mande d'ailleurs qu'il désire conférer sur un plan d'opération des armées combinées. J'en ai écrit à nos Princes, qui le désirent également, et qui m'ont écrit de me rendre auprès d'eux avant de partir. Je désirerois qu'on pût présenter aux Puissances confédérées un projet d'après lequel, une fois qu'il seroit arrêté, on pourroit disposer les armées qui doivent agir sur les frontières de France, et faire préalablement les préparatifs nécessaires pour les approvisionnements des munitions de guerre et de bouche, et la formation des magasins dans les dépôts convenus. Je désirerois, si l'Empereur et le Roi de Prusse (qui va dans ce moment en Silésie), doivent, comme on l'assure, se réunir pour conférer ensemble sur les affaires de France, être en état de leur présenter un plan, dont il devient indispensable de convenir le plus tôt possible. J'en donnerai un aux Princes à Coblentz, et dans lequel l'armée de Votre Majesté seroit placée sur la Meuse, dans la partie qu'Elle a elle-même indiquée. J'ignore si leur conseil approuvera ces dispositions et si elles le seront des différentes Puissances alliées. Il paroît que l'intention de l'Empereur est de faire part de ses dispositions, à l'égard de la France, aux souverains de la maison de Bourbon, à l'Angleterre et à la Prusse; et quand elles auront été

approuvées, il les communiquera à la Suède, à la Russie et aux Suisses, qu'il désire faire entrer dans la Confédération. J'ignore cependant s'il y a, de la part des cabinets de Vienne et de Berlin, un grand désir que les armées suédoises et russes contribuent au rétablissement de la monarchie françoise, et si, sans y mettre d'opposition marquée, on ne présume pas que le manque d'argent sera un obstacle suffisant. En quittant Votre Majesté, j'ai écrit en Espagne, au Duc de La Vauguyon, pour l'engager à faire envisager à la Cour de Madrid combien il est intéressant pour le Roi et la Couronne d'Espagne que les Puissances du Nord interviennent dans les affaires de France, et que leurs armées agissent, ayant plus d'intérêt que les autres à la conservation de ce Royaume dans toute son intégrité, et qu'il suffisoit que l'Espagne s'engageât en Hollande pour un emprunt de douze millions de florins, afin de procurer aux armées suédoises et russes, réunies avec le corps hessois, les moyens d'agir en faveur de la France, non-seulement pour le rétablissement de la monarchie françoise dans ce moment, mais pour le maintien de l'autorité royale, quand le Roi aura été réintégré dans sa dignité et sa puissance, étant alors moins dangereux et conséquemment plus naturel d'employer ces troupes, ainsi que les Suisses, comme auxiliaires, quand la France sera soumise, que celles des autres alliés tels que la Prusse et l'Autriche. Je n'ai proposé seulement que mes idées, que j'ai annoncées (avec vérité) être approuvées de nos Princes sans compromettre en aucune manière Votre Majesté, qui ne me désapprouvera pas, à ce que j'ose espérer, et j'au-

rai l'honneur de lui faire part de la réponse que je recevrai. Jusqu'ici la Prusse paroit bien disposée. Je ne sais pourquoi l'Empereur s'attache au consentement de l'Angleterre, qui, d'après le *votum* du ministre de Hanovre à la Diète, est dans de très-mauvaises dispositions, et qui ne peut rien empêcher, si les Cours de Vienne et de Berlin sont bien décidées à agir. Mais je vois avec peine que les différentes Puissances sont loin encore d'être réunies sur le grand objet, et je crains fort que la négociation ne dissipe nos espérances, et n'amène à un accommodement plus dangereux pour le reste de l'Europe que ne l'est l'état actuel de la France, par le mauvais exemple qu'en recevront tous les peuples, quand tous les Souverains auront sanctionné en quelque manière le gouvernement libre et licencieux de la France.

Si j'étois dans le cas d'aller en Silésie où est maintenant le Roi de Prusse, je reviendrai toujours à temps pour exécuter les ordres de Votre Majesté, relativement aux dispositions de son armée, et j'en préviendrai M. de Fersen.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

LE MARQUIS DE BOUILLÉ.

DLXVIII

LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE (1).

L'Empereur ne prendra un parti qu'après avoir vu le Roi de Prusse à Tœplitz. — M. de Bischoffswerder. — Le baron de Nolcken.

Vienne, ce 17 août 1791.

SIRE,

D'après la dernière audience que j'ai eue de Sa Majesté l'Empereur, il me paroit qu'il ne se décidera que lorsqu'il aura vu le Roi de Prusse à Töplitz : cela m'engage à me rendre à Prague, pour être plus à portée d'en apprendre le résultat et obtenir une réponse positive. L'Empereur part d'ici le 20 ; l'entrevue doit être le 27. Le couronnement est fixé au 6 septembre, et l'Empereur sera de retour à Vienne le 23 septembre. Dès que j'aurai terminé, j'aurai l'honneur d'expédier un courrier à Votre Majesté ; je ferai tout ce que je pourrai pour en hâter le moment.

M. de Bischoffswerder est parti lundi au soir. Le traité est signé entre l'Empereur et le Roi de Prusse, mais les articles n'en sont pas connus.

Le baron de Nolcken est ici ; mais faute d'avoir ses livrées faites, il n'a pas encore eu ses audiences.

Je n'ai pas encore reçu des nouvelles d'Angleterre ;

(1) Autographe. Archives du Ministère des Affaires Etrangères de Suède.

je les attends avec beaucoup d'impatience; elles sont très-importantes pour hâter les opérations.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le plus humble, le plus soumis et le plus fidèle sujet,

AXEL FERSEN.

Le baron de Bischoffswerder, dont il est question, était un gentilhomme saxon entré au service de Prusse vers la fin du règne du grand Frédéric et qui s'était particulièrement attaché à la personne du Prince Royal. Le souvenir de cette affection lui avait valu, à l'avénement de ce Prince, une faveur assez grande pour contrebalancer et bientôt détruire entièrement, à son profit, l'influence du grand ministre de Frédéric II, le comte Ewald de Hertzberg, dont la paix de Teschen avait été l'ouvrage, qui avait rendu le calme à la Hollande, amené le traité de Reichenbach (1), avait puissamment influé sur le maintien de l'équilibre européen, et dont les derniers conseils tendaient à pactiser adroitement avec les réformateurs français. L'éloignement du Roi pour ces révolutionnaires dicta la politique de Bischoffswerder : il lança d'un côté contre la France le baron de Goltz et le juif Éphraïm (2), qui, souterrainement, nous firent tant de mal,

(1) Reichenbach est une petite ville de la Silésie prussienne, distante de soixante-dix kilomètres de Breslau et de quelques lieues de Schœnewalde où le Roi de Prusse, en armes contre l'Autriche, avait son quartier général. Le traité de paix signé dans cette ville est de juillet 1790.

(2) Le baron Bernard-Guillaume de Goltz fut ministre plénipotentiaire de Prusse à Paris, de 1768 à 1792. Nous ne nous souvenons pas assez de ceux qui nous ont fait du mal. L'étranger garde mieux contre nous ses rancunes.

et d'un autre, il s'aboucha avec un des habiles confidents du prince de Kaunitz, le baron de Spielmann, que l'Empereur Léopold avait suscité dès son avénement. De là naquit entre l'Empereur et le Roi de Prusse une correspondance personnelle qui devait amener une bonne entente entre les deux couronnes et de laquelle Bischoffswerder espérait bien faire sortir une guerre.

Ce ministre avait donc alors la principale part à la confiance du neveu et successeur du grand Frédéric, le Roi Frédéric-Guillaume II, dont le début comme Prince Royal avait été tellement brillant que le grand Roi, l'embrassant, lui avait dit : « Vous n'êtes plus mon neveu, vous êtes mon fils. » Monté sur le trône, il fut loin de répondre à de si hautes espérances. Son illuminisme joint à son goût ardent pour les plaisirs et ses faiblesses pour une femme galante qu'il créa comtesse de Lichtenau, lui firent négliger les intérêts de l'État. Ce fut lui qui bâtit ce palais de marbre où se célébrèrent des orgies dignes du Régent de France. Bischoffswerder était un de ces illuminés de la secte des théosophes, qui, sous le nom de *Rose-croix*, avaient pris empire sur l'esprit romanesque de ce prince, et lui faisaient apparaître dans des soupers Moïse et Jules César. Ils étaient venus à bout de lui faire croire que l'Ancien Testament et l'Évangile étaient défectueux, qu'il existait une doctrine bien supérieure dans les livres sacrés d'Énoch et de Seth, que l'on avait crus perdus, et dont ils se disaient seuls en possession. La crédulité de ce prince, qui, en ce genre, allait au-devant du mensonge, avait acquis une telle notoriété, qu'elle devint la fable de la foire de Leipzig. Ainsi les frères hiérophantes s'étant avisés un jour d'annoncer au Roi l'apparition de Jésus-Christ : « Comment était-il vêtu? » avait demandé Frédéric-Guillaume dans son enthousiasme. — « En veste d'écarlate à revers noirs et à brandebourgs d'or, » lui avait-on répondu. Et là-dessus la foire de 1792 ouvrit un débit de *vestes du Jésus de Berlin*, « Berlinische Jesus Westen, » qui firent fureur (1).

(1) Voir *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, par l'abbé Barruel, t. V, p. 28, et l'*Histoire de Frédéric-Guillaume*, par M. de Ségur, t. I, p. 58.

DLXIX

L'EMPEREUR LÉOPOLD AU ROI DE SUÈDE (1).

Il partage les sentiments qu'inspire à Gustave III la situation de la famille royale de France. — Il s'est concerté avec l'Angleterre et avec la Prusse pour amener une entente entre les Puissances. — Il fera connaître incessamment au Roi de Suède le résultat de ses démarches.

Vienne, le 19 août 1791.

Monsieur mon Frère et Cousin, j'ai vu avec bien de la satisfaction, par la lettre que le comte de Fersen m'a remise de la part de Votre Majesté, l'intérêt que vous prenez à la malheureuse situation du Roi Très-Chrétien, de la Reine et de la France. Vous rendez justice à mes sentiments, en jugeant que j'en éprouve, à cette occasion, de conformes à ma tendresse pour une sœur chérie, à mon amitié pour le Roi, et à ce que je dois à une cause qui, par son objet et le danger des suites, devient celle de toutes les Puissances. Persuadé de la convenance et de la nécessité d'un commun accord entre elles, pour la réunion des mesures propres à y apporter les remèdes les plus conciliables avec les intérêts, les moyens et les obstacles, je vous confierai que, dans la vue de faciliter un tel accord, je viens de m'expliquer préalablement avec quelques-unes des Cours les plus intéressées dans le rétablissement des affaires françoises, parmi lesquels les Rois de la Grande-Bre-

(1) Copié sur l'original autographe existant aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

tagne et de Prusse m'ont promis de s'ouvrir sur le concert proposé, après la conclusion de ma paix avec la Porte, et l'arrangement de leur négociation avec la Cour de Pétersbourg.

Ces événements s'étant accomplis depuis, et recevant de plus d'une part des assurances de dispositions favorables au but, je compte me trouver incessamment à même de communiquer à Votre Majesté les résultats de mes soins, et l'opinion qu'ils me permettront de former sur la nature des démarches et mesures communes qu'il sera faisable d'adopter et d'exécuter, me réservant aussi jusque-là de m'expliquer sur les idées que vous avez bien voulu me faire communiquer par le comte de Fersen. Votre Majesté n'auroit pu me rappeler une époque plus agréable que celle qui m'a procuré le plaisir de vous posséder quelque temps à Florence. La connoissance qu'elle m'a procurée des qualités personnelles de Votre Majesté m'a inspiré des sentiments inaltérables d'amitié, d'estime et de considération, avec lesquels je ne cesserai d'être,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté

le bon Frère et Cousin,

LÉOPOLD.

DLXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, SOUS LE NOM DE MADAME SCHWARZENGALD,

A SAINT-GALL, EN SUISSE, A ROSCHAK.

Captivité du Roi aux Tuileries. — Frayeur panique des gardes nationales. — Création d'une nouvelle garde. — Renonciation du duc d'Orléans à ses droits au trône.

Ce 25 août 1791.

Je n'ai plus eu de tes nouvelles, ma Bombe; j'espère en recevoir aujourd'hui. A combien de lieues es-tu de moi? Si tu n'étois pas plus tranquille dans ton château, je regretterois que tu ne fusses plus à Stuttgard, car il me sembloit que tu étois tout près de nous, au lieu que ton vilain château me paroît aux antipodes. Je voudrois bien que mes lettres fussent pour toi un agréable journal; mais il s'en faut de beaucoup que cela puisse être. Cependant, pour te divertir, je te raconterai d'abord qu'il y a deux jours qu'une sentinelle sur la terrasse des Feuillants prit des marrons qui lui tomboient sur la tête pour des pierres qu'on lui jetoit. En conséquence, il a tiré. Le caporal accourt à ce bruit, monte sur le mur, voit deux hommes se promenant dans la cour des Feuillants, tire dessus. Heureusement, ils n'ont point été blessés. C'étoient deux hommes de la garde. Tout cela, comme vous jugez, a fait un peu de bruit dans le moment.

Cette nuit, une sentinelle qui est dans un corridor en haut, s'est endormie, a rêvé je ne sais quoi, s'est éveil-

lée en criant. Dans le même moment, tous les postes, jusqu'au fond de la galerie du Louvre, en ont fait autant. Dans le jardin, il y a eu aussi des terreurs paniques. Tout cela entretient la garde dans une terreur apparemment fort utile pour ceux qui sont cause de toutes ces bêtises.

Il a été question hier de la maison militaire du Roi. Il aura douze cents hommes à pied et six cents à cheval, qui seront choisis dans les troupes de ligne et dans la garde nationale. Il faut avoir été un an dans celle-ci pour être choisi. Outre cela, il aura la garde d'honneur que la ville où il sera lui fournira. Tu conviendras que tout cela fera un Roi bien et librement gardé. On le croira, c'est tout de même. M. le duc d'Orléans a renoncé à ses droits au trône dans la séance d'hier. Voilà, ma Bombe, toutes les nouvelles intéressantes que mon pays peut fournir; la fête du Roi se passe avec toute la modestie possible. Il n'y a pas la moindre différence des autres jours. On ne lui permet même pas d'aller entendre la messe dans la chapelle. Adieu, ma Bombe, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur et n'ai rien de nouveau à te mander. Adieu.

DLXXI

LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE (1).

Il lui annonce l'envoi du Baron d'Escars, chargé de traiter avec lui au nom de Louis XVI et des Princes.

Dresde, ce 29 août 1791.

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

Votre Majesté ne peut pas douter de la profonde reconnoissance que Monsieur et moi ne cesserons jamais d'éprouver pour les bontés dont Elle nous a comblés. Notre confiance dans ses nobles sentiments est plus absolue que jamais.

En conséquence, chargé des pouvoirs de Monsieur, et instruit des bontés particulières dont Votre Majesté a donné tant de marques au baron d'Escars, j'envoie cet officier général auprès de Votre Majesté, et je l'autorise à traiter, de notre part et au nom du Roi notre frère, auprès de Votre Majesté.

Le baron d'Escars aura l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de la position actuelle des affaires de la France, du résultat des conférences de Pilnitz, et des démarches que nous ferons en conséquence.

Je ne chercherai point à exciter les nobles sentiments de Votre Majesté : je connois son âme, et la mienne est tranquille.

Je finis en suppliant Votre Majesté de daigner me

(1) Original autographe. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

conserver ses bontés, son amitié, et de recevoir l'assurance de tous les sentiments aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

le très-affectionné Frère, Cousin et Serviteur,

CHARLES-PHILIPPE.

Pendant que les Princes français travaillaient à pousser l'étranger sur la France révolutionnée, l'Assemblée constituante poursuivait ses grands travaux, ses réformes utiles et ses pétitions de principes.

Le 27 juillet, elle déclarait J. J. Rousseau digne des honneurs consacrés aux grands hommes et décidait que les habitants de la capitale seraient tenus à déclarer les noms et qualités des Français et des étrangers qui seraient logés dans leurs maisons.

Le 30, suppression des corporations et des ordres de chevalerie.

Le 5 août, les Assemblées électorales étaient convoquées pour élire les membres du Corps législatif.

Le 22, était créée la caisse d'épargne et de bienfaisance de Joachim Lafarge.

Le 23, avait éclaté une conjuration générale contre les blancs parmi les nègres à Saint-Domingue. La flamme avait ravagé la colonie, et le sang avait coulé à flots. — On disait : Périssent les colonies plutôt qu'un principe.

Le 25 et le 27, l'Empereur Léopold et le Roi Frédéric-Guillaume se rencontraient à Pilnitz, pour s'occuper de la Pologne. Ils étendaient la conférence à l'état des affaires de France, l'objet au fond le plus direct de l'entrevue. Le comte d'Artois, Calonne, Bouillé et divers autres personnages de l'émigration s'y étaient rendus. Les articles équivoques qu'on y signa furent regardés comme la base de la coalition qui éclata longtemps après contre la France.

MARIE-THERESE A SA FILLE L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE

a g. d'aoul

ma chere fille me voila sur le stijle familier
a peine paar at eté expediée que votre charmant
billiet de neüdorfe par trautmanstorte est
arrivé. je vous en sais bien de l'obligation cette
attention cet empressement m'at touchée au vife
et marque votre bon coeur et tendresse pour moi
et vos soeures qui ont tout fais chorus en
versant des larmes. vous n'avez point a vous
plaindre votre patrie hommes femmes vieux
jeunes grands et petits tout etoit en larmes
que notre nation est bonne qu'elle est attaché
a ces princes l'attention des messi qui vous
ont accompagnez m'at obligée lichtenstein at
fait son message a mes femmes je n'etois
pas encore visible alors mais elles me disoient
qu'il etoit tout touché. l'Emp: m'at remise
a onze heure et demie votre lettre qui me
r'assure pour votre santé et je suis r'assurée
n'vous avez dormie car il faut cela

voila toutes la famille apres vous mais
cela n'exige point de reponse de sitot il
suffit qu'elles vous marquent leurs empres-
j'envois par la journaliere cette lettre a Gratz
elle ne vous viendra a ce que je crois qu'a
clagenfurth. je vous embrasse ma chere Eleine
et vous donne ma benediction nous nous
sommes retrouvés a notre prière du soir et
je ne vous oublierai jamais a cette place.
votre fidelle sœur
Marie Therese

SUPPLÉMENT.

I

L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE A L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE (1).

Sages conseils à sa fille, au moment de son mariage avec le duc de Saxe-Teschen. — L'Impératrice lui trace la conduite à tenir, et comme femme dans toutes les circonstances de la vie pour conserver l'affection de son mari, et comme participant au gouvernement des Pays-Bas.

[Avril 1766.]

Ma chère fille, vous voulez que je vous donne un conseil sur votre futur état; comme il y a tant de livres qui traitent cette matière, je ne veux pas entreprendre de répéter ce qu'ils disent. Vous savez que nous autres sommes sujettes à nos maris; que nous leur devons

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

N° 1er du dossier, intitulé de la main du duc de Saxe-Teschen : « *Billets et lettres particulières écrites à feu Madame l'Archiduchesse par l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse, son incomparable mère.* »

Cette lettre a été imprimée avec de légères inexactitudes par M. Adam Wolf, à la fin de son livre allemand, déjà cité : *Marie-Christine.* Vienne, Carl Gerold's Sohn. 1863.

Il n'y a de la main de l'Impératrice, avec sa signature, que la souscription : *Votre fidèle mère.*

obéissance; que notre seul but en tout doit être notre époux, de le servir, de lui être utile et d'en faire notre père et meilleur ami. Si même les exemples en font voir malheureusement le contraire, je ne saurois vous dispenser de votre devoir. Vous prenez par inclination votre époux : c'est par cette raison seule que j'ai fait votre établissement. Vous le connoissez, vous avez tout lieu d'espérer d'être heureuse autant qu'on peut l'être dans ce monde.

Tâchez de mériter la bénédiction divine par une vie chrétienne, en donnant aux autres l'exemple par vos charités, vos dévotions, par une conduite réglée et par une modeste retenue que vous observerez partout. C'est vous qui devez donner le ton ; et je suis persuadée que vous le donnerez, en étant bien capable.

Vous avez d'agréments et d'attachement (1); mais gardez-vous de pousser ces vertus et belles qualités à outrance. Je dois d'autant plus vous en prévenir, qu'aimant tendrement votre époux, vous pourriez tomber dans un excès qui pourroit lui devenir à charge : point d'autant plus délicat, puisque c'est l'écueil ordinaire contre lequel échouent les femmes tendres et vertueuses, et qui se marient par inclination. Plus vous ménagerez même vos caresses innocentes, plus vous vous ferez rechercher. Dans le siècle d'aujourd'hui surtout, on ne veut pas de gêne, et les mauvais exemples gagnent au point qu'on ose paroître sans honte sur ce pied. Plus vous laisserez de liberté à votre époux, en exigeant le moins possible de gêne et d'assiduité que

(1) C'est-à-dire : vous avez des agréments et de la sensibilité.

vous pourrez, plus vous vous rendrez aimable; il vous cherchera et s'attachera à vous.

Ce qui doit faire votre principale étude, c'est qu'il trouve toujours dans vous la même humeur, les mêmes complaisances, les mêmes prévenances. Tâchez de l'amuser, de l'occuper, pour qu'il ne se trouve pas mieux ailleurs. Pour vous attirer sa confiance, vous devez avoir soin de la mériter par toute votre conduite et discrétion. Que jamais aucun soupçon n'entre dans votre cœur. Plus vous laisserez de liberté à votre époux et lui marquerez, sur ce sujet, vos sentiments et votre confiance, plus vous vous l'attacherez. Tout le bonheur du mariage consiste dans la confiance et complaisance mutuelles : le fol amour se dissipe bientôt; mais il faut s'estimer et s'être utile réciproquement; il faut être vrai ami l'un de l'autre, pour être heureux dans l'état de mariage, pour pouvoir supporter les revers de cette vie et pour faire son salut, objet le plus essentiel et unique, en quelque état qu'on se trouve. Je ne crains, à cet égard, que le trop qui pourroit influer dans votre bonheur commun. Je vous ai vue jalouse de vos amies; gardez-vous de l'être de votre mari; ce seroit le moyen de l'éloigner. Ne le badinez jamais sur ce point : de la badinerie on vient aux reproches, l'aigreur s'en mêle, l'estime mutuelle et la douceur de la vie s'enfuient, et l'aversion s'ensuit. Plus vous marquerez de confiance à votre mari, sans vouloir le gêner en rien, plus il vous restera attaché.

Quel bonheur de retrouver toujours chez soi une épouse aimable, occupée à faire le bonheur de son

époux, à l'amuser, à le consoler, à lui être utile; qui ne prétend jamais le gêner, le laisse toujours venir, se contente de ses assiduités et se trouve heureuse de s'en occuper! Ne fût-ce pas même d'abord reconnu, vous en verrez l'effet dans la suite.

Tous les mariages seroient heureux si l'on suivoit cette marche. Mais tout dépend de la femme, qui doit garder le juste milieu, tâcher de gagner l'estime et la confiance de son mari, n'en abuser pas, ni n'en faire jamais parade, ni ne vouloir le commander. Votre situation, à cet égard, est aussi délicate qu'étoit la mienne : jamais ne lui faites sentir votre supériorité; rien ne coûte, quand on aime bien et raisonnablement : je suis tranquille sur ce point.

Aucune coquetterie, aucune vanité ne vous est permise : n'écoutez là-dessus personne; montrez-leur que vous êtes au-dessus de ces fadaises. A l'égard d'une femme mariée, tout est d'importance, et rien n'est léger. Soyez habillée modestement : à une femme mariée il n'est plus permis ce qu'on passeroit à une fille, et les autres renchériroient d'abord sur votre exemple.

N'ayez pas de confidente : c'est votre mari seul qui doit l'être, et je n'en veux pas d'exception pour moi-même, pour ne vous pas accoutumer à me faire de confidences. Vous avez assez d'esprit et de talents, si vous voulez en faire usage, pour vous rendre heureuse; d'autant plus que le caractère et la conduite de votre époux doit vous rassurer de l'avenir plus que tout autre, si vous ne troublez pas vous-même votre heureuse situation.

Il faut tâcher d'appliquer et occuper toujours votre époux, seul moyen de ne pas tomber dans le vice. On goûte d'autant plus de plaisirs, si l'on use avec modération : vous en avez assez d'exemples.

L'ordre dans votre journée et ménage est l'âme d'une vie tranquille et heureuse. Je sais qu'à cette heure on croit qu'il n'est pas de plaisirs où il y a de la gêne. Je n'en saurois convenir, en ayant fait l'expérience par moi-même, et voyant tous les jours que les mêmes gens qui soutiennent le plus cette maxime sont les plus ennuyés et les moins heureux : ils ne jouissent de rien, en trop laissant libre cours à leurs caprices et à leurs sens, dont ils sont à la fin tyrannisés. — Je parle de cet ordre qui est combinable avec la volonté de votre époux. Rien ne doit vous arrêter de vous y conformer, et vous devez sacrifier tout, quand il s'agit de lui plaire ou de faire sa volonté. Vous n'avez alors rien à vous reprocher, et vous n'avez qu'à obéir, après avoir fait vos objections et représentations avec douceur et tendresse, ce qui vous est permis de faire une fois ; mais s'il décide le contraire, il ne vous reste qu'à obéir, et même de façon qu'on voie que vous en faites votre propre affaire, sans écouter aucune modification. Rien n'est plus facile quand on aime bien et quand on fait son devoir : c'est dans ce monde le seul moyen d'être heureux et tranquille.

Si votre époux vous trouve toujours occupée de son bonheur par vos complaisances, et que vous tâchez de faire qu'il se trouve plus heureux, plus tranquille et plus sûr chez lui qu'ailleurs, vous pouvez compter de le fixer et de faire son bonheur et le vôtre ; mais il ne

faut pas vouloir le forcer à en faire l'aveu : il faut qu'il en soit convaincu par lui-même.

Les plus laides et les plus vieilles femmes ont souvent occasionné les plus fortes passions par leur complaisance et adresse d'amuser et d'attirer les gens, tandis que les femmes les plus jolies sont négligées parce qu'elles manquent de ces qualités. Le moins de badinerie que vous pourriez introduire sera le meilleur. C'est encore un mal très à la mode à cette heure; mais il faut avoir une grande supériorité d'esprit et beaucoup de droiture pour badiner sans inconvénient. D'ailleurs, ce ton engendre la familiarité, ou met de l'aigreur dans la société, et bannit toute décence et politesse.

Ne souffrez point à votre cour des discours équivoques, ni des médisances. Éclaircissez les faits toujours sur-le-champ; vous bannirez ainsi la mauvaise engeance. Marquez, en toute occasion, votre empressement de rendre justice à la vertu. Éloignez de votre société ceux qui en manquent. Faites observer la régularité en tout à votre cour. Obligez les chefs à tenir les gens en ordre. Ne leur passez rien sur ce point; mais faites toujours les corriger par leurs chefs, sans vous en charger vous-même. C'est le seul moyen d'être bien servi et d'avoir des habiles gens.

Je ne vous dis rien ici sur votre propre conduite. Vous ne négligerez aucun des devoirs de la religion : dans l'état de mariage, on a plus besoin encore de la prière et du secours de Dieu. Vos lectures spirituelles doivent se faire régulièrement. Je vous recommande particulièrement d'être exacte dans ce point. Vous

réglerez vos dévotions de même que vos charités sur l'avis de votre confesseur (1).

Tout ce qui regarde les femmes passera par la Vasquez (2). Vous lui avez tant d'obligations, que vous ne sauriez jamais assez les reconnoître. Ce qui a trait aux hommes, appartient à votre grand maître. Sur les affaires particulières, vous consulterez Palfy, comme le premier du pays, et Kempel. Voilà le seul moyen de tenir tout en ordre.

Le bon Dieu vous ayant donné tant de talents et d'agréments, vous ayant visiblement choisie parmi toute votre nombreuse famille à faire le bonheur et la douceur de vos parents, et d'une belle-sœur sainte et clairvoyante (3), vous ayant accordé un époux vertueux, aimable et de votre propre choix; j'espère que ce bon Dieu achèvera son ouvrage, en vous rendant heureuse, pourvu que vous ne l'abandonniez pas et que vous suiviez mes conseils, qui, aussi peu que ma tendresse, ne vous manqueront jamais. Je vous donne

---

(1) La Princesse eut pour confesseur François Lechner, esprit sage et modéré. Dans une collection très-nombreuse de portraits en miniature formée par le Duc et la Duchesse de Saxe-Teschen, et où se trouve une délicieuse tête, un vrai chef-d'œuvre de *Madame Royale*, peinte quand elle arriva à Vienne, il y en a un de ce Lechner, derrière lequel l'Archiduchesse a écrit :

« Portrait du prévôt François Lechner, mon confesseur, qui a été chez moi depuis l'an 45 jusqu'en 88, qu'il décéda le 25 février. Il emporta mes regrets et mon éternelle reconnoissance pour m'avoir enseigné une religion sage, vraie et consolante dans toutes les peines de ma vie. *Requiescat in pace.* »

(2) La marquise de Vasquez, première dame de l'Archiduchesse. Elle était de famille originaire d'Espagne, venue en Autriche avec Charles VI.

(3) L'abbesse séculière Cunégonde d'Essen-Thoren, en Westphalie.

ma bénédiction et vous embrasse tendrement, étant toujours

Votre fidèle mère,

MARIE-TÉRÈSE.

II

MARIE-THÉRÈSE A MARIE-CHRISTINE, SA FILLE (1).

Conduite à suivre en public. — Il ne serait point convenable que sa fille se tînt complétement en dehors des affaires. — Elle doit écouter, voir, consoler tout le monde, mais ne jamais rien décider et se borner à promettre d'informer son mari et l'Impératrice. — Nouvelles de famille. Épanchements de cœur. — Ses tendresses pour Marie-Christine.

Ce 18 avril [1767?].

Ma chère fille, ayant fini ma retraite à huit heures, je prends la plume, puisque vous décidez que c'est une bonne œuvre et que vous me demandez une prompte réponse sur les empressements de Palfy à vous parler. Je vous vois toujours devant mes yeux, mais surtout dans cette occasion. Vous pouvez et devez écouter, voir tout le monde; vous êtes ma fille : vous ne sauriez donc vous en empêcher. Mais vous ne déciderez jamais rien; vos réponses seront que vous en informerez votre cher époux, le *locum tenens;* qu'eux doivent s'adresser à lui; que vous l'en préviendrez; que les affaires passant par leurs canaux, institués pour cela, qu'on doit s'y adresser; que vous savez mes inten-

(1) Archives de Son Altesse Impériale l'Archiduc Albert d'Autriche.

tions; que je ne souhaite que le bien de l'État et d'un chacune (*sic*); que vous serez charmés tous deux de pouvoir me seconder; de le leur faire ressentir effectivement; que vous m'en informerez. Voilà votre conduite à tenir, d'écouter, de consoler au moins les gens, si on ne peut leur faire du bien. Nous autres sommes faites au moins de nous ennuyer et supporter les autres. Cela coupera court aux intrigues si vous agissez ainsi et vous communiquez réciproquement ce qu'on vous dit. L'union, sur ce point, est essentielle. Il est d'autant plus facile que vous pouvez en toute occasion vous déclarer que vous n'avez que la voie de la représentation, mais il seroit inconvenable, étant ma fille, que vous soyez hors de toute connoissance des affaires. Les ministres Palfy et autres pourroient vous parler à tous deux en même temps. Cela dépend de vos propres arrangements : là-dessus, je ne vous prescris rien. J'étois tout édifiée de votre humilité sur l'article de vos six sœurs; j'ai cru que votre nouvel état vous a déjà perfectionnée; mais cela n'a pas duré longtemps, car vous vous mettez au-dessus de tous les autres : cela m'a fait rire. *Krapf*, votre médecin, est arrivé, me porte de très-bonnes nouvelles de votre frère, en est amoureux et d'elle aussi. Si sa maison est prête, il voudroit s'y rendre tout de suite. Vansuite (Van Swieten) l'instruit; Defaut et Humelauer de même pour mon cher *Eydam* (1). Mons. le peintre vous attendra ici mercredi, si vous n'ordonnez autrement : il n'attend

(1) Gendre. Ce mot allemand est écrit en lettres allemandes, comme celui de *Krapf* qui précède, et *Befehl* qui suit.

que votre *Befehl* (ordre). J'espère que ma flotte sera arrivée heureusement. Mon rhume va mieux : je me porte, je crois, bien, mais pas tranquille. Mon cœur a eu une secousse dont il se ressent surtout dans une journée comme celle d'aujourd'hui : en huit mois je perds l'époux le plus adorable, un fils qui mérite toute ma tendresse (1), et une fille (2) qui, après la perte de son père, faisoit tout mon objet, ma consolation, mon amie. J'étois assez enfant, cette après-dinée, entendant passer, à trois heures, vos sœurs par ma chambre : je croyois un moment que ma chère Mimi paroîtra : — elle étoit occupée, alors, à faire les honneurs chez elle et à jouir de la présence de son tendre époux, fruit de tous mes soins, qui m'occupent depuis deux ans. Je ne saurois assez remercier Dieu de les avoir conduits à une si heureuse fin, et j'espère de sa grâce et de vous autres la continuation de ce bonheur qui deviendra tous les jours plus grand. J'espère que vous aimerez bientôt autant les soirs que les matinées. Ce sentiment me fait plaisir et est tout à fait à sa place. Je ne vous gronde pas, mais je vous embrasse de bon cœur.

MARIE-TÉRÈSE.

J'ai reçu quatre de vos lettres aujourd'hui. Elles ne

(1) Le duc de Saxe-Teschen, qu'elle chérissait à cause de son ardente affection pour l'Archiduchesse, affection qui ne s'est jamais démentie. Marie-Christine la rendait avec usure à son mari, et il existe aux Archives de l'Archiduc Albert des lettres de la Princesse au Duc qui respirent la tendresse la plus curieusement passionnée.

(2) L'Impératrice veut parler de Marie-Christine elle-même, sa fille la plus chérie, et dont l'âme et la nature d'esprit répondaient le mieux à ses sentiments maternels. Marie-Antoinette n'était alors qu'une enfant.

m'étoient pas de trop. Je vous en suis tendrement obligée. Palfy a porté la sienne après deux heures ; c'étoit la dernière.

Mes compliments à la Vasquez.

III

ENTRETENEMENT ET Nre [NOURRITURE].

ANNÉE 1784 (1).

30685# 10s. 0d.

État des sommes que la Reine veut et ordonne être distribuées par Me Marc-Antoine-François-Marie Randon de la Tour, trésorier général des Maison et Finances de Sa Majesté, pendant la présente année mil sept cent quatre-vingt-quatre, aux officiers ci-après nommés.

Premièrement :

Aux dix-huit grands valets de pied, à raison de 270# par quartier.	1080#	»s
Aux vingt cochers pour leur vin de la Saint-Éloy.	300	»
Au blanchisseur du linge de corps, pour récompense.	300	»
A lui, pour son logement.	200	»
Au Sr de Méroger, [premier] commis des secrétaires des commandements, pour ses appointements (2).	2400	»
A lui, pour sa nourriture.	900	»
Au commis du Surintendant des finances. . .	2400	»
A son secrétaire.	600	»

(1) Bibliothèque impériale de Vienne.

(2) Il était chargé du renvoi des placets présentés à Sa Majesté.

Au Gouverneur des pages (1), pour et au lieu des entrées desdits pages.	600	»
A lui, pour récompense.	200	»
A l'Écuyer Commandant, pour et au lieu des entrées des pages, à raison de 700ᵗ par an; et attendu qu'il est supprimé du 1ᵉʳ janvier dernier, il sera porté ici pour à lui pour récompense, 200ᵗ; pour	Mémoire.	
A l'Écuyer Cavalcadour et au lieu des écuries des pages.	700	»
A lui, pour récompenses.	200	»
Aux quatre coureurs de vin (2), à raison de 75ᵗ par quartier.	300	»
Au Chirurgien ordinaire, pour récompenses (3).	400	»
A la faiseuse de mouchoirs.	600	»
Au frotteur des appartements, à raison de 200ᵗ par quartier, ci par an.	800	»
A quatre porteurs de chaise, à 60ᵗ chacun. .	240	»
Pour les habillements des garçons d'office, bouche et commun.	400	»
A six des Cent-Suisses de la garde du Roi, à raison de 270ᵗ, par quartier.	1080	»
A deux Contrôleurs généraux, pour récompense, à raison de 600ᵗ chacun.	1200	»
Au Sʳ marquis de Paulmy (4), pour les nourriture et entretenement d'un Suisse vêtu des livrées de la Reine, servant à garder les portes des logis de la Chancellerie.	500	»
A un secrétaire, pour récompense.	200	»
Au tailleur ordinaire de la Reine (5), en considération de ses services.	400	»

(1) M. de Perdreauville.

(2) Adam, Journé (son neveu en survivance), Pelletier, Reynier du Tillet.

(3) M. Léger.

(4) Chancelier de la maison de la Reine.

(5) Le sieur Stein. Le sieur Schultès en survivance.

Au garçon apothicaire du commun, pour récompenses	200	»
Aux deux garçons de fourière, pour les brosses et torchons qu'ils sont obligés de fournir, à raison de 144ᵗ chacun, ci pour les deux.	288	»
Aux garçons de la chambre du Roi, en considération du mai qu'ils plantent.	100	»
Au garçon de garde-robe, pour récompenses.	300	»
Au garde-meuble de l'écurie, pour récompenses, frais et dépenses qu'il est obligé de faire pour la conservation des meubles.	250	»
Au concierge des écuries (1) par commission, pour ses appointements.	250	»
Au sieur Bernage garde des livres, états et papiers (2), pour ses récompenses.	100	»
A quatre fouriers de l'écurie, à raison de 60ᵗ chacun, pour récompense.	240	»
A quatre maîtres palefreniers ordinaires, par commission, pour leur tenir lieu de gages et nourriture, à raison de 365ᵗ chacun par an. .	1460	»
A douze cochers servant par commission, compris les six d'augmentation de l'année dernière, pour pareilles choses.	4380	»
A douze postillons par commission, compris les cinq d'augmentation de l'année dernière, pour *idem*.	4380	»

Maîtres d'exercices des pages (3), *par commission.*

Au Sr Dessalles, maître à écrire, pour sa nourriture à 30 s. par jour.	547ᵗ	40ˢ
Au Sr Ciolly [Ciolli], maître à voltiger, *id.* .	547	40

(1) M. de Fremusson, Argentier, Secrétaire et Garde-meuble de l'écurie.

(2) M. de Bernage de Saint-Illiers, survivancier de M. La Baste.

(3) Les pages étaient alors MM. de Mornay, premier, de Beaumont, Danstrude, de Senneville, de Clinchamps, de Poix, de Maiche, de Hotman, le chevalier de Belot, le chevalier de La Porte, Aimer de La Chevalerie, de Sainte-Aulaire.

Au Sr Trincano, maître de mathématiques, pour sa nourriture, à raison de 30 s. par jour.	547	10
Au Sr Briant, maître à danser, pour *idem*. .	547	10
Au Sr Prevost, maître d'armes, pour *id*. (1).	547	10
Somme totale du présent État, trente mille six cent quatre-vingt-cinq livres dix sous. . . .	30685	10

(De la main de Beauregard, l'un des secrétaires des commandements.)

Vu bon.

Faït et arrêté par la Reine, à Versailles, le quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre.

Signé : MARIE-ANTOINETTE.

Et plus bas, Beauregard.

IV

VOYAGE DU DUC ET DE LA DUCHESSE DE SAXE-TESCHEN EN FRANCE (2).

Notes des Présens à faire à Paris en Nippes.

Au Comte d'Angivillers. . .	Un boëte à portrait richement ornée en diamants.
Au Vicomte d'Oudenarde. .	Un boëte à portrait de bois pétrifié et une bague à chiffre.
A Madame Boulogne.	Une épingle à diamants, une boëte de bois pétrifié et une garniture de dentelles.

(1) Il y avait aussi M. Fouacier, maître pour le dessin, qui n'est point porté sur cet état.

(2) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche. — Voir sur ce voyage, qui eut lieu en juillet et août 1786, p. 81 à 100 et p. 129 à 140.

A Mr de Laborde.	Une boête à chiffre de bois pétrifié.
A Mr Bouschmann, concierge à Versailles	Une boête émaillée.
Au tapissier à Versailles. . .	Une boête d'or.
Au directeur de la fabrique de Seve.	Une boête emaillée.
Au directeur de celle de Gobelins.	Une boête emaillée et en perles.
Au garde du cabinet des estampes.	Une boête émaillée.
A Mr d'Ogny de Rigoley, chargé de faire parvenir les paquets de lettres. . . .	Nihil.
A Mr Le Brun, directeur général des postes [aux chevaux], qui fait les dispositions pour le voyage vers et sur les côtes de l'Océan.	

Une boite emaillée avec le portrait en brillants à Monsr l'Ambassadeur Mercy.

Un boite de même, mais un peu inferieure de prix à Monsr Argentvillier [d'Angiviller], surintendant des batiments du Roi.

Deux tabatières d'or émaillées, l'une au directeur de la fabrique de Sève, l'autre au directeur de la fabrique des Gobelins. (Double emploi).

Une tabatière d'or émaillée à la personne de la police qui a toujours été à l'hôtel à Paris.

Une tabatière d'or à la personne qui a apporté les livres d'estampes de la part du Roi. C'est Mr Joly, garde du cabinet.

Une tabatière d'or très-simple au tapissier qui étoit à notre appartement de Versailles.

(Je ne sais pas si ce n'est pas le concierge. Car celui-ci a eu aussi une tabatière.)

Une tabatière d'or à Madle Bertin.

Une tabatière d'or émaillée avec portrait entouré de brillans à Mr le Comte Esterhazy.

Une bague avec chiffre en brillants à Mr Caccia.
L'abbé de l'Epée, une tabatière d'or.

Au visiteur des postes qui nous accompagnera dans le voyage de Paris vers les côtes. . . . . Une boête émaillée.

Au visiteur des postes de St Etienne qui a eu soin des arrangements de voyage pour venir à Paris. . . . . Une boête d'or.

A l'officier de la police. . . . Une boête émaillée.

A Madlle Bertin. . . . . Une montre émaillée.

A Mr Léonard. . . . . } Nihil. (L'abbé de l'Épée est mentionné plus haut pour une boite, Léonard l'est plus bas.)
A l'abbé de l'Epée. . . . . }

Au secretaire du comte Mercy qui a été employé pour les arrangements du quartier, et autres. . . . . Une boête d'or *par Girtler*.

PRÉSENS EN ARGENT.

A Mr Léonard, suisse. . . . . 100 louis.

Aux gens de la maison du Roi.

Aux suisses et frotteurs du Roi. . . . . 20. donné.

Aux gens de la maison de la Reine. . . . . 100. donné.

A la petite écurie pour les carosses du Roi. . . . . Nihil.

Aux chargeurs d'armes du Cte d'Artois. . . . . 12 } déjà donné.
Aux gens de son écurie. . . . 6 }

A la bouquetière de la Reine. 6.

A Mr Le Beau, friseur. . . . 50.

Aux trois ouvreuses de loges des trois théâtres, ensemble. 18 donné *Girtler*.

Aux deux adjutans du guet. 10 }
A l'employé subalterne de la police. . . . . 2 } à payer par *Girtler*.

Aux tambours de la ville. . . On leur a déjà donné 5 louis.
Aux tambours de St Denis. . On leur a déjà donné 4 louis.
Aux poissardes en 4 fois. . . On leur a déjà donné 32 louis.
Aux deux domestiques de louage. . . . . 10 par *Girtler*.
Au gens de la maison du Fouchet à Versailles. . . . . 20. louis donnés.
Au maitre de l'hôtel du grand Conseil. . . . . *N. B.* Mr Caccia.
Aux gens de service de cet hôtel. . . . . 10 par *Girtler*. { 2 frotteurs 8 l. ; 2 commissionnaires. . . 2
Aux Petits Pères. . . . . 12.
Au Recollets de Versailles. . . 4 par *Girtler*.
Au porteur de lettres. . . . . 4.
Au bouquetier de la maison.
Aux gens de la maison de Madᵉ Boulogne. . . . . 30 par *Girtler*.
Aux gens de la maison de Mr Laborde. . . . . 20 par *Girtler*.
Aux employés dans les cuisines, offices, etc. . . . . 9 *Girtler*. { Confiseur. . . . 2 l. ; 3 gars de cuisine 3 ; 2 de dépense. . 2 ; 1 recureuse . . 1
Aux garçons tailleurs. . . . . 6 *Girtler*.
A la maison à Versailles. . . *N. B.* Mr Caccia.
Aux domestiques de cette maison. . . . . 6.
Aux 3 cochers de louage. . . 12 par *Girtler*.
Aux postillons de louage, qui ont conduit à Versailles, et ailleurs. . . . . .
Aux gens de la fabrique de Seve. . . . . 15 par *Girtler*.
A ceux de la fabrique des Gobelins. . . . . 15 par *Girtler*.
A ceux du cabinet d'estampes. 6 par *Girtler*.

A Versailles.

Aux suisses d'appartement, et frotteurs du Roj, qui ont servi dans l'appartement donné à LL. AA. RR. . .	26 louis.
Aux valets de pied, et porteurs, et aux gens de l'écurie de la Reine qui ont servi LL. AA. RR.	100. Qu'on donnera à M. de Salvert, écuyer de la Reine.
Aux gens de l'écurie du Roj, qui ont servi le Duc à la chasse	Il a été donné 28.
Aux gens de l'écurie et chargeurs d'armes du Cte d'Artois.	Il a été donné 18.
A la bouquetière de la Reine.	Il a été donné 4.
Aux poissardes en deux fois.	Il a été donné 18.
Aux suisses des jardins. . . .	Il a été donné 2.
Aux garçons jardiniers. . . .	Il a été donné 4.
A la ménagerie.	Il a été donné 6.
A Trianon.	Il a été donné 6.
Au petit Trianon.	Il a été donné 16.
Aux Recollets.	On a payé les messes et chaises.
A l'hôtel de Fouchet. . . .	On payera le loyer, sur le même pied que l'Archiduc Ferdinand, sur quoj Mr Caccia pourra fournir les renseignements nécessaires.)
Aux gens de cette maison. .	10 louis.
Pour la table dans ladite maison.	On a payé les comptes remis par l'aubergiste.

AUTRES PETITES DÉPENSES.

Aux gens de la maison de la Reine, qui ont servi aux appartements à Versailles 100
Aux trois ouvreuses de loges aux trois théâtres. 10
Aux gens de service chez Fouchet, aubergiste à Versailles. 10
Aux deux domestiques de louage. 10
Aux deux cochers, à celui qui est allé toujours à Versailles 5 louis, à l'autre 3. 8
Au postillon. 2
Au portier. 2
Aux deux femmes qui servoient dans la maison 4
A un aide de cuisine, et aux deux frotteurs. 6
Au friseur de la Reine. 29
A un domestique du Comte de Mercy qui a fait des visites. 2
Au cocher et postillon du Comte de Mercy, qui accompagnèrent une fois l'Archiduchesse. 2
A l'homme qui avoit soin de vuider les retirades à Versailles. 2
Aux gens qui ont chargé et déchargé l'équipage à Versailles. 8
Aux porteurs des lettres. 3
Aux poissardes en trois fois 24
Aux tambours de la ville. 5
2 adjudans du guet. 10
Bouquetière de la Reine. 4
Aboyeurs de l'Opera. 1/2
Au maître d'hôtel du grand Conseil, 900 ᵗᵗ.

A Marly.

Aux gens qui ont montré la maison, et les jardins. . . 6

A Saint-Germain.

Au suisse, et au garçon jardinier. 2

A Rambouillet.

Aux frotteurs. . . . . .

ÉTAT SOMMAIRE

DES DÉPENSES FAITES A PARIS.

	ARGENT DE FRANCE.			ARGENT DE VIENNE.	
RECETTE :	℔	ʃ	d.	fl.	kr.
Levé à Bruxelles	81,841	11	6	»	»
Le 26 août, en lettres de change.	73,372	7	»	»	»
Levé de M. de Laborde, en suite d'une lettre de crédit.	72,000	»	»	»	»
RECETTE . . .	227,213	18	6	»	»
Savoir :					
Il me reste en caisse :					
En espèces	29,418	»	»	»	»
En à comptes	12,744	»	»	»	»
Donc la dépense faite à Paris doit être.	185,051	18	6	88,361	»
TOTAL . . .	227,213	18	6	»	»

V

DÉCISION DU ROI CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU LOCAL DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU MANÉGE DES TUILERIES.

[18 octobre 1789.]

Messieurs les Commissaires nommés par l'Assemblée Nationâle pour chercher à Paris un lieu où elle puisse tenir ses séances, ayant déterminé que le Manége des Tuileries est l'emplacement le plus commode tant par son étendue que par la réunion à sa proximité des divers accessoires qui sont nécessaires; l'architecte du Roi soussigné, chargé par Sa Majesté d'exécuter les intentions de l'Assemblée, a l'honneur de présenter ici à Messieurs les Commissaires leurs décisions sur les différents détails de cet établissement, en les suppliant de vouloir bien les approuver, afin qu'il puisse en conséquence demander les ordres du Ministre pour s'autoriser auprès de son administration.

1° La grille qui est à l'entrée de la cour du Manége sera disposée pour laisser l'accès plus libre aux voitures, et il sera formé dans toute la longueur de cette cour une barrière solide, pour séparer le passage des gens de pied de celui des voitures, et éviter les accidents.

2° Il sera placé au-devant de la salle, et pour servir de vestibule, une des grandes maisons de bois des Menus-Plaisirs.

3° Dans le passage qui sert d'entrée de ce côté, il sera percé deux portes servant à communiquer dans les pièces latérales, pour y établir des bureaux, et il sera fait des croisées à la place des portes de ces pièces qui donnent actuellement sur la cour.

4° Comme les planchers sur ces pièces ont été faits d'une manière provisionnelle et sans solidité, il en sera construit

un autre ainsi que sur le passage, pour y former un entre-sol, et on y pratiquera les croisées nécessaires pour l'éclairer.

5° Au-dessus de cet entre-sol et sur le plancher qui existe, il sera formé un étage où on établira deux bureaux; on y fera le plancher supérieur à la naissance du comble et on percera les croisées qui y sont nécessaires.

6° Pour donner à MM. les Députés l'accès des pièces ci-dessus, sans qu'ils soient obligés de passer par les escaliers destinés au public, il sera construit un petit escalier qui aura son entrée par le secrétariat.

7° Il sera percé, pour l'usage de MM. les Députés seulement, deux portes sur le jardin des Tuileries, auxquelles répondront deux autres qui donneront dans l'intérieur de la salle; il sera percé, du même côté, trois croisées pour éclairer le corridor qui régnera sous l'amphithéâtre, dans tout le pourtour de la salle. Il sera également percé dans le mur opposé les portes nécessaires pour établir les communications avec les secrétariats, ainsi que les baies pour placer les poêles sous l'amphithéâtre : il sera pareillement ouvert trois portes dans l'attique pour les entrées des tribunes, et toutes celles qui seront percées dans la salle à rez-de-chaussée seront vitrées pour éclairer le corridor.

8° L'intérieur de la salle ayant besoin de recevoir le plus de clarté qu'il sera possible de lui en donner, et la construction ne permettant pas d'y ouvrir de nouvelles croisées, MM. les Commissaires ont décidé que celles qui existent actuellement à petits carreaux, et qui par leur vétusté ne peuvent supporter une nouvelle distribution, seront supprimées; qu'il en sera fait de nouvelles à grands carreaux et à verres de Bohême, qui puissent s'ouvrir facilement pour renouveler l'air, et ayant chacune un vasistas en soufflet pour donner de l'air à volonté lorsque cela sera nécessaire

9° Il sera pratiqué aux extrémités de la salle deux tribunes capables de contenir chacune cinq rangs de banquettes graduées, et sur les côtés il sera fait deux autres tribunes qui ne contiendront que deux rangs de banquettes seulement : ces tribunes seront portées par des poteaux de fer, afin qu'ils causent le moins d'obstacle possible aux personnes qui seront assises derrière.

10° Pour parvenir aux tribunes, il sera construit trois escaliers, un par le jardin des Feuillants, et les deux autres dans l'espace qui est entre le Manége et le mur du jardin des Tuileries.

11° Les gradins qui forment l'amphithéâtre de la salle d'Assemblée Nationale à Versailles seront employés dans la nouvelle salle. On fera à neuf les parties nécessitées par l'excédant de longueur de la nouvelle salle sur l'ancienne; il faudra aussi former le plancher inférieur, vu qu'il n'en existe aucun actuellement.

12° Il sera construit dans cette salle huit poêles, dont deux seront apparents dans la salle et les autres sous l'amphithéâtre; trois autres poêles seront pareillement construits dans les secrétariats.

13° L'attique et la voûte seront peints en couleur de pierre, et la partie de mur entre les gradins, et la plinthe ainsi que les devantures des tribunes des côtés, seront tendues en drap vert provenant de la salle de Versailles.

14° A l'entrée de la salle, du côté du passage des Feuillants, il sera formé deux parties de cloisons pour séparer cette entrée d'une petite cour du suisse des Tuileries et de l'entrée du public pour parvenir à la tribune qui est à cette extrémité de la salle, et il sera percé une porte un peu plus bas dans le mur de ce passage, pour que le public puisse parvenir à l'escalier qui existe actuellement et qui conduira à cette tribune.

15° Il sera pratiqué dans l'écurie qui est entre le Manége et le jardin des Feuillants des cabinets d'aisances, un vestibule pour donner à Messieurs les Députés une entrée par ce jardin, et une communication avec les bureaux qui y seront placés, et cinq pièces destinées à des secrétariats: on percera les croisées nécessaires pour les éclairer, attendu qu'il n'en existe aucune actuellement, et on fera un plancher bas au lieu du pavé qui y est.

16° De l'autre côté du Manége, est un fournil borné par le mur du jardin des Tuileries, dans lequel on formera un passage au moyen d'une cloison légère pour pouvoir parvenir aux deux escaliers des tribunes qui sont de ce côté; le reste de ce fournil servira de cuisine au buvetier portier.

17° En face de la porte du Manége, sur le passage des Feüillants, il sera percé une porte dans le mur du jardin des Capucins, pour donner à Messieurs les Députés une communication facile avec les bureaux qui seront établis dans le couvent de ces Pères, et de cette porte jusqu'à l'entrée la plus voisine du cloître, il sera pratiqué un appentis, afin que la communication se fasse à couvert, et cet appentis sera continué jusqu'à la porte du Manége.

18° Il sera formé en planches seulement une cloison dans les réfectoires des PP. Capucins, pour leur en conserver une partie éclairée par deux croisées. Le reste de ce réfectoire sera divisé en six par des tapisseries doubles attachées par le haut aux poutres et par le bas à des tringles fixées sur le carreau du réfectoire, le tout sans rien déranger aux tables qui y sont placées.

19° La bibliothèque sera pareillement divisée en cinq parties par les mêmes moyens: les livres in-12 seront renfermés par des feuillets de planches, par des motifs relatifs à la sûreté. La salle de Picardie sera de même divisée en deux, et il y sera fait à neuf une partie de carreau qui manque. Les quatre autres pièces destinées, ainsi que les treize divisions ci-dessus, à former des bureaux, resteront dans l'état où elles sont; dans toutes cependant il sera placé des poêles.

20° Dans un des endroits du jardin le plus convenable, il sera monté une grande maison de bois qu'on divisera en deux pour des bureaux, qu'on tendra en tapisseries et où on placera deux poêles.

21° Dans la maison des religieux Feuillants, trois côtés du cloître et le chapitre seront destinés à l'imprimerie de l'Assemblée, et comme cette étendue n'est pas encore suffisante, on montera une grande maison de bois dans laquelle on placera un ou plusieurs poêles. On fera deux parties de cloisons et quelques bouchements de portes pour fermer le cloître.

22° Les archives de l'Assemblée seront placées dans la bibliothèque; cela nécessitera deux cloisons de distribution en planches, des tablettes avec des divisions pour les cartons, et un poêle.

23° Dans le jardin, il sera monté six maisons de bois pour y former autant de bureaux.

24° Pour qu'on puisse communiquer à couvert du cloître des Feuillants à la porte de la salle qui donne sur leur jardin, il sera formé un passage couvert qui s'étendra devant les cabinets d'aisances et jusqu'à l'escalier qui conduit à la tribune qui sera de ce côté. Si les maisons de bois sont placées dans cet endroit, il faudra que ce couvert puisse y conduire aussi.

Paris, le 18 octobre 1789.

Approuvé les propositions ci-dessus :

LE DUC D'AIGUILLON, PARIS, GUILLOTIN, LE MARQUIS DE GOUY D'ARCY, LAPOULE, † S. EV. DE RODEZ, LEPELETIER DE SAINT-FARGEAU.

(*De la main du Roi.*)

Approuvé : LOUIS.

VI

La lettre qui suit a été imprimée d'abord par M. Louis Blanc, page 160 du tome III de son *Histoire de la Révolution française*. Il l'avait copiée sous les yeux de M. Monkton-Milnes, aujourd'hui lord Houghton, pair d'Angleterre, secrétaire de la Société du *Philobiblon* de Londres, qui la possède dans sa collection de documents historiques. Lord Houghton l'a publiée de nouveau dans l'un des volumes de mélanges de cette Société de Curieux, avec une lettre interceptée de Marie-Antoinette au comte de Mercy, en date du 12 août 1791. La lettre du Comte de Provence paraît avoir été écrite en encre sympathique et porte, dans le bas, ces mots d'une autre main et à l'encre rouge : *Papiers secrets*.

Malheureusement, cette épître si curieuse, comme on en va juger, se trouve, avec toute la collection de lord Houghton, à son château dans le Yorkshire, et je n'aurais pu la voir à un voyage à Londres. Je suis donc réduit à en parler sans

l'avoir vue. Aussi, j'avoue que si elle n'avait pas été publiée, je n'aurais peut-être pas eu le courage d'en hasarder ici l'impression; mais il m'est impossible, la rencontrant sur mon passage, de n'en pas faire l'objet d'un examen particulier. Et d'abord, qu'on en prenne lecture. Voici le texte :

MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE

(AU MARQUIS DE FAVRAS?)

1er novembre 1789.

Je ne sais, Monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie. Le mal empire, l'Assemblée détache toujours quelque chose du pouvoir royal : que restera-t-il si vous différez? Je vous l'ai dit et écrit souvent, ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées et quelques malheureux groupes soudoyés que l'on parviendra à écarter Bally [Bailly] et La Fayette : ils ont excité l'insurrection parmi le peuple; il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus retomber. Ce plan a, en outre, l'avantage d'intimider la nouvelle Cour et de décider l'enlèvement du soliveau. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra qu'il se résigne. Tout ce que l'on veut est pour son bien : puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée. Envoyez au bas de cette lettre un récépissé de deux cent mille francs.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

« L'enlèvement du Soliveau » : Quel beau mot sous la plume d'un frère, du premier prince de la famille royale,

du premier sujet de la Couronne, du futur Roi de France! Combien l'ambition dévorante du souverain pouvoir ronge au cœur les parents les plus proches et détruit les sentiments de famille! Telles seraient les réflexions qu'inspirerait cette lettre, si l'authenticité en était parfaitement démontrée. Mais sur ce point on est loin d'être d'accord.

On ne saurait oublier, disent les uns, que le Comte de Provence avait affecté, dès sa première jeunesse, un air de supériorité sur ses frères; qu'il avait pris beaucoup d'humeur du peu de déférence montré pour ses avis, et qu'enfin il avait été l'instigateur du complot royaliste ourdi par le marquis de Favras, à qui la présente lettre est censée adressée. Monsieur était jeune, et l'on se trouvait à une époque d'effervescence générale où le courant révolutionnaire entraînait ou ébranlait les meilleurs esprits. Faux, ambitieux, jaloux, peu contenu par le sentiment moral, il aurait bien pu être poussé par la passion à une aveugle imprudence, alors surtout que le règne de la presse, que les dangers de la publicité n'existaient point encore. La lettre a été trouvée, à Londres, par lord Houghton chez un marchand d'autographes, perdue parmi une foule d'autres pièces sur la révolution française, provenant, à ce qu'on supposait, de l'héritage d'un vieil émigré, et auxquelles le marchand lui-même n'attachait pas une particulière importance. Aussi a-t-il livré le tout à un prix très-minime. Dans quel but un faussaire eût-il composé cette lettre? Serait-ce pour compromettre le Comte de Provence? Serait-ce pour en tirer profit en la faisant tomber sous les yeux d'un riche Curieux? Il faut avouer qu'ici la haine ou la cupidité aurait bien mal pris ses mesures ou aurait manqué d'occasion. Tel est le langage des partisans de l'authenticité de la pièce. Ils ajoutent encore qu'elle pourrait bien n'être pas parvenue à son adresse et être demeurée aux mains de l'émissaire confidentiel, qui ne serait autre que cet émigré même dans les papiers de qui elle aurait sommeillé. Le rapprochement de la date de la lettre et de la découverte du complot de Favras justifierait à leurs yeux la conjecture. D'autres, et c'est le plus grand nombre, ne voient dans la lettre qu'un flagrant apocryphe.

En vérité, se disent-ils, est-ce ainsi que l'on conspire?

Est-il admissible que le Comte de Provence, naturellement prudent comme la diplomatie, rusé comme la dissimulation, timoré comme la peur, le Comte de Provence dont on n'a aucune autre lettre compromettante, ait écrit de sa propre plume, signé de ses propres noms une telle lettre, qui devenait contre lui une arme aux mains d'un homme dont il se méfiait, d'un homme qu'il devait désavouer si solennellement devant la commune de Paris? Qu'il ait pensé, qu'il ait même parlé de la sorte dans un tête à tête secret, cela ne serait point en opposition avec son caractère; mais écrire! mais signer! c'est plus qu'invraisemblable. Que prouve ici l'usage de l'encre sympathique? Rien; cette encre n'a de secret que pour un moment; ce n'est pas un de ces éclairs qui brillent et soudain s'évanouissent : une fois avivée par le feu ou par la liqueur fumante de Boyle, les lettres ou autres signes paraissent comme ceux qu'une autre encre aurait tracés. Là, de plus, point de ces mots couverts et discrets que commande le mystère d'une délicate entreprise; la pièce entre dans des détails si crûment circonstanciés, elle met si brutalement à nu le complot, qu'elle a tout l'air d'être faite à plaisir et après coup, et qu'en matière de procès il n'y a guère qu'un Laubardemont qui eût pu y ajouter foi.

Du reste, dans les papiers de qui, et par qui, aurait-elle été trouvée? Est-ce sur ou chez Favras, car l'intervention de cet émigré émissaire n'est qu'une supposition sans fondement? Et de fait, le rapprochement des dates n'est guère favorable à la conjecture. La lettre est du 1er novembre et l'arrestation de Favras du 24 du mois suivant; or, est-il supposable que l'émissaire, habitant la même ville, eût gardé, pendant cinquante-trois à cinquante-quatre jours, la lettre dans sa poche? Ce point écarté, comment cette lettre aurait-elle été gardée par Favras, qui eût dû la renvoyer avec un reçu? Saisie sur sa personne ou dans son portefeuille, comment n'aurait-elle pas figuré aux pièces du procès? Parce que, dira-t-on, La Fayette l'aurait soustraite au dossier par ménagement pour le frère du Roi. Ce serait alors, comme le présume lord Houghton, le document même dont parle Gouverneur Morris dans son *Journal*, et qui aurait été porté au général. A la bonne heure. On comprend en effet

que le général, dont la vie était menacée avec celle de Bailly par le complot royaliste, eût eu le cœur assez haut pour agir ainsi. Mais s'il eût ménagé *Monsieur* de son vivant, eût-il à Louis XVIII gardé le secret, en gardant la pièce, après la mort de ce prince? Lui qui a aidé au renversement du trône de Charles X, n'eût-il donc soufflé mot dans ses Mémoires sur ce grave incident, s'il eût été vrai? De pareils documents laissent d'ailleurs des traces dans les familles, s'ils n'en laissent pas dans les écrits personnels. Or, nulle trace n'en est restée dans la famille du général.

Ce n'est pas, il faut le dire, que c'eût été la seule fois qu'il eût usé de ménagements pour prévenir le bruit et le scandale en circonstance délicate. Lors de l'arrestation du Roi à Varennes, toutes les armes saisies sur les gentilshommes travestis étaient au chiffre armorié du comte de Fersen, qui les avait fournies, de même qu'il avait fourni la voiture de voyage. La Fayette, pour éviter de compromettre le comte, ce qui n'eût été que livrer inutilement un nom de plus aux récriminations de la haine populaire, fit disparaître les armes. Le général était un honnête homme, de bonne foi dans ses sentiments constitutionnels, et chez qui l'esprit de conciliation n'était point une qualité, mais une habitude.

Mais tout cela prouve en faveur de La Fayette, non de la pièce. On jugera. J'ai toujours pensé qu'on doit avoir grand scrupule à taxer de faux un monument écrit, à moins de preuves palpables et de la dernière évidence. Ainsi, pour la correspondance de Louis XVI publiée par miss Helena Williams, les preuves flagrantes, les aveux même, les aveux écrits, de la supposition étaient là dans nos mains. Mais ici, nous avons affaire à une pièce accueillie comme authentique par un des premiers connaisseurs de l'Angleterre. Qu'on pèse le pour et le contre : *Sub judice lis est.*

Le marquis de Favras fut arrêté le 24 décembre 1789, rue Beaurepaire, en sortant de chez M. de La Ferté, trésorier général de *Monsieur*. Au même moment, on arrêtait chez elle madame de Favras, on saisissait tous leurs papiers, et tous deux étaient jetés dans les prisons de l'Abbaye.

Le lendemain, à l'aurore, on lisait sur les murs de Paris et l'on ramassait dans les rues un placard signé d'un nom

supposé, et dont on n'a jamais pu découvrir le véritable auteur :

« Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de faire soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de La Fayette et le maire de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur, frère du Roi, était à la tête.

Signé : Brauz. »

Le malheureux marquis avait demandé, au moment venu de son exécution, d'être conduit à l'hôtel de ville pour y faire des révélations. Sans doute pensait-il donner à son complice du Luxembourg le temps de faire quelque effort pour le sauver. C'était mal connaître les grands. Qu'on se rappelle ce qu'avait été Gaston d'Orléans, ce qu'avait été le prince de Condé, à l'égard du coadjuteur de Retz. Gaston, sans caractère, ni dessein, ni sûreté ; Condé, un prince dont la gloire militaire allait balancer les fautes politiques, devaient faire leur paix aux dépens de leurs partisans. « Vous serez fils de France à Blois, disait Retz à *Monsieur*, et moi cardinal à Vincennes ! » Et il disait vrai. Ainsi le Luxembourg, loin de songer à se glisser dans la mêlée en faveur de Favras, attendait avec une mortelle anxiété d'être délivré d'une menace d'épée de Damoclès par le dénoûment. Il avait envoyé un affidé, le comte, depuis duc de La Châtre, au lieu du supplice, pour s'assurer si la victime pousserait la discrétion chevaleresque jusqu'au dernier sacrifice (1). Elle le fit,

(1) « Le souvenir de cette démarche me rappelle deux propos propres à démentir la justification de *Monsieur* : l'un du comte, depuis duc de La Chastre, qui, dans un premier mouvement, se plaignit devant moi d'avoir été indignement compromis par *Monsieur* ; l'autre du curé de Saint-Paul, confesseur de la victime, qui me dit, par une très-coupable indiscrétion : *Monsieur* ne doit jamais oublier l'important service que je lui ai rendu. » *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, p. 192.

Nous avons déjà dit ailleurs quel degré de confiance mérite ce comte d'Allonville, que nous avons connu dans sa vieillesse, à qui

et le malheureux Favras, condamné sans preuves à la potence, subit sa peine le 20 février 1790, sans se démentir un instant de son inaltérable fermeté. Ce supplice démontra une fois de plus à quels excès peuvent s'emporter le délire des passions politiques et l'aveugle fureur de la populace. Le magistrat qui vint lire au condamné sa sentence, eut la barbarie d'ajouter : « Votre mort, monsieur, est nécessaire à la tranquillité publique; » et du sein de la foule amoncelée au pied de l'échafaud, nul cri généreux ne vint attester la moindre émotion au spectacle du prodigieux courage de la victime. Rien que des voix qui criaient : *Allons, saute, Marquis!* —et des rondes féroces dansèrent autour du cadavre suspendu.

* * *

nous avons été assez heureux pour fournir des documents, et qui nous en a donné à nous-même. C'est à lui qu'il faut reporter l'honneur des *Mémoires d'un homme d'État*, rédigés sur les papiers du prince de Hardenberg. Il a été le contemporain de tous les personnages de notre révolution, il a vécu avec quelques-uns d'entre eux, et avait beaucoup à dire avec autorité sur les hommes et sur les choses.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

CCCLXXXVIII. — LE DAUPHIN, DEPUIS LOUIS XVI, A L'ARCHIDUCHESSE MARIE-ANTOINETTE. — Envoi de son portrait, en qualité de fiancé. (2 avril 1770.) 1

CCCLXXXIX. — L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE AU DAUPHIN, AU MOMENT DU DÉPART DE MARIE-ANTOINETTE POUR LA FRANCE. — Conseils maternels. (Vienne, 21 avril 1770.) 3

CCCXC. — LOUIS XVI A L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. — Le jeune Roi notifie son avénement. (La Muette, 5 juin 1774.) 4

CCCXCI. — MARIE-ANTOINETTE : *A ma Cousine Madame la duchesse douairière de La Trimouille.* — Promesse de s'intéresser auprès du Roi à la demande qu'elle lui a faite du cordon bleu en faveur de son fils. (Juillet 1774.) 5

CCCXCII. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX HUE DE MIROMESNIL. — Dispositions à prendre pour l'installation des Parlements. (Versailles, 6 décembre 1774.) 6

CCCXCIII. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX HUE DE MIROMESNIL. — Instructions de détail. — Lettres de l'ermite Jean. — Mémoire du Conseil d'État. — Réponse à faire aux remontrances du grand Conseil. (Versailles, 6 janvier 1775.) 7

CCCXCIV. — MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE L'EMPEREUR JOSEPH II, ROI DES ROMAINS. — Elle répond à des reproches fondés sur des cailletages et des chansons. — Libelles de fripons. — Propos d'étourdis. (Choisy, 8 octobre 1775.) 8

CCCXCV. — LOUIS XVI A HURSON, ANCIEN INTENDANT DE LA MARINE A TOULON. (Fontainebleau, 6 novembre 1776.) 10

NOTE SUR LE COMTE D'ORVILLIERS. 12

NOTE SUR LES RÉFORMES INTRODUITES DANS LA MARINE. 14

CCCXCVI. — L'EMPEREUR JOSEPH II A MARIE-CHRISTINE. — Tendresses de famille. — Il visite les ports, dont il est fort satisfait. — Éloge de Marie-Antoinette, qui, indépendamment des grâces de sa figure, sait être charmante par le tour délicat qu'elle donne à toute chose. (Brest, le 9 juin 1777.) 16

NOTE SUR LE FIEF DE FALKENSTEIN. 17

NOTE SUR LA VISITE DE JOSEPH II DANS LES PORTS DE FRANCE. . . 17

CCCXCVII. — MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE SORAN. — Quand

sa fille sera en âge, le Roi a promis de donner à sa fille une place auprès de la Princesse. — Garder le silence à cet égard, pour ne pas exciter les jalousies. — Elle donne à la marquise son portrait peint par Campana. (Mai 1778.) 23

NOTE SUR LA MARQUISE DE ROSIÈRES-SORAN. 23

NOTE SUR LA COMTESSE DELPHINE DE SORAN. 24

CCCXCVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Annonce d'une affaire entre les flottes française et anglaise. — Le vaisseau de l'amiral Keppel se battait fort bien et tout à coup a viré de bord, ce qui fait croire que l'amiral a été tué ou blessé. — Retour du duc de Chartres. — M. Du Chaffault dangereusement blessé. (Vers les premiers jours d'août 1778.) 25

CONDUITE DU DUC D'ORLÉANS AU COMBAT D'OUESSANT. 26

NOTE SUR LE COMTE DU CHAFFAULT. 28

MOT DE LA REINE SUR DU CHAFFAULT. 28

CCCXCIX. — LOUIS XVI A L'AMIRAL DE FRANCE (LE DUC DE PENTHIÈVRE). — Ordre d'armer en guerre contre l'Angleterre, qui a insulté le pavillon de France. (Versailles, 10 juillet 1778.) 30

NOTE SUR L'INSULTE FAITE AU PAVILLON FRANÇAIS PAR L'ANGLETERRE. 31

CCCC. — LOUIS XVI AU DUC DE PENTHIÈVRE (A MONSIEUR L'AMIRAL). — Fixation de l'époque de la déclaration de guerre contre l'Angleterre, par suite de l'insulte faite par elle au pavillon du Roi. (5 avril 1779.) 34

CCCCI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Madame Adélaïde indisposée contre la Princesse. — Interposition de la Reine. — Madame Élisabeth présente des excuses, bien que persuadée de n'avoir tort qu'à demi. — La Princesse demande que madame de Bombelles se fasse peindre. (24 novembre 1779.). 35

NOTE SUR LE PEINTRE CAMPANA. 36

NOTE SUR MADAME DE TRAVANET 36

CCCCII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Invitation pour Trianon. (Mai 1780.). . 37

NOTE SUR LA PRINCESSE LOUISE DE HESSE-DARMSTADT. 38

CCCCIII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Félicitations sur l'accouchement de la Princesse. — Annonce du portrait de la Reine. (12 septembre 1780.) 40

CCCCIV. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Annonce de sa seconde grossesse. — La princesse Charlotte. — Le prince Georges. (17 mars 1781.). . . . 41

CCCCV. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — On lui a prédit un garçon, elle en accepte l'augure avec beaucoup de foi. (7 mai 1781.) 42

CCCCVI. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Sur un régiment dont le prince de Hesse sollicite le commandement en France. — Espoir d'un nouveau voyage de la Princesse en France. (8 juin 1781.). 43

NOTE SUR LE MARQUIS DE SÉGUR. 44

CCCCVII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Condoléance sur la mort du père de la Princesse. (1er juillet 1781.) 45

CCCCVIII. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — A son second voyage en France, il trouve la Reine se préparant à donner un Dauphin. — Annonce du voyage du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Russie à Vienne. (Versailles, 1er août 1781.) 46

CCCCIX. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — En quittant Versailles, il s'est rendu à Montbéliard pour visiter le prince de Würtemberg, duc de Montbéliard, dont la plus jeune fille est destinée à l'archiduc François, depuis empereur, neveu favori de Joseph II. — Portrait peu flatté de cette princesse. (Montbéliard, 8 août 1781.). 47

NOTE SUR LES DUCS DE MONTBÉLIARD. 48

LETTRE DE JOSEPH II POUR RETIRER LES PAROLES QU'IL A ÉCRITES SUR LA FIANCÉE DE SON NEVEU. 49

CCCCX. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Envoi de son portrait. (28 septembre 1781.) 50

CCCCXI. — LOUIS XVI AU COMTE DE GRASSE. — Le Roi invite l'amiral à faire chanter un *Te Deum* à son bord, en l'honneur des succès remportés sur les Anglais, en Amérique, par ses armées de terre et de mer. (Versailles, 24 novembre 1781.) 51

NOTE SUR LA CONDUITE DU COMTE DE GRASSE, ET CORRESPONDANCE DE VERGENNES, AU NOM DE LOUIS XVI, TOUCHANT LES PRÉLIMINAIRES DE PAIX AVEC L'ANGLETERRE. 52

CCCCXII. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Prochain voyage à Bruxelles du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Russie, sous le nom de Comte et Comtesse du Nord. — Comment il les faut recevoir. — Les Hollandais. — Le pape Pie VI. (Vienne, 26 mars 1782.) 54

NOTE SUR LES RAPPORTS ENTRE LE PAPE PIE VI ET JOSEPH II. . . 55

CCCCXIII. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL. — Interdiction de la représentation du *Mariage de Figaro*. (Premiers mois de 1782.). 57

NOTE SUR LA REPRÉSENTATION DU MARIAGE DE FIGARO. 57

CCCCXIV. — JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Le Pape à Vienne. — Dissidences entre le Saint-Père et l'Empereur. — Le Comte et la Comtesse du Nord. (Vienne, 15 avril 1782.). . . 61

CCCCXV. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Départ du Pape Pie VI de Vienne. — Attitude de la population. — Il se félicite du retrait des garnisons hollandaises en Brabant. — Nouvelles du voyage de Sa Sainteté. (Vienne, 26 avril 1782.). 63

CCCCXVI. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Prochaine arrivée aux Pays-Bas du Comte et de la Comtesse du Nord. — Conseils sur la réception qu'il convient de leur faire. (Vienne, 28 avril 1782.) 65

CCCCXVII. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Lettre dont l'Empereur a chargé le Comte et la Comtesse du Nord pour sa sœur. (19 mai 1782.) 67

CCCCXVIII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Appui qu'elle a donné à la demande d'un régiment en Autriche en faveur du prince Georges. — Conditions qu'y met Joseph II. (6 septembre 1782.) 68

CCCCXIX. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — La Comtesse du Nord. — Amitiés. — Intérêt qu'elle prend à la demande d'un régiment en Autriche faite par le prince Georges. (14 octobre 1782.) 69

CCCCXX. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Encore l'affaire du régiment sollicité par le prince Georges. — Fête de la Reine. (18 novembre 1782.) . . 71

CCCCXXI. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Réponse de l'Empereur sur les princes Georges et Charles. — Le prince Max de Deux-Ponts. — Visite annoncée de la mère de la princesse Louise et du prince Georges. (24 décembre 1782.) 72

NOTE SUR LE PRINCE MAX 72

CCCCXXII. — MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE SORAN. — La duchesse de Bourbon. — Delphine de Soran a peur de l'orage. (1782.) 73

CCCCXXIII. — LOUIS XVI AU COMTE D'ESTAING. — Suppression de toute hostilité avec l'Angleterre. — Mesures à exécuter en cette circonstance. (22 janvier 1783.) 74

PROPOSITION D'ARTICLES PRÉLIMINAIRES DE TRAITÉ DE PAIX. 77

CCCCXXIV. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Procès de la mère de la princesse. — Comment elle a trouvé la princesse Charlotte et la princesse Auguste. — Inoculation des enfants de la princesse héréditaire. (2 juin 1783.) 78

NOTE SUR LA PRINCESSE AUGUSTE. 79

CCCCXXV. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Après avoir subi tant de bêtes de toutes couleurs, qu'on appelle prêtraille, le voici en bonne santé et entre amis. — Il a expédié le Pape, la Cour de Naples et le Roi de Suède. — Éloge de sa sœur de Naples. — Défauts de son mari. — Portrait peu flatté du Roi de Suède Gustave III. — Il se rend à Milan. Il l'engage à berner les Hollandais. (Pise, 30 janvier 1784.) 80

CCCCXXVI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU DUC DE SAXE-TESCHEN. — Il rend compte de la mission qu'il a reçue de sonder les dispositions de Marie-Antoinette, au sujet du voyage en France projeté par le Duc. — Le séjour de Marie-Christine à Versailles ou à Fontainebleau ferait naître des difficultés d'étiquette que la Reine désire éviter. — Compiègne ne présenterait pas les mêmes inconvénients, les Princes et les Princesses du sang n'étant point admis à cette résidence. (2 mars 1784.) 81

NOTE SUR LES NOMS PATRONYMIQUES DES FILLES DE MARIE-THÉRÈSE. 85

CCCCXXVII. — LE GÉNÉRAL SCHLICK AU DUC ET A LA DUCHESSE DE

SAXE-TESCHEN. — Il confirme et développe les informations données par le comte de Mercy sur le désir qu'éprouve Marie-Antoinette de recevoir le Duc et la Duchesse, et sur les raisons d'étiquette qui doivent faire ajourner cette visite à l'époque du séjour de la Cour à Compiègne. — La Reine redoute les embarras que lui causeraient à Paris et à Versailles les prétentions et l'esprit de familiarité des Princes et Princesses du sang. (Paris, 19 avril 1784.) 86

CCCCXXVIII. — LE GÉNÉRAL SCHLICK AU DUC DE SAXE-TESCHEN. — L'abbé de Vermond confirme les détails donnés par M. de Mercy au sujet du voyage de France. — Sur le point de quitter Paris, le général sollicite les ordres du Duc et de la Duchesse. *Note très-respectueuse.* (Paris, 4 mai 1784.) 93

CCCCXXIX. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Consulté sur le voyage de l'Archiduchesse en France, l'Empereur fait connaître son avis. — Les intermédiaires officieux ont tout gâté. — Il n'est plus que deux partis à prendre : ou s'abstenir, ou bien se rendre *incognito* à Paris sans se faire annoncer, descendre à l'hôtel et y séjourner en simples particuliers. (13 mai 1784.) 97

NOTE SUR LES DIFFICULTÉS D'ÉTIQUETTE QUI RETARDENT LA VISITE DE LA SOEUR DE LA REINE EN COUR DE FRANCE. 98

CCCCXXX. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Le Dauphin a embrassé sa mère au nom de la Princesse. — Mariage de la princesse Charlotte. (6 septembre 1784.) 100

NOTE SUR LA PRINCESSE CHARLOTTE. 100

CCCCXXXI. — MÉMOIRE DU ROI POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR VICOMTE DE LA COULDRE DE LA BRETONNIÈRE, CAPITAINE DES VAISSEAUX DE SA MAJESTÉ; COMMANDANT LES BATIMENTS DE MER ET LE DÉTACHEMENT DE TROUPES DU CORPS ROYAL DE MARINE, EMPLOYÉS POUR LE SERVICE DE LA RADE DE CHERBOURG. (20 septembre 1784.) 101

NOTE SUR LA CONSTRUCTION DU PORT DE CHERBOURG. 109

CCCCXXXII. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE. — Il apprend la nouvelle de la délivrance de Marie-Antoinette, qui vient de mettre au monde le second Dauphin. — Voyage du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Russie. (3 avril 1785.) 118

NOTE SUR JOSEPH II ET SUR LES AFFAIRES DU BRABANT. 118

CCCCXXXIII. — MARIE-ANTOINETTE AU DUC DE CHOISEUL. — Naissance du second Dauphin. (Versailles, 15 avril 1785.) 120

CCCCXXXIV. — L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE, DUCHESSE DE SAXE-TESCHEN, A LA PRINCESSE ÉLÉONORE DE LIECHTENSTEIN. — Affaire du Collier, qui livre la Reine de France en butte aux traits méchants de la famille Soubise et Rohan. (24 août 1785.) . 121

CCCCXXXV. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Réponse aux compliments sur la naissance du second Dauphin. (19 mai 1785.) 123

CCCCXXXVI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Elle est chargée de remettre à l'ambassadeur, de la part de l'Empereur, le grand collier de Saint-Étienne. (9 octobre 1785.) 124

CCCCXXXVII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE

DE HESSE-DARMSTADT. — Fête de la Reine. — Elle va bientôt jouir de la société de la Princesse palatine. (29 novembre 1785.) . 125

CCCCXXXVIII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Mort de la princesse Charlotte de Hesse-Darmstadt, mariée en Mecklenbourg. (18 janvier 1786.) 126

CCCCXXXIX. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — La Reine avait donné son portrait à la princesse Charlotte : elle prie la princesse Louise de lui faire connaître quel a été le sort de ce portrait. (22 février 1786.). . . 127

CCCCXL. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Elle destine à la princesse Auguste son portrait qu'elle avait donné à la feue princesse Charlotte. (23 mars 1786.). 128

CCCCXLI. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Marie-Antoinette a invité sa sœur à venir en France. — L'Empereur trace à cette dernière quelques règles générales de conduite dans cette circonstance. (13 juin 1786.). 129

VOYAGE DE LA SOEUR DE MARIE-ANTOINETTE, MARIE-CHRISTINE, EN FRANCE. 130

EXTRAIT DES MÉMOIRES DU DUC DE SAXE-TESCHEN SUR SON VOYAGE EN FRANCE. 131

NOTE SUR LE COMTE DE LUSACE. 134

NOTE SUR LE PRINCE DE CONTI ET SUR LE CHEVALIER CHARLES DE POUGENS, SON FILS. 135

NOTE SUR LA DUCHESSE DE VALJOURS, DEPUIS DUCHESSE DE LA VALLIÈRE. 136

CCCCXLII. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il répond aux confidences que lui a faites Marie-Christine touchant la Cour de France, et approuve son opinion sur Marie-Antoinette, dont il a compris à demi-mots le portrait. Il la trouve trop francisée. (Laxembourg, 31 août 1786.). 140

CCCCXLIII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Accouchement de la Reine et de la Princesse palatine. — Compliments. (23 septembre 1786.). 141

CCCCXLIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, ALORS AMBASSADRICE EN PORTUGAL. — Humilité religieuse. — Discours de l'abbé Asselin sur la nécessité de se sanctifier. — Elle est reprise de zèle pour l'étude de la chimie. — Éloge de madame de Bombelles. — Elle est à Montreuil avec madame de Raigecourt. — Madame d'Albert. — Madame du Chastelet. La duchesse de Duras. — Conseils. (27 novembre 1786.). 143

CCCCXLV. — LOUIS XVI A M. DE LA MILLIÈRE. — Le Roi lui propose la place de contrôleur général, en remplacement de M. de Calonne. — Projets du Roi pour l'amélioration des finances. (Versailles, 6 avril 1787.). 147

NOTE SUR M. DE LA MILLIÈRE ET SUR LES AMÉLIORATIONS INTRODUITES DANS LES HOPITAUX. 148

CCCCXLVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Renvoi de M. de Calonne pour ses malversations. — On dit qu'il

sera remplacé par M. de Fourqueux, et que M. de La Moignon succède au garde des sceaux. — On a prédit à la Princesse qu'elle changerait d'opinion sur M. de Calonne et finirait par l'aimer. — Les Notables vont parler avec plus de liberté. — Éloge de Louis XVI. — Destinée du singe de madame de Bombelles. — Voyage de l'Impératrice Catherine II dans la Chersonèse. — Projets de mariage d'une protégée de la Princesse. (9 avril 1787.). 151

NOTE SUR M. DE FOURQUEUX 151

CCCCXLVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Madame des Essarts et ses cavalcades. — Détails d'affection. — Dangers du monde. — Assemblée des Notables. — Économies réalisées par le comte d'Artois. — M. Falkner. — La marquise de Fontenilles. — Madame de Perceval. (2 juillet 1787.). 155

NOTE SUR LA COMPOSITION DE LA MAISON DE MADAME ÉLISABETH. . 155

NOTE SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES. 160

CCCCXLVIII. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Sur la mort de la seconde fille de la Reine. (1er août 1787.). 163

CCCCXLIX. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Compliments d'amitié. — Madame Royale devient un personnage et une société pour sa mère. (11 décembre 1787.). 164

CCCCL. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Les États de Brabant ont approuvé les impôts. Il est tout simple que la société concoure aux charges publiques, et il s'étonne qu'on s'émerveille d'un résultat aussi naturel et normal. Il remercie néanmoins sa sœur d'y avoir contribué. — Son opinion sur le caractère des habitants des Pays-Bas. — La force finit toujours par avoir raison. — Fâcheuses nouvelles de la santé du Dauphin. — L'Empereur se propose de tomber sur les Turcs et de faire le siége de Belgrade. (Sémlin, 13 juin 1788.). 165

NOTE SUR LES ENFANTS DE MARIE-ANTOINETTE. 167

CHANSON DE COLLOT-D'HERBOIS POUR CÉLÉBRER LA REINE ET SON DAUPHIN. 168

CCCCLI. — MARIE-ANTOINETTE A LOUISE, PRINCESSE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-DARMSTADT. — Félicitations sur son accouchement. (Saint-Cloud, 23 juin 1788.). 170

CCCCLII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Comédie qui a réussi. — Indisposition de Madame Royale. (29 juillet 1788.). 171

CCCCLIII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Les États généraux. — Loterie pour secourir les malheureux. — Fièvre tierce de Madame Royale. (3 août 1788.) 172

CCCCLIV. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Elle a marié sans la Princesse leur protégée. — Elle lui a donné avec une petite dot le présent de M. de Penthièvre. — L'enfant était fort pressée de se marier. — Il serait peu sage de mettre la sœur au couvent, car elle a plutôt la vocation d'imiter sa sœur. (16 août 1788.). 173

CCCCLV. — L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE, DEPUIS EMPEREUR LÉOPOLD II, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il se félicite de savoir tout arrangé aux Pays-Bas. — Il suit avec curiosité la marche des affaires en France. (7 mars 1789.) 174

CCCCLVI. — LOUIS XVI A BAILLY, DOYEN DE L'ORDRE DU TIERS. — Il désapprouve l'expression de *classes privilégiées* que le Tiers État emploie en parlant des autres Ordres. — Il attend plus de déférence de la part du Tiers que cet Ordre ne lui en a montré. (16 juin 1789.) 175

MAUVAIS BRUIT RÉPANDU CONTRE LES INTRUSIONS DU TIERS AUPRÈS DE LOUIS XVI, AU MOMENT MÊME DE LA MORT DU DAUPHIN 176

CCCCLVII. — LE ROI A M. DE JUIGNÉ, ARCHEVÊQUE DE PARIS. — Malgré la nécessité d'être sévère pour maintenir la discipline, il se montrera indulgent pour des prisonniers enlevés et relâchés, et que lui recommande l'Assemblée. (2 juillet 1789.) 177

NOTE SUR LA LIBÉRATION DE GARDES FRANÇAISES RÉVOLTÉS 178

CCCCLVIII. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Adieux au moment du départ de la Duchesse pour l'émigration. (16 juillet 1789.) 180

NOTE SUR LE DÉPART DE LA PRINCESSE. 180

CCCCLIX. — MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE, L'EMPEREUR JOSEPH II. — Les scènes d'horreur dont elle a été témoin lui ôtent la force d'écrire. — Le retour de M. Necker apportera probablement la paix. (26 juillet 1789.) 181

CCCCLX. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE. — Étonnement qu'il éprouve des affaires de France poussées si rapidement à l'extrémité. — On le lirait dans l'histoire qu'on ne croirait pas à ce terrible sauve qui peut. — Ses inquiétudes pour Marie-Antoinette, contre laquelle on est acharné. (29 juillet 1789.) 182

CCCCLXI. — LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Affectueux souvenir. (1789.) 183

CCCCLXII. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE. — On ne saurait être trop sur ses gardes dans les Pays-Bas contre la contagion du délire français. — Un foyer de réfugiés sur la frontière du Hainaut est chose menaçante pour la tranquillité publique. — Point de nouvelles du comte de Mercy. — Inquiétudes sur le sort de la Reine. (30 juillet 1789.). . . 184

CCCCLXIII. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Par l'entremise de madame de Piennes, elle s'applaudit de pouvoir écrire à cœur ouvert. — Tout le monde fuit, et elle n'est entourée que de malheurs et de malheureux. — Dans sa solitude, elle est consolée par ses enfants, qui ne la quittent pas. — Madame de Tourzel. — Discrétion dont on doit user dans les correspondances, qui toutes sont ouvertes. — Souvenir à madame de Guiche. — Sombre avenir. (12 août 1789.) 185

NOTE SUR LES MINISTRES NOMMÉS. 187

CCCCLXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — La garde bourgeoise de Versailles n'est point encore habillée. — Elle demande des troupes à cheval pour l'aider dans son service. — Le

peuple, les croyant trop nombreuses, s'oppose d'abord à leur entrée. — Vive le Roi, point de dragons! — Le lendemain, on les amène en triomphe. — Premier serment prêté en présence des officiers municipaux. — L'Assemblée Nationale n'est point encore décidée pour les droits de l'homme. — La milice de Paris doit venir complimenter le Roi, le jour de la Saint-Louis. — A Caen, querelle entre le régiment de Bourbon et des soldats du régiment d'Artois. — Assassinat du comte Henri de Belzunce. — Le régiment de Bourbon est chassé de la ville. — Les gardes du corps s'ennuient de leur discipline. (Versailles, 20 août 1789.). . 188

CCCCLXV. — LE ROI A MONSIEUR F. J. DE PARTZ DE PRESSY, ÉVÊQUE DE BOULOGNE. — Tableau de la situation de la France désolée par les troubles, les désordres et les violences. — Le Roi conjure l'évêque d'implorer les secours de la divine Providence et d'exhorter le peuple à l'obéissance. (Septembre 1789.) 191

CCCCLXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Le Duc d'Orléans est parti pour l'Angleterre. — La Princesse se loue beaucoup de la milice. — Tout est pour le mieux. (20 octobre 1789.). 196

CCCCLXVII. — L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS. — Il se réjouit des succès remportés par l'Autriche sur les Turcs. — Les nouvelles de la France font frémir. — Il est indigné de l'inconcevable faiblesse de Louis XVI, dont il redoute les conséquences pour la Reine. — Il se refuse à croire à la gravité de la situation aux Pays-Bas. — Il y blâme l'emploi de la force, et pense qu'il serait mieux de remonter aux causes du mécontentement pour les faire disparaître. (Florence, 27 octobre 1789.). 197

CCCCLXVIII. — MARIE-ANTOINETTE AU GÉNÉRAL BARON DE FLACHSLANDEN. — Cruelles alarmes de la Reine après la nuit des 5 et 6 octobre. — Elle redoute les mouvements qui s'opèrent en Alsace et les récriminations que les malintentionnés vont tourner contre elle. — Dessein de se renfermer absolument dans son intérieur et de se faire oublier. — Elle ne veut prendre aucune part au choix des nouveaux ministres. — Demande de conseils. (Mercredi 28 octobre 1789.) 199

NOTE SUR LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE ET SUR LEURS SUITES. 202

CCCCLXIX. — L'EMPEREUR JOSEPH II A SA SOEUR, L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE. — La Reine n'a pas osé écrire, mais elle a chargé l'ambassadeur d'Allemagne de faire connaître qu'elle est à la merci de la plus vile canaille. — Les folies françaises ont fait sentir leur contagion en Brabant. — Différence de caractère des têtes françaises ou brabançonnes. (3 novembre 1789.) 206

CCCCLXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Détails sur sa correspondance. — Ses distractions. — Tout est assez calme, seulement parfois on manque de pain. — L'Assemblée a confisqué le bien du clergé. — Saint-Cyr. — Montreuil. — Madame de Raigecourt. — Elle reçoit des nouvelles de Turin. (4 novembre 1789.). 207

NOTE SUR LA SITUATION DE LA MAISON DE SAINT-CYR. 208

CCCCLXXI. — L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE A L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR. — Insurrection des Pays-Bas. — Relation du départ forcé de l'Archiduchesse, que l'on veut faire passer pour une fuite. — Conduite arrogante du ministre Trautmannsdorff et sa précipitation à exécuter prématurément des ordres éventuels de l'Empereur. — Douleur de l'Archiduchesse à la pensée de voir suspecter son courage. (Coblence, 25 novembre 1789.) 210

CCCCLXXII. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME. — Tendres souvenirs. — Recommandation en faveur d'une dame forcée de fuir, et qui se rend à Rome. (13 décembre 1789.). 216

NOTE SUR LE CARDINAL DE BERNIS. 217

CCCCLXXIII. — LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME. — Souvenirs d'amitié. — Espérances de temps meilleurs. — La Reine s'est un peu blessée à la jambe, et garde sa chaise longue. (Paris, 20 décembre 1789.) 218

CCCCLXXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Résignation de madame de Raigecourt dans sa douleur. — Stagnation dans les affaires. — Vente des biens du Roi et du clergé pour panser une plaie. — Suppression des moines. — Bruits douteux. — Le Châtelet saisi de l'affaire des 5 et 6 octobre. (22 décembre 1789.) 219

CCCCLXXV. — LOUIS XVI A MADAME JULES DE POLIGNAC, A VENISE. — On n'a que de si tristes choses à écrire qu'on n'est point tenté de prendre la plume. — La Reine est toujours la même, mais on redouble d'injustice à son égard, et il faut autant se tenir en garde des soi-disant amis que des ennemis. — Le nombre des amis vrais est bien minime. — Souvenirs à la famille de la duchesse. — Tristesses. (Paris, 3 janvier 1790.) 221

CCCCLXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Vœux et tendresses à l'occasion de la nouvelle année. — M. d'Albert de Rions attendant son jugement. — La Princesse demande à connaître l'opinion qu'on s'est formée à l'étranger de la conduite du comte d'Artois. — L'Assemblée a décidé de fixer d'office la liste civile du Roi. — Cette étrange motion effarouche la Princesse. — On a suspendu le payement de toutes les pensions supérieures à mille écus. (3 janvier 1790.) 224

NOTE SUR LE CHAPELIER 226

NOTE SUR LE COMTE D'ALBERT DE RIONS. 226

CCCCLXXVII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Elle ne veut se mêler de rien, l'a écrit à *Monsieur*, et dès lors ne recevra pas M. de Lévis. (6 janvier 1790.) 228

CCCCLXXVIII. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — La position est horrible. — On les surveille comme des criminels. — Impossible de s'approcher d'une fenêtre sans être insultés, de faire prendre l'air aux enfants sans les exposer aux vociférations. — Il faut trembler toujours, et pour tout ce qu'on aime. (7 janvier 1790.) 229

CCCCLXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Intérêt qu'elle prend à ce qui touche à son amie. — La peur fait dimi-

nuer le pain à Versailles. — Fureur contre le baron de Bésenval. — M. de Favras destiné à être pendu. (12 janvier 1790.). . 230

NOTE SUR LE BARON DE BÉSENVAL. 231

CCCCLXXX. — L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il craint qu'elle n'ait laissé à son départ tous ses papiers à Bruxelles, quand il eût été si important de les emporter avec soi. — Ses inquiétudes pour la santé de l'Empereur. — Il désapprouve tout ce qui s'est fait aux Pays-Bas, mais n'a point osé manifester publiquement son opinion. — Il se plaint vivement de n'être tenu au courant de rien, ni de la conduite des affaires ni de la santé de Joseph II. — Toutes ses correspondances sont interceptées. — On fait tout ce qu'il est possible pour pousser la Hongrie à la révolte. (15 janvier 1790.). . . 232

CCCCLXXXI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Les Turcs paraissent disposés à la paix, malgré l'attitude de la Prusse qui encourage leur résistance. — Démarche de la Princesse pour faire remplacer M. de Choiseul-Gouffier par M. de Bombelles. — Échauffourée du Châtelet. — Arrestation de l'homme qui a arraché le cœur de MM. Foulon et Berthier. — Versailles n'est pas tranquille. — Animosité entre les quartiers de Notre-Dame et de Saint-Louis de Versailles, pour l'élection du maire de la ville. — Les monstres ont toujours l'avantage sur les honnêtes gens. — Les aristocrates. — On a voulu pendre M. Berthier le fils. (19 janvier 1790.). 234

CCCCLXXXII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. (21 janvier 1790.) 237

CCCCLXXXIII. — L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il ne croit pas possible de rétablir la situation aux Pays-Bas, à moins de franches et larges concessions. — Ses inquiétudes pour la santé de l'Empereur augmentent. (23 janvier 1790.). 238

CCCCLXXXIV. — L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, AU DUC DE SAXE-TESCHEN, SON BEAU-FRÈRE. — Note préliminaire sur cette lettre 239

LETTRE DE JOSEPH II MOURANT A SA SOEUR CHRISTINE. 241

DERNIÈRE LETTRE DE JOSEPH II A LA MÊME. 242

NOTE SUR LES MARIAGES DE JOSEPH II. 243

SUR LES PAPIERS LITTÉRAIRES LAISSÉS PAR LA PREMIÈRE FEMME DE JOSEPH II, L'INFANTE ISABELLE DE PARME. 243

LETTRE DU GRAND-DUC. — Entouré d'espions, il ose à peine parler et écrire. — Du vivant de l'Empereur, il s'abstiendra de parler de la politique de l'Autriche. — Il s'ouvre sur ses principes libéraux et avancés en matière religieuse et gouvernementale. 245

NOTE DU DUC DE SAXE-TESCHEN SUR LA LETTRE QUI PRÉCÈDE . . 250

CCCCLXXXV. — L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — On a coupé un bras à la monarchie d'Autriche en lui enlevant les Pays-Bas. — Sombres pressentiments. — Il a fait parvenir à son fils François, à Vienne, des instructions en prévision de toutes les éventualités. — Il s'est

décidé à conseiller à l'Empereur de faire des concessions à la Hongrie. — Il persiste à s'abstenir de toute démonstration publique. — Sa crainte d'être appelé à Vienne. (7 février 1790.). . . . 252

CCCCLXXXVI. — MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE BOMBELLES, HOTEL DE FRANCE, A VENISE. — On doit les conduire à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*. Elle en prend son parti. (9 février 1790.) 254

CCCCLXXXVII. — L'ARCHIDUC GRAND-DUC DE TOSCANE LÉOPOLD, DEPUIS EMPEREUR, A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Appelé à Vienne pour être nommé co-Régent, il est résolu à refuser cette situation, pour ne point paraître approuver ce qui se fait. — Instructions à sa sœur sur les affaires des Pays-Bas, pour le cas de mort de l'Empereur. (18 février 1790.). 255

CCCCLXXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Grande colère de la Princesse contre madame de Bombelles, à propos de l'exécution du marquis de Favras. — Causes de cette mort. — Panégyrique de la victime; son innocence et son courage. — L'Assemblée donne plein pouvoir aux municipalités : voilà comme on sert le Roi. (23 février 1790.). 258

CCCCLXXXIX. — MÉMOIRE COMMUNIQUÉ AU COMTE DE PUYSÉGUR, PAR LE COMTE DE BRIENNE, ET APPROUVÉ PAR LA REINE, CONCERNANT LA SOMME DE QUINZE CENTS LIVRES DESTINÉE PAR SA MAJESTÉ A L'ÉDUCATION DE QUELQUES ORPHELINES D'INVALIDES. (20 mars 1790.). 260

CCCCXC. — LE ROI AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Il le remercie d'avoir su maintenir la garnison de Metz dans le devoir. — Il fait éventuellement appel à ses services à Paris. (Paris, 23 avril 1790.) 263

CCCCXCI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Nouvelles de famille. — Mort de l'abbé Colignon. (27 avril 1790.) . . 264

CCCCXCII. — LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME. — Amical souvenir. — Compliment sur le mariage du fils de la duchesse. — Mort de madame de Piennes. — Première communion de *Madame Royale*. (Paris, 28 avril 1790.) 265

CCCCXCIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Tendresses et jeu d'esprit. — On assassine en Bourgogne. — Il y a eu un prône superbe à Saint-Sulpice. (4 mai 1790.) 266

CCCCXCIV. — MARIE-ANTOINETTE A LA LANDGRAVINE LOUISE DE HESSE-DARMSTADT. — Condoléances sur la mort du Landgrave Louis IX, et sur l'avénement de son fils, mari de la Landgravine Louise. (14 mai 1790.) 267

CCCCXCV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Sa correspondance avec M. de Bombelles. — La Princesse est fort maussade. — Le Roi n'a plus le droit de faire la guerre ou la paix. — Les enragés triomphent. — M. de Choiseul. (22 mai 1790.) 269

CCCCXCVI. — MARIE-ANTOINETTE A SA SOEUR L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE. — Elle s'abstient d'écrire, parce qu'elle ne veut pas qu'il y ait à la poste de son écriture, si aisée à contrefaire. — Vœux pour la tranquillité du pays et pour le bonheur du Roi, pour lequel elle donnerait son sang. — On dit qu'on va leur laisser la liberté d'aller à Saint-Cloud, ce qui leur donnera au moins du calme pour

les yeux et les oreilles. — Elle se désole de ne pouvoir être en rien utile. (29 mai 1790.) 270

CCCCXCVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Proclamation au nom de la Loi et du Roi. — Elle va partir pour Saint-Cloud pour quelques jours. — Une lettre dans un bain. (1er juin 1790.). 272

CCCCXCVIII. — LOUIS XVI AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, POUR L'ASSEMBLÉE. — Il énumère les dépenses de sa liste civile, pour en faire régler le budget. (Aux Tuileries, 7 juin 1790.) . . 273

CCCCXCIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — La vicomtesse de Mérinville est au mont Notre-Dame. — La Princesse réside pour huit jours à Saint-Cloud. — La comtesse Diane de Polignac est ramenée à Dieu. — M. Durney. (13 juin 1790.). . . 276

D. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Réflexions sur les derniers décrets de l'Assemblée. — Elle espère bien s'appeler Mademoiselle Capet, ou Hugues, ou Robert. — Tout cela l'amuse beaucoup. — Préparatifs de l'anniversaire du 14 juillet. — Elle redoute fort les grandes chaleurs qui s'y feront sentir. — Plaisanteries à ce sujet. — Il faut rire un peu, cela fait du bien. — Madame d'Aumale. (27 juin 1790.) 277

DI. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il donne ses instructions sur la conduite à tenir à l'égard des Pays-Bas. — Sombre tableau de la situation générale. — Urgente nécessité de traiter de la paix avec la Prusse. — Fausseté et malveillance de l'Angleterre. — La Russie se renferme dans l'inaction. — L'Empereur projette de prendre à sa solde les régiments étrangers qui quittent le service de France. — Il ne faut compter que sur la force pour appuyer la raison. — Les provinces autrichiennes sont en fermentation; leurs exigences. — Prétentions inouïes des Hongrois. — Découragement de l'Empereur. (31 juin 1790.). 280

NOTE SUR LES AFFAIRES DE FRANCE ET CELLES DES PAYS-BAS AUTRICHIENS. — LA PRUSSE, L'AUTRICHE ET L'ESPAGNE. — SUCCÈS DE LA POLITIQUE DE LÉOPOLD DANS SES PROVINCES DE BELGIQUE. 284

DII. — LOUIS XVI A LA DUCHESSE DE POLIGNAC, A ROME. — Préoccupations affectueuses. — Éloge du duc de Guiche. — La gêne dans les correspondances empêche l'effusion à laquelle on aimerait à se livrer. — Quelques jours passés à la campagne lui font vanter le bonheur de la retraite avec des amis. — État politique plus rassurant. — Cependant les souvenirs lui font faire du noir. (Paris, 10 juillet 1790.). 286

DIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Crise prochaine de la fédération. — Le duc d'Orléans. — Règlement du cérémonial de la fédération par l'Assemblée, qui passe par-dessus les observations du Roi. La Famille royale n'entourera pas Louis XVI : insulte préméditée à la Reine. — M. de Bombelles. (10 juillet 1790.) 288

NOTE SUR TARGET. 289

SUR LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION. 291

DIV. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — La paix tarde à se faire. — L'esprit d'insurrection est universel dans

les provinces autrichiennes, malgré les condescendances de l'Empereur. — Rôle qu'il attribue à l'Angleterre. (15 juillet 1790.). 292

NOTE SUR LE FELD-MARÉCHAL LAUDON. 293

ERREUR DE LÉOPOLD SUR LA POLITIQUE ANGLAISE. 293

DV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, A VENISE. — Questions d'amitié et nouvelles de famille. (26 juillet 1790.) 294

DVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle craint d'avoir affligé son amie par les paroles d'une de ses lettres. — Indisposition du Roi et du Dauphin. — Cercle au palais. — Madame de Raigecourt devenue châtelaine. — Saint-Cyr. (2 août 1790.). 295

NOTE SUR SAINT-CYR 296

DVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Lettre d'amitié. — Le Roi et le Dauphin se rétablissent. — L'Assemblée marche, et il serait trop long de la suivre. (9 août 1790.). 298

ÉTAT DES AFFAIRES DE FRANCE. 298

DVIII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Elle annonce une apparition qu'elle va faire à Paris pour la fête : qu'il avise au moyen de la voir. (12 août 1790.). 299

DIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Lettre toute d'amitié. — Jouir de la vie avec un cœur pur. — Une mort dans la maison de la Princesse. (16 août 1790.). 300

DX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Célébration de la fête de Saint-Louis. — Détails de famille. (Saint-Cloud, 23 août 1790.). 302

DXI. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Tendre souvenir d'amitié. — Inquiétudes poignantes sur les absents. — Le Hainaut se soulève. (28 août 1790.). 303

DXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, A VENISE. — Elle patrone les intérêts de son amie, malgré la difficulté de se faire écouter, et s'occupe de faire assurer le sort du marquis de Bombelles. — Duel de M. de Castries et de M. de Lameth. Sac de l'hôtel de Castries, approuvé par l'Assemblée. (13 septembre 1790.) 304

NOTE SUR LE PRINCE D'ÉNIN. 305

DXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Gaietés intimes. — Mariage d'Armand de Polignac. — Le Roi paraît plus disposé à partir : les jambes lui reviennent un peu. — Le sort de la famille est attaché à ses déterminations. — Réforme des équipages de chasse à la Cour. — Regrets. — Intervention de l'Assemblée. (20 septembre 1790.) 306

DXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Testament de la Princesse. (13 octobre 1790.) 309

DXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, HOTEL DE FRANCE, A VENISE. — Ce qu'elle augure des enfants de madame de Bombelles. — On doit supplier le Roi de renvoyer ses ministres. (18 octobre 1790.). 310

DXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Visite à Saint-Cyr. — Madame de Raigecourt. (23 octobre 1790.) . . 312

SITUATION DE LA MAISON DE SAINT-CYR. 312

DXVII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il a appris les infamies qu'on publie en France contre la Reine, et ses projets d'évasion. — Le Roi et la Reine de Naples. — Son sacre. (27 octobre 1790.) 313

DXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Train dans les districts pour supplanter La Fayette, qui, malgré tout, restera. (9 novembre 1790.). 315

DXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Gémissements sur les malheurs de la France. — Impression que fait sur les provinces la cessation du service divin. — Rayons d'espoir. — Incertitudes de l'Empereur encouragées par ses entours. — Bornes de l'intelligence humaine. — Le Comte d'Artois. — La Comtesse Diane. (2 décembre 1790.) 316

DXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Course à cheval près de Versailles. — Regrets de n'y pas entrer. (6 décembre 1790.). 318

NOTE SUR LA COMTESSE DIANE DE POLIGNAC 318

DXXI. — DU ROI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LU A LA SÉANCE DU DIMANCHE 26 DÉCEMBRE 1790. — Acceptation du décret de l'Assemblée sur le serment exigé des évêques, curés et autres fonctionnaires publics. — Motifs que le Roi donne de son acceptation. 319

DXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Conseils sur le marquis de Bombelles, qui donne sa démission d'ambassadeur. (28 décembre 1790.). 321

DXXIII. — MARIE-ANTOINETTE A LA LANDGRAVINE LOUISE DE HESSE-DARMSTADT. — Compliments, pour lesquels la Reine s'interdit d'user de la poste. (2 janvier 1791.). 322

DXXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — On n'a le temps de rien faire à Paris. — Scandales à Saint-Sulpice et à Saint-Roch. — Cela fait horreur, mais il n'y a point de martyre. (17 janvier 1791.). 323

DXXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — La Princesse a combattu le projet de madame de Bombelles de rentrer en France pour se rendre auprès d'elle. — Madame de Bombelles s'est méprise sur ses intentions. — Reproches affectueux. — Explication. — Elle n'a jamais songé à lui ôter sa place. (1er février 1791.) 324

DXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle n'ose écrire. — M. Durnès. — On ne s'empresse pas de pourvoir aux places vacantes. — L'Assemblée trouve tant de charme à la liberté qu'elle la garde pour elle seule. — Départ des tantes pour Rome. — Il lui faut changer de confesseur. — L'Assemblée a interdit la prédication aux prêtres non assermentés. — Plus de prédicateur. — Réflexions pieuses. — Que décidera M. de Bombelles au sujet de sa retraite? (7 février 1791.) 325

DXXVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc. — L'Assemblée voudrait qu'elles pussent continuer leur voyage. Les chefs des Jacobins sont d'un avis opposé. — Manifestation populaire. — Bonne contenance de la garde et ferme attitude du Roi. — Sentiments patrio-

tiques de la Princesse. — Ses craintes au sujet de la santé de M. de Bombelles. — Situation désespérée de Saint-Cyr que l'on dépossède. — Le confesseur de la Princesse, l'abbé Madier, part pour Rome. — Les gens de bonne volonté pour le Roi ont trouvé moyen de déplaire à la garde. — On a voulu détruire Vincennes. — Tout est rentré dans le calme. (28 février 1791.) 328

SUR L'ÉTAT DE LA MAISON DE SAINT-CYR. 330

VOYAGE DE MESDAMES. 331

DXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle est heureuse d'avoir pu être utile, par l'entremise du Comte d'Artois, pour faire obtenir à son mari une pension de la Reine de Naples. — Elle aurait désiré que cette pension fût plus forte. — Qu'on est malheureux de vivre dans ce moment-ci! — Mesdames sont arrivées à Turin. — Motifs allégués par la municipalité d'Arnay-le-Duc pour justifier leur arrestation. — Pourquoi la Princesse n'est point partie avec elles. — Elle va faire connaissance avec son nouveau directeur et en a la colique. — Le Roi a été malade. (13 mars 1791.). 332

DXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle se félicite du départ de Mesdames, qui a décidé celui de son frère. — *Te Deum* à Notre-Dame, pour le rétablissement du Roi. — C'est un curé assermenté qui officiera. — Ses inquiétudes pour M. de Bombelles. — Sa confiance en la Providence. — L'évêque de Lydda et l'archevêque de Sens. — Elle est enchantée de son nouveau confesseur. (20 mars 1791.) 336

DXXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — L'Assemblée a décidé que le Roi ne pourrait ni sortir du Royaume ni s'éloigner d'elle à plus de quinze lieues. — M. de Bombelles remplacé par le comte Louis de Bouillé. (28 mars 1791.). 339

DXXXI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Réflexions sur la situation de M. de Bombelles. — Mort de Mirabeau. — Son arrivée dans l'autre monde a dû être bien cruelle. — Les curés intrus viennent d'être installés. — On va s'occuper des prochaines élections. — Méfiance de la Princesse. (3 avril 1791.). . . . 340

DXXXII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il a trouvé terriblement à faire à Milan. — Ne croire que la moitié seulement de ce que lui dira le Comte d'Artois. (Milan, 7 avril [1791.]). 342

DXXXIII. — LETTRE DU COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE, GUSTAVE III. — Il s'est adressé à la Porte pour en obtenir un secours de quelques millions, et demande au Roi d'autoriser le Baron de Brentano à suivre cette négociation. (Parme, 8 avril 1791.) 343

DXXXIV. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il se flatte qu'elle aura trouvé de l'amélioration dans la situation des Pays-Bas. — Il accordera toutes les promotions et grâces qu'elle lui proposera. — Le comte d'Artois a promis de se tenir tranquille. — Espérances de paix. (Milan, 19 avril 1791.). 345

DXXXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle ne sait pas au juste ce qui s'est passé quand le Roi a voulu partir pour Saint-Cloud et en a été empêché par les factieux. — On veut

bien encore lui permettre d'aller à l'office. — Elle a eu à se louer de la Reine de Naples. (21 avril 1791.) 346

SUR LA VIOLENCE FAITE AU ROI. 347

DXXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — La Fayette a repris le commandement de la garde. — Joie de ce que M. de Bombelles a la pension de Naples. — Raisons pour ne pas écrire à la Reine de Naples. (25 avril 1791.) 347

DXXXVII. — LOUIS XVI A MADAME JULES DE POLIGNAC, A VENISE. — Affectueux souvenir. — Imbécillité des amis, perversité des ennemis. — La Reine toujours en butte aux injustices et aux outrages de tous les côtés. (12 mai 1791.) 349

DXXXVIII. — LE ROI DE SUÈDE, GUSTAVE III, AU BARON DE BRETEUIL. — Sentiments que lui a toujours inspirés le sort de la famille royale de France. — Le rétablissement de la paix lui permet de songer à porter secours au petit-fils de Louis XV. — Il charge le comte de Barck de s'entendre avec M. de Breteuil. — Offre d'une intervention armée. — Coopération éventuelle de la Russie. — Conditions qu'il met à l'envoi des troupes. — Demande de subsides. — L'Espagne fournira l'argent nécessaire. — Son prochain départ pour Aix-la-Chapelle, où il sera à portée des événements. — Le Roi de France doit s'abstenir d'entrer en négociation avec ses sujets, mais recouvrer la plénitude de son ancienne autorité. (Haga, 17 mai 1791.) 351

DXXXIX. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Arrivée subite du Comte d'Artois venant solliciter des troupes pour marcher immédiatement sur la France. — L'Empereur se montrerait satisfait de la tournure des affaires du Brabant et les croirait en bonne voie si celles de France s'aplanissaient. (Mantoue, 18 mai 1791.) 357

DXL. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle remercie M. de Bombelles de ce qu'il a fait pour servir les intérêts que dirige le Comte d'Artois. Il n'a pas été agréé, mais son dévouement sera apprécié plus tard. — Paris est tranquille, mais il y a manque absolu d'argent. (20 mai 1791.) 359

DXLI. — LETTRE DU ROI GUSTAVE III AU COMTE D'ARTOIS. — Protestations de dévouement à la Couronne de France, la plus ancienne alliée de la Suède. — Prudence à mettre dans les démarches envers la France, pour ne pas commettre Louis XVI et sa famille. (Haga, 20 mai 1791.) 360

DXLII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — L'émigration de ses amis a été si considérable, qu'elle est effrayée du nombre de lettres qu'elle en a reçues et des réponses qu'elle a à faire. — Livre de Burke sur la Révolution française. — On a voulu dire des messes aux Théatins. L'autel a été renversé, et La Fayette et Bailly ont dû intervenir. (4 juin 1791.) 363

NOTE SUR EDMOND BURKE. 364

DXLIII. — LE BARON DE BRETEUIL AU ROI DE SUÈDE. — Il convient que Gustave III ajourne ses projets d'intervention. — Toute démarche prématurée compromettrait la sûreté du Roi de France. — Les conditions posées par la Suède sont d'ailleurs acceptées. — On

négociera avec l'Espagne pour en obtenir un secours d'argent, mais on ne saurait compter sur un prompt résultat de ces démarches. — Il met le Roi de Suède en garde contre l'indiscrétion des Français de Spa. — Louis XVI n'a jamais songé sérieusement à transiger avec ses sujets sur aucune de ses prérogatives royales. (Soleure, 9 juin 1791.) 365

DXLIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle aurait mille choses à lui dire, si elle la voyait. — Salmigondis fait par l'Assemblée. — Les brefs du Pape n'auront de valeur qu'après approbation du Roi et de l'Assemblée. — On arrive au schisme le plus parfait. — Nous aurons bientôt un patriarche. (4 juin 1791.) 371

DXLV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle se porte bien. — En conscience, c'est tout ce que l'on peut dire. — Cependant les esprits paraissent se calmer. (5 juillet 1791.) 372

DXLVI. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE, ET AU DUC DE SAXE-TESCHEN. — Son plan de conduite avant de connaître la fuite de Louis XVI. — La nouvelle de l'arrestation du Roi à Varennes, de sa délivrance, de son séjour à Metz, de l'arrivée de la Reine aux Pays-Bas, modifie ses premières résolutions. — Il est déterminé à prêter au Roi un énergique appui. — Dans l'illusion où il est de la liberté de Louis XVI, il a donné des ordres pour mettre à sa disposition tous les secours qu'il pourra désirer en hommes et en argent. — La seule condition qu'il exige est que ses troupes agiront séparément et ne seront jamais commandées par aucun officier français. — Ses démarches auprès des autres Puissances limitrophes de la France. (Padoue, 5 juillet 1791.). . 373

DXLVII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD AU COMTE DE MERCY. (*Lettre jointe à la précédente*). — Mêmes instructions qu'à sa sœur Marie-Christine et au Duc de Saxe-Teschen. — Il le charge de se mettre aux ordres du Roi et de la Reine, qu'il croit libres. (Padoue, 5 juillet 1791.) 376

DXLVIII. — MÉMOIRE LU PAR LE ROI GUSTAVE III DE SUÈDE, A LA CONFÉRENCE TENUE A AIX-LA-CHAPELLE, DANS SA CHAMBRE, ENTRE SA MAJESTÉ, MONSIEUR, LE COMTE D'ARTOIS ET L'ÉVÊQUE D'ARRAS. — Quand sera-t-il à propos que *Monsieur* prenne le titre de Régent de France, à raison de la captivité du Roi? — Conduite à tenir par la coalition à l'égard de la France. (Aix-la-Chapelle, 5 juillet 1791.) 379

DXLIX. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Les nouvelles annonçant la délivrance du Roi et de la Reine ne se sont point confirmées. — Il a écrit à tous les Souverains d'Europe pour s'entendre avec eux sur les moyens de sauver la Famille royale de France. — Il est essentiel d'empêcher le Comte d'Artois de faire des coups de tête. — Il espère prévenir les excès auxquels on pourrait se porter contre le Roi; autrement il les vengera d'une manière exemplaire. — Ses instructions quant aux affaires des Pays-Bas. (6 juillet, Padoue, 1791.). 385

DL. — PIÈCE JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE. — PROJET DE LETTRE CIRCULAIRE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE LÉOPOLD II, AUX ROIS D'ESPAGNE, D'ANGLETERRE, DE PRUSSE, DE NAPLES ET DE SARDAIGNE, DE

même qu'a l'impératrice de russie. — L'Empereur expose les sentiments que lui a fait éprouver l'arrestation de Louis XVI. — Il invite les Souverains à s'entendre pour mettre un terme aux excès de la Révolution française. — Il propose d'adresser à l'Assemblée Nationale une Déclaration commune, qui produise une impression salutaire sur l'esprit des chefs du parti exalté. — Cette démarche serait appuyée, au besoin, par des mesures de vigueur qu'il se réserve d'indiquer ultérieurement. (Padoue, 6 juillet 1791.). 388

DLI. — le roi a l'assemblée nationale. — Il se défend énergiquement d'avoir fait agir sur les soldats pour les engager à déserter à l'étranger. — Son intention, en quittant Paris, avait été de se rendre à Montmédy. (7 juillet 1791.) 390

DLII. — mémoire adressé a l'impératrice de russie par le roi de suède. — Droits du Comte de Provence à se proclamer Régent pendant la captivité de Louis XVI. — Plan d'invasion de la France. — Demande de subsides pour lui-même, sauf à se rembourser plus tard sur le pays. (Aix-la-Chapelle, 9 juillet 1791.). 391

DLIII. — madame élisabeth a madame de bombelles. — Elle est sensible aux marques d'amitié, surtout en ce moment. — Le Roi et la Reine sont gardés à vue. — La loi sur l'émigration est très-sévère.

Dans la seconde partie, écrite en encre sympathique, elle dit qu'il faut s'abandonner entre les mains de Dieu et qu'on va engager le Comte d'Artois à en faire autant. — Ce qu'a été le voyage de Varennes à Paris avec Barnave et Péthion. (10 juillet 1791.). 402

DLIV. — la reine de sardaigne, soeur de madame élisabeth, a madame de bombelles. — Vives tendresses et protestations d'amitié. — Elle lui donne des nouvelles de Madame Élisabeth. — Cette Princesse aurait pu quitter la France en prenant une autre route; mais elle s'est sacrifiée à ses devoirs. — Madame de Coëtlogon. (Montcallier, 13 juillet 1791.). 405

DLV. — le comte de provence au roi de suède. — Son espoir dans les négociations suivies par Gustave III. — Entrevue avec M. de Bouillé : l'accord n'a pas été complet. — La Reine a donné de ses nouvelles, mais sans détails. (Schönbrunlust, 16 juillet 1791.). 407

DLVI. — mémoire envoyé par le roi de suède au roi d'espagne, sur les affaires de france. (Aix-la-Chapelle, 16 juillet 1791.) 409

DLVII. — madame élisabeth a madame de bombelles. — On a tiré sur le peuple par ordre de l'Assemblée. Depuis ce moment, on jouit du calme, par la déroute de l'armée des sans-culottes. — Nouvelles qui courent d'une intervention étrangère pour empêcher l'établissement de la Constitution.

La Princesse finit sa lettre en encre sympathique. Elle pense qu'il faut qu'on accorde une confiance absolue au Comte d'Artois. — Danger de prétendre arriver par des chemins différents et une politique diverse à un même but. — Elle espère dans les Puissances étrangères, à qui les événements récents ont dû donner une secousse. — Elle redoute l'Angleterre et la Prusse. — Espoir que les officiers qui ont accompagné le Roi et sa Famille à Varennes seront sauvés. (23 juillet 1791.). 414

DLVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle reproche à madame de Bombelles de lui avoir caché son indisposition. — Détails intimes sur la santé de la Princesse. — La Charte avance, mais ne pourra être présentée au Roi avant quinze jours.

La Princesse ajoute en encre sympathique qu'elle craint que si le Roi accepte la Constitution il ne gêne par là l'action de l'Empereur et des autres Puissances. — Elle se méfie de la faiblesse du Roi : il n'y a d'espoir qu'en Dieu. — Demande de conseils à l'Empereur. — Manière dont le Roi et la Reine supportent leur captivité. (28 juillet 1791.) 417

DLIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Le Roi a été ramené de Varennes. — Nouvelles rassurantes de la santé de chacun. (29 juillet 1791.). 420

DLX. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il la remercie des détails qu'elle lui a donnés sur les affaires de France et des Pays-Bas. — Tout le Brabant et le Hainaut s'acheminent au bien. — Surveiller les Français sans aveu, qui abondent dans les États Belgiques. — Tenir la main à la discipline dans les troupes. — Instructions envoyées par Kaunitz au Comte de Mercy, sur les affaires de France. — Il fait sa paix avec les Turcs et s'entend avec les grandes Puissances. — Ne rien faire de ce que les Princes français et les émigrés demanderont. — Fersen. — Le Roi de Suède. — Son fils l'Archiduc Charles. (30 juillet 1791.). 421

DLXI. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. [PADOUE, FIN JUILLET 1791.] — Nouvelles diverses. — L'Empereur passe toutes ses journées avec le Comte d'Artois et le Duc de Parme, ce qui est peu gai. (Reçue le 2 août 1791.) 424

DLXII. — LA REINE A MADAME DE LAMBALLE. — Elle a pu voir M. de Batz, malgré la difficulté de faire approcher de soi les émissaires dévoués. — Le moment est affreux, à cause de la faiblesse des honnêtes gens et de la perversité des ennemis. (Paris, 3 août 1791.) 425

NOTE SUR LE BARON DE BATZ 425

DLXIII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Il trouve indiscrètes les demandes de secours que lui adressent les Princes. — D'accord avec quelques États du continent, ils voudraient le mettre en avant, mais il n'entend point agir et payer pour tous. — Il compte plutôt sur la désunion des partis en France. — Nouvelles du Prince Charles, son fils. (4 août 1791.). . . 427

NOTE SUR LE RÉTABLISSEMENT DU NONCE ET DU CORPS DIPLOMATIQUE EN BELGIQUE 428

DLXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — On débite mille folles nouvelles : toute l'Europe doit tomber sur nous. — La France acquerra de la gloire, et voilà tout. — En attendant, les prêtres sont horriblement persécutés. (5 août 1791.). 429

DLXV. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Le Comte de Fersen est arrivé. — Éloge qu'en fait l'Empereur. — Exigences des Princes. — Abandon des Puissances. — On veut qu'il soit seul à se sacrifier. (6 août 1791.) 430

DLXVI. — LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Il a vu M. de Calonne arrivant d'Angleterre. — L'entourage des Princes est un foyer d'intrigues abominables. — Il faudra plutôt agir pour eux que par eux. — L'Empereur ne prendra aucun parti avant d'avoir reçu les réponses qu'il attend d'Espagne, d'Angleterre et de Pétersbourg. — Il est important de s'occuper de l'Impératrice de Russie. (Vienne, 6 août 1791.) 431

DLXVII. — LE MARQUIS DE BOUILLÉ AU ROI DE SUÈDE. — L'Empereur a proposé au Roi de Prusse de publier un manifeste exigeant le rétablissement de l'autorité royale en France. — Le Roi de Prusse veut que ce manifeste soit appuyé par la présence de troupes. — On attend le consentement de l'Angleterre. — Il est indispensable d'arrêter un plan d'opérations commun à toutes les Puissances confédérées. — M. de Bouillé doute que le concours armé de la Suède et de la Russie soit sérieusement désiré à Vienne et à Berlin. — Il a fait agir à Madrid pour convaincre l'Espagne de la nécessité d'employer les troupes suédoises et pour obtenir des subsides de cette Puissance. — L'Angleterre montre de mauvaises dispositions. — Les diverses Puissances sont loin d'être d'accord, et il a peu de confiance dans le résultat des négociations. (Aschaffenbourg, 11 août 1791.) 433

NOTE SUR LE MARQUIS DE BOUILLÉ 433

DLXVIII. — LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — L'Empereur ne prendra un parti qu'après avoir vu le Roi de Prusse à Tœplitz. — M. de Bischoffswerder. — Le baron de Nolcken. (Vienne, 17 août 1791.) 438

NOTE SUR LE BARON DE BISCHOFFSWERDER ET SUR LE ROI FRÉDÉRIC-GUILLAUME II 439

DLXIX. — L'EMPEREUR LÉOPOLD AU ROI DE SUÈDE. — Il partage les sentiments qu'inspire à Gustave III la situation de la famille royale de France. — Il s'est concerté avec l'Angleterre et avec la Prusse pour amener une entente entre les Puissances. — Il fera connaître incessamment au Roi de Suède le résultat de ses démarches. (Vienne, 19 août 1791.) 441

DLXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, SOUS LE NOM DE MADAME SCHWARZENGALD, A SAINT-GALL, EN SUISSE, A ROSCHAK. — Captivité du Roi aux Tuileries. — Frayeur panique des gardes nationales. — Création d'une nouvelle garde. — Renonciation du duc d'Orléans à ses droits au trône. (25 août 1791.) 443

DLXXI. — LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE. — Il lui annonce l'envoi du Baron d'Escars, chargé de traiter avec lui au nom de Louis XVI et des Princes. (Dresde, 29 août 1791.) 445

NOTES SUR LA SITUATION DES AFFAIRES PUBLIQUES A CETTE ÉPOQUE. 446

SUPPLÉMENT.

I. — L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE A L'ARCHIDUCHESSE MARIE-CHRISTINE. — Sages conseils à sa fille, au moment de son mariage avec le duc de Saxe-Teschen. — L'Impératrice lui trace la conduite à tenir, et

comme femme dans toutes les circonstances de la vie pour conserver l'affection de son mari, et comme gouvernante des Pays-Bas. (Avril 1776.) 447

II. — MARIE-THÉRÈSE A MARIE-CHRISTINE, SA FILLE. — Conduite à suivre en public. — Il ne serait point convenable que sa fille se tint complétement en dehors des affaires. — Elle doit écouter, voir, consoler tout le monde, mais ne jamais rien décider et se borner à promettre d'informer son mari et l'Impératrice. — Nouvelles de famille. Épanchements de cœur. — Ses tendresses pour Marie-Christine. (18 avril 1767.) 454

III. — ÉTAT DES SOMMES QUE LA REINE VEUT ET ORDONNE ÊTRE DISTRIBUÉES DANS SA MAISON, DANS L'ANNÉE 1784 457

IV. — VOYAGE DU DUC ET DE LA DUCHESSE DE SAXE-TESCHEN EN FRANCE. — Note des présents faits par ces princes à leur voyage en France 460

V. — DÉCISION DU ROI CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU LOCAL DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU MANÉGE DES TUILERIES. (18 octobre 1789.) 467

VI. — LETTRE DU COMTE DE PROVENCE AU MARQUIS DE FAVRAS. 472

EXAMEN CRITIQUE DE L'AUTHENTICITÉ DE CETTE LETTRE. . . 471-477

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

(Page xxvi de la Préface.) Simonides ne s'était pas borné à ses pastiches, il avait, comme Ireland, fabriqué des manuscrits de ses textes. Bien que démasqué depuis longtemps, il s'est glissé à Londres, et, l'année dernière, il a fait imprimer un prétendu texte grec d'un *Périple d'Hannon*, roi de Carthage, avec *fac-simile* du papyrus, qui montre clairement aux connaisseurs l'impudence de la fraude. C'est également lui que l'on soupçonne d'avoir inséré dans le texte grec du *Traité de Peinture byzantine*, imprimé à l'Imprimerie impériale en langue française, par MM. Didron et Durand, des détails tendant à faire croire à l'existence de la photographie en des temps très-anciens. Mon ami M. Brunet de Presle, de l'Institut, a fait justice de l'interpolation, dans l'un des numéros du *Moniteur*, au commencement de cette année.

Au moment où M. Guillaume Guizot allait publier son *Ménandre*, qui lui a valu un prix si honorable et si bien mérité à l'Institut, quelqu'un de très-autorisé s'avisa de lui dire que ce Simonides annonçait quarante-trois comédies de son auteur, retrouvées par le Grec moderne au mont Athos. — A cette ouverture, le jeune et spirituel savant pâlit à faire peur, dit la légende. Une telle nouvelle, si elle eût été vraie, eût remis en question tout son travail et l'eût envoyé droit au pilon. Il se sentait en présence d'un tribunal bien plus redoutable que l'Académie elle-même : il allait être jugé par Ménandre ressuscité, et il se demandait confusément ce que ses conjectures deviendraient devant les œuvres du maître. Son inquiétude dura peu, car au bout de quelques jours, il vit la nouvelle passer du rang des *on dit* à celui des fables et des mystifications. Je crois me souvenir que ce fut M. Hase qui rendit le verdict. A son premier regard, toutes les fraudes de Simonides fondirent comme neige au soleil. Les faux manuscrits avaient été achetés à grand prix et imprimés en grand secret, et la bévue une fois découverte, on s'étudia à sup-

primer l'édition. Lord Houghton, le grand bibliophile, possède un des très-rares exemplaires échappés à la destruction.

Il est bizarre, mais il est vrai, que ce même Simonides a été aux prises avec le grand éditeur du Nouveau Testament, Constantin Tischendorf. Celui-ci avait publié à Leipzig, en 1856, un travail intitulé : *Enthüllungen über den Simonides-Dindorfschen Uranios*. Simonides a voulu se venger en contestant la valeur des découvertes faites par Tischendorf dans le couvent du Sinaï. Il a imprimé, à ce sujet, je ne sais quelle sotte fable dans le journal anglais *The Guardian* du 3 septembre 1862. Ce qui n'empêche pas le *Codex Sinaïticus* de Tischendorf d'être établi au premier rang de tous les manuscrits grecs du Nouveau Testament connus jusqu'à ce jour.

Mais que dire de ce faussaire éventé voulant discréditer les manuscrits d'autrui? N'est-ce pas un épisode divertissant?

Page XLIV de la Préface, ligne 12 : Qu'y a-t-il là qui n'ait pu être dicté ni par l'une ni par l'autre, — lisez : Ou par l'une ou par l'autre.

Page 30. LETTRE DE LOUIS XVI A L'AMIRAL DE FRANCE. Ajoutez en note : Lettre tirée des Archives de la marine.

Page 150. Ligne 5 de la note : Instruction à en retirer, lisez : Instruction à en tirer.

TABLE DES FAC-SIMILE

CONTENUS DANS LE TOME III.

1. Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 14 juin 1777 (voir le premier volume à cette date), préface. . . . . p. XXVIII

2. Marie-Antoinette à la duchesse douairière de La Trémoüille. . . 5

3. Marie-Antoinette à son frère l'Empereur Joseph II, 20 novembre 1777 (voir le premier volume). 242

4. Marie-Antoinette à la duchesse Jules de Polignac, 31 août 1790 (voir le premier volume). 303

5. Marie-Thérèse, Impératrice d'Autriche, à sa fille l'Archiduchesse Marie-Christine. 447

00032690

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018